This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A 491212

Digitized by Google

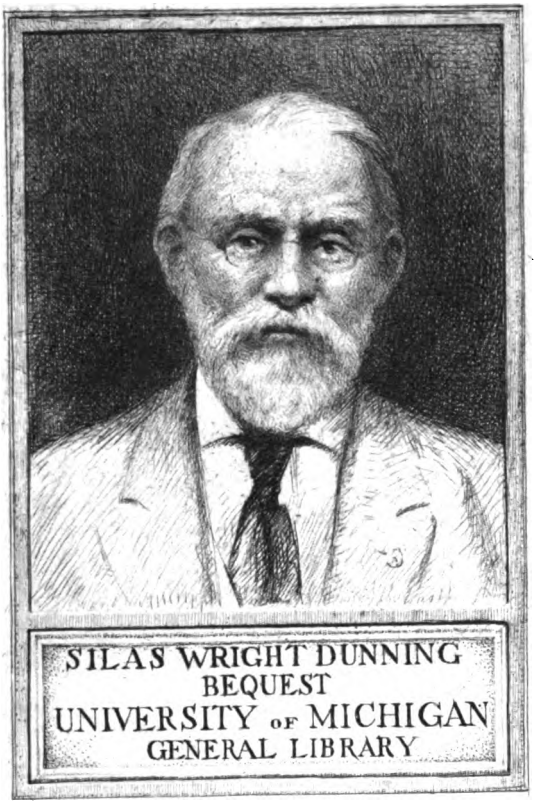

Digitized by Google

AS
161
.R45

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
ANGLO-FRANÇAISE,

(HISTORIQUE ET TRIMESTRIELLE,

Enrichie de gravures, de lithographies et de vignettes),

DESTINÉE A RECUEILLIR TOUTES LES DONNÉES HISTORIQUES ET AUTRES,
SE RATTACHANT AUX POINTS DE CONTACT

**ENTRE LA FRANCE, L'AQUITAINE ET LA NORMANDIE,
LA GRANDE-BRETAGNE ET L'IRLANDE;**

RÉDIGÉE PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE LITTÉRATEURS,

ET PUBLIÉE A POITIERS, SOUS LA DIRECTION

De M. de la Fontenelle de Vaudoré.

TOME TROISIÈME.

POITIERS,
IMPRIMERIE DE SAURIN FRÈRES.

1836.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

ANGLO-FRANÇAISE.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
ANGLO-FRANÇAISE,

DESTINÉE

A RECUEILLIR TOUTES LES DONNÉES HISTORIQUES ET AUTRES,
SE RATTACHANT AUX POINTS DE CONTACT

ENTRE LA FRANCE, L'AQUITAINE ET LA NORMANDIE,
LA GRANDE-BRETAGNE ET L'IRLANDE;

RÉDIGÉE PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANS ET DE LITTÉRATEURS,

ET PUBLIÉE A POITIERS, SOUS LA DIRECTION

De M. de la Fontenelle de Vaudoré,

Secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, vice-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, des Sociétés des Antiquaires de France, de Normandie et de Morinie, de la Société pour l'Histoire de France, de la Société géologique de France, de la Société Linnéenne de Normandie, des Sociétés académiques d'Angers, Blois, Bourbon-Vendée, Caen, Cherbourg, Évreux, Falaise, Nantes, Orléans et St-Quentin, de la Société d'émulation de Rouen, des Sociétés d'agriculture de Caen et Niort, conservateur des monumens historiques en Poitou, inspecteur divisionnaire de la Société pour la conservation et la description des monumens, correspondant du ministre de l'instruction publique pour l'Histoire de France, correspondant de la Commission des Archives d'Angleterre, etc.

Tome Troisième.

POITIERS,
IMPRIMERIE DE F.-A. SAURIN.

1835.

Digitized by Google

Digitized by Google

Tunning
Nigh.
4-9-31
21367

REVUE
ANGLO-FRANÇAISE.

DE L'INFLUENCE DU DIVORCE DE LOUIS VII

SUR LES DESTINÉES DE LA FRANCE (1).

(1er ARTICLE.)

Les étourderies de la reine Éléonore, les soupçons jaloux de son époux, la faute qu'il a commise, et les malheurs qui l'ont suivie, sont peut-être les moyens qu'a employés la Providence pour délivrer la France de la servitude féodale.

(*Extrait du Mémoire.*)

Lorsque l'abbé Suger, pour empêcher le divorce de Louis VII avec Eléonore d'Aquitaine (2), opposait au cœur irrité du roi,

(1) Le mémoire, encore inédit, dont cet article est extrait, a été couronné par l'académie de Bordeaux en 1830, et l'auteur a revu son travail avant de le reproduire dans la *Revue Anglo-Française*. D. L. F.

(2) Louis VII épousa à Bordeaux, en 1137, Eléonore d'Aquitaine, et acquit par ce mariage le duché d'Aquitaine et le comté de Poitou. Les dix premières années de cette union furent heureuses; mais en 1147, Eléonore, qui avait suivi Louis VII en Palestine, fut soupçonnée d'intrigues galantes, et le monarque jaloux résolut de la répudier. L'abbé Suger, ministre sage et zélé, qui avait gouverné la France pendant l'absence du roi, l'empêcha, pendant quelque temps, de commettre cette faute politique; et, après sa mort, arrivée en 1152, le divorce fut prononcé à Beaugency-sur-Loire, dans un concile de prélats, sous prétexte de parenté. Louis rendit à Eléonore les riches provinces qu'elle avait apportées en dot. L'épouse répudiée se mit en route vers son pays, et s'arrêta quelque temps à Blois, dont le comte voulut l'épouser par force; elle soupçonna ce dessein, partit la nuit, et descendit la Loire jusqu'à Tours, ville qui faisait partie du comté d'Anjou. Au bruit de son arrivée, le second fils du comte d'Anjou, épris du même désir que le comte de Blois, vint se placer en embuscade au Port-de-Pile pour arrêter le cortége de la duchesse et l'enlever elle-même. Eléonore, avertie, prit un chemin détourné pour aller à Poitiers; et c'est là qu'Henri, duc de Normandie, vint solliciter et obtint la main de la duchesse d'Aquitaine.

Tous les historiens de France ont considéré le divorce de Louis VII comme un grand malheur, parce qu'il vous le sol des Gaules à des guerres séculaires; mais on n'a pas encore signalé toute l'immense influence qu'ont eue ces guerres sur les destinées de la France et de l'Angleterre.

Digitized by Google

et aux inspirations de la jalousie, les conseils de la politique et le calcul des raisons d'état, l'immortel ministre, en voyant se détacher de la couronne de France le beau fleuron que formait la dot de la princesse, prévoyait déjà, dans sa haute sagesse, toutes les guerres dont cette séparation deviendrait la cause, et tout le désordre qu'allait jeter dans la monarchie française la réunion du duché d'Aquitaine et du comté de Poitou à d'autres souverainetés déjà trop redoutables (1). La susceptibilité de l'époux compromettait gravement les intérêts du monarque, car elle affaiblissait la royauté, en lui faisant perdre les belles provinces qui s'étendaient de la Loire aux Pyrénées; elle semblait devoir donner une vie nouvelle à la féodalité en lui livrant cette proie si riche (2); elle paraissait enfin exposer la couronne, qui flottait si chancelante au milieu de tant de pouvoirs irréguliers, à devenir encore le jouet de quelques vassaux puissans (3). Telles devaient être les craintes et les prévisions de Suger. Telles seraient, en effet, nos réflexions, s'il nous était possible de nous transporter au milieu du XIIe siècle, sans le souvenir des événemens qui l'ont suivi.

Autant qu'il était possible de le juger alors, le divorce de Louis VII avec Eléonore d'Aquitaine était l'acte de la plus extrême imprévoyance politique; mais souvent les résultats des événemens sont contraires à toutes les probabilités des calculs humains. Sans doute alors les sentimens de l'époux l'emportèrent, après la mort du sage conseiller, sur les intérêts du roi

(1) La Bourgogne, la Normandie, la Flandre, la Champagne formaient des souverainetés très-étendues et très-puissantes. La souveraineté du roi de France s'étendait sur l'Ile-de-France et une partie de l'Orléanais, ce qui faisait à peine les cinq départemens actuels de la Seine, de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, de l'Oise et du Loiret, et il s'en fallait bien que ce pays fût entièrement soumis.

(2) Le Poitou et l'Aquitaine formaient un pays séparé de la monarchie française par la langue, les mœurs, les institutions et la civilisation. La domination franque n'avait point jeté de racines dans les contrées méridionales, et c'est à peine si on voulait y reconnaître la suzeraineté du roi de France. Le pays compris entre la Loire, l'Océan et la Méditerranée semblait former un royaume à part; le divorce d'Éléonore avec Louis VII favorisait encore cette grande division qui aurait pu s'opérer plus complètement et se perpétuer, si elle n'eût pas épousé l'héritier du trône d'Angleterre, et sans les événemens dont ce mariage a été la cause.

(3) La situation où Hugues Capet s'était trouvé en état de déposer les princes Carlovingiens semblait se renouveler. (DAVID HUME, *Hist. d'Angleterre.*)

Digitized by Google

et du pays ; mais le génie qui veille sur les destinées de la France sut tirer un parti avantageux de la faute du monarque, car les malheurs qui l'ont suivie sont peut-être les moyens qu'a employés la providence pour délivrer la nation française de la servitude féodale, et pour lui ouvrir la carrière de la liberté.

Six semaines après son divorce avec le roi de France, Eléonore épousa, en 1152, Henri Plantagenet, duc de Normandie (1), qui, par la mort de son père Geoffroy, devint l'année suivante comte de l'Anjou, du Maine et de la Touraine (2). Possesseur de plus d'un tiers de la France, Henri monta bientôt sur le trône d'Angleterre (3), et son pouvoir s'étendit ainsi sur deux nations dont la nature semble avoir posé les limites, et que depuis cette époque les intérêts ont entièrement divisées. Dans ce rapide avénement de Henri Plantagenet au trône d'Angleterre, commence déjà à se faire sentir l'influence du divorce de Louis VII ; car, sans ce divorce, le fils de la légitime héritière de la couronne d'Angleterre n'aurait jamais été assez redoutable pour traiter avec l'usurpateur Etienne, de la succession de ses états d'outre-mer. La maison des Plantagenet n'eût sans doute jamais été que vassale de la France, et l'Anjou, la Touraine, le Maine, la Guienne, le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, l'Angoumois, le Périgord, le Limousin n'auraient point appartenu à l'Angleterre. En 1151, les prétentions d'Henri au trône d'Angleterre étaient encore sans succès; elles paraissaient même abandonnées par lui, par ses partisans et par sa famille. Il épousa Eléonore en 1152. En 1153, il avait contraint le roi Etienne à

(1) Henri Plantagenet était fils de Geoffroy, comte d'Anjou, et de Mathilde, fille d'Henri Ier, roi d'Angleterre. Il avait été investi du duché de Normandie, du consentement de sa mère, en 1150.

(2) La souveraineté de Henri s'étendait donc sur toute la partie occidentale de la Gaule, entre la Somme et les Pyrénées, à l'exception de la pointe de Bretagne qu'il annexa peu de temps après à ses autres états, et sur laquelle il avait déjà le droit de suzeraineté, par une cession de Charles-le-Simple à Rollo-le-Danois. Les terres du roi de France, bornées par la Loire, la Sâone et la Meuse, étaient bien loin d'être aussi étendues et aussi opulentes.

(3) Etienne, neveu de Henri Ier, roi d'Angleterre, avait usupé la couronne sur Mathilde, fille de ce prince. Mathilde et Henri, son fils, firent long-temps de vains efforts pour monter sur le trône; mais, en 1153, un arrangement fut conclu, par lequel on convint qu'Etienne régnerait pendant sa vie, et qu'Henri lui succéderait

Digitized by Google

le reconnaître pour son successeur, et en 1154 il portait la couronne. Ne voit-on pas là l'effet de son brillant mariage (1)? Ainsi, par le divorce de Louis VII, non-seulement la couronne de France perdit ses plus beaux domaines, mais encore la plus grande partie de la nation française contribua à placer la maison de Plantagenet sur le trône d'Angleterre, et se rendit elle-même, pour ainsi dire, tributaire de cette nation rivale.

Cette domination que fut appelé à exercer, sur des provinces éloignées, un prince qui régnait aux rives de la Tamise, devait nécessairement allumer en France un foyer de rivalités et de guerres, dont l'extinction ne devait être que fictive et passagère, tant que le joug de l'étranger ne serait pas entièrement détruit. Le roi de France ne pouvait pas voir un monarque rival traverser les mers pour venir dicter des lois à ses sujets naturels, et emporter aux autres bords de l'Océan le tribut de leurs hommages et de leurs richesses. Ces propriétés que le droit féodal donnait au souverain de l'Angleterre, la politique de la France, la raison, la nature même les lui refusaient, et devaient toujours armer les deux princes l'un contre l'autre (2). C'est ainsi que, depuis la conquête de l'Angleterre par Guillaume, Henri Ier s'était vu obligé de soutenir, les armes à la main, les droits qu'il avait sur le duché de Normandie; c'est ainsi que ce seul duché de Normandie avait été le motif principal de plusieurs

(1) Le mariage de Henri avec Eléonore d'Aquitaine le rendit très-redoutable à son rival, en ajoutant à sa puissance. L'éclat qu'il reçut des vastes acquisitions qu'il faisait, et la perspective de sa fortune naissante, firent un grand effet en Angleterre, et ranimèrent les espérances éteintes de ses partisans. Henri, informé de ces dispositions du peuple dans cette île, y fit une nouvelle invasion, et remporta quelques avantages; les grands du royaume, fatigués des guerres civiles, firent conclure le traité dont ils garantirent l'observation. Les Anglais s'applaudissaient de voir tant de souverainetés étrangères annexées à leur couronne, et, après la mort d'Etienne, ils reçurent avec une joie unanime le prince qui naguère encore ne comptait qu'un petit nombre de partisans parmi eux.

(2) Les rois de France regardaient avec raison que les bornes de leur domination devaient s'étendre jusqu'aux Pyrénées. « C'est jusque là, disait un poète du temps à » Philippe-Auguste, c'est jusque là que tu es tenu de planter tes tentes et d'agrandir » tes états, afin de posséder, sans réserve, les domaines de tes ayeux, afin que l'étranger » n'occupe plus rien au dedans de nos frontières. » (GUILLAUME-LE-BRETON.)

Dilatare tuos fines huc usque teneris,
Jus patrum ut teneas nullo mediante tuorum.

(Guill.-Bretonis, *apud scriptorum rerum fr. t.* XVII.)

Digitized by Google

combats, la cause de plusieures intrigues de la France contre la Grande-Bretagne, et qu'enfin il avait cessé d'être annexé à la couronne d'Angleterre sous Etienne (1). Il dut en être bien autrement encore, alors que la monarchie française se vit sans cesse menacée par les Anglais qui possédaient une grande partie de son territoire. Ce n'était plus l'ambition d'un prince qui était excité par l'espoir de posséder quelques provinces nouvelles; il s'agissait pour le trône de France d'une question vitale. Détruire entièrement la domination anglaise sur le territoire français, tel fut, pendant plusieurs siècles, le but que se proposèrent nos rois, et pour lequel ils trouvèrent, dans toutes les populations, une vive sympathie. Soutenir les droits que la législation féodale leur donnait sur plusieurs de nos provinces, tels furent les résultats auxquels tendirent, pendant long-temps, tous les efforts des rois d'Angleterre. La proie était riche; la lutte fut acharnée et presque continuelle. On ne connut pas toujours le but qu'on se proposait, on ignora quelquefois la cause qui faisait agir; mais, apparent ou caché, vague ou déterminé, le but fut toujours le même. Dans les hommes comme dans les peuples, il y a souvent je ne sais quel instinct qui les pousse, qui les entraîne, sans qu'ils sachent d'une manière précise ce qu'ils cherchent. En effet, pendant plusieurs siècles, on a toujours vu les deux nations combattre, sous différens prétextes, l'une contre l'autre; toujours ennemies, même pendant les intervalles de paix qu'amenait la lassitude de la guerre, elles n'ont jamais laissé échapper l'occasion de se nuire, et chacune d'elles, profitant de tous les désordres intérieurs qui agitaient l'autre, a sans cesse soufflé et entretenu, au sein de sa rivale, le feu des guerres civiles. C'est en France que les enfans d'Henri II, révoltés contre leur

(1) Guillaume, duc de Normandie, devenu par la conquête roi d'Angleterre en 1066, avait conservé son duché de Normandie; mais les sujets de cette province, profitant de son éloignement, et favorisés par le roi de France, se révoltèrent souvent. C'est de cette époque que datent les premières guerres entre la France et l'Angleterre. Enfin, en 1142, les Normands s'étaient séparés définitivement de l'Angleterre, et le roi Etienne n'avait plus fait aucune tentative pour reprendre ce duché, lorsqu'il retourna à la Grande-Bretagne par l'avénement d'Henri II au trône.

Digitized by Google

père (1), et que le séditieux archevêque Beket viennent chercher un refuge et des auxiliaires (2); c'est en France que le jeune duc de Bretagne, Arthur, trouve un défenseur et un vengeur (3), et que le pape Innocent III trouve des armes pour faire exécuter les bulles d'excommunication qu'il a lancées contre Jean-sans-Terre (4). D'un autre côté, en France, les Flamands révoltés ont toujours trouvé des appuis dans les Anglais. Les insulaires de la Grande-Bretagne, pour nuire à la monarchie française, ont soutenu tous les chefs de nos dissensions civiles, et, combattant pour toutes les causes et pour les principes les plus opposés, on les a vus tour à tour, soit dans les rangs populaires des soldats d'Artewel (5), soit avec Isabeau de Bavière et les ducs de

(1) Henri II une fois en possession des biens et des honneurs que lui avait apportés en dot Eléonore d'Aquitaine, qui était plus âgée que lui, entretint des maîtresses; la duchesse d'Aquitaine, pour se venger, excita ses trois fils aînés à se révolter contre leur père; le roi de France, et les seigneurs d'Aquitaine favorisèrent, de tous leurs efforts, cette révolte qui dura jusqu'à la mort d'Henri II, arrivée en 1189, à Chinon, ville du comté d'Anjou.

(2) Henri II ayant voulu limiter quelques-uns des priviléges du clergé, en 1164, Thomas Beket, archevêque de Canterbury s'y opposa vivement et d'une manière séditieuse. Condamné à l'emprisonnement, il vint se réfugier en France, où il fut protégé par le roi et les barons français, malgré les plaintes réitérées du roi d'Angleterre. En 1170, il y eut entre Fréteval et la Ferté-Bernard, un congrès pour la double pacification des rois de France et d'Angleterre, et de celui-ci avec Thomas Beket. Ce congrès n'ayant pas amené une réconciliation satisfaisante, Thomas Beket voulut cependant rentrer en Angleterre, et il fut assassiné, en 1170, par quatre Normands, d'après l'ordre du roi.

(3) Arthur, duc de Bretagne, était neveu de Richard, roi d'Angleterre, et fils de Geoffroy, frère aîné de Richard. Jean, frère cadet de Richard, s'empara du trône d'Angleterre, après la mort de ce roi, en 1199; mais le jeune duc de Bretagne revendiqua la couronne, et il fut appuyé par le roi de France et par les barons français. Il se mit à la tête d'une armée, et fut battu et fait prisonnier à Mirebeau, en Poitou, en 1203, par son oncle, qui l'assassina. Le roi de France cita le roi d'Angleterre Jean à comparaître, comme son vassal, devant la haute cour des barons; le roi Jean ne se présenta point devant les pairs, et fut condamné par eux : tous les biens qu'il possédait en France furent confisqués.

(4) Le pape Innocent III avait excommunié et déposé le roi Jean; mais, comme une sentence de ce genre avait besoin qu'une armée en assurât l'exécution, le pontife jeta les yeux sur le roi de France, qui leva, à cet effet, des forces considérables. Un légat du pape fut mis à la tête de cette importante expédition, et Jean, effrayé, se soumit à toutes les exigences du nouveau pontife.

(5) Sous le règne de Philippe de Valois, les Flamands se révoltèrent contre leur souverain qu'ils chassèrent; ils mirent à leur tête un brasseur de Gand, nommé Jacques Artewel. Le roi de France défendit son vassal. Edouard, roi d'Angleterre, se joignit à Artewel, et les Flamands et les Anglais réunis gagnèrent, le 15 juin 1340,

Digitized by Google

Bourgogne (1), soit, enfin, prêtant leur secours à la ligue aristocratique, dite *du bien public* (2). Les journées de l'Ecluse, de Créci, de Poitiers, d'Azincourt, les conquêtes de Philippe-Auguste et de St Louis, la gloire de Duguesclin et de Jeanne d'Arc, cent vingt traités de paix depuis Louis VII jusqu'à Charles VII, enfin presque tous nos succès et tous nos revers pendant trois cents ans, voilà les conséquences du divorce de Louis VII avec Éléonore d'Aquitaine; car toutes les luttes entre les Français et les Anglais, à cette époque, avaient pour objet la domination sur les provinces françaises que Henri Plantagenet avait réunies à la couronne d'Angleterre.

Il est donc bien évident que le mariage d'Éléonore d'Aquitaine avec Henri Plantagenet, en portant à l'étranger tant de belles provinces, a été, pour la France et pour l'Angleterre, une cause d'hostilités permanentes et séculaires; il a tracé une immense arène où est venue se concentrer l'activité toujours inquiète des deux nations. Transportée par cet événement au milieu de la France féodale, la guerre, avec ses chances et ses alternatives de succès et de revers, a dû nécessairement en changer les mœurs, les lois et le gouvernement. De ce choc de deux grands peuples qui, sans cesse, pendant tant d'années, se heurtent, se croisent et se repoussent, il devait jaillir des étincelles de lumières, de brillans éclairs de civilisation. Ces secousses violentes ont, en effet, imprimé un immense mouvement politique, et la marche de l'esprit humain a été d'une rapidité prodigieuse, pendant ces temps de guerre, en France et dans la Grande-Bretagne.

la bataille navale de l'Écluse, où la France perdit trente mille hommes. Le 26 août 1346, une autre bataille eut lieu à Créci, entre les Anglais et les Français; elle fut encore gagnée par Edouard : cette journée fut regardée comme l'une des plus désastreuses pour la monarchie française.

(1) Charles VI étant tombé en démence, les ducs d'Orléans et de Bourgogne se disputèrent la régence, et les Anglais fomentèrent ces divisions. Isabeau de Bavière, épouse de Charles VI, prit le parti du duc de Bourgogne, et appela en France le roi d'Angleterre, qui fut reçu avec acclamations à Paris. C'est pendant ces querelles que les Anglais gagnèrent sur les Français, en 1415, la bataille d'Azincourt qui couvrit la France de deuil.

(2) Lorsque Louis XI monta sur le trône, il mécontenta les principaux seigneurs du royaume qui se liguèrent contre lui. Les Anglais favorisèrent cette guerre civile, appelée *la Ligue du bien public*.

Digitized by Google

Les siècles qui avaient précédé avaient assis la féodalité sur de larges et solides bases dans toute l'ancienne Gaule. L'autorité royale était à peu près anéantie; d'innombrables populations gémissaient dans la servitude, victimes des caprices de l'arbitraire. L'irrégularité législative produisait de toutes parts le désordre et l'anarchie. Depuis que les excursions des Normands avaient cessé, les seigneurs guerroyaient entre eux, et même contre leur suzerain, et étaient autant de petits tyrans indépendans qui opprimaient leurs sujets. Le malaise était général et peut-être profondément senti, car on en trouverait une preuve dans l'enthousiasme avec lequel fut adopté, dans toutes les classes de la société, le projet des croisades. C'est à tort qu'on n'a attribué qu'à des inspirations religieuses et à des mouvemens de fanatisme cette ardeur passionnée et ces enrôlemens soudains pour la conquête de la Terre-Sainte. Les hommes de génie sont ceux qui comprennent bien leur siècle, et qui, en devinant les vœux et les besoins, savent en profiter pour l'exécution de leurs projets. L'éloquence de Pierre-l'Hermite et de St Bernard n'a peut-être produit tant d'effet que parce que, poussant à des expéditions lointaines, elle répondait dans tous les cœurs à un vague désir de changer de position et d'aller chercher une vie nouvelle. Ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les institutions de cette époque portent l'empreinte d'un caractère aventureux, et que tout alors était errant, depuis le chevalier sous son armure jusqu'au pèlerin avec son bourdon.

Dans un tel état de choses, on ne peut guère prévoir quelles auraient été les destinées de la royauté, ce que serait devenue la France, où se seraient précipitées ses populations malheureuses, comment enfin se serait développé le germe d'affranchissement et de liberté qu'avaient jeté Louis VI et Louis VII, par l'établissement de plusieurs communes, si la nation, par suite du divorce de ce dernier prince, n'eût pas été exposée à tant de combats et de désastres (1).

(1) Au milieu des guerres continuelles que se faisaient entre eux les nombreux souverains de la France, les campagnes étaient ravagées, les villes assiégées, prises et pillées; leurs habitans assujétis à une foule de corvées, d'exactions et de vexations toujours croissantes. Le roi de France, dont les domaines n'étaient pas plus respectés

Digitized by Google

A peine le nouveau mariage d'Éléonore d'Aquitaine et l'avénement de Henri II au trône d'Angleterre font-ils briller sur le sombre tableau de la France féodale le flambeau toujours allumé de la guerre, que peu à peu les ombres se dissipent; un trait de lumière s'échappe, il grandit, il se développe, et enfin, sur cet horizon couvert de nuages, la liberté commence à paraître.

L'un des premiers résultats des guerres avec l'Angleterre a été de concourir fortement à créer la nationalité française, et à relier dans un faisceau monarchique toutes les parties de l'ancienne Gaule disjointes par leur gouvernement, leurs mœurs et même leurs langages.

Chaque province formait un état distinct; il avait surtout existé jusqu'alors une grande séparation entre les peuples voisins de l'ancienne Germanie, et tout le pays compris entre la Loire et les deux mers; le cours de la Loire formait la limite de deux nations qui tendaient chaque jour à s'isoler davantage. La guerre, dont ces contrées devinrent le théâtre, fit bientôt disparaître ces divisions; les populations des différentes provinces se confondirent dans les rangs des armées rivales de la France et de l'Angleterre; les barrières furent franchies, les classes se rapprochèrent, les races se mêlèrent; les vieilles antipathies disparurent, le langage devint le même, et déjà l'unité nationale se trouva créée, sinon en droit, au moins par le fait.

Cette diversité de mœurs, de coutumes, de langages, ces originalités locales, à la fois traditionnelles et physiques, favorisaient merveilleusement le maintien de la division du territoire des Gaules en seigneuries indépendantes, parce qu'elles isolaient entièrement les populations. Le fractionnement politique de la France du moyen-âge exprimait un fait moral et matériel, et sous ce rapport le gouvernement féodal était un besoin du temps; la destruction de ces individualités provinciales, qui devait nécessairement résulter des nombreuses relations que

que ceux des autres seigneurs, voulut mettre ses sujets en état de se défendre contre ce brigandage en les autorisant à se réunir en corps. C'est ainsi que se formèrent les premières communes en France.

Digitized by Google

provoquait la guerre, fut certainement l'une des causes qui favorisèrent le plus la chute des institutions féodales au profit du gouvernement monarchique, mais ce ne fut pas la seule produite par les rivalités séculaires de la France et de l'Angleterre qui concourut à ce but.

Les grands vassaux de la couronne prirent tour à tour une part active à l'expulsion des Anglais des provinces françaises ; ils remplirent avec empressement, dans ces circonstances, les devoirs que leur imposaient les institutions féodales, en prêtant leur secours à leur suzerain, parce qu'ils n'éprouvaient pas pour le roi d'Angleterre la même sympathie qu'ils eussent ressentie pour un vassal du même rang qu'eux. Ils étaient bien aises même de voir chasser les Anglais de France, et ce sentiment commun les rallia autour du monarque français ; tandis que si le roi eût voulu diriger ses armes contre un de ses vassaux, leur intérêt les eût tous engagés au contraire à s'opposer à ses prétentions, et même à embrasser la querelle du vassal. Il fut donc bien plus facile alors au roi de France de conquérir les provinces qui dépendaient de l'Angleterre, que de subjuguer un duc de Normandie ou de Guienne, ou un comte d'Anjou, du Maine et du Poitou.

Les provinces qui se trouvèrent soumises à l'Angleterre, par le mariage d'Henri II avec la duchesse d'Aquitaine, contribuèrent aussi à se mettre elles-mêmes sous la dépendance du roi de France ; placées entre deux puissances rivales, elles s'attachèrent de préférence à leur seigneur suzerain qui, plus voisin, était plus à même de les envahir. Leur seigneur immédiat, qui se trouvait beaucoup trop éloigné pour les protéger, était un étranger pour elles. Elles s'unirent à la France, et c'est ainsi que s'opéra volontairement une fusion que la conquête et plusieurs siècles n'avaient pas pu accomplir (1).

Les guerres de l'Angleterre furent donc les grandes guerres

(1) En 1168, six ans après le mariage d'Éléonore, les habitans d'Aquitaine, déjà ennuyés du joug de l'Angleterre, se liguèrent sous le patronage du roi de France, qui s'engagea à ne point faire de paix avec le roi d'Angleterre sans les y comprendre. Plusieurs des magistrats anglais, en Poitou, furent chassés, et l'un d'eux, le comte de Salisburi, fut tué à Poitiers par le peuple.

Digitized by Google

nationales de la France. Peuple, royauté, aristocratie, tout fut réuni pour la première fois dans un sentiment commun, celui de vaincre l'étranger. Le patriotisme français prit naissance, mais la féodalité travailla à sa ruine en aidant à combattre les prétentions des Anglais. Lorsque le roi de France se fut emparé des vastes et riches territoires qu'Eléonore d'Aquitaine avait portés à Henri II, il fut bien puissant pour exercer sur les autres seigneurs une domination souveraine et pour réunir à la couronne les grands fiefs qui en étaient encore séparés. Il n'y avait plus d'égalité entre le roi et les vassaux; l'un s'était enrichi par la conquête, et les autres s'étaient ruinés par la guerre.

Non-seulement la puissance matérielle de la royauté a beaucoup grandi dès les premières guerres avec l'Angleterre, et l'équilibre entre les différens duchés a été détruit, mais encore l'autorité morale du roi s'est considérablement augmentée au milieu même de ces luttes. Pendant la paix, le duc, le comte, le baron, résidant dans leurs donjons qu'ils fortifiaient, perdaient en grande partie leurs relations avec leur seigneur-lige, et usurpaient dans les affaires civiles et militaires une autorité indépendante. C'est ainsi que s'était formé le gouvernement féodal. Les guerres de l'Angleterre le détruisirent peu à peu. Sans ces guerres, chaque seigneur, redoutable dans le pays qu'avait usurpé sa famille, aurait bravé impunément l'autorité des rois et étouffé les plaintes des peuples; les populations nombreuses qui souffraient depuis plusieurs siècles, auraient continué de souffrir bien long-temps encore; attachées à la glèbe, obligées de vivre et de mourir aux lieux où elles étaient nées dans la servitude, sans passé comme sans avenir, sans regrets comme sans espérances, elles auraient disparu comme celles qui les avaient précédées, sans même laisser de traces de leur passage sur cette terre devenue aujourd'hui la terre de la liberté. Mais, pendant les guerres continuelles de la France et de l'Angleterre, le souverain, placé à la tête des armées, chef au milieu de tant de seigneurs rivaux, a acquis chaque jour quelque accroissement à son autorité et à son influence. En formant autour de sa personne un

Digitized by Google

cortége militaire, non-seulement les vassaux ont vu diminuer leur crédit et s'aliéner leur fortune, mais encore l'absence de leur pays leur a enlevé une partie de leur puissance locale. L'attachement de leurs sujets et le sentiment de l'obéissance passive ont dû s'affaiblir peu à peu. Quand on est occupé à des guerres opiniâtres, à des combats journaliers, il n'est pas aisé d'opprimer de loin. Ce n'est que par une action constante que la tyrannie peut s'exercer. Le moindre relâche en détend les ressorts, et laisse à ceux qui en sont les victimes le temps de penser à leurs chaînes et de rêver un état plus doux.

C'est en effet à cette époque que nous voyons de tous côtés ces insurrections populaires, où les bourgeois se font donner des chartes que jusqu'à présent on n'avait fait que leur octroyer; et si les guerres de l'Angleterre ont porté dans le cœur de la société féodale un principe de mort, c'est elles surtout qui ont imprimé aux masses populaires un mouvement nouveau. Sans elles, quel qu'eût été le résultat de la lutte entre le pouvoir royal et la féodalité, quel qu'eût été le principe vainqueur, jamais peut-être l'élément populaire, enseveli, anéanti, n'aurait pu surgir au milieu des deux autres; mais nous le voyons, au contraire, pendant ces trois siècles de désastres, profitant de chaque coup que se portent ses adversaires, se développer et s'étendre dans les deux royaumes.

C'est sous l'influence des guerres de l'Angleterre que nous voyons se répandre de toutes parts en France l'établissement des communes. Il existait bien des communes dès le XIe siècle, mais ce n'est que depuis les guerres avec l'Angleterre que cette institution si féconde en libertés et si fatale au gouvernement féodal s'est généralement répandue, ainsi qu'il est aisé de le voir par la date de la plupart des chartes. Le peuple, profitant de l'épuisement général, demandait, les armes à la main, des chartes que les seigneurs lui accordaient par force ou lui vendaient par besoin. Il fallait bien, pour soutenir et continuer le combat, des hommes et de l'argent. Il n'y avait point encore d'armée permanente. On faisait à chaque instant un appel aux vassaux, dont les agens mettaient souvent trop de lenteur dans le

Digitized by Google

recrutement des troupes. On dut encore, pour cette raison, sentir la nécessité d'augmenter le nombre des communes, milices toujours prêtes à combattre, qui avaient toujours leurs chefs et leurs bannières, mais dont les bourgeois se servirent souvent pour conquérir, soutenir ou augmenter leurs priviléges. Au milieu d'attaques continuelles, c'était aussi en attachant le peuple au pays par quelque liberté qu'on pouvait l'engager à le défendre avec plus d'intérêt. Sans les droits de bourgeoisie dont jouissaient les habitans de Calais, aurait-on trouvé un Eustache de Saint-Pierre ?

La concession des franchises municipales fut aussi un moyen employé par les princes rivaux de France et d'Angleterre pour attirer les villes dans leurs partis. Quoi qu'il en soit, du reste, de l'influence que les guerres de l'Angleterre semblent avoir incontestablement exercée sur l'établissement de la plupart des communes de France, ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ont beaucoup contribué à vivifier et à développer cette institution. Sans le grand mouvement de la France contre l'Angleterre, les communes ne seraient point arrivées à de hautes destinées politiques; leur action aurait été bornée dans la gestion de leurs affaires privées, et elles n'auraient point été appelées à intervenir dans le gouvernement du pays. Les communes ne formaient en effet que de petites associations isolées et toujours placées sous la domination de leurs seigneurs; le grand mouvement national contre l'Angleterre rapprocha les élémens dont se composaient les communes, et en fit une nouvelle classe de la nation française.

C'est de cette époque seulement que date la bourgeoisie. Appelés à défendre la France contre l'étranger, les hommes des communes, ayant la même situation et les mêmes intérêts, commencèrent à former un corps au lieu d'être des agrégations séparées.

Ainsi donc, dès le principe, les guerres de l'Angleterre ont eu pour résultats d'affaiblir la féodalité, d'augmenter l'autorité royale, de créer l'unité et la nationalité de la France, et enfin de faire surgir l'élément populaire, anéanti jusqu'alors par les

Digitized by Google

autres élémens de la société ; en fortifiant l'autorité royale, elles ont aussi contribué à sauver la France du joug ecclésiastique qui la menaçait. Depuis Hugues-Capet jusqu'à Louis-le-Gros, les rois de France avaient toujours vécu sous la domination du clergé ; les foudres du Vatican sillonnaient leur couronne chaque fois qu'ils voulaient lutter contre les envahissemens du sacerdoce. La théocratie s'était infiltrée au travers des institutions féodales ; le pouvoir des papes et des évêques allait toujours croissant. Les rois de France, devenus plus puissans par leur triomphe sur les Anglais et leur alliance avec leurs grands vassaux, opposèrent une résistance efficace à la papauté et au clergé national, et dès ce moment s'opéra la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel.

Pour voir que toutes ces immenses révolutions se sont accomplies sous l'influence des grandes guerres nationales de la France contre l'Angleterre, il suffit d'ouvrir notre histoire.

A quelle époque, en effet, l'unité nationale et la royauté ont-elles commencé à se former en France ? C'est au milieu des guerres et des victoires de Philippe-Auguste et de Louis IX sur les Anglais.

Lorsque Philippe-Auguste monta sur le trône, la France était encore toute démembrée, et la royauté n'existait que par le droit ; la grandeur et la force matérielle lui manquaient ; le clergé la dominait, et les grands vassaux méconnaissaient sa puissance. Dès les premières années de son règne, Philippe-Auguste est obligé de diriger tous ses efforts contre le roi d'Angleterre. La guerre éclate entre les deux princes à l'occasion des provinces qu'Éléonore a apportées en dot à Henri II ; elle devient nationale. Les vassaux qui avaient si long-temps laissé Louis-le-Gros lutter seul avec les petits seigneurs de Montlhéry, de Coucy, de Montmorency et du Puiset, se groupent autour de son petit-fils pour repousser la domination étrangère ; ils s'associent à ses intérêts et à ses destinées (1); ils s'habituent à le considérer

(1) Toute la France se livra à la passion du roi, qui fit rendre, dans son parlement, l'arrêt célèbre par lequel Jean-sans-Terre fut condamné à mort et dépossédé de tous

Digitized by Google

comme chef de l'état. Des relations toutes nouvelles sont créées entre le suzerain et les seigneurs. La royauté apparaît alors réellement, pour la première fois, comme pouvoir central et prépondérant ; toute la nation prend part à ses succès, à ses revers, et à ses inquiétudes (1). Les triomphes de Philippe sont salués par les acclamations des peuples, qui jusqu'alors étaient restés spectateurs indifférens des combats de la royauté.

Les seigneurs, réunis autour du roi pour faire la guerre aux Anglais, s'occupent aussi d'administration et deviennent un moyen de gouvernement. Le roi prend leurs conseils et rend avec leur concours des ordonnances qui ont force de loi dans les domaines de tous ceux qui y ont coopéré ; sa juridiction commence à s'étendre de cette manière sur les terres de ses vassaux (2). Les relations des guerres d'Angleterre ont ainsi créé, sous Philippe-Auguste, des assemblées, des parlemens qui ont fait faire au gouvernement des pas rapides vers l'unité.

C'est à la faveur de ces heureux résultats que les rois de France se sont enfin senti le pouvoir de secouer la domination du pape et du clergé. En 1203, le pape Innocent menace Philippe-Auguste de l'interdire, lui et son royaume, s'il ne conclut pas de suite la paix avec le roi d'Angleterre, Jean-sans-Terre. Onze des grands vassaux adressent au roi, à cette occasion, la lettre suivante :

« Moi, Eudes de Bourgogne, je fais savoir à tous ceux à qui » les présentes parviendront, que j'ai conseillé à mon seigneur

les domaines de France. La haine contre Jean-sans-Terre fit faire des efforts extraordinaires qui ne servirent qu'à ébranler le gouvernement féodal. (MARLY, *Observ. sur l'Hist. de France.*)

(1) Guillaume-le-Breton, contemporain de Philippe, et qui a écrit la vie de ce prince, raconte longuement toute la joie publique qui éclatait à chaque triomphe du roi de France.

(2) Le préambule de plusieurs ordonnances de Philippe-Auguste porte qu'elles sont faites pour l'utilité générale du royaume, de la volonté expresse du roi, et par le conseil de ses barons. Une ordonnance concernant les juifs et les usuriers porte ces mots : *Pro utilitate totius regni nostri, de sincerâ voluntate nostrâ, et de communi consilio baronum nostrorum.* Elle est signée des comtes de Boulogne, de Champagne, de Montfort, de Saint-Paul, d'Auvergne, etc. Cette ordonnance est de 1230, et du règne de St Louis.

Digitized by Google

» Philippe, l'illustre roi des Français, de ne faire ni paix
» ni trève avec le roi d'Angleterre, par la violence ou la cor-
» rection du seigneur pape, ou d'aucun des cardinaux ; que si
» le seigneur pape entreprenoit de faire à ce sujet au seigneur
» roi aucune violence, j'ai promis au seigneur roi, comme à
» mon seigneur lige et je lui ai garanti, sur tout ce que je tiens
» de lui, que je ne ferai de paix avec le seigneur pape que par
» l'entremise dudit seigneur roi. »

Cette lettre seule prouve toute la part que les grands vassaux de la couronne ont prise à l'expulsion des Anglais des provinces françaises; pour parvenir à ce but, ils s'unissaient au roi jusqu'à braver les redoutables interdictions de la papauté ! Philippe-Auguste, assez puissant alors pour résister au clergé étranger, sut aussi secouer le joug du clergé national. Il s'empara des domaines des évêques (1) qui refusaient de fournir leur contingent à raison des fiefs qu'ils tenaient du roi; il commença à affranchir la royauté du pouvoir ecclésiastique.

En comparant l'état de la France au moment où Philippe-Auguste recueillit la royauté (1180) jusqu'à celui où il la laissa à son fils Louis VIII (1223), il est facile d'apprécier quelle a été déjà, dans ce court espace de temps, l'influence des guerres de l'Angleterre. La royauté n'est plus isolée et resserrée dans l'ancien domaine royal; elle s'étend sur plusieurs provinces nouvelles (2). Les grands vassaux n'ont plus leur indépendance; ils sont accoutumés à former autour du roi un cortége militaire, une cour, un parlement, et à reconnaître la prépondérance du suzerain. Le pape et les évêques ne font plus trembler la couronne; le roi ne s'inquiète pas des menaces de l'un et contraint les autres à la soumission. Enfin le peuple qui commence à jouir

(1) En 1209, les évêques d'Orléans et d'Auxerre refusèrent de fournir leur contingent à raison des fiefs qu'ils tenaient du roi. Philippe saisit leurs domaines. Il y a plusieurs exemples de ce genre sous son règne.

(2) Le royaume de France, si restreint après le divorce de Louis VII, comprenait, en 1206, sous Philippe-Auguste, le Vermandois, l'Artois, le Vexin français et le Vexin normand, le Berry, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou et l'Auvergne.

Digitized by Google

dans les communes d'une liberté toujours croissante au milieu de ces événemens, salue la royauté comme une providence nouvelle (1).

Ainsi, pendant le seul règne de Philippe-Auguste, les quatre élémens dont se composait alors la société : la royauté, le peuple, le clergé et la noblesse féodale, ont subi de grandes modifications sous l'influence des guerres de l'Angleterre. La puissance de la féodalité et du clergé a considérablement diminué ; la royauté a pris de grandes forces morales et naturelles, et l'élément populaire a commencé à surgir.

Sous les règnes suivans, la continuation des guerres avec les rois d'Angleterre a développé avec rapidité ces grands changemens commencés sous Philippe-Auguste.

Le règne de Louis IX, qui remporta sur les Anglais de si beaux triomphes (2), est signalé par les plus importantes améliorations dans l'exercice de la puissance législative, dans l'administration de la justice, et dans la discipline de l'église. L'influence que devait exercer le roi sur les grands vassaux qui l'entouraient dans les combats, se fait surtout sentir à cette époque ; c'est sous Louis IX que la royauté acquit la souveraineté judiciaire dans tout le royaume. Cette révolution, qui ébranla entièrement le gouvernement féodal, s'opéra par l'exemple que donna le roi d'abolir dans ses domaines l'absurde procédure des duels judiciaires (3) ; il ordonna que les appels des jugemens seraient portés sans bataille devant un tribunal supérieur, qui, après avoir entendu les raisons des plaideurs, casserait ou ré-

(1) Les haines des communes contre leurs seigneurs se montrèrent sans ménagemens après que Philippe-Auguste eut dépouillé Jean-sans-Terre de la plus grande partie de ses domaines. Les seigneurs perdirent alors tout le pouvoir dont les bourgeois s'étaient emparés, parce que les communes ne voulurent plus dépendre que du roi, qu'elles regardaient comme un protecteur assez puissant pour leur conserver des droits qu'elles avaient acquis. (MABLY, *Observ. sur l'Hist. de France.*)

(2) En 1241, Hugues de la Marche, l'un des vassaux du Poitou, forma une ligue contre Louis IX, et appela le roi d'Angleterre à son secours. Louis marcha sur les terres de son vassal rebelle, s'empara, après quinze jours de siége, de Frontenay, qu'il fit abattre, et battit les Anglais à Taillebourg et à Saintes. Le roi d'Angleterre acheta pour cinq mille livres sterling une trève de cinq ans.

(3) On sait que dans le moyen-âge c'était par le duel que se jugeaient les procès. Comme on croyait que la justice divine intervenait dans le combat, celui qui tuait l'autre était réputé avoir bon droit.

Digitized by Google

formerait le premier jugement. Les seigneurs, accoutumés à entourer le roi et à recevoir de lui toutes leurs inspirations, adoptèrent dans leurs seigneuries la nouvelle forme de justice introduite dans les justices royales ; ils établirent l'usage d'appeler du tribunal du vassal au tribunal supérieur du suzerain, et il arriva de là que les appels de toutes les justices se trouvèrent portés de suzerain en suzerain jusqu'au roi, parce qu'il était le dernier terme de la hiérarchie féodale. Ce que l'autorité du roi aurait si vainement essayé de faire sous Louis-le-Gros et Louis-le-Jeune, s'opéra alors par la seule influence de l'exemple donné par Louis IX. C'est une grande preuve de toute la puissance morale acquise par la royauté dans les guerres avec les Anglais!

Au reste, si quelques seigneurs voulurent conserver la souveraineté de leurs justices, Louis IX ne se fit point scrupule de les contraindre à reconnaître l'appel de leurs tribunaux aux siens (1). Ses triomphes sur les rois d'Angleterre lui avaient donné toute la force matérielle pour se faire obéir (2).

Un des résultats de la puissance nouvelle de la royauté, sous Louis IX, fut aussi l'établissement dans toute la France de *juges royaux*, c'est-à-dire de magistrats nommés par le roi, auxquels étaient portés les appels interjetés aux justices seigneuriales, et la création de *cas royaux*, c'est-à-dire d'affaires qui ne pouvaient ressortir que des tribunaux du roi.

(1) Pierre Desfontaines rapporte un appel de la cour du comte de Ponthieu, en celle du roi ; le comte réclama l'ancien usage, mais, malgré son opposition, l'affaire fut jugée par droit et sans combat judiciaire. (MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*.)

(2) L'abbé de Mably, dans ses *Observations sur l'Histoire de France*, pense aussi que l'extension du pouvoir judiciaire de la royauté sous Saint Louis a été favorisée par les guerres avec l'Angleterre. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « La bataille de » Taillebourg consomma l'ouvrage. Saint Louis victorieux pouvait peut-être chasser » le roi d'Angleterre, Henri III, de l'Aquitaine et des autres provinces qu'il possédait » encore en deçà de la mer; mais il lui accorda la paix, en restituant le Limousin, » le Quercy, le Périgord, etc. On regarde communément ce traité comme une preuve » des plus éclatantes de la piété, de la justice et de la générosité de Saint Louis; mais » si ce prince eût eu la réputation d'être plus politique que bon chrétien, peut-être » que cette générosité passerait pour le sage procédé d'un intérêt bien entendu. La » restitution que fit Saint Louis lui soumit le roi d'Angleterre. Henri reconnut les » appels. Cet exemple en imposa à la vanité de la nation, et aucun seigneur n'osa af- » fecter une indépendance dont un aussi puissant vassal qu'Henri III ne jouissait plus » dans ses domaines. »

Digitized by Google

Louis IX est le premier des rois de France qui ait ainsi enlevé aux seigneurs le droit exclusif de la justice dans leurs domaines.

Le même progrès de la royauté se fait remarquer sous le règne de Louis IX pour ce qui concerne les affaires ecclésiastiques. C'est à ce prince qu'on doit le premier acte qui ait fondé les libertés de l'église gallicane; c'est lui qui refoula la puissance du clergé dans ses limites naturelles par la célèbre ordonnance connue sous le nom de *Pragmatique-sanction* (1), qu'il rendit en janvier 1268; non-seulement ce saint roi lutta contre la cour de Rome, mais encore il réprima avec beaucoup de fermeté les entreprises du clergé français (2).

Enfin, c'est sous Louis IX qu'on voit pour la première fois le peuple prendre part à des actes législatifs (3). C'est une grande innovation qui constate les progrès de l'institution communale. Ces hommes, naguères serfs misérables, sont déjà des citoyens assez puissans pour que le roi les consulte. Le tiers-état prend naissance et prélude aux états-généraux!

Ainsi, à la mort de Louis IX, à peine un siècle s'était écoulé depuis le divorce de Louis VII, et déjà tout était changé en France. La génération qui avait vu commencer les guerres contre l'Angleterre, avait déjà vu elle-même se développer le

(1) Le pape Clément IV ayant osé décider que tous les bénéfices ecclésiastiques étaient à la disposition du pape, et qu'il pouvait les conférer vacans ou non vacans, Louis IX lui répondit par sa fameuse ordonnance de 1268, dite la *Pragmatique*, par laquelle il interdisait, dans son royaume, la levée des décimes que le pape y faisait, et par laquelle il affirmait et maintenait positivement l'indépendance et les priviléges de l'église nationale dans ses rapports avec la papauté. Il fit saisir les deniers levés en France par le Saint-Siège. Le pape irrité cassa la nomination de Pierre Charlot à l'évêché de Noyon. Saint Louis déclara que nul autre n'occuperait cet évêché, et tint parole.

(2) Les évêques, pour le moindre intérêt temporel, mettaient leurs diocèses en interdit, c'est-à-dire qu'ils fermaient les temples. La superstition leur faisait alors accorder tout ce qu'ils désiraient. L'évêque de Beauvais et l'archevêque de Rouen en agirent ainsi à l'occasion de quelques différends avec des officiers royaux, pour des droits de juridiction temporelle. Le roi Louis IX fit saisir leurs revenus, et les deux prélats levèrent leurs censures.

(3) Une ordonnance de 1262, sur les monnaies, finit par ces mots : « Cette ordonnance » a été faite à Chartres, l'an 1262; et, pour la faire, ont été présens les jurés ci-» dessous : Clément de Veselais; Jean, dit le Raide; Jean Hernan, citoyens de Paris; » Etienne Morin, citoyen d'Orléans; Jacques Fris, bourgeois de Provins; Jean Pa-» vergin, citoyen de Sens; Pierre des Monceaux, citoyen de Laon, etc. »

Digitized by Google

germe des immenses révolutions sociales qui devaient en être les conséquences (1).

L'aristocratie féodale, affaiblie de toutes parts, n'opposait plus que des efforts impuissans à l'autorité royale. La royauté, devenue supérieure à toutes les résistances, et libre de toutes espèces d'entraves, planait sur la France entière, et commençait à ne plus avoir d'autre régulateur que sa volonté. La puissance des papes était limitée, et l'épiscopat français était soumis. Tel était l'état de la France vers le temps où Philippe III reçut la couronne de Louis IX et la laissa à Philippe IV, dit le Bel.

Malheureusement, la monarchie qui avait alors remplacé la féodalité et secoué le joug ecclésiastique, n'était point une monarchie tempérée; c'était le pouvoir absolu, c'était le despotisme.

Si les guerres de la France et de l'Angleterre se fussent terminées à cette époque, si les rois de France eussent été tranquilles possesseurs de leur royaume, la nation française n'aurait point vu se former toutes les institutions qui sont venues bientôt imposer des limites au pouvoir de ses souverains, et qui ont ouvert au peuple la carrière de la liberté politique. Il n'y avait plus qu'un roi et des sujets; mais la royauté, qui avait besoin du concours de tous les Français pour combattre les étrangers, ne tarda pas à être obligée de céder à de légitimes exigences, et de tempérer par des institutions la puissance illimitée qu'elle avait acquise.

Au milieu des désordres continuels de la guerre, dans ce flux et reflux de défaites et de succès, un nouvel ordre s'est organisé. Sur les ruines de l'ancienne société féodale, une autre société a jeté ses bases, et s'est constituée peu à peu. Le peuple a commencé à se faire compter pour quelque chose; et son apparition tumultueuse sur la scène politique est toujours en rapport avec les époques des grands combats contre l'Angleterre.

Il y avait loin de la liberté civile dont jouissaient les com-

(1) Le beau règne de Louis IX est l'aurore du jour qui nous éclaire aujourd'hui. (HENRION DE PANSEY, *Hist. des Assemblées nationales.*)

Digitized by Google

munes, à la liberté politique, c'est-à-dire à l'exercice du droit qu'ont les citoyens d'une nation de participer, par des représentans, à la gestion des affaires publiques. C'est à la nécessité dans laquelle se sont trouvés les rois de France de demander des secours à leurs sujets, pour combattre les rois d'Angleterre, que les hommes des communes ont dû le privilége d'être appelés dans les assemblées nationales (1). C'est surtout depuis Philippe-le-Bel que cette grande innovation a été fréquente, et c'est toujours dans des circonstances relatives aux guerres contre les Anglais qu'elle a eu lieu.

Philippe-le-Bel, attaqué de tous côtés par les Anglais et les Flamands (2), avait épuisé la patience de ses sujets par des demandes d'impôts trop fortes et trop souvent répétées (3). Il fallait cependant subvenir aux dépenses les plus urgentes pour défendre le royaume et la couronne; on lève encore sur le peuple des contributions : les manans et habitans de Paris, de Rouen, d'Orléans, se révoltent et mettent à mort ceux qui se présentent pour percevoir ces deniers extraordinaires. Alors Philippe, pressé par le besoin, essaie, d'après l'avis de son surintendant des finances, Enguerrand de Marigny, d'obvier à ces émeutes, et d'obtenir de bonne volonté ce qu'il n'a pu exiger de force. « Le moyen, dit Estienne Pasquier, de faire » avaler cette purgation au commun peuple, fut de faire » mander par le roi à toutes les provinces que l'on eût à s'as- » sembler en chasque sénéchaussée et baillage, et que là le

(1) « Les causes de ce grand changement, dit M. Henrion de Pansey, dans son » *Histoire des Assemblées nationales*, sont surtout dans la nécessité où se trouvèrent » les rois d'établir des impôts. »

(2) En 1296, Gui de Dampierre, comte de Flandres, secrètement lié avec Édouard, roi d'Angleterre, était convenu avec lui du mariage de sa fille avec le fils de ce prince. Par-là, il avait violé une loi de l'état, qui défendait aux grands vassaux de contracter des mariages sans le consentement du roi. Philippe-le-Bel s'empara de la personne de la fille du comte de Flandres. La guerre éclata à cette occasion entre la France, l'Angleterre et la Flandre : Philippe fut vainqueur; mais ayant imposé aux Flamands un gouverneur qui leur déplaisait, ils se révoltèrent. La paix ne fut faite entre le roi de France et les Flamands qu'en 1305.

(3) « Le peuple ne pouvoit goûter les levées extraordinaires, les appelans *maltoutes*, » comme deniers mal tollus et ostez, et ceux qui se mesloient de les lever, *maltoul-* » *tiers*, ce qui causoit fort souvent des émotions populaires. » (Estienne Pasquier, *Recherches de la France*)

Digitized by Google

» clergé, la noblesse, et le demourant du peuple, qui fut ap-
» pelé *tiers-état*, advisassent d'apporter remède aux défauts
» généraux de la France, et tout d'une main aux moyens qui
» étoient requis pour subvenir à la nécessité des guerres qui
» se présentoient, et qu'après avoir pris langues entr'eux,
» ils députassent certains personnages de chaque ordre pour
» conférer tous ensemble. De manière que celui a bien faute
» d'yeux qui ne voit que le roturier fut exprès adjousté, contre
» l'ancien ordre de la France, non pour autre raison que
» c'étoit celui sur lequel devoit principalement tomber tout le
» faix et charge : afin qu'estant en ce lieu engagé de pro-
» messes, il n'eust puis après occasion de retirer ou mur-
» murer; invention grandement sage et politique. »

Philippe-le-Bel appela donc dans la ville de Paris, non-seulement des députés des seigneurs et des ecclésiastiques, mais encore des députés des communes. Il fit élever un grand échafaud sur lequel il se plaça, et où il fit asseoir les députés de la noblesse et du clergé; ceux du tiers-état étaient assis en bas. Là, Enguerrand de Marigny *remontra aux syndics des trois états les urgentes affaires qui tenaient le roi assiégé, pour subvenir aux guerres; les exhortant de le vouloir secourir en cette nécessité publique. Auquel lieu, on lui présenta corps et biens; levant par le moyen des offres libérales qui lui furent faites une imposition fort grève par tout le royaume : l'heureux succès de ce premier coup d'essai se tourna en coutume, non tant sous Louis Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, que sous la lignée des Valois.*

C'est de cette époque que date cette maxime fondamentale de notre droit public, que *nul impôt ne peut être levé en France que de l'octroi des gens des états* (1). C'est pour la première fois qu'on voit les hommes des communes siéger à côté de la noblesse et du clergé. Sans doute on se serait passé d'eux, sans doute on ne les aurait point adjoints aux autres corps de la

(1) Nicolas Gilles et le Rosier de France disent positivement qu'il fut arrêté dans les états de France que l'on ne pourrait imposer aucun subside sur les peuples, si urgente nécessité le requérait, que de l'octroi des gens des états.

Digitized by Google

nation, sans l'impérieuse nécessité d'obtenir leur assentiment, et sans l'état désastreux où les guerres avec l'Angleterre avaient jeté le royaume; mais les secours des grands vassaux ne pouvaient plus suffire. La bourgeoisie avait grandi, et était déjà devenue une classe importante; elle prit une existence politique sous le nom de *tiers-état*. Dans les siècles précédens, les pères de ces bourgeois n'avaient guère pu espérer que leurs enfans délibéreraient sur les affaires publiques avec ceux de leurs superbes maîtres; c'est qu'alors ils étaient trop faibles, trop pauvres, et surtout qu'on n'avait pas besoin de leurs secours. Quelle révolution une pareille innovation a dû opérer dans les esprits! Ce n'était, il est vrai, que l'aurore d'un nouvel avenir, mais au moins c'était la *conquête de cet avenir*. *Car*, comme le remarque Pasquier à cette occasion, *nous sommes en un royaume de conséquences, il n'y faut rien aisément permettre, encore que ce ne soit pour une fois, que l'on ne veuille permettre à jamais.*

Cependant les premiers pas de ce nouvel ordre de citoyens dans la carrière politique furent incertains et timides. Les bourgeois n'étaient jamais convoqués dans des assemblées nationales que pour des circonstances accidentelles, des cas de guerre, des besoins d'impôts. La royauté, devenue pouvoir absolu, ne vit pas avec plaisir l'établissement des états-généraux et ne les appela que lorsqu'elle ne put s'en passer. Mais Philippe de Valois et ses fils, toujours exposés à des dangers extraordinaires par la continuation des guerres avec l'Angleterre, furent forcés de lasser encore la patience des Français par des levées de subsides, et il fallut bien avoir recours au même moyen que Philippe-le-Bel, c'est-à-dire réunir des assemblées composées des députés des trois ordres de l'État (1).

(1) « Si Philippe de Valois et ses fils, possesseurs paisibles du royaume, n'avaient » été exposés à aucun danger extraordinaire de la part des rois d'Angleterre, ils ne » se seraient point vus dans la nécessité de lasser la patience de leurs sujets par de- » mandes de subsides. N'étant point dégradés par leurs besoins, peut-être seraient-ils » parvenus à force d'art à établir arbitrairement quelques médiocres impôts qui n'au- » raient excité que de légères plaintes, et quand le prince aurait obtenu peu à peu » la prérogative de décider des impositions, il lui aurait été facile de dissoudre, pour » ainsi dire, la nation, en ne convoquant plus les états-généraux; et ces mœurs, ces

Digitized by Google

Lorsque le roi Jean succéda à Philippe de Valois, la France était dans la situation la plus désespérée, tous les ordres de l'État étaient opprimés et mécontens; la plaie faite à la nation française dans les mémorables journées de l'Écluse et de Créci saignait encore. Des mesures arbitraires inouïes, des vexations sans nombre, de basses tyrannies avaient été employées pour se procurer les sommes d'argent que de continuels combats contre les Anglais rendaient nécessaires. Toutes les ressources avaient été épuisées (1). Cependant une trève conclue avec le roi d'Angleterre, Édouard III, expirait. Le roi Jean, chancelant sur son trône, sentit qu'il lui fallait appeler tous ses sujets à son secours, et les états-généraux, qu'on éludait depuis si long-temps, furent enfin convoqués de nouveau. C'est dans les événemens de ce règne, l'un des plus célèbres de notre histoire, que se révèle surtout l'immense accroissement de forces acquises par le tiers-état dans les guerres contre l'Angleterre. Favorisé par les malheurs de la royauté et par les pertes de la noblesse, le peuple, profitant de tous les maux qui accablaient le pays, s'empara de la souveraineté tout entière. La bourgeoisie, qui avait acquis des richesses et de la puissance au milieu des événemens qui avaient ruiné l'aristocratie et épuisé la royauté, balança, dès la première session des états-généraux en 1355, toutes les autres influences, et prétendit régler et réformer à son gré l'administration publique; elle força le roi à rendre une ordonnance qui lui enlevait plusieurs prérogatives importantes, et qu'on peut considérer comme la *Charte constitutionnelle* de ces temps (2).

» préjugés, ce caractère que les fiefs avaient donnés et qui semblaient tenir la nation » en équilibre entre la monarchie et le gouvernement libre, en l'exposant à des agita- » tions violentes, auraient eu le même sort que les coutumes qui les avaient fait » naître. » (Mably, *Observ. sur l'Histoire de France.*)

(1) On attribue à Philippe de Valois l'établissement de l'impôt sur le sel, qui est encore si pénible pour les classes laborieuses; mais il ne fit que l'augmenter par ordonnance du 20 mars 1343. Le roi d'Angleterre l'appela l'auteur de la loi *salique*.

(2) Cette ordonnance est du 22 décembre 1355; elle porte, entre autres dispositions, que *la voix de deux des trois états ne peut engager le troisième; que les subsides ne sont accordés que pour un an; que les états nommeront eux-mêmes les percepteurs des impôts levés pour les guerres d'Angleterre, et les feront distribuer directement aux troupes par leurs préposés, sans le concours du gouvernement.*

Digitized by Google

L'année suivante, de nouveaux désastres vinrent encore augmenter les forces et les prétentions de la bourgeoisie. Après la terrible bataille de Poitiers, et pendant la captivité du roi Jean en Angleterre, les hommes des communes s'emparèrent entièrement du gouvernement et dirigèrent toutes les affaires. Dans les nombreuses assemblées nationales dont la guerre avec l'Angleterre nécessita la convocation, en 1356, 1357 et 1358, le tiers-état fut le seul pouvoir constituant et exécutif; il fit destituer et mettre à mort des ministres qui lui déplaisaient. Marcel, prévôt des marchands de Paris, et président du tiers-état, fut plus puissant que le régent Charles. Pendant près de quatre ans, la France fut sous le joug sanglant de la démocratie absolue (1). La plus cruelle réaction se manifesta sur tous les points du royaume contre l'aristocratie. Le peuple, exaspéré, se souleva partout contre les nobles, brûlant leurs châteaux, violant leurs femmes et leurs filles, et les livrant aux tourmens les plus affreux. Interrogés sur les motifs de leur conduite, ces paysans et ces artisans furieux, appelés les *Jacques*, répondaient, dit Froissart, *qu'ils ne savoient, mais qu'ils faisoient ainsi qu'ils voyoient faire les autres, et pensoient qu'ils dussent en telle manière détruire tous les nobles et gentilshommes du monde.*

Cette révolution avait été trop rapide, trop violente et trop radicale pour être durable; elle devait périr par les atroces excès qui l'avaient souillée; mais elle a dû laisser nécessairement dans la société des souvenirs profonds et des traces ineffaçables. Ce déplacement de toutes les classes, ce spectable d'une démocratie insolente, cette domination passagère du tiers-état sur la royauté et la noblesse, ce bouleversement moral et matériel de toute la nation, ont dû jeter dans les masses, soulevées comme les vagues de l'Océan, de nombreux germes de liberté et d'égalité

(1) Les états-généraux, réunis le 5 février 1357, renversèrent l'autorité royale. Ils s'attribuèrent le droit de se réunir quand bon leur semblerait. Ils nommèrent une commission qui s'empara du gouvernement. Les nobles et les ecclésiastiques, qui avaient été nommés pour faire partie de cette commission avec les députés du tiers-état, leur abandonnèrent toute l'autorité, pour ne pas participer à leur usurpation.

Digitized by Google

que les flots populaires, en se retirant, ont emportés et fécondés dans leur sein. Il fallait peut-être cette grande tempête de l'anarchie pour purifier l'atmosphère politique !

A dater de ce moment, le droit de la nation de s'imposer elle-même ne fut plus contesté; et, sous les règnes de Charles V et de Charles VI, la continuation des guerres avec l'Angleterre procura souvent à la bourgeoisie l'occasion de faire usage des libertés qu'elle avait conquises (1). Enfin, jusqu'à Charles VII, qui chassa entièrement les Anglais des provinces françaises; et Louis XI qui, au lieu de leur donner des villes, fit avec eux, par une politique bien entendue, une paix définitive à prix d'argent; les hommes des communes ont toujours, au milieu des événemens de la guerre, affermi leurs libertés, augmenté leurs priviléges et consolidé leur position sociale, à peu près dans l'état où les a trouvés la révolution du dernier siècle. [1789.]

Ce principe de notre droit politique, *que les impôts ne sont légitimes qu'après avoir été consentis par les représentans de la nation*, a été tellement bien établi pendant la longue lutte de la France contre l'Angleterre, que Philippe de Comines, né sous le règne de Charles VII, écrivait sous le règne de Louis XI les lignes suivantes :

« Il n'y a roy ni seigneur sur terre qui ait pouvoir, outre son » domaine, de mettre un denier sur ses sujets sans octroy et » consentement de ceux qui le doivent payer, sinon par ty- » rannie ou violence (2). »

Ainsi, les grandes guerres séculaires entre la France et l'Angleterre, après avoir créé la royauté française, l'ont empêchée de devenir tout-à-fait despotique en lui imposant des limites, par l'établissement des états-généraux.

C'est aussi sous leur influence que se sont formées la plupart de nos autres institutions nationales; c'est sous leur in-

(1) Sous Charles VI, en 1381, les états-généraux refusèrent les subsides qui leur étaient demandés; les députés déclarèrent que le peuple s'opposait à l'établissement de l'impôt, et qu'il était insensé, puisque la royauté était en paix, d'accorder les mêmes subsides qui avaient suffi à Charles V pour faire la guerre aux Anglais.

(2) *Mémoires de Comines*, liv. V, chap. XIX.

Digitized by Google

fluence que s'est fixé le parlement (1), que s'est établie la magistrature, qu'a été créée la Cour des comptes (2), et que s'est constituée l'armée. Le roi, toujours occupé à faire la guerre, toujours transporté d'un champ de bataille sur un autre, fut obligé d'instituer des corps permanens chargés, pendant son absence, de rendre la justice à ses sujets. Il a fallu nommer des magistrats pour examiner les comptes des percepteurs de ces nombreux impôts que les besoins de la guerre faisaient si souvent lever.

Enfin, au milieu d'attaques sans cesse renaissantes de la part de l'Angleterre, on a senti la nécessité d'avoir une armée régulière toujours prête à opposer (3), et qui pût rétablir l'ordre dans les provinces désolées par les exactions.

Les magistrats, chargés de rendre la justice au nom du roi, acquirent bientôt la connaissance et l'expérience des affaires, et eurent sur le peuple l'influence qu'exercent toujours sur leurs concitoyens ceux qui tiennent la balance de la justice. Les rois, dans l'absence des états-généraux, pour donner plus de crédit et de force morale à leurs actes, et par respect pour les droits proclamés dans les assemblées nationales, prirent usage de se rendre au milieu de ces hommes éclairés, accompagnés des princes et des grands, et de faire sanctionner par eux leurs ordonnances. Plus tard, dans les circonstances où le joug du pouvoir absolu se fit sentir, le peuple privé de la protection des états-généraux tombés en désuétude après les guerres d'Angleterre, trouva un soutien dans le parlement. C'est de là que date l'origine des *lits de justice* et l'*enregistrement des édits*. Cet usage, qui enchaîna si souvent la volonté de nos souverains

(1) Le parlement suivait le roi, et fut ambulatoire jusqu'à Philippe-le-Bel; mais ce prince, voyant que les guerres qu'il avait à faire l'éloignaient pour long-temps, et ne voulant pas que ses sujets fussent sans justice, surtout à Paris, capitale du royaume, ordonna, le 23 mars 1301, que, pour la commodité de son conseil et l'expédition des causes, le parlement se tiendrait à Paris.

(2) Autant qu'il est possible d'en juger d'après nos vieux historiens, la chambre des comptes a été régulièrement organisée sous Philippe-le-Bel.

(3) Les rois de France, toujours en guerre avec les rois d'Angleterre, sentirent la nécessité d'avoir une armée nationale. Philippe-Auguste est le premier roi qui ait eu des troupes soldées, et Charles VII organisa une armée régulière en 1439; elle formait un corps de neuf mille hommes.

Digitized by Google

les plus despotes, et qui arrêta les caprices de leurs ministres ou de leurs maîtresses, ne se serait jamais établi sans les événemens des guerres contre les Anglais (1).

C'est donc pendant ces guerres séculaires entre la France et l'Angleterre, et sous leur influence, que s'est élevée et que s'est constituée sur les ruines de la société féodale, la société française telle qu'elle est à peu près parvenue jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Pour prix du sang qu'elle a fait verser, cette grande lutte a légué à la France la nationalité dont nous sommes si légitimement orgueilleux, l'unité gouvernementale, l'un des plus beaux attributs de notre civilisation, les systèmes d'organisation militaire et judiciaire qui ont enfanté les glorieuses armées et la noble magistrature d'Henri IV et de Louis XIV, et enfin les institutions politiques des états-généraux et des parlemens, d'où sont sorties toutes les libertés publiques qui nous sont si chères. Il y a beaucoup plus de différence entre la monarchie de Louis VII et celle de Philippe-le-Bel, qu'entre celle du premier des Valois et celle de Louis XIV et de Louis XVI avant la constitution de 1789.

Mais à ces mots de constitution et de Charte, la pensée se reporte encore aussitôt vers la Grande-Bretagne; elle se reporte vers ces temps de cruelle mémoire où les rois d'Angleterre, afin de soutenir leurs droits sur les provinces françaises, épuisaient leur royaume d'hommes et d'argent pour aller porter la guerre loin de leurs foyers, et exposaient ainsi leur couronne à subir les exigences des vassaux. C'est au milieu de la lutte entre la France et l'Angleterre, et par les événemens qu'elle a produits en amalgamant les divers élémens sociaux, que s'est créée, sur les bords de la Tamise, la monarchie représentative et constitutionnelle, cette moderne organisation politique, cette nouvelle combinaison de la royauté, de l'aristocratie et de la

(1) Charles V, effrayé par le souvenir des états-généraux tenus sous le roi Jean pendant qu'il était régent du royaume, essaya le premier de remplacer ces assemblées en se transportant avec les grands et quelques bourgeois au parlement pour y délibérer sur les affaires publiques. « Selon les apparences, dit l'abbé de Mably, l'enregistrement, semblable par son origine et dans ses progrès à tous les autres usages » de notre nation, s'est accrédité peu à peu, et, par une suite de circonstances ex- » traordinaires, on lui a enfin attribué tout le pouvoir qu'il a aujourd'hui. »

Digitized by Google

démocratie. La constitution anglaise, objet de tant d'éloges depuis soixante ans, n'est point l'œuvre des spéculations de l'esprit humain; elle est l'effet des circonstances accidentelles dans lesquelles s'est trouvée l'Angleterre, aux XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. On sait l'influence qu'a exercée sur les causes et les résultats de nos dernières révolutions, le spectacle de ce gouvernement chez nos voisins d'outre-mer; nos philosophes du XVIIIe siècle et nos législateurs l'ont pris pour modèle, et plusieurs nations européennes ont déjà imité ou imiteront bientôt les deux peuples qui marchent à la tête de la civilisation. L'influence des longues luttes entre la France et l'Angleterre se fait donc sentir jusque sur nos destinées actuelles : c'est ce que j'essaierai de démontrer dans un autre article; j'indiquerai ensuite leur influence sur les destinées particulières de l'Aquitaine, du Poitou et de la Saintonge (1).

H. DE SAINTE-HERMINE.

(1) Après avoir présenté l'analyse du système présenté par M. de Ste-Hermine, dans son mémoire sur la question suivante qu'elle avait mise au concours (*Quelle fut, sur les destinées de la France, l'influence du divorce de Louis VII?*), l'académie de Bordeaux établit que l'auteur a bien compris la question posée; que son style, quoique quelquefois incorrect, a toujours de la noblesse, qu'il est rapide, philosophique et en général adapté au sujet. Sur cela, elle a décerné à notre jeune collaborateur une médaille d'or de la valeur de cent francs. Son concurrent, M. de St-Paul, magistrat à Montpellier, a obtenu une mention honorable pour les recherches historiques consignées dans son travail. Le système de ce dernier est que le divorce de Louis VII n'avait eu d'autre effet que de priver la France, pendant quelques siècles, d'une vaste étendue de territoire qu'elle aurait conservée paisiblement sans cet acte impolitique, et dans laquelle elle n'aurait pu rentrer qu'en en faisant la conquête, dans une lutte semée d'incidens divers, et à la fois très-prolongée et extrêmement meurtrière. — Le travail de M. de Ste-Hermine peut être aussi intitulé : *De l'Influence des guerres entre la France et l'Angleterre, dans les* XIIe, XIIIe, XIVe et XVe *siècles*. D. L. F.

Digitized by Google

PREMIER SIÉGE DE LA ROCHELLE,

EN 1224 (1).

La trève de cinq ans achetée, en 1214, par Jean-sans-Terre, avait été renouvelée avec son fils Henri III (2). Mais la paix qui, depuis dix années, régnait sur le continent, fut rompue à la mort de Philippe-Auguste, arrivée le 14 juillet 1223 (3). Louis VIII, dit *le Lion*, successeur de ce prince, sentit, en montant au trône, se réveiller en lui le ressentiment qu'il nourrissait contre la maison d'Angleterre depuis sa malheureuse expédition d'outre-mer (4). Cette haine s'accrut encore lorsque Henri III, au lieu de venir assister, en sa qualité de vassal de la couronne de France, au sacre de son nouveau suzerain, le fit sommer de lui livrer la Normandie, l'Aquitaine, et les autres possessions continentales de son aïeul Henri II, ainsi qu'il s'y était obligé, lors de sa captivité dans la tour de Londres (5).

Louis, furieux, ne répondit à cette sommation qu'en faisant publier l'arrêt de confiscation rendu, en 1203, par la Cour des pairs de France, contre Jean-sans-Terre. Il ne s'en tint pas là: voulant que cet arrêt reçût enfin son entière exécution, il résolut d'arracher au monarque anglais le peu de terre qu'il possédait encore au midi de la Loire, et profita, pour cette expédition, des embarras suscités à ce prince par Falkaise de Bréant et autres barons insurgés, qui, fortifiés dans la

(1) Cet article, et un bon nombre d'autres que nous avons en portefeuille, sont extraits d'une *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, qui paraîtra plus tard. Cette sorte de *specimen* du travail de M. Massiou fait désirer la prompte publication de son livre. D. L. F.

(2) Vid. *Script. rer. Franc.*, tom. XVII, p. 772, et tom. XVIII, p. 114. — Edm. Martenne, *Veter. Monum.*, t. I, p. 1143.

(3) *Script. rer. Franc.*, t. XVII, passim.

(4) Vid. *Script.*, tom. XVII et XVIII, passim.

(5) Ibid. tom. XVII, p. 756.

Digitized by Google

citadelle de Bedfort, osaient lever la lance contre leur souverain.

Louis vint en Poitou, leva une armée et marcha sur la Saintonge. A son approche, Aimery, vicomte de Thouars, et nombre d'autres barons du parti d'Angleterre, s'empressèrent d'aller à sa rencontre et de lui faire leur soumission. Savary de Mauléon, seul, ne fut ébranlé ni par les menaces ni par les promesses du roi de France, et resta fidèle à son seigneur d'outre-mer. Enfermé dans les murs de Niort avec une bonne garnison, ce guerrier attendit les Français avec une noble assurance.

Le Lion parut bientôt devant la place (1), à la tête de douze cents chevaliers et d'un grand nombre de fantassins. Savary de Mauléon n'eut que la gloire d'une belle défense. Forcé de capituler après un siége meurtrier, il obtint de se retirer, avec tous ses gens, à La Rochelle, après avoir juré sur les Évangiles que, jusqu'à la Toussaint suivante, cette ville serait la seule où il tirerait l'épée pour la cause de Henri III (2).

Le vainqueur mit une forte garnison dans Niort et marcha sur Saint-Jean-d'Angély, occupé par une poignée d'Anglais. Le corps de ville et le clergé, appréhendant les suites d'une résistance inutile, conjurèrent l'orage qui les menaçait, en ouvrant leurs portes au roi et en lui jurant fidélité. Le prince entra aussitôt dans la ville, où lui et *sa gent* furent reçus *moult honourablement* (3).

(1) Le 4 juillet 1224.

(2) Niordum castrum rex obsidet, ibique Savaricum de Malo-leone et alios qui munitionem illam defendebant in tantum lapidibus fulminavit, quod illi, se dedentes, castrum tradiderunt. Sed salvis omnibus exeuntes, ne contra regem Franciæ usque ad sequens festum omnium sanctorum in aliquam munitionem, nisi apud Rochellam, se opponerent, regi super S. Evangelium juraverunt. (*Gest. Ludov. VIII*, ap. *Script. rer. Francic.*, tom. XVII, pag. 305.) — Vide etiam *Chron. de St-Denis* Ibid. pag. 419. — *Abrég. de l'Histoire de France*, ibid. pag. 431. — *Chron. Turon* Ibid. tom. XVIII, pag. 305. — *Chron. St-Florent. Salmur.* Ibid. pag. 329. — *Chron. St-Médard. Suess.* Ibid. p. 722. — *Chron. Canob. Clun.* Ibid. p. 743. — *Chron. Alberic. Trium Font.* Ibid. p. 793.

(3) Rex Ludovicus muniens Niortum castrum, S. Johannem de Angelinco festinus adiit. Sed oppidani timentes sibi, sua seque regi dedentes, eum honorificè receperunt. (*Gest. Ludov. VIII*, *ap. Script. rer. Franc.*, tom. XVII, pag. 505.) — Li roys fist garnir le chastel de Niort, et mena son ost à St-Jean d'Angély. Cil de la vile quant il sorent la venue le roys, se doubtèrent moult, et alerent au plutost qu'il porent encontre luy, et se rendirent, et recurent le roys et sa gent moult honourablement en

Digitized by Google

Au milieu des hommages dont il était l'objet, on lui remit des dépêches de Falkaise de Bréant et des autres barons insurgés d'Angleterre. Ils lui mandaient de poursuivre ses succès avec confiance, et promettaient d'occuper assez Henri III, au-delà du détroit, pour lui ôter la faculté de songer aux affaires du continent (1).

Encouragé par cet avis, Louis marcha aussitôt, avec tout son monde, sur La Rochelle, la seule place qui tînt encore, en Saintonge, pour le roi d'Angleterre (2). Savary de Mauléon s'était enfermé dans les murs de cette ville avec trois cents chevaliers et une multitude de sergens et d'hommes d'armes, comme lui décidés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le roi de France fit dresser son camp (3) au village de Dompierre, à une petite distance de la place. C'est ce qui résulte d'une charte, datée de ce camp, par laquelle le monarque confirma un ancien diplôme de Guillaume, dernier duc d'Aquitaine, au profit de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély (4). Puis il fit avancer ses troupes vers la ville et dresser ses engins et machines de guerre contre les remparts. L'assaut commença alors sur plusieurs points, et Savary de Mauléon, secondé par ses chevaliers, par ses hommes d'armes et par les bourgeois de la ville, n'épargna rien pour repousser, du haut des tours, les attaques de l'ennemi (5).

la vile. (*Chron. de St-Denys, ap. Script.* tom. XVII, p. 419.) — Vide etiam *Abrég. de l'Hist. de France.* Ibid. p. 431. — *Chron. Turon.* Ibid. t. XVIII, p. 305.

(1) Quod audiens Falkasius significavit Ludovico quod audacter propositum consequeretur inceptum, quia ipse in medio Angliæ guerram moveret cum nonnullis nobilibus ad hoc unanimiter consentientibus. (*Math. Westmonast.*, ap. *Script. rer. Franc.*, tom. XVII, p. 359.)

(2) Rex Ludovicus sumens de regni Angliæ divisione confidentiam, duxit exercitum grandem in Rupellam, ut illam armis suo dominatui subjugaret. (*Math. Westmonast.*, ap. *Script. rer. Franc.*, tom. XVII, p. 359.)

(3) Le 15 juillet 1224.

(4) Ludovicus, etc. Noverint universi... nos vidisse cartam Willelmi, quondàm ducis Aquitanorum, sub hâc formâ....., etc. Quod ut perpetuò stabilitatis robur obtineat, præsentem paginam sigilli nostri auctoritate..... confirmamus. Actum in castris apud Dompere, propè Rupellam, etc. (*Cartul. de l'abb. de St-Jean-d'Angély*, fol. 71.)

(5) Rex verò ità prosperis clarus successibus, Rochellam obsidet, et machinis ad muros applicatis, Savaricum de Malo-leone et alios ferè trecentos milites ac servientes innumeros, qui intùs aderant, graviter impugnat, et ab eis multoties impu-

Digitized by Google

Mais la place était mal approvisionnée et ne pouvait tenir long-temps. On attendait des secours d'Angleterre. Un navire chargé entra en effet dans le port, peu de jours après l'arrivée des Français devant la ville. Plusieurs caisses pleines en furent retirées : mais, s'il faut en croire quelques chroniqueurs, au lieu des vivres et de l'argent qu'on s'attendait à y trouver, ces caisses n'étaient remplies que de pierres et de son (1).

Ce fait étrange est rapporté comme la cause d'un long débat qui s'engagea alors entre la garnison anglaise et les chevaliers d'Aquitaine attachés au service de Henri III (2). Il est plus vraisemblable que, las d'attendre des secours qui n'arrivaient pas, les Aquitains s'indignaient de la négligence du roi d'Angleterre, et craignaient que, trop occupé des troubles de son royaume, où il assiégeait le château de Bedfort, le prince n'eût pas le temps de songer à eux (3).

Quoi qu'il en soit, on disputait avec aigreur, et l'assemblée devenait de plus en plus orageuse. Les hommes d'Aquitaine voulaient qu'on prévînt, par une prompte soumission, la vengeance d'un ennemi formidable : les Anglais soutenaient au contraire qu'on ne devait se rendre qu'à la dernière extrémité. La diversité des opinions jetait la défiance dans les esprits, et

gnatur. (*Gest. Ludov. VIII*, *ap. Script. rer. Franc.*, tom. XXII, p. 305.) — D'illuec s'en alla li roys à la Rochele et l'assist. Li engins furent dreciés, et par neuf jours sans cesser destruisissent les murs. Savaris de Maulion o deux cens cheuvaliers, et li borjois de la vile et grant planté de sergiens, qui estoient dedans, se deffendirent vigoureusement. (*Abrég. de l'Hist. de Fr.* Ibid. tom. XVII, p. 431.) — Vide etiam *Chron. de St-Denis*. Ibid. tom. XVII, pag. 419 — *Chron. Turon.*, ibid. tom. XVIII, pag. 305.

(1) Tandem cum idem Savaricus et alii qui intùs erant cum eo se crederent pecuniam ab Henrico rege recepisse, arcas quas eis miserat plenas lapidibus et furfure, ut dicitur, repererunt. (*Gest. Ludov. VIII*, ap. *Script.*, tom. XVII, p. 305.) — Ils trouverent en une huche pierres et bran que li cuidoient que li roys Henry d'Engleterre leur eust envoyé pleine d'argent. (*Chron. de St-Denis*. Ibid. tom. XVII, pag. 419.)

(2) Sicque inter illos et Anglicos qui ex parte regis Angliæ illùc advenerant discordia seminatur. (*Gest. Ludov. VIII*, ap. *Script.* tom. XVII, pag. 305.) — Avint si comme diex le vot que contens et descort mut entre Savary de Maulion et autres chevaliers qui le chastel de la Rochele gardoient. (*Chron. de St-Denis*. Ibid. tom. XVII, p. 419.)

(3) Quia de succursu regis Angliæ diffidebant, qui interim castellum de Bedefort obsidebat. (*Radulf. Coggeshal.*, ap. *Script. rer. Franc.*, tom. XXIII, p. 120.)

Digitized by Google

la discorde, fomentée par les rivalités nationales, naissait du choc des passions et des intérêts.

Tandis qu'une funeste division régnait dans la ville assiégée, et que le belier français, attaquant les murailles, les faisait crouler sous ses coups redoublés, des ennemis d'un autre ordre conspiraient, à Paris, la ruine des Rochelais, en appelant la bénédiction du ciel sur les armes du roi de France.

On vit (1) une foule de peuple, enflammée de l'esprit de Dieu et conduite par des évêques et des moines, s'en aller processionnellement de la basilique de Notre-Dame à l'église de Saint-Antoine, chantant des hymnes à la gloire du Très-Haut, poussant des soupirs, versant des larmes, et priant *le souverain triomphateur* de donner la victoire au roi Louis (2).

En tête de cette procession marchaient trois reines, Isamburge, veuve de Philippe-Auguste; Blanche de Castille, épouse de Louis *le Lion*, accompagnée de ses jeunes fils, et Bérengère, reine de Jérusalem, nièce de la reine Blanche (3). La plupart des acteurs de cette scène édifiante cheminaient pieds nus et en chemise (4). S'il faut en croire un romancier presque contemporain, les trois princesses avaient même, par piété, dépouillé jusqu'à ce dernier vêtement (5).

(1) Le 2 août 1224.

(2) Dùm hæc taliter agerentur, divino nutu, apud Paristas, universi ac singuli ab ecclesiâ B. Mariæ usque ad S. Antonium processiones solemniter celebrârunt, ut triumphator omnium triumphum concederet regi suo. (*Gest. Ludov. VIII*, ap. *Script. rer. Franc.*, tom. XVII, p. 305.)

(3) Huic autem processioni interfuerunt tres reginæ, scilicet Isemburgis, quondam uxor Philippi regis, et domina Blancha regina, uxor Ludovici regis, cum filiis suis, ac regina Hyerusalem, domina Berengaria, neptis Blanchæ, reginæ Franciæ. (*Gest. Ludov. VIII*, loc. cit.) — Vide etiam *Chron. de St-Denis*. Ibid. t. XVII, pag. 419.

(4) Aussi comme li sieges eust ja duré par 18 jours, il avint que li clergies et les religions et le peuple de Paris s'esmeurent et alerent solempnement *nus piés et en langes* à processions dès l'église Nostre Dame jusqu'en l'abbaye St-Antoine, prians que Diex envoyast victoire au roys de France. (*Chron. de St-Denis*. Loco citato.)

(5) Nous ne pouvons résister au désir de rapporter en entier ce curieux passage du roman de Guillaume Guyard :

Li François rassiegent Niort
Qui tout à l'environ s'estendent.
Savari et aultres le rendent,

Digitized by Google

L'histoire nous a transmis plus d'un exemple où nos aïeux, par dévotion, se montraient ainsi tout nus dans les processions

Sauves les avoirs et la vie
Qu'ils ont par condition telle :
S'en vont ensemble à la Rochelle.
En esté con voit poi négier
Va li roi la ville assieger,
O lui mains princes à bannières.
Engigneeurs dressent perrieres
Et mangonnians pour tout confondre
Pierres qui font les maisons fondre.
Pour la Rochelle aler cochier,
Mainent grand bruit au destachier;
Tours et tourelles y empirent.
Cil dedans leurs engins retirent,
Dont mie ne nous merveillons,
Pour jeter vers les pavillons
Du roi qu'ils heent durement.
Dixhuit jours entièrement
Fut là li rois sans leur forfaire
Gramment par la mer ne par terre.
A celuy jour dixhuictiesme,
Selonc voir et selonc mon esme,
Que hystoire certaine furge,
Ala la reine Ysemburge,
Marrastre le rois moult sen Franche,
Avec li la reine Blanche
Et la reine Berengiere,
A compagie gent et fière
De gens privés et d'estranges
Par Paris nus piez et en langes
Que nule des trois n'ot chemise,
Des Notre Dame de l'Yglise
Où sont li cathedral chanoine,
Jusques plains chans à St-Antoine.
Avec eux la procession
De chascune religion,
Prians Dieu que, par sa puissance,
Gardast le roi de meschéance
Et de toute perte vilaine.
Lendemain, c'est chose certaine,
Mut entre Anglois à la Rochelle
Contens et harne nouvelle;
Li rois Henris leur ot tramise
Une huche et lot on la mise;
De deniers plaine la cuidoient,
Leurs serjans payer en devoient;
Mais de bran rasée la virent
Et de pierres quand ils l'ouvrirent.
Parquoi tantost, sans plus attendre,

Digitized by Google

et les autres solennités de l'église (1). Tel fut, au dire des annalistes du temps, l'heureux effet de cette pieuse cérémonie, que dès le lendemain La Rochelle ouvrit ses portes, *le Dieu des vengeances* ayant prêté une oreille favorable *aux soupirs larmoyans* de ses serviteurs (2).

Le désespoir des Rochelais, abandonnés du roi d'Angleterre, dans des murs ouverts de toutes parts, ne contribua pas moins sans doute à leur défaite que les prières et les génuflexions des Parisiens. On dit aussi que l'argent semé parmi les assiégés ne fut pas l'arme la moins puissante que le vainqueur employa pour les soumettre (3). Quoi qu'il en soit, privés de tout espoir de salut, ils se rendirent (4) après dix-huit jours de siége. Louis, étant entré dans la place, reçut du corps de ville le serment de fidélité, confirma les priviléges de la commune, laissa à Geoffroy de Néville et à ses Anglais la faculté de repasser le détroit, et se contenta de mettre une forte garnison dans le château de La Rochelle (5).

Cil de leans s'allèrent rendre
Au roi de France blancs et sauves
Les cors deus et les choses sauves;
Foi et leauté li jurerent,
Et Anglois en la mer entrerent
Pour passer outre le regort
Lymozin et puis Pierregort.

(Guill. Guyard, *La Branche aux royaux lignages*, roman mss. de 1306.)

(1) Voir Dulaure, *Culte des Divinités génératrices*. — Le même, *Descript. de l'Auvergne*, p. 420.

(2) Quarum nec non et populi lacrimosa suspiria Deus, ultionum dominus, velociter exaudivit. (*Gest. Ludov. VIII*, ap. *Script. rer. Franc.*, tom. XVII, p. 305.)

(3) Rex Francorum Ludovicus obtulit civibus non modicam pecuniam ut, villam suam ei reddentes, fidelitatem sibi facerent, essentque illi, de cætero, intendentes (Math. Paris, *Hist. Ang.* ap. *Script. rer. Franc.*, tom. XVII, p. 759.)

(4) Le 3 août 1224.

(5) Ludovicus rex, dato conductu Anglicis, Rochelam in deditionem accepit, nec non et villæ burgensium juramenta (*Gest. Ludov. VIII*, loc. cit.) — At cives, cùm à rege Anglorum se quasi derelictos reputâssent, regi Francorum Rupellam tradiderunt. Tùmque rex, tam in villâ quàm in castello, milites posuit et servientes. (Math. Paris, *Hist. Angl.* ap. *Script.*, tom. XVII, p. 759.) — At cives audientes guerram in Angliâ fumigare, et se quasi ab ipso rege derelictos et de pecuniâ promissâ delusos, à quâ speraverant omnem habere consolationem, cum magnâ mentis amaritudine sese suamque civitatem regi Ludovico reddiderunt. Tunc rex tam in civitate quam in castro suos fideles statuit. (Math. Westmon. ap. *Script.* tom. XVII, pag. 359.) — Ludovicus rex Rochellam obsedit quæ à civibus reddita est ei quia de succursu regis Henrici diffidebant. Reversus Galfridus de Nivellâ de Rochellâ cum militibus suis traditis.

Digitized by Google

Est-il croyable que ces généreux Rochelais, qui venaient de combattre avec un si beau dévoûment pour la cause de Henri III, aient pu, comme l'avance un annaliste d'ailleurs assez véridique, flétrir du dernier supplice un de leurs concitoyens, parce que, fidèle au serment qui le liait au roi d'Angleterre, il avait caché dans sa maison les insignes de ce prince pour les soustraire aux insultes du vainqueur (1)? S'il était vrai que le gibet eût été le prix d'un si noble attachement au prince dont les ancêtres avaient comblé leur ville de bienfaits, cet acte de barbarie serait, pour la mémoire des Rochelais de ce temps-là, une tache ineffaçable.

Un vieux chroniqueur, qui s'est plu à parer l'histoire des fleurs de la poésie, donne, sur ce premier siége de La Rochelle, des détails qu'on ne sera pas fâché de connaître.

« Les Rochelais, dit-il, ne furent pas moins effrayés au seul nom du roi de France, que si l'univers fracassé se fût abîmé pour toujours. On s'empressa d'amasser des vivres, on remplit les greniers, on garnit les celliers, chacun pourvut aux besoins de son existence (2).

» Les fossés de la ville n'étaient pas assez profonds, on les creusa davantage : on environna la place de retranchemens. Les murs furent défendus par des boulevards, les portes par de larges chaussées. On fit sur le haut des tours et des remparts de nombreux amas de pierres destinées à être lancées sur les assiégeans (3).

(Radulf. Coggeshal, ap. *Script.* tom. XVIII, pag. 120.) — Vide etiam *Chron. de St-Denis* et *Ab. de l'Hist de France*, ap. *Script.* tom. XVII, p. 419 et 432.

(1) Non erat qui apponeret se ad defensionem regis Angliæ, domini sui, præter unum civem qui posteà deprehensus est occultâsse signum regis Angliæ, ut illud præferret aliquandò, revocato eodem rege Angliæ. Qui etiam captus est proditione concivium et suspensus. Undè quia pro justitiâ obiit, constat ipsum martyrum esse gloriosum. (Math. Paris, *Hist. Ang.* ap. *Script. rer. franc.*, tom. XVII, pag. 759.)

(2) Tùm Rupellenses, audito nomine regis,
Non timuêre minùs quàm si, compagine rerum
Disruptâ, penitùs quateretur maximus orbis.
Ergò provida gens annonam colligit, implet
Horrea, cuncta suæ vitæ conservat ad usum.
Implentur baccho cellaria, carnibus arcæ.

(Nicol. de Braia, *Gest. Ludov. VIII*, ap. *Script. rer. franc.*, t. XVII, p. 319.)

(3) Non satis est fossis, scrobibus, tellure rejectâ,

Digitized by Google

» Bientôt Louis arrive et distribue ses quartiers sous les murs de la ville. Les soldats dressent leurs tentes qu'ils fixent, à l'aide de cordes, sur le gazon. Les vignes sont arrachées, les arbres coupés, les moissons dévastées, la terre dépouillée de ses riches ornemens. Afin de garantir son camp des surprises de l'ennemi, Louis le fait enceindre d'une forte palissade (1).

» Ces préparatifs achevés, il ordonne de dresser ces machines meurtrières dont les bras s'allongeant sur les remparts, doivent à la fois ouvrir les murailles et y porter la mort. Bientôt une grêle de pierres est lancée dans la place, et la brèche est au loin jonchée de morts et de blessés (2).

» Alors de toutes parts la douleur et l'effroi arrachent des cris lamentables. Un peuple de femmes désolées frappe les airs de longs gémissemens. L'une, plongée dans une morne stupeur, reste glacée sur le corps de son époux étendu sans vie : l'autre court, toute échevelée, en se meurtrissant le visage et le sein. Celle-ci est comme anéantie dans un désespoir sombre et farouche : celle-là, ne pouvant contenir sa douleur, tire du fond de sa poitrine des cris déchirans, lève vers le ciel des yeux noyés de larmes, et supplie l'Eternel de prendre en pitié sa malheureuse patrie. L'orgueil ne connaît plus de rang, et le malheur commun, rapprochant les distances,

Et vallo fora percingit et aggere muros.
Insuper adduntur robusta propagula portis.
Munitur murus lapidum munimine quarum
Peste repellatur à muris impetus hostis. (*Ib.*)

(1) ..... Muris hostilibus applicat alas.
Castra locat miles herboso cespite passim
Funibus asfixis. . . . . .
Cæduntur vites, spoliatur divite terra
Palmite. . . . . .
Falcuntur segetes. . . . . .
. . . . . Nudantur gramine prata.
Ne verò noceat in castris turbidus hostis,
Hæc circùm vallo rex mandat et aggere cingi. (*Ib.*)

(2) Aptari tormenta jubet quæ mole molaris
Ejecti muros, cæmenti federe rupto.
Ictu dissolvant mortemque minentur acerbam.
Machina dirigitur, lapides quoque, grandinis instar,
Mittere non cessat, hominumque cadavera multo
Vestit humum et latè funebria millia spargit. (*Ib.*)

Digitized by Google

arrache également de tous les cœurs des cris de désespoir (1).

» Bientôt l'œil ne s'arrête plus que sur des ruines, ne rencontre plus que l'image de la destruction. Les murailles ouvertes par les coups précipités du belier s'écroulent avec fracas : les tours, les églises, les maisons tombent abîmées sous une pluie de pierres (2).

» Plus d'espoir de salut! On s'assemble en tumulte. Les uns veulent capituler, les autres combattre jusqu'au dernier soupir. La discorde ne connaît plus de frein. Une députation envoyée au roi d'Angleterre revient sans le secours demandé. Alors toute la ville découragée s'abandonne au désespoir, et la perspective d'une mort certaine enchaîne le courage des soldats (3).

» Dix vieillards vénérables sont, par leurs concitoyens, chargés d'une mission de paix. Ils marchent à la tente du roi, se prosternent à ses pieds, et le plus âgé s'adresse au monarque en ces termes : « O prince! la gloire de notre âge, daignez épargner vos sujets : écoutez ce malheureux peuple qui vous demande grâce! Le farouche lion terrasse un ennemi superbe,

(1) Tùm dolor et planctus et lamentatio vires
Explicuêre suas : implent loca cuncta querelis.
Non minùs ex aliâ miserabile parte sonoros
Agmen fœmineum diffundit in sera questus.
E quibus una cedet gelida complexa mariti
Exanimes artus quos moles saxea fregit.
Hæc laniat crines, hæc pectora plangit, et illa
Præserit ungue genas, fusis super ora capillis.
Hæc queritur, silet hæc, occulto stricta dolore.
Illa preces supplex eructat pectore, tentans
Sollicitare Deum lacrimarum fonte fluenti
Ut populi gemitus suscipiat aure benignâ.
Hic jacet omnis honos, inflata superbia cedit,
Murmure confuso sonat angulus et locus omnis. (*Ib.*)

(2) ..... At variis afflicti cladibus, ultrà
Tanta pati nequeunt. . . . . .
Rursùs fracta vident contorsæ verbere molis
Mœnia mille locis, et celsas præcipitari
Turres, templa, domos. . . . . (*Ib.*)

(3) . . . . . Ergò quia nulla salutis
Est via, se reddi regi pars censet, at illa
Denegat, et laxis discordia regnat habenis.
Mittitur ad regem, sed cùm legatio nullam
Secum ferret opem miseris nullamque salutem,
Spes cum mente jacet populi pendentis in arcto. (*Ib.*)

Digitized by Google

mais le voit-il humilié, soudain il oublie son courroux. Vous aussi, ô roi! déposez le glaive de votre vengeance, daignez nous recevoir au nombre de vos fidèles sujets. En retardant un moment le cours de vos rapides succès, avons-nous donc tant mérité votre colère? Quel homme assez lâche pourrait oublier sitôt la foi qu'il doit à son seigneur, et ne pas lui donner au moins un gage de son attachement, en le servant de toutes ses forces? Si au premier choc de vos armes nous vous eussions livré nos remparts, quelle confiance pourriez-vous avoir en notre courage? Avec raison vous nous accuseriez d'inconstance et de lâcheté (1). »

» Il dit, et inondant de pleurs ses joues flétries par le chagrin, le vieillard laisse échapper de sa poitrine de douloureux gémissemens. Le prince, environné de ses nombreux capitaines, entre dans la place dont les portes lui sont ouvertes. Il rend aux citoyens leurs libertés et les comble de présens. Toutefois il leur impose des lois et met une garnison dans la citadelle, afin qu'ils ne soient pas tentés de reprendre les armes pour se soustraire à sa puissance. Après ces dispositions, Louis fait lever son camp et reprend le chemin de sa capitale (2). »

(1) Tùm bis quinque senes, quibus est legatio pacis
Concilio commissa, petunt tentoria regis,
Et, flexis genibus, quorum qui maximus ævo
Sic ait: — « O bone rex, ô nostri gloria sæcli,
Nobis parce tuis! Nos vincimur; ecce rogat te
Ille miser populus veniam vitæque salutem.
Acer et indomitus leo sævit in hoste superbo,
Et tamen imponit finem, cùm supplicat hostis,
Sævitiæ, nescitque sui meminisse furoris.
Tu quoque tela tuæ, rex, iræ sæva remitte.
Nos tibi concordes et amicos junge fideles.
Nec fuimus satyrâ digni, tua cæpta morantes
Fortunamque tuam. Quis enim tam mente profanus
Deneget et renuat domino servire priori,
Conservare fidem, protendere pignus amoris?
Si jam de facili primo torrente furoris
Territa mens hominum tibi se villamque dedisset,
Spes tua de nobis minimè confideret et nos
Crederet esse leves fidei nec habere tenorem. » (*Ib.*)

(2) Sic ait, et lacrymis in mæsta fluentibus ora,
Eructat gemitus alto de corde petitos.
Rex ergò. . . . . .
. . . . . Turbâ procerum comitante suorum,

Digitized by Google

Qui croirait que, dans le temps où, plein de haine pour la maison d'Angleterre, il venait de déployer toutes ses forces pour arracher à son vassal d'outre-mer une des plus fortes places du continent, Louis, se prenant d'une belle ardeur pour la mémoire de St Thomas de Cantorbéry, donnait, comme de vils troupeaux, à l'archevêque Etienne, successeur de Thomas, un bourgeois rochelais, nommé Aimar de Chanurce, et toute sa postérité, pour vivre en état de servage sous la suzeraineté de ce prêtre anglais et de ses successeurs (1)?

Cependant Savary de Mauléon, dont le sort venait de trahir si cruellement la bravoure, n'en était que plus étroitement attaché à la fortune de Henri III. Après la soumission de La Rochelle, ce guerrier, profitant de la liberté laissée à la garnison, s'embarqua pour l'Angleterre avec les autres chevaliers de son parti. Mais dans la traversée il fut informé qu'un complot se tramait contre lui, et que ses envieux, ayant conjuré sa perte, se disposaient à lui imputer le désastre de La Rochelle, en l'accusant, auprès de Henri III, de n'avoir pas fait usage de tous les moyens à sa disposition pour empêcher la prise de cette place. Cette accusation était surtout fondée sur une lettre écrite par la commune de Bayonne au roi d'Angleterre. Elle était ainsi conçue :

« Au très-illustre Henri, roi d'Angleterre, le maire et tout

Egregium corpus, reseratis undiquè portis,
Ingreditur villam. . . . . .
. . . . Lætus et invitat ad donativa maniplos :
Restituit cives in libertate priori.
Legibus impositis tamen et custode fideli,
Ne rursùs possent assumere cornua contra
Regem, nec regis humiles juga ferre recusent.
Hæc ubi disposuit consulto tramite mentis,
Tolli castra jubet carusque reflectit habenas
Ad patrias fines. . . . .

(Nicol. de Brain. *Gest. Ludov. VIII* ap. *Script. rer. franc.*, tom. XVII, p. 327.)

(1) Ludovicus, etc. Notum quod nos, pro reverentiâ B. Thomæ martyris, dedimus ecclesiæ Cantuarensi et venerabili patri Stephano, Cantuar. Archiepiscopo, in perpetuum, homagium et servitium Aimerici de Chanurcio, burgensis de Rupellâ, et hæredum suorum, ità quod idem sint in perpetuum intendentes et respondentes prædicto Stephano et successoribus suis, tanquàm dominis suis, et eis servient, etc. Actum apud Rupellam an. 1224 mense Augusti. (Edmond. Martenne, *Veter. Script.*, tom. I, p 1195.)

Digitized by Google

le conseil de Bayonne, salut. Il est venu à la connaissance de votre sublimité par quelle faction votre ville de La Rochelle a été livrée au roi de France, lorsque, assure-t-on, elle pouvait être conservée, si Mgr. Savary de Mauléon et les bourgeois de la ville eussent fait, pour la défendre, ce que leur commandait la foi qu'ils vous avaient jurée. Il y avait bien là quatre cents de nos concitoyens armés qui ne s'épargnèrent point, quoique sans aucun espoir de profit. Mais ils avaient été placés à dessein, par ceux de La Rochelle, dans la partie du rempart la moins fortifiée et la plus exposée. Sitôt qu'ils virent les hommes du roi de France introduits par les bourgeois dans la place, ils se hâtèrent de chercher un refuge sur leurs vaisseaux (1). »

Savary de Mauléon dédaigna d'aller se justifier. Fuyant une terre ingrate où la calomnie était le prix des services les plus signalés, et usant de cette noble indépendance qui avait toujours été la règle de sa conduite, il revint dans sa patrie offrir au roi de France l'appui de son épée. Louis le reçut avec distinction, le rétablit dans la possession de ses fiefs, et l'investit des honneurs dus à sa naissance et à son beau caractère (2).

Tel fut le premier siége mémorable de la ville de La Rochelle. A l'occasion de cet événement fut frappée une médaille destinée à en perpétuer le souvenir. La Rochelle y est représentée sous la figure allégorique d'une jeune femme offrant à Louis *le Lion* les clefs de la place (3). Elle porte, pour légende, ces mots : *Rupella obsidione cincta et deditione recepta ;* et à l'exergue, ceux-ci : *Clementia victoris* (4). D. MASSIOU.

(1) Illustrissimo Henrico, etc., major totumque concilium baionense salutem. Sublimitati vestræ aliàs satis innotuit quali factione villa vestra Rochella tradita fuerit regi Franciæ, quæ tamen, ut dicitur, defendi poterat, si dominus Savaricus de Maloleone et burgenses illius villæ vellent ergà vos qualem debebant fidelitatis constantiam præbere. Erant autem ibi ex nostris concivibus benè quadringinti armati qui eis gratis quodcumque poterant subsidium fideliter conferebant. Ipsi verò burgenses Rupellæ posuerunt in munitione illos concives nostros apud debiliorem partem ipsius villæ. Qui tamen cùm burgenses Rupellæ homines regis Franciæ in villam admisissent, statim naviglo aufugerunt. (Rymer, *Act. Public*, tom. I, pag. 269.)

(2) *Script. rerum franc.*, tom. XVII, p. 307 et 420.

(3) Le P. Théodore de Blois, *Hist. de la ville de Rochefort*. Blois, P.-J. Masson, 1733, p. 19.

(4) L'existence de cette médaille est au moins fort douteuse. D'autres auteurs, notamment Mezeray, ont imaginé des médailles qu'on ne rencontrera jamais. D.L.F.

Digitized by Google

LA TOUR DE BÉRUGES.

(1241-1242.)

(1) La tour de Béruges élevait ses créneaux couverts de lierre, sur un tertre semblable à une haute tombelle. Un vallon sauvage, où serpente lentement une onde cachée sous l'herbe, dessine au loin ses profondes solitudes. On voyait sur les hauteurs les restes d'un aquéduc, dont les arcs avaient porté à la cité l'onde pure de la belle fontaine de Fleury (2). Les collines étaient recouvertes d'une fraîche verdure; mais leurs avenues, leurs chemins creusés par les siècles, et autrefois si fréquentés, n'étaient plus visités du promeneur pensif. On n'y retrouvait plus le gentil damoisel, on n'y voyait point l'ombrelle de la dame suivant sur son palefroi le preux chevalier; le chantre du printemps semblait craindre d'y faire entendre ses sons animés. Au pied de la tour erraient en silence quelques guerriers mornes et inquiets; leurs longues lances, élevées sur leurs épaules, heurtaient les branches des hauts arbres, et faisaient jaillir l'éclat du fer à travers la feuillée abandonnée de l'oiseau timide. Tout-à-coup retentissent au loin les trompettes aiguës; un bruit confus d'hommes et de chevaux s'approche et va croissant; des chars se heurtent dans leur marche rapide, la foule se presse, les voies en sont encombrées, et de dessous les casques poudreux s'échappe un cri d'alarme : la tour répond, les portes gémissent et s'ouvrent : les guerriers s'élancent; ils accourent sous leurs pesantes armures. A la vue de cette troupe en désordre, ils s'arrêtent consternés; l'œil fixé en terre, ils craignent d'interroger le chef qui la commande : c'est leur maître, c'est Hugues

(1) L'insertion de cet article, dans la *Revue Anglo-Française*, est un hommage rendu à la mémoire de notre savant collaborateur, M. l'abbé Cibault, dont nous avons déjà annoncé la mort. D. L. F.

(2) L'eau de la fontaine de Fleury était conduite à Poitiers par un aquéduc romain.

Digitized by Google

de Lusignan, le comte de la Marche devenu félon, fuyant devant son suzerain. Il déguise ses revers, feint l'assurance, s'efforce de relever les courages abattus, et d'inspirer une confiance qui le fuit; il donne quelques ordres, et, laissant s'écouler la foule, distrait sur son coursier immobile, tenant d'une main son glaive appuyé sur son bras gauche, et portant parfois ses regards vers l'entrée de ces gorges, il paraît attendre dans de profondes inquiétudes. Enfin se montre un groupe, avançant dans le silence et à pas lents : au milieu d'une troupe nombreuse de chevaliers, précédés chacun de leurs bannières portées devant eux, sans joie, sans fanfares, on voit une litière recouverte de riches draps; l'or s'y mêle aux élégans dessins, des couronnes royales en décorent les blasons; des rideaux entr'ouverts laissent apercevoir une femme au noble et fier aspect, mais qu'occupent, au milieu de cette pompe, de sombres pensées : une morne tristesse est dans ses traits, à la douleur dont ils sont empreints on éprouverait le sentiment d'une touchante pitié; mais l'altière Isabelle dédaigne les sentimens de commisération, elle ne veut inspirer que la vengeance et la fureur. Fille d'un comte puissant, veuve d'un roi, épouse d'un des plus grands vassaux d'Aquitaine, Isabelle affecte de marcher l'égale des rois, et se fait appeler la comtesse-reine; c'est elle qui attira sur ces contrées, sur son époux et ses braves, les malheurs qu'elle déplore, les maux qu'elle fuit. Une colère impuissante est passée dans son cœur; cent chevaliers à sa suite partagent son infortune; ses femmes l'entourent, et nulle n'ose lui adresser des paroles de consolation : les unes chevauchent seules sur leurs destriers, les autres suivent, un bras négligemment passé autour du cavalier silencieux; des hommes de pied marchent sur deux rangs, recouverts d'une poussière sans gloire. A cette vue le comte sort de sa morne attitude, il s'avance, et, jetant vers son épouse des regards douloureux, il espère néanmoins lui procurer dans ces lieux quelque repos; mais il se flatte en vain. Brave autant que religieux, l'auguste fils de Blanche de Castille était résolu de profiter de ses avantages; il ne faisait la guerre qu'à regret, ne forçait aux abois l'un de ses vassaux que pour

Digitized by Google

contenir les autres, trop disposés à remuer et troubler à leur profit les commencemens de son règne. L'espoir du comte s'évanouira comme les rêves du matin, cette lueur de confiance va s'échapper de son âme comme la flèche fugitive : l'armée royale est en marche, et ses extrémités l'ont atteint. Il regarde, et les hauteurs qui le dominent déjà se couvrent de guerriers ; les écharpes d'azur, les mantels chargés d'armoiries voltigent au gré des vents, les plumes éclatantes ondoient sur les cimiers, et le panache blanc flotte au milieu de cette troupe, qu'anime une confiante ardeur ; des cuirasses aux mailles d'or, des haumes ciselés réfléchissent au loin les rayons du soleil, resplendissent de ses feux, semblables, au haut de ces dunes, à des nuées éclatantes que poussent les vents agiles. Bientôt les guerriers se divisent, leurs partis nombreux se développent, et, suivant la forme du terrain, le front prolongé de l'armée semble un grand arc émaillé de mille couleurs ; et le mouvement des hommes, le trépignement des chevaux forment comme les ondulations d'un long ruban attaché aux cimes des arbres. Mais ses ailes se projettent, et descendent des hauteurs ; le guerrier impatient franchit l'espace, le léger aventurier s'élance plein d'audace des pointes des rochers, et, se glissant d'arbre en arbre, il est arrivé sur les lisières ; il domine les chemins creux, il compte ses victimes, et la flèche posée sur l'arc n'attend point la lenteur du signal.

Que fera désormais le malheureux comte, surpris, enveloppé ? quel conseil doit-il prendre ? à quelle résolution va-t-il s'arrêter ? Une première crainte a saisi sa pensée, il appelle un de ses preux le plus digne de sa confiance, et lui recommande de veiller à la sûreté de la comtesse-reine. Allez, lui dit-il, prenez avec vous l'élite de nos guerriers, marchez à ses côtés, ne revenez point, votre gloire sera de l'avoir sauvée.

Mais pourquoi ces mouvemens, ces funestes apprêts, cette guerre ? pourquoi cet illustre rejeton des Lusignans fuyant devant son roi, vaincu et fuyant encore ? Je vais vous le dire, veuillez en écouter en peu de mots le récit :

La fière Isabelle, fille du comte Aimar d'Angoulême, avait

Digitized by Google

épousé en premières noces le roi anglais Jean-sans-Terre. Après la mort de l'indigne monarque elle se retira dans la ville de son père, moins touchée de la perte d'un époux sans gloire que de la privation d'une couronne. Elle avait été promise dans les premières années de sa jeunesse à Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et dans son cœur lui avait toujours gardé une pensée. Elle reçut de nouveau ses vœux, lui accorda sa main; mais, ne pouvant oublier qu'elle avait ceint le diadème, cette union si douce, secret objet de ses vœux, ne suffit point à son cœur : le haut titre qui flatta sa fierté lui est toujours cher. Elle sait qu'en descendant au comte elle dut en abjurer la flatteuse dénomination, en abdiquer le sublime honneur; mais son orgueil le retient contre la loi de sa nouvelle condition; elle y cherche un bonheur qu'il ne donne point. Plus heureuse serait-elle si son âme altière en connaissait les biens; plus heureuse serait-elle sous les nouveaux nœuds qu'elle vient de serrer, aimée de ses vassaux, de ses serviteurs, tendre épouse et bonne mère!

Louis IX, dès qu'il fut monté sur le trône, s'était empressé d'accomplir les dernières volontés du roi son père, et d'investir Alphonse son frère de la comté du Poitou; il avait fait sommer tous les vassaux de cette domination de venir faire hommage au nouveau suzerain, et Lusignan ne pouvait s'y refuser sans commettre son fief. Isabelle ne peut y consentir. Quel est-il donc cet Alphonse? Quel est-il, le petit-fils de cé Philippe, accusateur de Jean-sans-Terre, ce frère de Louis qui recueillit les fruits de l'odieuse accusation? Si Louis est roi, qu'il sache que les Lusignans ont des rois dans leur famille; s'il est juste, s'il aspire aux applaudissemens de cette Europe qui semble bénir l'aurore de son règne, qu'il rende au prince anglais son Aquitaine; c'est au fils d'Isabelle alors que sera dû l'hommage; elle ira s'asseoir glorieuse auprès de ce fils, elle sera reine-mère, et à ce prix elle consentira à voir son époux, le comte de la Marche, fléchir le genou. Ainsi à ses yeux Jean-sans-Terre n'avait point été coupable, mais injustement dépouillé; elle nie le crime, accuse la sentence, méconnaît Louis, voue guerre et

Digitized by Google

haine à Alphonse. Ainsi l'orgueil qui d'ordinaire fait les conspirateurs, dans les nobles rangs fait les félons. Mais elle conservait contre Alphonse un autre sujet de ressentiment. Il avait été promis à sa fille, et venait d'épouser Jeanne, fille du comte de Toulouse. Son alliance méprisée est au fond de son cœur une blessure qui ne peut se fermer, et l'orgueil et la vengeance, la haine et le dépit, comme autant de furies, le frappent d'innombrables verges. Que n'emploie-t-elle, auprès de Hugues, prières, menaces, ironie, dédain? Mais un sentiment de justice entraîne son époux en ce moment, et, suivant une politique plus sage, il se rend auprès du prince; là, dans son palais, dans la grande salle des vassaux, et à leur tête, il promet fidélité, et les voûtes de Maubergeon ont entendu ses sermens. Un trop fidèle écuyer en a porté la nouvelle à la comtesse; il lui raconte, sans rien oublier, tous les détails qu'elle ne peut entendre sans frémir. C'en est fait, elle ne verra plus son époux. Allez, lui fait-elle dire, à votre tranquille servage, allez faire la garde autour du palais de votre nouveau maître, allez battre les eaux de ses étangs et de ses fossés; ou, si mieux êtes conseillé, retournez défaire votre serment, et me *retrouverez encore votre épouse*. Le trop faible comte reçoit cette dure loi, il part; mais elle craint ses irrésolutions, et veut être témoin de ce grand acte de glorieuse félonie, à ses côtés, bravant et le prince et sa cour, le dépassant par sa fierté et par son audace, plus grande que l'autorité. Elle veut plus encore, elle veut que son époux abjure le beau titre de Français, se proclame sujet du roi d'Albion, et il a pu y souscrire. Isabelle triomphe; elle a bu avec délice à la coupe de la haine, elle veut l'épuiser tout entière. Rentrée au logis qui les avait reçus, elle prend une torche enflammée: Brûlez, lui dit-elle, ce manoir que nul après nous, après cette grande journée, *plus ne sera digne de s'y héberger*. C'est ainsi qu'elle acheva de forfaire au roi son seigneur, et qu'elle a déclaré elle-même cette guerre dont elle déplore aujourd'hui les infortunes.

Louis a poursuivi l'injure faite à son frère, il lui devait appui et protection, ainsi le veulent et la loi des fiefs et la nature. Il a envoyé sommer le comte Hugues de rentrer dans le devoir,

Digitized by Google

et lui offrir le pardon. Ces offres sont rejetées. Une ligue se forme contre son jeune sceptre, Hugues en est l'âme : un rebelle est trop assuré de trouver des complices; elle sera formidable, le roi d'Angleterre promet des hommes et de l'argent. Les hostilités sont commencées, gendarmes et lanciers sont en campagne. Hugues combat, Isabelle espère; mais l'étendard royal a triomphé, déjà il est arboré sur les places du comte, les murs de sa forteresse de Montreuil ont été franchis, sa tour de Béruges est menacée, assaillie : il arrivait pour la défendre; il espérait pouvoir attendre là ses alliés, faire de nouveau tête à son suzerain, reprendre l'offensive et l'accabler. Vains songes! illusions du malheur! L'armée royale est sur ses pas, elle l'entoure, elle le presse. Que fera-t-il en cet éminent danger, l'espace et le temps lui manquent? Il aurait fallu garnir de troupes les accès du fort, faciles à défendre, et ces gorges étroites, et ces sentiers coupant la route, afin d'étonner l'ennemi emporté par ses succès. Ces choses ont été ordonnées, tentées, mais à la hâte, dans le désordre : l'ennemi renverse, impétueux, bouillant de ses premières victoires, ces faibles barrières; il passe au milieu de ces embuscades disséminées, de ces partis épars, semblable à un fleuve refoulant sur ses bords les humbles courans qui viennent troubler la pureté de son onde, et déjà au pied de la forteresse il a dressé ses échelles. Des braves dignes d'une meilleure cause garnissent le rempart, se défendent avec opiniâtreté et opposent une résistance long-temps invincible. Les traits pleuvent sur les assaillans, les machines repoussent les machines, les pierriers et les engins sont éloignés, incendiés, *moult fièrement*. Mais enfin la cause royale l'emporte, la tour se rend, et le vainqueur, après avoir trouvé armes et vivres et rafraîchi son ost, se remet à la poursuite des vaincus. Le comte protégeait valeureusement la retraite; il rallie ses guerriers, les ramène au combat; entraîné malgré lui, il revient, il s'élance comme la lionne du désert défendant ses petits : elle attaque, elle déchire, elle fait de nombreuses plaies, jusqu'à ce que forcée de céder elle cherche à les rassembler, va de l'un à l'autre, les chasse devant elle, les suit,

Digitized by Google

revient, menace encore, et s'éloigne lentement cherchant un endroit favorable pour les défendre encore ou les mettre en sûreté, mais l'intrépide chasseur la force dans toutes ses retraites. Ainsi le comte cède, contraint d'abandonner dans sa longue fuite ses plus belles places. Fontenay que tenait un Lusignan, Vouvant, Saint-Gelais, Mathas, Villiers, Prahec sont emportés. Frontenay, appelé depuis la Battue, se défend avec acharnement; orgueilleux de ses hommes et de sa position, il brave les assiégeans : un des fils du comte y commande à la tête d'une forte garnison; il se confie en sa double muraille, en ses fortes tours, dans la valeur du soldat et la promesse de quarante chevaliers qui jurèrent de mourir avec lui. Vingt assauts sont donnés, et le fossé est comblé de morts; le premier, Alphonse y est atteint d'une flèche. A cette vue, le bon roi ordonne une dernière attaque; le sang de son frère double ses forces, sa voix, ses regards deviennent terribles, et il marche, il s'élance, on le suit à peine. Le premier mur est dépassé, les portes gémissent sous les coups de la hache, et la place aux abois se rend à discrétion. L'armée, qui a souffert, demande à grands cris la mort du fils de Hugues et de ses chevaliers; mais Louis, *Si n'est-ce pour les occir*, dit-il, *ains pour les réduire que sommes venus, et nous faut marcher encore*. De tous ces avantages en effet aucun n'était décisif : une armée formidable se formait derrière la Charente; c'était là que les alliés du comte s'étaient donné de nouveau rendez-vous, et Louis n'avait négligé de l'y suivre que pour ne rien laisser derrière lui, ou pour l'amener par des pertes successives à composition. Il a donc hâte désormais de s'y rendre. Le fort de Taillebourg était sur la rive qu'il allait occuper, et pouvait l'inquiéter; et des auteurs ont prétendu que le roi anglais l'avait fait sommer, et s'en était emparé. Il est plus naturel de croire que le seigneur qui y tenait forte garnison, et qui était ennemi de Hugues, dont il avait à se plaindre, s'empressa de le livrer à son roi. Les deux armées sont en présence, un spectacle guerrier se déploie, de grandes destinées se préparent : d'un côté sont Hugues et les seigneurs qu'il a pu entraîner dans sa rébellion, et son allié Henri d'Angle-

Digitized by Google

terre ; Aragon et Navarre sont attendus, et leur camp est tracé : de l'autre est France avec son noble cri de guerre, et Alphonse aux bannières semées de fleurs de lis, partie au lion entouré de besans d'or (1). Là sont les deux autres frères de Louis d'Eu, Robert d'Artois, tige des comtes de ce nom ; Charles d'Anjou, que dans la suite son épée fit roi, prince plus grand qu'heureux, dit le bon Joinville, *et dont la postérité obtint tant de couronnes, et subit tant de chances bizarres de la fortune.* Là sont les chevaliers qui accompagneront un jour Louis à la Terre-Sainte, Maurice de Craon, le comte de Dreux, Mathieu de Rom, Simon de Menon, Hugues de Villiers, Robert de Bois-Gauthier, Guillaume Mengot, Hugues de Bauçay, Amar de Saint-Cler, les La Trimouille, ennemis de Richard, et qui ne veulent d'égalité avec les rois qu'en conquérant comme eux des couronnes, et les Sebran Chabot, odieux au monarque anglais, parce qu'ils sont, selon l'expression toute poitevine de Bouchet, *trop bons français.* A la suite de ces preux aux nobles bannières, sont maints autres châtelains, et ceux de la Cité qui *engagèrent au bon roi de tenir pour la couronne contre les entreprises d'Henri le roi anglais*, et refusèrent de suivre les mobiles bannières de Savary de Mauléon ; là était le vicomte de Châtellerault, dont les couleurs et la ressemblance des armes trompèrent les chevaliers d'Albion (2).

La première journée se passe à s'observer et en actions de peu d'importance ; mais le lendemain, à l'aurore, Louis apparaît comme le fort armé, fort de sa conscience et du secours du ciel qu'il vient d'implorer : il marche, image du Dieu qui donne et les rois et la victoire. Un pont étroit défend l'ennemi, Hugues prit soin de le fortifier, la résistance y était vive ; le roi y combat long-temps, et s'élance enfin ; les phalanges étonnées se retirent, elles fuient en désordre, tout cède. Le roi s'est levé, déjà il est sur l'autre rive, mais au milieu des ennemis nombreux (3), en danger, presque seul : les siens arrivent et se pressent autour de lui ; l'action se ranime, la victoire se pro-

(1) Qui est de Poitou.

(2) Filleau, *Vie de saint Louis*, liv. 5, p. 342.

(3) *Opposant un homme contre mille*, Annales de Nangis.

Digitized by Google

nonce, Hugues est vaincu; le faible Henri, son allié, ne songe plus qu'à trouver son salut dans une fuite précipitée. Les secours tardifs d'Aragon et de Navarre se replient à cette nouvelle, semblables à ces tourbillons que l'on voit élevés par les vents, se refouler mutuellement sur les chemins et dans les plaines arides. Il ne se croit plus en sûreté dans la cité de Saintes, il se hâte d'en sortir, et s'éloigne vers le Midi et jusque sur les bords de la Gironde. Haletant, inquiet, il demande encore si Louis n'est point à sa poursuite. Non, prince, non, le roi de France est arrêté par des barrières qu'il ne franchira point; des bras supplians ont été tendus vers lui, il est dans l'une de vos villes où il pardonne : à ses pieds sont Hugues et ses enfans; à ses côtés est Isabelle humiliée. Le saint roi les contemple dans un sentiment de pitié; il a fait entendre des paroles de pardon, sa voix pleine de douceur a retenti dans les entrailles maternelles d'Isabelle; et l'infortunée, étonnée, émue, a plié le genou, elle a entendu ces expressions d'une bouche céleste : « *Je vous rends vos états, je vous rends vos enfans.* » A ces derniers mots elle a versé une larme, et, consolée, elle a oublié et ses malheurs et sa fierté.

Mais sa tour (1) ne lui sera point conservée; cette tour fière de sa position, et devenue l'espoir de la rébellion, elle ne lui sera point remise; elle n'élèvera plus au-dessus des hauts chênes ses faîtages antiques. L'habitant du hameau n'apercevra plus de la plaine ses créneaux menaçans, la branche agitée ne promènera plus ses ombres sur ses demeures silencieuses, sa gloire est tombée; la reine de la solitude a caché sa tête sous l'herbe, l'habitation des forêts est renversée, et ses pierres dispersées roulent dans les torrens.

Rien ne parle plus, dans ces lieux, ni de ses preux ni de leurs combats; le voyageur a passé, et il n'a point aperçu ses fenê-

(1) La tour de Béruges, dite de Guienne, en celtique *Ber-us*, fort sur la montagne, sur un lieu élevé, près d'une rivière. (*Bullet.*) C'était une station avantageuse, entre la capitale de la comté et la forteresse de Montreuil-Bonnin, où les comtes de Poitou avaient fait battre monnaie. On ne trouve point comment ce privilége était sorti de leurs mains; mais on peut supposer que les Lusignans, comme vicomtes, avaient été chargés de la surintendance des monnaies.

Digitized by Google

tres défendues par de sombres grilles, ni ses ouvertures étroites qui donnaient passage à la flèche meurtrière, ni ses herses armées de pièces, ni ses énormes poutres élevées dans les airs, qui s'abaissaient à l'ordre du châtelain défié par le cor du chevalier étranger. On ne le verra plus sortir armé de toutes pièces contre son adversaire; le chantre des glorieux combats ne redira plus leurs luttes animées, ni ces grands coups qu'ils se portaient sur un pont étroit et suspendu au-dessus des précipices: une enceinte en est restée de la hauteur de deux lances, entourée de débris amoncelés, et sur lesquels sont accrus des arbres et des ronces. Elle allait disparaître en entier : le monarque irrité voulait, avant de chevaucher à la poursuite du comte félon, la voir égalée au sol; il voulait qu'elle fût démolie, en sa présence, *de fond en comble*. Les chefs pressaient l'ouvrage, et le bruit de la pierre dans sa chute ressemblait au sourd accent d'un gémissement prolongé, lorsqu'un cri douloureux s'échappe dans les airs, traînant des sons plaintifs et supplians. Les guerriers s'arrêtent étonnés, et tournent leurs regards vers le roi; il entend leur pensée, et répond : *Amis, plus ne défaites.*

Depuis ce temps elle est demeurée monument de victoire et de clémence; elle prête à tout ce qui l'entoure un charme et un intérêt inconnus : cette eau murmure les derniers soupirs des mourans; ces bois renferment des guerriers; la feuille qui s'agite exprime leur marche. Sur les crêtes s'élève un antique édifice; c'est là, sur le sol qu'il recouvre, que la tradition a planté l'étendard du bon roi; là, sur cette place sacrée, un sujet fidèle conçut l'heureuse idée de s'établir une demeure; un château y dessine ses tours sveltes et gracieuses, protectrices de la sûreté, et blanches comme les lis. Des chevaliers venaient y célébrer les loisirs de la paix; une ancienne famille y menait une vie patriarcale; elle y rassemblait alors ses nobles amis dans les longues salles ornées des portraits de ses aïeux : mais attachée comme le lierre, elle fut renversée comme lui, alors que l'arbre royal fut incliné..... Autour de la ruine tout est scène, page enchantée de l'histoire de ces temps : ces sentiers ont vu la rencontre des combattans, et leurs luttes corps à

Digitized by Google

corps, et les efforts de leurs bras, et la chute des vaincus; ces ronces ont recouvert le sang des braves. Au pied de ce terre, le saint roi, les yeux élevés vers le ciel, lui rendait hommage de sa victoire; c'est là, sous ces ombrages, qu'il faisait panser les blessés de son ennemi et les siens, et que lui-même il serrait de ses mains royales les bandelettes et les ligatures de leurs plaies! Qu'elles sont belles les solitudes honorées de la victoire et de l'humanité! Qu'elle est belle cette terre que pressèrent les pas d'un bon roi, où il s'avança suivi de ses généreux guerriers! C'est là qu'un héraut d'armes proclame les noms des vainqueurs dispersés à la poursuite des fuyards; ils entendent l'airain éclatant, ils arrivent couverts d'une noble poussière, ils suspendent aux branches des arbres leurs casques humides de sueur, leurs épées victorieuses et les tronçons brisés conquis sur l'ennemi; elles plient, couvertes de leurs longues mousses, sous ces nobles fardeaux, et chaque arbre est un trophée. Là sont aux pieds du monarque les bannières conquises; des colliers enrichis de pierres précieuses et entremêlés de chiffres brillent dans ses mains. Il daigne parcourir ce cercle de braves, il distribue à tous des paroles de contentement : de celui-ci il loue la valeur qui renversa le nombre, et le fit sortir victorieux des périls éminens; de celui-là le coup d'œil qui jugea le danger et sut s'y porter; mais il comble d'éloges ce preux qui reçut à merci son ennemi vaincu : *Moins vous priserois, beau sire*, lui dit-il, *si l'aviez outrecuidé et féri à outrance*. On sonne un ban; un brave est appelé, il s'avance, et met un genou en terre, reçoit du prince des éperons dorés, que lui attachent aussitôt un écuyer et des varlets recouverts de riches casaques : le bon roi le frappe trois fois de cette épée qui doit triompher aux bouches du Nil; alors les braves applaudissent, ils frappent sur leurs boucliers, ils haussent dans les airs leurs longues lances aux dures hampes d'acier poli, où flottent leurs couleurs et de riches banderoles; ils font entendre à l'envi le cri de joie et d'amour : *Dieu doint longue vie au bon roi!* On foule avec un sentiment religieux les places où se passèrent ces scènes touchantes, on gravit avec élan au milieu de ces débris; ce rude sentier n'a rien

Digitized by Google

de rebutant, et vient se perdre sous le cintre obscur d'une porte étroite; l'espace s'agrandit; des arceaux, des voûtes annoncent une antique demeure féodale: mais, ô pouvoir des siècles! dans ces lieux où semblent errer les grandes ombres des Lusignans, où le souvenir de ces fiers vassaux vient frapper votre pensée, un paisible ouvrier y établit sa demeure, il y façonne, en humbles chaussures, les troncs des arbres abattus sur les lisières du bois; il suspend le fer de ses instrumens à ces mêmes murs où furent attachés les nobles écussons des rois de Chypre et de Jérusalem; il boit sans le savoir des eaux du puits dont ils se désaltérèrent, et sous ces voûtes qui résonnèrent des chants des guerriers, il entonne avec une égale indifférence et la romance plaintive et les joyeux couplets du charpentier de Nevers. Peu en peine des mystères et des leçons de l'histoire, il souriait à nos questions, et lorsqu'il entendait parler de gloire, de dépouilles, d'indépendance, de conquêtes, il se croyait heureux de gagner pour le soir un peu de pain à ses enfans. Un air pur, un beau coup d'œil, un intérêt toujours nouveau appellent sur le sommet de la ruine; la voie en est hardie, elle flatte par ses dangers: il faut se traîner, gravir, s'accrocher à des pointes de moellon, à des ronces. Mais là il se trouve un faible arbre, dont le secours officieux vous aide à mettre à fin la tant laborieuse entreprise; accru parmi les pierres et le ciment, grêle et peu favorisé du sol et de la rosée, pauvre de végétation, et peu destiné, semble-t-il, à l'honneur d'embellir en beaux panneaux les lambris de nos salons, ce lui est assez d'être utile au modeste promeneur; il semble s'incliner pour le recevoir, et lorsque l'œil s'est repu de spectacles et l'âme de contemplation, sa tige flexible suit encore la main qui s'éloigne et craint de l'abandonner. Puisse-t-il y croître long-temps, cher à tous ceux qui aimeront à aller rêver sur ces ruines! Arbre modeste, qu'il redoute un feuillage trop abondant, de peur que les orages ne renversent le luxe de ses branches; qu'il se contente de ses faibles contours, de son port humble, de peur que l'avide spéculateur ne médite un jour sa chute, et qu'à sa racine la cognée ennemie ne vienne menacer avant le temps sa frêle existence! H.-B. GIBAULT.

Digitized by Google

DE LA PART PRISE PAR LE DAUPHINÉ

AUX ÉVÉNEMENS DE L'INVASION ANGLAISE. (1345 A 1385.)

C'est surtout dans les provinces de la France limitrophes de l'Océan, dans la Guienne et aux abords de la capitale, que les invasions anglaises ont spécialement exercé leur action ; leur funeste influence fut à peu près nulle dans celles qui sont situées à l'extrémité du territoire français actuel : aussi est-il bien difficile de rencontrer des points de contact entre les monumens historiques de la Grande-Bretagne et ceux de l'ancienne province de Dauphiné. D'ailleurs les annales du Dauphiné s'associent rarement à celles de la France : elles ne se confondent qu'à la réunion des deux territoires, sous Philippe-le-Valois. Placé en dehors des intérêts politiques des rois de France, le Dauphiné, étranger aux querelles de deux peuples rivaux et puissans, n'ayant pas à redouter les hostilités de l'invasion, dans laquelle il n'était ni invahi ni envahisseur, n'eut pas l'occasion de figurer nationalement dans les guerres de la France et de l'Angleterre. Mais si les gentilshommes dauphinois ne marchèrent pas sous la bannière de leur patrie et en corps de nation, du moins leur fut-il loisible de prendre part à des débats auxquels les conviaient les mœurs guerrières du temps et l'opportunité de leur position indépendante. Leur coopération dans les guerres de l'invasion anglaise est à peu près le seul fait historique intermédiaire des annales anglaises et françaises auquel ils aient pris part ; et ce fait, encore, ne se présente-t-il qu'isolé, privé de ces particularités qui animent et fécondent le récit, tant les annalistes dauphinois ont été avares de ces détails dont s'enrichit le patrimoine historique des provinces.

L'histoire a consacré le souvenir des calamités qui affligèrent la France pendant la durée de l'invasion anglaise. Une grande partie de la noblesse française périt sur le champ des batailles,

Digitized by Google

victime de son imprévoyance et de sa bravoure sans intelligence. La noblesse de Dauphiné, que de nouveaux liens attachaient à la France, par la cession qu'Humbert II avait faite de ses états à Philippe-le-Valois, prit naturellement les armes contre les Anglais, soit qu'elle fût appelée à remplir le service militaire, à la requête de son seigneur suzerain[1], soit qu'elle engageât sa coopération aux gouverneurs des provinces envahies et au roi lui-même. Mais quelle a été la part de gloire qu'elle recueillit dans la lutte? quels malheurs a-t-elle eu à essuyer dans le désastre commun? c'est là ce que les monumens historiques ne nous apprennent pas. Froissart et les annalistes du Dauphiné se sont bornés à mentionner les noms des gentilshommes qui s'illustrèrent dans les batailles. Voici cette nomenclature sèche et sans vie, telle que nous l'a faite le silence de l'histoire.

On voit accourir en Guienne, en 1345, à la sollicitation du comte de Lille, et pour repousser les armes du comte de Derby, Louis de Poitiers, comte de Valentinois, et son fils Aimar; Hugues de Bressieu, seigneur de Viriville; Imbert de Beaumont, seigneur de la Frette, qui fut obligé de vendre une partie de sa terre de Chabrillant au comte de Valentinois pour payer sa rançon; et Henri de Montanien, qui mourut au siége de Bergerac (1).

Aimar de Poitiers, sire de Venes, se jette dans Tournay et contribue vaillamment à défendre cette place, contre le roi Édouard, qui en faisait le siége. Aimar de Roussillon, sire d'Anjou, est tué dans un combat. Gaucher Adhemar, seigneur de la Garde, meurt au siége de Taillebourg, et Pierre de Cassard se signale au siége d'Auberoche.

Le comte de Valentinois, Louis de Poitiers, perdit la vie au sanglant combat d'Auberoche, qu'il faut placer au 23 octobre 1345, d'après la leçon de M. Dacier, qui a rectifié le texte de Froissart (2). Aimar, frère de Louis de Poitiers, fut fait prison-

(1) *Les Chroniques de Froissart*, édition de Buchon, Paris, Verdière, 1824, in-8°, tome II, page 185.

(2) Froissart, *loco suprà*, page 218.

Digitized by Google

nier à la même journée. Froissart prétend au contraire qu'Aimar de Poitiers fut tué en combattant, tandis que Louis, fait prisonnier, obtint sa liberté ; et sa version a été adoptée par Daniel, Mézerai, le père Symplicien et André Duchesne, qui tous ont été induits en erreur par la fausse date de la bataille d'Auberoche, que Froissart place au mois d'août de l'année 1344 (1). Duchesne, surtout, qui a écrit l'histoire généalogique de la maison de Poitiers, ayant entre les mains des actes émanés de Louis de Poitiers, postérieurs à la fausse date de la bataille d'Auberoche, s'est cru autorisé à adopter le récit de Froissart, tandis qu'en restituant à la journée d'Auberoche sa véritable date, c'est-à-dire le 23 octobre 1345, force est d'admettre l'opinion des savans auteurs de l'histoire de Languedoc, qui, dans une lumineuse discussion, ont corrigé le texte de Froissart (2). Il faut remarquer aussi que le recueil des titres de Louis de Poitiers n'en renferme aucun de postérieur au 23 octobre 1345, et que le don que Philippe-le-Valois fit à ce seigneur, d'une maison située à Nantes, est du mois de juin 1345 (3) : double circonstance qui sert encore à étayer les rectifications faites par les historiens du Languedoc au texte de Froissart. Quant à Aimar de Poitiers, il est aussi hors de doute qu'il a survécu à la journée d'Auberoche, puisqu'il existe beaucoup d'actes émanés de lui, bien postérieurs à cette époque.

Les chevaliers dauphinois combattirent aussi aux deux tristes batailles qui moissonnèrent l'élite de la noblesse française, et réduisirent si long-temps le royaume à désolation : les batailles de Créci (26 août 1346) et de Poitiers (13 septembre 1356). Les historiens ne nous donnent aucuns détails sur les prouesses et gestes de ces vaillans hommes : on dirait que dans leur abattement ils n'ont eu que la force de transmettre les noms des vaincus.

(1) *Histoire de France*, par le père Daniel, à l'année 1344. — *Histoire de France*, par Mézerai, même année. — *Histoire des grands officiers de la couronne*, par le père Anselme et le père Symplicien, tome II, pages 193, 195. — *Histoire généalogique des comtes de Valentinois*, par Duchesne.

(2) *Histoire du Languedoc*, par D. Vic et D. Vaissette, in-fol., tome IV, page 570, note XXI.

(3) *Histoire généalogique des comtes de Valentinois*. Preuves, page 50.

Digitized by Google

Louis de la Poype, seigneur de St-Julien. Guilhaume Artaud, baron d'Aix, capitaine de cent hommes d'armes, et Isnart d'Agout, seigneur de la Beaume, son lieutenant. Lambert de Thivolay. Robert et Jean de Hostung. Jean de Guieffrey-Boutières. Ainard de la Tour-de-Vinay. Jean de Boenc. Pierre de Lionne. Guichard Alleman. Guilhaume de Bocsozel. Guilhaume de Vesc. Ponot des Granges. Pierre de Granges. Guilhaume de la Tour. Guilhaume de Brunier. Henri de Brunier. Godemar de Fay-St-Jean. Pierre Aleman. Louis de Loras. Hugues Bocsozel. Lantelme Iseran. Giraud et Pierre d'Urre. Guigues Sylve.

Ces seigneurs périrent à Créci. L'année suivante, au siége de Calais, Jean de Montbel, seigneur d'Entremont, commandait dans l'intérieur de la place un corps de troupes.

A Poitiers combattirent : Philippe de Terrail, troisième aïeul du chevalier Bayard, il fut tué. Bernard de Chaponnay, seigneur de Seyssins, qui fut blessé à l'œil et prisonnier. Guillaume de Virien, tué. Guichard de la Poype-St-Jullien, qui vendit son patrimoine pour payer sa rançon. Guigues Aleman de Champs. Reynaud de Montauban de la Beaume-Noire. Bertrand de Montorsier. Lantelme Aynard. Guilhaume de Morges. Lantelme de Vausserre. Damiau de Gotefrey. Antoine de Poysieu.

Enfin en 1385, la noblesse dauphinoise accourut en foule à l'Ecluse, pour voler au secours de l'Écosse contre l'Angleterre, sous les ordres de l'amiral Jean de Vienne. Entre autres se présentèrent : Guy de Morges-Montmeilleur. Lentzon. Albert de Tensin. Antoine de Montfort. Gui Gruel. Guilhaume de Grolée-Montrevel. Joffrey de Virieu. Thomas de Limonne. François de Montfort. Louis de Bocsozel. Bertrand de Bardonnèche. Jean de Rame. Falcon de Montchenu (1).

Tels sont les détails, ou mieux les arides nomenclatures, que les recherches historiques produisent, sur la participation du Dauphiné aux événemens qui se réfèrent à l'invasion anglaise en France.

OLLIVIER (Jules), *juge au tribunal de Valence.*

(1) *Dictionnaire du Dauphiné*, par Guy-Allard. Mss. de la bibl. de Grenoble, 2 vol. in-fo, no 452, fo 3, t. 1, p. 24, 25 et 26.

Digitized by Google

Mélanges.

Complainte de Robert Courte-Heuse (1).

Chêne qui jadis pris naissance
Sur les hauteurs que j'aperçois,
Théâtre où le sang tant de fois
Coula versé par la vengeance;
Malheur aux mots amers prononcés dans le vin (2),
De querelle ou de haine ils sont le noir levain.

Chêne qui dois ta nourriture
Aux flots de sang de tant de morts
Dont on admirait les efforts,
Et qui dorment sous la verdure (3)!
Malheur à l'homme, hélas! de ses proches haï;
Par tout ce qui l'entoure, il est bientôt trahi.

Chêne élevé sur la pelouse
Qu'arrose le sang des soldats
Dont le cœur sentit aux combats
Le tranchant d'une arme jalouse;
Malheur à l'homme atteint d'un sentiment haineux;
Sa main de la concorde aime à briser les nœuds!

Chêne grandi parmi les plantes
Qui semblaient vouloir t'étouffer,
Ton noble tronc sut triompher
De ces broussailles insolentes!

(1) Robert Courte-Heuse, fait prisonnier à la bataille de Tinchebray, qui eut lieu le 27 septembre 1106, fut renfermé, par l'ordre de son frère, Henri Ier, roi d'Angleterre, au château de Cardiff, dans le pays de Galles, où il resta vingt-huit ans. Forcé d'apprendre la langue des Gallois, ses geôliers, il s'en servait pour composer des vers. Il adressa la complainte dont nous donnons ici une imitation à un grand chêne qu'il voyait des fenêtres de sa prison. Cet arbre dominait au loin sur la forêt qui couvre le promontoire de Penarth, sur le canal de Bristol. M. l'abbé de La Rue est le premier qui ait traduit en français ce morceau original, précieux échantillon de poésie galloise, due à un Normand forcé par le malheur à apprendre cet idiome.

(2) Les querelles, résultat de l'abus du vin, avaient porté la perturbation dans le pays.

(3) Cette forêt avait été ensanglantée par plus d'un combat.

Digitized by Google

Malheur à l'homme en proie à ses fiers ennemis,
Au cruel désespoir ses longs jours sont soumis !

Chêne, l'honneur du promontoire,
D'où ton front domine les bois,
La Saverne est là.... tu la vois
Aux mers disputer la victoire !
Malheur au prisonnier qui, consultant le sort,
Ne voit que des destins qui ne sont pas la mort.

Chêne qui parmi les orages
Au sein de la guerre as vécu,
Et, sans jamais être vaincu,
De la mort connais les ravages !
Malheur, malheur à l'homme enfermé pour souffrir !
Malheur à qui n'est pas assez vieux pour mourir !

ALPH. LE FLAGUAIS (*de Caen*).

— *Un mot sur l'architecture féodale en Poitou, à la fin de la lutte anglo-française. — Le château de Cherveux.*

Je donne ici le dessin du château de Cherveux, tel qu'il existe aujourd'hui (1). Cet édifice féodal, d'une belle conservation, ne rappelle point de souvenirs historiques de la lutte anglo-française, ou du moins son nom n'est point cité dans les documens de cette époque. Mais le château de Cherveux est digne de trouver place dans ce recueil, comme le type du mode de construction adopté pour les châteaux, dans la province du Poitou, à la fin de la lutte de la France et de l'Angleterre sur le continent. Cet édifice date en effet de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe; et, d'après une tradition, il aurait été bâti par un seigneur anglais ou par un grand personnage tenant au parti de l'Angleterre. Le château de Cherveux est un des résultats de cette *première renaissance* des arts, bien antérieure à François Ier, et due à Jean, duc de Berry et comte de Poitou. Aussi on trouve de la ressemblance entre la forme des tours de Cherveux et celle du château de Clain-et-Boivre, dont le dessin est placé en tête de ce recueil. Plus tard, on parlera de l'amour extrême du duc Jean pour les arts, et de ces nombreuses constructions qui apparurent tout-à-coup, dans un style inconnu jusque-là, à Bicêtre, à Bourges, à Riom, à Poitiers et ailleurs. C'est un beau sujet à traiter que celui de cette première renais-

(1) C'est le premier essai de dessin sur la pierre lithographique d'un artiste, collaborateur à ce Recueil, qui avait d'abord dessiné le château de Cherveux sur les lieux. Ce monument est bien rendu, on permettra de le dire, et un pareil début fait espérer beaucoup pour l'avenir.

Digitized by Google

Digitized by Google

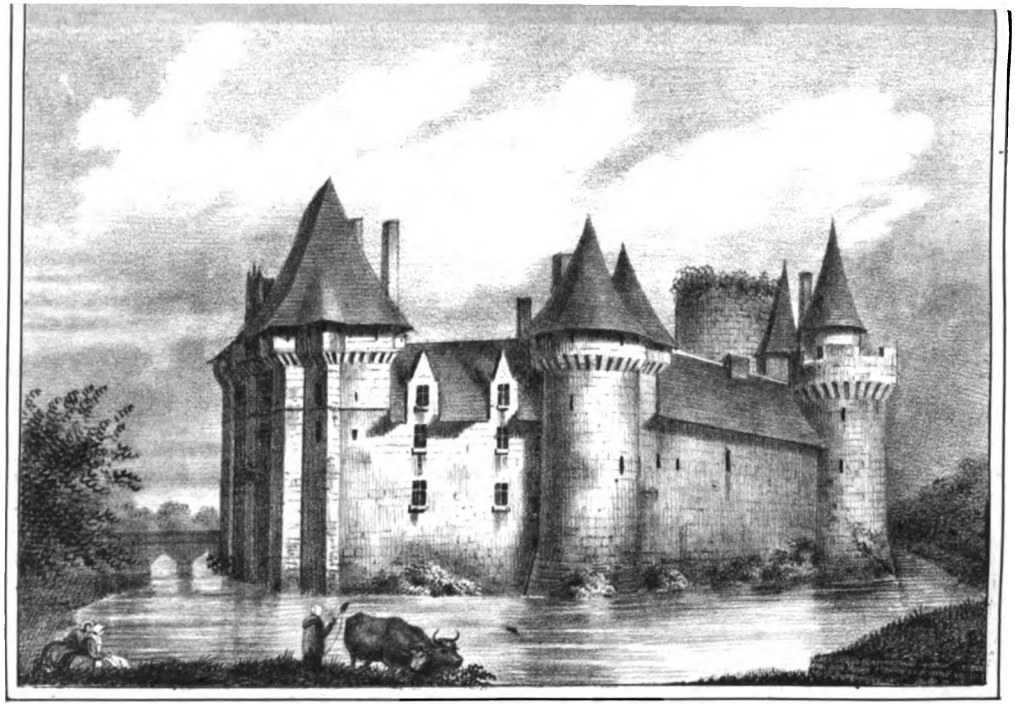

Poitiers. Lith. Pichot, r. du marché.

CHÂTEAU DE CHERVEUX

Près Niort (deux Sèvres)

Digitized by Google

sance, non encore indiquée par les historiens. Du reste, on doit le dire, un de nos collaborateurs à cette revue, M. le comte de R....., prépare, ainsi que nous l'avons déjà annoncé (1), une histoire du prince dont nous mentionnons ici le goût pour les arts, et ce travail contiendra des détails précieux, sous le rapport artistique. J'ai déjà parlé des dessins qui doivent accompagner le livre, et ceux que j'ai eus dans les mains sont remarquables par leur perfection (2). D. L. F.

— *L'instruction publique dans l'Amérique septentrionale.*

Le droit du peuple à jouir de l'instruction élémentaire, le besoin pour l'enfance de la recevoir, la nécessité pour l'ordre social de la répandre, ont été déniés et méconnus jusqu'à nos jours. La postérité ne pourra pas le croire ; dans sa réprobation du système politique qui, durant tant de siècles, priva d'écoles les classes industrielles, elle accusera peut-être la civilisation que lui auront faite ou laissée ces mêmes siècles. L'Amérique a mieux commencé ses faibles états que l'ancien monde n'a maintenu ses empires ; et, dans l'Europe moderne, les richesses nationales, les ressources que réclamait l'instruction populaire ont été souvent dissipées par le faste des cours, ravies par des ordres privilégiés, dévorées par des guerres interminables ou perdues dans les révolutions. De grands biens aussi, dans le Nouveau-Monde, furent usurpés et dilapidés, sous le prétexte même de procurer l'instruction aux rares colons : les jésuites prenaient des provinces presque entières pour mieux convertir, disaient-ils, les Hurons et les Charruas, alors que le pauvre Champenois et le Castillan étaient tenus dans l'ignorance la plus abrutissante. Cependant d'immenses terres avaient comme échappé à cette rapacité : la nature semble les avoir réservées pour les besoins des écoles, aussitôt qu'un régime libéral, humain et

(1) Tom. I, p. 83.

(2) Je vais donner ici une note sur Cherveux, qu'on trouve dans l'*Histoire de Niort*, par M. Briquet. « Cherveux, bourg à deux lieues de Niort, est encore décoré d'un château fort, entouré de douves. Il y avait autrefois un pont-levis du côté du levant. Cette forteresse est remarquable par sa belle situation, par la régularité et la hardiesse de son architecture. Ce château et celui du Coudrai-Salbart, qui est dans le voisinage, avaient beaucoup souffert dans les guerres du XVe et du XVIe siècle. Les fortifications en furent presque entièrement détruites. Salbart a été laissé dans l'état où il est encore. Mais le seigneur de Cherveux, Louis de Lusignan-Saint-Gelais, fit réparer son château. Il y ajouta même une avant-cour, ou cour extérieure, renfermée de murs, flanquée de fortes tours avec créneaux pour sa défense. Dans une de ces tours, placées à l'entrée de cette cour, il établit le premier corps-de-garde de la place ; et, pour ôter aux ennemis les moyens de s'arrêter long-temps devant cette forteresse, il enferma dans la nouvelle cour la source d'eau vive qui abreuvait Cherveux. En temps de guerre c'était l'asile des vassaux, ils s'y retiraient avec leurs femmes, leurs enfans, leurs bestiaux, et leurs effets les plus précieux. »

Digitized by Google

constitutionnel, viendrait les consacrer à l'instruction des peuples. De ce côté de l'Atlantique, nous sommes témoins, presque insoucians, de cette grande œuvre américaine.

A peine la Nouvelle-France était devenue possession britannique, quand la couronne et le clergé anglican s'octroyèrent des réserves comprenant 1,066,638 acres : tout *townskip*, ou canton de dix milles carrés, dut céder à chacune de ces puissances un septième de son territoire, qu'elles morcelèrent en lots de 200 acres. — Aux États-Unis, les réserves, souvent du seizième, sont appropriées, dans les comtés nouveaux, au soutien des écoles et des diverses églises; et la valeur de ces terres augmente à mesure que les défrichemens s'étendent, que la population s'accroît, que les établissemens se multiplient. Si ces biens sont d'abord insuffisans, ou si les terres sont déjà toutes occupées, la législature de l'État applique aux dépenses des écoles érigées pour les classes pauvres, une somme proportionnée à ses revenus, ou prélève une contribution spéciale. Quelquefois un capital subvient, par les intérêts qu'il produit, au traitement des instituteurs et à l'entretien des écoles.

En tout pays, un tiers de la population se trouve compris entre la troisième et la dix-septième année de la vie ordinaire. Ce tiers est naturellement susceptible de recevoir l'instruction. Dans les États de l'Union, on évalue à 4 millions les individus appartenant à ces âges. Le dernier recensement décennal (1830) a trouvé 12,856,165 habitans.

États-Unis. — *Maine*. Population 399,462 individus : 2,499 écoles. Une loi oblige tout individu, domicilié dans une ville, de payer annuellement pour le soutien des écoles 40 cent., ce qui produit environ 120,000 dollars. Les dépenses dépassent 140,000 doll.; la législature supplée au déficit. — *New-Hampshire*, 269,533 habitans : on prélève une taxe spéciale pour les écoles, montant à 90,000 doll.; en outre, la taxe sur les banques rend annuellement de 9 à 10,000 doll. — *Vermont*, 280,679 hab.; trois pour cent sur la grande liste, des taxes de comté, et environ 1,000 doll. provenant de la taxation des banques, fournissent 50,000 doll. — *Massachussets*, 610,014 indiv. Tant par des taxes publiques que par des souscriptions particulières, près de 3,000 écoles sont entretenues, et la dépense atteint presque 200,000 doll. A Boston, plus de 12,000 enfans et adultes reçoivent l'instruction. — *Rhode-Island*, 97,210 habit.; 700 écoles environ sont soutenues, outre un vote annuel de législature montant à 10,000 doll., par des taxes et par des souscriptions privées. — *Connecticut*, 297,741 habit. On évalue à deux millions la valeur des fonds appropriés pour les écoles. De 85,000 enfans il n'y en aurait guère que 15,000 qui les

Digitized by Google

fréquenteraient; mais *The American Almanac* (Boston, 1833) dit : 85,482 individus de 4 à 16 ans sont instruits dans les écoles auxquelles il est affecté un revenu de 76,933 doll.

New-York, population 1,913,500 habit. Le fonds général s'élève à 1,700,000 piastres. Par une disposition très-sage, la distribution faite annuellement aux villes est de 100,000 doll.; mais chacune doit se procurer, par taxes ou autrement, une somme égale à celle qu'elle reçoit dans la répartition générale. Le prix de l'instruction pour 8 mois de l'année, et comprenant achat de livres, chauffage et salaire du maître, est de deux piastres environ par enfant. De cette somme, un 10e est payé par le trésor, comme intérêt du fonds général : six 10es sont à la charge des parens ou tuteurs. Suivant l'*Annual register*, plus de 500,000 enfans et adultes fréquentent les 9,062 écoles de comtés. Il y a en outre des écoles particulières dans les villes et dans des villages : on en compte 442 à New-York. L'instruction primaire serait ainsi donnée à 550,000 individus. Les écoles publiques coûtent 1,061,689 piastres par an. Quant aux colléges et académies, on ne leur a trouvé que 3,835 étudians.

New-Jersey, 330,779 habit. De son fonds général pour écoles, valant 245,000 dollars, cet État tire un revenu annuel de 20,000 doll. environ. — *Pensylvanie*, population 1,347,672 : encore en 1832, plus de 100,000 enfans et adultes étaient privés de moyens d'instruction. — *Delaware*, 76,739 habitans. Le fonds pour les écoles est de 70,000 doll. — *Maryland*, population 446,913. Outre un fonds de 75,000 doll., un revenu provenant des banques est réparti entre plusieurs comtés. — *Virginie*, 1,211,272 habit. Cet État possède un fonds de 1,233,000 doll.; le revenu en est partagé entre les comtés pour la population blanche, et approprié pour l'instruction des enfans pauvres en général qui vont à des écoles particulières. — *Caroline du Nord*, 738,470 individus. Un fonds de 70,000 doll. est destiné pour les écoles publiques. — *Caroline du Sud*, 581,458 habit. On dit la dépense annuelle de 40,000 doll., mais ce chiffre doit être fort inexact. — *Géorgie*, popul. 515,567. Plus de 700 écoles ont pour soutien le revenu d'un fonds de 500,000 dollars, et sans doute d'autres ressources.

Alabama, 308,997 hab. Comme la plupart des États de l'ouest et du sud-ouest, l'Alabama est divisé en townships de 6 milles carrés, et chaque ship en sections de 1 mille. Dans chaque section, le seizième est approprié pour les frais de l'instruction. — *Mississipi*, population 136,806 hab.; son fonds est de 280,000 doll. — *Louisiane*, 215,575 habitans. La législature accorde à chaque comté ou paroisse 262 doll. pour tout *voteur*; l'allocation pour les autres ne doit pas excéder

Digitized by Google

1,350 doll., ni être au-dessous de 800 doll. Il est appliqué 40,000 doll. à l'instruction des pauvres. Les recettes du trésor de l'État de la Louisiane s'élèvent à 482,377 piastres, les dépenses seulement à 394,659 piastres. Le gouverneur, M. Roman, dit dans son ouvrage : « Par la tournée que j'ai dû faire dans le pays, pour m'enquérir de ses besoins, j'ai reconnu, avec la majorité de la population, la nécessité d'une instruction publique assez généralement répandue pour rendre familière à tous les citoyens la connaissance de leurs devoirs et de leurs droits, pour propager les principes raisonnés de l'agronomie... » — *Tennessée*, 684,822 habitans. Un demi-million de dollars forme le fonds des écoles ; mais la répartition en est mal faite : de là des plaintes générales. — *Kentucky*, populat. 688,844. Une partie de son fonds montant à 140,000 dollars a été perdue. Suivant un rapport à la législature fait par le Rev. B. O. Peers, un tiers des enfans âgés de 4 à 15 ans ne fréquente pas d'écoles. — *Ohio*..... *Indiana*. — *Illinois*. — *Missouri*, populat. 689,231. Ces trois États n'ont point adopté législativement de mesures spéciales : toutes leurs écoles sont soutenues par des moyens privés....

Il résulte des rapports de la Société d'enquête d'Andover (Boston, 1833) que la population catholique est d'environ 800,000 individus dans toute l'Union. Le diocèse de Boston, qui comprend toute la Nouvelle-Angleterre, renferme dix colléges, plusieurs académies et institutions. Le collége de Baltimore ne compte pas moins de dix-neuf professeurs, dont huit ecclésiastiques romains, pour cent cinquante élèves. A Georgetown, les jésuites tiennent un collége dont les vingt régens enseignent moins de 145 étudians. Nouvelle-Orléans, Jackson, Mobile ont chacun un collége catholique. Celui de Bardstown (Kentucky) rassemble 140 élèves ; il y en a moins à Cincinnati. Des deux colléges du district de Saint-Louis on compte 160 étudians. Il y a quelque temps, la législature de la Louisiane vota 4,000 dollars par an, ou 20,000 dollars pour cinq ans, en faveur d'un collége de plein exercice, d'après notre régime universitaire, qui doit être établi à vingt lieues au-delà de Nouvelle-Orléans. M*....., inspecteur-adjoint de l'Académie de Paris, appelé à le diriger, allait partir quand des motifs de famille l'ont retenu dans la cap ale.

Amérique anglaise. — *Canadas*. Depuis 1833, la législature provinciale du *Bas-Canada* a apporté quelques modifications à l'ente des écoles. Le trésor, après chaque année révolue le 15 mai, devra payer vingt louis de France à chaque instituteur d'école syndicale de garçons ; presque toutes les paroisses étant pourvues de ces écoles, le nombre en est de 154. Le même traitement est accordé aux écoles de

Digitized by Google

filles. Les visiteurs sont autorisés à allouer un pareil émolument pour toute école non syndicale, pourvu qu'elle réunisse plus de trente-cinq élèves, eussent-ils plus de 15 ans. Le nombre des enfans gratuits peut être porté jusqu'à quinze. Les classes de filles participent à l'encouragement de 10 sh. que les visiteurs ont le droit de distribuer par école aux enfans. Le maître qui enseigne le français dans une localité où l'anglais est la langue de la majorité des habitans, *et vice versâ*, recevra une gratification de quatre louis.

Pendant les six années que les écoles de paroisse sont restées sous la direction des curés et des marguilliers, elles n'ont pas compté annuellement plus de 28,400 élèves; et la population du Bas-Canada était déjà de plus d'un demi-million d'individus. Depuis 1831, des syndics, élus par les habitans de chaque localité, sont chargés de cette direction; le nombre des garçons écoliers s'élève à 45,000 environ, et celui des filles à plus de 20,000. Au reste, le clergé catholique continue à montrer de la sollicitude et même de la libéralité envers les écoles qui doivent composer un des puissans soutiens de la nationalité du Canada français. — Cette instruction primaire comprend souvent des notions de grammaire, l'arithmétique, les élémens de géographie et d'histoire.

Des mécaniciens, des ingénieurs, des naturalistes, des industriels, des artistes, voilà ce que réclament les besoins du pays. Les huit colléges-séminaires ont pour professeurs des ecclésiastiques : deux viennent de passer aux États-Unis pour apprendre les élémens des sciences physiques. Enfin la chimie aura des cours élémentaires : M. le docteur Meilleur a publié, à Québec, un abrégé de leçons, in-8° de 144 pages.

Au collége médical de l'Université de l'Etat du Vermont, un *terme* des études pour 14 semaines est réduit à ces cours : physique et chimie; anatomie, chirurgie et matière médicale; théorie et pratique de la médecine et des accouchemens. — A Montréal, le collége britannique médical de Mac Gill ajoute à cet enseignement, par ses cinq cours d'hiver, la thérapeutique, la pharmacie, la physiologie. Néanmoins, les élèves canadiens préfèrent suivre les écoles américaines; tant la population française a de répugnance pour l'instruction qui lui est offerte par des docteurs anglais. Dans toute l'Amérique septentrionale, la méthode médicale écossaise est préférée. Cependant des médecins de Paris viennent de s'établir dans la Louisiane : de dix-sept autres docteurs partis, en 1833, du Havre pour New-York, presque tous ont succombé.

Quinze cents louis votés pour les enfans trouvés ne prouvent pas en faveur des mœurs du Bas-Canada. Pourtant, ce pays se montre très-

Digitized by Google

attaché au catholicisme ; et l'instruction pratique, industrielle et commerciale, si propre à remplir la vie sans la laisser en partie désœuvrée, manque encore. Le nouvel institut des sourds-muets, d'après la méthode américaine qui est véritablement celle de Paris, coûte 544 louis au trésor provincial ; mais le traitement de l'instituteur irlandais en absorbe 300 : c'est trop imiter nos abus français.

Dans le *Haut-Canada*, dont la population est presque toute britannique, l'instruction publique au lieu de devancer les progrès des arts, les suit avec peine : tant les rivalités d'origine et de croyance y sont animées ; tant est vicieuse l'administration qui adjuge à ses principaux agens la plus forte partie des revenus publics. On ne veut pas de l'enseignement que dirige le clergé anglican, parce qu'il garde comme ses réserves propres des terres immenses qui devraient former le fonds commun de toutes les églises et des écoles. Quelques comtés ont des colléges de grammaire, les townships les plus florissans des écoles diverses. Au collége d'York (capitale), un des sept professeurs enseigne le français.

On évalue à 8,000 individus au plus le nombre des indigènes, faibles restes de tribus jadis puissantes, qui habitent des bourgades ou qui vont d'une province dans l'autre. Les présens ou la solde que leur paye le gouverment anglais est, par an, de 15,575 liv. st. ; mais les préposés au département des *affaires sauvages* ne paraissent pas être de fidèles gérans. Quelques missionnaires procurent l'instruction très-élémentaire à la jeunesse indienne : ainsi des méthodistes, proche York, rassemblent dans 10 écoles les enfans des Chippewas ou Missisaguas. Mais ces évangélistes sont aussi des controversistes ardens : ennuyée de leurs prédications mystiques, une peuplade a décampé en disant que Dieu les a créés seulement pour chasser, chanter, boire et danser. Plusieurs néanmoins sont friands de nouvelles politiques et lisent des gazettes. Dans la chaîne granitique des montagnes horribles qui bordent au N. E. le Saguenay, réside une petite peuplade qui conserve les notions d'écriture et de plain-chant que ses ancêtres reçurent d'un missionnaire français. Des latinistes des colléges de Montréal et de Québec contestent encore aux indigènes toute aptitude pour les arts mécaniques, parce que des fils de Sachems attirés par les jésuites pour apprendre les humanités, préféraient courir, grimper dans les arbres et escalader les murailles ; les derniers en thèmes, ils étaient les plus habiles dans la gymnastique.

Nouveau-Brunswick. De son budget montant à environ 150,000 louis, le Bas-Canada alloue à peu près le sixième pour les dépenses et les progrès de l'instruction publique, élémentaire surtout, car les élèves des

Digitized by Google

colléges payent des rétributions. Le Nouveau-Brunswick, plus généreux encore, puisqu'il ne contient pas de vastes seigneuries qui, comme celles des anciens jésuites, rendent à l'autre province un revenu de plusieurs milliers de louis, accorde à ses écoles 8,163 liv. st. courant, sur ses voies et moyens qui ont produit 49,069 liv. en 1831. Les écoles de paroisse ont reçu 4,801 liv. indépendamment de souscriptions particulières; celles de grammaire, dans les comtés, 761 liv. 13 sh. La part du collége universitaire établi à Frédérickton (capitale) a été de 1,100 l. Quatre cents livres furent distribuées entre les écoles *Madras*. La population, déjà de 100,000 habitans, va s'accroître avec les progrès assez rapides que fait cette province.

Nouvelle-Écosse. Tous les townships possèdent des écoles primaires suivant les méthodes anglaises, tous excepté les paroisses catholiques (tant du New-Brunswick que de la Nova-Scotia), où les Acadiens nourrissent en commun leur affection pour la France si oublieuse, conservent religieusement la langue, les coutumes, l'habillement même de leurs pères; du souvenir de l'expulsion cruelle que subirent ceux-ci, ils entretiennent leur aversion pour tout ce qui est britannique (1). Cette population, d'environ 12,000 individus, refuserait les secours que la législature siégeant à Halifax octroie en faveur des écoles publiques: elle veut avoir à elle son culte et ses usages, et elle est peu zélée pour s'instruire. Annapolis, qui est toujours pour les Acadiens le Port-Royal français, leur offre en vain deux écoles réunies, l'une élémentaire, l'autre pour les hautes études. L'académie de Pictou, régie par des syndics, est soutenue par les presbytériens et par une allocation législative de 400 louis: le cours des études, fait par 3 professeurs, dure 4 ans. Outre une bibliothèque, cette institution, au milieu de mines déjà célèbres, renferme le muséum le plus considérable de la province. Une maison d'école établie depuis 1780, une école *nationale* fondée en 1813 existaient à Halifax, lorsqu'une somme de 11,750 louis fut votée pour y ériger un collége. On suit, dans cet établissement, le système des études de l'Université d'Edimbourg. Il y a une chaire pour les classiques grecs et latins, une pour les mathématiques et

(1) Après ce bannissement, en 1755, des familles acadiennes, réfugiées en France, furent réparties sur des bruyères proche Châtellerault, recevant des secours que le gouvernement ne leur paya pas toujours avec exactitude. A présent, cet établissement doit être florissant: peu de populations agricoles sont plus laborieuses et plus intelligentes que les Acadiens. L'antiquaire poitevin qui se livrerait à des recherches sur ce sujet, y trouverait un intérêt dont manquent beaucoup de travaux archéologiques. Le système des colonies agricoles est, avec raison, très-controversé. (*Note de l'auteur de l'article*).— Ce recueil donnera plus tard une notice sur la colonie d'Acadiens, établie près de Châtellerault, lorsque leur pays fut enlevé à la France. D. L. F.

Digitized by Google

la physique; la troisième pour la théologie et la philosophie. L'Université de Windsor ne fut d'abord qu'un collége qui, commencé en 1788, fut ouvert seulement en 1803, peut-être parce que cette colonie naissante fut imposée, en 1797, à 6,894 liv. st. pour sa contribution annuelle, dans les frais de la guerre que l'Angleterre faisait à la France. Les études préparatoires du collége durent 7 années, autant que les cours de l'Université, où l'on n'est pas admis avant l'âge de 14 ans. De ces cours, un enseigne la grammaire générale, la logique et la rhétorique, un les mathématiques, un la métaphysique et la morale, un l'astronomie et l'histoire naturelle, le cinquième l'hébreu et la théologie. La bibliothèque, déjà considérable et bien composée, est pourvue aussi de quelques instrumens de physique. Heureux pays dont les tables chronologiques relatent comme fait historique : «1823, » souscription ouverte pour la formation d'une bibliothèque publique ! » Pictou ne compte encore que 1550 habitans; Windsor et Kentville sont situées dans des townships : pourtant, outre des colléges, ces villes ou bourgs sont pourvus d'écoles de grammaire (de deuxième degré); ajoutez 50 instituteurs, anglicans il est vrai, et qu'entretient la société pour la propagation de l'Évangile... La population de la Nouvelle-Ecosse n'est encore que de 160,000 habitans. Combien de nos départemens possèdent moins de moyens et d'établissemens d'instruction !

Cap-Breton. Cette île, contenant 3,125 milles carrés, n'a encore que des écoles primaires pour ses 29,000 habitans qui cultivent 85,000 acres. A Sydney et à Arichat, on commence à donner l'enseignement un peu plus élevé. Incorporé à la Nouvelle-Ecosse, le Cap-Breton n'envoie que deux députés à la chambre d'assemblée. Cependant l'exploitation des mines prend des accroissemens, les colons construisent et des bâtimens pour des armateurs anglais, et leurs navires de pêche ou autres, au nombre de 353, et jaugeant de 30 à 200 tonneaux; enfin Sydney est port franc, comme Pictou et Halifax, comme Saint-John (New Brunswick).

Ile du Prince Edouard. A cause du séjour qu'y fit le feu duc de Kent, cette île a perdu son nom de Saint-Jean; son nouveau patron ne lui a pas procuré d'écoles. Livrés aux défrichemens, à l'exploitation des bois, à la culture de 190,000 acres, les 50,000 habitans résident, la plupart, dans les townships. A Charlotte-Town, l'administration coloniale toute complète étale le luxe et presque le ton d'une cour, mais sans doter d'un collége cette capitale. Les rivalités d'origine et de croyance, qui, dans les autres provinces du nord américain britannique, servent de véhicule pour la multiplication des écoles, existent bien moins animées à Edward's Island. Sans relations aucunes avec la

Digitized by Google

France, et repoussant même les améliorations que les Anglais leur procureraient, les 4,000 Acadiens catholiques qui habitent le long de la côte persévèrent dans leurs coutumes, aussi dans leur ignorance : fort peu d'entre eux savent lire et écrire.

Terre-Neuve. Un commandement de l'Église a fait de cette grande île comme le berceau des marines nationales de l'Europe : les Hollandais et les Anglais protestans y sont devenus les pourvoyeurs des États catholiques obligés à l'abstinence. Tout serait progrès à New-Foundland, si l'instruction publique n'y était pas encore arriérée. La principale ville, Saint-John, qui compte 11,000 habitans domiciliés, renferme plusieurs maisons d'école dont le nombre des enfans s'élève de 7 à 800, tant catholiques que protestans, et la plupart gratuits. M. A. Anspach dirigea une de ces maisons, avec un traitement de 300 guinées. Cet ecclésiastique devenu magistrat, et auteur de *History of the Island of New-Foundland*, a eu peu d'imitateurs parmi les instituteurs salariés par la société de propagation de l'Évangile. Un missionnaire français mandait naguère au ministre de la marine, à Paris, qu'il avait appris aux Micmacs (tribu indienne) à chanter en mesure le *Domine salvum fac regem Ludovicum duodevicesimum*. Le ministère du royaume-uni vient enfin d'autoriser la formation d'un parlement provincial dans cette île dont la superficie est de 35,928 milles carrés, et la population d'environ 92,000 habitans. Ils ont quatre journaux.—Si la liberté de la presse et le vote du budget n'avaient pas été refusés jusqu'en 1832 à l'île Maurice, les colons français n'auraient pas à envier aux Canadiens les progrès de leurs écoles.

Dans ce nord américain, les peuples jugent la presse périodique et la représentation provinciale comme les moyens les plus puissans pour l'avancement de leurs pays. C'est en effet ce que prouvent les progrès si rapides qu'ils font depuis 10 ans; progrès dont une part aussi est due à leurs sociétés savantes et autres associations philanthropiques. Je pourrais citer les titres de 67 journaux ou recueils qui y paraissent ou qui y ont paru récemment; car plusieurs sont morts dès leur apparition, et il en est qui ne sortent pas de leurs comtés. Au village St-Charles, district de Montréal, l'*Écho*, à son premier semestre, a compté plus de 1,000 abonnés. Les divers clergés eux-mêmes recommandent la lecture des gazettes, mais celles qu'ils protégent ou rédigent ont le moins de succès.

La Grande-Bretagne pourvoit encore pour 115,384 liv. st. aux besoins de ses possessions du nord américain; en outre, elles trouvent dans leurs propres ressources 232,856 liv. st. Mais ce revenu provincial provient, pour la presque totalité, des droits de douane. Et les

Digitized by Google

populations réclament contre l'arbitraire et la complication des tarifs, les chambres d'assemblée contre les frais d'administration : une réforme est indispensable. Déjà ces parlemens, dans leur zèle pour répandre l'instruction, auraient dû demander unanimement la réduction des taxes énormes qui empêchent l'importation des livres de l'Europe. I. L. B.

— *Sur les navigateurs français de notre époque et sur leurs ouvrages.*

Les études de la géographie font peu de progrès : la France mérite encore, par rapport à cette science, le reproche de rester bien inférieure à l'Allemagne et à l'Angleterre. Cependant notre pays, dont le littoral maritime se développe si beau sur deux mers, compte un assez grand nombre de voyageurs qui ne le cèdent pas aux plus renommés chez les autres peuples. La Grande-Bretagne nous envie des voyages de découvertes récemment exécutés : chez elle on traduit et on recherche des relations qui, parmi nous, rencontrent des lecteurs indifférens. C'est assez des leçons de géographie ancienne des colléges : l'Eridan, l'Ister, l'Euphrate, l'emportent sur le Gange, le Niger et le Missouri : les parages de la Palestine semblent chevaleresques comme les croisades; la *littérature maritime* fait fureur.— En Angleterre il existe généralement une grave erreur en ce qui concerne le comte Duperré. Célèbre par sa conduite dans l'Inde et devant Alger, des écrivains à Londres impriment que de tous les exploits de ce ministre de la marine, le seul digne de le faire vivre dans la postérité, c'est sa navigation sur la *Coquille*. En France, peu connaissent ce voyage, et on laisse volontiers attribuer à l'amiral l'honneur qui est acquis à M. Duperrey, capitaine de frégate, et à ses compagnons. Non loin de Poitiers, résident, à Rochefort, deux savans naturalistes que le midi de la France sait peu avoir pris une grande part, M. le professeur Quoy aux expéditions de l'*Uranie* et de l'*Astrolabe*, M. Lesson à celle de la *Coquille*.— Explorateur deux fois de l'Océanie, marin, naturaliste et écrivain habile, le commandant de l'*Astrolabe* vient de terminer la publication de l'histoire de son expédition de 35 mois, et qui a opéré la reconnaissance de plus de mille lieues de rivages, décrits sans exactitude ou inconnus. Quelques pages font mal à lire; ce n'est pas le récit des périls auxquels, plus heureux que La Pérouse, M. Dumont d'Urville a échappé. Empreintes d'un découragement profond, elles révèlent des intrigues. Tandis que les armateurs anglais et américains vont s'aider de cet ouvrage pour leurs entreprises dans le Grand-Océan, le Cook et le Bougainville du XIXe siècle vivra retiré, jeune encore, dans une bastide de la Provence. Étrange aberration du corps de la marine royale! injustement rabaissée par le service de terre, la plupart de ses officiers dépriment le mérite réel du très-petit nombre de leurs camarades qui, à la science de la navigation, joignent des connaissances approfondies dans les autres sciences. I. L. B.

Digitized by Google

Bulletin Bibliographique.

Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères Normands et Anglo-Normands, par M. l'abbé de la Rue. 3 vol. in-8°. Caen, Mancel, 1834. (1er article. — *Préliminaires. — Des Bardes et des Jongleurs.*)

La partie du travail de M. de la Rue dont je vais m'occuper ici n'est en quelque sorte que le vaste préambule, formant un volume, du savant ouvrage sur les trouvères normands et anglo-normands, contenu dans les deux autres volumes. Je ne parlerai donc ici que de ce que l'auteur dit des généralités et des premiers poètes du nord des Gaules, les bardes, et des poètes postérieurs anglo-normands, les jongleurs. Malgré tout, ce volume est si riche en faits que je serai forcé de m'étendre beaucoup.

D'abord je dirai un mot de l'immensité du travail du vénérable président de la première session du Congrès scientifique de France, associé libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Dès avant la révolution de 1789, il s'était occupé du sujet sur lequel il vient de publier son livre, mais ces premiers essais s'étaient perdus. Obligé de quitter la France parce qu'il n'avait pas voulu se soumettre à la *constitution civile du clergé*, il émigra en Angleterre. Ce fut pendant son séjour de plusieurs années, sur cette terre étrangère, qu'il fit une riche moisson dans les manuscrits anglo-français des archives de Londres, et dans les bibliothèques de cette ville si populeuse. Revenu en France sous le consulat, M. l'abbé de la Rue augmenta encore ses extraits; il les a mis en ordre, et il a terminé un ouvrage tout-à-fait de conscience et tel qu'on ne pouvait le faire qu'après de longues années. On sent qu'il y a loin de là à ces livres, en quelque sorte improvisés, comme on en publie tant de nos jours.

Dans un discours préliminaire, l'auteur se livre à de savantes recherches sur les différentes langues qu'on parla jadis dans les Gaules, et sur l'origine de la langue française qui les remplaça toutes. Après la conquête successive des diverses parties du pays par les Romains, l'établissement de colonies par ceux-ci est indiqué comme la première cause de la connaissance du latin donnée au pays, et l'introduction du christianisme aurait répandu de plus en plus l'usage de l'idiome

Digitized by Google

du peuple-roi. Mais, dans le système du savant académicien de Caen, la langue des Romains fut admise dans les Gaules seulement d'une manière graduelle et non pas par une innovation subite, comme l'ont pensé les Bénédictins (1). « Il faut des siècles, dit l'auteur, pour faire » abandonner à un peuple sa langue maternelle..... Guillaume-le-» Conquérant put bien prescrire à l'Angleterre l'usage du français, » mais l'anglo-saxon n'en fut pas moins conservé dans cette île, mal-» gré ses impérieuses défenses. » On ne doit donc pas croire que la langue originelle, le celtique, car M. de la Rue ne parle que de cet idiome, ait cessé entièrement dans les Gaules, sauf quelques vestiges qui en auraient été conservés par les paysans seuls; il ne faut donc pas tenir pour vraie cette proposition, que lors de l'invasion des Barbares, et que même dans tout le IVe siècle, *on parlait le latin, et seulement le latin, dans les Gaules, jusqu'aux bords du Rhin.* Les opinions formulées dans ce sens par Gibbon, Schlégel et M. Villemain (2) sont donc erronées, ainsi que celle qui établirait, par voie de conséquence, qu'après la conquête des Romains, tous les actes civils faits dans les Gaules étaient écrits en latin. A l'appui de son système si vraisemblable, l'auteur rappelle que suivant Jules-César les Gaulois écrivaient en caractères grecs, et que, d'après Strabon, on les employait encore, dans cette contrée, pour les actes publics, et il cite les passages de saint Irénée, Aulugèle, Ulpien, saint Jérôme, Sulpice-Sévère, Sédicius, etc., qui établissent que le celtique était encore parlé, dans nos contrées, pendant les six premiers siècles de l'ère vulgaire, au moins par une partie de la population indigène. Ensuite vient l'indication du goût de ces peuples, dans ces temps éloignés et dans les siècles postérieurs, pour la musique et la poésie, et la mention des bardes, poètes et musiciens de nos pères. Les monumens de cette littérature n'existent plus en France que dans quelques pièces mises en vers français par les trouvères normands et anglo-normands des XIIe et XIIIe siècles; mais le pays de Galles a conservé des restes précieux de la poésie celtique, publiés dans le 1er volume du *Myrivian Archaiology of Wales*, et M. Sharon Turner a démontré l'authenticité de ces précieux documens (3).

M. de la Rue pose ainsi en fait qu'on s'est servi, dans les Gaules, 1° du celtique, 2° du grec, apporté par les Phocéens, en fondant Marseille, 3° du latin. Comme cette langue fut introduite dans le pays par les Romains, on la nomma langue *romane*. Lorsqu'elle se fut alté-

(1) Hist. litt. de France.

(2) *Histoire de la Décadence de l'Empire romain. — Observations sur la Langue et la Littérature provençales.—Cours de Littérature française : Tableau de la Littér. du moyen-âge, n° 1.*

(3) *Windication of the genuineness of the ancient bretish poems.*

Digitized by Google

rée de manière à n'être plus que du mauvais latin, on continua à lui conserver le même nom. Corrompue au dernier point, et sans observation des règles de la grammaire, elle fut appelée *langue romane rustique*, ainsi que l'appellent les conciles du IXe siècle. « De cette » latinité viciée, dit l'auteur, sortirent, en France, deux autres idio- » mes auxquels on donna aussi le nom de *langue romane*, savoir : » celle du nord, qui devint la langue française, et celle du midi de » la France partagée par la Loire. La première produisit les trouvères, » la seconde les troubadours ; et c'est dans le Xe siècle, selon l'his- » toire, que les premiers commencèrent à chanter dans leur langue ; » mais jusqu'ici on ne connaît pas de poésie des seconds, avec date » certaine, avant la fin du XIe. »

Rendu à ce point, M. de la Rue commence ses attaques contre M. Raynouard, le *collecteur*, le *metteur en lumière* de l'idiome du midi de la France, comme l'auteur du travail dont je rends compte l'est de la langue du nord. C'est à ce point donné que le savant normand établit ses preuves ; il serait hors de mon plan de le suivre dans ces détails qu'il faut lire dans son livre. Je me bornerai à noter des indications. On veut même enlever à la langue du midi la dénomination de *langue provençale ;* on prétend qu'étant née plus au midi, que s'étant perfectionnée dans le palais des comtes de Barcelone, elle devrait être appelée plutôt *langue catalane*, et à l'appui de ce système viennent les propres déclarations des historiens de la Provence eux-mêmes (1). Allant encore au-delà, M. de la Rue reconnaît l'influence des Arabes sur les écrits des troubadours, sans leur reporter l'usage de la rime, qu'il croit celtique, cette manie des consonnances se faisant sentir, dès le IVe siècle, dans les écrits des poètes latins du midi des Gaules.

L'auteur en commençant ses *Recherches*, auxquelles il n'avait fait que préluder dans son introduction, établit que bien avant que les troubadours eussent fait retentir le midi de la France de leurs chants harmonieux et que les trouvères eussent répandu dans le nord l'esprit et les vertus de la chevalerie, deux peuples de langue celtique, les Armoricains à l'ouest de la France, et les Gallois à l'occident de l'Angleterre, avaient conservé la langue et la littérature des anciens bardes. Les rapports des deux peuples se reporteraient aux Ve et VIe siècles, où les Gallois, fuyant la domination des hommes du Nord, se réfugièrent dans l'Armorique et y portèrent leurs fables et leurs poésies. Pour les Gallois, la preuve de l'ancienneté de leurs poésies est faite depuis long-temps par les publications de Macpherson ; pour les Armoricains, M. l'abbé de la Rue établit qu'on leur doit le roman du Brut, les chevaliers de la Table-Ronde,

(1) Bouche, *Hist. de Prov.* — Pitton, *Hist. de la ville d'Aix.*

Digitized by Google

l'original du *fabliau du Court-Mantel* et une foule de petits poèmes appelés lais. Ces sujets furent importés en Angleterre, à raison des relations que cette île eut avec la Bretagne, après la conquête de Guillaume. Alain, comte de Bretagne, avait concouru à l'expédition, et eut en récompense 442 terres seigneuriales, qui formèrent le duché de Richemont qu'il inféoda à des membres des maisons bretonnes de Rohan, de Montboucher, de Tinteniac, de Botherel, d'Auray, de Châteaubriand, de Goyon, etc., familles qu'on trouve établies en Angleterre dans le XIIe siècle et postérieurement.

Un auteur d'une grande importance, Marie de France, qui paraît avoir vécu à la cour d'Henri III, roi d'Angleterre, à qui elle adresse ses ouvrages, établit la priorité des Armoricains dans la poésie. Robert Wace parle dans le même sens. On doit donc croire que la mythologie des bardes tire son origine de l'Armorique. Par exemple, la croyance aux fées, notamment, s'applique à l'île de Sein, placée à l'embouchure de la Loire, et dont parle Pomponius Mela, qui vivait vers le premier siècle de l'ère chrétienne ; croyance rajeunie plus tard dans la fée Morgen et ses sœurs, qu'on fit séjourner dans la forêt de Brocheléant en Bretagne, et dans des écrits que Geoffroy de Montmouth a traduits en breton.

Cette croyance aux fées, en Armorique, était si forte, que vers le milieu du XIIe siècle Robert Wace, poète, et dès-lors ami du merveilleux, qui avait tant entendu parler de ces êtres miraculeux, fit un voyage exprès pour aller les visiter, et eut, comme on le devine bien, sa peine entièrement perdue. Il l'apprend lui-même dans son roman de Guillaume-le-Conquérant, où, après avoir retracé toutes les merveilles prétendues de Brocheléant, il dit :

La allai je merveilles guere
Vis la forêt, vis la terre.
Merveilles quis, mais nes trouvai,
Fol m'en revins, fol y allai,
Fol y allai, fol m'en revins,
Folie quis, por fol me tins (1).

Une autre croyance armoricaine, qui fut transférée en Angleterre, fut celle relative au retour du roi Artus, retenu par les mêmes fées de Brocheléant pour *médiciner* ses plaies, et destiné à revenir un jour pour régner avec gloire sur la contrée. Un écrivain du XIIe siècle, Alain de l'Isle, atteste que celui qui, à cette époque, aurait contredit cette croyance dans la Bretagne, se serait exposé à être lapidé (2). Le mari d'Aliénor d'Aquitaine, le roi Henri II Plantagenet, allant

(1) Mss. Bibl. roy. de Paris, n° 6987.
(2) *Explan. in proph. Merlini*, t. 1, p. 19.

Digitized by Google

dans cette contrée nommer l'enfant de son fils Geoffroy, comte de cette province, se proposait de lui donner son propre nom, mais les populations bretonnes exigèrent qu'il l'appelât Artus, croyant que ce jeune prince, destiné à mourir si malheureusement de la main de son oncle, le lâche Jean-sans-Terre, pourrait bien être le souverain de ce nom qu'on attendait (1).

Après en avoir ainsi fini sur les bardes, et établi en détail les titres littéraires de la Bretagne, l'auteur passe aux jongleurs, sur lesquels il entre dans de grands développemens.

« Les jongleurs, dit-il, étaient, dans le moyen-âge, un ordre » d'hommes qui, unissant l'art de la poésie à celui de la musique, » chantaient sur différens instrumens des vers de leur composition, » et quelquefois de celle des autres. Souvent ils accompagnaient leurs » chants de gesticulations et de tours d'adresse qui pouvaient amuser » les spectateurs.... Avant la conquête de l'Angleterre par les Nor- » mands, les Anglo-Saxons nommaient les jongleurs *gleemen*, c'est-à- » dire *hommes de la musique* ou *musiciens*; mais après la con- » quête, les Anglo-Normands leur donnèrent le nom de *jongleurs*, » qu'ils altérèrent de diverses manières.... Les jongleurs marchaient » souvent en troupe, accompagnés de joueurs d'instrumens de toute » espèce, de faiseurs de tours, de bouffons, de danseurs, etc., qui » se réunissaient à eux; alors on leur donnait chez nous le nom de » *menestrels* ou *menestriers*, et chez les Anglo-Normands celui de » *minstrels*... »

M. de la Rue conclut de tout cela que les jongleurs n'étaient que les bardes, dont on avait changé le nom. Mais le caractère des bardes était sérieux et même sacré; leurs chants étaient graves, leurs sujets relevés. Or, sous la seconde dynastie, les poètes perdirent de leur gravité, ils furent frappés de censures par les capitulaires et les conciles. De là, la différence entre les bardes et les jongleurs, dont le nom rappelle encore, dans notre langue, quelque chose de bas et de méprisable.

Les ouvrages littéraires des bardes et des jongleurs consistèrent d'abord en *chansons de gestes*, récits de faits héroïques, vrais ou supposés, et accompagnés de musique; tels étaient les romans de la Table-Ronde, les romans de Charlemagne et les romans de chevalerie. Robert Wace rapporte que dans son enfance, et il était alors en Normandie, il avait entendu ainsi chanter l'histoire de Guillaume-Longue-Épée, le second des ducs de cette province, en ajoutant beaucoup aux faits historiques. Mais peut-on s'étonner de cette altération (2),

(1) Guill. Newbridge, t. 3, c. VI.

(2) *Roman de Guill.-Longue-Épée.*

Digitized by Google

lorsque Guillaume-le-Bâtard, en faisant une allocution à son armée, immédiatement avant la bataille d'Hastings, rappelait à ses guerriers les plus célèbres exploits de ses ancêtres, et mettait en ligne de compte la victoire remportée sur le diable par Robert, duc de Normandie? Du reste, on sait que ce fut en chantant les exploits de Rolland, le héros de Roncevaux, que le jongleur Taillefer commença le combat qui décida du sort de l'Angleterre, et qu'il joignit à ses chants des tours d'adresse, en jetant en l'air sa lance et son épée, et en ressaisissant toujours ces armes par la pointe.

Ici se présente une question soulevée d'abord par l'abbé Prévost (1) et ensuite par MM. Charon-Turner (2) et Ellis (3) : n'est-il pas plus probable qu'au lieu de chanter Rolland, qui était un guerrier tout-à-fait étranger à leur nation, ils auront chanté Rollon, leur premier duc, celui sous lequel ils s'étaient établis dans la fertile Neustrie?

Mais Robert Wace tranche la question, car il s'exprime ainsi :

Taillefer qui moult bien chantoit
Sur un cheval qui tost alloit,
Devant le duc alloit chantant
De Karlemaigne et de Rolland
Et d'Olivier et des vassaux
Qui moururent en Ronchevaux.

Reste encore l'opinion de certains Anglais érudits qui nient le fait même de la chanson prétendue chantée par Taillefer, attendu que les historiens normands et anglo-normands du XIe siècle n'en parlent pas, quoiqu'ils rapportent en détail les faits de la bataille d'Hastings, et que cette particularité n'est mentionnée que par les écrivains postérieurs.

Les jongleurs eurent des protecteurs puissans dès leur début. On citera notamment un grand seigneur anglo-normand, Hugues, vicomte d'Avranches, nommé en 1070 comte de Chester, qui les admit à sa cour, où abondaient les chevaliers et où on s'entretenait de faits relatifs à l'histoire et aux légendes. A cette occasion, Orderic Vital (4) remarque que les jongleurs s'étaient emparés de la Vie de St-Guillaume-de-Gellone, pour en faire le sujet de leurs chants, et on la trouve tout-à-fait défigurée dans le *Roman de Guillaume, le Marquis au court-nez.* En effet, ils avaient particulièrement travaillé dans les romans de la cour de Charlemagne, et parmi ces auteurs on remarque des Anglo-

(1) *Vie de Guill.-le-Conquérant.*
(2) *Hist. des Anglo-Saxons.*
(3) *Specimen of early metrical romances*, v. 1, p. 29.
(4) *Hist.*, p. 598.

Digitized by Google

Normands dont les ouvrages sont encore en Angleterre (1); et on ne manque pas de faire figurer, dans ces récits fantastiques, des héros normands.

D'après l'auteur, ce fut dans la seconde moitié du XIIe siècle qu'on se contenta de lire quelquefois les chansons de gestes. Néanmoins, le roi Jean-sans-Terre écrivait dès 1205 à Robert Cornehille, vicomte de Kent, de lui envoyer aussitôt le *Roman du Brut*, pour une fête qu'il donnait à ses barons, à Northampton (2).

« On s'amusait..., dans les sociétés de cet âge, dit le savant abbé » de la Rue, à apprendre et à chanter les ouvrages de cette espèce. » C'est une preuve de *gentillesse et de courtoisie*, suivant le langage » de ce temps-là, que d'être instruit et habile dans cet art. Souvent » même il fut utile de le posséder : Éla, comtesse de Salisbury, ayant » perdu ses parens en Angleterre, fut conduite en Normandie par ses » tuteurs, et reléguée secrètement dans un château. Le roi Richard-» Cœur-de-Lion, qui voulait donner cette riche héritière en mariage » à son frère naturel, Guillaume-Longue-Épée, fils de la belle Rose-» monde, envoya un chevalier nommé Guillaume Talbot, déguisé en » pèlerin, parcourir la province et chercher de castel en castel celui » où la comtesse était retenue. Il fut assez heureux pour la découvrir, » mais il n'y put pénétrer qu'avec l'habit d'un jongleur ; et comme il » en avait les talens, parce qu'il savait beaucoup de chansons, suivant » l'histoire (3), il fut introduit, il sut se faire goûter, et ayant trouvé » le moyen d'instruire la jeune comtesse du message dont le roi l'a-» vait chargé, il la ramena en Angleterre, où le mariage fut cé-» lébré. »

Vient ensuite la remarque que le récit des faits militaires et des aventures chevaleresques plaisait beaucoup aux Normands et aux Anglo-Normands. Le jongleur Chardry faisant connaître aux barons anglais le roi St-Edmond, leur reprochait d'aimer mieux entendre les romans de Rolland et d'Olivier que la passion de Jésus-Christ. Néanmoins, les jongleurs chantaient aussi parfois des sujets pieux. Ils s'y livraient le plus ordinairement vers la fin de leur vie, et pour réparer la légèreté de leur premier âge. On appelait *miracle* la représentation de la vie d'un saint, et *mystère* un sujet pris dans l'Ancien et le Nouveau-Testament. L'usage de jouer les premiers daterait du XIe siècle, et pour les autres il ne remonterait qu'au XIIe. L'auteur prétend que c'est chez les Normands et les Anglo-Normands qu'on trouve la première

(1) Bibl. Norfol. nº 220. Bibl. Harl. nº 527. Brit. Mus. Bibl. reg. 15. E. VI.

(2) *Rot. litt. claus. an* 6. *Johan.* M. 2.

(3) Dugdale's, *Baron.*, vol. 1, p. 175.

Digitized by Google

trace de ces spectacles. A l'appui de cette assertion, il cite le témoignage de Raoul Tortaire, religieux du monastère de St-Benoît-sur-Loire, qui, mettant en vers un voyage qu'il fit à Caen et à Bayeux, au commencement du XIIe siècle, parle du séjour que le duc de Normandie, Henri Ier, faisait dans la première de ces villes, et de la beauté des spectacles qu'il y donnait. L'abbé Lebœuf a prétendu qu'il ne s'agissait là que de spectacles d'animaux; mais l'abbé de la Rue répond qu'on doit entendre plutôt le spectacle du martyre des saints joué sur le théâtre, parce que ces jeux étaient déjà connus en Normandie. Le poète Geffroy, qui appartenait aux familles les plus distinguées de cette province, en avait porté le goût en Angleterre, dès 1110, en faisant jouer à Dunstable le Miracle de Ste-Catherine (1). Plus que cela, la ville de Londres s'enthousiasma presque aussitôt pour ce genre de spectacles, et acquit, dès ce siècle, de la célébrité pour cette sorte de drame. Henri Fitz-Stephen, qui écrivait vers cette époque, dit que Londres, pour les spectacles du théâtre, a des pièces religieuses qui sont des représentations des miracles que les saints confesseurs ont opérés et des souffrances pour lesquelles les martyrs ont fait éclater leur courage (2).

Il paraît que dans les autres villes de l'Angleterre on ne fut pas moins passionné pour la représentation des miracles. Un trouvère anglo-normand du XIIIe siècle, Guillaume de Wadington, donne des détails curieux à ce sujet.

Quant aux mystères, revenant à cette proposition qu'on les joua bien long-temps avant chez les Normands et les Anglo-Normands qu'à Paris, c'est-à-dire avant 1398, on donne les indications suivantes : La Pentecôte, à Chester, en 1327; la Naissance de Jésus-Christ, à Bayeux, en 1350; les Enfans d'Israël, à Cambridge, en 1355; l'Incarnation, à Londres, en 1378.

D'après Wadington (3), ces pièces étaient composées par des clercs, qu'il traite de fous. Les personnes qui les jouaient étaient souvent masquées, ce qui, dit cet auteur, les rendait bien plus coupables. Ces représentations avaient lieu dans les cimetières ou dans les places publiques et quelquefois dans les églises, malgré les défenses des conciles et des évêques. Les jongleurs anglo-normands furent plus heureux que ceux du continent, si le pape Clément VI, comme on le prétend, accorda, entre 1342 et 1352, une indulgence de mille ans

(1) Math. Paris. Adam. 1110.
(2) H. Fitz Stephen, *Descrip. of the cety of London*. P. 73.
(3) *Manuel des Pechez*.

Digitized by Google

à ceux qui assisteraient, avec dévotion et recueillement, aux pièces de cette espèce, jouées à Chester (1).

Ici l'auteur aborde une question très-intéressante. Où les poètes du moyen-âge avaient-ils pris l'idée de ce genre de spectacle? Après avoir cité Gowin (2) et Warton (3), qui prétendent que le clergé et les moines ont emprunté aux jongleurs la pensée de composer et de jouer des pièces saintes; après avoir rappelé ce qu'ont dit, à ce sujet, Fontenelle, Voltaire, Jean de Bayeux, évêque d'Avranches, et l'abbé Prévost, chanoine de Rouen, M. de la Rue conclut « que les mystères, représentés en latin par l'Église, sont antérieurs de plusieurs siècles à » ceux joués en français par les jongleurs, et que par conséquent ce » fut dans notre ancienne liturgie que ces poètes prirent l'idée de jouer » des pièces saintes et allèrent y chercher des modèles. »

L'auteur ajoute, en reproduisant une observation de l'abbé Prévost, que lorsque cette imitation eut lieu de la part des jongleurs, l'Eglise supprima dans la célébration des saints mystères une partie de ses rites, pour que ses cérémonies n'eussent rien de commun avec les jeux scéniques. Or, cette suppression dut avoir lieu dans l'Église d'Angleterre, après la conquête de Guillaume, comme dans l'Église de Normandie, puisque l'Église d'Angleterre suivait les liturgies d'York ou de Salisbury, toutes les deux l'ouvrage de prélats normands.

M. l'abbé de la Rue croit qu'il faut en dire autant des pièces appelées *Miracles*, et que leur origine est absolument la même. Puis il parle des pièces profanes qu'on représentait aux mêmes époques des XIIe et XIIIe siècles, sur lesquelles Jean de Salisbury, d'abord moine de Cantorbéry et ensuite évêque de Chartres en 1172, s'étend très au long, relativement aux jongleurs, dans son ouvrage sur les *Amusemens des Courtisans*, en blâmant fortement les hommes riches de son temps qui, comme Néron, ne rougissaient pas de dépenser des sommes considérables pour le théâtre, en récompensant les acteurs et en leur facilitant ainsi les moyens de se corrompre de plus en plus.

Les poésies légères des jongleurs ont donné matière au savant de Caen d'offrir de nouveaux documens anglo-français, tout en suivant le plan qu'il s'est tracé. Au dire de Guillaume de Poitiers, c'est par des *chansons* que les jongleurs célébrèrent la victoire d'Hastings et la conquête de l'Angleterre; et Guillaume récompensa dignement

(1) *Hist. of English poetry*, t. 2, p. 78.
(2) *Life of Gest. Chaucer.*
(3) *History of English Poetry.*

Digitized by Google

ces chants, et ses lieutenans l'imitèrent : car le jongleur Berdic, attaché à la cour du duc-roi, reçut de lui trois terres seigneuriales dans le comté de Glocester, et la jongleresse Adeline fut gratifiée en fonds de terre par Roger de Montgommery, comte de Shrewsbury. Plus tard, Guillaume de Longchamp, évêque d'Ély, que Richard-Cœur-de-Lion avait chargé de gouverner l'Angleterre pendant sa croisade, fut en proie au mécontentement des grands qui voulaient profiter de l'absence du maître pour agir à leur volonté. Le rusé régent appela du continent une troupe de jongleurs qui parcoururent les différens comtés pour célébrer les bienfaits de sa régence, et cette influence anéantit ou contrebalança au moins celle de l'aristocratie féodale. La valeur et les malheurs de Richard devinrent bientôt le sujet d'autres chants : et qui ne connaît pas la chanson du fidèle Blondel ?

Il paraît que les chansons bachiques du moyen-âge se sont perdues, ou du moins on en retrouve très-peu. Sans doute, on aura négligé de les conserver ; elles devaient être nombreuses, car non-seulement les poètes parlent de *chansons de table*, mais l'auteur du *Fabliau du Sacristain de Cluny* dit :

Usage est en Normandie
Que qui herbergié est qui die
Fable ou chanson à son hoste.

L'abbé de la Rue passe ensuite aux chants qu'on appelle *Noëls*, qui, chez les Normands, furent naïfs, mais toujours religieux. Au lieu de cela, comme le 25 décembre était, pour les Anglais, le premier jour de l'année civile et le véritable carnaval, dans le sens qu'on l'entend en France, « les jongleurs semblent couronnés de lierre et de pampre, » ils ne respirent que la joie, ils ne chantent que le vin et la bonne » chère ; le plaisir semble absorber toutes leurs facultés. »

Pour preuve, on donne dans l'ouvrage un noël anglo-normand du XIIIe siècle, dont je vais reproduire quelques couplets :

Seignors, ore, entendez à nus,
De loin sumes venus à vus,
Pur quere Noël ;
Car l'en nus dit qu'en cet hostel
Soleit tenir sa feste annuel
A icel jor ;
Dieu doint à tuz icels joie d'amor
Qui a dans Noël feront honor.
Seignors, je vus di por veir
Ke dan Noël ne velt aveir

Digitized by Google

Si joie non,
Et replenir sa maison
De pain, de char et de peison
Por faire honor.
Dien doint à tuz, etc.
. . . . . .
Noël beit bien li vin engleis
Et li gascoin et li fanceis
Et l'angevin.
Noël fait boire son veisin,
Si qu'il se doit le chief enclin,
Sovent le jor.
Dieu doint à tuz, etc.
Seignors, je vous dis par Noël
Et par li su de cest hôtel,
Car bevez bien (1).
. . . . . .

M. de la Rue établit que les Normands et les Anglo-Normands avaient, dans les XIIe et XIIIe siècles, des traductions en anglo-saxon, en latin et même en français, de fables dites ésopiennes. Dix ou douze sont même brodées sur la célèbre tapisserie de Bayeux. Dans sa Vie du roi Saint-Edmond, le jongleur Denis Pyramus, parlant d'un voyage par mer fait par ce prince, dit que pour dissiper son ennui, on lui racontait des fables. On a dit qu'en Normandie, suivant Jean le Chapelain, on payait son écot dans la maison où l'on recevait l'hospitalité, par une chanson ou une fable.

Les fabliaux et les contes étaient peut-être la spécialité des jongleurs. Denis Pyramus, déjà cité, dit que ce genre d'ouvrage était en faveur à la cour d'Angleterre et dans les manoirs des barons, parce que ces pièces dissipaient le chagrin et calmaient les passions. Au dire d'un autre jongleur, ils tendaient à adoucir les mœurs (2). Il est demeuré un grand nombre de contes et de fabliaux qui sont la plus notable partie de la littérature du moyen-âge, et un très-grand nombre de sujets ont été puisés dans les romans de la Table ronde. Parmi les fabliaux notables des Normands et Anglo-Normands, l'auteur indique celui du duc de Normandie, Jean-Sans-Peur, choisi pour décider entre un ange et un diable, qui se disputaient à qui aurait l'âme d'un moine, et celui de *Guillaume-le-Conquérant*, invitant le clergé anglais à lui faire connaître le sort futur de ses trois enfans.

(1) Brit. Mus. bibl. reg. 16. E. VIII.
(2) *Les trois Aveugles de Compiègne.*

Digitized by Google

Les *serventois*, qui sont les *sirventes* des troubadours, ont donné lieu, de la part de l'auteur, à une discussion savante sur la nature de ces pièces. A ce sujet il cite celles que s'adressèrent Richard-Cœur-de-Lion et le dauphin d'Auvergne pour se faire des reproches réciproquement sur leur conduite, sous le point de vue militaire, et le sirvente de Bernard-Arnaud de Montcuc, dans lequel il accuse de lâcheté Henri II Plantagenet pour avoir cédé quelques portions de son territoire à son adversaire né, le roi de France.

Au dire de M. l'abbé de la Rue, les *satires* seraient un genre d'écrit différent des serventois, quoique ceux-ci eussent pris souvent le même caractère d'hostilité contre les personnes et les choses. Les satires indiquées comme exemples sont celles de poètes anglo-normands, imitant les pièces de même espèce de la langue latine, comme des satires sur les abus du pouvoir, sur le costume des femmes, sur leur passion pour les petits chiens (1). La diatribe contre les femmes pour prouver les inconvéniens du mariage, le *Pater Noster* des Gourmands, les *Litanies* des Vilains, le *Credo* de l'Usurier, l'*Epître et l'Evangile* des Femmes (2), le *Roman des Romans* (3), satire contre le clergé, la *Lettre de l'empereur Orgueil aux gens de tous les états* (4), et le *Mariage des filles du Diable*, dirigés contre la cour de Rome, le clergé et la noblesse, sont aussi des satires. Une autre forme de satire est celle qu'on nommait *bible*. La plus curieuse, celle de Guiot de Provins, fait une censure amère de tous les états qu'elle passe en revue, et elle s'adresse surtout aux princes et aux grands à qui l'auteur reproche de ne plus bien traiter les poètes; il parle de tous ceux qu'il a visités en Angleterre et en France, et il est à remarquer qu'il ne dit pas un mot de Philippe-Auguste, son souverain. Sans doute, il voulait se venger de ce monarque par son silence.

Les *dicts* ou *dictiés* étaient instructifs et moraux; quelquefois ils étaient historiques et parfois allégoriques. Au XIVe siècle, on mit en strophes des romans du XIIe, comme Robert-le-Diable, et Guillaume d'Angleterre, et Gratienne, sa femme; et ces nouveaux poèmes furent appelés *dictiés*.

Les *jeux partis* ou *parturcs* étaient des questions relatives à l'amour, et ils datent du XIIe siècle, chez les Normands et les Anglo-Normands. A ce sujet, l'auteur fait remarquer que malgré qu'Aliénor d'Aquitaine ait formé et présidé des cours d'amour dans ses vastes possessions du

(1) Bibl. Harl., n° 209.
(2) Mss. de M. Douce.
(3) N° 5. Notre-Dame.
(4) Mss. de M. Douce

Digitized by Google

continent, elle ne les introduisit point en Angleterre, puisqu'on n'en trouve aucune mention chez les jongleurs et les trouvères.

Après avoir ainsi passé en revue les différentes productions des jongleurs, l'abbé de la Rue s'occupe *de leurs mœurs et de leurs usages*. Il fait connaître que les rois et les princes en avaient en titre d'office. Berdic fut le jongleur de Guillaume-le-Conquérant; Rahier, jongleur de Henri V, fonda l'hospice de Saint-Barthélemi de Londres; Geffroy fut celui de Henri II, et Guillaume Blondel le jongleur de Richard-Cœur-de-Lion. Tous les barons normands et anglo-normands attachèrent des jongleurs à leur personne, depuis Rabel de Tancarville, au XIIe siècle, jusqu'à Richard, baron de la Haye, à la fin du XIVe. En Angleterre, les ducs de Glocester, les comtes de Chester, les barons Ferrers, Straffort, Howel, Lestrange et autres, avaient leurs jongleurs, qu'à l'époque des grandes fêtes ils envoyaient dans les monastères de leur voisinage, pour amuser les religieux par leurs chants. Aussi, en 1338, étant au prieuré de Saint-Within de Wincester, et en présence de l'évêque de cette ville, ils célébrèrent la défaite de Colbron, géant danois, et le triomphe de la reine Emma, qui prouva son innocence par l'épreuve du feu (1). Lorsqu'en 1383, Pierre de Courtenay, chevalier anglais, vint livrer un combat à Guy de La Trémouille, sa suite était à la fois nombreuse et brillante, et Charles VI fit compter cent francs d'or aux jongleurs du paladin étranger (2). Richard Geffroy était le jongleur des rois Henri V et Henri VI, pendant qu'ils occupaient la Normandie, et ces princes le gratifièrent de la terre de Vaux-sur-Mer qu'ils avaient confisquée sur Benoît-le-Coutelier (3).

Les jongleurs qui n'étaient pas attachés à des grands allaient de ville en ville et de château en château, pour amuser le peuple, les barons et leurs dames; il n'était point de fêtes sans eux. S'ils voyageaient à cheval, la vielle ou le violon à trois cordes, dont ils se servaient pour s'accompagner, était attaché à l'arçon de leur selle; s'ils allaient à pied, ils l'avaient suspendu à leur cou. Quelquefois ils portaient des harpes. Leurs habits étaient d'une forme particulière, et ils avaient à leur ceinture une mallette ou *aumônière*, sorte de bourse destinée à recevoir l'argent qu'on leur donnait.

Originairement les jongleurs étaient instruits et s'occupaient surtout de moraliser leurs auditeurs. « Mais des hommes continuellement » occupés des plaisirs des autres et sans cesse entraînés par le tour- » billon d'une vie errante et dissipée, dit le savant auteur dont

(1) *Hist. of English Poetry.*

(2) Chambre des Comptes. Dépôt du greffe, n° 1391.

(3) Rot. an 5. Henri VI.

Digitized by Google

» j'analyse l'ouvrage, ne pouvaient être que difficilement des hommes » de cabinet, et le métier qui les forçait de tendre la main, pour re- » cevoir le salaire qu'ils attendaient de leurs travaux, devait néces- » sairement amener leur avilissement. Tout fut perdu lorsqu'ils en » vinrent à associer des femmes à leurs troupes; leur vie devint scan- » daleuse. » Ils furent atteints par les foudres de l'Église; Philippe-Auguste les chassa de sa cour en 1181, et ce devint un déshonneur de les recevoir chez soi ou même de les entendre. Ils furent alors en déclinant, et ils existaient pourtant encore au commencement du XVIe siècle, puisqu'un synode tenu à Bayeux, en 1515, les signale comme des hommes dont on doit strictement éviter la société et ne pas suivre les spectacles.

J'arrive aux *rapports entre les jongleurs et les trouvères* qui établissent la liaison du premier volume avec les deux autres, car j'assigne une place à part au travail relatif au chapitre qui suit celui-ci.

Il paraît qu'au XIIe siècle, au moment où les jongleurs tombaient dans l'avilissement et perdaient beaucoup sous les rapports littéraires, des hommes plus estimables et plus instruits se livraient, dans le nord de la France et en Angleterre, au culte des muses : ils prirent le nom de *trouvères*. Ceux-ci faisaient des vers et les publiaient, mais ils ne les chantaient pas. Au milieu d'une vie extrêmement dissipée, les jongleurs ne pouvaient faire que des pièces imparfaites. Les trouvères, qui travaillaient, au contraire, dans le silence et à la suite de recherches préparatoires, composaient des ouvrages bien meilleurs. Il en résulta que les jongleurs se firent plagiaires, ils s'approprièrent les travaux des trouvères. Un de ceux-ci, Guernes de Sainte-Maxence, qui composa en français, à Londres, en 1174, la vie de saint Thomas de Cantorbéry, pour la lire publiquement devant le tombeau de ce prélat, déclare que son secrétaire parvint à soustraire son travail avant qu'il y eût mis la dernière main. Il paraît que les jongleurs étaient, en effet, dans l'usage de gagner les copistes des trouvères pour s'approprier les travaux de ceux-ci. Alors ils les altéraient, puis ils les coupaient par fragmens et les chantaient comme étant de leur composition. Aussi Jean Mados, après avoir, en l'an 1288, copié le *Roman du siége de Troye* de Benoît de Saint-More, met à la fin de son manuscrit des vers contre les jongleurs qui, en voulant *afaitier*, dit-il, les ouvrages des autres, ne faisaient que les *empirer*. C'est ce qui explique comment des romans anciens existent sous divers titres et avec de légères différences.

« En général il y eut une opposition constante, dit l'auteur, entre

Digitized by Google

» les trouvères et les jongleurs : ceux-ci voulurent soutenir leur ré-
» putation aux dépens de ceux-là, et vivre de leurs ouvrages. Mais les
» trouvères ne voulurent jamais être confondus avec des hommes qui
» jaloussient leur gloire, qui voulaient leur enlever le mérite de leurs
» ouvrages, et qui enfin, avilis par leur conduite, étaient réduits
» à tendre la main pour ne recevoir souvent que le modique salaire
» d'une maille (1). »

M. de la Rue finit par établir que si, dans le midi de la France, les troubadours eurent des jongleurs attachés à leurs personnes et dont les fonctions étaient de chanter les poésies des premiers, une semblable association n'exista jamais entre les jongleurs et les trouvères. Il rejette aussi bien loin l'allégation de Warton et de Walter-Scott, qui prétendent que les moines composaient des chansons pour les jongleurs, et qu'ainsi ces derniers n'avaient point besoin de recourir aux ouvrages des trouvères. Pour cela il renvoie, relativement à la première allégation, aux preuves faites de nombreux plagiats opérés par les jongleurs au préjudice des trouvères. Quant à la dernière, qu'il aurait pu dire n'être basée sur aucun document, il y voit une manie anglaise. « Pas d'auteur (de cette nation), dit-il, qui, quel-
» que matière qu'il traite, ne cherche un moyen de lancer quelque
» trait contre l'église catholique et son clergé. » D. L. F.

TABLEAU POLITIQUE ET STATISTIQUE DES DEUX CANADAS, par M. Isidore Le Brun. 1 vol. in-8°. 1833. Paris, Treuttel et Wurtz. — (1er article.)

Le Canada, démentant de jour en jour le nom que les Espagnols lui ont imposé (2), paraît appelé à de hautes destinées. Il se rattache à la France par tant de souvenirs, que nous devons savoir gré à M. Isidore Le Brun du soin qu'il a pris de nous le faire connaître. Le livre publié par ce laborieux écrivain est un de ces ouvrages de conscience qui coûtent beaucoup de recherches et de peines à leurs auteurs, et qui, par cette raison, sont presque toujours d'une grande utilité pour le public. On y trouve réunis une foule de faits et de documens qui excitent à la fois la curiosité et l'intérêt. L'embarras de faire un choix parmi ces richesses statistiques ne doit point nous empêcher de rendre compte du travail de M. Le Brun. Nous allons donc reproduire les principales notions que nous en avons extraites, en y ajoutant un petit nombre d'observations nouvelles ; et pour mieux faire apprécier la manière de l'auteur, nous lui emprunterons souvent ses propres expressions.

(1) *Le Dit de la Maille.*

(2) *Aca-nada ;* ici, rien.

Digitized by Google

La découverte du Canada, les guerres auxquelles sa possession a donné lieu, la cession qui en fut consommée par le traité de 1763, sont connues de tout le monde. A Dieu ne plaise que nous cherchions à peindre ses forêts vierges et solitaires, la chute impétueuse des cataractes de Niagara et ce rapide du Long-Saut, qu'un voyage nous offre comme l'emblème le plus parfait des plaisirs de ce monde. Toutes ces magnificences de la nature ont été décrites par le plus grand écrivain de notre époque. Il faut se garder de jeter des taches sur ses brillans tableaux.

La vaste contrée qui s'étend, en longeant le Saint-Laurent, depuis l'île d'Anticosti jusqu'aux extrémités du lac Supérieur, a été divisée par un acte de 1791 en bas et haut Canada. Elle contient près de 400,000 milles carrés. Québec, la ville la plus septentrionale, est au même degré que Poitiers. Cependant il y fait plus froid, parce que les vents y soufflent après avoir passé sur les glaces du nord et du nord-est; mais dans d'autres parties, notamment dans la pointe qui s'avance entre le lac Ontario, l'Érié et le Huron, la température est douce et agréable.

Niéburh a remarqué que partout où la civilisation est imposée par une puissance extérieure, elle a pour conséquence le dépérissement et l'extinction physique des peuples qui la reçoivent. Cette vérité historique est exprimée d'une manière énergique et pittoresque par les Indiens, lorsqu'ils disent que leurs tribus fondent devant la civilisation, comme la neige frappée des feux du soleil. Cherchez aujourd'hui les nombreuses peuplades des Hurons, des Algonquins, des Iroquois, vous n'en trouverez que de misérables débris. Les uns errent dans les forêts; les autres végètent et dépérissent sous les chaînes d'une civilisation bâtarde, entièrement contraire à leur vocation. Pouvait-il en être autrement? La société, selon l'heureuse expression d'Irving, s'est avancée contre eux comme un monstre à plusieurs têtes, vomissant chacune quelque espèce de misère. A peu d'exception près, ils ne sont plus que des vagabonds dans le pays qui les a vus naître. Ils ne participent pas aux bienfaits du droit civil. Le droit même des gens paraît leur être refusé; la terre ne leur appartient point par l'occupation. Le gouvernement les vend sans s'en inquiéter, et les concessionnaires les chassent comme ils font des bêtes fauves et des serpens à sonnettes.

Ceux qui se sont mis en rapport avec les blancs sont toutefois un peu plus favorisés. La loi protège leur faiblesse, et l'on ne peut qu'applaudir à cette disposition dictée par un sentiment d'humanité, d'après laquelle ils peuvent, dit-on, poursuivre un blanc pour dettes, quoique celui-ci n'ait pas d'action contre eux. — Mais si les Indiens

Digitized by Google

ne jouissent pas de tous les effets de la loi civile, sont-ils justiciables des lois criminelles? L'un d'eux, convaincu d'avoir tué sa belle-mère, vient d'être condamné à mort. Il en a été référé au gouvernement anglais.

Le commerce a multiplié les besoins des Indiens, sans augmenter leurs moyens de les satisfaire. Le luxe étale devant eux sa table abondante; mais ils sont exclus du banquet. L'eau-de-vie leur est néanmoins livrée en échange de leurs fourrures, et c'est là l'une des principales causes de leur destruction. A une certaine époque, une collision éclata entre le pouvoir temporel et le spirituel sur le point de savoir s'il était permis de faire la traite des liqueurs fortes. L'Université de Toulouse fut appelée à décider la question; elle fut malheureusement d'avis de l'affirmative.

Et cependant, parmi ces hommes que les blancs méprisent, il y en a qui se font remarquer par leur énergie et même par leur éloquence. A une réunion qui eut lieu en 1811, le fameux Teimulé montrait du dépit de ce qu'aucun siége ne lui avait été réservé. Le général Harrison lui en fit apporter un. « Guerrier, lui dit-on, votre père, le gé- » néral, vous présente un fauteuil. — Mon père! s'écria ce chef, le » soleil est mon père, et la terre est ma mère, elle me nourrit et je » repose sur son sein, » et aussitôt il s'assit à terre en croisant les jambes.

Si les indigènes du Canada disparaissent progressivement, le sol se couvre de nouveaux habitans qui s'y rendent des pays étrangers. La population s'y accroît de cinq pour cent chaque année, par les naissances et par l'affluence des émigrans.

Les pays que le ciel destine à de grandes choses, servent comme de rendez-vous à des nations diverses qui viennent y mêler leurs idées, leurs mœurs et leurs moyens de perfectionnement. Les Pélasges, les Hellènes, les Étrusques, les Samnites, les Romains et les Barbares n'ont-ils pas tous servi à fonder et à maintenir cette haute domination que Rome a exercée sur le monde? Voyez en France les Kcltes, les Ibères, les Romains, les hordes nombreuses des Francs, des Lombards, des Goths et des Bourguignons, se combattre, se presser, puis se confondre en un seul et même peuple qui réunit aujourd'hui tous les élémens désirables de puissance et de prospérité. L'Angleterre a jadis offert le même spectacle qui se reproduit de nos jours dans le Canada. Les Français sont depuis long-temps naturalisés dans la province de Québec, et forment les 8/9 de ses habitans; mais on dirait que la Grande-Bretagne, qui s'est fait de l'Australie un dépôt pour ses criminels, considère le pays des Lacs comme un autre dépôt pour ses

Digitized by Google

pauvres. C'est là que les Irlandais chassés de leur pays natal par la misère et par l'intolérance religieuse, vont chercher la paix et le bonheur. En 1829, des nègres libres du Congo s'associèrent à des Irlandais, et s'établirent dans le pays des anciens Hurons. Enfin des Grecs, des Wurtembergeois, des Allemands, des Suisses, des Bavarois, des Polonais, des Américains, fuyant les persécutions politiques, ou poussés par le désir de s'enrichir, viennent chaque jour demander des concessions de terre au gouvernement, et féconder le Canada en défrichant ses forêts séculaires, ou lui apporter le tribut de leur activité et de leurs connaissances commerciales. Certes, lorsque la main du temps aura effacé les couleurs variées de cette mosaïque de peuples, ce beau pays jouera un grand rôle parmi les nations.

Les habitans du Bas-Canada, Français d'origine, s'ingénient à montrer leur affection pour la mère-patrie, par la forme de leurs habitations élégantes, par les espèces de leurs fruits et par les races de leurs nombreux troupeaux. Nos souvenirs populaires, nos chansons, nos proverbes, nos superstitions, ils ont tout conservé, même jusqu'au bruyant charivari. Point de fêtes au village sans des rondes françaises. Promenez-vous dans la campagne, l'aspect des maisons vous rappelle la France. A l'intérieur, vous retrouvez le lit à quenouilles entouré de serge verte avec le bénitier à la tête, la longue table à manger avec ses bancs, et au bout du lit le coffre pour déposer les habits du dimanche. Les femmes pleines de grâce et d'une santé brillante, comme les Cauchoises de la Basse-Normandie, ont les mêmes vêtemens que les paysannes de France; et tandis que la casquette s'est imposée sur la tête de presque tous nos campagnards, les paysans canadiens continuent de porter le chapeau de paille en été et le bonnet de laine en hiver.

Rien ne peut empêcher le Bas-Canada de graviter vers la France, de souffrir de ses malheurs, de s'enorgueillir de ses succès, de s'inspirer sans cesse à son esprit littéraire, constitutionnel et national. On y lit nos journaux, on y chante nos hymnes. Béranger est aujourd'hui classique à Québec et à Montréal, et dans les salons de ces villes le piano redit les airs de Rossini, d'Auber et de Boïeldieu. Les produits des arts, nos modes, nos meubles même y sont recherchés. Envoyez-y des jardiniers, des tailleurs, des typographes, des ébénistes surtout, enfin des ouvriers habiles dans les arts utiles que le goût français a le plus perfectionnés, ils y obtiendront facilement des travaux lucratifs.

La langue française du Canada n'a pas d'accent. On y trouve cependant des locutions, la prononciation et quelques éclats de voix de la Normandie : les noms poitevins y abondent ; d'où il faut conclure que plusieurs habitans du Poitou, oubliant leurs habitudes casanières, se

Digitized by Google

sont autrefois transplantés dans ces contrées lointaines. Ce qui porte encore à le croire, c'est que lorsqu'en 1755 des Acadiens furent exilés, ils se réfugièrent, guidés sans doute par d'anciens souvenirs, dans les environs de Poitiers, près de Cenon, où ils défrichèrent d'immenses bruyères que leurs descendans continuent d'exploiter. On voit aux archives du département de la Vienne le plan de la concession qui leur fut faite.

Un fait presque inconnu en France mérite d'être signalé, puisqu'il peut ramener l'espérance dans plusieurs familles qui croient avoir perdu pour toujours quelques-uns de leurs enfans. Après la funeste capitulation de Baylen, de nombreux prisonniers, vaincus par les tourmens des pontons anglais, composèrent deux régimens qui, ayant tenu pendant quelques années garnison en Sicile et en Égypte, furent ensuite envoyés au Canada. Presque tous ces Français y sont restés, et tandis que leurs noms figurent peut-être sur nos registres mortuaires, ils s'y marient et y forment des établissemens. Un des plus braves grenadiers d'Austerlitz et de Friedland est bedeau de la paroisse de St-Marc.

Ce n'est pas seulement dans le Bas-Canada qu'on retrouve des souvenirs de la France. Le voyageur passe-t-il par le détroit près du Michigan, à l'extrémité du lac Érié, cette contrée si belle de ses sites pittoresques, de ses plants de pommiers, de ses vergers qui produisent des fruits de toute espèce, il est charmé par les mœurs douces des habitans, par les grâces des femmes et leur beauté séduisante. Depuis la France, il n'a point rencontré de manières plus aimables, une hospitalité aussi ingénieuse. Il est encore parmi des Français.

La langue française a triomphé des efforts de Pitt et de Castelreagh. Ce fut en vain qu'on enjoignit en 1796 à la législature de se servir exclusivement de l'anglais. Et, en 1825, le patriotisme canadien s'est indigné lorsque les juges du banc du roi ont débouté de leur action des habitans dont les *writs* étaient rédigés en français. Ainsi le Canada est comme Jersey et Guernesey, qui, quoique réunies à l'Angleterre, conservent encore et l'usage de la langue française et les institutions normandes.

Chose étonnante! la France n'a pas de consuls dans un pays où la qualité de Français est une sorte de puissance, où le nom français est vénéré et chéri. L'Angleterre s'y oppose, quoique désormais, après avoir déposé de vieilles haines, elles travaillent de concert à la civilisation du monde.

A côté des Français, dont les habitudes sont uniformes et héréditaires, et surtout dans le Haut-Canada, on voit une autre race d'hommes, inquiète et aventureuse, qui achète et vend, expédie et importe,

Digitized by Google

s'établit et émigre sans cesse. Ce sont les Irlandais. Faisons des vœux pour que la bonne harmonie règne entre eux et les anciens Canadiens. L'intolérance catholique a jadis chassé de France un grand nombre de ceux-ci, de même que depuis plusieurs années l'intolérance protestante force les Irlandais à s'exiler. Que les uns et les autres, réunis aujourd'hui dans une nouvelle patrie, se rappellent qu'ayant été également victimes de la persécution, il est de leur intérêt de ne pas se persécuter réciproquement.

Les Canadiens-Français n'abjureront jamais leur origine. C'est parce qu'ils se regardent comme enfans de la France, qu'ils professent la plus haute admiration pour la mémoire de Napoléon. Au collége de Québec un discours est chaque année composé en l'honneur de ce grand homme; et quand les grenadiers anglais qui lui avaient rendu les derniers devoirs en portant ses restes à la tombe, vinrent à Montréal, chacun s'empressa de leur donner des témoignages de reconnaissance.

A. P***.

ÉTUDES SUR LES CASQUES DU MOYEN-AGE (1re partie), par M. C. N. Allou. Paris, Duverger, 1834, in-8°, orné de lithographies. (Extrait du tom. x des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.*)

Le travail dont je vais rendre compte éclaire bien des points historiques et contient beaucoup de renseignemens anglo-français. C'est donc un devoir de le mentionner et de l'analyser dans ce Recueil.

Tout d'abord, M. Allou donne l'origine de la partie de l'armure dont il s'est occupé dans son livre. « Le mot casque, dit-il (en latin *cassis* » et *galea*, en basse latinité *cassicum*), indique, dans notre langage » actuel, une certaine partie de l'équipement militaire, dont la destination est de préserver la tête des combattans. C'est avec la cuirasse, » bien peu usitée aujourd'hui, tout ce qui nous est resté de ce vieux » harnais de la chevalerie, dont nous décrirons ailleurs en détail les » diverses subdivisions. Il est à remarquer que le mot *casque* est » d'une date assez récente dans notre langue, et ne se trouve pas » même dans la plupart des écrivains du XVIe siècle. Il y est remplacé » d'ordinaire comme dans Brantôme, par exemple, par ceux d'*armet*, » *salade*, *bourguignote*, *morion*, que nous aurons occasion d'expliquer dans le cours de cet article; il l'était plus anciennement par » celui de *heaume* ou de *hiaume*. »

Ensuite l'auteur parle de l'ancienneté et de la noblesse du casque. Quelquefois ils étaient accompagnés d'ornemens. Témoin celui du comte de Boulogne à Bouvines, qui était armé de cornes, et celui

Digitized by Google

d'Olivier de Clisson, orné d'un volume. Celui que portait à Azincourt Henri V, roi d'Angleterre, avait pour cimier une couronne que fit sauter Jean Ier, duc d'Alençon, d'un coup de sa hache d'armes. Ces cimiers étaient parfois d'une grande richesse et ornés de pierreries, et tel était celui du duc de Clarence, tué à la bataille de Beaugé, livrée en 1421. Au dire du moine de Marmoutiers, lorsque Geoffroi Plantagenet fut armé chevalier par Henri Ier, roi d'Angleterre, dont il venait d'épouser la fille, on lui posa sur la tête un casque orné de pierres précieuses.

On a constaté qu'il était d'usage, pour les chevaliers, de se raser le devant de la tête, sans doute pour être moins fatigués par le poids du casque, et peut-être pour ne pas être saisis par les cheveux, dans une mêlée corps à corps. Le portrait authentique de Duguesclin, gravé dans l'*Archéologie armoricaine*, offre cette particularité. Pasquier dit, en parlant des gages de bataille, que, suivant la coutume de Normandie, « les combattans avaient les cheveux tout ronds au-dessus des » oreilles. » Le savant travail de M. Couppey sur la législation normande mentionne cette particularité (1).

Avant de passer à sa division des espèces de casques par époques, M. Allou s'élève avec raison contre l'ignorance avec laquelle on attribue encore à des guerriers d'une époque, des portions d'armure d'une autre époque : « Une division méthodique, dit-il, nous semble » d'autant plus nécessaire que, malgré le goût général qui se porte » aujourd'hui vers l'étude de nos vieux monumens, malgré l'emploi » fréquent des armes de cette époque, dans les compositions » de nos artistes, dans les récits de nos romanciers, il se commet » journellement à cet égard des erreurs vraiment incompré- » hensibles. Comment concevoir, en effet, que dans un temps où » l'on attache une haute importance à la *couleur locale*, à la *vé-* » *rité historiqne*, où l'on s'égaie avec tant de raison aux dépens des » sculpteurs, des peintres, des décorateurs du XVIIIe siècle, nous puis- » sions voir tous les jours sur la scène et dans des tableaux très-re- » marquables d'ailleurs, Roland, Richard-Cœur-de-Lion, St Louis et » Henri IV, porter tous invariablement le même casque, la même ar- » mure, et (à très-peu de nuances près) le même costume prétendu » chevaleresque, qui, dans le fait, n'appartient réellement ni aux » uns ni aux autres? Le casque *à visière mobile*, par exemple, dont » on ne manque jamais d'affubler tout guerrier du moyen-âge, n'a été » véritablement employé que vers le milieu du XIVe siècle, sous les » règnes de Jean et de Philippe de Valois, son fils; de sorte qu'en le

(1) Voyez dans ce Recueil, t. 2, p. 378.

Digitized by Google

» donnant à Richard-Cœur-de-Lion et à St Louis, on commet un » anachronisme d'au moins cent à cent cinquante ans... »

Il paraît que plusieurs écrivains anglais ont fait la même remarque. Le docteur Mayrick, dans son grand ouvrage ayant pour titre : *Critical inquiry into ancien armour*, etc. (1), dit, dans l'introduction à son livre, que son intention a été « *to establish that chronology of costume, with respect to ancient arms and armour, with has hitheto been so imperfectly regarded, alike by writers, painters et dramatiste of modern times.* » Un autre auteur, Hamilton Smith, dans son travail publié en 1813, et intitulé : *Anciens costumes of England*, fait la même remarque et s'étonne du peu d'influence exercée en Angleterre par l'ouvrage spécial publié par Strutt sous le titre de *Horda Angelcynnan, or a view of the manners, customs, arms*, etc. (2).

M. Allou croit que l'histoire du casque au moyen-âge, eu égard à ses variations de forme et d'accessoires, peut se partager en quatre époques distinctes, en partant de l'établissement des Francs dans les Gaules, au commencement du VIe siècle, jusqu'à la mort d'Henri IV, au commencement du XVIIe siècle. La première époque date du point de départ jusqu'à 1066, époque de la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard. L'auteur appelle le casque de cette première époque *casque franco-gaulois*. La seconde époque part de la conquête de l'Angleterre jusqu'en 1190, époque des règnes de Philippe-Auguste et de Richard-Cœur-de-Lion ; c'est le règne du *casque normand*. La troisième époque part de 1190, époque de la croisade des deux rois qu'on vient de nommer, jusqu'à 1346, sous Philippe de Valois ; c'est le *casque des croisades*. La quatrième et dernière époque prend à l'année 1346, date de la bataille de Crécy, et finit en 1610, à la mort de Henri IV ; c'est le *casque de la chevalerie*.

On sent que la première époque n'importe guère à ce Recueil. Seu-

(1) M. Allou paie un tribut d'hommage et de reconnaissance au beau travail de M. Mayrick, qu'il croit être le plus complet de tous ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour, sur les armes et les armures du moyen-âge. « L'auteur, dit-il, qui a eu à sa » disposition les matériaux les plus authentiques et les plus précieux qui existent en » Angleterre, a suivi avec exactitude l'ordre chronologique; mais, dans la belle et » nombreuse suite de planches qui accompagnent son texte, on ne trouve, ainsi que » dans les autres collections de ce genre, que des costumes militaires *complets*, et » point de *dessins séparés* de chacun des accessoires qui les composaient. Nous avons » cru devoir préférer un système tout différent et que personne n'avait encore adopté, » à l'exception de Carré. » (*Panoplie, ou Recueil de tout ce qui a trait à la guerre.* 1795, grand in-4°.)

(2) Boulard a traduit l'ouvrage de Stutt, sous ce titre : *Angleterre ancienne*, 2 vol. in-4°, fig Paris, 1789).

Digitized by Google

lement le casque d'un chef anglo-saxon, noté par Hamilton Smith (1), sous l'an 973, a sur le devant une partie avancée qui semble le rudiment du *nasal* qui est le type caractéristique de l'époque suivante.

Le casque de la seconde époque, ou *casque normand*, s'offre sur tous les points de la tapisserie de Bayeux, et il est le seul porté par les guerriers des deux nations, qui figurent dans ce tableau si immense et si précieux. « Ce casque était en fer, de forme conique; quelquefois, » mais rarement, arrondi par le bas, comme le dôme de certaines » églises modernes, et se terminant au sommet par une pointe plus ou » moins aiguë, qui pouvait offrir, dans l'occasion, un nouveau moyen » de défense. Ceux des princes et des chefs étaient faits sans doute avec » plus de soin et même chargés d'ornemens, quoique la tapisserie ne » l'indique pas; mais tous, sans exception, portent sur le devant une » lame mince et allongée descendant sur le nez et même quelquefois » plus bas, le reste du visage demeurant à découvert. Cette partie » avait reçu, pour cela, le nom de *nasal*, qui est devenu plus tard, » comme nous le verrons, celui d'un accessoire tout-à-fait différent, » de forme et de position, du devant du casque *à visière*. Quelquefois » le casque normand est muni aussi, par derrière, d'un appendice ana- » logue au nasal, qui servait à protéger le cou. Cette circonstance est » assez rare dans le monument de Bayeux. Cette tapisserie offre, » comme on l'a dit, un nombre considérable de figures coiffées de ce » casque; il y en a même des amas dans certains tableaux, comme » dans celui qui montre l'embarquement de Guillaume et de ses » soldats; dans un autre, ce prince le donne en signe d'honneur à » Harold, etc.....

» Ce fut, continue ensuite l'auteur, comme on le verra ailleurs, » dans le cours de la période que nous étudions, que s'introduisit l'usage des cottes ou chemisettes de mailles, qui, d'abord, ne descendaient qu'aux genoux, et finirent par envelopper le corps tout entier, jusqu'aux extrémités des pieds et des mains, formant autour » de la tête une sorte de capuchon ou *capeline*, qui pouvait à volonté » se rabattre sur les épaules ou se relever sous le casque. Le capu- » chon de mailles entourait complètement le visage et se rejoignait » sous le menton, au moyen de la partie qui servait de hausse-col, à » celle qui protégeait la poitrine, de sorte que la face seule restait à » découvert, quand il n'y avait pas de nasal, ce qui était au surplus » fort rare...

» Du reste, il faut bien remarquer que souvent, et surtout pour les » soldats, la capeline n'était pas recouverte d'un casque ni d'un bonnet

(1) Figure 14.

Digitized by Google

» de fer quelconque, de sorte qu'elle formait à elle seule l'armure de » tête, et doit être considérée, dans ce cas seulement, comme une » forme particulière de casque. Elle a été employée de même pendant » la troisième époque, et jusqu'à l'abandon complet de l'armure de » mailles, qui n'a eu lieu que vers la fin du XIVe siècle.

» Montfaucon a donné (1) une figure d'Hélie, comte de la Flèche, » mort en 1110, qui appartient par conséquent à la période qui nous » occupe. Cette statue, qui décorait son tombeau, dans l'église de la » Couture du Mans, porte la capeline, et, par-dessus, le casque ar- » rondi, en forme de demi-œuf. Il semble qu'alors l'usage du nasal » n'était pas devenu général, et que dans quelques provinces on » avait encore conservé la forme de l'époque précédente.

» Il paraît qu'en Angleterre et en Normandie, vers la fin du règne » de Guillaume-le-Conquérant, le nasal avait pris une dimension » assez forte pour cacher en partie le visage, et empêcher de recon- » naître le guerrier qui le portait. Nous lisons, dans les historiens du » temps (2), que Robert, fils de Guillaume, dans un combat singulier » contre son père, ne sut pas d'abord qu'il était son adversaire à cause » de l'armure de celui-ci (c'est-à-dire de son casque), qui lui cachait » le visage; et que l'ayant renversé de cheval, il le reconnut seu- » lement à sa voix. Ducarel rappelle le même fait (3), et ajoute, avec » raison, que les casques anciens, même sous la seconde race, n'au- » raient pu causer une telle méprise. Suivant ce que dit Lancelot, » dans son second mémoire sur la tapisserie de Bayeux (4), on trouve » dans un sceau de Charles, comte de Flandres, tué en 1126, un » casque assez semblable, quant au nasal, à ceux de la tapisserie. » Ce savant avait très-bien observé que le nasal de cette époque ne » ressemblait en rien à celui dont on fit usage plus tard; ce dernier, » dit-il, se levait quand on voulait ou se rafraîchir ou se procurer de » l'air, tandis que l'autre ne pouvait se mouvoir, et cela même eût » été inutile, puisque le reste du visage était entièrement à découvert.

» Dans la collection d'anciens costumes anglais, publiée en 1818 par

(1) *Monumens de la Monarchie française*, t. 1, p. 349, pl. 32. — Beannier et Rathier, *Recueil de Costumes français*, etc., 2 vol. in-4°. F. Didot, 1810. — Robert de Spallart, *Tableau hist. des costumes, mœurs, usages, et des principaux peuples de l'antiquité et du moyen-âge*, etc., 7 vol. in-8° et 7 atlas. Paris. Renouard (de 1804 à 1809). T. 5, p. 28. Voyez aussi, sur Hélie de la Flèche, un Mémoire de M. de Fréminville, contenant une description de la cathédrale de Chartres, parmi ceux de la Société des Antiquaires de France, t. IV, p. 179.

(2) *Hist. d'Angleterre* de Hume, trad. de Mme Brooke, t. 2, p. 259.

(3) *Dissert. sur la Tapisserie*. 6e livr., p. 39.

(4) *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. VIII, p. 616.

Digitized by Google

» le colonel Hamilton Smith, et que nous avons déjà citée, on trouve » un exemple très-curieux du casque à nasal; cet accessoire y offre » même une grande dimension : *substantial nasal*, dit le texte » anglais. Ce casque est porté par un soldat, dont la figure a été copiée » par Strutt, d'un manuscrit de la bibliothèque cottonienne, que l'on » dit avoir appartenu au roi Canut-le-Grand (*said to have been the* » *property of king Cnute the great*). Nous avons éprouvé quelque » embarras pour placer ce casque parmi nos dessins. La date indiquée » par Strutt semblait nous forcer impérieusement à le reporter avec » ceux de la première époque, tandis que d'un autre côté sa forme si » bien caractérisée, sa parfaite ressemblance avec nos casques nor- » mands, ne permettaient pas de le séparer de ceux-ci. Nous avons » adopté ce dernier parti, et l'on se rangera sans doute à notre opi- » nion, si l'on observe : que la date du règne de Canut (1035) a paru » douteuse à M. Smith, comme le font voir les mots du texte anglais » que nous avons soulignés; que ce casque est le *seul* de tous ceux que » nous connaissons, avant le milieu du XIe siècle, qui porte le nasal » caractérisé; qu'enfin Strutt avoue lui-même (1) que l'authenticité » de la date de 1035 a été assez vivement combattue. On peut ajouter » que la différence de trente-un ans est bien peu de chose dans le cas » actuel; et c'est ici le lieu de rappeler ce qui a été dit sur la ma- » nière dont il faut entendre les limites que nous avons données à » nos époques. Le bas du casque dont il s'agit est formé d'une sorte de » mentonnière dont la matière n'est pas facile à déterminer, mais qui » paraît être de quelque étoffe très-solide, si l'on compare cette » peinture à une autre représentant Richard-Cœur-de-Lion, placée » plus loin dans la collection de M. Smith sous l'année 1189... Il y a » ici une particularité curieuse à noter, c'est que nous possédons des » figures de ce même prince portant, comme nous le verrons ci-après, » le casque de la troisième époque; d'où il résulte évidemment que » c'est sous son règne, et conformément à la division que nous avons » adoptée, que s'est fait le passage de la forme du *casque normand* » à celle du *casque des croisades*. Du reste..., il paraît que l'usage du » nasal s'est conservé assez tard dans la troisième période. Nous en » retrouvons même une sorte de réminiscence dans certains casques » du musée d'artillerie et de plusieurs collections particulières, dont » la forme appartient d'ailleurs bien évidemment aux XIVe et XVe siè- » cles, et qui portent sur le devant une pièce de fer mince et plate, » mobile à l'aide d'une vis, qu'on pouvait descendre à volonté sur la » direction du nez. Quant au nasal lui-même, M. A. Deville, l'un des

(1) T. 2, p. 5 de la Traduction.

Digitized by Google

» membres les plus distingués de cette Société des antiquaires de Nor-
» mandie, qui a rendu tant de services à la science, croit (1) qu'on
» a supposé à tort qu'il avait disparu au XIe siècle. Il le retrouve sur
» des sceaux équestres d'une date postérieure, et pense *qu'on n'y*
» *renonça complètement qu'à l'époque où fut employé le casque à*
» *visière, à la fin du* XIIe *siècle.* Il cite pour exemple le sceau de
» Jean, comte de Mortain, depuis Jean-sans-Terre, frère de Richard-
» Cœur-de-Lion, à qui il succéda en 1199. Nous trouvons donc en-
» core ici un nouvel exemple de cette variation de forme, qui carac-
» térise une époque de transition, et qui justifie ce que nous avons dit
» plus haut.

» Dans un mémoire intéressant de M. Deville, sur les sceaux de
» Richard-Cœur-de-Lion (2), on en trouve deux de ce prince, dont
» un, le casque rond sans nasal, mais avec sa capeline, et un autre,
» le casque cylindrique de la troisième époque. Le même antiquaire,
» qui réunit à de profondes connaissances un rare talent de dessi-
» nateur, a copié avec une fidélité remarquable, dans les bas-reliefs
» de l'église de Saint-George de Bocherville, deux figures qui portent
» le casque normand bien caractérisé. On sait que Raoul de Tancar-
» ville, fondateur de ce monastère, était attaché comme chambellan
» à la cour de Guillaume-le-Conquérant. Dans un autre bas-relief
» d'un chapiteau de la salle capitulaire, représentant Josué qui arrête
» le soleil, on ne voit pas le nasal, mais le casque pointu avec la
» capeline : celui-ci se rencontre encore sur plusieurs figures d'un
» bas-relief très-dégradé, qui a pour sujet le Massacre des Inno-
» cens (3). »

M. Allou donne encore plusieurs exemples de casques normands, recueillis dans divers ouvrages imprimés ou manuscrits. Il cite notamment le casque de Geoffroy-le-Bel, tige de la maison de Plantagenet, fourni par la précieuse peinture sur émail, conservée à la bibliothèque du Mans (4).

L'auteur termine par résumer les caractères suivans, comme étant ceux du casque de cette époque : 1° absence de visière, comme pour la première époque; 2° forme *conique*, très-faiblement arrondie au

(1) *Hist. du Château-Gaillard*, p. 22.

(2) *Dissert. sur les Sceaux de Richard-Cœur-de-Lion.* Rouen. 1828. (Extrait des *Mém. de la Soc. des Ant. de Normandie.*)

(3) *Essai hist. et descript. sur l'église et l'abbaye de St-Jean de Bocherville*, pl. 3, 5 et 5 bis.

(4) Nous donnerons bientôt une lithographie de cet émail, d'après le dessin de notre collaborateur, M. Grille de Beuzelin, à qui on doit d'autres morceaux de ce genre, d'un fini précieux.

Digitized by Google

sommet, terminée sur le devant et quelquefois par derrière, par des appendices dont le premier porte le nom de *nasal*; 3° absence de *jugulaires* et de tout ornement analogue au *cimier*. Il faut aussi remarquer que si, pour cette époque, comme pour la précédente, la plupart des casques qu'il cite appartiennent à des princes ou à des personnages d'un rang élevé, il indique aussi des casques de simples soldats, et il annonce qu'il en usera de même à l'avenir, pour rendre son travail complet. Il ajoute que pour ces deux époques l'armure de tête des soldats était semblable à celle de leurs chefs, sauf le prix de la matière et l'élégance des accessoires. « Cette nuance, dit-il, est même d'au-
» tant moins sensible jusqu'ici, que nous n'avons pas encore atteint
» l'époque où la richesse et la variété des cimiers et armoiries, que
» les chevaliers seuls avaient droit de porter, établirent tout-à-coup,
» comme on va le voir, une différence tranchée. »

Comme on l'a vu déjà, c'est de la croisade de 1190 que M. Allou fait partir la troisième époque des casques, et il appelle *casque des croisades* le *couvre-chef* des guerriers de cette période : M. Mayrick a adopté aussi cette division. Déjà depuis plusieurs années le *casque normand* avait éprouvé quelques modifications, indiquées, par exemple, dans les casques des croisés combattant contre les infidèles, casques représentés dans les vitraux de St-Denis, et elles étaient devenues plus sensibles à la fin du XIIe siècle. Ces changemens consistaient particulièrement dans le passage de la forme conique à celle d'un cylindre, parfois un peu arrondi vers le sommet, mais presque toujours fermé sur le devant, avec des ouvertures étroites pour le passage de l'air et de la lumière; et dans la suppression absolue et définitive du *nasal*. Attaquant une opinion émise par un antiquaire judicieux, M. de Fréminville (1), qui prétend que ce changement n'a eu lieu que sous le règne de Louis VIII, il indique de nombreux exemples de l'emploi de cette forme de casque, en Angleterre comme en France, sous les règnes de Richard-Cœur-de-Lion et de Philippe-Auguste, trente ans avant l'avénement du père de St Louis. Sa première citation est tirée d'un sceau de Richard, dessiné par M. Deville et donné par lui. « La même forme, dit
» M. Allou, se rencontre assez exactement sur un écusson placé au bas
» d'un portrait, dans la collection d'Hamilton Smith (année 1189).
» M. Deville observe, à propos de ce heaume, que la fente horizon-
» tale qu'on y remarque vers le haut est un des premiers exemples
» (encore bien imparfait) de la visière si fort employée par la suite.
» Guillaume-le-Breton désigne ainsi les ouvertures de ce genre :

(1) *Description de la cathédrale de Chartres*, insérée dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. V, p. 179 et s.

Digitized by Google

» . . . . . Fenestras
» Per galeæ medias, quibus est *ocularia* nomen.
(Philipp., liv. xi, v° 436.)

» Ce passage est curieux, en ce qu'il nous donne le nom de ces ou-
» vertures appelées, comme on voit, en français, *oculaires*. Il faut
» remarquer, avant d'aller plus loin, que la forme dont nous nous
» occupons présente deux espèces différentes de ces ouvertures; les
» unes sont de simples fentes, fermées quelquefois de grillages *non*
» *mobiles*; dans d'autres, ce grillage devait s'ouvrir et se fermer
» *latéralement*, à peu près comme la porte de nos maisons modernes.

» Une autre figure armée, de Richard Ier, nous est fournie par
» M. Mayrick. Celle-ci est doublement curieuse; d'abord, parce que
» le casque offre deux ouvertures sur le devant, beaucoup plus larges
» que dans la plupart de ceux du même temps, et qui permettent
» même de distinguer, à travers, le profil du guerrier; en second
» lieu, on y remarque sur le *timbre*, un accessoire semblable à une
» touffe d'herbes ou de plumes. Cette espèce de cimier qui s'observe
» dans l'écusson donné par H. Smith, et de même, comme on voit,
» dans le sceau dessiné par M. Deville, est colorié en jaune d'or dans
» le manuscrit copié par M. Mayrick; on ne peut douter qu'il ne repré-
» sente, comme le pense ce dernier, aussi bien que Sandford cité par
» M. Deville, la branche *de Genet* (*Plantagenista*), qu'a rendue si
» célèbre la postérité guerrière de Geoffroy-le-Bel. »

Le savant antiquaire dont j'analyse le travail, donne ensuite, d'après M. Mayrick, le casque de Guillaume-Longue-Épée, comte de Salisbury, mort en 1224, où l'on commence à trouver le cimier, d'un usage si fréquent durant l'époque suivante; puis un autre casque, sans désignation de nom propre, et un casque de simple archer ou arbalétrier. Il s'excuse de ne pas donner de casque de Philippe-Auguste, sur ce qu'il n'en a pu découvrir. En revanche, M. Allou offre les casques de Saint-Louis, du sire de Joinville et autres casques français de ce règne. Il a pris ses originaux dans les vitraux de l'église de Chartres, dans les dessins de Gaignières, conservés à la bibliothèque du roi, et dans un manuscrit de cette même bibliothèque, contenant plusieurs romans, entre autres le *Saint-Graal*, la *Branche-de-Merlin* et les *Sept-Sages*, et orné de peintures curieuses, en petites dimensions, et se rapportant en grand nombre à des sujets militaires (1). Les guerriers dessinés dans ces romans et à plus de cent endroits, portent tous le casque indiqué ici, sauf quelques légères modifications. Par exemple,

(1) Mss. in-f°, marqué 210-6769, sans titre ni autre indication que celle des romans qui s'y trouvent contenus, qu'on a écrite sur le premier feuillet.

Digitized by Google

au lieu d'être tout-à-fait cylindrique, ce casque est tantôt faiblement arrondi, d'un côté seulement, ou bien plus rarement des deux côtés à la fois. Dans le manuscrit en question, plusieurs casques sont vus de face, ce qui est rare dans les dessins de cette époque. Cette position fait connaître que le milieu de la face était occupé par une croix en relief, dont les bras offrent des fentes étroites pour le passage de l'air et du jour. On y voit aussi de petits trous au-dessous de la croix, pour la circulation de l'air, et peut-être aussi pour permettre d'entendre. On devait être extrêmement gêné sous une pareille coiffure, qui offrait l'avantage de dérober le visage aux coups de l'ennemi, mais qui aussi, par la forme plate du sommet, offrait prise au choc des fortes épées, des lances redoutables et des pesantes masses d'armes de l'époque. En faisant cette réflexion, l'auteur pense que ce devait être la forme du casque que portait Henri III, roi d'Angleterre, à la bataille d'Evesham (1265), où étant blessé et ne pouvant, disent les historiens du temps, se faire reconnaître *sous son armure*, il fut obligé de se nommer.

Dans le manuscrit de la bibliothèque du roi qui a été si utile à l'auteur pour son travail, les casques sont généralement peints en vermillon; il en conclut qu'ils n'étaient pas toujours en fer, à moins que le métal ne fût recouvert d'un enduit de cette couleur, peut-être pour préserver de la rouille.

Le *heaume*, car c'est le premier nom qu'a reçu le casque dans notre langue, se plaçait sur le chaperon de maille, mais seulement au moment du combat. Le reste du temps il était entre les mains de l'écuyer, ou on le portait à l'arçon de la selle. L'incommodité d'une telle coiffure avait fait établir cet usage.

Tous ces casques, et même ceux de l'époque suivante, avaient une espèce de collier ou gorgerin, réunissant le heaume à la cotte de maille, qui formait alors l'armure de corps du chevalier. Ce fut par cet accessoire du casque qu'à Bouvines, Philippe-Auguste fut tiré et renversé de son cheval par un soldat qui l'avait frappé; ce même soldat avait engagé sa javeline entre le collier et le casque (1). Parfois les casques des souverains de ce temps étaient ornés d'une couronne; celui d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, a cet ornement sur un sceau de 1297, communiqué par M. Deville à M. Allou. D'après Ducarel (2), Edouard III, comme duc de Normandie, est représenté portant encore un casque cylindrique, quoique cette forme ait été abandonnée précisément sous son règne; et cet exemple, qui est représenté comme très-curieux,

(1) *Panoplie*, p. 203. Daniel, *Hist. de la milice française*, t. 1, p. 216.
(2) *Antiquités Anglo-Normandes*, 1re liv., pl. 2, fig. 6.

Digitized by Google

paraît être le dernier qu'on puisse citer de l'emploi du casque de la troisième époque; de même que Richard-Cœur-de-Lion en a offert l'un des premiers.

En rappelant de nouveau que les chevaliers se contentaient de porter le plus habituellement, au lieu du heaume si incommode, la simple capeline de mailles qu'on laissait retomber autour du cou, à la manière d'un chaperon, l'auteur fait connaître que souvent on mettait sous cette capeline une calotte de fer ou *bacinet*, destinée à mieux défendre encore le haut de la tête. Mais il ne faut pas confondre cette coiffure avec le casque à qui plus tard on donna ce nom. C'est ainsi que notre collaborateur entend le passage suivant de la déclaration du *harnois qui appartient pour armer un chevalier et un écuyer*. « *Item* sur le » *bacinet*, *une coiffe de maille* et un bel orfroy par devant au front » qui veult..... L'escuyer ne doit avoir nulles chausses de mailles, ni » *coiffette de mailles* sur le *bacinet*, mais un chapeau de Montauban, » etc. »

M. Allou résume ainsi les caractères distinctifs du casque en usage pendant cette troisième période, et qu'il appelle *casque des croisades* : « 1° Forme cylindrique, dit-il, ou faiblement arrondie par le haut; » 2° suppression totale et définitive du *nasal*; 3° fermeture complète » de la face antérieure, munie d'une petite grille, *mobile ou non*, ou » de quatre fentes en croix, pour le passage de l'air et de la lumière; » 4° apparition des *cimiers* et autres ornemens extérieurs du casque, » que les deux premières époques ne nous avaient pas présentés, et » qui, à partir de celle-ci, ne seront abandonnés qu'avec l'armure » elle-même. Quant à la coiffure de guerre des simples soldats, nous » nous contenterons de dire qu'en général leur tête n'était défendue » que par le chaperon de maille ou capeline, comme le montre, entre » mille autres exemples, le curieux bas-relief de la porte septentrio- » nale de Notre-Dame de Paris, représentant le Massacre des Inno- » cens, et qui a dû être achevé avec l'église entière, vers l'an 1220. » On le voit encore très-bien dans le bas-relief de l'église de Saint- » Nazaire de Carcassonne, publié par M. Dumège (1). Il se présente ici » une objection qui peut paraître embarrassante. Nous avons vu que les » écuyers eux-mêmes n'avaient pas le droit de porter le haubert (ou » cotte de maille) réservé aux seuls chevaliers; et pourtant nous » trouvons ici, et dans beaucoup d'autres monumens de la même épo- » que, des personnages revêtus de cette sorte d'armure. On ne peut » guère lever la difficulté qu'en supposant que le haubert des che- » valiers était (de même que la capeline ou chaperon) d'un tissu

(1) *Mém. de la Société Arch. du Midi.* V° et VI° liv. 1833.

Digitized by Google

» beaucoup plus fin de mailles d'acier, plus léger à la fois et plus élégant » que les grossières chemises ou golettes de mailles, portées par les » vassaux des hauts barons et les soldats des communes.

» Nous n'oublierons pas d'indiquer, parmi les figures des soldats de » cette époque, celle que nous fournit la collection d'Hamilton Smith, » et qui porte le casque normand avec le nasal bien caractérisé, sous » la date de 1259, répondant au règne de Henri III (2e successeur » de Richard-Cœur-de-Lion), et chez nous à celui de saint Louis. On » voit que l'emploi de ce casque s'était conservé beaucoup plus tard » en Angleterre qu'en France, ce qui n'empêche pas que nous n'ayons » trouvé sous Richard Ier, plus de soixante ans avant, l'usage bien éta- » bli (pour les chevaliers) du casque cylindrique. Nous sommes main- » tenant habitués à ces variations de forme; et d'ailleurs celle-ci peut » aisément s'expliquer, en supposant que le casque pointu, à nasal, » avait pu être conservé pour les soldats seulement. »

En voilà sans doute assez dans cet article, ou plutôt dans cet extrait, pour faire connaître l'importance de cette première partie du savant travail de M. Allou, qui gagne beaucoup à être lu avec les lithographies qui l'accompagnent. Ce recueil fera connaître la quatrième et dernière époque de l'auteur, qui va paraître au premier jour, et qui doit piquer vivement la curiosité, car il s'agit d'une matière qui, à bien dire, n'avait point encore été explorée en France. D. L. F.

La Cour et les Lois de Howel-le-Bon, roi d'Aberfraw, de 907 à 948, comme monument de mœurs au xe siècle. (Compte-rendu d'une publication de M. Crapelet, Paris, 1832. 1 v. grand in-8°.)

Quelqu'un de mes lecteurs connaît-il *Howel-le-Bon*, ou mieux *Hywel Dda*, fils de *Cadell* et petit-fils de *Rodri-le-Grand?*..... Comme je présume que la grande majorité des réponses sera négative, on me permettra la notice historique suivante :

Il était une fois un roi qui se nommait *Howel;* il régnait à *Aberfraw*, dans le pays de Galles, vers le commencement du xe siècle. Ce roi, qui est le Lycurgue d'Aberfraw, s'apercevant que l'ancien Code de *Dyvnwal-Moclmud* ne suffisait plus aux besoins des *Cymri*, forma le projet d'en créer un qui serait le résumé de la sagesse des nations; pour y parvenir il se mit en route avec trois évêques, et se rendit à Rome où il tint des conférences avec des hommes expérimentés qui lui firent connaître les législations de plusieurs pays. De retour dans son royaume, il convoqua les chefs de tribus, les représentans de famille et tous les hommes connus par leur sagesse, et leur sou-

Digitized by Google

mit son projet de Code. Cette assemblée choisie ayant adopté le projet, le roi Howel fit un second voyage à Rome, afin de s'assurer qu'il ne contenait rien de contraire aux statuts de l'église, ni aux lois établies chez les autres peuples de la chrétienté ; puis il revint à Aberfraw, assembla la nation et lui proposa son Code qu'elle adopta avec un assentiment universel.

Le Code du roi Howel a été traduit en latin par Guillaume Wolton, sous ce titre : *Leges Walliæ Hœli-Boni, et aliorum Walliæ principum, quas ex variis codicibus manuscriptis eruit interpretatione latinâ Guillelmus Woltonus, adjuvante Mose Gulielmo*. Londini, typis Guillielmi Bowyer, 1730. In-folio. William Probert a donné une traduction anglaise du Code de Howel, sous le titre : *The ancient laws of Cambria*, etc. (Les anciennes lois du pays de Galles contenant les institutions de Dyvnwal-Mœlmud, les lois de Howel-le-Bon, le Code d'éducation, les règlemens sur la chasse et les triades historiques ; le tout traduit du gallois, par W. Probert. Londres, 1823, 1 vol. in-8°.) Deux extraits analytiques en ont été donnés, le premier par M. de Cambry, dans le troisième volume de son *Voyage dans le Finistère*. Paris, an VII. 3 vol. in-8° ; et le second, qui paraît plus complet, dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, année 1825, tomes 26 et 27. Enfin, M. Gabriel Peignot, auquel nous empruntons ces renseignemens, donne lui-même un extrait fort bien fait du Code gallois, dans un volume intitulé : *Tableaux de Mœurs au dixième siècle*, imprimé, en 1832, chez Crapelet, avec un luxe typographique vraiment remarquable.

Le Code est divisé en trois livres. « Le premier livre, dit M. Peignot, contient les règlemens qui concernent le roi et sa cour ; on » y détaille toutes les fonctions dont est chargé chaque officier de la » maison du roi et de celle de la reine, depuis l'intendant jusqu'au » *porte-pied* et au portier.

» Le second livre renferme les lois du pays : il commence par celles » qui ont rapport aux femmes et à leurs droits et priviléges. On y » trouve, en outre, les règlemens qui regardent les cautions, les con- » trats, les procès pour les propriétés foncières, la manière de mesurer » les terres, les revenus du roi, la filiation des enfans, etc.

» Le troisième livre est consacré d'abord aux lois sur le meurtre ; » viennent ensuite les peines contre les meurtriers et les incendiaires, » puis la détermination de la valeur des animaux. Un des chapitres les » plus curieux est celui de l'estimation des membres du corps, qui » sont appréciés d'une manière assez singulière. Ce livre est terminé » par divers règlemens qui n'avaient pas pu entrer dans les divisions

Digitized by Google

» précédentes ; on y voit les vingt-quatre qualités que le Code d'édu-
» cation exigeait pour constituer un gentilhomme bien élevé, et un
» tableau des degrés généalogiques des Gallois »

M. Peignot voit avec raison dans le Code du roi Howel un monument historique fort curieux ; on y trouve en effet, sur le droit public et privé, sur les mœurs et le caractère des Gallois, des renseignemens précieux qui peuvent servir à éclairer non-seulement l'histoire de ce peuple, mais encore celle des autres peuples contemporains, dont le roi Howel avait consulté la législation. C'est ainsi qu'on y retrouve écrit ce principe qui fait encore aujourd'hui la base de notre gouvernement : *que les lois ne peuvent être changées qu'avec le consentement commun du peuple et du roi* ; et nous avons vu que le roi barbare d'un peuple barbare était tout aussi avancé, sur ce point, que les gouvernemens constitutionnels, considérés cependant comme l'expression la plus avancée de la civilisation.

Le droit d'épave au profit du roi se trouve aussi établi, *pour la totalité*, lorsque des navires échouent sur le *rivage du roi* ; et pour moitié, lorsqu'ils échouent sur les *rivages des ecclésiastiques* ou *des nobles*. Pour tous les peuples qui habitent les rives semées d'écueils de l'Océan, les naufrages ont toujours été une source de produits ; aujourd'hui même, les descendans des Gallois, qui habitent les côtes du Finistère, considèrent comme une bonne fortune que le ciel leur envoie, le débris d'un navire sur leurs rivages ; il n'y a pas encore de longues années que ces pauvres et ignorans pêcheurs demandaient dans leurs prières, avec une égale ferveur, *une bonne pêche et de bons naufrages*. Trop souvent ils ont employé, pour attirer les navires au milieu des brisans, des moyens analogues à ceux avec lesquels ils attiraient les poissons dans leurs filets.

La nomenclature des différens officiers attachés à la personne du roi et de la reine, l'indication de leurs fonctions quelquefois bizarres, offrent beaucoup d'intérêt. Il en est de même de ce tarif que l'on retrouve dans toutes les lois de l'époque, à l'aide duquel chacun peut savoir ce qu'il lui en coûtera pour tuer un vassal, un noble, un officier du roi ou de la reine, ou simplement, ce qui est plus économique, pour leur briser un membre. Enfin, on voit dans ces lois l'indication d'un grand nombre d'objets d'art, tels que vêtemens, armes, meubles et bijoux, qui prouvent que, sous le rapport du luxe comme sous celui du droit public, le roi Howel et son peuple n'étaient pas aussi arriérés qu'on pourrait le croire. Il faut donc recommander l'étude des lois du roi Howel aux hommes qui veulent connaître le dixième siècle, comme il faut recommander l'étude des lois en général à tous

Digitized by Google

ceux qui veulent écrire l'histoire. Nulle part, en effet, on ne trouve plus de renseignemens sur la politique, sur les mœurs, sur le caractère d'une nation et d'une époque. Mais l'étude des lois suppose des connaissances déjà étendues; elle exige du temps et un travail quelquefois fastidieux. C'est ce qui explique pourquoi nous avons tant de narrateurs, tant de romanciers, et si peu d'historiens. E. F.

Dissertation sur l'Abolition du Culte de Roth, soit par St Melon, 1er évêque, soit par St Romain, 19e évêque de Rouen. In-8°. Paris, Tastu.

Cette brochure est l'ouvrage d'un érudit antiquaire normand, à qui l'on doit aussi l'*Examen d'un diplôme de l'an* 877, travail curieux, et la fondation de plusieurs prix d'archéologie. Le fond de la *Dissertation* n'entrant point dans le cadre de cette Revue, je regrette de ne pouvoir pas en donner un compte détaillé; mais un accessoire me permet d'en citer au moins un court fragment. Il s'agit d'un point de contact entre le sol des Gaules et la grande île au-delà de la Manche, sous la domination romaine.

Après avoir établi que Constance Chlore fut trois ans à faire équiper, sous les ordres d'Asclépiodore, la flotte destinée à renforcer celle qu'il assemblait à Boulogne pour descendre en Angleterre, l'auteur continue ainsi : « Quoique l'histoire ne marque pas sur quel point de la Seine » s'équipa cette flotte, néanmoins il est probable que ce devait être » sous Rothomagus, ou dans la dépendance et la surveillance de cette » métropole romaine. Cette flotte partit certainement des eaux de la » Seine, probablement accompagnée des vœux et des prières des chré- » tiens, en reconnaissance de ce que les soldats qui la montaient ne les » avaient pas inquiétés dans leur culte. Le bonheur de cette flotte fut » tel, qu'elle trompa l'embuscade qu'Alecte avait placée à la hauteur » de l'île de Wight pour la combattre. L'histoire attribue la défaite de » l'usurpateur à Asclépiodore, préfet du prétoire, qui commandait » l'expédition des flottes de la Seine et de Boulogne réunies. Ainsi, » deux fois des eaux de la Seine devaient s'élancer les flottes destinées » à assujétir la superbe Angleterre; les héros qui les commandaient » devaient frapper de mort les chefs qu'ils combattaient, comme Ascié- » piodore en ravissant la vie à Alecte, et Guillaume en anéantissant » Harold qui lui disputait la couronne. »

A ce sujet, le savant marquis Le Ver relève une grave erreur relative à Asclépiodore, que Rapin Thoiras a pris pour un autre romain, du même nom, qui vivait à une époque différente. D. L. F.

Digitized by Google

Biographie Anglo-Française.

Mlle Mercœur (Elisa). Une jeune personne, née à Nantes et sans fortune, en 1809, donnait, dans cette ville, des leçons d'histoire, de géographie et de langue française, lorsqu'elle se sentit, à 17 ans, un goût décidé pour la poésie. Dès son début, elle fit des vers pleins de verve; et reçue, en 1826, à l'Académie de Lyon, puis à la Société académique de sa ville natale, et à la Société polymathique du Morbihan, l'année suivante elle publia là, par souscription, un volume de poésies. Dans les pièces de ce recueil, on trouve des inégalités, des morceaux faibles et parfois de l'obscurité; mais on y rencontre aussi des vers d'une beauté tellement remarquable, qu'on pourrait les attribuer à nos premiers poètes. Gratifiée d'une pension, et appelée à Paris, en 1829, par M. de Martignac, alors ministre de l'intérieur, Mlle Élisa Mercœur donna un plein essor à son imagination. Elle avait dédié ses premiers essais au célèbre auteur d'*Atala*, qui l'appuya du prestige de son nom; elle eut entrée dans des salons ouverts aux notabilités littéraires de notre époque, et tout lui annonçait un brillant avenir. Comment en aurait-il pu être autrement quand M. de Lamartine écrivait, de Florence, à un de ses amis: « J'ai lu avec autant de surprise » que d'intérêt les vers de Mlle Mercœur, que vous avez pris la peine » de me copier. Vous savez que je ne croyais pas à l'existence du talent » poétique chez les femmes. J'avoue que le Recueil de Mme Tastu » m'avait ébranlé; cette fois, je me rends, et je prévois, mon cher, » que cette *petite fille* nous effacera tous tant que nous sommes. » Ce fut alors que parut une nouvelle édition de ses poésies, que s'empressa d'imprimer, pour porter aide à un talent naissant, notre savant collaborateur M. Crapelet. Ensuite la jeune fille de Nantes travailla à une tragédie des *Abencérages*, qu'elle destinait au Théâtre-Français, et commença un chant pour la *Vieille Pologne*; elle essaya aussi à écrire en prose, et on a d'elle *la Comtesse de Villequier, nouvelle du* XVIe *siècle*, imprimée dans le premier volume des *Heures du soir, livre des Femmes*. Cette dernière production est remarquable par la force du coloris; mais la vérité historique, pour une aventure tragique arrivée à Poitiers, est entièrement défigurée. Mlle Élisa Mercœur se proposait d'écrire un autre livre en prose et en quelque sorte anglo-français, à

Digitized by Google

cause de son début. Le titre assez singulier aurait été : *Barbe-Bleue*, *roman historique*; et son sujet, l'histoire du maréchal de Rais, d'abord un héros et le compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, devenu ensuite un être épouvantable de barbarie et de superstition, et puni de ses crimes par le supplice du feu, dans la prairie de Nantes, le 25 octobre 1440 (1). L'auteur de cet article avait déjà réuni les matériaux sur lesquels Mlle Élisa Mercœur devait compléter son travail, et préparait les notes dont il devait accompagner le livre.... Mais la muse armoricaine avait à sa charge une vieille mère, et il ne lui demeurait à peu près, pour la faire vivre et pour subvenir à ses propres besoins, que le produit de sa plume. En effet, en 1830, on diminua sa principale pension, et deux autres qu'elle avait successivement obtenues furent supprimées en entier. Alors le courage commença à manquer à cette jeune fille, dont l'existence était à peu près toute dans l'avenir. Une maladie de poitrine, résultat de ses chagrins et de ses veilles, vint l'assaillir et la fit tomber dans un état de langueur. En vain M. Guizot, sur la demande de M. de Lamartine, chercha-t-il, en réparant une injustice et en rétablissant une pension qu'on aurait dû respecter, à raviver le reste de la vie de cet être dans lequel brillait l'éclair du génie; le mal était fait, et le coup porté demeurait sans remède.

Mlle Élisa Mercœur est morte le 6 janvier 1835, à l'âge de 25 ans, emportant les regrets de tous ceux qui appréciaient son beau talent et

(1) Mlle Élisa Mercœur m'écrivait, dans le mois de septembre 1834, en réponse à la lettre par laquelle je la pressais de venir au Congrès de Poitiers : « Plaignez-moi, mais » ne m'accusez pas, si je n'ai pas répondu à votre séduisante invitation. C'est que ma » volonté, qui de grand cœur aurait dit *oui*, est soumise à un triste pouvoir qui a dit » *non*. Voilà plus de huit mois que je souffre d'une maladie de poitrine qui a failli être » mortelle et qui n'est pas encore bien rassurante pour moi, ni pour ma malheureuse » mère... On m'a défendu jusqu'au plus léger travail; je sens qu'on a eu raison, car » un billet suffit pour fatiguer cette pauvre tête, qu'ont fracassée tous les tourmens » que j'ai éprouvés depuis plusieurs années. Ne m'en voulez donc pas... — Il y a dans » la dernière lettre que vous m'avez écrite un passage qui m'a affligée. On s'est, dites-» vous, emparé du sujet de Barbe-Bleue. Cela ne m'étonne pas... Ce sujet a dû né-» cessairement frapper d'autres imaginations que la mienne. Cependant, quoi qu'il » en soit, je vous prierai de me dire quel est l'auteur qui s'en est emparé, et si » c'est dans un roman, nouvelle ou tout autrement, qu'il traite du terrible seigneur. » Vous savez qu'on peut habiller un sujet de différentes sortes, et je ne serais pas » fâchée de vêtir celui-ci à ma manière. Aussi vous prierais-je encore, en comptant sur » votre extrême complaisance, de ne pas oublier vos documens, si vous venez cet » hiver à Paris. — Je vous parle de projets et d'avenir littéraire, et je ne sais si je » recouvrerai la possibilité d'exploiter mon cerveau! S'il plaît à Dieu de me rendre » la santé, et si ma santé, engourdie par un long sommeil, peut se réveiller entière-» ment, soyez persuadé que je songerai à vous, pour demander à ma plume quelques » lignes ou quelques pages, consacrées à votre précieux Recueil trimestriel... A revoir, » Monsieur, si Dieu le permet... »

ELISA MERCOEUR.

Digitized by Google

attendaient d'elle des productions du premier ordre, que devaient faire espérer ses heureux débuts. Trois jours après, il y a eu pour elle un service à St-Thomas-d'Aquin. L'assistance était peu nombreuse, mais là étaient des hommes placés au premier rang dans la littérature; on y distinguait MM. de Châteaubriand et Ballanche, et des femmes dont les écrits font les charmes de notre époque. « Qu'importe le nombre, a » dit une de ces femmes : là on priait, là on pleurait. »

Plusieurs notices ont été publiées sur Mlle Élisa Mercœur. J'en citerai une de M. Léon Gozlan, et surtout une autre écrite par Mme Mélanie Waldor. Je finirai aussi en copiant les vers que la jeune fille de 17 ans adressait à M. de Châteaubriand, en dédiant à son illustre compatriote, breton comme elle, son premier recueil de poésies.

Mais il est des momens où la harpe repose,
Où l'inspiration sommeille au fond du cœur,
Où les gouttes du ciel, qui baignaient une rose,
En séchant par degré n'humectent pas la fleur.
Dans ces instans de rêverie,
Où ton luth sans accord est muet sous tes doigts;
Comme un son fugitif de quelque note amie,
Accueille doucement un accent de ma voix.
Caresse le présent au nom de l'espérance,
Songe au peu de saisons que j'ai pu voir encor,
Et combien peu ma bouche a puisé d'existence
Dans le vase rempli dont je presse le bord.
Tends une main propice à celui qui chancelle;
J'ai besoin, faible enfant, qu'on veille à mon berceau!
Et l'aigle peut du moins, à l'ombre de son aile,
Protéger le timide oiseau.

Une souscription a été ouverte pour élever une tombe à Mlle Élisa Mercœur. Un monument plus durable doit être le résultat d'un autre appel fait au public : c'est une édition complète de ses œuvres, et ce livre sera publié au profit de son infortunée mère, tombée paralytique au moment qu'elle perdait le seul appui qu'elle eût sur la terre.

D. L. F.

Digitized by Google

Documens historiques
ET DISSERTATIONS.

Histoire de France. — Publication de pièces inédites, relatives au règne de Charles VII.

A la suite d'un *Sophologium Jacobi Magni*, très-beau vol. in-folio que possède la riche bibliothèque de Poitiers, on trouve un manuscrit n'ayant aucun rapport avec le traité de philosophie ascétique du moine Le Grand, mais qui, à juger par l'identité du papier, paraît avoir été écrit sur le cahier de feuilles blanches que les typographes ou les relieurs du xve siècle laissaient fort souvent après l'*explicit*, pour recevoir les annotations des lecteurs érudits.

Ce manuscrit, d'une écriture fine et assez serrée, d'une correction fort inégale, contient quatorze pages à deux colonnes sur ce solide papier collé, légèrement jauni par le temps, qui décèle les premiers temps de l'imprimerie. En établissant, comme nous venons de le faire, qu'il a été tracé sur des feuilles blanches faisant partie du volume imprimé, il faut donc lui assigner une date postérieure à celle du volume lui-même; et, pour déterminer la date du manuscrit, ou du moins l'année au-delà de laquelle il ne saurait remonter, il reste à déterminer la date de notre *Sophologium*; or, voici la notice que l'on peut lire dans le concluant ouvrage de La Serna Santander sur la bibliographie du xve siècle, à l'article *Magni*:

« *Magni Jacobi ordinis S. Augustini Sophologium*, editio vetus, absque anni et typographi indicatione (circa annum 1470); édition très-rare que l'on croit appartenir à Mentel, de Strasbourg : je la regarde comme antérieure à celle de Gering, etc. » Suit la description parfaitement identique à l'exemplaire de la bibliothèque poitevine.

Ainsi le manuscrit que nous publions ne saurait avoir été exécuté avant l'année 1470, vers la dixième année du règne de Louis XI. C'est une sorte d'album composé de huit pièces de plus ou moins d'importance, diverses, mais se rapportant toutes à l'une des époques les plus intéressantes de notre histoire, au règne si orageux et si troublé de Charles VII, et particulièrement à la province de Normandie. Sous ce rapport, cette publication peut mériter quelque intérêt de la part des

Digitized by Google

savans qui ont pris à cœur la pleine manifestation de l'histoire nationale ; lorsqu'ils peuvent moissonner dans ce champ qui leur est largement ouvert, nous ne pouvons nous que glaner, et nous leur apportons notre offrande modeste.

I.

S'ensuit aucun dénombrement des ducs et des contes de France, tant de ducs pairs que des aultres ducs obéissans à la couronne, et tant des contes tenans nuement du roy que des aultres contes tenans des ducs, et des contes tenans des contes, et prémièrement des pairs, ainsi qu'ils furent anciennement.

[Ce premier fragment est une statistique de la haute organisation féodale, à l'époque des guerres civiles de Charles VII. On voit par la note qui termine le texte, que cette liste doit être rapportée d'une manière très-positive au temps du couronnement du roi à Reims, en 1429. Quant à ce mot, tels qu'ils furent *anciennement*, voilà ce dont il faut se souvenir : Au temps de Charles VII la pairie avait éprouvé des modifications successives; toutefois, au sacre des rois de France, c'étaient les douze pairs d'origine qui représentaient pour ce jour-là. Il est dit que précisément au sacre de Charles VII les six anciens pairs laïques furent représentés par six grands seigneurs nommés à cet effet, afin de perpétuer l'antique usage, et de soutenir la couronne à l'instant où l'évêque consécrateur la plaçait sur le front du monarque.]

Les troys ducs pairs temporels :

Le duc de Bourgouigne. Le duc de Aquitaine. Le duc de Normandie.

Les troys ducs pairs ecclésiastiques :

L'arcevesque de Rains. L'evesque de Laon. L'evesque de Langres.

Les troys contes pairs temporels :

Le conte de Champaigne. Le conte de Flandres. Le conte de Thoulous.

Les troys contes pairs de l'église :

L'evesque de Beauvais. L'evesque de Noyon. L'evesque de Chaalons (1).

(1) A l'égard des six pairs ecclésiastiques, il y a erreur dans Hervé (*Théorie des Matières féodales*). Cet auteur établit qu'entre tous les évêques, pairs par leur rang, il en fut choisi six, l'emportant sur les autres par le pouvoir temporel. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste pour s'assurer que ce ne furent pas les évêques les plus puissans, mais bien les évêques des propres domaines du roi, avant qu'il montât sur le trône, qui devinrent les pairs ecclésiastiques du royaume.

Digitized by Google

S'ensuivent les aultres ducs tenans et obéïssans à la coronne :

Le duc de Berry. Le duc d'Orléans. Le duc de Bretaigne (1). Le duc de Bourbon. Le duc d'Anjou. Le duc de Nerbonne. Le duc d'Auvergne. Le duc de Touraine. Le duc de Bar. Le duc de Valoys. Le duc de Nemours. Le duc de Alenson.

S'ensuivent les contes tenans nuement du roi :

Le conte d'Artoys. Le conte de Vermandoys. Le conte de Guisse. Le conte de Cenlis. Le conte de Chartres. Le conte de Montfort. Le conte Dampmartin. Le conte de Beaumont. Le conte de Mascon. Le conte de Melun. Le conte du Perche. Le conte de Bloys. Le conte de Dreux. Le conte d'Estampes. Le conte de Dunoys.

Aultres contes tenans et obéïssans au duc de Bourgoigne : Les contes de Nevers et de Charroloys.

Aultres contes tenans et obéïssans au duc de Guienne : Les contes d'Armagnac, de Poictou, de Rodays, de la Marche, de Perdriac, d'Angoulême, de Perigort, de Vantatour, de Benon.

Aultres contes tenans et obéïssans au duc de Normandie : Les contes d'Alenson, de Mortaing, de Harecourt, d'Aumale, de Evreulx, de Maulevrier, de Longueville, de Lisieux, de Eu, de Lislebonne, de Chaumont, de Tancarville.

Aultres contes tenans et obéïssans au duc de Nerbonne : Les contes de Rouxillon, de Nismes, de Castres, de Alais, de Carcassonne.

Aultres contes tenans et obéïssans au duc de Bretaigne : Les contes de Pamtievre et de Nantes.

Aultres contes tenans et obéïssans au duc d'Auvergne : Les contes de Clermont en Auvergne, de Monpensier, d'Auvergne, de Brie.

Aultres contes tenans et obéïssans au duc de Bourbon : Le conte de Forestz, le conte de Clermont en Beauvoisis. Au duc de Berry est obéissant le conte de Sanserre. Nuls hommes contes tenans du duc de Touraine.

Aultres contes tenans et obéïssans au duc de Bar : Les contes de Vaudesmont, de Blemont, de Vigny.

Aultres contes tenans et obéïssans au duc d'Anjou : Les contes du Maine, de Vandosme, de Beaufort, de Laval.

Nuls hommes contes tenans du duc d'Alenson ne du duc de Nesmours.

Aultres contes tenans et obéïssans au conte de Champaigne : Les

(1) Le duc de Bretagne est le premier qui fut nommé pair en dehors des douze noms ici mentionnés, par lettres-patentes du roi Philippe-le-Bel, données en 1297, et dont on peut voir le texte dans l'*Histoire de Bretagne* par les bénédictins (pièces justificatives).

Digitized by Google

contes de Bar, d'Auserre, de Tonnerre, de Porcien, de Bennet, de Grand Pré, de Richel, de Marle, de Vertus, de Vienne, de Roussy, de Brie, de Vigny.

Aultres contes tenans et obéïssans au conte de Thoulouse : Les contes de Foues, de Comminges, de Bigorre, de Lestrac, de Lisle, de Guerre.

Nuls hommes contes obéïssans ne tenans du conte de Flandres.

Aultres contes tenans et obéïssans au conte d'Artoys : Les contes de Pontieu, de Saint Pol, de Guignes, de Bouloigne, de Faulquemberge.

Ainsi appert qu'il y a en France XVIII ducs parmy les troys spiritueulx, avecques les XII pairs.

Item, il y a au dit royaulme parmy les troys contes pairs spiritueulx IIII^XX et neufs contes qui, par special droit reaulment, doivent estre au sacre du roy en la cité de Rains, comme aultre foys on les y a veu.

Amen.

II.

Comment Charles roy de France VII de ce nom, fist son entrée en la ville de Rouen, laquelle entrée fust moult belle, et estoient le roi et ses gens grandement et richement appareillés et habillés.

[Ce document, transmis par un témoin oculaire, naïf et sans aucune prétention, est du nombre de ceux qui fournissent des matériaux à l'histoire pour la connaissance des mœurs, des costumes, du luxe et de toute la pompe féodale. Des documens de cette nature font la richesse du peintre et du chroniqueur; c'est à leur aide que de patiens érudits et de pittoresques écrivains, comme M. Monteil ou M. de Barante, élèvent à la science française des monumens, et font, après tant de siècles, revivre les générations qui ne sont plus. Le récit que nous publions contient des détails que l'on ne trouve pas dans le récit, d'ailleurs développé, de Monstrelet.]

Le lundi, Xme jour du moys de novembre, mil CCCC. XLIX, environ troys heures après mydi, le roy fist son entrée à Rouen, qui fust belle et honnourable; et estoit le roy tout armé à blanc et son cheval couvert d'ung drap d'or tout semé de seme de fleurs de lis, et devant lui son chappeau royal et pourtoit Fontenil son manteau et Poton son espée. Et devant eulx veult le roy que monseigneur le chansellier fust en habit de chansellier, et tout son manteau fourré, et devant lui le scel sur une haquenée blanche que on menoit en main, couverte d'ung drap d'or pareil de celui du roy, et n'y avoit personne dessus; ains y estoit le scel seulement lié sur une hault celle et la sainture qui pen-

Digitized by Google

doit ; et entre les armes estoit le scel. Monss^r. le seneschal de Poictou, le bailly de Laon, monss^r. de Pruilly, monss^r. de Gaucourt, le bailly de Rouan, et l'argentier nommé Jacques Cueur y estoient bien richement abillés sur chevaux couvers à croix blanches ; et entre les archiers et eulx estoient les hairaux, trompetes et menetriers. Au cousté destre, l'escuyer de l'escuerie estoit, monss^r. de Dunoys bien richement abillé (1), et cheval couvert à grand croix blanche. Et estoit prisée seulement la garniture de son espée ving mille escus. Après le roy, chevauchoit Avart qui portoit son panon à trois fleurs de lis, le roy de Sicile, et emprès, messeigneurs du Maine, de Nevers, de Clermont, de Castres, de Saint Pol, de Tanquarville, de Dampmartin, et scire de Lauraine. Après iceulx venoient les pages du roy ; monseigneur le maitre d'ostel, bien richement abillé à grans escherpes d'or, qui de son droit avoit le gouvernement de la bataille. Et après lui Rogelin Blocet qui portoit l'estendart du roy et de deux à trois cens lances qui suyvoient en bel et en grant et honnourable abillement. Hors de la ville audevant du roy alerent de trois à quatre cens bourgeois, tous vestus de bleu et chapperons rouges, les quels offrirent leurs corps et leurs biens au roy et luy présenterent les clefs en la présence du conte de Dunoys son lieutenant et son chanselier ; les quelles le roy fist recevoir par le dit compte et y celles bailler au dit senneschal comme capitaine ; et après, allerent toutes les eglises en procession fère la reverance au roy ès champs. Et puis s'en retournerent en bel ordre en la ville ; et après eulx les archiers en belle ordonnance : et estoit toute la porte tendue de fleurs de lis, et en hault la livrée du roy. A l'entrée de la ville, quatre des bourgeois qui pourtoient le pouille sur le roy ; et quatre escuiers d'escurie soustenoient la couverte de son cheval. Et en la ville y avoit des personaiges : le premier, ung mouton qui avoit la livrée, qui estoit bel et grant, et gietoit par les cornes et narines vin et dessoubz eau par x ou par xii tuyaux. Et après, sur ung portal estoient en personaiges l'église, les bourgeois, les nobles et le commun, qui présentoient au roi une femme qui signifioit la ville, et estoit à genoulz et mains joinctes. Et après, avoit une bête qui pourtoit le feu roy en livrée, et c'estoit en ung coing de ruhe. Devant Notre Dame sur ung eschauffault y avoit un grant cerf blanc que deux damoiselles tenoient et le présentoient au roy. A la descendue du roy à l'entrée de l'eglise, furent au devant l'arcevesque de Rouen, l'évesque de Lizieux, l'evesque d'Evreux et l'evesque de Coustances tous revestus et les mitres à leurs testes. Et en ce point entra le roy dedans l'église Notre

(1) Nous conservons l'orthographe très-inégale de ce manuscrit ; il y a au titre *habillés*. Il ne se trouve guères de mot qui, étant répété, ne soit écrit diversement.

Digitized by Google

Dame, et le mercredi ensuivant fust, par les gens d'église, faicte une très belle proposition devant le roy par ung notable maistre en théologie qui print son tiesme : *Benedictus qui fecit nobis misericordias, dedit nobis juconditatem cordis, et fieri pacem in temporibus nostris ;* et le divisa bien grandement et notablement. Daultres chouses encore y furent faictes lesquelles seroient trop longues à réciter.

III.

Ballade faicte touchant la grant déception des Anglois.

[Pour bien comprendre cette pièce, il faut se mettre très-exactement dans l'instant politique où elle fut composée. Une trève qu'on aurait pu regarder comme une paix définitive, avait été arrêtée en 1444, entre les deux nations épuisées. Trois ans se passèrent durant lesquels la France commençait à réparer ses infortunes ; mais, en 1448, les Anglais rompirent la trève en s'emparant de Fougères, ville dépendante du duché de Bretagne. La prise de cette ville, contre la foi des traités, et qui fut accompagnée de circonstances atroces, rouvrit les hostilités dont la suite ne tarda pas à être favorable au roi de France. En effet, l'année suivante, toute la Normandie était subjuguée ; le roi avait fait, dans la capitale normande, cette entrée solennelle, dont on vient de voir la description ; et enfin la bataille de Formigny, qui fut suivie de celle de Valognes, décida l'expulsion totale des Anglais du sol de la patrie.

On peut croire que la violation de la trève et la prise de Fougères émurent les cœurs français d'une patriotique indignation. Toujours est-il que le modeste bedeau de l'Université d'Angers a exprimé avec une énergie assez remarquable ce sentiment, qui fut si promptement suivi d'une vengeance complète, et qui courut sur la surface du pays, quand on apprit que l'Anglais avait rompu la trève, et égorgé la population d'une ville de Bretagne. Cette ballade est un vrai monument de la poésie du temps ; on y trouve quelque chose de cette verve nue et originale qui caractérise les poésies de Villon, avec la différence qui existe entre une inspiration noblement patriotique, et les honteuses productions du poète qui fit sa grivoise épitaphe pour le cas alors échéant du gibet de Montfaucon.]

Angloys, Angloys, chasties vous
De l'un promettre et l'autre faire (1),
Qui la treuve aves comme fouls
Rompue pour Fougiers forfaire (2);

(1) Promettre et tenir sont deux.
(2) Prendre Fougères par forfaiture ; *forfaire* est ici dans un sens actif.

Digitized by Google

Car David prie à Dieu deffaire,
Ceux qui voullent guerre et non paix...
L'on doit juger selon les faits.

Il n'est de plus juste loy
Que quand aucuns (si Dieu me gart)
Qui ont usé de male foy
Sont punys par leur mauvais art.
Vous avez gicté ung hazart
Dont votre couche est depérie (1)....
Aux trompeux de la tromperie (2).

Mieux vous fust d'avoir attendu
Que la treuve eust été passée,
Que avoir à Fougiers tendu
Embler et votre foi cassée (3)
Pour richesse avoir amassée ;
Dont fist reprusche sur vous maint...
Qui trop embrasse poy estraint.

Quant ceulx partirent de Rouen,
Que envoyastes à l'entreprinse,
Pas ne cudiez meschouen (4)
En souffrir, manque ne reprinse,
Et puis, les avez, par faintise,
Désavoués tout en apert....
Mal se muce à qui le cul pert (5).

Si autres gens que vous fait l'avoient
Chacun soy vouldroit esbair ;
Mais ceux qui costumés vous voient
Essayer à chacun trahir
Sont parqués à vous haïr,
En priant Dieu qu'il vous punisse....
Sapience aussi vaint malisse.

Les Français ne aultres leurs voisins
Ne font point telles mellelifiques,
Non font mêmes les Sarrazins

(1) Vous avez jeté les dés, et perdu votre enjeu.

(2) Remarques que le dernier vers de chaque stance est un proverbe.

(3) Que d'avoir tendu à enlever la ville de Fougères, et d'avoir cassé votre foy.

(4) *Meschouen* dans le sens de *meschief*: vous ne pensiez pas en souffrir ni malheur, ni....

(5) La gaillardise de ce propos fait voir que l'on pouvait appliquer au vieux français ce que dit Boileau d'une autre langue : Le latin dans les mots, etc.

Digitized by Google

Contre les serremens autentiques ;
Et pour ce, les faux hérétiques
Réduis, se portent deux fanons (1)...
Traitres et faulx sont deux mauvais noms.

Adieu, et aux gens détestable,
Est foy murtre et traïson.
Pour ce, n'est point mis à la table
Des preux l'image de Jason,
Qui pour emporter la toison
De Colchos, se veult parjurer....
Larrecin ne se peut céler.

On dit souvent que trop grant aise
Si est trop forte à endurer
Et pour ce avant que je me taise
Veul encontre vous murmurer,
Dont tant vous faites forvaier (2)
Faisent (3) ce que oncques preux ne fist....
Tant grate chevre que mangist (4).

Quant la treve à votre requeste
Fut octroiée et confermée,
Vous faisiez de paix la feste,
Pour cuider rompre notre armée,
Mais quant point ne c'est déffermée,
Fougiers avez prins en tourne...
Il n'est chance qui ne retourne.

S'en rompent la commune treve (5),
Soubs votre fiance et enseigne,
L'Arragonnois a prins la feve
Ou gateau du duc de Bretaigne
Floquet la recouvre et regaigne
Comme son serrement et amy (6)....

(1) Etendards.
(2) Au sujet de la chose par laquelle vous vous êtes tant fourvoyés.
(3) Pour faisant.
(4) La chèvre gaspille autant qu'elle mange : allusion à la folle confiance des Anglais.
(5) Lisez : en rompant la commune trève.
(6) François de Surrienne, dit l'Aragonais, capitaine alors célèbre, fut chargé par le roi d'Angleterre de faire un coup de main sur Fougères, ville de Bretagne. Floquet, bailli d'Evreux, ami et féal du duc de Bretagne, se disposait à la reprendre ; toutefois elle ne le fut que plus tard. Quand l'auteur dit : *Floquet la recouvre*, il faut entendre : s'apprête à la recouvrer ; car il ne paraît pas que Floquet ait même coopéré à la reprise de Fougères, qui eut lieu plus tard. Les Français prirent auparavant le pont de l'Arche.

Digitized by Google

Encontre ung fault et demy (1).

Comme tant que les Cartagiens
Eurent sur Roumains l'avantaige,
Contre le conseil et les sens
Du vieil Amon conseiller saige,
Ils refusèrent par oultraige
Paix qu'ils ne peuvent recouvrer...
Quant temps en est on doit ouvrer.

Charles notre bon roi Françoys
Na point fait faire tel assault,
Non à part son nepveu Françoys
De Bretaigne, ne ses vassaulx,
Jusques à tant que pour vos maulx
Chastier il a pris des gens....
Bon chien se deffend o les dents.

Trop plus vous nuist le pont de l'Arche
Que ne vous puit aider Fougiers,
Car il est près de votre marche
De Rouen, et sur les rivieres
Et si est près de vos frontieres
Qu'est ung point qui vous deçoit....
Foul ne craint atant qu'il reçoit.

Vous l'assegissiez volontiers (2)
Et y allumissiez vos cierges
Et n'eussiez paour que entrementiers (3)
Aucuns vous chastiassent des verges
Ou que on vous donnâst des verges (4)
Comme à gens maudis et haïs....
Traitres doivent être haïs.

Jamais homme saige ne simple
Ne doit o vous passer contrait,

et le poète observe en effet qu'il était beaucoup plus expédient de prendre ce chastel que de se diriger immédiatement sur Fougères. C'est pourquoi le roi de France, agissant avec plus de prudence, *n'a pas fait faire tel assaut*. Pour ces détails, voyez *Histoire de Bretagne*, tom. 2, pag. 22, 23, 27. Voyez aussi ce qui regarde le nepveu de Charles, ce François Ier, comte de Montfort, et fils de Jean V, qui eut une conduite si horrible envers son frère, l'infortuné Gilles de Bretagne, tom. 2, pag. 33.

(1) Un demi ne vaut pas un entier.

(2) Le Pont-de-l'Arche.

(3) Pendant ce temps.

(4) Le rimeur patriote s'est épargné le travail d'une nouvelle rime, en recopiant le même vers.

Digitized by Google

S'il ne veut estre d'une (1)
Affublé par votre barat (2)
Qui s'en cuide aller sans débat
Pour certain il est bien jeannin...
En la queue gist le venin.

Dautres gens que vous ont heu gloire
Pour leurs vertus et temps allés,
Comme il apert en mainte histoire
Qui depuis sont fort ravalés ;
Vous doncques qui ainsi allez,
Contre vertu garde se heurt....
Tel cuide vivre qui se meurt.

Agamemnon le chevetaine (3)
Des Grecs qui prindrent la grant Troye,
Quant il revint à son domaine
De Grece comme droit l'octroie,
N'eust pas o sa femme la joye
D'une nuigt sans être tué....
Grant orgueil est tantost mué.

Quant Hannibal duc de Cartaige
Eust subjugué moult de Romains
Fortune muable et sauvaige
Le ramena de plus au mains,
Tant que d'un costeau qu'en ses mains
Pourteit, se tua par sa coulpe....
Meurtre requiert de tiel pain soupe.

Pansez-vous que Dieu jamais souffre
Vos iniquités et injures,
Sans vous punir quant le cas se offre
Comme ses aultres créatures ;
Pas n'avez les testes plus dures
Que les Bretons, lamercy Dieu....
Vieilles debtes viennent à lieu.

Si vous conseille de bonne heure
De Normandie vous departir,
Et sans plus y faire demeure,

(1) Ici la rime a sans doute manqué au poète; il veut indiquer une qualification de dupe, de *Jeannin*, comme plus bas.

(2) *Barat*, perfidie, d'où le mot actuel *baratterie*.

(3) *Chevetaine*, capitaine. Les Anglais disent *chieftain*.

Digitized by Google

De vos meffais vous repentir.
Car j'ouse dire sans mentir,
Que Dieu hait toute iniquité....
A la parfin vaint la vérité.

Du Cartaige ayez en mémoire
Et de Troye la punition,
Que leur oultraige et vaine gloire
Fist tourner à destruction.
De France en paix la nation
Laissez, sans plus vous y bouter....
La fin de guerre est à douter.

Maistre Roubert Regnault, maistre bedeau de l'Université d'Angiers, a compillé cest dicts. Amen.

IV.

S'ensuyvent les noms des places que le roy a conquesté de nouvel en Normandie.

[Cette liste peut être de quelque utilité pour l'histoire et la géographie normandes, particulièrement en ce qui regarde l'orthographe des lieux et leur division d'alors, en cités, villes, bonnes villes, chastels.]

Le Pont de l'Arche ville et chastel. Vernon sur Saine ville et chastel. La Roche Guyon bon chastel. Mante sur Saine bonne ville. Vernueil ou Perche ville et chastel. Le Ponteau de Merville. Lizeux cité. Le Pont Levesque ville. Le vieil chastel. Courtonne chastel. Thoque port de mer. Laffrete Fresnay chastel. Aurebecques ville. Harecour chastel. Chambroys chastel. Conches ville et chastel. Argenten ville et chastel. Yeves ville et chastel. Chamboys chastel. Barnays chastel. Coustances cité. Saint Lou bonne ville. Carenten ville et chastel. Le Pont doc chastel. Hambie chastel. Regneville port de mer. Mortaing chastel. Sainct Jame de Beuvron ville. Sees ville. Essay bon chastel et ville. Alençon ville et chastel. Le Neuf Chastel ville et chastel. Gisors ville et chastel. Gornay ville. Fequant ville. Loyempré chastel. Dangu chastel. Beaumesnil chastel. Coursu chastel. Gerberoy ville. Conches ville et chastel. Bellencombre chastel. La Riviere Tiberartville chastel. Baonue chastel. Lahaye chastel. Bricqueville chastel. Caudebec ville. Tanquarville chastel. Lilebonne. Arques chastel. Harefleur ville. Montevilliers ville. Chasteau Gaillart. Chateaufort. Lecrotay chastel. Belesme ville. Piron. Rugles. Thorgny. Gare. Saint Pierre sur Dive. Ellebeuf. Chanetloup. Saint Sauveur. Vimousttiers. le Viconte. Honnefleu. Rouen cité.

Item s'ensuivent les places encore à rendre : Caan ville et chastel (1).

(1) La liste se rapporte au commencement de l'année 1450, immédiatement après

Digitized by Google

Bayeux ville. Avranches cité. Tombelaine. Fresnay. Dempfront. Faillaise. Cherebourc.

V.

Taille perpétuelle.

[Cette pièce se rapporte à l'établissement de la taille perpétuelle sous Charles VII ; elle coïncide avec l'organisation militaire établie par une ordonnance du 2 mars 1439, par laquelle le roi supprime les compagnies franches, et crée à leur place quinze compagnies, composées chacune de cent lances. Cette ordonnance de réforme militaire avait été rendue sur la représentation des états assemblés à Orléans ; il y est dit que la solde des nouvelles compagnies sera prise sur la taille précédemment déterminée. On n'a point l'ordonnance spéciale qui établit la taille perpétuelle ; et Philippe de Commines, parlant de l'ordonnance de réforme, dit que ce fut cette même mesure qui donna lieu à Charles VII de mettre sur ses sujets une taille *sans le consentement des états*. M. de Bréquigny réfute cette assertion par plusieurs inductions auxquelles on peut ajouter créance : toutefois, un texte manquait ; et le fragment que nous publions, quelle que soit l'imperfection de son texte, attesterait, par la teneur de ses dernières lignes, que le consentement des états serait bien réellement intervenu dans l'établissement de la taille par Charles VII.]

Au royaulme de France a XVII^CM^. villes à clochiers, dont Paris n'est compté que pour ung, et que, de present, le dict royaulme est fort endoumaigé des guerres, nous ne prenons que X^CM^. villes, lesquelles sont taxées et mises chacune à trente francs par moys, l'une pourtant l'aultre, qui vauldront par an vingt millions d'or, sans aides, ne succides, ni aultres impositions quelconques (1).

Despence sur ces dicts vingt millions.—Des dicts vingt millions, on peut prendre et tenir tous les jours sans mouvoir XX^M^. lances sur les champs, chacune lance a trente livres par moys, qui feront par an

la bataille de Formigny, à la suite de laquelle les villes ici indiquées tombèrent au pouvoir du roi de France.

(1) Considéré en lui-même, ce document présente des difficultés qui nous obligent à le rapporter textuellement et sans commentaire. Il est reconnu par tous les écrivains, depuis Philippe de Commines, que la taille, sous Charles VII, ne dépassa pas deux millions. D'après les relevés de M. Mallet, dans son tableau de l'organisation des finances, la taille, sous Charles IX, n'atteignait pas encore dix millions, et seulement, sous Henri III, après les guerres civiles, elle s'éleva tout d'un coup à trente et un millions. Ainsi, il reste à éclaircir ce que signifient cent vingt millions sous Charles VII, selon notre compilateur contemporain.

Digitized by Google

huyt millions, tant yver comme esté, et pourront prendre les cappitaines sur chacune lance XXXIIII livres par an, qui sont compris en la dite somme.

Item, peut on prendre pour l'estat de France, deux millions qui vauldront par chacun jour deux mille cinq cent francs.

Item, pour les sallaires et gaiges de ceux qui feront les receptes et mises dessus de deux millions.

Item, pour les fortificacions et soustennement des villes, chasteaux et forteresses de l'artillerie, deux millions.

Somme XVII millions.

Ainsi demourroit au roy pour mettre en espargne chacun an troys millions pour aultre despence nécessaire.

Par grant conseil. Et a esté ce fait par délibéracion, accord et volonté des nobles, du clergé, bourgeois et commune de ce royaulme, sans aultrement grever ne oppresser le menu peuple (1).

VI.

De la journée Valongnes en Normandie.

[Cette pièce contient l'énumération des Anglais de distinction restés sur la place, dans la bataille de Valognes, l'an 1450.]

Le mercredi XVe jour d'avril l'an mil IIII L, qui estoit l'année du pardon de Rome, furent desconfits les Anglois près Valongnes et Coustances, et furent morts des dits Anglois sur le champ, environ cinq mille cinq cent et de prisonniers beaucopt. Et entre les aultres furent pris Messire Thomas Quiriel, Mathago, Haverquin, Blesglier, plusieurs autres. Et fust faiste la destroussée et occasion par Monseigneur de Clermont fils de Mgr. de Bourbon, par Mgr. le connestable de France, conte de Richemont, Mgr. de Laval, Mgr. de Loehac son frère, mareschal de France, Mgr. le mareschal de Jaloignes, Mgr. de Culant grant maistre d'ostel de France, Mgr. le seneschal de Poictou nommé Messire Pierre de Brézé, Mgr. l'ammiral de France nommé Pregent de Coetivi, Joachin Rouault, Floquet de Floques, Mgr. de Castres fils de Mgr. de Perdriac, Mgr. de Boussac et plusieurs chevetaines, capitaines et leurs gens.

(1) Nous ne pouvons trop insister sur l'incohérence de cette pièce; la somme est exorbitante, et les calculs sont absurdes. Nous la rapportons à cause du point historique attesté par son dernier paragraphe. Remarquez le nombre excessif des villes à clochers; cela paraît coïncider avec ce que dit M. de Châteaubriand, dans ses *Etudes historiques* : « Jacques Cœur comptait dix-sept cent mille clochers en France, et la *satire Ménippée* reproduit le même calcul. » Mais on ne saurait prendre des clochers pour des villes à clochers.

Digitized by Google

VII.

Mariage du Dauphin.

Monseigneur le dauphin (1) fust mené en moys de février, l'an mil IIII c cinquante à la fille du duc de Savoie,

Explicit.

VIII.

Epitaphes.

[Voici une suite d'épitaphes relatives encore, une seule exceptée, au roi Charles VII. Ici des fautes grossières de copiste rendent indéchiffrables quelques expressions. Ces pièces sont curieuses comme monument littéraire. La première m'a paru fort belle, d'un effet imposant par la coupe du vers et par le sentiment élevé et poétique qui y règne. Dans les suivantes, qui sont des épitaphes consacrées à chacune des grandes qualités du roi, on trouve, avec quelques idées poétiques et nobles, cette emphase trop commune, malgré leur naïveté, dans la tournure d'esprit des poètes français de cette époque.]

Primum epitaphium.

Jadis fus né en maison triomphant,
Moult me grieva fortune, jeune enfant,
Mais trop plus fort pour un temps de mon règne.
Et depuis, Dieu me fit roy si puissant,
Que je chassay le léopart ravissant ;
Et si conquis Normandie et Guienne.
Mais pour monstrer que gloire terrienne
Passe legier, la couronne ancienne
Laisse aujourd'hui, par un doulx désarroy,
Au propre lieu où je pris nom de roy.

2um *epitaphium.*

Charles cy gist, des Francois protecteur
Du vueil de Mars le grand exécuteur,
Chief de noblesse et le pareil des preux,
De vieil meschief nouveau réparateur,
A qui est dû comme triomphateur
D'estre nommé Charles victorieux ;

(1) Depuis, le roi Louis XI.

Digitized by Google

Nom si très cher, tant hault, tant glorieux,
Que jà de Mars les dards impérieux,
N'y toucheroient, mais toujours demourra
Non immortel qui jamais ne mourra.

3um *epitaphium.*

Cy gist l'amour des fins orientales (1),
L'espoir des Grecs ès cités capitales,
Le grand effroy des hauts mons Pirénées,
La peur des Turcs, la crainte des Ytales,
Lequel, décheu de ses grandeurs fatales,
A aujourdui ses joies terminées;
Ainsi toujours par rigueurs obstinées
ELLE qui est la fin aux destinées (2),
Povoir de roi fait baisser et descendre
Et convertir soubs ung povoir de cendre (3).

4um *epitaphium.*

Soubs ce doulent et piteux édifice
L'agle fourmé par divin artifice
Gist d'un repos très pesant,
Qui par le voul de vertueux police (4),
Tant se apruscha du souleil de justice,
Que tout son corps en fust resplendissant;

(1) Les fins, c'est-à-dire les frontières, *fines*.

(2) ELLE, la mort.

(3) L'impossibilité de déchiffrer deux ou trois mots nous a obligé à retoucher légèrement un vers ou deux. Il fallait rendre intelligible cette pièce, dont le mouvement est très-bien, et qui se termine par un vers admirable. Lisez *convertir* dans un sens absolu, celui d'anéantir.

Il y a une observation à faire sur le sujet même de la pièce. Evidemment elle se rapporte à Charles VIII, ce jeune roi qui subjugua toute l'Italie, et qu'une mort prématurée enleva après qu'il eut rêvé la conquête de l'empire turc. Toutes les pièces de ce recueil concernent Charles VII, cette épitaphe fait seule exception. Serait-ce une contradiction de notre système sur l'époque du manuscrit? Voici l'explication de cette difficulté.

Remarquez le mot *explicit* après la petite pièce n° 7. Le manuscrit primitif se terminait à ce mot, et jusque-là tout ce qui était écrit avait trait exclusivement aux guerres de Charles VII; il faut croire que long-temps après, quarante ans après, sous Louis XII, un nouveau possesseur du Sophologium a jugé bon de compléter l'album historique qui le suivait, et de remplir les deux pages restées libres par un recueil dont une se rapportait à Charles VIII. En effet l'écriture, quoique du même caractère en général, est moins bonne, moins correcte, moins serrée, et dénote une autre main.

(4) Qui par le vol, l'essor d'une vertueuse politique.

Digitized by Google

Et chascun roi de son regard yssant (1)
Fut si très droit, si fort et si puissant,
Qu'oncques fraude ne sçut pas faulsse estude
Faire obliquer sa vraye rectitude.

Épitaphe de prudence.

Cy gist enclos le trésor de prudence
Larche d'honneur, la clef de sapience
Qui ne fust onc de vertu diffinée (2)
Du cler souleil duquel la refulgence,
Par tous les lieux de sa circonference
De bien en mieulx estoit continuée,
Et ne povoit estre diminuée,
Ce n'eust été la mortelle nuée,
Qui est venue comme en coutumiere,
Obtenébrer les rays de sa lumiere (3).

Épitaphe de clémence.

Cy gist ung roy clement et debonnaire,
De bon vouloir le parfait exemplaire,
Tardif à nuyre et prompt à secourir,
Qui ne vouloit homme par mort deffaire;
Ains réduisoit son mortel adversaire,
Sans faire sang sur terre decourir.
Le jour doulent que juillet fist courir,
Pour vingt et deux la mort le vint querir.
Il trespassa au chateau de Mehung
L'an mil IIII c soixante et ung (4).
Amen.

P. S. Qu'il me soit permis d'ajouter ici un seul mot sur le zèle remarquable avec lequel les études historiques sont poursuivies dans notre ville. L'établissement de la Société des Antiquaires de l'Ouest a créé un centre auquel aboutissent tous les travaux archéologiques de plusieurs provinces. Et, pour ne parler que de l'histoire du pays, tandis qu'un infatigable écrivain, qu'il faut citer au premier rang

(1) *Yssir*, sortir. V. *Roquef.*.

(2) Dont la vertu ne fut pas *diffinée*, distincte de celle du soleil, dont l'éclat, etc.

(3) Ces deux dernières épitaphes sont bien vides et pleines d'emphase; mais il faut remarquer, pour le temps, le mouvement des images et des vers, et la richesse des rimes.

(4) La trop grande simplicité de ces deux lignes ne doit par faire oublier qu'il y a dans cette inscription quatre beaux vers : « Tardif à nuyre, etc. »

Digitized by Google

lorsqu'il s'agit d'explorations concernant la contrée de la France que nous habitons, achève son importante *Histoire des Comtes de Poitou*, d'autres travailleurs se groupent autour de la bibliothèque pour faire connaître les riches monumens qu'elle contient. Déjà, dans cette même *Revue anglo-française*, par les soins d'un antiquaire très-distingué, une pièce authentique et très-importante, relative à l'histoire de la captivité du roi Jean, a été mise au jour. Nous pourrions dire en ce moment quels travaux s'exécutent avec une généreuse persévérance, pour classer et mettre dans une complète disponibilité le trésor provincial des manuscrits de dom Fonteneau. D'autres publications se préparent ; il y a aux archives de la ville et à celles du département des chartes et des documens du plus haut intérêt, et l'habile archiviste que l'école spéciale nous a envoyé ne manquera pas à la récolte qui l'attendait. Nous essaierons aussi nous, avec une coopération très-sûre, de faire connaître par d'autres fragmens, ou du moins par quelques notices, ce que possède de curieux et de digne de publicité l'établissement auquel nous sommes attaché.

Poitiers, avril 1835.

AD. MAZURE,

Conservateur adjoint de la bibliothèque publique de Poitiers, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de celle de Normandie.

Digitized by Google

Chronique.

⁂ *Echange de documens relatifs aux pauvres, entre la France et l'Angleterre.* — Il vient d'y avoir un échange entre le gouvernement anglais et le conseil général des hospices de Paris, pour les documens relatifs aux pauvres et aux secours publics. Cette négociation a été suivie par M. Hamilton, consul d'Angleterre à Boulogne.

⁂ *Les Retranchemens qui se rattachent au champ de bataille de 507, entre Clovis et Alarik II, mal à propos attribués aux Anglais.* — Il est actuellement bien démontré que la bataille de Vauclade, gagnée en 507 par Clovis sur Alarik, ne s'est pas donnée à Vouillé, qui est un point éloigné du Clain, mais dans les environs de Voulon (*Campus Vaucladensis*) et de Meugon (*Campus Mogotensis*). Mais un vieillard de 82 ans, M. Mignon, maire de Voulon, vient, dans un mémoire manuscrit, adressé à la Société académique de Poitiers, de parler *des levées et des larges fossés* de la commune d'Anché, des débris de retranchemens de *Fontsalmois*, qu'il appelle *Font-Sermois*, et du *Camp-de-Sichard*, et d'attribuer tout cela aux Anglais. Pour étayer cette opinion, il rappelle la domination de ces insulaires sur le Poitou, et s'appuie surtout sur ce qu'une fontaine voisine des larges fossés, des levées et des débris de redoutes, peu éloignées de la maison de Font-Sermois, porte encore le nom de *Fontaine-des-Anglais*. A en croire le vénérable vieillard, le château de Font-Sermois conserverait même une construction dans le genre des *flèches anglaises* et propre à l'observation. Enfin l'article se termine par l'anecdote suivante : « Il y a quelques » années qu'une dame anglaise se rendit, accompagnée de quelques sa- » vans de son pays, dans la commune de Château-Larcher, sise à » quelques lieues d'Anché. Cette dame obtint du maire de l'endroit la » permission d'examiner ce que pouvait cacher une large pierre parais- » sant de forme tumulaire et placée non loin d'autres pierres de même » forme, sur une espèce d'esplanade, voisine du village de Château- » Larcher. Cette dame ordonna de commencer les fouilles, en décla- » rant qu'on trouverait sous la large pierre désignée des ossemens hu- » mains et les restes d'un bois de cerf. On trouva en effet tout cela, » et il paraît que les ossemens humains étaient ceux d'un ancien chef » des Anglais, qui avait trouvé au champ d'honneur, sur une terre » étrangère, son lit de gloire et de repos. » — Un rapport a été fait, par M. Mangon de la Lande, sur le Mémoire de M. Mignon, et l'opinion émise

Digitized by Google

par le vieillard, maire de Voulon, a été reconnue comme inadmissible. Quant au fait qu'il a fini par mentionner, il y a même lieu de croire qu'on lui a fait un rapport inexact sur ce qui s'est passé à Château-Larcher.

⁂ *Nouveaux conflits, dans la Manche, entre les pêcheurs français et anglais.* — Des conflits ont encore eu lieu, au commencement de 1835, entre les pêcheurs français et anglais, pour la pêche des huîtres, sur la côte de Normandie. Une des embarcations dont l'équipage avait eu une rixe avec des pêcheurs français, le cutter *Dove of Feversham*, cap. Ant. Martea, prenant le feu d'Alpreck pour un de ceux de la côte d'Angleterre, s'est jeté sur les rochers de la côte d'Équihen, et s'y est brisé entièrement, le 20 février, entre trois et quatre heures du matin. L'équipage s'est sauvé dans un canot.

⁂ *Proposition du docteur Bowring, relative à un échange de livres entre l'Angleterre et la France.* — A la séance de la Chambre des Communes du 25 mars 1835, le docteur Bowring a demandé au chancelier de l'échiquier s'il y avait quelque arrangement fait entre les gouvernemens d'Angleterre et de France, relativement à un échange d'ouvrages littéraires, pour les publications de la presse des deux pays. Sir Robert Peel a répondu qu'il s'était occupé de cette affaire, mais qu'elle n'avait pas eu encore de résultat. « On avait proposé, il y a » quelques années, a-t-il ajouté, d'expédier en France tous les livres » qui s'imprimeraient ici, et de recevoir en échange les ouvrages qui » paraîtraient en France. Pour arriver à ce résultat, le gouvernement » avait même conclu un traité avec une Université d'Écosse, qui con- » sentait à donner tous les exemplaires des ouvrages auxquels elle avait » droit, moyennant 500 livres par an. Je doute fort des avantages que » cet arrangement pourrait occasioner aux deux pays. A mon avis, il » serait préférable de laisser le public libre d'acheter, suivant son » goût, les livres nouveaux. Je conçois que l'échange projeté aurait » pour but de continuer les relations amicales entre les deux États, » mais je suis pour la liberté du commerce et pour laisser au public » à se choisir ses livres. » — Le docteur Bowring a répliqué, en se livrant à des développemens sur l'avantage du projet d'échange; il a dit qu'il avait même conseillé au gouvernement français d'assurer cet échange, même pour le cas de guerre.... Il allait continuer lorsque l'orateur l'a interrompu, en disant que la question n'étant pas soumise à la Chambre, ce n'était pas le cas de la discuter.

⁂ *Note sur les matériaux historiques destinés pour la Commission des Archives d'Angleterre, et recueillis en basse Normandie.* — M. Léchaudé d'Anisy a terminé, à la fin de 1834, ses travaux de recherches dans les départemens de la Manche, de l'Orne et du Calvados, pour la Commission des Archives d'Angleterre. Il est parvenu à re-

Digitized by Google

cueillir plus de deux mille actes anglo-normands, pour lesquels il est actuellement occupé à consulter le *Monasticon Anglicanum*, l'*Anglia Sacra* et le *Rymer Fœdera*, pour ne pas répéter, dans sa rédaction, ce qui a été déjà imprimé. Notre savant collègue nous écrit qu'il a maintenant acquis la preuve que les maisons religieuses d'Angleterre apportèrent dans les maisons-mères de leur ordre, en Normandie, les titres qu'elles purent sauver du pillage général, lors de la réforme. Il ajoute que, par une fatalité qu'il est difficile d'expliquer maintenant, il y a même des établissemens religieux de Normandie qui renferment proportionnellement plus de chartes anglaises que d'actes français; circonstance qu'on doit peut-être attribuer à ce que les acquéreurs des abbayes ont enlevé les actes de donations faites à ces maisons religieuses, dans la crainte mal fondée que les héritiers des donateurs ne revinssent sur les donations faites par leurs ancêtres.

⁂ *Réclamation adressée à la Chambre des Communes, contre les autorités déléguées par l'Angleterre pour administrer le Canada, et envoi d'un haut commissaire dans cette contrée.* — A la séance de la Chambre des Communes d'Angleterre du 9 mars 1835, M. Roebuck a pris la parole pour faire connaître une pétition qu'il était chargé de présenter. Elle a pour but d'exposer les plaintes d'un certain nombre de membres du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, au sujet de la conduite des autorités déléguées par l'Angleterre, du système législatif des colonies, des charges imposées à la population, dont la majorité est catholique, pour entretenir une église protestante, etc. L'orateur a appuyé avec force les griefs des pétitionnaires, et finit par déclarer que si la métropole ne s'empresse pas d'y faire droit, le Canada ne tardera pas à être perdu pour l'Angleterre, attendu qu'il existe dans cette colonie treize millions de républicains, qui sont prêts à saisir la première occasion pour rendre leur pays indépendant et suivre l'exemple des États-Unis. — D'après ces griefs des Canadiens, parlant la même langue que nous, et originairement français, envers les délégués du roi de la Grande-Bretagne, le cabinet de St-James s'est déterminé à envoyer en Canada un haut commissaire pour prendre, sur les lieux, les mesures que nécessitent les circonstances. L'ancien orateur de la Chambre des Communes, M. Manners Sutton, a d'abord été nommé, mais il a refusé; il a été remplacé par un autre personnage d'importance.

⁂ *Souvenir anglo-français, à Avignon.* « C'est dans la maison qu'occupe l'institution Millet qu'aura lieu le cours de M. Schweppenhœusser (langues et littératures anglaises et allemandes). On ne pouvait choisir un local plus favorable et mieux en rapport avec le calme qu'exigent les études intellectuelles. La maison qu'occupe M. Millet, qui s'est empressé de seconder les vues du professeur, est située au

Digitized by Google

portail Brançon, à l'entrée de la rue Calade. Dans cette maison, qui appartenait jadis à Mme la marquise de Vaucluse, se rendait chaque jour le prince Charles-Édouard Stuart, le héros qui, accompagné seulement de sept amis dévoués, débarqua, en 1745, dans le district de Mordart, pour reconquérir trois royaumes. Avec le prince y venait la colonie de réfugiés anglais, qui résidaient alors à Avignon : ainsi ce cours de langue et de littérature anglaise va emprunter de cette circonstance un intérêt historique. » (*L'Écho de Vaucluse.*)

⁂ *Sur le procès relatif à la citadelle de Blaye.* — Un procès qui se rattache à la fin de la lutte anglo-française en Aquitaine, vient d'être jugé par la Cour de cassation. Il s'agit d'une revendication faite par le duc de Grammont, de la citadelle de Blaye. On donnera ici des indications prises dans le réquisitoire de M. le procureur-général Dupin : « Ce château, dit-il, dépendait de l'ancien duché de Guyenne, dont » le roi de France n'avait jamais abdiqué volontairement la suzeraineté, » et dont Charles VII poursuivait la reprise de possession. — Le sire de » Grammont tenait ce château *pour le roi d'Angleterre*, qui lui en » avait confié la garde. Mais il paraît que, prévoyant l'expulsion pro- » chaine des Anglais, il était disposé à déserter leur cause ; il deman- » dait seulement qu'on l'indemnisât, en lui donnant *un lieu sûr et* » *convenable ;* et moyennant ce, il offrait de livrer le château de Blaye » et ses dépendances.—Je dis : *il paraît*, car ce traité de 1442, si sou- » vent allégué, n'a jamais été produit : ajoutons qu'il n'a jamais été » exécuté. Le château de Blaye n'a été *pris* qu'en 1451, neuf ans après » la prétendue convention de le livrer ; mais *c'est par force d'armes*, » et non par la tradition qu'en aurait faite le châtelain, que ce château » est tombé dans les mains de Charles VII. — A la vérité, dans une » pièce postérieure, dans le procès mû en 1459, lorsque le sire de » Grammont poursuivait une indemnité, on voit une excuse présentée » par lui. Il prétend que le châtelain à qui il avait donné ordre de » remettre le château aux troupes de France, arbora une *bannière* » *blanche ;* que ce signal, renouvelé pendant huit jours, ne fut pas » aperçu des Français, mais bien des Anglais, et que ceux-ci survin- » rent ; que le châtelain se vit assailli à la fois par les habitans de la » ville de Blaye et par les Anglais, et que dans le combat il fut *blessé* » *et fort navré*. Quant au sire de Grammont, il n'était ni dans le camp » anglais ni dans le camp français. On ne le voit que dans le procès » pour réclamer une indemnité. » — Les autres faits de cette affaire ne sont pas susceptibles d'être mentionnés dans ce Recueil. Il suffit de dire que l'arrêt de la Cour royale de Bordeaux, favorable aux prétentions du duc de Grammont, a été cassé, et que l'affaire a été renvoyée devant la Cour royale d'Agen. DE LA FONTENELLE.

Digitized by Google

BATAILLE D'AZINCOURT.

(1415.)

Plus est patriæ facta referre labor.
OVID.

Excité par les conseils de son parlement, Henri V, refusant des conditions avantageuses, résolut de débarquer personnellement en France et d'y conquérir le prétendu héritage de ses pères; vain prétexte, insolente prétention sous lesquels se cachaient les désirs effrénés de l'ambition, et l'espoir du triomphe de l'Angleterre, dans cette sanglante collision des deux plus puissans peuples de l'Europe. Les excursions des garnisons de Calais furent le prélude de la guerre déclarée par un manifeste du 5 août 1415. Henri s'y qualifiait de *roi de France* et traitait Charles VI d'*adversaire du royaume*. Seize cents vaisseaux de transport mouillèrent au Havre-de-Grâce, le 21 août, et les habitans de la côte, stupéfaits d'étonnement, virent successivement débarquer vingt-quatre mille archers, six mille hommes d'armes, sans les pionniers, les canonniers et autres gens de guerre (1), en tout cinquante mille hommes. Le siége fut bientôt mis devant Harfleur. Comme cette ville n'était gardée que par quatre cents hommes d'armes, n'ayant de munitions que pour quinze jours, la garnison capitula à condition qu'elle se rendrait si elle ne recevait pas de secours dans un espace de temps indiqué. Il fut répondu aux ambassadeurs envoyés à la cour de France « *que la puissance du roi n'était pas assemblée, ni prête pour donner secours promptement.* » Le connétable d'Albret et le maréchal Boucicaut allèrent cependant avec trois mille hommes au secours de la ville assiégée, mais avec trop peu de célérité sans doute, puisque la garni-

(1) Hennebert, *Histoire d'Artois*, l. 9, c. 5. Nous croyons devoir indiquer les auteurs où nous avons puisé, quand il s'agit de faits importans.

Digitized by Google

son en sortit avec ses bagages. Comme la capitulation ne regardait pas les habitans, les Anglais les chassèrent de la ville, ne leur laissant qu'un seul habit et chacun cinq sous qui leur furent distribués aux portes (1). C'était par ces moyens, que nous nous abstiendrons de qualifier, que le roi d'Angleterre parvenait à la subvention de son armée.

Cependant Charles VI rassemblait des troupes à la hâte; et, à la vue des préparatifs des Français, Henri V, comme un homme qui s'avance sans crainte au bord du précipice et recule subitement terrifié quand son œil a sondé la profondeur de l'abîme, Henri V se sentait venir la terreur au cœur. D'ailleurs la conquête de Harfleur lui avait coûté beaucoup d'hommes, et la mortalité décimait son armée. Renonçant donc au projet qu'il avait d'abord formé de porter ses armes en Guienne, il résolut de gagner au plus vite Calais par terre et en ne s'éloignant jamais des côtes, car le mauvais état de sa flotte l'empêchait de pouvoir tenter le rembarquement. Quittant Harfleur, le 6, il traversa le pays de Caux et le comté d'Eu, puis il s'avança dans le Vimeu, ayant le dessein de passer la Somme à Blanquetaque (2), comme avait fait son aïeul, avant sa victoire de Crécy. Mais la rivière était barrée par une palissade de pieux. Il se dirigea vers Airaines et Pont-de-Remy. Le seigneur de ce dernier endroit, aidé de ses deux fils et de ses vassaux, lui disputa héroïquement le passage. Forcé de battre en retraite, le roi d'Angleterre remonta encore la Somme, cherchant un endroit guéable. Repoussé le 15 à Pont-Audemer, il parvint enfin à trouver un chemin libre entre Voyenne et Béthencourt (3). Une fois cet obstacle franchi, Henri V, se croyant en sûreté, et persuadé que les Français ne le poursuivaient pas, continua sa marche à travers l'Artois et alla rejoindre son oncle, le duc d'Yorck, qui avait conduit l'avant-garde à Frévent-sur-Canche. Mais les Français avaient résolu de livrer combat. Le 22, des hérauts

(1) Mézerai, au contraire, dit que la place fut emportée d'assaut et saccagée.
(2) *Histoire d'Abbeville*, par M. C. F. Louandre. 1re partie.
(3) Selon P. de Fenin, Henri passa la Somme à Esclusier.

Digitized by Google

d'armes vinrent vers le roi d'Angleterre et lui jetèrent le gant du défi, le sommant de se tenir prêt à combattre, le 25. Effrayé du danger qu'il courait, Henri fit les propositions les plus avantageuses (1) : la restitution de Harfleur, la réparation de tous les dommages causés, et la liberté des prisonniers qu'il traînait après lui, à la seule condition qu'on lui accorderait un passage libre jusqu'à Calais. D'Albret, Boucicaut et quelques autres chefs étaient d'avis qu'on acceptât ces propositions ; mais les principaux du conseil repoussèrent les offres, malgré toute l'assurance que donnait le roi d'Angleterre d'en garantir la solidité. Ainsi le généreux désir de laver la tache des défaites de Crécy et de Poitiers les aveugla sur leurs propres intérêts, et ils refusèrent la paix. A cette nouvelle, Henri V répondit aux envoyés, qui lui répétaient de se tenir prêt à combattre pour le 25 : « qu'il ne prenait ni la loi, ni le conseil de son ennemi, qu'on pouvait le trouver tous les jours et à toute heure en pleine campagne. » Puis, continuant sa marche, il arriva, le 24, à Blangy en ordre de bataille, et il passa la Ternoise, pour venir occuper le village de Maisoncelle où tous ses gens se réunirent. Quand ils eurent traversé l'eau et qu'ils furent sur la montagne, les coureurs commencèrent à voir, de toutes parts, les Français venir au-devant d'eux du côté de Saint-Pol, pour aller se loger à Buisseauville et à Azincourt.

Il était trop tard pour que la bataille fût livrée ce jour-là ; elle n'eut lieu que le lendemain. On se contenta de se compter de part et d'autre. David Game, capitaine anglais, ayant été observer l'armée de France, dit, d'un ton de plaisanterie, au roi d'Angleterre, qu'il y avait assez de Français pour être tués, assez pour être prisonniers et assez pour s'enfuir. Trois traits d'arc seulement séparaient les deux armées. Aucune action ne fut engagée durant cette soirée. Seulement, le duc d'Orléans et le comte de Richemont s'étant approchés des Anglais, ces derniers crurent qu'on voulait les attaquer, se rangèrent en

(1) Voyez, sur ce point important et contesté, Villaret, Ste-Foix, Enguerrand de Monstrelet, ch. CLII.— Buzel, l. 8, etc.

Digitized by Google

bataille et commencèrent à tirer sur les soldats qui accompagnaient les deux princes. Le duc d'Orléans et quelques autres furent créés chevaliers, pendant cette courte mêlée, et bientôt chacun retourna à son camp.

Ainsi se passa la nuit, dans une tranquillité parfaite, dans une attente terrible, semblable à ce silence affreux qui précède l'orage. Les Français, assis autour des feux qu'ils avaient allumés dans la plaine d'Azincourt où étaient fichées leurs bannières, se réjouissaient, tenant maints joyeux propos et ne pensant nullement à cette bataille du lendemain, qui devait plonger la France dans le deuil. Les Anglais, au contraire, dont le roi ne voulait risquer le combat qu'autant qu'il deviendrait inévitable, préparaient leurs armes, se confessaient et communiaient; car ils attendaient une mort certaine. Pendant que les crédules soldats de Henri cherchaient ainsi les secours spirituels de prêtres qui ne leur suffisaient pas, leur roi faisait sonner des trompettes, si bien que la terre semblait retentir au loin; et comme dans le camp des Français on n'entendait aucun instrument de musique, et qu'à peine quelques chevaux hennissaient çà et là, on s'en émerveillait de toutes parts en disant que c'était le signal des choses à venir.

Enfin arriva l'aurore de ce vendredi, 25 octobre 1415, qui devait coûter tant de sang à la France. Dès que le soleil commença à poindre, le timide Henri entendit trois messes, puis il s'arma et prit son casque superbe qui était d'acier poli et que surmontait une couronne d'or étincelante de pierreries. Sur son surcot, on voyait blasonnées en or les armes d'Angleterre et de France (1). Monté sur un petit cheval gris, il fit venir les prisonniers qu'il avait emmenés et les renvoya sur parole de le venir trouver si la victoire favorisait ses drapeaux; sinon il leur donnait la liberté sans rançon. Voyant ensuite que les Français n'approchaient point pour le combattre, il fit donner des vivres à ses soldats, puis fit sortir son armée de Maisoncelle et envoya quelques-uns de ses coureurs derrière Azincourt où ils ne trouvèrent personne. Toutefois, pour ef-

(1) *Tres flores aurei et tres leopardi aurei.* — Elenham, liv. XVI, c. I.

Digitized by Google

frayer les Français, ils mirent le feu à une ferme du prieuré de Saint-Georges-d'Hesdin. Henri fit aussi passer derrière son armée deux cents hommes, avec ordre de se cacher dans Trumecourt (1) et de n'en sortir que lorsque le moment en serait arrivé. Cet ordre fut exécuté, et ils servirent fortement plus tard à la mise en fuite de notre avant-garde. Ensuite le roi d'Angleterre harangua assez long-temps son armée (2). Il donnait aux archers des communes, qui composaient la plus grande partie de son armée, l'espérance d'obtenir des franchises de noblesse, ajoutant lâchement que les Français avaient juré de leur couper trois doigts de la main droite, pour les empêcher de tirer des flèches. Toute l'armée ensuite s'agenouilla, et un évêque lui donna la bénédiction. Elle avait été rangée en bataille par un vieillard, nommé Thomas Erpingham. Elle était composée de deux lignes de troupes. La première, où marchaient les *gens d'armes*, était commandée par le duc d'Yorck, avec les seigneurs de Stanop, de Beaumont et de Willougbi. Au front, presque vis-à-vis Azincourt, furent placés les archers dans lesquels on avait la plus grande confiance. La plupart allaient nu-pieds et sans chaperon, armés à la légère, sans fusils, seulement cuirassés, avec une épée à la ceinture, et portant des pieux ferrés par les deux bouts (3). Ces pieux, quand leur extrémité supérieure restait inclinée vers l'ennemi, servaient de barrière pour arrêter l'impétuosité de la cavalerie, et de retranchement d'où les archers, avec des arcs de la hauteur d'un homme, décochaient des flèches de la longueur de trois pieds et plus meurtrières qu'un coup de fusil.

Henri V prit le commandement de la seconde ligne garnie de gens d'armes. Le grand étendard d'Angleterre était porté près de lui. Il fit mettre les bagages et les chevaux derrière son armée, et, outre les deux cents hommes qu'il avait fait cacher dans Trumecourt, il en envoya encore quatre cents s'em-

(1) Village qui est vis-à-vis Azincourt.
(2) Monstrelet dit que ce fut Erpingham qui parla au nom du roi.
(3) Hennebert, l. 9.

Digitized by Google

busquer dans un bois qui était à la gauche du champ de bataille (1).

De leur côté, les Français se préparaient aussi au combat; ils étaient commandés par le connétable d'Albret, ou plutôt tous les seigneurs voulaient être chefs, et en définitive le pouvoir n'appartenait à personne. On avait voulu d'abord mettre le dauphin Louis à la tête de l'armée; et Charles VI lui-même, dans un de ces momens lucides où apparaissait sa chevaleresque bravoure, avait témoigné le désir de marcher avec la noblesse contre l'ennemi. Mais le vieux duc de Berry s'y était opposé. « J'ai vu Poitiers, dit-il, où mon père le roi Jean fut » pris, et mieux vaut perdre la bataille que le roi et la bataille. » D'Albret, jeune présomptueux qui n'avait ni le talent ni l'expérience d'un général, prit donc le commandement de l'armée; il se mit à la tête de l'avant-garde, composée de quinze cents arbalétriers, quatre mille archers et huit mille hommes d'armes. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Eu et de Richemont, le maréchal Boucicaut, David de Rambure, le seigneur de Dampierre, amiral de France, messire Guichard Dauphin et quelques autres chefs accompagnaient le connétable. D'autres officiers du roi, sous l'ordre du comte de Vendôme, avec seize cents hommes d'armes, furent chargés de faire une aile pour attaquer les Anglais de côté. L'autre aile était dirigée par messire Clignet de Brabant, amiral de France, et Louis de Boisbourdon, avec huit cents chevaux. On remarquait aux premiers rangs de cette aile beaucoup de gens d'élite, parmi lesquels on distinguait Guillaume de Saveuse et ses deux frères, Ferry de Mailly, Alléaume de Gapennes et Alain de Vendôme. Le corps de bataille, composé d'autant de chevaliers, d'écuyers et de gens de traits que l'avant-garde, était commandé par les ducs de Bar et d'Alençon, les comtes de Neyers, de Vaudemont, d'Aumale, de Salme', de Grand-Pré et de Roussi. L'arrière-garde était composée du reste de l'armée, sous la conduite des comtes de Marle, de Dampmartin, de Fauquembergue et du seigneur de Lauroy.

(1) Ce bois a été récemment défriché.

Digitized by Google

Quant au nombre des deux armées, les recherches que nous avons faites dans tous les historiens contemporains et modernes nous ont conduit à pouvoir avancer, malgré les opinions contraires, que les Français étaient, selon toute probabilité, forts de soixante mille hommes environ, et les Anglais de quarante mille (1).

Les troupes rangées en bataille restèrent dans les préparatifs, jusqu'entre neuf et dix heures du matin. Elles occupaient tout l'espace entre Ruisseauville au nord et Maisoncelle au sud, et entre Azincourt (2) à l'ouest et Trumecourt à l'est. Les Français, arrivés les premiers, avaient, par l'inhabileté de leurs chefs,

(1) Ce point important et contesté exige des explications. — Hardyng fait monter le nombre des Français à 100,000 et celui des Anglais à 9,000. Monstrelet dit que les Anglais étaient six fois moins nombreux que les Français. Walsingham prétend que les Anglais étaient au nombre de 8,000 et les Français de 140,000. Le lieutenant du roi d'Angleterre à Calais déclare, en date du 7 octobre, que les Français avaient 100,000 hommes. (Rymer, t. IX, p. 314.) Telles sont les autorités qui engagent M. Buchon à affirmer, dans une note des *Chroniques nationales*, que les Anglais avaient 15 à 16,000 hommes d'armes et archers, et une dixaine de mille hommes de troupes ramassées à la hâte, et que les Français avaient 100,000 hommes de troupes régulières et 25,000 soldats levés irrégulièrement. Mais, si nous l'osons dire, cette appréciation nous paraît fautive. M. Buchon semble avoir trop accordé à la ridicule exagération des auteurs anglais. Henuebert dit, dans son *Histoire d'Artois*, que de 150,000 hommes qu'on donne aux Français, il en faut retrancher les deux tiers. M. Mazas ne donne aux Français que 40,000 hommes environ. Quelle que soit l'autorité de ces deux écrivains, ce qui nous paraît entièrement trancher la difficulté, c'est l'assertion du seigneur de Saint-Remy, présent à la bataille, qui dit textuellement, ch. LXI de ses mémoires : « Comme on povoit estimer à la vue du monde, les Franchois étoient bien trois fois autant que les Anglois ; » et autre part : « Soit que les Franchois fussent bien 50,000. » D'ailleurs, si, comme le dit Hennebert, tom. III, p. 320, Henri avait débarqué 50,000 hommes, il est évidemment impossible que ce nombre ait, en si peu de temps, été réduit à 15,000, comme on a bien voulu le dire. Et en outre les Anglais avaient, dit M. Buchon, 10,000 hommes ramassés à la hâte. D'où il suit que nous croyons pouvoir affirmer, sans nullement choquer la vérité, que les Français avaient environ 60,000 hommes et les Anglais au moins 35 à 40,000. Monstrelet, d'ailleurs, qui dit que les Français étaient six fois plus nombreux que les Anglais, se contredit nécessairement. On a pu voir dans l'ordre de bataille qu'il indique et que nous avons suivi, qu'il met 13,500 hommes à l'avant-garde, autant au corps de bataille, et le reste à l'arrière-garde, en ajoutant toutefois 1,600 hommes à pied et 800 chevaux pour les ailes. Mais tout cela, sans l'arrière-garde, ne fait que 29,300 hommes, et Monstrelet dit que nous étions forts de 150,000 hommes. Il y aurait donc eu 120,700 hommes à l'avant-garde, ce qui est absurde.

(2) Azincourt (arrondissement de Saint-Pol, département du Pas-de-Calais), petit village de 250 âmes, est situé dans une plaine formée de versans successifs et irréguliers, à 4 lieues de Saint-Pol, 3 d'Hesdin, 6 de Boulogne et 11 d'Arras. — Voyez Robert de Hesseln, *Dictionnaire de la France*.

Digitized by Google

choisi un champ resserré entre deux petits bois, l'un serrant Azincourt, l'autre Trumecourt (ce dernier existe encore). Ce champ de bataille étroit donnait tout l'avantage aux Anglais ; et comme il avait plu toute la nuit, et que les *varlets* et *plusieurs* s'étaient promenés avec leurs chevaux, la terre était si molle, que les Français, couverts d'ailleurs d'énormes cottes d'acier et de harnais de guerre, s'enfonçaient jusqu'aux genoux et pouvaient à peine marcher. Ainsi tout était défavorable à notre armée. Chez les Anglais, le roi, chef suprême, aidé de son conseil, dirigeant lui-même le combat, des soldats rafraîchis et restaurés se développant à l'aise dans un terrain favorable ; chez nous, au contraire, nulle unité dans le commandement, tous les princes donnant des ordres et se contredisant ; — une avant-garde sans ordre et sans discipline prête à se précipiter sur l'ennemi aux cris de : Montjoie et Saint-Denis; telles étaient les causes qui déterminèrent la victoire à abandonner nos drapeaux, elle qui semble toujours nous fuir à regret.

Au moment où le roi d'Angleterre venait de terminer toutes ses dispositions, il fut surpris par l'arrivée de trois chevaliers français qui demandaient à lui parler. C'étaient messire Guichard Dauphin, le sire de Helly, et un troisième guerrier dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom. Helly qui avait, disait-on, violé sa parole pendant qu'il était prisonnier en Angleterre, saisit cette occasion de repousser l'accusation, et offrit le combat singulier entre les deux camps, à qui voudrait relever son gant. Le roi répondit que le moment n'était pas propre aux duels, ajoutant qu'il retournât dans les rangs pour combattre. « Sire, répliqua Helly, je n'ai point d'ordre à recevoir de vous ; Charles est notre souverain, nous lui obéissons, et pour lui nous vous combattrons tant que nous le jugerons convenable. » Arrière donc, reprit le roi, et prends soin de ne te pas trouver devant nous! Puis faisant un pas, il s'écria : Bannières en avant ! et en même temps sire Thomas Erpingham jeta son bâton en l'air en disant : *ne strecke* (1)! C'était le signal.

(1) Ou mieux *now strike*, qui signifie maintenant : *frappez*. Hollingthed dit que le jet de ce bâton était le signal. — Note de M. Buchon sur Monstrelet.

Digitized by Google

Les soldats s'agenouillant mirent un peu de terre dans leur bouche (1), puis se relevant, ils poussèrent de grands cris et marchèrent vers l'ennemi.

A vingt pas de notre avant-garde, les Anglais s'arrêtèrent et recommencèrent leurs cris, répétés par les hommes cachés dans Trumecourt, qui s'élancèrent alors sur notre flanc gauche. Les Français, que d'Albret et quelques autres princes avaient harangués, se rangèrent sous leurs bannières, le casque en tête, à l'approche de l'ennemi, dont les trompettes sonnaient la charge. Le dessein des Anglais était de brusquer l'action et d'arracher la victoire, s'il était possible, avant l'arrivée du duc de Bretagne, qui amenait six mille cavaliers. Les archers de Henri V firent une décharge terrible; les Français baissèrent les visières de leurs casques, et avancèrent hardiment contre la ligne anglaise qui recula de quelques pas. Ils avaient raccourci de moitié le bois de leurs lances. Malgré cette précaution, resserrés dans un terrain très-étroit, ils étaient pressés de telle sorte, que tous les historiens, même les écrivains anglais (qui poussent quelquefois la partialité jusqu'au mensonge), conviennent que nos soldats ne pouvaient lever même le bras pour frapper l'ennemi, excepté quelques-uns du premier rang. A peine en comptait-on aux ailes cent quarante en état d'agir avec quelque avantage. Qu'on juge de la position de ces guerriers bouillans du désir de combattre, et forcés de recevoir les traits nombreux et les blessures des Anglais sans pouvoir même se venger! Aussi l'avant-garde fut bientôt éclaircie par les flèches sans nombre que lançaient les soldats anglais retranchés derrière une palissade de pieux, qui, bien que plantés à la hâte, les garantissaient des traits de nos archers.

Ainsi fut renversée notre avant-garde. En ce moment arriva Antoine, duc de Brabant, qui dès long-temps avait offert le se-

(1) *A singulis in ore capta terræ particula.*—Livius, 18, 19.—Elenham, 65.—Cette coutume singulière avait été introduite par les paysans de Flandre, avant la grande bataille qu'ils avaient remportée à Courtray, en 1302. Un prêtre, à la tête de l'armée, tenait une hostie consacrée. Chaque soldat s'agenouillait, mettant un peu de terre dans sa bouche, pour témoigner son désir de recevoir le sacrement, et montrer par-là combien il en était peu digne. Spondan, 11, 339.—Voyez, sur cette coutume bizarre, l'*Histoire d'Angleterre* de J. Lingard V, 31, à la note.

Digitized by Google

cours de ses gens d'armes. Prévenu au dernier moment, il avait pris à la hâte six mille hommes. A la nouvelle de la bataille, il laissa son monde derrière lui, et accourut n'ayant pas même d'armures, avec douze de ses serviteurs. Il arracha la bannière d'un de ses trompettes, perça un trou dans le milieu, et passant la tête au travers, se fit ainsi une cotte d'armes. Il se rua alors entre l'avant-garde et la bataille ; mais sa valeur inconsidérée ne lui valut qu'une mort plus prompte.

La première division des Anglais, harassée de fatigue, se retira alors derrière la seconde pour reprendre un instant haleine. Ces troupes fraîches parvinrent à rompre notre corps de bataille, déjà entamé. Cependant dix-huit Français forment l'héroïque projet de pénétrer jusqu'au roi d'Angleterre ; nobles héros dont la célébrité s'est oubliée au milieu de tant d'autres célébrités ! Déjà l'intrépide Guillaume de Saveuse s'était avancé sur l'avant-garde anglaise, pensant que ses compagnons d'armes le suivaient, et, bientôt jeté à bas de son cheval, il avait péri percé de coups, après avoir fait reculer sous son choc toute la ligne ennemie. Dix-huit chevaliers français, voyant donc que l'armée française en désordre ne pouvait résister, malgré d'héroïques courages se déployant çà et là, jurèrent de parvenir jusqu'à Henri V, ou de trouver la mort dans le combat. Ils avaient pour chefs deux hommes dont l'histoire ingrate n'a même pas retenu les noms ; c'étaient Louvelet de Masinguehem et Gaviot de Bournonville. A un signal donné, tous s'élancent sur l'ennemi, les rangs s'ouvrent devant eux, tout tombe sous leurs coups : mais ils sont bientôt victimes de leur héroïque bravoure ; la mort les décime. Un seul cependant parvint jusqu'au roi, et d'un coup de massue le fit tomber sur les genoux ; mais il périt avant d'accomplir son dessein.

Sur ces entrefaites, les quatre cents hommes cachés derrière le bois viennent nous surprendre en flanc ; cette attaque inopinée jette encore plus le désordre dans nos rangs. Le duc d'Alençon (1), qui avait déjà montré son indicible courage, veut,

(1) C'était, dit Daniel, un prince d'un grand mérite, le mieux fait et le plus riche de la cour.

Digitized by Google

lui aussi, parvenir jusqu'au roi d'Angleterre. Couvert de sang, le sabre en main, il renverse comme la foudre tout sous son passage. Enfin, il se fraye un chemin à travers la mort et arrive au roi. Le duc d'Yorck tombe sous un de ses coups. Henri veut le secourir. « Je suis d'Alençon, lui crie le héros, je te défie ! » Et aussitôt, d'un coup de son épée, il lui brise la moitié de la couronne qui dominait son casque. Un second coup allait sauver la France, mais d'un revers Henri l'étend à ses pieds. « Je me rends à vous, crie Alençon. » C'était en vain; les gardes du roi lui arrachèrent inhumainement la vie.

Notre arrière-garde aurait encore pu soutenir le combat, mais, entraînée par l'exemple, elle prit bientôt la fuite. Cependant, les comtes de Marle et de Fauquembergue, et les seigneurs de Lauroy et de Chin, avec six cents hommes, chargèrent de nouveau les Anglais, en déployant un rare courage; mais ils furent écrasés par le nombre. Beaucoup d'autres Français, aussi, s'assemblèrent par petites troupes, et assaillirent l'ennemi. Mais la victoire avait fixé son vol, il était trop tard; elle s'était reposée sur les drapeaux d'Albion. Toutefois, cette victoire des Anglais a été salie par le crime; toujours le fleuron de sang apparaîtra dans cette couronne de triomphe. Certes, nous aimons mieux voir la France vaincue sans lâcheté, que victorieuse avec des trophées où la première arme est la hache du bourreau.

Les bagages du roi d'Angleterre étaient gardés par dix lances et vingt archers. Robert de Bournonville, Rifflart de Clamasse et Ysambert d'Azincourt, accompagnés de quelques-uns de leurs vassaux et goujats, s'emparèrent de ce camp de réserve. A cette nouvelle, le roi d'Angleterre, craignant qu'on ne voulût l'attaquer de nouveau, fit crier à haute voix et à son de trompe que chaque Anglais *occît ses prisonniers sous peine de la hart.* Cet ordre barbare fut lâchement exécuté. Et ce fut pitié, dit un historien présent à cette sanguinaire boucherie, de voir ces nobles et preux chevaliers, sans armes, être dépouillés de leurs casques et impitoyablement massacrés.

Quant aux pillards, ils s'emparèrent d'un grand nombre de

Digitized by Google

chevaux, de plusieurs coffres où étaient les pierreries de la couronne, les habits dont on se servait au couronnement des rois d'Angleterre, une grande croix d'or où il y avait, disait-on, deux morceaux de la vraie croix, chacun d'un demi-pied de long, et les sceaux de la chancellerie. Le seigneur de Gaucourt, qui avait été fait prisonnier au siége de Harfleur, fit, pour ménager sa délivrance, tant de perquisitions, qu'il retrouva la plupart de ces objets, qui furent rendus à Henri V. — Cette dernière assertion, que l'historien Daniel donne comme une chose ignorée jusqu'à lui et dont il n'indique même pas les sources, est contredite par les autres historiens. Nous croyons que le roi d'Angleterre ne put, en effet, retrouver ses bagages égarés. On tâcha ainsi de s'indemniser de la défaite. Cela est si vrai, d'ailleurs, qu'Isambert d'Azincourt et Robert de Bournonville furent depuis détenus prisonniers, par ordre du duc Jean de Bourgogne, quoiqu'ils eussent donné au comte de Charolais, son fils, pour s'assurer de sa protection, une épée garnie d'or et de pierreries, qui venait de Henri V. Ce qui confirme cette opinion, c'est qu'un manuscrit fort curieux, qu'on attribue à Jean de Trumecourt (1), rapporte que les seigneurs français empêchèrent, pour se venger, les paysans de rendre leur butin.

Le combat avait duré trois heures. Les fuyards, à une lieue du champ de bataille, aperçurent le maréchal de Lorgni avec six cents hommes du prince Louis de Sicile, et le duc de Bretagne avec six mille combattans, qui venaient au secours de notre armée. A la nouvelle de la défaite, ils rebroussèrent chemin à grand regret.

Le désastreux combat d'Azincourt nous coûta neuf mille hommes, cinq princes du sang, le duc d'Alençon, le comte de Nevers, le duc de Brabant, tous deux frères du duc de Bourgogne, le prince de Bourbon et le connétable d'Albret; de

(1) Ce manuscrit est conservé par M. de Trumecourt, qui possède, dans le village de ce nom, un fort beau château. Il existe d'ailleurs, à la bibliothèque royale, une chronique manuscrite de Jean, bâtard de Waurin, présent à la bataille. Nous espérons que M. de Trumecourt se décidera à publier l'ouvrage curieux qui est sa propriété. Ce serait une heureuse découverte pour la science.

Digitized by Google

plus, cent vingt seigneurs bannerets, beaucoup de personnages titrés, cinq mille hommes d'armes, presque tous gentilshommes, et dix-huit cents soldats. Les Anglais emmenèrent plus de cent bannières et quinze cents prisonniers. Les plus remarquables étaient le duc d'Orléans, père de Louis XII, Jean duc de Bourbon, Louis de Bourbon, comte de Vendôme, Charles d'Artois, et le comte de Richemont, frère du duc de Bretagne. Henri V laissa deux mille cinq cents morts sur le champ de bataille; parmi eux étaient le duc d'Yorck, son oncle, et le comte d'Oxfort. Quand il eut fait examiner le lieu du combat et dépouiller les morts, il appela le héraut d'armes français Montjoie, et lui demanda à qui la victoire devait être attribuée. Quand Montjoie eut répondu que c'était à l'Angleterre, Henri V demanda le nom du châtel qu'il voyait assez près de lui; on lui répondit qu'il s'appelait Azincourt. « Comme toutes les batailles, dit-il, doivent porter le nom du lieu le plus prochain du champ où elles ont eu lieu, que dès à présent et à jamais celle-ci porte le nom de bataille d'Azincourt (1). » Ensuite, comme la journée allait finir, le roi Henri fit enlever ses nombreux blessés, et s'en retourna, avec son armée, coucher à Maisoncelle. Durant la nuit, un certain nombre de Français se traînèrent, malgré leurs blessures, dans un petit bois voisin ou dans les villages des environs, où plusieurs trouvèrent la fin de leurs souffrances. Le lendemain, dès que le jour commença à poindre, Henri revint sur le champ de bataille, et il fit impitoyablement massacrer ou emmener à sa suite ceux qui respiraient encore.

A côté de ces mourans égorgés, après ce crime hideux, Henri fit célébrer un service pompeux d'actions de grâce. Ensuite les Anglais firent bouillir les corps d'Yorck et d'Oxfort pour avoir leurs os; quant aux dépouilles qu'on ne put emporter, on les déposa dans une grange où l'on mit le feu. Puis

(1) A vrai dire, la bataille a eu lieu beaucoup plutôt sur Trumecourt que sur Azincourt. Mais il paraît qu'on ne voyait pas le château de ce dernier lieu, parce qu'il était caché sous un massif d'arbres. Quant au châtel d'Azincourt, il est détruit. On nous a seulement montré une petite éminence, dernier témoignage que le temps ait laissé aux investigations curieuses du voyageur.

Digitized by Google

l'armée, harassée de fatigue, manquant de munitions, regagna à grand'peine l'Angleterre, après que Henri V eut renvoyé une partie des prisonniers français sur parole. A Calais, tout le clergé, se courbant lâchement devant le vainqueur, alla en pompe au-devant de Henri V, et bénit les vaisseaux qui le transportèrent dans son royaume.

Après ce départ, beaucoup de Français visitèrent le lieu du combat. Pendant les cinq jours qui suivirent la bataille, on enleva, pour les enterrer, un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels il faut citer les ducs de Brabant, de Bar et d'Alençon, les comtes de Vaudemont, de Fauquembergue, le seigneur de Dampierre, amiral, et enfin messire Charles d'Albret, connétable de France, qui fut enseveli à Hesdin, dans l'église des Frères-Mineurs. Les autres furent emmenés dans leurs seigneuries. Pendant qu'on relevait ainsi les principaux morts, le comte de Charolais, qui avait été retenu au château d'Aire pendant le combat, par ordre de son père le duc de Bourgogne, entra, à la nouvelle de la défaite, dans le plus sombre désespoir. Il pleura trois jours entiers de n'avoir pas assisté à la bataille. Cinquante ans après, on raconte qu'il entretenait encore ses serviteurs des regrets qui le tourmentaient de n'avoir pu combattre à d'Azincourt, eût-il dû y laisser la vie. Navré de la perte de ses deux oncles, le duc de Brabant et le comte de Nevers, il fit enterrer tous les morts à ses frais. Il chargea l'abbé de Ruisseauville et le bailli d'Aire de présider à cette triste commission. On mesura, en carré, vingt-cinq verges de terre, on y creusa trois fosses de la largeur de deux hommes, et on y déposa, tout compte fait, cinq mille huit cents hommes. Cette terre, et les fossés entourés d'une forte haie d'épine, furent bénis et convertis en cimetière par l'évêque de Guines.

Et, maintenant, qu'est devenu ce champ où les Français trouvèrent la sépulture après le combat? On nous l'a montré au milieu de la plaine étroite d'Azincourt, inaperçu au milieu de tant d'autres champs; on le cultive comme les autres, on n'a même pas respecté l'asile de la mort. Si la tradition et quelques

Digitized by Google

pieds d'épine contemporains du siècle de la bataille ne restaient comme un dernier témoignage, le voyageur ne pourrait plus apporter le touchant tribut de ses regrets pour la défaite, de son admiration pour la valeur. Avant 1793, la haie existait encore en entier; une chapelle s'élevait au milieu du lieu de repos, et tous les vingt-cinq ans, nous a-t-on dit, on célébrait un service, le 25 octobre, en mémoire des Français morts à Azincourt. Mais la grande commotion politique, qui remuait tout le sol de la vieille Europe, dut ébranler jusqu'au modeste monument qui couvrait le cimetière français; les débris de l'antique chapelle servent aujourd'hui d'étable dans la cour d'un fermier de Ruisseauville.

Après la chute de Bonaparte, pendant l'occupation étrangère, les Anglais qui habitaient les environs d'Azincourt firent faire des fouilles dans le champ où nos soldats avaient été enterrés. On creusa profondément, et l'on retrouva beaucoup de restes d'armures et un grand nombre d'ossemens. Exaltés, sans doute, par le souvenir d'un triomphe récent, les Anglais firent construire un grand cercueil de forme circulaire, où ils déposèrent l'ossuaire trouvé dans leurs fouilles. Ils voulaient emporter dans leur patrie ces restes sacrés, comme un monument de victoire. Mais l'autorité, qui pliait trop souvent à cette époque devant les exigences de l'invasion, eut cette fois la force de s'opposer courageusement à cet acte arbitraire, à cette violation des tombes. Nous ignorons de quelle main est parti l'ordre d'empêcher de faire cet outrage aux morts. Gloire du moins lui en soit rendue! On permit toutefois aux Anglais d'emporter les débris d'armes trouvés dans cette terre qu'ils avaient fait passer au crible. Mais le cercueil fut déposé dans le cimetière de l'église d'Azincourt. Nulle pierre n'indique l'endroit où reposent ces Français. Seul, le fossoyeur qui les a enterrés, et qui existe encore, a pu nous indiquer le gazon qui les recouvre (1)!

CHARLES LABITTE.

(1) Nos lecteurs applaudiront au talent dont l'un de nos jeunes collaborateurs a fait preuve dans cet article, mais peut-être trouveront-ils qu'il y règne un esprit d'hostilité bien caractérisé, contre une nation qui vient de se dépouiller, en faveur de la nôtre, d'une inimitié séculaire? D. L F.

Digitized by Google

FOUILLES
DU CHAMP DE BATAILLE D'AZINCOURT.

Le 25 octobre 1415 fut donnée la funeste bataille d'Azincourt, où périt l'élite de la noblesse française. Les Français y perdirent dix mille hommes et laissèrent quatorze mille prisonniers. Les Anglais n'y eurent que seize cents hommes hors de combat, parmi lesquels furent le duc d'Yorck, tué de la main du duc d'Alençon, et le comte d'Oxfort.

On rapporte qu'après avoir tué le duc d'Yorck, le duc d'Alençon, parvenu jusqu'au quartier du roi d'Angleterre, porta à ce prince un si violent coup de hache sur le casque, qu'il en abattit une partie. Il fut tué lui-même quelques instans après, en se rendant prisonnier.

L'endroit où furent enterrés les morts fut entouré de haies vives; et en 1734, M. le marquis de Trumecourt, qui avait perdu trois de ses ancêtres à cette bataille, fit construire sur cet emplacement une petite chapelle qui fut vendue et détruite à la révolution.

Pendant l'occupation militaire de 1816, un lieutenant-colonel anglais, cantonné avec son régiment à Azincourt, acheta, moyennant 500 fr., d'une pauvre femme à qui le terrain appartenait, le droit d'y faire des fouilles.

Cet officier fit défoncer par une centaine de ses soldats, environ vingt-cinq pieds carrés sur six de profondeur, et y trouva beaucoup de débris d'armes, de ferremens, de casques, de pointes de flèches, et une vingtaine de pièces d'or et d'argent.

On déterra, entre autres choses, trois instrumens de musique assez singuliers. C'étaient trois cornes d'une grandeur extraordinaire, parfaitement ciselées et sculptées, garnies en cuivre, et portant des inscriptions latines (1).

(1) Il m'a été impossible d'en connaître le contenu.

Digitized by Google

Au bout de quelques jours les fouilles furent interrompues, par suite des démarches de M. le chevalier de Conte de Buchan, maire d'Azincourt, qui, comme français, s'affligeait d'une recherche qui blessait l'amour-propre national (1).

Dans une discussion qu'il eut un jour à ce sujet avec l'officier anglais, il lui dit :

« Mais, colonel, fouilleriez-vous avec plaisir le champ de » bataille de Fontenoy ? »

L'autre, avec une fierté toute britannique, répondit :

« Oui, Monsieur, si nous y avions été vainqueurs !... »

Les ossemens, et principalement l'immense quantité de dents *encore intactes* qu'on exhuma dans cette circonstance, furent enterrés solennellement en présence des principales autorités du pays, avec tous les honneurs militaires, dans le cimetière d'Azincourt.

Le colonel anglais ci-dessus était cantonné dans le château de Mme la marquise de T..., qui était absente ; et pour reconnaître les soins dont il avait été l'objet pendant son séjour, il laissa, en partant, dans la salle, une magnifique gravure représentant *Henri V, roi d'Angleterre.*

A son retour chez elle, Mme de T..., surprise de trouver cette décoration, demanda à ses gens ce que cela voulait dire. On lui répondit que c'était le colonel anglais qui en quittant le château y avait laissé ce souvenir.

Quelques jours après, voulant répondre à la politesse de son hôte, Mme de T... lui envoya un superbe portrait de *Jeanne d'Arc !...*

PIGAULT DE BEAUPRÉ (*de Calais*).

(1) On lit dans l'*Histoire de Therouanne*, par M. Piers, ouvrage dont on rendra bientôt compte, le passage suivant : « A l'époque de l'occupation de l'armée anglaise, » dans nos environs, M. Gengoult, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Omer, » remplissant alors ce poste à St-Pol, se conduisit, avec quelques étrangers avides » de remuer cette plaine fatale, avec l'énergie convenable à un magistrat français, » avec la considération due à la mémoire de tant de guerriers malheureux... »

Digitized by Google

TENTATIVE INFRUCTUEUSE

DU ROI D'ANGLETERRE

POUR RECOUVRER LA ROCHELLE, EN 1226 (1).

Au commencement du XIIIe siècle, les hommes du midi de la France, la plupart vassaux des comtes de Toulouse, étaient beaucoup plus civilisés que ceux du nord et de l'ouest. Le commerce du Levant apportait parmi eux, avec les richesses de l'Asie, le goût des découvertes utiles et l'esprit d'investigation. Depuis long-temps leur foi religieuse ne consistait plus, comme celle des septentrionaux, dans une croyance aveugle aux dogmes et dans une observance machinale des pratiques de l'Église de Rome. Sans former une secte à part, ils avaient pressenti confusément le besoin des réformes religieuses que le quinzième siècle devait voir éclore (2). Cette disposition d'esprit avait pris naissance, parmi eux, sans secousses, sans fanatisme, sans même qu'ils se fussent rendu compte de leur dissidence avec les doctrines enseignées par les prêtres romains.

Mais cette contagion intellectuelle faisait de rapides progrès, et, l'anathème apostolique étant impuissant pour l'arrêter, les pontifes prirent le parti de prêcher une croisade contre les habitans du comté de Toulouse et du diocèse d'Alby, promettant pour récompense aux princes et aux chevaliers qui s'armeraient en faveur de la foi, le pardon de leurs péchés et la dépouille des hérétiques.

(1) Extrait d'une histoire inédite de la Saintonge et de l'Aunis.

(2) Quoique ce recueil soit uniquement scientifique et littéraire, il est impossible que les opinions religieuses ou politiques des rédacteurs ne se fassent pas jour, au moins quelquefois et d'une manière modérée. Aussi, dans certaines circonstances, on pourra se faire aisément une idée des croyances diverses de nos nombreux collaborateurs, qui du reste sont tous d'accord avec nous pour élever un monument historique qui aura, nous l'espérons du moins, une véritable importance. D. L. F.

Digitized by Google

L'époque était favorable à ces projets d'extermination. Les conquêtes de Philippe-Auguste et de Louis-*le-Lion*, son fils, en Normandie, en Anjou, en Aquitaine, avaient dépossédé beaucoup d'hommes de ces contrées et accru prodigieusement le nombre des gens d'armes et des chevaliers *sans avoir*, obligés, pour vivre, de chercher les aventures. L'armée des croisés s'éleva promptement à soixante mille combattans, ramas de pillards fanatiques qui s'intitulait *l'ost de Notre Seigneur*, et dont le célèbre Simon de Montfort fut élu généralissime (1).

Henri III, roi d'Angleterre, ne possédait plus, en Aquitaine, que la Gascogne et la ville de Bordeaux. Louis VIII, dit *le Lion*, roi de France, avait envoyé dans cette contrée Thibaut, comte de Champagne, avec des troupes, pour expulser les Anglais des bords de la Garonne. Quelques faits militaires de peu d'importance furent le résultat de cet armement. Mais Louis se disposait à poursuivre activement l'œuvre de la conquête, lorsque, séduit par les promesses, subjugué par l'influence du pape, il se laissa entraîner dans la guerre contre les Albigeois et se croisa à la tête de quinze mille hommes d'armes (2).

Henri III profita bientôt de l'éloignement du roi de France pour essayer de recouvrer la Rochelle et les autres places que Louis lui avait enlevées sur le continent. Déjà, pour s'opposer à l'invasion de la Gascogne par Thibaut, comte de Champagne, il avait mis en mer une flotte considérable sous les ordres de son oncle Guillaume, comte de Salisbury, et de son jeune frère Richard, comte de Cornwal (3).

Cette escadre étant mouillée à l'embouchure de la Gironde, Henri envoya au comte de Salisbury l'ordre de tenter une descente sur le rivage de l'Aunis. Mais un pouvoir alors tout-puissant vint soudain arrêter l'amiral anglais dans l'exécution de cette entreprise.

(1) Voir Hist. générale du Langued. tom. III.—Sismondi. Hist. des Français. tom. IV. — Aug. Thierry. Conquêt. de l'Anglet. par les Norm. tom. IV. etc.

(2) Script. rer. Francic. tom. XVIII, p. 312, 579, 609.

(3) *Ibid.* p. 308.

Digitized by Google

Le roi de France était un fils chéri de l'Église romaine, depuis qu'il se signalait au massacre des Albigeois, dont le résultat, pour lui, devait être l'incorporation du Languedoc au domaine de sa couronne. Informé des dispositions hostiles du roi d'Angleterre contre un des plus zélés défenseurs de la foi, le pape fit inhibition à ce prince, sous peine d'anathème, de rien entreprendre sur la terre du roi de France pendant toute la durée de la croisade. Force fut à l'Anglais d'obéir (1).

Cette tentative avortée d'une descente en Aunis est racontée différemment par l'auteur du poëme des Gestes de Louis-*le-Lion*.

« La joie que ressentit le roi d'Angleterre, dit cet annaliste, après le départ de son ennemi, lui fit bannir tout retard. Il ordonna d'équiper sa flotte et se mit en mer sur-le-champ. Bercé par un espoir flatteur, il s'imaginait courir à la conquête. Dès le lendemain, au lever du jour, il aperçut les tours de la Rochelle : son escadre semblait voler sur les flots ; bientôt elle entra dans le port.

» Douze bourgeois rochelais se rendirent incontinent auprès du monarque. Conservant au fond du cœur la foi qu'ils lui avaient jurée, ils versèrent des larmes de joie en le revoyant. Ils avaient dérobé les clefs de la ville aux gardes peu soigneux, et s'empressèrent de les offrir au prince.

» Henri, plein de défiance, les questionna sur les forces de la garnison : ils lui apprirent que trois cents hommes seulement gardaient la citadelle. Le roi exprimant le désir d'avoir aussi les clefs de cette forteresse, les douze bourgeois coururent les chercher aussitôt.

» Mais tandis que les traîtres consommaient leur crime, une terreur soudaine s'empara du roi qui, remontant précipitamment sur sa flotte, gagna la haute mer, et disparut. Les bourgeois revinrent bientôt au rivage avec les clefs de la citadelle :

(1) Script. rer. Francic tom. XVII, p. 315, 766. — Baronii Contin. ad an. 1226, n° 35 et seq.

Digitized by Google

mais n'y trouvant plus le roi, ils s'en retournèrent pleins de confusion.

» La nouvelle de cette trahison parvint bientôt au commandant du château. Saisi d'effroi, il convoqua son conseil, dévoila le complot, et fit mettre à l'instant toute sa garnison sous les armes. On ordonna l'arrestation des douze conspirateurs. Huit d'entre eux échappèrent au supplice en s'enfuyant sur des navires : les quatre autres, livrés à la justice, furent condamnés au gibet. Suspendus au poteau fatal, tandis que des crampons de fer attachaient leurs pieds à la terre, ces misérables rendirent l'âme dans des tourmens affreux (1). »

(1) Lætitiâ damnante moras, parat ergò carinas.
His ita dispositis, iter arripit.....
..... Nam jam complere putabat
Velle suum penitùs et spes agitabat inanis.
..... Rex in mane sequenti
De facili posuit Rupellæ cernere turres.
,..... Volat per æquora classis
Ingrediturque.....
Bis sex burgenses regemque petunt.....
,..... Burgenses flere videres,
Fœdus adhuc fidei servantes corde prioris.
Tunc illi claves, adapertis undique portis,
Tradunt.....
Furtivè captas sibi non custode caventi.
Rex, ut cautus erat, primò perquirit ab illis :
Quos castellanus, quot secum? Dicitur illi :
Trecentum tantùm. Rex intulit : ite, feratis
Hùc claves arcis. Properè gradiuntur ad arcem.
Furantur claves.....
..... Rex credens stultum contendere, datum
Per pelagus retrò flectit iter comitante timore.
At jam burgenses bis sex qui fons et origo
Proditionis erant tantæ, cum clavibus arcis
Ad littus properant : sed non ibi rege reperto,
Confusi redeunt. Tunc demùm nuncia fama
Ad castellani stupefacti provolat aures.
His fremit auditis, socios vocat, acta revelat
Propositi sceleris. Stupuêre viri, capit arma
Tota cohors. Exit edictum quod capiantur,
Absque morâ, tantæ factores proditionis ;
Quatuor ad pœnas retinentur. Proh dolor! octo
Discrimen mortis fugiunt fugiente carinâ.
Exit judicium quod per suspendia pendant
Pœnas : tunc pedibus vinctis cum fortibus hamis
Pendentes animam rabioso gutture reddunt.

(Nicol. de Braia. Gest. Ludov. VIII. Ap. Scrip. rer. Franc. tom. XVII, p. 340.)

Digitized by Google

Tout ce récit est évidemment imaginaire. Cette flotte qui vient jeter l'ancre dans le port de la Rochelle à l'insu du corps de ville et de la garnison; ces douze bourgeois obscurs qui, seuls, ont connaissance de l'arrivée du roi d'Angleterre, qui vont conférer avec lui sans être aperçus, qui dérobent impunément les clefs de la ville et de la citadelle; ce roi qui, entré dans le port avec des forces imposantes, s'enfuit effrayé d'une faible garnison, lorsque les portes de la ville lui sont ouvertes et que les clefs du château vont lui être livrées; voilà de ces licences que la poésie peut se permettre, mais que repousse la sévérité de l'histoire.

Louis, fort de l'appui du souverain pontife, ayant appelé Thibaut, comte de Champagne, à l'armée du Languedoc, le comte de Salisbury et le prince Richard, que rien ne retenait plus en Gascogne, remirent à la voile pour l'Angleterre.

Arrivés à la hauteur de la Rochelle, ils furent retenus plusieurs jours dans ces parages par des vents contraires dont l'impétuosité menaçait, à chaque instant, de les jeter sur les récifs qui bordent le rivage de l'Aunis. Bientôt la tempête devint si violente et le péril si imminent, que le comte de Salisbury, désespérant de son salut, jeta à la mer ses anneaux d'or et d'argent et tous les ornemens précieux qu'il portait, afin, dit l'annaliste qui rapporte ce fait, de partir pour l'autre monde comme il était entré dans celui-ci, dépouillé de toute parure terrestre (1).

Il était ainsi préparé à la mort, lorsqu'un coup de vent furieux dispersa ses vaisseaux, et poussa celui qu'il montait sur la côte de l'île de Ré, à trois milles de la Rochelle. Tout l'équipage se précipita alors dans les barques et se hâta de gagner le rivage (2).

(1) Willelmus, comes Sarisberiensis, qui, cum comite Richardo, militaverat in partibus transmarinis, ad Angliam transiturus navem intravit. Sed cùm longo maris periculo et ventorum turbinis per dies plurimos et noctes in partes diversas jactaretur, cum ipsis nautis et aliis hominibus qui in navi erant de vitâ desperatus, annulos pretiosos et quæcumque in auro et argento aut pretiosis vestibus possidebat fluctibus pelagi commisit, ut, sicut ad vitam nudus intravit temporalem, ità ab omni honore terreno spoliatus ad patriam transiret æternam. (Math. Paris. Hist. Angl. Ap. Script. rer. Franc. tom. XVII, p. 762.)

(2) His ità gestis, cùm crastina dies illuxisset, projectus est comes, cum sociis suis,

Digitized by Google

Or, il y avait sur cette côte un humble prieuré de l'ordre de Citeaux, appelé Notre-Dame-des-Châteliers. Le comte envoya demander aux moines un asile pour lui et ses gens, en attendant qu'un vent moins contraire leur permît de remettre à la voile. Le prieur des Châteliers ouvrit sa porte au comte et à ses compagnons d'infortune (1).

Savary de Mauléon, lieutenant du roi en Saintonge, était à la croisade (2); mais il avait laissé dans l'île de Ré une bonne garnison. Il y avait déjà trois jours que les Anglais étaient cachés dans le monastère, lorsque deux sergens, qui avaient découvert leur retraite, vinrent avertir le comte que, s'il n'appareillait dans la nuit même, il serait fait prisonnier le lendemain avec tous ses gens (3).

Guillaume récompensa cet avis officieux en donnant aux deux soldats vingt livres sterling; puis s'embarquant précipitamment, il leva l'ancre, et n'aborda en Angleterre qu'après trois mois d'une navigation périlleuse (4).

Cependant le pieux massacre des Albigeois était consommé. Tout le pays situé entre la Garonne et la Méditerranée avait été ravagé en tous sens par l'*ost de Notre Seigneur*, dont le généralissime Simon de Montfort, reconnu seigneur de toute

ventis impellentibus, ad quamdam maris insulam, quæ *Re* dicebatur, tribus à Rupellâ distans milliaribus. Ubi brevibus ingressi cymbis, ad insulam navigabant. (Math. Paris. Hist. Angl. Ap. Script. rer. Francic. tom. XVII, p. 762.)

(1) Est autem, in insulâ illâ, abbatia quædam, ordinis Cisteriensis (B. Maria de Castellariis), sita, ad quam comes nuncios dirigens, postulavit ut tutus posset ibidem latere ab hostibus, donec aura sibi feliciter arrideret. Quod abbas loci gratanter annuens, cum honore ipsum et consortes ejus suscepit. (*Ibid.*)

(2) Nous comptons donner un article étendu et curieux sur Savary de Mauléon, dont la *Biographie Universelle* n'a même pas parlé, et nous dirons dans que l'intérêt ce guerrier troubadour guerroyait alors. D. L. F.

(3) Erat autem insula illa in custodiâ Savarici de Malo-Leone, qui tunc temporis cum Ludovico, Francorum rege, militabat, et maris insulas non nullas cum armatis non paucis observabat. Cujus duo servientes, qui comitem plenè noverant, et cum aliis multis ad insulam custodiendam fuerant deputati, amicabiliter accedentes ad eum, postquàm per triduum delituerat ibidem, dixerunt quod, nisi ante lucem crastinam de insulâ recederet, caperetur à suis sodalibus qui, cum illis, insulas et maris semitas observabant. (*Ibid.*)

(4) Tunc comes, datis servientibus prædictis viginti libris sterlingorum, ad naves celeriter convolavit, et maris se fluctibus commendans, ferè per tres menses, antequàm in Angliam applicaret, inter undas sævientes continuè laborabat. (*Ibid.*)

Digitized by Google

la conquête, fit foi et hommage lige à Louis-*le-Lion* de ce vaste et riche territoire, dont les rois ses aïeux n'avaient encore jamais eu la suzeraineté (1).

Le monarque revenait, très-fatigué, de la croisade, lorsqu'il tomba malade au château de Montpensier, en Auvergne (2).

. . . . . .

Il mourut peu de jours après (novembre 1226).

D. MASSIOU.

(1) Voir Hist. génér. du Languedoc. t. III. — Sismondi, Hist. des Français, t. IV. — Aug. Thierry, Conquêt. de l'Angl. par les Norm. tom. IV, etc.

(2) Si l'on en croit Guillaume de Puylaurent et M. Dulaure, dans sa *Description de l'Auvergne*, la maladie de Louis VIII provenait d'une cause peu commune, d'un excès de sagesse, et, au dire de ces écrivains et de M. Massiou, Archambaud de Bourbon, sur les conseils des médecins, fit subir au roi une tentation à laquelle celui-ci ne succomba pas. Sans entrer dans plus de détails, nous renvoyons, pour ceux qui voudront connaître à fond cette allégation, aux auteurs que nous venons de citer.

D. L. F.

Digitized by Google

CONSTRUCTION

DES LEVÉES DE LA LOIRE,

PAR HENRI II, ROI D'ANGLETERRE, COMTE D'ANJOU (1).

Le douzième siècle doit être considéré comme une époque mémorable pour Saumur et la vallée d'Anjou. C'est vers le milieu de ce siècle qu'une grande crue de la Loire, secondée peut-être par la résistance des petites digues déjà élevées sur la rive droite (2), vint en changer le cours et le fixer pour long-temps. Dans cette inondation la Loire s'éleva très-haut : abandonnant son ancien lit au pied du coteau septentrional, elle se porta avec impétuosité sur les prairies de la rive gauche, et s'y fraya une nouvelle route depuis les environs de Saint-Patrice jusqu'au dessous de Saumur, où, après avoir coupé la prairie d'Offard (3), elle vint se précipiter dans la Vienne.

(1) Extrait de la nouvelle édition des *Recherches sur Saumur*, par feu M. Bodin, que prépare son fils M. Félix Bodin, député de Maine-et-Loire et l'un de nos collaborateurs. Il s'occupe en même temps d'une réimpression des *Recherches sur Angers et le Bas-Anjou*, du même auteur. Nous pensons qu'il sera agréable pour les voyageurs français, et aussi pour les nombreux voyageurs anglais qui suivent la ligne d'Angers à Tours, pendant la belle saison, de connaître à qui on doit ces belles levées de la Loire, dont le double but est d'assurer des communications faciles et de préserver le pays plat des débordemens du fleuve. D. L. F.

(2) Déjà les levées de la Loire avaient été commencées vers 829, par Louis-le-Débonnaire, à la suite de son expédition de Bretagne. Des priviléges avaient été accordés aux habitans de la rive droite du fleuve, à charge de les faire et de les entretenir; et l'empereur avait chargé son fils Pépin, roi d'Aquitaine, de déléguer un intendant, pour surveiller l'exécution de ses ordres. Ces chaussées, qui formaient la ligne séparative de l'Aquitaine et de la France, furent mal construites, faites de peu de largeur et ondulées comme la rivière, dont elles étaient destinées à empêcher les débordemens. L'édit de Louis-le-Débonnaire, pour les levées de la Loire, a été conservé dans la collection d'Ansegise, abbé de Lobes. On sait du reste que la médaille prétendue frappée en mémoire de cette construction, et dont on donne le dessin dans la *France Métallique*, n'a jamais existé. D. L. F.

(3) Située au-dessous de la ville de Saumur, entre la Loire et la Vienne, et s'étendant de cette ville à Candes, lieu où la Vienne se jette actuellement dans la Loire. D.L.F.

Digitized by Google

Alors les petites rivières du Doil, de Lenne, et plusieurs ruisseaux qui jusqu'alors avaient débouché dans la Loire, suivirent le lit qu'elle abandonnait, et formèrent l'*Authion*, nom qui rappelle l'origine de cette rivière, car les paysans de cette contrée appellent encore *un authion*, soit une mare, soit un cours d'eau, formé momentanément par les pluies ou par les débordemens des rivières.

Cette grande révolution dans le cours du fleuve en fit naître une autre dans la construction des levées (1), souvent négligées et quelquefois tout-à-fait abandonnées.

Les trois rivières, la Loire, la Vienne et le Thouet, se trouvaient alors réunies dans un même lit (2), un peu au dessous de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur; il était important de les fixer pour toujours, afin de ne plus être exposé, par de nouveaux changemens, à tous les maux qu'on avait si souvent éprouvés.

Le comte d'Anjou, Henri II, roi d'Angleterre, vint à Saumur dix à douze ans après ce grand événement. Il avait été plusieurs fois témoin des malheurs causés par les inondations fréquentes de la Loire et des autres rivières; il prit la résolution d'y remédier. Ce prince crut, avec raison, que l'un des meilleurs

(1) Il est question ici non-seulement des levées mal construites, peu larges et tortueuses, commencées par ordre de Louis-le-Débonnaire, mais encore de celles qu'on fit vers le commencement du XIe siècle, pour assurer les communications entre les villes d'Angers et de Saumur, à travers la vallée que les débordemens rendaient souvent non viable. D.L.F.

(2) Ces trois rivières coulaient d'abord séparément. La Loire et la Vienne formaient une première langue de terrain, et la Vienne en formait ensuite une autre plus prolongée avec le Thouet, qui réunissait ses eaux au Layon, vers Chalonne, avant de se jeter dans la Loire. Je dois dire ici que c'est l'opinion de Bodin sur ce point, qui paraît assez probable d'après les raisons qu'il donne, et qui feraient du bras actuel de la Loire, appelé le *Louet*, l'ancien cours du Thouet. L'opinion générale dans le pays est que le confluent du Thouet à la Loire a toujours été où il est aujourd'hui, près de St-Hilaire-des-Grottes. Tenons-nous au premier système. Avant le milieu du VIe siècle, la Vienne et le Thouet mêlèrent leurs eaux. Ce qui le prouve, c'est que les titres de fondation du monastère de St-Maur-sur-Loire placent cet établissement religieux, d'abord sur la Vienne et ensuite sur la Loire, sans aucunement faire mention du Thouet. Ensuite, la Loire qui coulait vers Mazé, au milieu du XIe siècle, éprouva un changement dans son cours, vers le milieu du même siècle; elle se rapprocha de la Vienne et vint s'y réunir près de St-Maur; enfin eut lieu le dernier état de choses, pour le cours de ces rivières, ainsi que le donne Bodin et qu'il existe aujourd'hui.
D. L. F.

Digitized by Google

moyens était d'achever promptement la levée, et que pour y parvenir, il fallait la peupler, ainsi que la vallée. Il fit venir des troupes qu'il obligea de travailler avec les habitans; et, pour les attacher au pays, il leur accorda plusieurs priviléges, et les dispensa du service militaire, lorsque leurs bras seraient indispensables aux travaux des levées. L'ordonnance qu'il rendit à cet effet, dans la prairie de Saint-Florent, mérite d'être connue; l'original, écrit en latin, était autrefois dans les archives de l'abbaye de Saint-Florent; en voici la traduction :

« Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, à l'évêque d'Angers, et à tous ses » hommes et fidèles sujets de l'Anjou et de la Touraine, » salut.

» Sachez qu'en l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, » et de la glorieuse Vierge Marie, pour le salut de mon âme » et celui de mes parens trépassés et à venir, j'ai voulu, sur » la prière de l'évêque, des abbés, chanoines, barons et » chevaliers, que la levée fût habitée. Et en conséquence, » parce que j'ai vu et reconnu les maux et dommages que » la Loire occasionait dans la vallée, touché de compassion, » j'ai choisi, dans mes troupes à pied et à cheval, un certain » nombre d'hommes, auxquels j'enjoins d'habiter sur les » levées; et je déclare qu'à l'avenir je n'exigerai d'eux aucun » service militaire ordinaire. Mais, s'il arrive que moi ou » mes successeurs, dans le comté d'Anjou, les commandent » pour quelque expédition, ils marcheront ensemble, réunis » sous la même bannière; et ce, seulement dans le cas où » le comte d'Anjou commanderait son armée en personne. » Cependant, en considération de mes serviteurs préposés à » la garde des levées, j'ordonne qu'ils seront employés à tous » les travaux que l'on jugera nécessaires. En faveur du don » que j'accorde par ces présentes, j'ai voulu savoir quels » avantages les propriétaires de la vallée feraient à leurs » vassaux.

» Sur ce, il a été convenu, en ma présence, que tous ceux

Digitized by Google

» de leurs hommes qui habitent sur les bords du chemin qui » traverse l'Anjou en côtoyant la Loire, seront tenus de se » rendre sur les levées et d'y travailler, excepté les militaires » et serfs féodaux, et seront affranchis des corvées, tant » d'hommes que de bêtes de charge et de voiture, et de tous » repas de coutume. Ceux qui doivent le terrage et la dîme, » et sont obligés de les conduire jusqu'aux lieux indiqués par » leurs seigneurs et jusqu'à leurs granges, seront seulement » tenus de les amener en gerbes dans l'intérieur de la vallée et » non au-delà. Le cultivateur, en avertissant le terrageur le » matin, sera tenu de l'attendre jusqu'à midi; et si le ter- » rageur ne se présente pas à l'heure de midi, alors le culti- » vateur, après avoir fait constater l'appel qu'il lui aura fait » le matin, sera libre de laisser les gerbes dans le champ; et » si le cultivateur avertit le terrageur vers midi, il sera tenu » de l'attendre jusqu'au soir; et, si celui-ci ne se présente pas » le soir, le cultivateur sera autorisé, après avoir fait con- » stater l'avertissement fait par lui, à laisser sur le même » champ la dîme ou le terrage. Si quelques habitans de la vallée » ou d'ailleurs ont quelques contestations avec les hommes » employés aux travaux des levées, leurs seigneurs seront » tenus de venir les juger sur les levées; et, s'ils refusent de » s'y transporter, mes préposés aux levées auront la charge de » les juger.

» Il a été convenu, de plus, que tous ceux qui fixeront leur » domicile sur les levées seront exempts de toute espèce d'im- » pôts envers leurs seigneurs, excepté trois qui leur seront dus » dans les cas suivans : 1° lors de l'admission de son fils aîné » à l'ordre de chevalerie; 2° lors du mariage de sa fille aînée; » 3° lorsqu'il faut payer la rançon du seigneur. Si les habitans » des levées font entre eux quelque achat ou vente d'objets » mobiliers, ils ne seront assujétis à aucune taxe de coutume » pour raison de ce trafic; quant aux marchands étrangers, ils » seront tenus de payer les droits accoutumés pour ces mêmes » objets qu'ils auraient achetés des habitans des levées. D'après » ces principes, ainsi voulus et établis, et desquels il ne peut

Digitized by Google

» résulter que de très-grands avantages, il est arrêté que » chacun des habitans paiera deux deniers de cens à son seigneur, pour la maison dans laquelle il aura fixé son domicile, et que les seigneurs qui percevront ce cens en rendront » l'échange au seigneur suzerain. Il est enfin arrêté que, si » quelques serfs viennent à s'établir sur les levées, ils ne » devront aucun droit à leur seigneur, pas même les quatre » deniers pour leur capitation, tant qu'ils habiteront les » levées.

» Signatures des témoins : Froger, abbé de St-Florent; » A...., abbé de Bourgueil; Jean, sous-doyen de St-Martin-» de-Restigné; Guillaume de Montsoreau; Guillaume son fils; » Joscelin Rognard; Ulger de l'Isle-Bouchard; Aimeric de Savary; Aimeric d'Avoir.

» Et de la Cour royale : Guillaume, comte d'Arundel; Richard de Humel, connétable; Étienne de Tourre, chambellan. Fait dans la prairie de St-Florent-en-Vallée. »

Quoique cet édit soit sans date, on peut cependant savoir à peu près en quel temps il a été fait, puisqu'au nombre des témoins qui l'ont signé on trouve Froger, abbé de St-Florent, élu le 2 juin 1160, mort le 12 janvier 1173.

Rien ne pouvait contribuer plus efficacement à l'achèvement de la levée, que l'établissement d'un corps de militaires qu'on peut considérer comme des vétérans auxquels le roi donnait une sorte de retraite. A cette époque, l'exemption du service militaire était d'autant plus précieuse qu'il durait presque toute la vie, parce que la guerre était, pour ainsi dire, perpétuelle, soit entre les princes, soit entre les barons, et que les vassaux et arrière-vassaux étaient tenus de prendre les armes, sur le premier appel que leur faisaient les seigneurs immédiats ou suzerains.

Cette charte nous apprend que les cultivateurs devaient rendre les terrages et dîmes au domicile de leurs seigneurs et décimateurs. Une telle obligation devait être bien onéreuse pour les habitans de la vallée, qui relevaient, pour la plupart, de châteaux ou de clochers situés sur le coteau méridional. En les

Digitized by Google

obligeant seulement à celle d'avertir le décimateur, et de l'attendre l'espace de six heures sur le champ où les gerbes avaient été formées, Henri donnait le plus puissant encouragement à ses cultivateurs, et les disposait ainsi, par leur propre intérêt, à remplir la tâche qui leur était imposée de travailler à sa levée. C'est en exécution de cet édit que les seigneurs firent bâtir dans la vallée, pour y déposer leurs gerbes, toutes ces granges qui existent encore aujourd'hui, telles que la grange de Trèves, celles de Cunault, de la Dîme, de la Couronne, etc.

L'article qui concerne le nouveau mode de rendre la justice aux habitans des levées, présente encore de grands avantages qu'il est facile d'apprécier, pour peu qu'on se rappelle l'ancienne organisation des justices seigneuriales, et les difficultés que le passage des rivières occasionait souvent pour se transporter, à jour nommé, aux chefs-lieux des seigneurs justiciers.

Enfin, on sait que, dans ces temps-là, les seigneurs exigeaient arbitrairement des impôts de tous leurs vassaux et sujets. Leur suppression ou limitation à un modique cens, sauf trois cas extraordinaires, formait un privilége bien précieux en faveur des habitans de la vallée et de tous ceux qui s'établirent sur les levées.

En mettant la main à l'œuvre en vertu de cette charte, on aura sans doute conservé tout ce qui avait été fait par les habitans depuis plusieurs siècles, et les nouveaux travaux auront commencé par la réunion des petites digues qui restaient encore isolées; car les alignemens multipliés que l'on remarque aujourd'hui dans la levée prouvent qu'ils n'ont jamais été coordonnés à un système général; les angles saillans et rentrans, les replis tortueux qu'elle forme dans son ensemble et dans ses détails, prouvent aussi qu'elle fut établie, comme nous l'avons dit, en autant de parties qu'il y avait de propriétés à garantir contre les inondations. Cependant, si l'on examine avec attention les plus grandes directions de cette digue, l'on reconnaîtra que, malgré leur irrégularité, il existe néanmoins un mode réfléchi dans les positions respectives de chaque partie; et que les courbes, soit simples, soit doubles, qui réunissent les prin-

Digitized by Google

cipaux alignemens, ne sont que des raccordemens successifs et postérieurs de portions construites séparément.

..... Si quelque jour les villes et les campagnes élèvent des statues à leurs bienfaiteurs, les habitans de Saumur et ceux de la vallée auront un tribut de reconnaissance à payer à la mémoire de Henri II, comte d'Anjou (1).... La levée, qui, comme nous l'avons vu, n'était, avant son règne, composée que de petites digues isolées, que les seigneurs faisaient élever par les paysans, pour préserver leurs propriétés de l'entière destruction dont elles étaient menacées à chaque crue des rivières, devint, par l'édit rendu dans la prairie de St-Florent, un monument public, qui depuis prit tous les jours une nouvelle consistance (2).

On voit, par cet édit, avec quelle sollicitude Henri s'occupait des intérêts du peuple, alors courbé jusqu'à terre sous le joug des lois féodales. Plus on lira cette charte, et plus on trouvera qu'elle rivalise avec les ordonnances les plus sages qui aient été rendues sous les glorieux règnes de Charlemagne et de saint Louis. Voilà les titres qui doivent assurer à ce prince la reconnaissance des habitans de l'ancienne province d'Anjou.

J.-F. BODIN (*de Saumur*).

(1) Il est ici question de la construction des ponts et des halles de Saumur. Ces bienfaits d'Henri II feront l'objet d'un autre article. D.L.F.

(2) Sous Jean-sans-Terre, les habitans de la vallée furent forcés de suivre ce mauvais prince à la guerre, et ne purent dès-lors continuer les travaux de la levée ordonnée par Henri II. Ce qui était déjà construit aurait été promptement détruit par le défaut d'entretien, si le règne de cet assassin de son neveu se fût prolongé. Heureusement il fut de courte durée. D. L. F.

Digitized by Google

Mélanges.

Hommage d'un voyageur français aux grands hommes qu'a produits l'Angleterre (1).

Oh ! que j'aime la femme au bienveillant sourire,
Qui m'adresse un regard, et qui semble me dire :
« Viens à moi, j'ai compris tes chagrins et tes pleurs ;
Viens à moi, mes discours calmeront tes douleurs !.... »
Oh ! comme alors mon âme expansive, brûlante,
S'élançant d'un plein vol dans une autre âme aimante,
S'égarant de nouveau dans ses vagues désirs,
Ose à la vie encor demander des plaisirs !....
Trompeuse illusion !.... ma vie infortunée,
Sur sa tige abattue, est à jamais fanée.
On ne rappelle plus, au déclin de ses jours,
La brillante saison des jeux et des amours.
Et cependant le cœur est jeune et tendre encore ;
Le cœur ne vieillit point. Dans les bras de l'Aurore,
Tithon, de la vieillesse oubliant la langueur,
Sent de ses premiers feux se ranimer l'ardeur :
L'aimable Anacréon, sous les glaces de l'âge,
De myrtes et de fleurs, unis au vert feuillage,
Voit couronner son front par les rians essaims
De Grâces et d'Amours chantant ses gais refrains ;
Et le sage Socrate, au banquet d'Aspasie,
Dans ses regards de feu s'enivre d'ambroisie.
Onze lutres à peine ont blanchi mes cheveux ;
Mais le destin cruel, par des revers affreux,
Imprima sur mon front, voilé par la tristesse,
Avec son bras de fer, ma précoce vieillesse.
Le précoce vieillard est jeune encor de cœur.
L'amour, la liberté, la gloire, le bonheur
L'enivrent tour à tour de leur brûlante flamme,
Et d'immenses désirs font bouillonner son âme.
Il a voulu chercher, dans de nouveaux climats,

(1) Ces vers, imprimés en Angleterre, ont été traduits en anglais par Miss Landon.

Digitized by Google

Sous un ciel étranger, chargé de noirs frimas,
Des costumes, des mœurs et des scènes nouvelles,
Pour guérir de son cœur les blessures mortelles.
Il a vu l'Angleterre, et les brouillards épais
Enveloppant de deuil ses splendides palais.
A travers les vapeurs de l'humide atmosphère,
Brille d'un vif éclat cette noble Angleterre,
Sol classique des lois et de la liberté,
Flambeau des nations et de l'humanité;
Où Bacon (1) exerça l'empire du génie;
Où l'immortel Shakspear vint charmer sa patrie,
En traçant des Bretons les antiques exploits,
Les luttes des partis et les crimes des rois,
Dans ses tableaux vivans, animés, dramatiques,
Des révolutions et des temps politiques;
Où Milton, dans ses chants par le ciel inspirés,
Dans ses pieux récits, dans ses hymnes sacrés,
De nos premiers parens nous racontant l'histoire,
Dans leur grande infortune a su trouver sa gloire;
Où, de l'art de penser interprétant les lois,
Locke à l'esprit humain fit comprendre ses droits;
Où, d'une épaisse nuit écartant la barrière,
Jusqu'aux palais dorés, berceau de la lumière,
Le sublime Newton, génie audacieux,
De son regard perçant interrogeait les cieux,
Et, d'un rayon brisé décomposant l'essence,
De sept degrés distincts y marquait la nuance;
Puis, du globe étonné nouveau législateur,
Dans leur chute, des corps jugeait la pesanteur,
Et, pénétrant de Dieu les retraites profondes,
Déterminait les lois de la marche des mondes;
Où promenant, la nuit, ses plaintives douleurs
Au tombeau de sa fille inondé de ses pleurs,
Du malheureux Young la muse désolée
Dans ce monde ne vit qu'un vaste mausolée;
Où Dryden, inspiré par le chantre divin,
Les délices, l'orgueil de l'univers romain,
D'une main aiguisant sa piquante satire,
Et de l'autre empruntant à Virgile sa lyre,

(1) Le chancelier François Bacon, auteur du *Novum Organum*, et qui a préparé, d'une main hardie, l'œuvre si difficile de la restauration et de la rénovation des sciences.

Digitized by Google

De ses caustiques traits effleurait, tour à tour,
Les méchans et les sots, et la ville et la cour;
Puis, du pieux Enée et d'Ilion en cendre
Redisait les revers qu'avait prédits Cassandre;
Cette Cassandre, hélas! emblème infortuné
Du mortel généreux au malheur destiné,
Qui, d'un long avenir pénétrant le mystère,
Des maux qu'il a prévus veut garantir la terre;
Qui, pour prix de ses soins, par les hommes maudit,
Abreuvé de dégoûts, persécuté, proscrit,
Victime des méchans sous leur haine succombe,
Et sera poursuivi jusqu'au sein de la tombe;
Où Pope, méditant sur l'homme et ses travers,
Aux bosquets de Twicknham confiait ses beaux vers,
Et de l'antique Homère évoquant le génie,
Rival du barde heureux de la molle Ionie,
Des Grecs et des Troyens redisait les combats,
Leur courage héroïque, et l'intrépide Ajax,
Et le prudent Ulysse et le fougueux Achille;
Et Pâris, et Thersite à l'âme basse et vile;
Le fier Agamemnon et le sage Nestor;
Et la beauté d'Hélène, et la valeur d'Hector,
Dont le corps tout sanglant, sous les remparts de Troie,
Des voraces vautours doit devenir la proie;
Dont la funeste mort et le cruel destin,
Terribles précurseurs d'un avenir lointain,
D'avance révélaient les malheurs, les supplices,
Que partout les méchans, et les sots leurs complices,
Réserveraient, un jour, au génie, aux vertus,
Lâchement opprimés, mais jamais abattus,
Et qui (tel qu'un lion secouant sa crinière,
Et portant dans ses flancs la flèche meurtrière,
Se redresse, rugit, fait pâlir les chasseurs)
Bravent en succombant les tyrans oppresseurs,
Et d'immortels mépris flétrissant leur mémoire,
D'une tragique mort sont vengés par la gloire;
Où du sage Addisson l'esprit observateur,
Par vingt sujets divers attachant son lecteur,
Reproduisait Caton sous les remparts d'Utique,
Adressant aux Romains, par sa mort héroïque,
Ces adieux solennels, adieux tristes, sanglans,

Digitized by Google

Qui laissaient Rome veuve en proie à ses tyrans ;
Puis, dans le *Spectateur*, abeille ingénieuse,
Déposait de son miel la liqueur précieuse ;
Où Johnson, après lui, des poètes anglais
Étudiant la vie et traçant les portraits,
Révélant avec art les secrets du génie,
Des poètes futurs vint doter sa patrie ;
Où trois grands écrivains, trois illustres rivaux,
Des siècles écoulés, par leurs savans travaux,
Fouillent les profondeurs, exploitent les annales :
L'un, des Romains déchus, par des routes fatales
Entraînés dans un gouffre, expose les revers,
Fait voir le monde en deuil quand Rome est dans les fers ;
L'autre, de Charles-Quint traçant la grande image,
Montre l'Europe entière esclave au moyen-âge,
Qui, par de lents progrès, luttant contre ses rois,
S'éclaire, s'enrichit, et recouvre ses droits ;
Hume, enfin, aux Bretons offrant leur propre histoire,
De leurs nobles aïeux ranimant la mémoire,
Et remontant des temps le cours torrentueux,
Traversant des partis le choc tumultueux,
Peint leurs noires fureurs, et les guerres civiles
Ensanglantant les mers et les champs et les villes ;
Et du sein des combats l'auguste liberté
Au foyer britannique assise avec fierté ;
Et des réformateurs la race courageuse,
Ardente à consommer son œuvre généreuse ;
Où Goldsmith, à la fois poète, historien,
Moraliste, savant, philosophe chrétien,
Par de sages leçons éclairant la jeunesse ;
Puis, des infortunés soulageant la détresse,
Pratiquant les vertus qu'enseignent ses écrits,
Dans la publique estime en trouvait le seul prix ;
Où Swift, nous présentant d'agréables chimères,
Contait de Gulliver les faits imaginaires,
Et, caustique mordant, unissait la gaîté,
La grâce, l'enjoûment à la malignité ;
Où l'élégant Thompson, ami de la nature,
Nous offrait des saisons la fidèle peinture ;
Où Sterne, tour à tour et sensible et moqueur,
Toujours original, sachant parler au cœur

Digitized by Google

Et captiver l'esprit dans ses piquantes pages,
Nous fait aimer l'auteur que peignent ses ouvrages;
Où le savant Harvey, d'un regard curieux
Epiant dans nos corps le cours mystérieux
Des longs ruisseaux du sang qui circule en nos veines,
Nous dévoilait le jeu des machines humaines;
Où Stewart, Adam Smith, par d'utiles efforts,
De nos sociétés expliquant les ressorts,
Firent apprécier l'humaine intelligence,
Divisant le travail et doublant sa puissance;
Où, philosophe obscur, publiciste profond,
Penseur ingénieux, esprit vaste et fécond,
Des peuples consultant la vieille expérience,
Bentham nous a légué sa nouvelle science,
Qui tend à réformer et les lois et les mœurs,
Qui veut nous rendre heureux en nous rendant meilleurs,
Et qui, de notre cœur trouvant le vrai mobile,
Pour le conduire au bien, sait lui montrer l'*utile*;
Où, par l'art de Davy, bienfaiteur des humains,
Le mineur, habitant des sombres souterrains,
Parcourt en sûreté leurs voûtes ténébreuses,
Et ne redoute plus les clartés dangereuses
Du perfide flambeau qui dirigeant ses pas,
Autour de lui faisait éclater le trépas;
Où Scott, peintre et poète, en ses drames épiques,
Fait revivre à nos yeux les races historiques
Des princes, des héros, des belles, des guerriers,
Et des fiers paladins, nobles aventuriers,
Dont les brillans exploits, par de rares merveilles,
Souvent des nuits d'hiver charment les longues veilles;
Où, tel enfin qu'un cygne au chant mélodieux
S'abaisse sur la terre en descendant des cieux,
Byron fait retentir dans notre âme ravie
Des célestes concerts la puissante harmonie;
La tristesse est sa muse, et dans son jeune cœur
Le dégoût de la vie a détruit le bonheur;
De toute illusion son âme est dépouillée;
Et la terre, à ses yeux par le vice souillée,
D'un sentiment amer le remplit tout entier:
Sentiment douloureux que son génie altier
Combat, nourrit, repousse, et voit toujours renaître;

Digitized by Google

De ses impressions il est devenu maître.
Byron suit cet instinct;.... il a trop bien compris
L'humaine vanité, qui donne un si haut prix
A nos riens brillans, à nos grandeurs fragiles,
A nos succès d'un jour, à nos plaisirs futiles;
Qui se plaît dans le vide; par un froid dédain,
Un égoïsme dur, glacial, inhumain,
Étouffe la vertu. Le sublime poète
Des profondes douleurs s'est rendu l'interprète;
Il a dit au génie opprimé, malheureux :
« Je serai ton vengeur; ces mortels orgueilleux
Dont l'insolent mépris t'écrase, t'humilie,
D'un vase empoisonné boiront jusqu'à la lie. »
Il a saisi sa lyre :.... en sarcasmes amers
De ses contemporains il flétrit les travers;
D'un rire satanique il contemple les hommes,
Et ses traits incisifs, sur le siècle où nous sommes,
Ont gravé leur empreinte en un vivant miroir :
L'homme s'y reconnaît et répugne à s'y voir;
Et pourtant, dominé par un pouvoir magique,
Attache son regard au portrait satirique;
Admire malgré lui cette sauvage humeur
Aux humains dégradés révélant leur laideur;
Offre de son encens l'involontaire hommage
Au censeur implacable et produisant l'outrage:
Il l'honore, le blâme, et voudrait le haïr;
Il s'irrite, en voyant qu'il aime à nous flétrir;
De l'ange ou du démon veut pénétrer l'essence,
Il subit à regret sa secrète influence.
L'Angleterre eut aussi, malgré ses froids brouillards,
Des peintres, des sculpteurs, et brilla par les arts
Non moins que la Hollande et la belle Italie;
Elle put rassembler dans mainte galerie
Les bustes, les tableaux et les vivans portraits
Où la main de ses fils avait gravé les traits
Des hommes de génie et des beautés modèles,
Dont le peuple admirait les images fidèles;
Et Saint-Paul, Westminster, ces nobles monumens
Où la patrie en deuil honore les talens
Des marins, des guerriers, et des auteurs célèbres,
Dont elle inscrit les noms sur leurs marbres funèbres;
Ces magnifiques ponts sur le fleuve jetés;

Digitized by Google

Ces squares, ces jardins, ornemens des cités,
Qui des grands citoyens présentent les statues
Aux yeux d'un peuple entier dans les airs suspendues,
Comme pour susciter de généreux rivaux
Qui voudront imiter, surpasser leurs travaux;
Ces parcs, ces *muséum*, ces pompeux édifices,
Les temples, les palais et les pieux hospices;
Le hardi souterrain, l'admirable *Tunnel*
Prolongé sous les eaux par la main de Brunel,
Où l'homme, en sûreté, sent gronder sur sa tête
Et les flots furieux et l'horrible tempête,
Long-temps attesteront à la postérité
Que l'art fleurit toujours où vit la liberté.

Trois artistes fameux, dont leur pays s'honore,
Que la mort a frappés, que Londres pleure encore,
Ont embelli ses murs de chefs-d'œuvre divers,
Que je voudrais pouvoir retracer dans mes vers.
De Reynolds, de Flaxman, du gracieux Lawrence,
Qui pourrait égaler la suave élégance?
Leur talent chaste et pur, à nos regards surpris,
Reproduit Titien, Praxitèle, Xeuxis,
Et les antiques Grecs, et la moderne Rome;
Et plus d'un successeur, que déjà l'on renomme,
S'avance, impatient de marcher sur leurs pas,
D'échapper par la gloire à la nuit du trépas,
Et d'inonder encor d'une vive lumière
Des beaux-arts rajeunis la brillante carrière.

Tous ces noms imposans, et leur grand souvenir,
De mille autres talens fécondant l'avenir,
Nous donnent cet espoir, que le sol britannique
Verra croître et fleurir l'arbre encyclopédique,
Dont les fruits abondans et les rameaux nombreux
Centupleront encor, pour nos derniers neveux,
De leur climat natal les immenses richesses,
Et du génie humain verseront les largesses,
Et les dons fraternels, sur les peuples divers,
Réunis par la paix dans ce vaste univers.

Tels seront tes destins, magnanime Angleterre,
Appelée à servir de modèle à la terre;
Et la France, ta sœur, fière de tes succès,
Comme toi, de tes fils prodiguant les bienfaits,
L'une et l'autre à la fois enrichirez le monde;

Digitized by Google

De vos communs travaux l'influence féconde,
De la famille humaine accomplira les vœux,
Et de votre union cimentera les nœuds.

JULLIEN (*de Paris*).

— BEAUX-ARTS. — SALON DE 1835. — PARIS ET LONDRES. — SOMERSET-HOUSE. — MUSÉE NATIONAL. (1er article.)

PREMIÈRE LETTRE. — *A M. de la Fontenelle de Vaudoré, rédacteur en chef de la* Revue Anglo-Française.

Paris, 29 mars 1835.

Monsieur et cher collaborateur, je reçois la lettre par laquelle vous m'engagez à vous rendre compte des tableaux exposés, depuis le commencement du mois, à notre Musée national; je vous remercie de me ménager cette occasion de me rappeler au souvenir de vos concitoyens, parmi lesquels, depuis la session du Congrès de Poitiers, j'aime à vivre rétrospectivement et avec un plaisir aussi vif que celui que l'on goûte parfois à caresser l'avenir. Je m'efforcerai de remplir selon vos désirs la tâche que vous confiez à mes soins; mais je pars ce soir pour Londres, où le hasard me conduit pour quelques jours, chevalier empressé d'une jeune artiste anglaise, que dans ce Paris tout imprégné de poésie, une circonstance heureuse m'a fait connaître et apprécier. De retour, fiez-vous à mon exactitude pour vous faire parvenir en temps utile mon article sur le Salon. — Tout à vous, F. CHATELAIN.

2e LETTRE. — *Au même.* — Paris, 10 avril 1835.

Je suis arrivé ici depuis hier. « Tâchez, me disiez-vous dans votre lettre que je relis, tâchez de ne pas oublier notre cadre anglo-français. » Je ne vous cacherai pas qu'il me paraissait difficile de ne vous entretenir que des seuls tableaux qui pouvaient avoir trait à l'ancienne rivalité et aux points de contact actuels entre la France et la Grande-Bretagne; cependant je m'étais mentalement promis de me renfermer fidèlement dans le programme par vous posé : mais l'homme propose et Dieu dispose, et ma résolution première va subir une modification. Voici le fait. Pendant les quelques instans que je viens de passer à Londres, n'ayant pu apercevoir qu'en courant l'exposition du Musée britannique (*Somerset-House*), miss Caroline, c'est le nom de la jeune Anglaise dont je vous parlais, a bien voulu me promettre de me rendre compte par lettre de cette exposition. C'est ce compte rendu que je vous envoie; j'y joins ma lettre sur l'exposition de notre Musée que j'ai promise à la jeune miss. De cette manière vous aurez un article qui rentrera tout-à-fait dans votre cadre; car les lecteurs français de la *Revue Anglo-Française* pourront s'identifier aux morceaux re-

Digitized by Google

marquables de *Somerset-House*, en même temps que vos lecteurs anglais passeront en revue ce qu'aura produit de plus digne d'être signalé l'exposition de notre Musée, en peinture, sculpture, gravure et architecture.

Croyez-moi, monsieur et cher collaborateur, votre dévoué,

F. CHATELAIN.

3e LETTRE. — *A M. F. Chatelain, à Paris.* — Londres, le 6 avril 1835.

Mon cher monsieur, ce matin en partant pour votre beau pays de France, vous m'avez priée de vous donner quelques notions sur l'état de la peinture en Angleterre; votre désir, je m'empresse de le remplir ce soir, et je vous écris.

Votre requête ne pouvait vraiment arriver plus à propos; l'exposition annuelle, qu'à peine j'ai eu le temps de vous faire voir, a lieu maintenant à *Somerset-House*, seul palais à Londres qui, comme vous savez, soit digne d'un grand peuple, quoique ce ne soit cependant qu'un monument érigé par un favori malheureux, comme pour laisser un souvenir de plus des caprices du sort.

Et d'abord je vous remercie de m'avoir mise en quelque sorte en demeure de voir en détail l'exposition de Somerset House, d'abord parce qu'en tout, l'indifférence est un vice; ensuite, parce que j'y ai vu de fort belles choses qui, sous beaucoup de rapports, rivalisent avec celles que j'ai admirées à votre galerie du Luxembourg. Je dirai plus, et peut-être, en cela, suis-je impressionnée par l'air que je respire, mais les peintres anglais me paraissent avoir sur vous un avantage pour la prospérité future de leur école; c'est d'être exempts de cet esprit d'atelier qui, plus d'une fois, vous a menés vers la décadence. Chez nous, chaque artiste est maître de suivre sa propre impulsion, sa manière. Beaucoup s'égarent sans doute, mais aussi plusieurs arrivent et sont arrivés au but. Wilkie, que je vous ai fait connaître, s'essaie dans une nouvelle route, et montre dans *The Spanish Mother* une liberté de pinceau, une richesse de tons dignes des grands maîtres. Hart, dans *The Quarrel between Wolsey and Buckingham*, rappelle *la Visite aux tombeaux de Saint-Denis* par votre immortel Gros. Un autre tableau qui m'a frappée, c'est *Scene of the olden time at Bolton abbey*, par Landseer. Cette œuvre est bien peinte et bien pensée; chaque figure a l'expression qui lui convient : le prieur annonce une intelligence que n'a pas le moine qui l'accompagne; les paysans expriment bien la vénération que les peuples du moyen-âge avaient pour ces souverains tonsurés. J'oubliais de vous parler aussi d'une autre production de Wilkie, *Not at home*, qu'on pourrait appeler *a fro-*

Digitized by Google

lick, peinte dans sa nouvelle manière. Bien que cette largeur de touche ne convienne pas autant à ce tableau dont les figures sont de petite dimension, on y trouve néanmoins toute la finesse d'expression de cet artiste. Il y a un chien qui bat ceux de Sneydeers, et qui peut lutter avec ceux de Wouvermans ou de Vandervelde.

Je vous parlerai plus tard, mon cher Monsieur, des marines où nos peintres excellent. Il y a un paysage par T. S. Cooper, *Milking time*, qui manque peut-être un peu d'air, mais qui a le fini et la vérité de l'école flamande. Deux autres, par F. R. Lee, *Casilngnet* et *Schowery weather*, qui sont peints avec une franchise admirable. Comme je demandais pourquoi l'un de ces tableaux était si mal placé, on me répondit que F. R. Lee n'était pas académicien. Tant pis pour l'Académie !..

J'aurai encore à vous parler d'autres ouvrages dont la plupart sont des portraits, car nos artistes anglais sont comme les vôtres, et peut-être plus encore, réduits à cette exploitation de la vanité. Si ce n'est quelques familles héréditaires, et un petit nombre d'élus, ils n'ont pas encore de public ; et la preuve, c'est que j'étais seule à examiner les travaux dont je viens de vous parler, quand la foule se portait vers les miniatures, en général mal dessinées, mal peintes, et dont les tons lourds et violets contrastaient avec les teintes suaves et transparentes (ainsi les appeliez-vous lors de votre visite) des modèles qui circulaient autour de moi. Cette infériorité des miniatures anglaises peut s'expliquer aisément : chez vous, beaucoup de jeunes gens font leurs études pour être peintres, et quand la nature ou la fortune ne leur permet pas de prendre un vol élevé, ils se rabattent sur la partie qui peut leur assurer une existence ; mais ils y arrivent avec des connaissances acquises. Ici on se fait peintre en miniature.... *d'emblée* ; passez-moi ce mot, qui rend bien mon idée. Ne croyez pas, cependant, que je veuille dire que les miniaturistes mes compatriotes soient tous mauvais. Il y en a qui ont du mérite ; et une chose remarquable, qui peut militer aussi en faveur de cet esprit analytique et observateur des Anglais, c'est que leurs portraits sont généralement plus ressemblans que les vôtres.

La sculpture a depuis long-temps pris chez nous son essor : Flaxman en est la preuve. Les Westmacott, Fletcher, Wyalt, et plusieurs autres, lui ont dignement succédé. Vous faire une rigoureuse analyse des marbres exposés, est au-dessus de ma science. Je vous citerai, néanmoins, un groupe de *Zéphire et Flore*, par Wyalt, dont les poses sont pleines de grâces ; *Psyché portée par l'Amour*, de J. Bell, hardiment groupé ; un bas-relief de l'*Espérance*, par R. Westmacott,

Digitized by Google

d'une pureté ravissante; une *Psyché*, par Groves, d'une figure gracieuse, dont la pose m'a paru un peu forcée. Il y a une figure d'enfant, par Legrew, intitulée l'*Innocence;* ce n'est point une imitation de l'antique, c'est mieux que cela; c'est la nature prise sur le fait. Comme objet de critique, je n'ai heureusement à vous citer qu'une *figure de femme couchée*, d'un dessin vrai, mais privée de cette chasteté antique qui ne fait jamais rougir la pudeur.

J'ai remarqué, en sortant, deux bustes de votre spirituel caricaturiste Dantan. Ces bustes sont d'une ressemblance parfaite; mais comme conception, j'eusse préféré voir à Somerset-House le groupe de Cobett et d'O'Connel, que j'ai eu le plaisir d'admirer dans son atelier.

Pour en revenir à la peinture, savez-vous, mon ami, ce qu'on peut induire de l'ascension rapide de l'école anglaise? C'est que cette influence du beau ciel dont on parle tant est une chimère; c'est que tous les peuples peuvent arriver à la perfectibilité quand ils sont régis par des institutions généreuses; c'est qu'enfin notre nation a cette vertu de persévérance qui perfectionne et qui conserve.

Adieu! A bientôt! CAROLINE.

4e LETTRE. — *To Miss Caroline.* — Paris, le 12 avril 1835.

My dearest Miss, recevez d'abord mes remercîmens pour votre ponctualité. Je veux vous prouver, par mon empressement à vous faire passer la revue statistique de notre Salon, que je sais apprécier, comme il mérite de l'être, le service que vous me rendez en me faisant renouveler, d'une manière aussi agréable, la visite que j'ai faite avec vous à *Somerset-House*.

Chez nous, depuis quelques années, vous l'avouerai-je, on cherche plutôt à produire beaucoup, qu'à produire même quelque chose de passable : aussi ne vous étonnez pas si le détestable abonde, si le médiocre déborde, enfin si les chefs-d'œuvre sont rares et si les bonnes peintures sont peu nombreuses. Chacun de nos artistes est pressé de voler à l'immortalité, non avec les ailes du génie, mais avec celles d'Icare : je vous laisse à penser quel destin les attend. Aussi additionnez ces chiffres :

Ouvrages de peinture, 2,174. — De sculpture, 155. — D'architecture, 32. — De gravure, 95. — De lithographie, 79.

Et vous aurez ce total effrayant : 2,535 !!!

Et cependant le jury a su écarter du Salon des œuvres remarquables : des tableaux des Turpin de Crissé, des Johannot, des Amédée de Beauplan, des Thevenin, des Rouvière, ont été refusés. Une sculpture de

Digitized by Google

Maidron, représentant *des baigneurs*, n'a pas été admise, parce que les jurés dont la pudeur ne s'est pas effarouchée en présence de la *Léda* de bas étage de M. Étex, à l'action plus que cynique, ont rougi en voyant de jeunes enfans se baigner devant leur mère restée vêtue dans un bateau que conduit le chef de la famille. Le refus d'un semblable morceau, fort bien exécuté, sous un semblable prétexte, serait odieux, s'il n'était ridicule; si, à lui seul, ce refus ne donnait une idée juste de toutes ces petites intrigues qui se plaisent à décourager le vrai mérite au profit exclusif de la camaraderie.

Pour consoler M. Maidron de cette injustice, la liste civile a cru devoir lui offrir une somme de 200 fr.! Admirez la générosité!... L'artiste a refusé. Il eût peut-être mieux fait d'accepter la somme et de s'en servir à faire transporter son groupe non loin du Musée, afin d'en appeler au public du jugement sans appel de MM. du jury.

Mais laissons cela, et entrons dans le salon de sculpture.

Marbres et Bronzes.

Statues. — *Quel est ce jeune chasseur jouant avec son chien?* La pose de la figure est assez agréable, mais le modelé en est rond et sans couleur : la tête est une imitation du jeune Faune antique, moins la chevelure que l'antique ne saurait revendiquer; les deux mains ne sont point non plus en harmonie, elles ne paraissent pas devoir appartenir au même individu; la main droite surtout est lourde, et les doigts sont beaucoup trop courts. Cette statue est de M. Dantan aîné.

Eloa, la sœur des anges, de M. Elshoect, ne me plaît pas, parce que cette composition est fausse. En effet, si cette jeune fille avait réellement peur du serpent qui cherche à la mordre, sa figure exprimerait la crainte et non l'étonnement, et d'ailleurs elle tâcherait de se sauver pour éviter le danger. Au lieu de fuir, l'Eloa de M. Elshoect est assise les jambes croisées; le mouvement du bras indique seul qu'elle craint. Il faut en outre reprocher à l'artiste un travail trop lâché et trop rond. L'index de la main droite est cassé à l'emmanchement.

Quel malheur! voici un homme de talent qui se fourvoie. Depuis son beau groupe de Caïn, l'un des ornemens du salon de 1833, M. Etex n'a fait que démériter de lui-même. Que dire aujourd'hui de sa *Léda?* Que penser, je le répète, d'un jury qui reçoit une œuvre destinée à ne pouvoir être regardée par les femmes qui visitent le Salon? Du reste, M. Etex a été aussi mal inspiré dans le choix de son sujet que dans celui de son modèle. Quelles formes lourdes, molles! Et cependant l'expression de la tête est juste; le marbre est d'un beau travail, prin-

Digitized by Google

cipalement le cygne, dont les plumes et le duvet sont rendus dans la perfection.

Le *Raphaël* de M. Feuchère est d'un arrangement fort joli et d'un travail soigné; nous n'en dirons pas autant de son *Satan* chauve-souris. N'était-ce point assez de nous l'avoir montré en plâtre l'an dernier, sans nous le faire voir encore cette année traduit en bronze ?

Je passe bien vite devant *le Jeune Pâtre du Liban* de M. Desbœufs, et devant son *Isabelle II, reine d'Espagne*, destinée, dit le livret, à l'île de Cuba; Isabelle eût bien dû faire le voyage avant l'ouverture du Salon! Je ne m'arrête pas davantage devant l'*Hyacinthe mourant* de M. Huguenin, au modelé rond, au torse manquant totalement d'étude, aux mains de *chique* tout pur; je ne m'apitoie pas sur ce *Jeune Pâtre napolitain* que M. Jouffroy donne comme *pleurant sur un tombeau*, car ce jeune enfant dont la physionomie est calme, dont la pose est simple et naturelle, dont le modelé est un peu mou, ne pleure aucunement.

Je m'arrête devant cette petite statuette en bronze de M. Klagmann. Elle éveille en moi la puissance des souvenirs. *Dante*, *Machiavel*, *Byron*, *Shakespeare*, *Pierre Corneille*, délicieuses compositions du Salon dernier, m'apparaissent. Costumes, modelé, tout est fidèle, tout est charmant. D'où vient donc que je reste froid devant la statuette de maître Jehan Froissart? C'est que la statuette n'a de Jehan Froissart que le nom; c'est que j'ai dans mon cabinet un médaillon, fait par M. Auvray, qui est autrement fidèle; c'est que dans la statuette de M. Klagmann la physionomie du vieux chroniqueur manque totalement de caractère; c'est qu'en un mot M. Klagmann n'a pas fait, cette fois, assez ample connaissance avec son personnage. Froissart était un chanoine bon vivant, de plus il était Flamand, et par suite, non svelte comme l'artiste le représente. En outre, cette figurette est un peu raide et sèchement modelée.

La *Vénus surprise au bain*, de M. Molchneht, m'a rappelé la *Vénus désarmant l'Amour*, du dernier Salon. Tous les souvenirs ne sont pas également aimables.

Je plains M. Dupré d'avoir été traduit en bronze, et surtout en bronze d'une couleur aussi laidement fausse. Sa *Jeune Fille* en marbre me plaisait beaucoup mieux. Je dirai à M. Thomas : La pose de votre *Amour séducteur* est gracieuse, quoique les formes en soient rondes; mais votre sujet s'explique mal. Il ne suffit pas de tenir une rose pour être séducteur, à moins que ce ne soit une traduction libre du *Tu n'auras pas ma rose* ! de l'orgue de Barbarie : si cela est, je n'insiste pas.

Digitized by Google

Bas-reliefs. — Je retrouve sous ma plume le nom de M. Etex. *Laurent de Médicis et son frère Julien prennent une leçon de géographie de Poliziano, leur maître et leur ami.* Ce bas-relief est mignon et gentil. Pourquoi faut-il que les jambes de Poliziano soient perdues sous sa robe et semblent ne pouvoir s'attacher au torse? La tête du savant me paraît être ce qu'il y a de mieux dans ce bas-relief, auquel je préfère celui de *Françoise de Rimini*, du même auteur.

Bustes. — Un buste tout-à-fait remarquable de Mlle Horace Vernet recommande le nom de M. Dantan aîné.

J'aime cette *tête d'amour* de M. le baron Bosio; quel dommage que ce marbre soit sec comme le bronze!

L'expression du *Jean-Bart* de M. Dantan jeune est bien sentie, mais les plumes et le chapeau sont en fer-blanc.

Le buste de M. *Geoffroy St-Hilaire* fait honneur au talent de M. Desbœufs: de tous les ouvrages de cet artiste, c'est sans contredit celui qui à nos yeux est le meilleur.

Le *du Pujet* de M. Duprez est un bronze mou et d'une physionomie grimaçante. L'*abbé Suger* de M. Elshoect manque de finesse et de modelé.

Des trois bustes exposés par M. Etex, celui de M. *Rostan* est le mieux. La *tête de fantaisie de Flatters* est fort jolie.

M. Gayrard fils a exposé deux bustes, nos 2264 et 2265. Celui de Mme A. T. est sans contredit un des meilleurs du Salon.

Le *Bernard de Jussieu* de M. Legendre Hérald est modelé avec une grande vérité de nature. Le *du Pujet* de cet artiste est bien supérieur à celui de M. Duprez.

Les bustes du *Grand Condé*, de M. Grevenich, du *statuaire lyonnais Chinard*, de M. Guillot, sont bien faibles; ceux de M. Huguenin ne sont pas plus forts, et enfin ceux de MM. Raggi et Rogat ne méritent pas d'être cités.

Animaux. — L'interprète par excellence de la nature animale, M. Barye, a exposé cette année un tigre admirable de sentiment. Ce bronze vit.

Je voudrais en dire autant des bronzes de M. Fratin, mais les animaux représentés par cet artiste sont lourds et manquent de vérité et de finesse d'étude. Des huit bronzes exposés par M. Fratin, l'*Éléphant tuant un tigre* est le meilleur.

Plâtres.

Statues. — Salut au *saint Dominique* de M. Fromanger. Cette statue est d'un bel et grand aspect, son caractère est sévère, sa pose simple

Digitized by Google

et vraie, le vêtement large et d'un bon style; la tête est d'une nature convenable au sujet et bien rendue. Ce morceau est un des meilleurs de l'exposition.

Salut à la *Jeanne d'Arc sur le bûcher*, de M. Feuchère; il y a de l'âme dans cette composition, et surtout une grande vérité de mouvement. On pourrait toutefois désirer des traits plus beaux, plus nobles dans la tête de l'héroïne. Le *Benvenuto Cellini*, du même artiste, est bien modelé; sa pose est malheureusement un peu maniérée.

Une Madeleine!.. Quel contraste avec celle exposée par M. Gayrard à l'avant-dernier Salon! La Madeleine de M. Gayrard, aux formes si gracieuses, à la belle et digne figure, est remplacée ici par des formes ignobles et repoussantes. Est-ce donc ainsi qu'il faut entendre la statuaire? Ne devrait-on pas choisir toujours la plus belle nature parmi les divers caractères que l'on s'ingénie à reproduire? Je soumets cette réflexion à la personne qui a nom Gechter.

Voilà bien le *saint homme Job*. « Je suis sorti du sein de ma mère, j'y retournerai; le Seigneur m'avait tout donné, il m'a tout ôté; il n'est arrivé que ce qui lui a plu : que son nom soit béni! » Rien de plus vrai, de plus naïf au Salon. Quoique d'une nature bien vieille, bien chétive, ce Job n'a rien qui répugne; sa pose est celle d'un malheureux épuisé par la misère; sa tête est d'un type original et pleine d'expression. Mes éloges sans restriction sont acquis à M. Klagmann.

J'aime aussi cette personnification de M. Bion : *La Poésie chrétienne*. L'arrangement est d'un goût exquis. La pensée est complètement rendue. Le christianisme s'élève sur les ruines renversées du paganisme. Cette petite statue est modelée avec une délicatesse et un soin parfaits.

L'*Invocation à la Vierge*, de M. Petitot, est un groupe bien arrangé; tout y bien rendu, bien étudié, mais tellement travaillé, tellement ratissé qu'il en est devenu froid comme glace. La tête du vieillard est un emprunt fait à la tête d'Homère.

Le *David vainqueur de Goliath*, de M. Chaponnière, est d'une jolie étude; nous le préférons à celui que M. Barre a exposé l'an passé.

M. Chenillon a besoin de travailler ses œuvres davantage, témoin son *Jeune Captif méditant sur son esclavage*. Cette figure a un aspect vrai, nature, mais est loin d'être assez étudiée.

Le *Boïeldieu* de M. Dantan jeune manque de simplicité dans l'arrangement. Cet artiste excelle dans un genre où il est le *primus inter pares*; je prendrai la liberté de lui rappeler ces vers du bon homme :

Ne forçons point notre talent,
Nous ne ferions rien avec grâce.

Digitized by Google

La *Séduction*, de M. Debay père. Groupe bien composé. Il y a bien de l'hésitation dans l'expression de la jeune fille ; sa pose, cependant, est un peu raide : nous aurions désiré aussi des formes plus naïves et un modelé moins rond.

Je ne veux pas vous parler, Caroline, du *Jeune Mendiant pleurant sa marmotte*, de M. Gourdel ; ni de la *Jeune Fille surprise au bain*, de M. Jacquot ; ni du *Marius* de M. Alix ; ni de la *Chasseresse pansant son chien blessé à une patte*, de M. Bosio neveu ; ni de l'*Apparition de la Vierge*, de M. Colin ; ni de la *Conversion de saint Augustin*, de M. Duseigneur ; ni du *Génie des arts*, de M. Feyens ; ni du *Berger grec consultant le Destin*, de M. Florion ; ni de l'*énorme Anacréon*, de M. Lequien ; ni du *saint Roch*, de M. Molchneht ; ni de l'*Innocence*, de M. Ramus ; ni du *Grec vainqueur au jeu de l'arc*.... A quoi me servirait de vous dire : tout cela est médiocre à l'extrême ? Je vous dirai seulement que si le Salon de sculpture était désencombré de toutes ces médiocrités, il paraîtrait bien moins insignifiant qu'il ne le paraît à celui qui ne se donne pas la peine de séparer le bon grain de l'ivraie, et le juge à la première vue.

Je mentionnerai toutefois, comme l'idée la plus bouffonne, LA NYMPHE ÉCHO, statue colossale de M. Garnier.

« *Écho n'est plus un son.* . . . . »

C'est un long et grand morceau de plâtre colossal. — En présence de cet Écho-éléphant et de la *Cléopâtre* de M. Grevenich, il n'est pas possible de comprendre l'exclusion formulée par le jury contre M. Maindron, qui, l'an dernier, avait exposé le joli groupe du *Berger piqué par un serpent*, que comme on comprend une injustice que rien ne saurait excuser, que comme on comprend l'envie s'attachant à étouffer le génie.

BAS-RELIEFS. — L'*Ivresse de Silène*, de M. Dantan aîné, manque d'entendement du bas-relief dans plusieurs endroits, peut-être aussi est-il un peu rond dans les formes ; du reste, le groupe est bien composé.

Les *Bacchantes endormies*, de M. Caudron, forment un bas-relief bien entendu de plan ; le faire nous a paru un peu petit.

BUSTES ET MÉDAILLONS. — Parmi les cinquante et quelques bustes en plâtre exposés, je vous citerai seulement ceux qui joignent au mérite de la ressemblance une étude consciencieuse de la nature dans la finesse du modelé des chairs. Tels sont les bustes du baron Chaptal, par M. Gayrard père ; de Mlle Plessis, de la Comédie-Française, par M. Gayrard fils ; de M. Roëhn, par M. Lemaire ; de M. Saly, statuaire, par M. L. Auvray ; de M. le docteur D***, par M. Duret ; de M. Laubert, par M. Dantan jeune, et de M. Choron, par M. Elshoect.

Digitized by Google

Voilà, Miss Caroline, voilà ce que je puis vous dire de notre salon de sculpture. Parmi les médaillons, il n'y en a qu'un petit nombre de remarquables : celui de feu Cartillier, par M. Petitot ; celui de notre romancier Michel Masson, par M. Roland Bauchery, et les médaillons en plâtre, bronze et marbre de M. Elshoect.

Croyez-moi votre affectionné, F. CHATELAIN.

5e LETTRE. — *A M. F. Chatelain, à Paris.* — Londres, le 14 avril 1835.

Mon cher monsieur, je vous ai promis de vous parler de ce qui compose les trois quarts de l'exposition, c'est-à-dire ses portraits. Ne vous attendez pas que j'entre dans de grands détails sur cette partie, dont les trois quarts aussi n'ont qu'un mérite local ; ne voulant point me livrer à la critique qui me conduirait trop loin, je ne vous parlerai que des principales peintures.

D'après la réputation et la vogue obtenue par Lawrence, vous devez être porté à croire que ses successeurs ont cherché à imiter la légèreté, je dirai même la coquetterie de son pinceau ; il n'en est rien cependant, et j'approuve fort les successeurs de Lawrence, car ils sont par cela même plus vrais : non que je veuille rabaisser le talent de ce grand artiste, qui, à la fortune près, fut le Corrége de l'école anglaise, comme Reynolds en fut le Cimabué ; mais sa manière eût été dangereuse à imiter.

Pour le relief et la vérité de ton, je vous citerai de cette exposition deux portraits par Pickersgill, un par Bridger, et un autre par Philips représentant l'ex-lord maire de Londres, sir P. Laurie, un de ceux qui ont le mieux rempli cette place honorable. Pour vous prouver que les dames anglaises ne sont pas non plus étrangères aux beaux-arts, je vous citerai également un portrait par madame Pearson, où le goût pour le brillant se montre un peu trop, mais dans lequel néanmoins il y a de fort bonnes choses. Sur le devant de ce tableau est une draperie jetée, d'un très-bel effet. Wilkie a, comme les autres, sacrifié à l'idole, et vous pensez bien que ses portraits ne sont pas sans mérite ; mais on y aperçoit la gêne que l'artiste éprouvait de ne pouvoir se livrer à son imagination pittoresque. Il y a dans la nouvelle manière de ce célèbre peintre quelques tons noirs dont il doit se méfier, parce que ses tableaux sont pour passer à plus d'une génération.

Voulant vous parler du genre qu'on appelle en Angleterre *water colour*, genre pour lequel il vous faut baisser pavillon devant nos peintres anglais, je me transportai à l'exposition de Suffolk Street, où je fus grandement désappointée en n'y trouvant presque que des tableaux à l'huile ; mais ma mauvaise humeur se passa bientôt en y voyant de

Digitized by Google

jolis tableaux de genre par Shayer et Allen ; de charmans paysages par Stanley, Stark, Hofland, Creswick : il règne dans l'un de ces derniers un ton vaporeux d'un effet magique. Il y a une marine par F. R. Lee, peinte avec une grande franchise et une grande vérité. J'ai vu aussi un tableau de fruits par Lance ; en le regardant quelque temps, l'illusion devient complète : on voit le jour à travers les graines de raisin ; il y a deux pêches qui viennent d'être cueillies, et sur l'une desquelles on remarque une mouche se trompant sans doute, mais ne trompant personne ; c'est la seule tache qu'on puisse trouver à ce tableau, digne d'être comparé aux meilleurs ouvrages de Van-Huissum.

J'allais sortir, quand je découvris une petite salle destinée à la sculpture ; j'y entrai, et je vis au fond deux figures qui prenaient leur essor vers les cieux. Au bas était une longue draperie couvrant quelque chose que je ne pouvais distinguer d'abord ; mais, en approchant, mon œil reconnut dans les replis de ce vaste linceul de marbre les contours d'une figure humaine : c'était une proie de la mort, c'était une femme. La tête un peu tournée vers l'épaule droite, indiquait les dernières souffrances qui l'avaient enlevée à sa famille. Comme Young devant le corps de sa fille, je contemplais ces tristes restes, quand mes yeux se reportèrent sur le premier objet qui les avait frappés. L'image de l'éternité vint soulager mon cœur ; c'était l'âme quittant sa dépouille mortelle et montant au ciel soutenue par un ange au sourire ineffable. Jamais tableau ne pourrait produire un pareil effet ; il faut le silence du marbre pour une scène si imposante et si religieuse. Ce bel ouvrage est exécuté par Sievier ; c'est un poëme tout entier, dont le sujet auguste ne pourrait être mieux rendu sous la plume de votre Lamartine.

Revenue de mes premières impressions, je vais vous décrire la manière dont est disposé ce beau monument. Le corps est taillé dans un bloc avec un art admirable ; un pied seul est à nu ; le reste est couvert par la draperie qui, formant des méplats sur les parties les moins saillantes, produit une effrayante illusion : les deux figures célestes sont en relief, sur une plaque de marbre qui s'élève en tableau à côté des dépouilles mortelles. L'artiste a donné peu de saillie aux parties inférieures pour les rendre plus aériennes. L'âme qui implore le ciel est penchée sur l'ange qui l'indique, de sorte que le bras de l'un se trouve en parallèle avec celui de l'autre au dessus de leurs têtes, ce qui fait croire au premier abord que ces deux bras appartiennent au même corps. C'est peut-être un défaut, mais cette disposition annonce si bien la foi et l'espérance qu'on regretterait qu'ils fussent autrement posés.

Digitized by Google

Me direz-vous maintenant que les Anglais n'ont pas le génie des arts? La sculpture, chez nous, est dans toute sa gloire; la peinture y arrive à grands pas. Tant que l'Angleterre fut préoccupée de l'agrandissement de sa puissance et de son commerce, elle se livra peu aux beaux-arts : mais aujourd'hui qu'elle est saturée d'argent, elle cherche des jouissances dans leur culture; et la peinture, revenant avec leur cortége, aura bientôt obtenu ses lettres de naturalisation. On lui bâtit même ici un palais qui se ressent encore de la parcimonie qu'on lui montra jadis, et qui ne vaudra certes pas celui qui s'élève dans votre Paris, là où naguère était le musée des Petits-Augustins; mais enfin on la met dans ses meubles; c'est vous dire qu'on ne la traite déjà plus en aventurière.

A vous, Caroline.

P. S. J'allais oublier que M. Payne (l'architecte avec lequel nous avons visité Saint-Paul) m'a chargé de vous prier de lui envoyer un article sur les différentes études d'architecture qui sont exposées à votre Salon.

Digitized by Google

Bulletin Bibliographique.

Tableau politique et statistique des deux Canadas ; par M. Isidore Le Brun. (2me article.)

Dans le Bas-Canada, les lois civiles sont françaises ; mais ces lois ne sont pas le code dont le génie de Napoléon a doté la France. Par une conséquence de leur position et des traités qui les ont séparés de leur métropole, les Canadiens sont restés soumis à la coutume de Paris et aux anciennes ordonnances de nos rois. C'est là leur législation qu'ils expliquent et commentent, comme nous expliquons nous-mêmes notre code, à l'aide des travaux de nos vieux jurisconsultes dont la doctrine, comme on le sait, émane bien souvent du droit romain. Ainsi, le droit de Gaius et de Justinien, qui régit encore l'ancien monde, servira aussi de règle au nouveau, tant il est vrai que l'empire d'une raison éclairée ne connaît point de bornes ! Dumoulin, Loyseau, Ferrière, ces oracles de notre droit coutumier, dictent également les décisions des juges de Québec et de Montréal ; et il y a quelques mois, un libraire de Paris enlevait des magasins de Poitiers, pour les expédier au Canada où ils jouissent d'une considération justement méritée, les ouvrages de notre compatriote, du docte et fécond Tiraqueau.

Dans les premiers temps de la cession, le gouvernement anglais avait voulu abolir les lois françaises ; mais, en 1775, un acte de Georges III les remit en vigueur. Il concéda aussi aux Canadiens le droit de tester, à leur choix, suivant les lois françaises ou anglaises.

Si l'on en croit M. Isidore Le Brun, les brouillards qui enveloppent si souvent le Saint-Laurent sont moins obscurs que ne l'était la loi sur les hypothèques. Enfin, la publicité s'est fait jour. Un bill de 1830 statue qu'une hypothèque non enregistrée dans les douze mois de l'acte sera nulle. Il impose au greffier ou conservateur, qui est assermenté et cautionné par deux habitans, l'obligation de rester à son bureau depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Il détermine aussi les formalités pour la purge des hypothèques, et le délai qui doit s'écouler entre la vente et la sentence de vérification. Ce sont là sans doute des améliorations bien faibles quand on les compare aux nou-

Digitized by Google

velles conceptions du législateur bavarois; mais enfin, c'est un pas fait vers un perfectionnement qui n'est peut-être pas éloigné.

Toutes les coutumes des aborigènes ne sont pas abolies, et plusieurs émigrans ont adopté celle-ci : Le père, surtout dans le Haut-Canada, a droit au produit du travail de son fils âgé de moins de 21 ans. Il choisit d'ordinaire le plus jeune de ses garçons pour qu'il reste près de lui. Les aînés vont défricher et cultiver d'autres terres. Avant de mourir, le père fait donation de tout son bien au fils qui l'a aidé dans ses travaux. Celui-ci est tenu de payer certaines sommes à ses frères, qui les emploient à l'amélioration de leurs nouvelles terres, et à ses sœurs dont elles composent véritablement toute la dot. On aperçoit ce mode de partage chez les anciens peuples, et il se rapproche même de ce qui se pratiquait autrefois en France. Le départ des enfans mâles pour d'autres terres qu'ils vont mettre en culture, fut en usage parmi les Hébreux.

Jamais l'esclavage n'a souillé les Canadas. Les indigènes ont presque tous péri; mais ils sont morts libres. Les Français qui firent la conquête du Bas-Canada y portèrent leurs mœurs et leurs usages. Il fut donc, dès le principe, soumis au régime féodal. Mais à la féodalité il faut des murailles, des donjons et des créneaux. Il était difficile qu'elle prît fortement racine dans une terre vierge, où les plaines et les forêts sont immenses, où la nature convie elle-même les hommes à l'indépendance et à la liberté. Quoique le Saint-Laurent soit bordé de seigneuries et ne coule qu'entre des terres nobles, depuis les Rapides jusqu'à la rivière Métis, les seigneurs et les vassaux sont égaux devant la loi. Il y a même parmi ces seigneurs bien des marchands qui tiennent boutique de détail.

Autrefois les seigneuries étaient d'une étendue considérable. Elles avaient souvent, comme le prouve le livre de foi et hommage, une lieue de front sur le Saint-Laurent et deux lieues de profondeur. Les seigneurs concèdent des terres aux cultivateurs canadiens, moyennant une rente foncière très-modique. Outre le paiement de cette redevance, la seule obligation du vassal est d'aller faire moudre son grain au moulin du seigneur. Toutes ces inventions du moyen-âge, établies pour vexer, pressurer et tailler les vilains, n'y sont point en usage. Ainsi, les Canadiens ne sont pas tenanciers relevant d'un manoir, mais simples censitaires, roturiers libres, exempts de tout service avilissant. Néanmoins, quand le vassal vend sa terre, l'acheteur est tenu d'acquitter les lods et ventes, prime sur la mutation, qui est égale à la douzième partie de la valeur des biens.

La dîme a aussi toujours été prélevée par le clergé du Canada. En

Digitized by Google

1663, elle s'élevait au treizième des fruits industriels et naturels. Aussi un grand nombre de Français, partis de France avec des sentimens de liberté que les pouvoirs monarchique et sacerdotal punissaient dans la mère-patrie, préférèrent-ils à la culture des terres, la traite des pelleteries et les courses aventureuses, indignés qu'ils étaient de se retrouver, dans la colonie, soumis à la dîme et aux observances monacales. Aujourd'hui, la dîme est plus tolérable, car elle est réduite au vingt-sixième des produits du sol.

Il y a beaucoup de notaires dans le Canada, et ils y jouissent d'une grande considération. Ceux qui veulent exercer ces fonctions n'ont point d'études à acheter. Le gouverneur leur accorde des commissions. Chose assez remarquable! ils peuvent passer acte sur la déclaration d'un seul témoin. Cette faculté les rend assez souvent complices involontaires de manœuvres frauduleuses. Au reste, chaque trimestre, les notaires doivent, sous peine d'amende, adresser au receveur général un extrait de tout contrat contenant mutation.

L'état civil est encore confondu avec les états des cultes divers. Les sacristies rivales enregistrent les croyances connues ou présumées, homologuent les naissances, célèbrent les mariages et constatent les décès. Un bill de 1832, pour le district de Gaspé, admet même la preuve par deux témoins, des mariages, baptêmes et sépultures.

Les lois criminelles réclament d'urgentes modifications; les peines n'y sont point en harmonie avec les crimes et délits. Ainsi, par exemple, quand l'émission de la fausse monnaie n'est punie que d'un an de prison et d'une heure de pilori, le vol d'un animal domestique est souvent puni de mort. La peine de mort est aussi prononcée contre le voleur sacrilége; mais les exécutions, pour ce dernier crime, sont extrêmement rares. Au surplus, lorsqu'on prononce une condamnation criminelle, on a soin de prendre en considération un long emprisonnement antérieur ou les circonstances atténuantes.

Le Haut-Canada est régi par les lois anglaises, tant au civil qu'au criminel. Mais, outre les Américains qui se sont établis dans cette province et les Canadiens issus des colons français, les Écossais et les Irlandais ne se soumettent pas sans répugnance à une législation qui n'est pas absolument celle de leur mère-patrie.

Dans les deux Canadas le commerce est victime de nombreuses fraudes, parce que les lois commerciales sont incomplètes. Elles prononcent l'emprisonnement, même à perpétuité, contre le failli; mais c'est précisément cette rigueur inhumaine qui le sauve et qui fait qu'on laisse souvent impunies jusqu'aux banqueroutes les plus scandaleuses. Cependant la législature a voté, en 1832, un acte qui rend

Digitized by Google

à la liberté le débiteur insolvable détenu sous le mandat de *capias ad satisfaciendum*; à la condition toutefois de donner caution suffisante qu'il ne dépassera pas les limites du comté, qu'il ne montera sur aucun navire, et que la déclaration de ses biens réels ou personnels sera sincère et véritable.

Outre les *districts courts* qui n'ont qu'un juge et dont la compétence est généralement réduite à dix livres sterlings, il y a les cours du banc du roi qui connaissent des affaires personnelles plus importantes, ainsi que des actions relatives aux rentes, aux immeubles, et même aux droits de la couronne. Les appels sont soumis à une cour suprême présidée par le gouverneur.

C'est à la législation anglaise que les Canadas sont redevables de l'institution des juges de paix. D'après un acte de 1830, ils ne peuvent être choisis que parmi les personnes résidant dans le district et possédant en pleine propriété ou en usufruit des biens immeubles de la valeur de 300 livres sterlings. En 1829, on en comptait déjà 382 pour le Bas-Canada. Les deux évêques de Québec viennent d'être nommés à cette magistrature gratuite, qui comprend la police judiciaire et l'administration municipale.

Les avocats sont nombreux, puisqu'on en compte jusqu'à 79 dans la seule ville de Montréal. Leurs fonctions ne sont pas distinctes de celles de procureurs qu'ils exercent cumulativement; c'est là un abus grave auquel le gouvernement devrait s'empresser de mettre fin. Il est, selon de M. Le Brun, contraire à la dignité de l'avocat de ressembler à ces médecins de campagne qui préparent les médicamens qu'ils prescrivent. Les avocats du Canada devraient eux-mêmes prendre l'initiative à cet égard et provoquer une modification dans les règlemens de leur ordre, avec d'autant plus de raison qu'il en est parmi eux qui se distinguent par leur éloquence et par leur savoir. Remarquons qu'ils jouissent d'un privilége qu'en France les avocats ne revendiqueraient point. Ils sont dispensés d'être jurés en matière criminelle, exemption qu'ils partagent du reste avec les médecins, les membres du clergé, les militaires, les pilotes, les apothicaires et les douaniers.

Le jury en matière civile, qu'on a proposé d'établir en France et dont on a remarqué des traces jusques dans les coutumes des anciens Indiens, est en vigueur au Canada pour juger les affaires commerciales et celles qui sont relatives à des injures compensables par des dommages-intérêts. Le shériff de chaque district dresse une liste générale de tous les habitans d'une ville et de sa banlieue, majeurs, et payant une location de 15 louis. Le greffier forme ensuite deux caté-

Digitized by Google

gories, celle des marchands pour être jurés spéciaux, et une seconde de citoyens qui appartiennent à d'autres professions et métiers. Les juges et le shériff révisent ces listes. Elles sont renouvelées chaque année.

Une disposition qui peut être encore juste et nécessaire, mais dont on doit désirer que le besoin ne se fasse plus sentir long-temps, veut que le jury soit composé d'anciens habitans si les plaideurs sont Canadiens, et qu'il soit mi-parti quand ils sont Canadiens et Anglais. Dans les affaires commerciales, la moitié du jury peut être composée de négocians. Pour un litige de 50 louis au moins, les jurés sont pris dans la première liste, et chacun d'eux reçoit deux schellings six deniers. Au dessous de 50 louis, l'affaire ressortit à la deuxième liste, et le droit de séance n'est que d'un schelling. Après que le greffier de la cour a pris les trente premiers noms de la liste, les parties peuvent rayer chacune six noms. Les dix-huit jurés qui restent sont sommés de se rendre au lieu où le débat doit s'ouvrir. Une amende est prononcée contre ceux qui n'obéissent pas à la sommation.

Tout le monde sait que les Anglais ne s'adonnent guère à l'étude du droit romain. Etrangers au grand mouvement imprimé à cette étude par la nouvelle école allemande, ils n'ont qu'un très-petit nombre de chaires de législation romaine, dont quelques-unes ne sont même pas occupées. Si le droit romain est si négligé en Angleterre, il est impossible qu'il soit mieux cultivé dans ses dépendances d'outre-mer. Cependant il serait nécessaire qu'il fût enseigné dans le Bas-Canada, où, comme on l'a déjà dit, on ne peut souvent expliquer les anciennes lois françaises qu'à l'aide des décisions des jurisconsultes de Rome.

La nécessité de créer des chaires de droit français n'est pas moins grande. Un Canadien, M. Plamaudon, a fait avec succès des lectures sur le droit; mais il est mort, et cette science n'a pas encore de véritable enseignement. Comme aux États-Unis, il suffit de fréquenter assidûment le cabinet d'un avocat et d'obtenir ensuite une admission. Au moyen de ce stage, on peut devenir bon praticien, mais on ne connaît pas l'esprit de la loi, ses imperfections et les moyens d'y remédier; on n'est ni jurisconsulte, ni publiciste. Et cependant, éclipsés, pour les arts industriels, par les négocians et les artistes britanniques, les Français canadiens ont besoin de conserver leur prépondérance dans leur province, par une brillante position au barreau ou dans les fonctions municipales et législatives. Qu'on n'oublie pas non plus que la liberté ne peut subsister sans les lumières. Il serait donc à désirer que des professeurs français, jeunes et déjà distingués, al-

Digitized by Google

lassent, missionnaires de la science, enseigner le droit à Québec et à Montréal. Alors le gouvernement anglais, trouvant dans le pays même des hommes éclairés et capables, les nommerait sans doute aux charges de judicature, et l'on ne verrait plus se renouveler cet aveu déplorable, mais naïf, qu'a fait récemment un juge envoyé de la Grande-Bretagne au Canada : « Le demandeur a pour lui la loi d'Angleterre. » La loi d'Ecosse est favorable au défendeur. Quant à la législation de » ce pays, j'ignore entièrement ce qu'elle décide. »

Depuis 1829, l'instruction primaire a fait de grands progrès au Canada. Plusieurs citoyens ont donné des maisons pour établir des écoles d'enseignement mutuel. De toutes parts, les habitans affluent aux exercices et aux examens publics qu'au printemps et à l'automne les maîtres sont tenus de faire subir à leurs élèves. Cette marque d'intérêt et de bienveillance excite au plus haut degré l'émulation des enfans.

L'agriculture ne reçoit pas moins d'encouragemens, quoique dans le Bas-Canada on suive encore les ornières de la routine; car, sous ce rapport, les paysans canadiens ressemblent à ceux de France qui se décident si difficilement à faire autrement que n'ont fait leurs pères. Cependant ces concours de charrues qui ont produit de si bons effets dans plusieurs parties de la France, ont lieu tous les trois mois dans les campagnes de Québec. Les charrues s'y réunissent quelquefois jusqu'au nombre de vingt-quatre ou vingt-cinq, et les prix qu'on distribue sont de 4 à 8 piastres. Il y a quelques années, les riverains du Saint-Laurent y jetaient encore leurs pailles et leurs fumiers qu'ils considéraient comme inutiles; mais aujourd'hui, mieux avisés, ils gardent et utilisent leurs engrais. On doit applaudir à ces tentatives d'amélioration qui ne tarderont pas, sans doute, à produire des résultats très-avantageux. Quoique heureusement disposé pour la prospérité du commerce, le Canada n'en est pas moins essentiellement agricole, et plusieurs de ses parties, surtout du côté des lacs, sont d'une fertilité tout-à-fait remarquable. Le raisin croît naturellement dans ses forêts. Il serait facilement amélioré par la culture.

C'est de Paris que sont apportées les meilleures qualités de graines; c'est aussi de là que viennent les ognons, les plantes et les arbustes que la nature refuse à l'Angleterre; et les fleurs qu'aiment tant les dames canadiennes entretiennent chez elles l'affection pour la France.

Dans un pays neuf comme le Canada, les routes ne peuvent être ni aussi nombreuses, ni aussi solides que dans des contrées depuis long-temps habitées par des nations populeuses et civilisées. Celles

Digitized by Google

qu'on y trouve, évitent le tracé monotone, mais raccourci, de la viabilité française. Elles serpentent dans les plaines et saisissent âprement les collines. L'une des plus fréquentées fut jadis tracée et battue par des troupes de bisons.

Les besoins du commerce et de l'agriculture exigent qu'on multiplie autant que possible les moyens de communication. Il faudrait renouveler dans le Canada les dispositions de ces anciennes coutumes françaises qui imposaient aux habitans l'obligation de travailler à certaines époques, et pendant un nombre de jours déterminé, à la confection et à l'entretien des routes; ou bien y faire une loi analogue à celle portée, en 1822, par Pomario, roi de Taïti. Elle oblige celui qui est condamné comme coupable de calomnie, à construire de ses mains, avec l'aide de ses parens et amis, une route bombée de 2 à 4 milles de longueur sur 12 pieds de large, et qui, une fois faite, est entretenue aux frais des propriétaires dont elle borde ou traverse les propriétés.

Les Canadas sont d'une si vaste étendue, que malgré les nombreuses troupes d'émigrans qui s'y rendent chaque année, la quantité des terres qui appellent la culture est encore immense. On a parlé plus haut de la manière dont elles sont concédées dans les seigneuries, des lods et ventes et des autres droits que le tenancier doit payer. Mais à côté des seigneuries, le gouvernement anglais a établi les townships qui contiennent ordinairement 10,000 milles carrés. Là, les terres sont concédées en franc soccage. Une terre soccagère est nécessairement d'un prix beaucoup plus élevé que la terre en tenure, parce qu'elle est exempte de tous les droits féodaux.

Les fonctions de l'arpenteur au Canada ne sont pas moins importantes qu'elles ne l'étaient autrefois à Rome. C'est à lui que le gouverneur adresse les émigrans, pour qu'il leur donne la mesure précise des concessions qui leur sont faites, et qu'il les aide de ses conseils. Cependant la vente a commencé à remplacer l'octroi ou concession gratuite. Une compagnie s'est formée, en 1826, pour acheter les réserves que le gouvernement s'était faites jusque-là et qui sont du septième des concessions. Le prix des ventes qu'elle consent est payable en quatre termes, le premier comptant, les autres en trois années. Si l'acquéreur ne paie pas, la terre est remise en vente, sans indemnité pour le cultivateur évincé. Les adjudicataires de lots au dessous de 1,200 acres, quoique dans l'impuissance d'acquitter le prix d'achat, peuvent être envoyés en possession à la condition d'une rente annuelle payable d'avance et égale à cinq pour cent du montant du prix. En général, ce prix est fort minime proportionnellement à la

Digitized by Google

valeur et aux produits possibles de la terre. Aussi combien de malheureux se dirigent-ils vers le continent américain pour y chercher des ressources que leur patrie leur refuse ! C'est ainsi que 235 Polonais viennent de recevoir, près du lac Michigan, chacun une concession de 500 acres, dont le prix, très-faible, ne doit être payé que dans l'espace de dix années. Puissent s'adoucir pour eux, dans ce fertile pays, les amers souvenirs des malheurs de la Pologne !

Les travaux faits depuis vingt ans par la république des États-Unis, pour faciliter les communications intérieures, sont tellement extraordinaires qu'ils doivent exciter la plus vive admiration. A la vérité, les efforts de l'art y sont merveilleusement secondés par les prédispositions naturelles du pays. Il en sera de même dans le Canada. Ces bassins de 300 lieues de long sur 200 de large, le Supérieur, le Michigan, le Huron, se joignent et s'enlacent, attirent à eux des rivières et en repoussent d'autres ; leurs eaux, retenues par l'Erié auquel elles échappent bientôt pour se jeter dans le lac Ontario, descendent ensuite dans un fleuve large et puissant qui court entre deux rives d'une étonnante fertilité avant de consommer dans un golfe immense sa réunion avec l'Océan. Les rapides, les cataractes offrent aujourd'hui des obstacles à la navigation. Mais des canaux parallèles au fleuve ne tarderont pas à faire disparaître ces difficultés, et les cataractes, cessant d'être un objet de crainte, n'exciteront plus que l'étonnement des voyageurs. Déjà, si l'on en croit les journaux, une compagnie s'en est rendue concessionnaire. Son projet est de les entourer d'un parc anglais vaste et magnifique, et de bâtir non loin de là une ville dont toutes les rues auront cent pieds de large et qui, en 1836, comptera plus de 2,000 maisons. Oh ! sûrement, à ces dispositions admirables, on peut prévoir qu'un jour le Canada, assaini par le dessèchement de ses marais, débarrassé de ses forêts éternelles, verra les bords si pittoresques de son fleuve et de ses lacs, ornés de villes florissantes, véritables entrepôts hyperboréens où s'accumuleront les produits de l'Europe par le Saint-Laurent, et peut-être aussi ceux de l'Asie par un canal qui, partant de l'isthme de Panama, viendra par le Mississipi joindre le lac Supérieur ; et ces résultats si merveilleux ne sont pas, sans doute, très-éloignés, tant l'industrie de l'homme a de puissance, tant ses progrès sont extraordinaires ! Dès 1825, on lança à Québec un bâtiment de transport jaugeant 6,000 tonneaux. Sa hauteur était de 50 pieds, sa largeur de 80, sa longueur de 309. Si des tentatives si prodigieuses ont déjà réussi, que ne doit-on pas attendre de l'avenir !....

Quoi qu'en apparence l'Amérique soit un continent de formation

Digitized by Google

récente, le Canada a néanmoins ses antiquités. On a trouvé dans les plaines que ses forêts enclavent, des pièces de poterie fabriquées avec goût, des fragmens d'armures en cuivre couvertes en argent et attachées par des agrafes à des lanières de cuir. Ainsi, dans la vallée de l'Ohio, on voit encore des restes de fortifications et des tombeaux très-remarquables. Ainsi, M. d'Orbigny a découvert dans les Cordillières les ruines d'un temple non moins étonnantes que celles des monumens de l'Égypte. Certes de pareils ouvrages n'appartiennent pas aux peuplades qui occupaient le pays avant la conquête. Il faut donc les attribuer à des nations antérieures, plus instruites, mieux civilisées. Mais quelles étaient ces nations? D'où venaient-elles? Par quelles causes et à quelle époque ont-elles disparu? Voilà des questions dont la solution se fera, sans doute, attendre long-temps.

Les détails qu'on vient de lire, presque entièrement extraits du livre publié par M. Isidore Le Brun, feront désirer, sans doute, de connaître un ouvrage qui contient bien d'autres renseignemens sur le Canada, notamment sur sa constitution politique. Tous nos vœux doivent être pour la prospérité de ce beau pays qui nous est uni par des liens si forts. Que l'Angleterre et la France, animées par une politique digne d'elles, réunissent donc leurs efforts pour hâter les améliorations qu'il réclame : l'Angleterre, par une bonne direction de l'action gouvernementale; la France, en formant avec lui des relations commerciales et scientifiques. A. P***.

Histoire ancienne et moderne d'Abbeville et du comté de Ponthieu; par F. C. Louandre. 2 vol. in-8°. Paris, Scheider, 1835.

Les grandes scènes politiques qui se sont pressées depuis un demi-siècle ont inspiré aux écrivains l'amour des études historiques. Quand le choc des passions eut enfanté les terribles événemens dont le passé n'offre point d'exemple, on sentit que pour peindre la société contemporaine il fallait broyer des couleurs nouvelles, et donner au pinceau de l'histoire une vigueur analogue à la violence des orages politiques. La difficulté fit sentir le besoin d'études profondes : quelques écrivains se rapprochèrent de l'école antique, quelques autres tentèrent des routes nouvelles; et de nombreuses productions accueillies avec empressement, répandirent le goût des études historiques. Partout on se livra aux investigations des chroniques, seules dépositaires des événemens du moyen-âge. Plusieurs provinces eurent leur histoire particulière. On voulut rechercher, dans chaque partie du grand empire, les causes diverses de l'unique et immense volonté qui,

Digitized by Google

faisant écrouler l'édifice social jusqu'en ses fondemens, essaya de le reconstruire, et parvint en rassemblant ses débris à le relever dans des proportions assorties aux besoins de l'époque.

Ce vaste pays fut long-temps gouverné par des lois différentes; les goûts, les mœurs, l'esprit des habitans avaient un caractère particulier à chaque province. Il est donc important, dans l'intérêt de la vérité historique, de recueillir les faits aux lieux mêmes où ils se sont accomplis. Tel est le but de l'auteur de l'histoire du comté de Ponthieu. Cette portion du littoral de la Picardie fut long-temps le théâtre de la guerre : car, voisine de l'Angleterre et de la Flandre, elle se vit sans cesse livrée à ce flux et reflux d'armées féodales, qui, tour à tour alliées et ennemies, ravageaient impitoyablement le sol qu'elles inondaient. Dès le temps même de la domination romaine, ce pays fut le théâtre des mouvemens militaires qui s'étendaient dans les îles britanniques. Il formait la partie extrême du territoire des *Ambiani*, dont César admirait le courage. Ce dévastateur, qui appréciait l'énergie de ces peuples, pour mieux les observer, s'établit parmi eux avec trois légions : le Ponthieu resta, jusqu'à l'invasion des Barbares d'outre-Rhin, sous la domination des empereurs Antonin, Marc-Aurèle, Constantin, Gratien, Valentinien et plusieurs de leurs successeurs. En échange de sa liberté, ce peuple, comme le reste des Gaules, avait joui d'une haute civilisation, dont on retrouve encore les vestiges. M. Louandre a exploré avec beaucoup de sagacité les anciennes chroniques, les traditions orales, et les débris épars sur le sol. Aussi révèle-t-il des faits intéressans, des coutumes, des traits de mœurs qui expliquent plusieurs résultats historiques dont la source était ignorée. Il a sagement proportionné l'étendue de ses récits à l'importance des événemens. Il a surtout traité avec un talent remarquable la partie politique et philosophique de son œuvre. Il a retracé, avec des couleurs vives et naturelles, l'influence de la superstition sur le long abrutissement des peuples du moyen-âge, de cette époque d'ignorance, de férocité, d'esclavage, qui ne présente aux regards de l'observateur qu'un amas confus de boue et de sang.

On remarque avec intérêt le développement des causes que M. Louandre assigne à l'établissement des communes, premier degré de l'affranchissement de la nation. La puissance municipale est née de la nécessité où se trouvèrent les grands vassaux d'aliéner une partie de leurs droits oppressifs pour conserver l'autre. La classe de la bourgeoisie, formée d'artisans, de marchands, se fortifia insensiblement des pertes que se faisaient éprouver mutuellement les hommes d'armes possesseurs des fiefs, surtout à l'époque des croisades, entreprises religieuses

Digitized by Google

que des fourbes adroits exploitèrent dans leurs intérêts; émigrations dont le but était insensé et l'exécution barbare, mais dont le résultat contribua puissamment à l'émancipation du peuple : il put briser sa chaîne, sans de trop grands efforts, quand la main qui la tenait s'éloignait à une si grande distance. C'est alors que la classe bourgeoise, se fortifiant par la richesse et quelque instruction, mina fortement la puissance féodale que la couronne attaquait en même temps par une raison inverse : le peuple agissait pour la liberté, la royauté pour l'absolutisme; l'un tentait d'affaiblir ses oppresseurs, l'autre ses rivaux de pouvoir.

Si l'on en excepte l'époque de Charlemagne, tout est obscurité et confusion dans les événemens de la première et de la seconde race, et plus encore dans ceux du commencement de la troisième; M. Louandre, qui fait cette observation, parvient toutefois à éclaircir des actes jusqu'à lui peu connus ou faussement exposés. Les événemens militaires, qui s'accumulent avec une prodigieuse rapidité du XIe au XVIe siècle, se sont surtout multipliés dans le Ponthieu. Le vainqueur de l'Angleterre s'embarqua à Saint-Valery sur la Somme. Ce petit port, qui contient à peine aujourd'hui quelques faibles navires marchands, reçut la flotte de Guillaume de Normandie; elle se composait de neuf cents *grands nefs* et de *trois mille petits bâtimens*, disent les chroniques. C'est aussi près de ces murs que Louis III, frère de Carloman, avait remporté, en 881, une victoire sanglante sur les Normands.

La ville de Saint-Valery a pris le nom du fondateur de sa célèbre abbaye. Le corps du saint faisait de fréquens miracles. Ces miracles exerçaient une grande influence sur les peuples, et plus encore sur ses chefs, qui recherchaient avidement les reliques d'un saint en crédit. L'historien du Ponthieu raconte qu'un clerc, en l'absence de l'abbé, gouvernant le monastère de Saint-Valery, proposa au comte de Flandre, Arnoul-le-Vieux, de lui livrer les reliques de son saint. Le comte accepte, et, guidé par le traître, arrive furtivement sous les murs de la ville, la surprend, massacre tous les habitans, s'empare saintement des reliques de saint Valery, et retourne déposer son religieux larcin dans ses états. Hilduin, comte de Ponthieu, se ligua dans la suite avec Hugues Capet pour ravager la Flandre : son plus ardent désir était de ressaisir les reliques dont on l'avait dépouillé. On assure que saint Valery lui-même, désirant être reporté dans son monastère, engagea Hugues Capet à tenter cette entreprise, en lui promettant qu'il deviendrait roi, et que sa race porterait la couronne pendant sept générations, ce qui, en style mystique, signifie l'éternité. Hugues entre donc avec le comte de Ponthieu dans la Flandre qu'ils

Digitized by Google

ravagent ; cependant le ravisseur Arnoul les supplie de s'arrêter et promet la restitution des reliques. Le traité est conclu ; mais le Flamand gémissait, et s'écriait : Malheur à moi ! qui vais perdre le corps d'un grand saint ! Hugues Capet, les pieds nus, suivi d'une foule immense qui chantait des hymnes, marche en portant sur ses épaules la châsse du saint. Le cortége arrive en face du monastère sur le bord de la Somme, dans un lieu où son lit a peu de profondeur. Mais le flux de la mer y pousse tout-à-coup une masse d'eau immense qui remonte le cours du fleuve et inonde ses rives. On se retire précipitamment. Alors le comte de Melun, le vicomte de Paris, le comte de Vimeu, s'écrient : Nous allons connaître si en effet nous possédons le corps du saint ! et, soulevant la châsse sur leurs épaules, ils se précipitent vers le fleuve, qui, retirant ses flots avec respect, laisse un libre passage à la dévote caravane. Tel était le siècle de Hugues Capet.

M. Louandre, sans entrer dans des détails trop minutieux, sait donner une idée précise des mœurs, des usages, des connaissances, de l'industrie de chaque époque. Les grands événemens que retrace l'histoire générale de la France sont les objets de ses judicieuses et savantes recherches. Il en donne surtout la preuve dans son récit de la fameuse bataille de Crécy, livrée dans le Ponthieu en 1346. Cette catastrophe a été rapportée diversement par de nombreux historiens anglais et français. Il était plus facile de relever leurs erreurs que de rétablir l'exactitude des faits. Cependant M. Louandre, instruit par les traditions locales, par les manuscrits conservés dans les familles, par ses longues explorations du champ de bataille et des lieux environnans, est parvenu à préciser d'une manière satisfaisante la composition et les mouvemens stratégiques des deux armées, leur position respective au moment de l'attaque, et le nombre des combattans. On sent qu'il a puisé à des sources certaines, car tous les faits, inconcevables chez les autres historiens, deviennent clairs et vraisemblables par les inductions de l'auteur. Il pense, et donne en quelque sorte la preuve, qu'on employa à Crécy, sinon du canon, du moins des bombardes, espèces de petits projectiles qui mirent le désordre dans la cavalerie de Philippe de Valois, et qui contribuèrent, autant que l'impéritie de ce chef, à lui faire perdre si honteusement une bataille où toutes les chances lui étaient favorables. Il est à remarquer qu'Édouard et Philippe se croyaient également sur leur terrain, aux plaines de Crécy ; et tous deux se vantaient de défendre le sol de la patrie : le Ponthieu était alors une petite souveraineté, entièrement soumise à un comte, qui ne relevait de la couronne de France qu'à titre de grand vassal. La population se croyait aussi étrangère à Philippe qu'à Édouard ;

Digitized by Google

elle attendait dans l'anxiété à quel maître plus ou moins féroce la victoire devait la livrer. Il n'exista jamais de sentiment de nationalité avec l'esclavage; le mot de patrie ne fut compris qu'à la naissance de la liberté. Ce sentiment était encore plus inconnu dans les armées, assemblage de serfs, étrangers par le langage, les habitudes, les préjugés, ne connaissant que leurs maîtres respectifs, lancés au combat comme des gladiateurs à qui on ordonnait de frapper et de mourir. Les chefs eux-mêmes, divisés d'intérêts, rassemblés par un suzerain qui exigeait leur sang comme une redevance, ne portaient dans les batailles qu'une ardeur vaniteuse, et combattaient moins pour faire triompher la cause royale que pour étaler leur faste guerrier, seule gloire de ces descendans des Sicambres. Peut-on véritablement donner le titre d'armée française aux cent mille individus qui, réunis des diverses parties de l'Europe, venaient à Crécy payer leur dette de sang à la querelle de deux prétendans au grand fief de France? Les Anglais sont encore fiers du triomphe d'Édouard, et les Français du Nord déplorent aujourd'hui un revers dont leurs ancêtres contemporains étaient loin de s'affliger. Ils célébrèrent la victoire d'Édouard, devenu incontestablement leur maître légitime; Édouard était heureux, il se montra bienfaisant, leur accorda des priviléges, et les gouverna avec sagesse. Dans la suite, les rois de France venus pour ravager ce pays y furent regardés comme des étrangers dont on redoutait l'oppression. Les batailles de Crécy, d'Azincourt et de Poitiers, n'ont été réellement funestes que par l'effusion du sang humain. Mais ces catastrophes ont produit, dans la chaîne des événemens, une influence salutaire, en faisant disparaître d'innombrables chefs féodaux. L'affaiblissement des races parasites permit aux opprimés de secouer le joug; et, tandis que ces hordes guerroyantes croupissaient dans une profonde ignorance, les classes affranchies s'instruisaient, s'élevaient à la magistrature municipale et parlementaire. Aussi, à commencer du XIVe siècle, aperçoit-on une rapide amélioration dans la condition des classes mitoyennes, véritable élément de la nationalité. On voit avec autant de surprise que d'admiration ces classes, à peine soustraites au servage, adopter des principes d'indépendance et d'égalité, s'élever comme instinctivement à la dignité de citoyen: tant ce sentiment est naturel à l'homme et surtout au peuple gaulois, qui, depuis plus de vingt siècles, s'est toujours montré, au milieu de ses vicissitudes, brave par instinct, adorateur de la liberté, prêt à mourir pour elle, et la sacrifiant par vanité, généreux quoique terrible, ami de la raison quoique extrême dans ses emportemens, enthousiaste plutôt que superstitieux, passant rapidement de la fureur à la modération, cultivant

Digitized by Google

les arts moins par goût naturel que par luxe, toujours mécontent du présent, n'espérant que dans l'avenir, se ruant avidement vers toutes les nouveautés, parce que son esprit ardent et mobile veut sans cesse un aliment nouveau, et souvent abandonnant la vérité pour de grossières erreurs, uniquement par le besoin de varier ses sensations.

Depuis la réunion de la Bourgogne, de la Bretagne et de plusieurs autres grands fiefs à la couronne de France, la nation plus forte s'avançait dans la route de la civilisation, lorsque les guerres religieuses succédèrent aux anciennes guerres intestines. La férocité passa des chefs dans la masse du peuple; les forfaits du moyen-âge furent surpassés par des forfaits religieux; et, il faut l'avouer, le culte chrétien, dont la morale primitive est si noble et si pure, grâces aux fourbes qui l'exploitèrent, éteignit la raison humaine dans des flots de sang. Cependant le culte, épuré par les réformateurs, répandit des idées généreuses, appela les hommes à l'indépendance; les gouvernans, ou ceux qui les dirigeaient, redoutèrent son influence, les foudres du pouvoir tombèrent sur la religion réformée. Cet esprit de persécution se propagea avec fureur, et frappa ses victimes au milieu même d'un siècle que nos grands hommes venaient d'élever à la hauteur des plus brillantes époques de l'antiquité. La révocation de l'édit de Nantes, qui souilla la vieillesse du roi protecteur des sciences et des arts, fit sentir sa funeste influence à Abbeville, que la manufacture de draps des Vanrobais avait enrichie. Ces fabricans hollandais, avec l'amour du travail, avaient apporté l'esprit de concorde et de charité du protestantisme; et l'exemple de leurs vertus domestiques exerçait une salutaire influence sur la population. Bientôt les prêtres élevèrent leurs voix; la persécution fit exiler une foule de fabricans, qui portèrent leur industrie sur un sol hospitalier. Les dragons de Louis XIV, logés chez les religionnaires, suspendaient leurs hôtes sur des brasiers ardens pour les convertir et surtout pour obtenir de l'or. M. Louandre parle d'une circonstance plus récente et non moins atroce où le fanatisme s'arma du glaive des lois.

Avant la révolution, dans les provinces catholiques, au milieu des rues, sur les ponts, dans les carrefours, s'élevaient des croix, des madones, des images de saints. A Abbeville, en 1765, un *crucifix*, placé dans un cimetière, fut couvert d'immondices; un autre, dressé sur un pont, avait reçu une légère mutilation. La population est en émoi. Le clergé crie à l'impiété; l'évêque diocésain, vieillard, nommé de Lamotte, qui jusque-là avait montré de la charité et de la modération, vint en chantant des psaumes, et portant la corde autour du

Digitized by Google

cou, s'agenouiller avec ses prêtres aux pieds des crucifix, maudissant les auteurs du délit et appelant la mort sur leur tête. Il lance des *monitoires*, espèce d'anathème dont les évêques d'alors menaçaient la population entière, si *les fidèles*, que l'on supposait témoins du délit, ne venaient déclarer aux tribunaux ce qu'ils avaient vu ou cru voir, entendu ou cru entendre; provoquant ainsi, au nom du ciel, l'infâme délation, et livrant une arme sacrée au mensonge, à la vengeance et à la haine. Il existait à Abbeville un couvent de chanoinesses. L'abbesse, Mme de Feydeau, femme d'un esprit cultivé, sage sans superstition, avait élevé avec les soins d'une mère son neveu, le chevalier de Labarre, petit-fils d'un lieutenant-général. Ce jeune homme, âgé de 19 ans, doué des qualités les plus aimables, de mœurs douces, était lié avec plusieurs jeunes gens de la ville que Mme de Feydeau recevait dans sa société. Un nommé Duval de Soiecourt, assesseur criminel au présidial, avait été exclu de la maison de l'abbesse: pour se venger, cet homme accusa le chevalier de Labarre et ses jeunes amis; on informa contre eux, et une multitude de témoins, excités par le *monitoire* de l'évêque, firent les dépositions les plus vagues et les plus absurdes. Le fait le plus grave imputé à ces jeunes gens était d'avoir lu le Dictionnaire philosophique de Voltaire, et d'être passés à plus de cinquante pas d'un *Saint-Sacrement* sans se découvrir. Labarre et un jeune homme nommé d'Étalonde furent traînés aux pieds des tribunaux. Le père d'Étalonde, président de la section criminelle, homme d'un esprit faible et méchant, voulut siéger afin de contribuer à livrer son fils au bûcher. Trois juges, se fondant sur de vagues soupçons, ordonnèrent que le chevalier de Labarre serait broyé sur la roue, que la langue lui serait arrachée, et que ses membres seraient jetés au feu. D'Étalonde fut condamné à être brûlé vif.

Que trois monstres obscurs au fond d'une province, abrutis par des préjugés grossiers, aient été entraînés par la haine ou le fanatisme à cet excès de férocité, c'est un fait déplorable et qui pèse, dit M. Louandre, sur le pays qui en fut le théâtre; mais ce qui me semble inconcevable, c'est la confirmation de cet assassinat juridique par le parlement de Paris, qui vota sous l'influence de Maupeou. D'Étalonde parvint à s'échapper, et, sur la recommandation de Voltaire, fut accueilli par Frédéric, dont il devint l'un des plus habiles officiers. Le jeune Labarre, traîné sur l'échafaud, subit son sort avec un calme héroïque. M. Louandre assure que ce noble martyr connaissait le nom de l'iconoclaste dont il payait si cruellement l'indécente étourderie, mais il ne voulut point se racheter du plus affreux sup-

Digitized by Google

plice par la délation. Tant de vertu et de courage ajoute à l'horreur qu'inspirent ses meurtriers. Deux de ces misérables finirent leurs jours dans les angoisses du remords; et le vieil évêque lui-même, épouvanté du résultat de son faux zèle, périt en proie au plus amer repentir.

M. Louandre retrace avec un sentiment de satisfaction tout patriotique des circonstances où son pays efface les scènes honteuses du passé, par une modération constante, au milieu des orages qui ensanglantèrent le reste de la France. Son ouvrage, utile à la science historique, est remarquable par la sage ordonnance du plan, par la proportion de toutes ses parties, par la peinture fidèle des mœurs de différentes époques, par les faits intéressans qu'il révèle et qu'il met en relief avec un style élégant, précis et vrai.

Dr PONGERVILLE, de l'Institut de France.

L'Histoire de Falaise, pendant la lutte anglo-française, racontée aux enfans de la localité. (Compte-rendu du 5e *cahier manuscrit à l'usage des écoles primaires de l'arrondissement de Falaise*; par M. F. Galeron, cahier in-8° autographié. Falaise, Guernon, 1834.)

Autrefois on apprenait aux enfans, surtout dans les campagnes de l'ouest de la France, à lire dans les *parchats* (ainsi on appelait les anciens actes en parchemin) et dans la *Civilite* (brochure en caractères gothiques, qui enseignait les règles de la politesse). Depuis, malgré *tout le progrès*, assez généralement avoué, la lecture s'est bornée à des livres imprimés. Il a fallu créer à Paris une école des Chartes, établissement devenu très-utile, puisque la compréhension de l'écriture, même d'un siècle en arrière de nous, se perdait. Toujours est-il qu'on peut rappeler que dans notre province du Poitou les *Moisgas* (1) ou autres *feudistes* ou *féodistes* (2), d'avant la révolution de 1789, auraient pu faire de bons archivistes.

Mais en organisant en dernier lieu les écoles primaires, on a senti qu'il y avait nécessité de leur faire lire des écritures à la main ainsi que des imprimés. Alors, au lieu de leur donner de vieux contrats qui, a-t-on dit, pourraient les ennuyer, on a fait autographier des cahiers

(1) Pour connaître l'étendue des recherches de cet antiquaire, il faut consulter les *Affiches du Poitou*, sorte de revue poitevine et hebdomadaire, publiée par Jouyneau des Loges, un peu avant la révolution de 1789.

(2) Thibaudeau, l'auteur de l'*Abrégé de l'Histoire du Poitou*, et Allard de la Resnière, le rédacteur des cahiers intitulés *Errata* à cet ouvrage, se sont critiqués pour savoir quelle était celle de ces deux dénominations qu'on devait donner à l'espèce de savans dont je parle ici.

Digitized by Google

contenant un texte instructif. A Falaise, ville importante sous tant de rapports, berceau du conquérant de l'Angleterre, ayant dans un de ses faubourgs, à Guibray, la seconde foire de France, on a fait un cours complet des élémens de sciences qu'il est bon d'inculquer de bonne heure chez les enfans. Notre zélé collaborateur, M. F. Galeron, procureur du roi à Falaise, et, en cette qualité, membre du conseil d'instruction de l'arrondissement, a rédigé et écrit de sa main (nous reconnaissons les caractères) le cahier contenant l'histoire de Falaise et de sa banlieue. C'est de ce travail, destiné à l'enfance et pourtant d'un enseignement utile pour tous, que je vais rendre compte, en parlant seulement des faits anglo-français.

« . . . . . Il y avait plus de cent ans, dit M. Galeron, que le » brave Rollon était mort, quand un de ses petits-fils, nommé Ro- » bert-le-Libéral, étant devenu duc de Normandie, bâtit, pour y faire » sa demeure, le grand donjon carré que vous voyez à l'extrémité du » château de Falaise : Robert-le-Libéral aimait beaucoup Falaise, où il » résidait presque toujours. Il y choisit pour compagne la fille d'un » bourgeois, nommée Arlette, et il en résulta un fils, qui reçut le » nom de Guillaume, et qui naquit dans le donjon, en l'année 1028. » — Arrêtons-nous ici un moment, mes enfans, car je veux vous » parler de ce Guillaume, qui devint le plus grand homme que la Nor- » mandie ait produit.

» Guillaume n'avait que sept ans quand il perdit son père. Il fut » reconnu duc de Normandie, et régna quelque temps tranquille. Mais » des seigneurs puissans et ambitieux s'étant révoltés contre lui, il » les attaqua, les battit, et les força de rentrer dans le devoir. Le roi » de France ayant voulu, plus tard, se liguer contre lui-même pour » le renverser avec les comtes du Maine et d'Anjou, il vainquit le roi » de France et se rendit redoutable à tous ses voisins. Pendant toutes » ces guerres qui signalèrent la jeunesse de Guillaume, c'était Falaise, » sa ville natale, qu'il avait choisie pour sa place de défense. Il l'avait » environnée de hautes tours, de murailles épaisses; il avait bâti les » remparts du château, et il s'y serait renfermé en cas de revers. C'é » tait aussi à Falaise qu'il préparait chacune de ses expéditions contre » ses ennemis.

» Quand Guillaume avança davantage en âge et qu'il eut tout sou- » mis autour de lui, l'esprit belliqueux des anciens Normands s'éveilla » dans son âme et il résolut de se signaler par une grande conquête. » Un testament lui donnait des droits sur le trône d'Angleterre, mais » un chef puissant gouvernait ce pays et se refusait à le reconnaître. » Guillaume appela autour de lui ses vaillans barons normands, équipa

Digitized by Google

» une flotte nombreuse, franchit la mer, et alla présenter fièrement » le combat au chef anglais qui avait une armée aguerrie. Ce fut dans » un lieu nommé Hastings que se livra la bataille. Je ne vous racon- » terai point, mes amis, tous les hauts faits des soldats normands, » dans cette mémorable journée. Qu'il vous suffise de savoir que Guil- » laume obtint une victoire complète et devint maître de toute l'An- » gleterre, d'où il fut proclamé roi et où sa postérité a régné après » lui pendant long-temps. Son nom est encore le plus imposant parmi » ceux des rois anglais. — Vous sentez, jeunes enfans, quelle gloire » c'est pour votre pays d'avoir produit un tel héros. Non que je veuille » vous citer pour modèles ces grands hommes de guerre; mais Guil- » laume sut aussi donner des lois aux peuples qu'il avait vaincus, et » il eut le génie qui convenait à son siècle. Entre les vaillans hommes » qui combattirent près de lui à Hastings, je vous citerai les seigneurs » d'Ouilly, de Pierrepont, de Fourneaux, des Loges, d'Aubigny, de » Saint-Loup, d'Ussy, de Dumblainville, de Beaumois, de Courcy, de » Jort, de Sacy, de Saint-Quentin, de Quesnay, de Cintheaux, de » Quilly, de Gouveix, d'Acquiville, de Tournebu, de Placy, d'Espins, » de la Pommeraie, de Saint-Omer, etc., qui tous étaient partis de » cet arrondissement. Quelques-uns d'entre eux firent de très-belles » actions, et obtinrent, pour récompense, de grands biens et de grands » honneurs en Angleterre. Les plus célèbres furent les sires d'Ouilly, » de Courcy, de Tournebu, de Gouveix, d'Aubigny, ainsi qu'un baron » fameux, nommé Raoul Tesson, qui était le maître de tout le » Ginglais. »

M. Galeron parle ensuite des constructions de l'époque, puis il vient à la mort de Guillaume-le-Conquérant et au partage de sa riche succession. L'aîné de ses enfans, Robert surnommé Courte-Heuse, eut la Normandie, et fit une expédition en Palestine, pays dont on voulut le faire roi.

« A son retour de Jérusalem, Robert, dit l'auteur, eut des dé- » mêlés avec son frère Henri, roi d'Angleterre, et celui-ci l'assiégea » dans Falaise, en 1106. La ville ne put être forcée, mais Robert » ayant eu l'imprudence de sortir fut vaincu à Tinchebray. Pendant » le siége de Falaise, l'empereur d'Allemagne, Henri Ier, qui s'y trou- » vait, avait voulu réconcilier les deux frères, dans une entrevue qui » eut lieu à Cintheaux, et il n'avait pu réussir.

» Henri, après le combat de Tinchebray, devint duc de Normandie, » en même temps que roi d'Angleterre, comme l'avait été Guillaume, » son père. Ce prince aima aussi Falaise, il y vint souvent, et c'était » même là qu'il déposait ses trésors; il s'y trouvait encore, dans le

Digitized by Google

» château, à sa mort, en 1135. Sous le roi Étienne, son successeur, » la ville de Falaise fut trois fois assiégée par Geoffroy d'Anjou sans » être prise. Elle était alors très-bien fortifiée, et ses habitans la défen- » daient en toute occasion avec beaucoup de valeur.

» En 1159 et en 1162, le roi d'Angleterre, Henri II, vint à Falaise » et y séjourna, en 1172; il renferma dans le vieux donjon le roi d'É- » cosse, le comte de Chester et plusieurs prisonniers illustres qu'il » avait faits dans un combat.

» En 1191, la ville de Falaise fut assignée pour douaire à la femme » de Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et duc de Normandie. » Cette reine, nommée Bérangère, après la mort de Richard, séjourna » quelque temps à Guibray. A cette époque, les revenus publics de » Falaise ne s'élevaient qu'à la somme de 540 livres, sur lesquelles 9 » livres étaient employées en aumônes, etc. »

Après avoir parlé de la fondation d'un grand nombre d'établissemens religieux et de la construction de beaucoup de châteaux de la contrée, l'auteur continue ainsi :

« Nous entrons dans un autre siècle. En l'an 1200, régnait en Nor- » mandie un prince nommé Jean, qui venait souvent à Falaise, et » qui y fit enfermer, une fois, un de ses neveux, le jeune Arthur » de Bretagne, qu'il avait résolu de faire mourir. Les Falaisiens, non- » seulement ne voulaient pas commettre le crime, mais ils ne per- » mirent pas qu'Arthur fût tué dans leurs murs. Aussi le méchant roi » Jean se vit forcé d'enlever son prisonnier de cette ville et de le » faire conduire à Rouen, où il le poignarda lui-même. Rien n'est plus » odieux que son crime, mes chers amis! Apprenez comment il fut » puni bientôt après de cet acte de barbarie.

» Un roi de France, appelé Philippe-Auguste, vint en Normandie » pour en chasser Jean et pour venger la mort d'Arthur, qui était » aussi son parent. Philippe-Auguste prit les plus fortes villes et entre » autres Falaise, en 1204, et Jean n'ayant pas su se défendre fut ré- » duit à repasser la mer et à se retirer dans son royaume d'Angleterre. » La Normandie resta au roi de France, qui la réunit à sa couronne » dont elle avait été séparée trois cents ans..... Depuis ce temps, » il n'y a plus eu de ducs de Normandie, et cette province est deve- » nue une dépendance du royaume de France. »

Ici, il se trouve un ample récit qui n'est pas susceptible d'entrer dans le cadre de ce recueil. On va donner, pour ce qui s'y rattache, la fin du travail de M. Galeron.

« Il faut revenir à de nouvelles scènes de combats, à de nouveaux » sièges. En 1417, le roi d'Angleterre, du nom de Henri V, prétendit

Digitized by Google

» qu'il avait des droits sur la Normandie et même sur la France, » et vint en conséquence pour s'emparer du pays que nous habitons. » Falaise fut une des villes qu'il voulut prendre, et il l'assiégea en » personne, avec son armée. Un général, nommé La Fayette, com- » mandait dans la ville, et un autre, nommé Mauny, défendait le » château. Ces deux braves chefs, soutenus par la population, firent » une si bonne résistance, que Henri V fut quatre mois au pied des » murs de Falaise, avant de pouvoir s'en rendre maître. Il en eut tant » de déplaisir, dans le premier moment, qu'il s'en vengea sur Mauny, » en le conduisant à une dure prison. Mais, plus tard, il devint plus » doux, et s'occupa de relever les fortifications et les édifices de la » ville pour s'en faire à lui-même une place de défense et se rendre » les habitans favorables. Sous ce prince et sous Henri VI, son suc- » cesseur, on rebâtit l'église Sainte-Trinité, qui avait été en partie » renversée pendant le siége; on releva les remparts et les tours qui » défendaient la ville; on creusa des fossés dans les vallons, pour en- » tourer d'eau la place pendant les siéges; enfin le nouveau gouver- » neur de Falaise, qui était le grand général anglais Talbot, fit con- » struire cette haute et imposante tour qui porte son nom et qui forme » le complément des fortifications du château de Falaise. Ces choses » se passèrent depuis l'an 1420 jusqu'à l'an 1450. L'occupation du pays » par les Anglais dura pendant tout ce temps.

» En 1450, la France, long-temps affligée, sortit enfin de son hu- » miliation. Son roi, Charles VII, vint pour reconquérir la Normandie. » Après avoir repris Caen, il amena les bataillons qu'il commandait » devant Falaise, pour arracher cette ville aux Anglais. Ceux-ci, ef- » frayés, se rendirent presque sans combattre. Charles VII avait avec » lui, devant Falaise, le vaillant Dunois et Pothon de Saintrailles, » non moins brave que Dunois. Ce fut Saintrailles qui fut nommé par » le vainqueur gouverneur de Falaise, où l'ordre se rétablit, durant » un siècle, à la suite de ces événemens. Pendant ce siècle, le roi » Charles VII avait résidé d'abord à Saint-Silvain, ensuite au monas- » tère de Saint-André, sur la Hoguette.

» Pendant l'occupation anglaise, une peste avait désolé le pays. » Une inscription qui se voit encore dans l'église Sainte-Trinité » fait mention de cet événement. Après le départ des Anglais, on vit, » chose inouïe jusque-là, deux seigneurs de cette contrée s'occuper » de fonder des maisons d'éducation publique. Un Jean de Cingal » et un Jean de Gouveix créèrent à Caen deux colléges pour la jeu- » nesse qui portèrent leurs noms pendant long-temps. On avait vu » anciennement les pères de ces seigneurs doter à l'envi des églises

Digitized by Google

» et des monastères ; leurs fils, plus sages qu'eux, employaient leurs » trésors à former des établissemens qui devaient être utiles à tout » le monde. Honorons la mémoire de ces hommes estimables. Vous » voyez, mes enfans, que l'ignorance commence à se dissiper par » degré. »

D'après ce qu'on vient de voir, les élèves des écoles primaires de l'arrondissement de Falaise, en apprenant à lire l'écriture à la main, prendront une bonne teinture de l'histoire de leur propre pays. Ce sera pour eux un grand avantage; car, pour peu qu'on ait de l'instruction, on sait l'histoire de la Grèce et de Rome, on a des notions de l'histoire générale de France, et on ignore en grande partie ce qui concerne la province, le canton même où on est né. Ne devrait-on pas établir, dans chaque ancienne grande division du royaume, des professeurs d'histoire provinciale? D. L. F.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. I, année 1833. 1 vol. in-8° avec lithographie. St-Omer, Chanvin, 1834.

Ce volume, le début d'une société historique fondée sur une terre essentiellement historique elle-même, contient des morceaux curieux, et on y trouve deux articles déjà imprimés dans cette revue, l'un sur une ancienne pièce d'artillerie trouvée en mer, et l'autre relatif au château de Hames. Un mémoire couronné, sur Ypres, donne des renseignemens sur l'importance commerciale, au moyen-âge, de cette ville en particulier et de la Flandre en général. L'auteur, M. Lambin, cite M. Warnkoenig qui établit que cette contrée était alors « un pays plus » florissant, plus important dans l'histoire du monde que ne l'était » non-seulement la France, mais même l'Angleterre. » Il fait ensuite connaître que, vers la fin du XIIIe siècle, il était défendu aux négocians d'Ypres de commercer avec ce dernier royaume, et aux courtiers de s'y rendre, *s'ils n'avaient acquis la hanse.* Une notice rappelle aussi que, par le traité de Bretigny, Baudoin de Sangatte, Enguerrand et Guillaume de Hames, frères et héritiers d'Ernoult, comte de Guines, donnèrent les châteaux de Sangatte et de Hames pour acquitter une partie de la rançon du roi Jean. « En dédommagement, dit l'auteur » (M. Pigault de Beaupré, l'un de nos collaborateurs), il leur fut alloué » une pension annuelle de mille livres parisis, qui leur fut payée jus- » qu'au 28 juin 1643, que Louis XIV remit la maison de Wailly, héritière » des comtes de Guines, en possession des biens dont leurs ancêtres » s'étaient si généreusement dépouillés. » D. L. F.

Digitized by Google

Biographie Anglo-Française.

Clément (*Henri Ier*), *seigneur du Mex en Gâtinais*, maréchal de France sous Philippe-Auguste, en 1192.

On l'appelait le *Petit-Maréchal*, tant sa taille était courte. Il était sous les murs de Rouen, lorsque cette grande ville, avec une vive douleur, se rendit française, en 1204.

Philippe-Auguste, aussitôt, donna au *Petit-Maréchal*, l'un de ses meilleurs capitaines, une des nombreuses terres confisquées sur les émigrés normands, fidèles au roi-duc, Jean-sans-Terre, prince Plantagenet. Pour sa part, Clément eut la baronnie d'Argentan. En cela il ressemblait à d'Hangest, des environs de Senlis, qui devint baron de Pont-Saint-Pierre, près Rouen, terre qu'avait eue l'oncle de Rollon, Mahahulce.

Cependant le nouveau baron d'Argentan fut envoyé, en 1214, à la tête d'une armée chargée de guerroyer en Anjou, tandis que Philippe-Auguste triomphait à Bouvines.

Le *Petit-Maréchal* fut attaqué d'une maladie que bientôt on jugea mortelle. Se sentant mourir, il donna tout ce qu'il possédait aux pauvres, sans se rien réserver que ses terres. On vint lui annoncer au lit de mort un messager du roi. Qu'il entre, dit-il; et le messager lui raconte la journée de Bouvines. Transporté de joie, le bon maréchal revient-il à la vie? Non, son heure était venue. Mais, au moins, il désire récompenser le messager porteur d'une si bonne nouvelle; et toutefois, il n'a plus rien, rien que sa redoutable épée et son cheval de bataille. Certes, il ne donnera pas son épée; mais le cheval, le messager l'aura. Et le bon maréchal meurt content, en recommandant, sur toutes choses, qu'on l'envoie en Gâtinais au sépulcre de ses pères.

Oh! oui, grandes et sincères furent les douleurs de l'armée, quand un si bon chef de guerre mourut. Et, cependant, la première action des soldats fut de désobéir au *Petit-Maréchal* et de l'enterrer au pays d'Anjou, dans le monastère de Turpenay. C'est là qu'il repose.

Pourtant, telle fut la révérence gardée à sa mémoire, que Jean *Clément* son fils, en bas âge, fut pourvu du maréchalat, charge non

Digitized by Google

héréditaire. Philippe-Auguste voulut que Gautier de Nemours, oncle maternel de Jean, exerçât la charge et l'exerçât tout le temps que le titulaire serait mineur. Après Jean Clément, baron d'Argentan, Henri II son frère fut aussi maréchal de France, et cela en 1260 ; de même que le *Petit-Maréchal* avait succédé à Albéric son frère aîné.

Pour expliquer tant de faveurs amassées dans le sein d'une seule famille, il faut se souvenir que Philippe-Auguste, partant pour la croisade, nomma l'un des régens du royaume, Robert Clément, père du *Petit-Maréchal ;*

Qu'Albéric Clément mourut, sous les yeux du roi de France, à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre, en 1191, pourvu le premier en France d'une dignité, celle de maréchal, qui jusqu'à lui fut palatine et qu'il rendit militaire ;

Qu'Henri II Clément fut à la croisade avec saint Louis, en 1249.

Cet Henri II avait épousé une Normande, Catherine de Say. Elle aumôna, en 1260, quarante sous de rente à prendre sur sa prévôté d'*Houefle* (aujourd'hui Honfleur), et cela au profit de l'abbaye de Fontenay ; et elle le fit en prenant, elle, une femme, le titre de maréchale de France, et ce avec le consentement de son seigneur, Henri, maréchal de France, son mari.

Tous ces Clément firent donc une grande figure en France pendant près d'un siècle. Aujourd'hui, on ne se souvient ni du régent Robert, ni des maréchaux Albéric, Henri Ier, Jean et Henri II Clément, pas même à Argentan, et cependant ils étaient tous fort gens de bien, plus encore gens de cœur, favoris de rois, et de quels rois ! Philippe-Auguste, saint Louis ! J'ai cru devoir rappeler leurs noms et leurs prouesses, et dire que plusieurs furent barons d'Argentan en Normandie. EM. GAILLARD (*de Rouen*).

—*Jean Baliol* ou *Bailleul, roi d'Ecosse et sire de Bailleul-en-Vimeu.* — Ceci n'est point une notice sur un roi détrôné et calomnié. Le soin de décrire sa vie appartient à M. le marquis Le Ver (1). Avec son érudition vaste et sûre, le docte antiquaire peut nous faire un article complet sur Jean Bailleul, dont il sait des particularités précieuses et ignorées. Mon seul but est de rectifier l'erreur que je trouve dans la deuxième note de la 404e page du tom. 2 de la *Revue Anglo-Française.*

Jean Bailleul dut être d'origine normande. La chronique de Guillaume Taylor fait marcher sous les étendards de Guillaume-le-Conquérant un Bailleul, sire de Fécamp, et un *Brus* de la forêt de Brix, entre Valognes et Cherbourg.

(1) Nous espérons insérer dans ce recueil, sous quelques mois, ce travail important de notre savant collaborateur, M. le marquis Le Ver.

Digitized by Google

Le Bailleul du XIIIe siècle se retrouve lord *Galloway* en Ecosse, et le *Brus* ou *Bruce*, lord d'*Annansdale*, au-delà de la Tweed.

Mais entre le lord Galloway et le sire de Fécamp, on trouve en 1205 un trouvère normand, Thomas Bailleul, gratifié d'un fief par *Jean-sans-Terre*, et dont le manuscrit renferme une miniature où, entre autres armoiries, on aperçoit celles des Bailleul d'Ecosse, *de gueules à l'écu d'hermine*. Ne paraîtra-t-il pas évident que ce Thomas Bailleul, Normand, était de la famille qui vit deux rois sur le trône d'Ecosse, Jean et Edouard Bailleul ?

Orderic Vital parle longuement d'un sire de Bailleul, qui vivait et guerroyait dans la châtellenie de Bailleul, au sud de Falaise.

Ainsi donc la tradition qui fait de Jean Bailleul un Normand, repose sur d'assez bons fondemens. Voyons pourquoi rien ne s'oppose à ce qu'il soit venu mourir à Bailleul-sur-Eaulne, tout sire de Bailleul-en-Vimeu qu'il était.

Mais, d'abord, racontons ses malheurs. Petit-fils de la sœur aînée des vieux rois d'Ecosse, il prétendit avoir plus de droits au trône que Bruce qui n'était que fils d'une sœur cadette. En Ecosse, on décida la question d'après le droit d'aînesse et contre le droit de proximité. Le roi d'Angleterre, Edouard Ier, fut celui qui porta la sentence, mais l'arrêt avait été formulé par tous les jurisconsultes et les députés du pays.

Ce Jean Bailleul n'était point, par sa naissance, indigne du trône : il avait dans ses veines bien des gouttes de sang généreux; car il descendait, par sa grand'mère, de David Ier, roi d'Ecosse, celui qui fut vaincu à la bataille de l'Etendard; les rois saxons de l'Heptarchie étaient ses ancêtres, et Harold, de même que Guillaume-le-Conquérant, l'avaient pour leur arrière-neveu.

Préféré à dix compétiteurs, il eut le sentiment de sa dignité; et quand le roi d'Angleterre voulut affecter l'empire en Ecosse, il résista au roi d'Angleterre sans que son devoir de roi d'Ecosse s'affaiblît du souvenir de l'appui que lui avait prêté le monarque anglais. De nos jours, Stanislas Poniatowski s'est trouvé flétri pour s'être souvenu qu'il était roi de Pologne, grâce à Catherine de Russie.

Jean Bailleul, plus magnanime que le Polonais, résista aux armées de l'Angleterre, et oublia que, par la reine sa femme, née *Varennes*, il était le parent du général anglais Jean, comte de Varennes et de Surrey.

Jean Bailleul comptait sur son allié le roi de France, Philippe-le-Bel; il n'en fut pas secouru. Il comptait sur *Brus*, son compétiteur, et sur Robert, fils de *Brus*, qui plus tard fut l'imitateur de sa noble

Digitized by Google

résistance au joug de l'étranger : *Brus* et son fils le trahirent ; il fut trahi aussi par James Stuart, l'ancêtre du malheureux Charles Ier ; bien d'autres se montrèrent traîtres. Enfin, vaincu à Dumbar, jeté dans les montagnes, traqué comme une bête fauve, voyant sa capitale et ses places fortes au pouvoir de l'étranger, il sortit en désespéré de ses retraites sauvages, et, méprisant les hommes et les diadèmes, il vint, le 2 juillet 1296, à Stroutharrack, se présenter à Edouard d'Angleterre, signant sa renonciation à un trône qu'il avait revendiqué comme son patrimoine, et qui cinq ans fut pour lui un siége de torture. Le trouvère Thomas Bailleul dut lui paraître mille fois plus heureux que lui. Occupé à faire de charmantes descriptions du printemps, et à se moquer dans ses vers des fureurs guerrières, ce poète ne porta point de fers, il ne vit pas briser avec indignité son sceau de roi, il ne languit pas deux ans dans la tour de Londres.

Enfin Bailleul fut libre, et se rappelant ses domaines de France, il s'y rendit. Ce dut être alors que Philippe-le-Bel lui fit don du Château-Gaillard, près d'Andelys. M. de Lally-Tolendal, qui s'est trompé sur l'année de la mort de Jean Bailleul, s'est-il trompé aussi en soutenant qu'il vécut au *Château-Gaillard*, dont il avait la seigneurie ? J'avoue que je ne puis avoir d'avis sur ce point.

Mais, seigneur d'une terre dans le Vimeu, dont il prend le titre, l'adjoignant à celui de *roi d'Ecosse*, je crois qu'il fut en même temps seigneur de *Bailleul-sur-Eaulne*, et que ses cendres reposent dans la modeste église de ce lieu, où un vitral, dont je possède le dessin, représente un homme à genoux, qu'on dit être ce malheureux prince.

Dans le débat qui naît de cette prétention, fondée sur la tradition, écartons M. Langlois, mon savant ami, auteur de l'excellent traité de la peinture sur verre ; car il avoue avec candeur avoir confondu Angerville-Bailleul et Bailleul-sur-Eaulne. En effet, un village près de Neufchâtel n'a rien de commun avec un village près Fécamp ; pas plus que les armoiries de la famille Bailleul dont parle M. Langlois, ne sont celles de Jean Bailleul. Cette famille est originaire de Vattelot-sous-Beaumont près Bolbec, et a brillé dans le monde, ayant eu un grand louvetier de France, et plusieurs présidens à mortier au parlement de Rouen. Ecartons aussi de ce débat le très-érudit marquis Le Ver, qui m'accorde fort volontiers que Jean, sire de Bailleul-en-Vimeu et roi d'Ecosse, peut fort bien avoir été propriétaire du village de Bailleul-sur-Eaulne ; m'apprenant même que toujours les seigneurs picards de Bailleul-en-Vimeu ont eu d'étroites liaisons avec les seigneurs normands de Bailleul-sur-Eaulne.

Or maintenant, voyons s'il y a des raisons en faveur de la tradition

Digitized by Google

qui veut que ce guerrier, gravé sur la pierre d'un tombeau placé dans l'église normande de Bailleul, soit Jean Bailleul, roi d'Ecosse.

N'oublions pas que le roi d'Ecosse avait épousé une Varennes d'une famille célèbre en Normandie d'abord, et en Angleterre ensuite, sous le nom de Surrey.

Or, la puissance des Varennes, bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Vandrille, et qui comptèrent, comme une de leur sœur, Papie, duchesse de Normandie, femme de Richard II, dit le Bon, s'étendit sur le bord des trois rivières que le château d'Arques voit réunies non loin de ses tours.

Le monastère de Saint-Vandrille tint des frères de *Papie*, Osberne et Aufroy, la baronnie de Fontaines-en-Bray, et cette baronnie était tout à côté de Bailleul-sur-Eaulne. Dès-lors, Bailleul se trouve un domaine de ces Varennes, dont un fils du roi Etienne, Guillaume, comte de Boulogne, avait épousé une fille.

J'ose le demander, quoi de plus probable que Bailleul-sur-Eaulne fut l'un des domaines composant la dot de la femme du roi d'Ecosse, sire et châtelain de Bailleul-en-Vimeu ?

Ce roi détrôné aura peut-être donné son nom à cette terre normande. Cela n'est pas rare en Normandie. Les sires d'*Etouteville* sont originaires des environs d'Yvetot ; mais ils ont possédé près de Cailly et de Buchy, une terre qui a pris leur nom d'*Etouteville*. Hotot-Saint-Sulpice et Hotot-sur-Mer furent des domaines d'une même famille. Angerville-Bailleul a pris son nom de ces Bailleul de Vattelot-sous-Beaumont dont j'ai parlé.

D'où je conclus qu'en plaçant à Bailleul-sur-Eaulne le lieu du dernier repos d'un roi d'Ecosse, que M. le marquis Le Ver prouve avoir été seigneur picard, et que M. de Lally-Tolendal dit avoir été seigneur normand, on ne s'écarte nullement des probabilités. Les traditions valent mieux que les dénégations. Une pierre, une vître, un dicton populaire sont quelque chose; tandis qu'une négation n'est rien qu'une pure supposition à laquelle on ne doit pas s'arrêter.

Em. GAILLARD (*de Rouen*).

Digitized by Google

Documens historiques

ET DISSERTATIONS.

— *Notice sur le tombeau de Jean Chandos, près Lussac (Vienne).*

S'il est un éloge qu'ait mérité la nation anglaise, c'est de s'être constamment occupée, avec une sollicitude qui pourrait servir de modèle ailleurs, de tout ce qui se rapporte à son histoire et à ses monumens nationaux. Il nous convient d'autant mieux d'être justes, à cet égard, envers nos voisins, qu'il s'en faut qu'ils l'aient toujours été envers nous. L'article que j'essaie de reproduire fournira un nouvel exemple de cette disposition fâcheuse, dont, au surplus, il faut se hâter de le dire, les traces semblent s'effacer de plus en plus. J'extrais cet article du 20e volume de l'*Archeologia*, recueil fort peu connu en France, à ce qu'il me semble, et qui renferme pourtant des mémoires du plus haut intérêt. Ayant parcouru avec soin, pour un grand travail dont je m'occupe depuis long-temps, cette riche et vaste collection qui doit avoir atteint maintenant son 27e volume, j'y ai distingué, entre beaucoup d'autres, la notice que je vais essayer de traduire. Elle m'a offert plus d'un genre d'intérêt : d'abord, à cause du monument lui-même et du personnage qu'il rappelle; ensuite, parce que ce monument, peu remarqué jusqu'ici des archéologues, existe pourtant en France, au bord d'une route assez fréquentée; enfin, parce que j'ai été à portée de le visiter plus d'une fois, et d'en faire un croquis que je joins à cette notice, et que j'ai complété en faisant amplement usage de la gravure jointe au mémoire de M. Mayrick.

Je traduirai d'abord, sans commentaire, et en élaguant seulement quelques détails étrangers à mon objet, la lettre du docteur Mayrick. J'y joindrai ensuite mes propres observations.

« A M. Henri Ellis, secrétaire de la société des antiquaires de Londres. — 5 avril 1821.

» Mon cher Monsieur, il existe en France un monument que la tradition attribue à la fleur de la chevalerie anglaise, sir John Chandos, qui périt près du pont de Lussac, en 1370. Un de mes amis, le major Smith, a dernièrement visité ce tombeau ; et de sa lettre et de quelques autres

Digitized by Google

sources j'ai tiré cette notice, que je vous prie de vouloir bien soumettre à vos honorables collègues.

» M. Siauve, membre de la société d'émulation de Poitiers, fut chargé de faire un rapport sur les tombes de Civeaux, village situé au bord de la Vienne, à environ six lieues de Poitiers, près de la route de Limoges. Le résultat de ses recherches fut publié en 1804. Non loin de Civeaux, il trouva un monument, qu'une tradition, qu'il suppose exacte, représente comme celui de J. Chandos. Il dit que ce cénotaphe, en assez mauvais état, consiste « en une pierre plate sur laquelle porte » un cercueil de même matière, soutenu par trois petits piliers. On a » gravé, sur une de ses longues faces, un pennon avec un écu armo- » rié; sur l'autre, un petit bouclier en forme de cœur, et la hampe » d'une lance ou d'une hache d'armes. A l'un des bouts, est un » espace rond et vide, qu'on suppose avoir offert autrefois les armoi- » ries décrites par Froissart, un pal de gueules en champ d'argent. On » croit que les restes de ce guerrier se trouvent encore sous le mo- » nument. »

» Que l'ignorance des paysans, qui n'ont pour guide qu'une aveugle tradition, les porte à croire que ce tombeau est, en effet, celui de Chandos, on ne doit pas s'en étonner; mais qu'un homme qui s'occupe d'antiquités vienne, en opposition avec Froissart et Bouchet, affirmer qu'il en est ainsi, cela est vraiment incroyable (1). Cette circonstance, et le récit animé que le vieux chroniqueur fait des derniers instans de Chandos, m'engagent à rappeler très-brièvement ce qu'il en a dit; c'est à la fin du 11e chapitre sur l'année 1370 (2).

» Il raconte d'abord qu'une des causes de la mort de ce héros fut le continuel regret d'avoir perdu la petite ville de Saint-Savin en Poitou, ainsi que sa persévérance pour la recouvrer. La veille du nouvel an, il résolut enfin de l'enlever par escalade; puis, il y renonça, craignant que son projet n'eût été découvert. Il renvoya les Poitevins qui l'avaient accompagné, et retourna au château de Chauvigny sur la Vienne, avec ses plus fidèles compagnons. Apprenant alors que les Français étaient entrés en campagne, il résolut de les chercher et de les appeler au combat. Ils étaient postés d'un côté du pont de Lussac sur la Vienne, tandis que les Anglais et les Poitevins, qui avaient quitté sir John, se tenaient de l'autre, résolus de défendre le passage. Chandos et sa troupe occupant le même côté de la rivière que les Français, tombèrent sur l'ar-

(1) Voyez ci-après nos observations sur ces expressions si peu mesurées de l'antiquaire anglais.

(2) On lit 1369 dans l'édition de M. Buchon, collection des Chron. nationales, Froissart, t. V, p. 153.

Digitized by Google

rière-garde de ceux-ci, mais sans savoir que quelques-uns des leurs étaient de l'autre côté. Un combat s'engagea, et sir John, qui n'avait pas fermé la visière de son casque, reçut dans l'œil un coup de lance, qui pénétra jusqu'à la cervelle et causa sa mort. Le corps de ce héros fut vaillamment défendu par son oncle, sir Edouard Clifford, jusqu'à l'arrivée des Anglais de l'autre rive, qui forcèrent les Français, d'abord victorieux, à rendre leurs armes. Chandos fut alors désarmé, posé sur des targes, et porté au château de Mortemer (1), qui était le fort le plus voisin. Il n'y vécut qu'un seul jour, et y fut enseveli (2).

» Ce récit porte, dans l'original, un caractère de vérité et d'évidence qui fait croire que l'auteur avait reçu ces détails d'un témoin oculaire. Bouchet prouve encore mieux que Chandos fut enterré à Mortemer. Il a rapporté, dans ses Annales d'Aquitaine, l'épitaphe qu'il dit avoir été gravée sur le monument. Elle est ainsi conçue (3) :

Je Jehan Chandos, des Anglais capitaine,
Fort chevalier, de Poictou séneschal,
Après avoir faict guerre très-lointaine
Au roi françois, tant à pied qu'à cheval,
Et pris Bertrand de Guesclin en un val;
Les Poitevins près Lussac me défirent (4),
A Mortemer mon corps enterrer firent
En un cercueil élevé tout de neuf,
L'an mil trois cent, avec soixante-neuf.

» On peut remarquer que, dans le récit de Froissart, l'escarmouche du pont de Lussac est placée au dernier jour de décembre 1369, et la mort de Chandos en 1370. Ce fut pourtant le même jour que ce guerrier reçut sa blessure; mais il semble avoir vécu jusqu'au matin du 1er janvier, ce qui peut concilier la date donnée par l'épitaphe avec celle du chroniqueur (5).

(1) Qu'il ne faut pas confondre avec *Mortemar*, en Limousin, situé à plus de sept lieues de là.

(2) Voir les observations.

(3) L'édition de Bouchet que j'ai consultée, écrit constamment *Chandault*, et *de Guesquin*, pour Duguesclin.

(4) Il y a ici *différent*; ce doit être une faute d'impression, puisque l'auteur le traduit par *destroyed*.

(5) L'auteur anglais observe que, l'année commençant alors en mars, le monument peut n'avoir pas été achevé avant cette époque. Mais alors ce serait l'épitaphe qui devrait porter la date de 1370, et non pas la chronique. Du reste, nous avons vu que M. Buchon avait rapporté l'événement à l'an 1369. Une difficulté plus sérieuse, c'est que Froissart, parlant de la tentative sur St-Savin, la rapporte *à la nuit d'avant*

Digitized by Google

» Il est temps d'en venir à la lettre de mon ami, le major Smith. Voici à peu près ce qu'il m'écrit :

« Nous nous sommes mis en quête de la châsse (*shrine*) de sir John » Chandos, de vaillante mémoire. Notre itinéraire nous conduisait au » château de Mortemer, où Froissart raconte qu'il mourut et fut en- » terré (1), bien qu'un écrivain français dise qu'on voit son cénotaphe » sur le côté de la route près de Civeaux. Pour mieux nous en éclaircir, » nous vîmes d'abord, mais sans aucun succès, le curé du village de » Mortemer. Ainsi désappointés, nous entrâmes dans la cour du châ- » teau, où se trouvait alors un tailleur de pierre à son ouvrage; il nous » dit que lui et ses compagnons étaient occupés à refaire le pavé de » l'église, et qu'il s'y trouvait deux pierres monumentales : une seule » portait une inscription à la mémoire d'*un chanoine*, mais ils l'avaient » retournée et mis l'autre face en dessus. Entrés dans l'église sans y » trouver rien de ce que nous cherchions, il me vint tout-à-coup à » l'idée que le maçon, dans son ignorance, avait bien pu prendre le » mot *Chandos* pour celui de *chanoine*. Je décidai donc le maître à » faire retourner la pierre; et, à ma grande mortification, j'y trouvai » une date de 169..... : preuve assez évidente de mon erreur. L'autre » pierre était sans inscription, cannelée, en forme de cercueil, et avait » probablement servi pour un des anciens barons de Mortemer, branche » des Mortemer anglais (2). Il y avait sans doute au dessous de cette » église un caveau, où les restes de notre illustre compatriote auraient » pu être déposés; mais il n'en reste ni trace, ni tradition. Du reste, » la position du château montre bien que c'était, en effet, le lieu le » mieux fortifié des bords de la Vienne que les Anglais possédassent » alors.

» De là, nous allâmes à *Masseroles*, et ensuite sur la grande route de » Lussac à Limoges, où nous découvrîmes la Vienne, qui peut avoir en » cet endroit soixante verges (3) de largeur. Un marchand qui passait » nous indiqua notre route; et, étant montés sur un banc de pierre, » nous aperçûmes une sorte d'arche dans la rivière et le monument tout » près de nous. Un paysan nous dit que c'était le tombeau d'un che- » valier anglais nommé Chandos; qu'il avait été renversé pendant la » révolution, et replacé ensuite par lui-même et ses compagnons. C'est

la nuit de l'an, au chef du mois de janvier; et l'éditeur (M. Buchon) met en note : du 30 au 31 décembre. (Voyez *ubi sup.*). Comment pourrait-il en être ainsi, si l'année commençait alors à Pâques?

(1) Voyez les observations.

(2) On sait que c'est le contraire qui est vrai, et que les Mortemer descendent d'une famille française du Poitou. (Voyez la *Revue anglo-française*, t. 1, p. 39, note 5.)

(3) *Yards*, mesure anglaise, d'environ trois pieds de France.

Digitized by Google

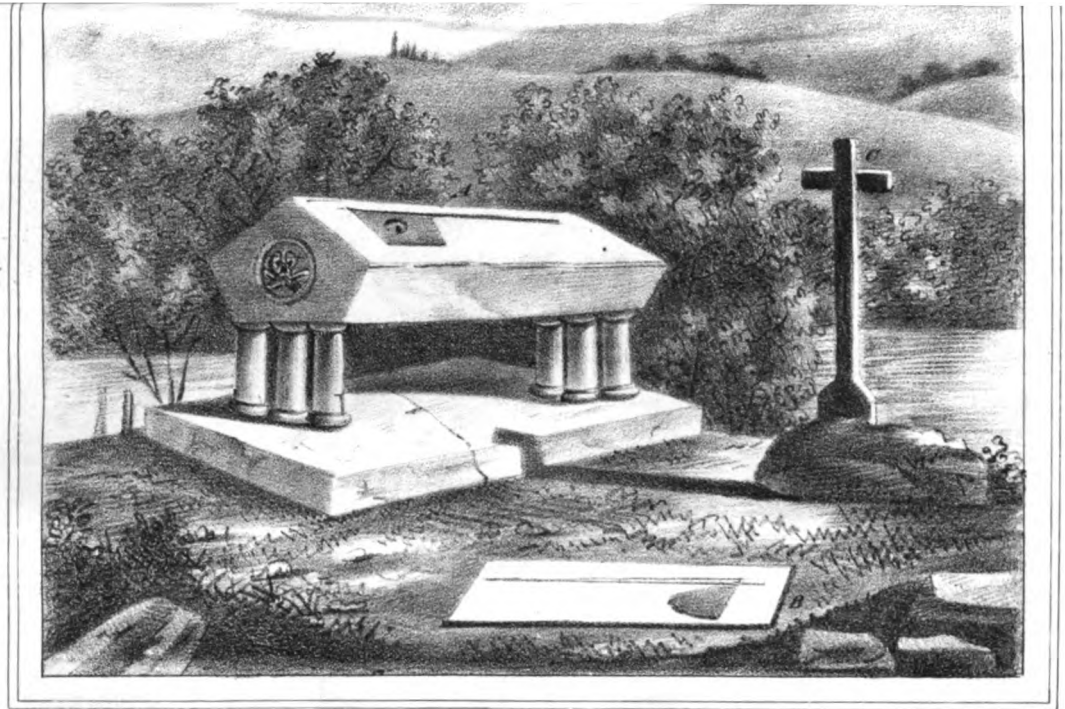

C. N. A. 1852.

Monument (présumé) de JEAN CHANDOS, près du pont de Lussac sur la Vienne, au bord de la route de Limoges à Poitiers. (Chandos périt au même lieu, en 1369.)

A le monument, montrant une de ses longues faces. B. face opposée du côté de la rivière. C. Croix de pierre, près des restes du pont.

Digitized by Google

Digitized by Google

» un bloc de pierre calcaire, en forme de cercueil, porté sur deux » petits massifs; l'un formé de trois piliers distincts; l'autre composé » de même, mais d'une manière confuse; le tout reposant sur une » large base de la même matière. Sur une des longues faces de la pierre » principale, se voit en bas-relief l'image d'une bannière avec une » petite dépression, de forme carrée, qui ressemble à un *canton* » (d'armoiries), où quelque ouvrier ignorant semble avoir tracé des » lignes en croix, pour désigner le pavillon anglais. De l'autre côté » est une lance sans sa banderole, avec un bouclier semblable à » ceux de la tapisserie de Bayeux (1). Sur l'une des extrémités du bloc, » nous distinguâmes encore une empreinte circulaire, qui doit avoir » présenté jadis des armoiries, effacées sans doute à l'époque de la » révolution.

» A peu de distance, du côté droit de la tombe, est une croix de » pierre, indiquant sans doute, d'après l'usage des pays catholiques, la » mort violente de la personne enterrée sous le monument. L'un et » l'autre sont très-près du pont; on n'y remarque pas d'inscrip- » tion (2). »

« Tel est, en substance le récit du major Smith. Je remarquerai d'abord que les antiquaires français, en rapportant ce monument à J.

(1) Voir les observations.

(2) La note suivante, insérée par M. Briquet dans son *Histoire de Niort*, tom. 2, p. 68 et 69, donne des indications sur le tombeau de Chandos et surtout sur les recherches que des Anglais firent, il y a quelques années, à Mortemer et aux environs. Probablement le major Smith se trouvait là. « Nous avons vu plusieurs fois à Mortemer, dit M. Briquet, la pierre qui couvrait le tombeau de Chandos, et qui faisait partie du pavé de l'église. Nous nous sommes arrêtés souvent devant cette pierre tumulaire, placée près du mur sur lequel on avait représenté, en demi-relief, Chandos dans les bras de Guichard d'Angles. Nous écrivîmes, en 1827, au sieur Regnault, notaire à Mortemer, pour avoir copie de l'inscription que nous avions lue sur ce monument. Ce notaire nous répondit, le 27 octobre 1827 : « Jean Chandos ne m'est » connu que par l'histoire. Je n'en avais jamais entendu parler dans le pays, si ce » n'est il y a environ deux ans, que deux Anglais sont venus exprès pour reconnaître » le lieu de sa sépulture. Ils ont fait dans l'église de Mortemer toutes les recherches » possibles, et ils n'y ont rien trouvé qui fût relatif à l'objet de leurs démarches. — » Les figures que vous avez vues autrefois, sur les murs de cette église, n'existent plus. » On les a fait disparaître en blanchissant l'église, et on a pratiqué un autel dans » l'endroit où elles se trouvaient, de sorte que rien aujourd'hui n'annonce qu'il y ait » eu, dans cette église, aucune sépulture remarquable. Ces Messieurs ont continué » leurs recherches dans les églises de Civeaux et de Mazerolles, où ils n'ont également » rien trouvé. Mais ils ont reconnu, sur les bords de la Vienne, à l'endroit où était » autrefois le pont de Lussac, le lieu où le général reçut le coup mortel. Il existe » dans cet endroit une tombe de forme triangulaire, élevée à la hauteur d'environ trois » pieds, sans aucune inscription, qui passe pour celle de Chandos. Cette découverte fi » beaucoup de plaisir aux Anglais, qui s'en sont retournés fort satisfaits. » D. L. F.

Digitized by Google

Chandos, ont éloigné, d'au moins cinq milles, la véritable sépulture de ce héros; ensuite, qu'il rappelle tout-à-fait, par sa forme, celui qu'on attribue à Guillaume-le-Roux, et qui se trouve dans la cathédrale de Winchester. Il en existe encore un semblable dans un bas-relief représentant le Jugement dernier, sculpté sur la porte de l'église de Saint-Saturnin, à Bordeaux (1). En outre, on n'a aucun exemple de l'emploi de ce bouclier, en forme de cœur, après le règne d'Henri III; encore la longueur y était-elle bien moindre, en raison de la largeur, que dans celui-ci : comme l'observe le major Smith, il rappelle parfaitement ceux de la tapisserie de Bayeux, ce qui suffit, avec la ressemblance du tombeau de Guillaume-le-Roux, pour lui assigner une date précise. Le major a remarqué avec raison que la croix plantée au bout du pont devait se rapporter au monument. J'ajoute que, d'après sa position, cette croix, qui obstrue le passage, ne peut avoir été élevée qu'après le combat dont il a été question plus haut.

» Je pense donc qu'on peut expliquer la difficulté qui nous occupe. Les Anglais ayant déposé dans l'église de Mortemer les restes de leur illustre chef, on plaça au dessus de son tombeau l'inscription conservée par Bouchet. Quand le château tomba plus tard entre les mains des Français, cette pierre fut probablement détruite, comme peu agréable à l'orgueil national (2). Cependant on aurait dû songer aussi que la manière dont Chandos avait succombé, était digne de quelque mémoire, et ajoutait un nouveau lustre à la gloire des armes françaises. Pour concilier tout, un autre monument, destiné à remplacer le premier, fut enlevé du cimetière voisin de Civeaux qui en était rempli. On ne tenait pas alors à l'exactitude des dates; il suffisait que ce monument fût déjà ancien. Détournée ainsi de sa première destination, cette pierre fut consacrée désormais à la mémoire d'un personnage dont la mort était très-probablement plus récente qu'elle de 200 à 250 ans.

» Si le cercle gravé à l'un des bouts du cénotaphe portait en effet des armoiries, on s'explique aisément, par ce qui vient d'être dit, pourquoi elles auront été effacées au temps de son déplacement.

» Cette lettre du major Smith était accompagnée de deux dessins,

(1) Nous lisons dans les *Antiquités anglo-normandes* de Ducarel (6e cahier, *Diss. sur la Tapiss. de Bayeux*), que le tombeau de Guillaume-le-Conquérant, à Caen, était de même porté sur trois petits pilastres de pierre blanche (sans doute de chaque côté).

(2) Quoique deux nations aient été anciennement rivales, cela n'empêche pas d'être juste pour d'anciens souvenirs historiques. Aussi, en dernier lieu, les antiquaires du Poitou ont sollicité une allocation de fonds pour la restauration du monument du pont de Lussac. D. L. F.

Digitized by Google

dont l'un présente la position du monument (1), et l'autre une vue du château de Mortemer. » (M. Mayrick donne ici sur la généalogie de Chandos des détails qui offrent peu d'intérêt pour nous, et termine par le morceau suivant que nous avons cru devoir reproduire en l'abrégeant.)

« J. Chandos fut un des chevaliers qui se distinguèrent à Crécy, et l'un des quatre qui envoyèrent avertir le roi Edouard du danger que courait son jeune fils, si célèbre depuis sous le nom de Prince-Noir. Trois ans après, l'ordre de la jarretière ayant été fondé, il fut au nombre des 25 premiers chevaliers. Nous le trouvons, dans la campagne suivante, chargé de conduire le prince de Galles, dans sa marche à travers la Touraine, jusqu'à Bordeaux. A la bataille de Poitiers il ne quitta pas ce prince, et ses avis contribuèrent à lui donner la victoire. Parmi tant d'actions héroïques nous voyons avec plaisir un beau trait d'humanité : il sauva la vie à un capitaine du cardinal de Talleyrand-Périgord, qui avait été fait prisonnier, et que le Prince-Noir voulait faire mourir. Après la bataille de Poitiers, il reçut l'importante mission de négocier la rançon du roi Jean. En 1362, le prince ayant été fait duc d'Aquitaine, il n'oublia pas son ancien compagnon d'armes, et Chandos devint connétable de toutes ces provinces. Ce guerrier célèbre l'accompagna aussi en Espagne, lorsqu'il marcha au secours de Pierre-le-Cruel, et il eut la gloire de faire prisonnier Duguesclin qui, suivant Froissart, exprima hautement sa satisfaction d'être tombé dans les mains du plus généreux des princes et du plus illustre chevalier du monde (2).

» Le héros anglais continua ses succès dans l'Aquitaine et les contrées voisines. Il reçut bientôt du prince de Galles le titre de sénéchal de Poitou, et vint résider dans la capitale de cette province. Alors, la ville de Saint-Savin, sur la Gartempe, avait une garnison anglaise; mais les intrigues d'un moine, qui voulait se venger de son supérieur, la livrèrent aux Français. Cette nouvelle affligea vivement Chandos, et fut, comme on l'a vu, la cause indirecte de sa mort.

» Il résulte de tout ce que rapporte Froissart, que Chandos fut véritablement un grand homme; honoré de la reconnaissance de son pays et de l'estime même de ses ennemis, il se distingua dans ces temps barbares par son humanité; il obtint la vénération des peuples qu'il gou-

(1) Voyez la lithographie jointe au présent mémoire, copiée à peu près sur la gravure de l'*Archeologia*, et où l'on a seulement ajouté une vue de la face postérieure du cénotaphe.

(2) Notre célèbre connétable avait déjà été une autre fois le prisonnier de Chandos, à la bataille d'Auray, en 1364, où périt Charles de Blois.

Digitized by Google

verna, et fut employé dans les négociations et dans les armées, toujours digne d'être regardé comme un modèle par ses concitoyens et par la postérité. J'ai dû penser que ce tribut, offert à sa mémoire, ne serait pas indigne de la Société.

» Agréez, mon cher Monsieur, etc. S. R. MAYRICK. »

Je vais maintenant revenir sur plusieurs passages de cette lettre qui me semblent susceptibles de commentaires, et y joindre les observations que j'ai recueillies autrefois sur le lieu même, en prenant un croquis du monument.

Le mémoire de M. Siauve (cité dans la lettre qu'on vient de lire) m'a toujours paru l'ouvrage d'un homme instruit et bien au fait de la matière qu'il a traitée. On pourrait cependant en douter, d'après le ton méprisant que prend M. Mayrick à son égard. Comment concevoir, en effet, que voulant décrire un monument, vrai ou supposé, de Chandos, M. Siauve n'ait pas recouru d'abord à Froissart, qui, comme le dit très-bien M. Mayrick, a raconté la mort de cet illustre guerrier d'une manière si dramatique? Et s'il l'a fait, comment a-t-il pu douter un instant de la vérité, puisque d'après l'assertion formelle de l'antiquaire anglais, Froissart dit *positivement* que Chandos *fut enterré à Mortemer?* Pour sortir d'incertitude, j'ai voulu relire moi-même ce passage du vieux et naïf historien; et je rapporterai en abrégé, d'après lui, les particularités de la mort de Chandos, d'autant plus volontiers que M. Mayrick s'est contenté de les indiquer, tandis qu'il insiste fort longuement sur des détails bien moins importans, tels que la généalogie de son héros.

Froissart raconte donc (1) « que les Anglois étant avec les seigneurs françois du même côté du pont de Lussac, un Breton commença la mêlée, et frappa un écuyer qui étoit à Chandos. Celui-ci » s'emporta, et dit : Laisserez-vous cet homme tuer! A terre. Il mit » pied à terre et le secourut. Il étoit grand chevalier, fort et hardi, » et vestu, sur les armures, d'un grand vêtement qui lui ballotoit » jusqu'à terre. Il y avoit eu ce jour-là un peu de rosée; il glissa, » s'entortilla les pieds et trébucha (2). Un écuyer nommé Jacques de » Saint-Martin (3) le frappa au dessous de l'œil; et il ne vit pas venir

(1) Nous suivons ici, en retranchant seulement quelques phrases peu importantes pour le fait principal, l'édition déjà citée de M. Buchon, t. v, p. 153, année 1369.

(2) Il est à remarquer que ce grand vêtement, ou cotte d'armes, lui avait déjà causé une querelle avec le maréchal de Clermont, quelques instans avant la bataille de Poitiers. (Voir *ubi sup.*, t. 3, p. 191, ch. 353.)

(3) Il existe encore en Limousin, sur la frontière du Poitou, une famille qui réunit à ce nom celui de Bagnac ou de Baignac, et que l'on croit descendre de l'écuyer dont il s'agit ici. Il n'y a que quelques mois, un membre de cette maison, M. de St-Martin

Digitized by Google

» le coup, car il avoit perdu cet œil en chassant un cerf dans les » landes de Bordeaux. D'ailleurs, il ne porta jamais de visière. Le fer » du glaive (de la lance) lancé de bras roide, entra au cerveau; il » tourna deux tours, moult douloureusement; et depuis le coup onc- » ques ne parla. On le porta à Morthemer sur des targes et sur un pa- » vois. Il ne vécut qu'un jour et une nuit, et fut pleuré du roi et des » seigneurs de France; et l'on disoit qu'il eût mieux valu pris que tué, » parce qu'il étoit bien si sage et si imaginatif, qu'il eût trouvé moyen » par quoi paix eût été entre France et Angleterre. »

de Bagnac, était ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Vienne. Du reste, il semble convenable de donner ici la note écrite sur Chandos, il y a quelques années, par un érudit poitevin, M. Filleau, enlevé depuis à la science et à ses nombreux amis :

« CHANDOS (JEAN), *vicomte de Saint-Sauveur*, était, dès 1361, lieutenant du roi d'Angleterre, ès parties de France. Il fut nommé sénéchal du Poitou en 1369, après la mort d'Andelée, et d'après la demande, dit Froissart, de tous les barons et chevaliers d'Angleterre et du Poitou. Il fut tué à l'affaire du pont de Lussac, le 1er janvier 1369, très-peu de temps après sa nomination. Il revenait de Saint-Savin, qu'il avait espéré enlever aux Français par surprise, et où il avait échoué. Il s'arrêta fort mécontent à Chauvigny, d'où il renvoya les chevaliers et autres hommes d'armes qui l'avaient accompagné, et ne garda que quarante lances de sa compagnie. Instruit, peu d'heures après, que Carlouet-le-Breton et Louis de St-Julien, chefs français, étaient sortis de Saint-Savin, il résolut de se mettre à leur poursuite, et reconnut que les pas de leurs chevaux se dirigeaient sur Lussac, en suivant le cours de la Vienne, alors débordée. Chandos ordonna de hâter la marche. Les Français furent fort surpris de sa subite apparition; mais le terrain inégal que Chandos avait à parcourir, obligea ce général, ainsi que sa troupe, de mettre pied à terre. Il marcha sa bannière en avant et le glaive au poing. Une rosée épaisse avait rendu très-glissant le sol sur lequel ils marchaient. Il portait aussi, malheureusement pour lui, par dessus ses armes, un long vêtement sur lequel des armoiries étaient brodées. Ce vêtement fut l'une des causes de sa mort. Il met son pied dessus, trébuche, et Jacques de Saint-Martin, écuyer français, qui se trouvait près de lui, lui porte à la figure un coup de pointe de son glaive: la douleur fait tomber Chandos, et il s'enfonce par sa chute la pointe de l'épée de cet écuyer dans le cerveau. Une autre cause de la mort de ce sénéchal tint à ce qu'il était borgne, et qu'il n'aperçut pas près de lui Jacques de Saint-Martin; et une troisième, de ce qu'il ne portait jamais de visière à son casque. Après le combat, Chandos fut transporté à Mortemer, où il mourut le lendemain.

» Nous croyons devoir jeter quelques branches de laurier sur la tombe du brave Jacques de Saint-Martin, qui, dans l'instant même où il venait de frapper le héros anglais, eut lui-même les deux jambes percées d'un coup d'épée par un écuyer de ce sénéchal. Cette blessure n'empêcha pas le courageux Saint-Martin de continuer à se battre; mais il mourut peu de jours après à Poitiers, des suites du coup d'épée qu'il avait reçu. La maison de Saint-Martin, d'où sortait l'écuyer de ce nom, est d'origine poitevine, et il paraît que c'est la même connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Martin de Bagnac. Elle a donné deux grands sénéchaux à la Basse-Marche : 1° Pierre de Saint-Martin, chevalier, seigneur de Bagnac, vers 1549; 2° Gabriel de Saint-Martin, chevalier, seigneur de Bagnac, pourvu de cet office par le roi Charles IX, en 1563. *Histoire de la Marche*. Jouilleton, tom. 2, pag. 254. » D. L. F.

Digitized by Google

On voit que, dans cette relation, dont nous avons scrupuleusement rapporté, quoiqu'en l'abrégeant, toutes les circonstances, il n'est pas dit un seul mot du lieu où fut enterré le héros anglais. On a pu même remarquer quelques différences entre ce texte de Froissart, et le récit que M. Mayrick en a extrait au commencement de sa lettre. Le major Smith dit aussi que Chandos fut enterré à Mortemer; et c'est peut-être d'après lui, et sans vérification, que M. Mayrick l'aura répété (1). Nous n'en conclurons pas pour cela que cet antiquaire ait mérité les reproches qu'il fait si aigrement à M. Siauve. Il est plus naturel de penser que cette circonstance, omise dans l'édition que nous avons consultée (et sans doute dans la plupart de nos manuscrits que M. Buchon a dû compulser avec soin), se trouve rapportée dans les éditions anglaises.

Le témoignage de Bouchet, cité de même par M. Mayrick, était encore plus décisif. J'ai cru devoir aussi recourir à l'original, et j'ai reconnu que cette fois la citation était exacte, à quelque légère différence près dans l'orthographe d'un petit nombre de mots. Voici le passage, qui est fort court : (J. Bouchet, Ann. d'Aquitaine, 2e partie, pag. 216, édit. in-4o, 1644.) « ..... Après quelques grosses parolles par ledit Chandault proférées, se battirent, et un nommé Jacques de Saint-Martin donna un coup d'épée audit Chandault, entre le front et l'œil de quoi il voyoit; car il avoit perdu l'autre, quatre ou cinq ans devant, en chassant au cerf ès landes de Bordeaux. Duquel coup ledit Chandault mourut incontinent après, et fut porté à Morthemer où il fut enterré; et néanmoins, les François furent pris prisonniers et menés audit Poitiers. Ledit Chandault fus notable chevalier, bon chrétien, et le premier fondateur du couvent des Carmes, à Poitiers, etc. S'ensuit son épitaphe. » (Elle est rapportée ici, telle que l'a donnée M. Mayrick.)

Il n'est guère possible, d'après ce récit de Bouchet (qui, du reste, semble emprunté, en grande partie, de celui de Froissart), de douter qu'en effet Chandos ait été enseveli à Mortemer. J'aurais voulu, toutefois, pouvoir consulter encore d'autres autorités; et en attendant j'ai recouru aux biographies, et à la plus détaillée de toutes, la Biographie universelle; mais elles n'apprennent rien à cet égard; et dans cette dernière, l'article très-abrégé consacré à Chandos, rapporte seulement sa mort sur le pont de *Leusac* (pour Lussac), en Poitou.

(1) Un homme qui s'est aussi beaucoup occupé des antiquités de cette province, J. J. Allard de la Resnière, dans sa *Critique de l'Histoire du Poitou*, prétend, mais sans en donner de preuves, que Chandos fut inhumé dans le couvent des Carmes de Poitiers, dont il était le fondateur. D. L. F.

Digitized by Google

Mais si nous convenons, avec M. Mayrick, que M. Siauve a eu tort en supposant que les restes de Chandos avaient été, en effet, déposés sous le petit monument du pont de Lussac, faut-il croire encore que ce dernier antiquaire s'est trompé, en admettant, avec la tradition, que le cénotaphe dont il s'agit a été élevé à la mémoire du même Chandos? Nous sommes loin de le penser; et d'abord, on peut s'étonner que le savant anglais, qui s'est donné tant de peine pour reconnaître la véritable sépulture de son héros, se soit si peu occupé du monument de Lussac, qui semblait d'abord l'objet principal de sa notice. Il paraît d'ailleurs presque démontré que cette pierre n'a pu être élevée qu'à la mémoire de Chandos; et il ne serait pas hors de vraisemblance de supposer que le corps de ce guerrier inhumé à Mortemer, aura pu être par la suite transporté sur le lieu même où il avait péri. Sans insister sur cette supposition, on ne peut douter en effet que ce cénotaphe n'ait été élevé à la mémoire de quelque notable chevalier, dont la profession est suffisamment indiquée par les ornemens sculptés sur les faces latérales, et dont les armoiries se voyaient peut-être sur le bout qui a été évidemment défiguré par le marteau. Cette dernière mutilation doit peu surprendre, dans un monument ainsi exposé à tous les genres de dégradations; soit qu'elle ait eu lieu pendant la révolution, soit pendant les guerres civiles si souvent renouvelées dans ce pays depuis cinq siècles. D'un autre côté, la tradition qui a conservé ici, sans l'altération la plus légère, le nom d'un chevalier anglais, et les annales du pays qui font voir qu'aucun personnage illustre autre que Jean Chandos n'a péri en ce lieu, concourent à prouver que ce monument n'a pu être élevé qu'à lui seul.

Quant à la croix qui a paru aux deux antiquaires anglais un témoignage de la mort de Chandos en ce même lieu, elle prouverait encore que c'est à lui que cette pierre fut érigée, si l'on pouvait être certain qu'elle appartient à la même époque; mais cela est très-douteux, d'après sa forme même, surtout si l'on songe que (sans parler de la révolution de 1789) ce pays a été traversé et occupé dans tous les sens par les armées protestantes pendant la dernière moitié du XVIe siècle.

M. Mayrick croit trouver une grande ressemblance entre le bouclier sculpté sur une des faces de la pierre et ceux de la célèbre tapisserie de Bayeux. Je ne puis concevoir comment une semblable idée a pu lui venir; car tout le monde sait que ces derniers sont d'une forme très-alongée, arrondis du haut, et terminés en pointe vers le bas, ce qui ne se rapporte aucunement au dessin ci-joint, conforme d'ailleurs en cela à celui donné par M. Mayrick lui-même. L'induction que ce

Digitized by Google

dernier voudrait tirer de là pour reporter le monument qui nous occupe à une époque bien plus ancienne (et qu'il cherche à appuyer encore en le comparant à celui de Guillaume-le-Roux), me semble porter tout-à-fait à faux. On peut en dire autant de la supposition, tout au moins bizarre, que les Français après avoir repris Mortemer et détruit le vrai tombeau de Chandos, voulurent le remplacer par un tombeau postiche pris au hasard dans le cimetière de Civeaux, *qui en était rempli*, dit M. Mayrick. Il y avait sans doute à Civeaux et dans les champs qui avoisinent ce village, situé à peu de distance de Lussac (et non pas seulement dans son cimetière, comme paraît le croire l'antiquaire anglais), une immense quantité de cercueils de pierre, comme on en a découvert, au reste, dans un grand nombre de localités; mais ces tombes, qui remontent à une époque très-reculée, n'ont aucun rapport de forme ni de disposition avec ce cénotaphe guerrier du pont de Lussac. En résumé, il me semble que d'après les motifs qui ont été exposés ci-dessus, on ne peut douter que le cénotaphe n'ait été élevé à la mémoire d'un guerrier mort en ce même lieu, qui ne peut réellement être que Chandos, et, selon toute probabilité, à l'époque même où ce sénéchal de Poitou fut enterré à Mortemer, ou bien peu d'années après (1). On pourrait citer un grand nombre de monumens érigés ainsi, en des lieux différens, à la mémoire d'un même personnage. Richard-Cœur-de-Lion en avait un à Fontevrault, et un autre à Rouen; deux ont été consacrés de même à notre célèbre Duguesclin, à Dinan et à Saint-Denis. Cette dernière demeure de nos rois avait reçu les restes de Louis XI, à qui un cénotaphe fut en outre consacré dans l'église de N.-D. de Cléry. Enfin, M. de Villeneuve, dans son intéressant ouvrage sur les monumens des grands-maîtres de Malte (tom. 2, pag. 240), raconte qu'en 1775 on découvrit dans cette dernière île, en reconstruisant une église, le mausolée de Villiers de l'Ile-Adam, à qui déjà un tombeau avait été élevé dans une chapelle du château Saint-Ange, à Rhodes. « Son corps » avait pu être inhumé ailleurs, dit M. de Villeneuve; l'exemple de » ces translations est fréquent dans l'histoire des monumens. »

Cette dernière phrase est remarquable en ce qu'elle nous amène à l'idée que les restes de Chandos auraient bien pu être transportés près du pont de Lussac, par suite de la destruction du tombeau de Mortemer, ou de toute autre circonstance. Il est singulier qu'on n'ait pas songé encore à éclaircir ce fait par des fouilles qui seraient peu dispendieuses, et dont le résultat pourrait offrir un si vif intérêt. Cette idée aurait pu

(1) Il faut remarquer que, soixante ans après le combat de Lussac (vers 1430), Charles VII avait reconquis une grande partie de son royaume, et que ce n'est pas alors qu'on eût songé à élever un monument à Chandos.

Digitized by Google

venir à la fois, et aux antiquaires estimables du pays qui ont fait une étude spéciale de ses monumens, et aux nombreux voyageurs anglais qui traversent cette région de la France, et ne manquent pas de faire, au tombeau de leur illustre concitoyen, une sorte de pèlerinage.

C. N. ALLOU (*de Paris*).

— *Discours prononcés au placement du monument de Formigny.*

M. Lambert, bibliothécaire à Bayeux.— « Messieurs, rien n'est indifférent, lorsqu'il s'agit de connaître des événemens arrivés sur le sol que nous habitons; un attrait irrésistible nous y ramène sans cesse.

» Henri V, roi d'Angleterre, profitant des troubles et de l'état de désordre où était la France sous le règne du faible Charles VI, débarqua à Tonques, avec une armée de 25 à 30,000 hommes, le 12 août 1417, et s'empara en bien peu de temps de toute la Normandie. Charles VII, fils de l'infortuné monarque, fut assez heureux pour mettre fin aux malheurs qui désolaient la France, depuis cette époque. Déjà maître de la haute Normandie, il laisse à ses généraux le soin de soumettre à son obéissance les autres places de cette province. La défaite des Anglais à la bataille de Formigny fut enfin le terme de cette heureuse révolution. Il y avait 33 ans que les Anglais possédaient la Normandie, lorsqu'ils en furent entièrement expulsés, en l'année 1450, époque mémorable dans les annales de notre province. Formigny fut le lieu que la providence avait choisi pour nous affranchir à jamais de leur domination.

» La bataille de Formigny fut livrée un mercredi 15 avril 1450; mémorable victoire, qui délivra entièrement notre province des malheurs qui, depuis 33 ans, pesaient sur elle. Honneur soit rendu aux mânes de ces braves, qui surent nous affranchir de la domination d'une nation rivale! C'est à eux que nous devons ce calme dont nous avons joui depuis cette époque. Et vous, paisibles champs de Formigny, vous ne serez plus désormais le théâtre sanglant où l'étranger venait disputer la possession de notre belle patrie! Bons habitans, vous conserverez encore le souvenir de cette terrible catastrophe, et quand vous l'oublieriez, le sol de votre charrue, en cultivant vos campagnes, vous présenterait assez souvent des objets capables de vous la rappeler. Des casques, des débris d'armures, des jaques de mailles, des épées sont les témoins qui attestent notre gloire passée.

» L'existence morale de l'homme n'est pour ainsi dire que dans ses souvenirs. La pensée s'agrandit par l'impression que fait naître chez lui la vue subite d'un objet propre à exciter son enthousiasme. C'est là l'effet magique des monumens qui nous porte, comme par enchantement, à entreprendre des choses difficiles.

» Une modeste chapelle avait été élevée sur le champ de bataille de

Digitized by Google

Formigny, par le comte de Clermont, pour conserver à jamais le souvenir à notre triomphe. Mais qui peut se flatter d'élever des monumens à l'abri des vicissitudes? La révolution de 1789 a changé la destination de cette chapelle, qui est devenue une propriété particulière.

» Nous espérons cependant que des jours plus prospères renaîtront bientôt, et que le digne propriétaire de ce souvenir de notre gloire pourra enfin voir ses vœux se réaliser.

» M. de Caumont, correspondant de l'Institut, secrétaire de la Société des Antiquaires de la Normandie, qui consacre ses veilles et sa fortune pour l'exploration des antiquités et l'illustration de son pays, a voulu aussi s'associer à cette œuvre généreuse, et il a eu l'heureuse idée de signaler à l'attention des voyageurs et des étrangers les grands événemens historiques par des bornes monumentales placées sur les lieux.

» Celle-ci est la première de ce genre qui soit placée dans le Calvados. Félicitons-nous, Messieurs, de vivre à une époque où la sagesse des gouvernemens nous met à l'abri de ces guerres meurtrières du moyen-âge et des invasions étrangères.

» C'est pendant la paix que les institutions qui doivent garantir le bonheur de l'homme en société, sont élaborées; c'est pendant la paix que les sciences et les arts fleurissent et concourent puissamment à l'améliorer. »

M. C. G. Chesnon, naturaliste, principal du collége de Bayeux.— « Ce fut dans ces lieux que les deux plus célèbres nations de l'Europe, trop long-temps divisées par une funeste rivalité, et cependant si bien faites pour s'entendre, décidèrent par le sort des armes la question de prépondérance que tant de siècles ont vue s'agiter à leur détriment respectif... Le val de Formigny fut, en 1450, le théâtre d'un de ces combats nationaux, qui, quoique peu considérable en lui-même, est remarquable par ses immenses résultats. Là commença la déroute des légions anglaises, défaites par les braves Normands, dignes héritiers de la valeur de leurs ancêtres. Un an après la bataille de Formigny, le monarque anglais avait perdu toutes ses possessions en France, et la Normandie, éternel objet des regrets de l'Angleterre, était perdue sans retour pour les rois successeurs de Guillaume..... Loin de nous, dans l'érection de ce monument, l'idée d'insulter aux vaincus. Simple hommage aux braves qui arrosèrent de leur sang le sol sur lequel nous sommes réunis, cette colonne, élevée par le noble patriotisme du savant secrétaire de la Société des Antiquaires de la Normandie, rappellera aux descendans des vainqueurs de Formigny la fidélité de leurs pères; elle sera une page éloquente de l'histoire de notre pays, et un nouvel exemple de dévoûment à notre patrie, à nos institutions et à notre roi. Vive le roi! »

Digitized by Google

Législations

FRANÇAISE ET ANGLAISE COMPARÉES.

SUR LES HOSPICES D'ENFANS TROUVÉS.

Discours prononcé par M. WAKEFIELD (1) *à la sixième section du Congrès scientifique de France* (2me *session*) (2).

Messieurs, bien que la question dont il s'agit puisse être rétrécie si l'on se borne à demander si la suppression de certains tours destinés à recevoir, dans quelques arrondissemens de ce département, les enfans abandonnés, est avantageuse ou non, c'est une occasion, pour un étranger comme moi, de présenter son opinion relativement à l'utilité ou aux inconvéniens d'un établissement destiné à recevoir ces mêmes enfans. Je suis même bien plus disposé à entrer dans l'examen de la question, depuis qu'un des orateurs a présenté l'état moral de l'Angleterre comme différent de ce que je pense qu'il est, et je désire présenter quelques observations en réponse à ce qu'il établit. Mais, d'abord, permettez-moi de m'arrêter un moment sur la distinction que l'on fait ici entre les enfans trouvés et les enfans abandonnés; ces derniers sont souvent des orphelins ou des enfans de criminels, il n'y a point de secret attaché à leur paternité. L'État est obligé de pourvoir à leurs besoins; mais cela doit se faire ouvertement, et leur existence n'entre

(1) M. Edward Wakefield, un des collaborateurs à notre Recueil, et ancien membre de la Chambre des Communes, est né à Londres, d'une famille du Westmorland, contrée que d'ailleurs il n'a jamais habitée. Il est auteur d'un livre intitulé : *An account of Irland, statistic and politic*, en 3 vol. in-4°, ouvrage qui a eu un succès marqué à l'époque où il a paru. Si le discours de M. Wakefield est celui d'un étranger qui s'exprime avec quelque difficulté en français, on y reconnaît un orateur susceptible de produire un grand effet dans sa langue naturelle. Du reste, la manière dont le morceau fut débité, l'onction et l'esprit de conviction, ajoutèrent beaucoup à l'effet.

(2) La question à traiter était celle de savoir si la suppression des tours, placés à l'entrée des hospices pour recevoir les enfans abandonnés, est une bonne ou mauvaise mesure. M. Boncenne, doyen de la faculté de droit de Poitiers, défendait, surtout sous le rapport de l'économie, la suppression de quelques-uns de ces tours, arrêtée par le Conseil général de la Vienne dont il est membre, et cette mesure était vivement attaquée par les administrateurs des hôpitaux de Poitiers et par d'autres membres du Congrès.

Digitized by Google

point dans la question de l'établissement destiné à recevoir des enfans qui sont nés de parens inconnus, d'une manière secrète et clandestine.

Je demanderai maintenant la permission de dire que c'est une grande erreur de supposer qu'il n'existe point d'établissemens de ce genre en Angleterre. L'hôpital des enfans trouvés de Londres (*foundling hospital*) est une des plus magnifiques institutions de charité de notre pays. Il fut fondé, il y a une centaine d'années environ, par un homme qui laissa pour son entretien des sommes considérables. Aujourd'hui, ces sommes produisent un grand revenu, augmenté encore par des souscriptions particulières, et cet hôpital est administré par des gouverneurs nommés par les souscripteurs; il n'a d'ailleurs aucun rapport avec le gouvernement; mais il n'a point de tour où la mère puisse déposer l'enfant sans être connue. Il y en avait un autrefois, mais il a été supprimé. La mère, ou quelque personne de bonne réputation, est obligée d'apporter l'enfant; l'enfant est marqué; la mère ou ses amis peuvent le venir voir une fois par semaine, à ce que je pense, et elle peut ensuite le réclamer quand elle a le moyen de l'entretenir; de cette manière, il n'y a point entre la mère et l'enfant de séparation *innaturelle*. L'hôpital est souvent remboursé des frais d'entretien de l'enfant par la mère, à qui il est rendu. Et un pareil hôpital, bien que l'on puisse dire qu'il encourage le vice, n'en est pas moins, à mon avis, une bénédiction pour mon pays; et l'adoption de cet état de choses, dans les hôpitaux de France, serait reconnue extrêmement avantageuse.

Je ferai observer, en outre, qu'à Dublin il y avait encore tout dernièrement un immense établissement de cette espèce, aux frais du gouvernement, et un tour y était ouvert nuit et jour pour recevoir les enfans. Le parlement, dans ses dernières sessions, a refusé de voter un seul shelling pour le soutenir; il fut prouvé, en effet, que la mortalité était si grande, que cet établissement faisait plus de mal que de bien. En outre, il y a quelques années, des femmes furent condamnées à mort parce que, s'étant chargées de porter des enfans du nord de l'Irlande à l'hospice des enfans trouvés (si je me le rappelle bien, on leur donnait trois guinées pour chaque enfant), et le tour ouvert rendant inutile un certificat de dépôt de l'enfant, il fut prouvé qu'elles n'avaient pas été loin pour déposer ces malheureuses créatures; elles les avaient jetées dans une houillère bourbeuse. Avant que ces femmes dénaturées fussent exécutées, elles reconnurent que cette pratique durait depuis grand nombre d'années. Ainsi l'hôpital se trouvait être un encouragement à l'infanticide!

Digitized by Google

Maintenant, relativement à la moralité de notre population, le préopinant (1) a établi qu'il y a à peine une fille chaste dans les classes inférieures ; et il a conclu, de ce dérèglement de mœurs, que la plus grande partie des enfans des pauvres devaient être des bâtards. Il a lu, à ce sujet, un extrait d'un ouvrage qui donne l'analyse d'un rapport d'une commission du parlement relativement aux lois sur les pauvres ; mais je désirerais savoir si le passage qu'il a lu est extrait du rapport des commissaires, ou de la déclaration de quelque personne appelée à déposer devant le comité. Dans ce dernier cas, ce ne serait que l'opinion d'un individu ; dans le premier, bien que beaucoup de respect soit dû au comité, je ne puis admettre ses conclusions.

Qu'il y ait en Angleterre de fréquentes atteintes aux bonnes mœurs, dans les classes inférieures, je suis prêt à l'admettre ; mais que cette absence de chasteté produise une bâtardise générale, non-seulement je ne me borne pas à le nier, mais je demande à établir hautement qu'au contraire elle conduit au mariage. Paley a dit que l'honneur est un sentiment que mal à propos nous croyons exister seulement chez nos égaux, et que nous appliquons rarement aux classes laborieuses ; mais j'affirme que dans cette classe l'opinion dominante est que l'homme qui a des liaisons avec une femme innocente, avant qu'il l'ait séduite, est obligé de l'épouser ; et une preuve de cela, c'est qu'il arrive rarement dans les campagnes qu'une femme ait des enfans dont le père ne soit pas célibataire, et ce père, comme on le dit, se dispose, à la St-Michel ou à une autre époque, lorsqu'il a les moyens de s'établir, à faire d'elle sa femme légitime. Le mariage célébré, on oublie la première faute, qui n'était peut-être que l'effet d'une erreur d'un moment. L'enfant n'est point illégitime ; et bien que sa naissance, qui arrive peu de temps après le mariage, prouve des liaisons antérieures, il n'en résulte pas moins que leur union est légitime. La fille devient une bonne épouse, une tendre mère, et sa conduite ultérieure la rend un membre respectable de la société.

Comparez maintenant cela avec la tentation offerte à l'homme par la proximité d'un hôpital ! La réparation offerte à la femme n'est point le mariage, mais la facilité de porter l'enfant à l'hospice et de cacher le déshonneur de celle qui lui a donné le jour. Quelle tentation pour les hommes mariés de satisfaire leurs passions, au prix de l'innocence des femmes ! Cependant il y a ici des hommes qui argumentent en faveur des tours, pour écarter toutes les difficultés qui gêneraient l'admission des enfans. Dans un pays où il y a des hôpitaux de cette sorte, les

(1) M. Guerry-Champneuf, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.

Digitized by Google

hommes s'appuient sur l'intérêt qu'ont les femmes de cacher leurs fautes. Ce n'est ni l'intérêt de l'homme, ni celui de la femme, ni celui de la famille de celle-ci, de déclarer le père de l'enfant. Le tour et ses cruelles conséquences sont le remède à tout cela. Chez nous, où il n'existe pas de tour, le mépris public suivrait l'homme qui ne réparerait pas sa faute par le mariage ; et quant à l'homme marié, s'il ne voulait pas pourvoir à l'entretien de la mère et de l'enfant, il aurait de la peine à vivre dans le lieu où sa conduite serait connue, tant l'animadversion publique se prononcerait hautement contre lui.

Et il arrive si rarement parmi nous que le père soit un homme marié, que je ne saurais trop insister sur l'éloignement qu'un établissement de cette nature donne pour le mariage. Et je ne m'appuierai pas ici sur mon opinion personnelle. Comme plusieurs de vous, sans doute, ont lu les Mémoires de lord Byron par Moore, ils doivent se rappeler les lettres qu'il écrit à son homme d'affaires à l'abbaye de Newstead. Un jeune meunier, qui n'était pas sans fortune, fermier de lord Byron, avait séduit une personne de sa paroisse. Je cite de mémoire, mais voici le fond de la lettre du poète : « J'espère que ce mariage ne sera point considéré comme une punition par le jeune meunier ; mais c'est la punition à laquelle sont soumis les gens de sa condition, et s'il n'épouse pas la fille, chassez-le du moulin. Je ne veux pas qu'il reste sur mes domaines. »

Ainsi l'usage et l'opinion publique s'unissent chez nous pour rendre le mariage la conséquence de la séduction ; et en réalité, dans la plupart des cas, le mariage suit tout naturellement. Le préopinant s'est trompé en pensant qu'il y a ou qu'il y ait jamais eu en Angleterre une oi pour obliger le séducteur à épouser la fille séduite enceinte. Seulement, d'après une loi dernièrement rapportée, la mère était obligée de déclarer sous serment le père de son enfant (*to swear the child*). La paroisse était alors et est encore maintenant obligée de soutenir la mère et l'enfant. Les *overseers* (1) des pauvres, pour économiser les fonds de la paroisse, poursuivent l'homme pour garantir à la commune les dépenses que peut-être elle sera obligée de supporter. Si cela arrive à un homme qui n'a pas le moyen de payer, il peut être envoyé en prison ; si c'est un célibataire, ce qui est le cas le plus ordinaire, il propose parfois lui-même d'épouser la fille, et ainsi l'enfant n'est pas illégitime. Et c'est cela que le préopinant appelle obliger au mariage par la loi? J'ai toujours été opposé, par diverses raisons, à cette déclaration de paternité de la part de la femme ; et à la Chambre des Communes, où j 'ai eu l'honneur de siéger, je ne me suis pas levé pour la défendre.

(1) Surveillans, administrateurs de la paroisse.

Digitized by Google

Le préopinant, en comparant la moralité des deux pays, a blâmé celle de l'Angleterre. Loin de moi, qui ai reçu en France l'hospitalité et un bienveillant accueil, de mettre en doute la moralité de ses habitans; mais je dois soutenir que, malgré l'absence prétendue de chasteté de nos femmes dans leur jeunesse, notre population rurale est morale. Je dis même que l'*overseer* des pauvres qui, pour économiser les fonds de la paroisse, proposerait de séparer la mère et l'enfant, si le mariage ne s'en était pas ensuivi, aurait été réprimandé par le magistrat et peut-être même maltraité par le peuple.

Ainsi, lorsqu'une fille est enceinte, et que le père ne veut ni l'épouser, ni subvenir à ses besoins, la maison de travail de la paroisse devient leur asile. Dans cette position, la loi ne change pas relativement à eux; le premier sentiment gravé par la nature dans le cœur d'une femme, qui est celui de l'affection de la mère pour son enfant, n'est point détruit, et celle-ci continue à nourrir de son lait l'être à qui elle a donné le jour.

Je ne suis pas surpris des relevés statistiques relatifs à la mortalité que l'on a remarquée ici parmi ces pauvres enfans. Pensez-vous que leur mort serait arrivée de la sorte, si ces enfans avaient été avec leur mère? C'est votre tour qui a fait que la grand'mère, la tante, la sœur aînée ou quelque autre membre dénaturé de la famille, a entrepris un long trajet pour aller jeter le pauvre enfant dans le tour. Sans l'hospice, à l'entrée duquel on le trouve, quelques-uns de ses parens auraient peut-être élevé l'enfant. La mère probablement ne s'en serait pas même séparée, car les sentimens maternels s'éteignent difficilement.

J'affirme, quoi qu'il en soit, qu'il n'y a point de loi, point d'usage, point d'économie de finance qui doivent jamais séparer la mère de l'enfant. Si le Dieu de la nature a donné le lait au sein de la mère, comment un étranger ose-t-il en arracher l'enfant? Eh quoi! pouvons-nous oublier le jugement de Salomon, ce grand juge du cœur humain! Pouvons-nous oublier comment il sut découvrir les sentimens d'une mère, et établir un jugement d'une équité éternelle, sans autre guide que ce lien si fort et si saint! Les milliers d'années qui ont roulé depuis n'ont pas affaibli le tribut d'hommage payé à cet acte, qui prouve dans celui auquel on le doit une si grande connaissance du cœur humain. Mais ici je me sens emporté par le cri de mon cœur. Où trouver un homme qui n'attache pas de prix à l'affection de la femme? Si ce monstre existait, il serait indigne d'avoir inspiré ce tendre sentiment.

N'est-ce pas là cette grande consolation que la suprême sagesse qui

Digitized by Google

nous a créés tous, nous a offerte pour compenser les maux de la vie ? Et que faites-vous avec vos tours ? Vous donnez à l'homme d'abandonner le sexe le plus faible au moment de la détresse, d'envoyer à l'hôpital le fruit de leur amour, quand il est probable que de l'hôpital il ira bientôt droit au cimetière ! Quels sentimens vindicatifs ne doit-il pas créer dans la femme, non-seulement contre le père de l'enfant, mais encore contre ceux de ses parens qui ont emporté l'enfant ? Car, permettez-moi de me reporter plus bas que la haute position assignée à l'homme dans ce monde : quel est l'animal qui se laisse impunément enlever ses petits ? En me reportant aux lois civiles, je dirai que c'est presque toujours un homme de la même condition que la femme, qui est le père de l'enfant. Évidemment, s'il n'en est pas ainsi, il ne peut pas pour cette raison épouser la femme. Pour épargner son argent, vous bâtissez un hôpital pour recevoir le fruit de sa débauche ; mais, alors au moins, conservez l'enfant, et qu'il soit un témoignage vivant contre lui. L'opinion publique interviendra, et alors il sera contraint de pourvoir à l'entretien de l'enfant. Dans tous les cas pareils, la dépense faite par l'hôpital peut être économisée ; et la barbarie d'un hospice d'enfans trouvés n'a pas seulement des effets sur l'enfant : l'esprit de vengeance dont j'ai déjà parlé a dénaturé le cœur de la femme, et par suite de cela, elle se déprave, et enverra sans remords, plus tard, d'autres enfans à l'hospice. De toute façon, votre législation la laisse seule, abandonnée, chassée de la société; elle est la seule personne stygmatisée par son déshonneur.

Le préopinant nous assure qu'en Angleterre, les femmes en font une spéculation sur les enfans dont elles accouchent, qu'elles *jurent un enfant* à un homme, puis à un autre, et qu'ainsi chaque serment et chaque enfant lui procurent le magnifique revenu de deux shellings par semaine. Cela doit être une exception au système général. La paroisse juge peut-être que deux shellings par semaine lui coûtent moins que ne lui coûterait l'entretien de la famille dans la maison de travail ; mais, croyez-moi, on a peu d'exemples de femme mère de plusieurs enfans illégitimes : il existe une loi en vertu de laquelle elles peuvent être emprisonnées pour un an. Un magistrat serait blâmé d'infliger cette peine à une jeune femme pour sa première faute ; mais si l'on amenait devant lui une femme endurcie, qui eût eu successivement plusieurs enfans, je vous assure qu'elle serait bientôt arrivée en prison. En outre, il faut encore considérer ici l'âge de la femme : les femmes d'un certain âge et d'une certaine instruction, qui ne gardent pas leurs enfans, mais qui les envoient à l'hôpital, si elles étaient obligées de les garder, s'observeraient, et les enfans ne verraient pas le

Digitized by Google

jour. Tous ces enfans admis dans le tour causent au département une dépense inutile, qui n'aurait jamais été supportée que par l'hôpital lui-même. Mais est-ce qu'il n'y a que les femmes d'une seule condition qui aient des enfans illégitimes? Fielding, peintre fidèle de la nature, a fait de son *Tom Jones* un enfant illégitime; or, toutes les femmes qui ont un enfant n'ont pas un chevalier Weston pour l'élever. Il est bien plus probable qu'il aura pour patron le tour de l'hospice.

On a parlé encore de la somme considérable qui est payée chaque année par la ville opulente de Nottingham, pour l'entretien de ses enfans illégitimes. Sous ce rapport, Nottingham ressemble à toutes les autres villes manufacturières; les femmes s'y rassemblent dans les manufactures, tombent dans la misère et donnent naissance à des enfans illégitimes. Les voisins qui, dans les comtés agricoles, s'occupent bien plus que dans les villes des détails de chaque famille, exercent une sorte de surveillance et contribuent à amener des mariages, ce qui n'arrive pas aussi fréquemment dans une grande ville manufacturière. Je ne doute point qu'à Nottingham ce ne soient les habitans payant les taxes qui se plaignent de l'allocation hebdomadaire que les mères reçoivent; mais n'oubliez pas que l'allocation est un système plus économique que celui de la maison de travail, où la mère doit être reçue aussi bien que l'enfant. Les manufacturiers, qui ont fait des fortunes considérables en exploitant l'existence des femmes de cette classe, ne devraient pas se plaindre de la dépense; leurs établissemens ont été élevés, les manufactures créées pour leur gain, et ils devraient être les derniers à condamner la dépense des enfans dont la naissance est due aux nombreuses réunions qu'ils ont appelées autour d'eux. Mais je ne puis penser sans plaisir que jamais personne n'a songé à élever un hospice comme un moyen de diminuer la dépense, pour recevoir l'enfant seul et sans sa mère. Relativement à Londres, immense cité remplie de luxe et de misère, les femmes, je le sais, sont trop corrompues pour avoir des enfans illégitimes, dans la même proportion que les femmes de l'intérieur du pays; elles en ont à peine le temps. La perte de leurs mœurs les fait promptement arriver dans nos rues, où l'on voit toujours une foule de prostituées. Ces malheureuses, promptement frappées par la misère et atteintes de maladies, abruties par l'ivrognerie, finissent souvent prématurément leur carrière. On ne peut douter qu'il n'y ait là un grand nombre d'enfans illégitimes; mais il n'y a point de registres qui le prouvent. L'admirable système adopté en France pour l'enregistrement des actes de l'état civil, vous permet d'établir le nombre de ces enfans pour la ville de Paris; et ce nombre,

Digitized by Google

comme renseignement statistique, ne saurait être comparé avec les cent et quelques enfans qui, à Londres, ont été déposés, dans le cours de l'année, à la porte de personnes que, d'après leur réputation d'humanité, la mère criminelle a supposé devoir prendre soin de son enfant.

Je me résumerai en considérant un tour placé à l'entrée d'un hôpital d'enfans trouvés comme une mauvaise mesure, sous le point de vue économique, puisque ce tour est ce qui encourage au libertinage, et donne surtout lieu à l'existence de ces enfans abandonnés, dont le nombre va toujours en augmentant en France. Je considère, en outre, ce tour et l'hôpital lui-même comme une mauvaise institution, sous le point de vue philanthropique, puisqu'il cause la mort de beaucoup d'enfans. Le tour est une facilité donnée aux mauvaises mœurs; si vous en placiez dans toutes les paroisses, vous finiriez peut-être par anéantir le mariage, ou à le réduire grandement dans les classes pauvres. L'hospice absoudra l'homme de toute responsabilité, il éteindra les meilleurs sentimens du cœur humain. Oui, c'est le secret du tour ouvert sans cesse qui amènera tous ces maux (1). Ce que je blâme, c'est la faculté accordée au père et à la mère de cacher leur faute et d'étouffer leur honte; et je pense avec le philanthropique Susmilch, le philosophique Malthus et avec lord Brougham, qu'un hôpital d'enfans trouvés, et un tour ouvert sans cesse, ne peuvent être qu'un grand malheur pour un pays (2).

— *Des avantages et des inconvéniens de la légitimation par mariage subséquent, admise en France et repoussée par la législation anglaise.* (Analyse d'un mémoire présenté au Congrès de Poitiers, par M. Nicias Gaillard, avocat général à la Cour royale de la même ville.)

La question suivante se trouvait dans la série des questions posées

(1) L'opinion de M. Wakefield est en tout conforme à celle de lord Brougham, développée dans deux lettres écrites par lui et insérées dans la *Gironde, Revue de Bordeaux*. Sa conclusion est que « si l'on établit un hôpital pour la réception des enfans » trouvés, la suite naturelle sera une augmentation sensible du nombre d'enfans » illégitimes procréés, et même probablement un accroissement de l'infanticide. » En France, on a en général une manière de voir entièrement différente de celle de l'ex-chancelier de la Grande-Bretagne.

(2) Le discours de M. Wakefield fut accueilli par de nombreux applaudissemens, et M. Nicias Gaillard, qui présidait cette séance de la sixième section, fit à l'orateur le compliment suivant : « Monsieur, les applaudissemens que vous venez de recevoir » sont la preuve la plus flatteuse du plaisir que l'assemblée a pris à vous entendre. » Vous avez heureusement triomphé des difficultés que vous opposait une langue étran- » gère, et nous pouvons maintenant juger de ce que vous saviez être à la chambre des » communes. »

Digitized by Google

pour le Congrès scientifique de Poitiers : *Dans l'état actuel de nos mœurs* (il aurait fallu peut-être ajouter *et d'après l'ensemble de notre législation)*, *y a-t-il lieu de maintenir la légitimation par mariage subséquent, non admise dans la législation anglaise?*

M. Nicias Gaillard, avocat général à la Cour royale de Poitiers, répondant à cette question, s'est exprimé ainsi. « Il me semble qu'aucune objection ne peut s'élever contre la légitimation par mariage subséquent, admise par nos lois. Aussi, n'est-ce point à elle que s'adressent les reproches des jurisconsultes anglais, mais bien à la légitimation telle qu'elle était établie par le droit romain et par le droit canonique. D'après ces lois, on pouvait légitimer un enfant naturel long-temps après le mariage, ce qui donnait lieu à des abus que signale Blakstone. La sagesse de nos modernes législateurs a purgé l'institution des abus auxquels elle pouvait donner lieu; il ne nous reste que le bien qu'elle peut produire. »

A l'appui de cette solution, M. Gaillard a présenté un mémoire que je vais analyser ici.

L'auteur donne l'historique de la légitimation par mariage subséquent, et établit que cette institution ne fut point établie dans l'intérêt des enfans, mais pour éteindre le concubinat, que j'appellerai un *quasi mariage*. Mais le concubinat, interdit d'abord par Constantin aux personnes mariées, fut prohibé d'une manière générale par la novelle XCI. Le droit canonique conserva la légitimation par mariage subséquent, et l'appliqua à tous les enfans nés hors mariage, sauf à ceux nés d'un commerce passager avec une femme de mauvaise vie. L'ancien droit français adopta la légitimation par mariage subséquent, qui fut aussi admise dans le Code civil, mais avec certaines restrictions.

M. Nicias Gaillard fait remarquer qu'au Conseil d'État il ne s'éleva point de difficulté contre l'admission de la légitimation par mariage subséquent. M. Portalis, en présentant le projet de loi, chercha à le défendre sur ce point : « Les lois anglaises, dit-il, n'admettent point la légitimation par mariage subséquent; elles regardent cette sorte de légitimation comme capable de favoriser la licence des mœurs et de troubler l'ordre des familles. En France, on a plus consulté l'équité naturelle qui parlait en faveur des enfans, que cette raison d'état qui sacrifie tout à l'intérêt de la société générale... Nous n'avons pas cru devoir changer cette disposition que l'équité de nos pères semble nous avoir recommandée, mais nous avons rappelé les précautions qui l'empêchent de devenir dangereuse. Parmi ces précautions, on trouve la condition, pour opérer la légitimation, de reconnaître l'enfant ou les enfans qu'on veut légitimer, ou avant le mariage, ou par l'acte même du

Digitized by Google

mariage. Ajoutez à cela la recherche de la paternité autrefois admise, et on trouve qu'autrefois, comme le disait le tribun Duveyrier au Conseil d'Etat, il y avait des textes pour compromettre l'honneur des femmes, la paix des ménages, la fortune des citoyens et la tranquillité de la société. »

A ce point donné, l'auteur du mémoire se fait cette question : « La légitimation, utile autrefois, a-t-elle cessé de l'être? Doit-on, *dans l'état actuel de nos mœurs*, préférer la législation anglaise, qui la repousse, à la législation française, qui l'admet? »

Après avoir rappelé que le concubinat n'a été conservé qu'en Allemagne sous le nom de mariage de la main gauche ou marganitique, M. Gaillard établit que la légitimation par mariage subséquent est bien plus favorable aux enfans que sous la législation romaine. Alors l'avantage était douteux, et aussi fallait-il le consentement des légitimés. Aujourd'hui on leur rend un nom, une famille, un patrimoine; on leur procure tous les avantages de la légitimité.

Quels sont donc les motifs à l'aide desquels on défend la législation anglaise? Nous les trouvons dans Blakstone : « Le but principal du contrat matrimonial, dit ce légiste, est d'engager les conjoints à protéger, entretenir et élever les enfans qui en proviennent, et il paraît que cette vue est mieux remplie en légitimant les enfans nés après le mariage que ceux qui sont nés auparavant : 1° parce qu'il est très-incertain que l'enfant soit de l'homme que l'on croit être son père, au lieu que dans une union légale la loi assure la légitimité de l'enfant et indique quel est celui qui en doit prendre soin; 2° parce que, d'après les lois romaines, un enfant pouvait rester bâtard, ou être légitimé, à la volonté des parens, par un mariage qu'ils contractaient *ex post facto*, et, par-là, ils ouvraient la porte à la fraude et à la partialité que nos lois ont pris soin de prévenir; 3° parce que, d'après ces mêmes lois, on pouvait rester bâtard jusqu'à l'âge de 40 ans, et être ensuite légitimé par le mariage de ses parens, ce qui le frustrait des droits de protection et d'entretien qui constituent principalement le but du mariage; 4° parce que, comme les lois romaines ne limitaient pas de temps, ne fixaient pas de terme pour reconnaître les bâtards et n'en bornaient pas le nombre, il pouvait s'en trouver jusqu'à douze qui, vingt ans ou plus après leur naissance, pouvaient parvenir ainsi à la légitimation : ce qui était un grand découragement pour le mariage, dont le but principal est non-seulement de produire des enfans, mais encore des héritiers légitimes. » C'est par ces motifs, au dire de Blakstone, que les pairs refusèrent, au parlement de Merton, de porter une loi pour légitimer les enfans hors mariage.

Comme le fait remarquer de nouveau l'auteur du mémoire, les re-

Digitized by Google

proches que l'on vient d'énumérer s'adressent surtout à la législation romaine et à la législation canonique, et ne peuvent atteindre la législation française actuelle, purgée de la plupart des abus signalés. Il répond ensuite à ceux qui existent actuellement, que s'il y a des inconvéniens dans la légitimation par mariage subséquent, il y en a dans toutes les institutions humaines, mais qu'ils ne doivent pas arrêter le législateur, quand la somme du bien l'emporte sur celle du mal. Essayant de prouver sa proposition, il répond d'abord que si le but du mariage est mieux atteint, quand il en naît des enfans, que quand on le contracte pour légitimer des enfans déjà existans, toujours est-il que ce tempérament invite au mariage par le moyen le plus puissant : l'affection que la nature a placée dans le cœur de l'homme pour ses enfans. Quant au reproche fait à l'institution d'encourager le libertinage, M. Nicias Gaillard pense que quand bien même la légitimation par mariage subséquent ne serait pas admise dans nos lois, la corruption des mœurs serait la même. Seulement, c'est un remède qu'on peut employer pour arrêter le mal, et par conséquent un bienfait. «C'est donc une grande erreur, dit l'auteur du mémoire, de considérer la légitimation comme contraire au mariage. Ce n'est pas elle qui fait qu'on ne se marie pas au moment où l'on se livre à la débauche; c'est elle qui fait qu'on se marie pour la réparer. Otez la légitimation, les bâtards demeureront bâtards, les concubines, concubines; le désordre se perpétuera. Vous aurez des enfans illégitimes de plus et des mariages de moins. » Cette objection qu'*il est incertain que l'enfant soit de l'homme que l'on croit son père*, ne pouvait pas arrêter, puisque la reconnaissance est exigée de celui-ci, pour qu'il y ait légitimation par mariage subséquent. L'autre objection qu'*un enfant peut rester bâtard ou être légitimé à la volonte de ses parens*, a pour réponse qu'il est à croire qu'ils useront d'une facilité qui leur est offerte. Quant aux enfans qui pourront naître postérieurement, ils n'auront pas à se plaindre du mariage même, qui est le fait à qui ils doivent la naissance, et qui n'aurait peut-être pas eu lieu sans le désir de légitimer leurs aînés. L'intérêt des enfans issus d'un précédent mariage peut être pour quelque chose dans la balance, mais ils se trouvent traités comme s'il s'agissait d'enfans issus d'un second mariage, et les seconds mariages compromettent toujours la fortune des enfans d'une première union. Reste encore l'intérêt des collatéraux; mais que peut-il être quand il s'agit de donner un état à des enfans, et de sanctifier par le mariage une union illégitime et scandaleuse ?

Les autres argumens du publiciste anglais sont aisément réfutés par M. Gaillard. *Un homme peut rester bâtard jusqu'à* 40 *ans, et être*

Digitized by Google

ensuite légitimé par le mariage de ses parens.... Vaudrait-il mieux pour lui rester bâtard toute sa vie?.... *Il est frustré ainsi des droits de protection et d'entretien qui constituent principalement le mariage.* S'il a eu ce malheur long-temps, faut-il qu'il en soit frappé toujours? *Les lois n'ont pas fixé le nombre d'enfans qu'on peut légitimer.* « Plus le scandale est grand, plus il est urgent de le réparer; plus il y a de malheureux, plus on doit être pressé de leur porter secours. »

« Concluons donc, finit par dire l'auteur, que la légitimation est, dans son état actuel, à l'abri des reproches qu'on pouvait lui adresser autrefois. Si la législation anglaise ne l'a pas admise, cette institution lui manque. C'est à elle de nous l'emprunter, et non point à nous d'y renoncer, parce qu'elle ne l'a pas. Ce n'est pas le seul emprunt que l'Angleterre ait à faire à notre législation civile. Nous sommes riches de ce côté, et nous avons de quoi lui rendre avec usure tout ce que sa législation criminelle nous a prêté. »

On voit que la question posée a été bien débattue dans le mémoire qu'on vient d'analyser, et que va donner, en son entier, le compte-rendu du Congrès de Poitiers. Néanmoins, il est à regretter qu'une discussion ne se soit point établie sur un point si important, car il y avait encore des argumens à faire valoir en faveur de la législation anglaise, et un parti à tirer de ce qu'aujourd'hui, en France, l'adoption tient lieu, à peu de chose près, de la légitimation. D. L. F.

— *Disposition de la législation de police maritime d'Angleterre à adopter en France.*

A l'occasion de l'événement arrivé à une péniche de Cherbourg, trop chargée de passagers, qui a chaviré en revenant de la foire de St-Clair, le *Journal de Cherbourg* fait les réflexions suivantes, que nous trouvons très-judicieuses: « Nous pensons que l'autorité maritime ferait bien d'adopter, à l'égard des bateaux qui font métier de porter des passagers, un règlement pareil à celui qui existe dans les ports d'Angleterre, où chaque petit bateau, suivant sa dimension, est limité à ne porter qu'un certain nombre de personnes. Si pareille mesure était mise en vigueur, on n'aurait pas à craindre des accidens semblables à celui que nous signalons, et on ne verrait pas à chaque instant des bateaux surchargés de monde d'une manière effrayante. » D. L. F.

Digitized by Google

Chronique.

⁂ *Monument de Jean-Sans-Terre.* — Le plus ancien monument élevé à un roi d'Angleterre que contienne la Grande-Bretagne, est celui du roi Jean, mort en 1216, qui existe dans la cathédrale de Worcester. Le tombeau fut ouvert quelques années après, le squelette fut trouvé bien conservé, et on remarqua qu'il était habillé précisément comme il est représenté dans sa statue. (*The Paris Advertiser.*)

⁂ *Du danger qu'ont couru les précieux débris anglo-français de Fontevrault.* — On sait que la célèbre abbaye de Fontevrault en Anjou, mais de l'ancien diocèse de Poitiers, était le lieu de sépulture de la maison royale des Plantagenets; là reposent Aliénor d'Aquitaine, Henri II, son époux, leurs enfans et la comtesse-reine. Après les temps d'anarchie de 1793, M. Bodin, auteur des *Essais sur l'Anjou*, découvrit dans les décombres du bâtiment du monastère, les statues de ces illustres personnages, placées sur leurs tombeaux, et en assura la conservation. Son fils, M. Félix Bodin, l'un de nos collaborateurs, nous écrit que ces précieux restes allaient être enlevés ou détruits, lorsque M. Mérimée, inspecteur général des monumens historiques, s'est transporté sur les lieux et les a préservés de toute atteinte. Plus tard cette Revue donnera un article détaillé sur Fontevrault.

⁂ *Justice rendue, de l'autre côté du détroit, aux pêcheurs français dans leurs démêlés avec les pêcheurs anglais.* — On lit dans le *Journal de Cherbourg* l'extrait suivant d'un journal de Londres, le *Morning Herald* : « Le brick *Caméléon*, lieutenant Bradley, est revenu d'une croisière sur les côtes de Jersey, où il avait été envoyé pour prévenir les différends entre les pêcheurs anglais et français. Nous sommes persuadés que la plupart des plaintes portées contre les pêcheurs français proviennent de la grossièreté et de la conduite offensante des hommes des bateaux du *Brighton* et du *Hasting*, car leur insolence, envers tous les vaisseaux devant lesquels ils passent, est devenue proverbe. Ils jettent leurs filets non-seulement pendant le jour, mais aussi pendant les nuits les plus sombres, sur une étendue d'un à deux milles en travers les passages ordinaires des vaisseaux, et alors ils sont surpris de ce

Digitized by Google

que ces navires passent par-dessus et les endommagent souvent ; ils passent exprès sur les filets des Français, et ils trouvent singulier qu'on leur rende la pareille : mais ils ne sont pas les seuls qui en agissent ainsi ; nos pêcheurs d'huîtres de Jersey suivent le même système de provocation. »

⁂ *Enquête sur les moyens de répandre la connaissance des beaux-arts en Angleterre.* — A la séance de la chambre des communes du 14 juillet, M. Ewart a demandé la nomination d'un comité pour s'enquérir des moyens de répandre la connaissance des arts et des principes du dessin parmi le peuple, examiner l'organisation de l'académie, et rechercher si cet établissement produit bien les résultats qu'on a droit d'en attendre. La motion a été adoptée après plusieurs discours ; M. le docteur Bowring notamment l'a appuyée, en proposant la France pour modèle sous le rapport des encouragemens aux beaux-arts. « Je désirerais, a dit l'orateur, que l'on établît, dans les principales villes d'Angleterre, une école de dessin et une école de botanique, telles qu'il en existe à Lyon. En France, les musées et autres expositions d'art sont ouverts à toutes les classes du peuple, et généralement ils sont également fréquentés. Le dimanche, les salles du Louvre sont encombrées de visiteurs. Je crois qu'il serait bon de suivre cet exemple, et d'ouvrir le dimanche notre musée national, car c'est ce jour-là seulement qu'il pourrait être visité par la classe ouvrière. J'ajouterai qu'en France le gouvernement ne se borne pas, à l'égard des artistes, à des encouragemens pécuniaires, il se fait encore un devoir d'exciter leur émulation et de récompenser leurs efforts par d'honorables distinctions. Dans ce pays, a fini par dire notre savant collaborateur, grâce à l'exemple donné par Napoléon, la croix de la Légion-d'Honneur brille à la boutonnière de tout artiste dont les œuvres ont attiré l'attention du public. » Il est certain que, sous ce point de vue, la France est en progrès marqué, comparativement à l'Angleterre.

⁂ *De la destruction des petits oiseaux en France, et sur leur conservation dans les Iles Britanniques.* — Quel sujet minime, dira-t-on, à traiter dans une revue sérieuse! Cependant, non-seulement il ne s'agit pas d'une plaisanterie, mais il est question d'un point important. En effet, le *Journal des Connaissances Usuelles*, n° 116, contient une lettre qn'on lui écrit de Dublin, et dans laquelle on s'élève contre la destruction des oiseaux entomovores ou qui se nourissent d'insectes, destruction portée en France à un degré déplorable. Après avoir parlé de l'intelligence que ces oiseaux, presque tous de passage, mettent à rechercher les nids et les larves d'insectes, le correspondant irlandais ajoute : « De l'autre côté de la Manche, nous ne détruisons

Digitized by Google

pas ces oiseaux ; au contraire, nous les protégeons, le paysan même les respecte et ne permet point à ses enfans de s'en emparer. Nos campagnes en sont plus vivantes : en hiver, nos bois, nos bosquets sont peuplés de ces animaux qui n'émigrent pas, et, en été, les insectes ne pullulent pas au point d'être nuisibles ; fait dont le moindre degré de chaleur de l'Angleterre ne saurait rendre raison. Les corneilles, qu'en France on n'aperçoit que l'hiver, pullulent en Angleterre, où on les laisse paisiblement nicher dans les hautes futaies qui avoisinent la maison principale du propriétaire. On voit, pendant les travaux des champs, des volées de ces oiseaux s'abattre sur les sillons, fouiller la terre fraîche remuée et se repaître des larves d'insectes qu'elle renferme. Quelques personnes ont tué de ces corneilles : l'ouverture du gosier a prouvé qu'elles ne mangent pas le blé, mais seulement les insectes. » En rendant compte de cet article à la société centrale d'agriculture de Nancy, M. de Myon applaudit à l'intention qui a dicté la lettre et fait des vœux pour que l'administration prenne en considération, surtout en Lorraine, la diminution progressive des oiseaux entomovores, et l'augmentation, dans la même proportion, des insectes nuisibles à toutes les branches de l'agriculture. L'honorable membre de la société d'agriculture de Nancy annonce que dans sa province les *tendues* ont été défendues dans les bois royaux, et que plusieurs maires ont renoncé à mettre en adjudication les *petites chasses*, bien convaincus que le léger revenu qu'elles produisent aux communes est loin de compenser es délits que commettent les *tendeurs* dans les forêts communales. (Voir le *Bon Cultivateur de Nancy*, 1828, page 257, et 1835, pages 65 et 66.)

D'un autre côté, on doit dire que, plus anciennement, à la Société d'agriculture de la Charente, M. Landreau s'est élevé avec force et en style poétique contre la petite chasse, *qui dépeuple les bois de ses chantres*. Or, sur cela, les rédacteurs du *Recueil agronomique de Tarn-et-Garonne* ont émis l'opinion que la conservation des petits oiseaux avait au moins autant d'inconvéniens que d'avantages ; que la petite chasse faite avec modération ne devait pas être interdite. Ils ont ajouté que, s'il s'agissait de prononcer l'extermination entière de ces jolis oiseaux qui, par leur grâce et leur vivacité, la variété de leur plumage et la mélodie de leurs chants, sont le plus doux ornement de la campagne, ils se joindraient à M. Landreau pour implorer la clémence de leurs juges, et les engager à réserver leur sévérité pour les moineaux seuls, race importune et destructive, dont la gentillesse ne saurait faire oublier les dommages graves et sans cesse renouvelés qu'ils portent à l'agriculture. Tel est l'extrait du *Recueil de Tarn-et-Garonne*, pré-

Digitized by Google

senté à la Société académique de Poitiers, qui a semblé laisser la question indécise.

⁂ *Documens anglo-français qui justifient honorablement un collaborateur à ce recueil d'une imputation grave qui lui avait été faite par l'empereur Napoléon.* — On lit le passage suivant dans le tome 8 des Mémoires d'un *homme d'état*, sur *les causes qui ont déterminé la politique des cabinets pendant les guerres de la révolution* :

« Bonaparte avait déjà fait injurier, dans le *Moniteur*, comme *espion et chef de brigands*, le ministre anglais à Stuttgard, Spencer » Smith, frère de Sydney Smith, à qui il ne pardonnait pas son échec » de St-Jean-d'Acre, quoique cet agent diplomatique eût, durant sa » mission à Constantinople, obtenu du gouvernement ottoman la » délivrance de quinze cents Français détenus dans les prisons ou » les bagnes du Levant. Drake et Spencer Smith furent contraints » à fuir pour éviter des gendarmes déguisés, chargés de les enlever » et de les conduire en France. Notons que Spencer Smith était accusé d'intrigues agitatrices à Stuttgard, dans une feuille imprimée » à Paris sept jours avant qu'il arrivât à son poste, en venant de » Turquie; que l'infâme Méhée en fut reçu froidement, et ne l'eût » pas été s'il n'avait été porteur de dépêches de Drake; il ne » put même lier aucune intrigue avec lui. » — Ce passage renvoie à une note qui établit l'existence d'un fait si honorable pour un de nos collaborateurs, qu'il nous est impossible de ne pas la mentionner ici : « Des officiers et autres prisonniers français, détenus au bagne de Constantinople, ayant imploré l'assistance de M. Spencer Smith, il obtint leur élargissement, et ils lui adressèrent la lettre suivante du palais de France à Péra, en date du 26 nivôse an VII (15 janvier 1799) : « Nous devons à Votre Excellence les premières démarches qui, » unies à celles de Son Excellence M. votre frère (Sydney Smith), » viennent d'être couronnées du plus heureux succès, et nous nous » empressons, dans le premier moment de notre délivrance, de nous » acquitter envers elle d'un devoir bien doux, celui de lui offrir les » témoignages d'une éternelle reconnaissance. L'Europe n'aura pas » besoin d'apprendre tout ce que Votre Excellence et M. votre frère » font en faveur des Français malheureux, pour connaître la générosité » de la nation qu'il représente si dignement, etc. *Signé* le chef » de bataillon du génie, PASCAL VALLONGEN, pour lui et ses camarades. » Le baron d'Herbert, internonce impérial et beau-frère de Spencer Smith, fournit un bâtiment parlementaire; Spencer Smith fit expédier les firmans de sauve-garde, et sir Sydney Smith fit ac-

Digitized by Google

compagnes par un officier de son bord les Français délivrés, qui, de Toulon, écrivirent aux deux frères, pour leur exprimer de nouveau leur reconnaissance. » — « Cependant, Bonaparte écrivait de son camp, devant Acre, le 28 germinal an VII (17 avril 1799), à l'adjudant-général Boyer : « Le commandant de l'escadre anglaise en » croisière devant Acre ayant eu la barbarie de faire embarquer » sur un vaisseau ou bâtiment de Constantinople *qui avait la peste*, » les prisonniers français, sous prétexte de les envoyer à Toulon, » mais uniquement pour s'en défaire, vous ferez connaître, etc. *Signe* » BONAPARTE. » — La politique peut-elle bien permettre de dénaturer ainsi les faits, et de présenter comme un crime atroce ce qui fut au contraire un acte d'humanité?

*** *Adoption des pianos français en Angleterre.*—C'est un fait important que de voir des pianos français être adoptés en Angleterre, et y produire un très-grand effet. Notre habile facteur, Pape, vient de transporter plusieurs de ces pianos de nouvelle construction à Londres, où il a formé un établissement. Nous lisons dans un journal anglais, *The Age*, l'article suivant, sur un concert dans lequel les pianistes les plus célèbres se sont fait entendre sur les instrumens de M. Pape : « Au concert qui a eu lieu hier soir, 67 *Frith Street*, *Soho Square*, nous avons été surpris de la supériorité des pianos nouvellement inventés par M. Pape; les sons ont une qualité et une plénitude remarquables, qui ont été acquis en faisant frapper les marteaux d'en haut. Ce moyen ingénieux procure aussi à ces instrumens l'avantage de tenir l'accord bien plus long-temps, puisque la table d'harmonie n'est point interrompue par le passage des marteaux. Le mérite de cette invention nous vient de Paris, où l'inventeur, M. Pape, a obtenu la médaille d'or à la dernière exposition. Nous avons entendu dans ce concert, pour la première fois, M. Servais, qui a un talent admirable; MM. Moschelès, Cramer, Schullz, Fontana, Sowinski et Alkan, ont joué une ouverture pour trois pianos à douze mains et ont ravi leur auditoire. » (*L'Écho de Vaucluse.*)

*** *Projet d'une Biographie normande.*—M. Em. Gaillard (de Rouen), l'un de nos collaborateurs, vient de distribuer une lettre dans laquelle il annonce la publication d'une *Biographie normande*, et fait connaître le plan de ce travail. L'idée en fut conçue par M. Em. Gaillard, qui la communiqua à M. Aug. Le Prévost; mais celui-ci annonça que M. le vicomté Ernest de Blosseville avait formé le même projet. Alors il y eut entre ces trois savans un rapprochement, et des conférences s'établirent auxquelles assistèrent en outre MM. H. Langlois, A. Deville, Floquet et feu M. Licquet. On a porté, par aperçu, les matériaux de la *Biographie normande*, à deux mille articles principaux, et à dix

Digitized by Google

mille notices. Pour ne pas retarder la publication de bien des années, on a renoncé à l'ordre alphabétique. On fera paraître par *pêle-mêle* de cent noms à la fois. Les cahiers ainsi formés paraîtront à des époques indéterminées ; et un jour, au moyen de tables alphabétiques et synchroniques, on établira un ordre pour faciliter les recherches. On paraît vouloir mettre ce grand travail sous le patronage de toutes les sociétés savantes de la province dont il s'agit de faire connaître les notabilités, et sous la direction spéciale de l'une d'elles. La *Revue anglo-française* aura beaucoup à extraire dans ce recueil, puisqu'un homme très-docte a communiqué à M. Em. Gaillard un relevé qui porte à six cents le nombre des hommes politiques, sous le seul règne de Richard-Cœur-de-Lion.

⁂ *Officiers français envoyés en Angleterre, pour fournir des renseignemens sur le Code pénal militaire de France.*—Le gouvernement anglais s'occupe en ce moment de rédiger un code pénal militaire. Afin de profiter de l'expérience de la France sur cette matière, il a prié notre ministère de lui désigner quatre officiers versés dans notre législation militaire, qui formeront à Londres une sorte de commission chargée de fournir à la commission anglaise des renseignemens sur la législation française, en ce qui concerne la juridiction et la pénalité militaires. M. le maréchal ministre de la guerre a désigné, pour remplir cette honorable mission, M. Genty de Bussy, conseiller d'état ; M. le colonel de Lostende; M. Brès, chef d'escadron d'état-major, et M. le capitaine Bertrand, qui doivent incessamment partir pour Londres. — Nous avons eu l'honneur de donner nos lois civiles à une moitié de l'Europe, nous devons être flattés de voir le peuple anglais nous emprunter nos lois militaires. Déjà cette nation a fait étudier notre admirable système de comptabilité publique, et ne tardera pas, sans doute, à se l'approprier. Si nous allons quelquefois chercher des exemples en Angleterre, nos voisins aussi ont le bon esprit d'en venir chercher chez nous. (*L'Écho de Vaucluse.*)

⁂ *Mort par le choléra d'un collaborateur à la Revue anglo-française.*—Le choléra-morbus a enlevé à ce recueil, dans le mois de juillet, M. Peyre-Ferry, bibliothécaire à Toulouse, ancien officier supérieur et chevalier de la Légion-d'Honneur. Ce collaborateur, qui avait servi avec distinction à St-Domingue, nous avait fourni un article sur Toussaint Louverture, et nous attendions de lui d'autres morceaux sur la lutte anglo-française dans cette colonie.

⁂ *Prochaine publication d'une Histoire de Saintonge, pendant les guerres de religion.*—On vient de distribuer le prospectus d'une *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, depuis le commencement des guerres du calvinisme jusqu'à la révocation de*

Digitized by Google

l'édit de Nantes. Cette publication, en 2 vol. in-8°, formera la troisième période du grand ouvrage historique sur la Saintonge, dont s'occupe, depuis bien des années, M. Massiou, actuellement juge d'instruction à la Rochelle. On peut assurer que le livre annoncé sera consciencieusement écrit et d'une lecture instructive et agréable; et, pour preuve, on renverra aux articles que l'auteur fournit avec une grande abondance à ce recueil, dont il est l'un des collaborateurs les plus zélés.

*** *Efforts pour arriver à de mutuels secours en faveur des naufragés anglais sur les côtes de France, et vice versâ.*—Nous aimons à rendre compte de toutes les tentatives faites pour rapprocher mutuellement les deux grandes nations. C'est pourquoi nous nous empressons de copier ici, en partie, un article que vient de publier le *Journal de Cherbourg* : « Voici les renseignemens que nous nous sommes procurés sur la perte du brick *la Caroline*, naufragé le 22 juillet 1835, sur la côte de Fermanville. Ce bâtiment partait de Boulogne; son chargement était composé en partie de marbres pour Bordeaux, et de meubles, linge et effets, à l'usage d'une famille anglaise qui devait débarquer à Cherbourg. — Toutes les personnes qui se trouvaient à bord de ce bâtiment eussent été noyées sans le secours de M. Vautier, lieutenant d'ordre des douanes à Fermanville, et chevalier de la Légion-d'Honneur. Ce brave officier s'est embarqué lui-même à bord d'un mauvais bateau, et, malgré la violence du vent qui soufflait droit en côte, il est parvenu, accompagné d'une autre barque à laquelle son dévoûment avait donné l'exemple, jusqu'au navire, d'où il a retiré treize personnes qui n'attendaient plus que la mort. Cinq minutes après qu'il les eut recueillies, le brick avait disparu.—Ce malheureux événement laisse momentanément dans la détresse la plus complète une respectable famille anglaise, composée de la mère et de ses sept enfans, presque tous en bas âge. Leur argent, linge, meubles, argenterie, et enfin tout ce qu'ils possédaient à bord de ce bâtiment a été englouti par la mer; ils ont échappé à la mort sans avoir le temps de se saisir des effets nécessaires pour se couvrir. — Nous prions nos concitoyens de se joindre à la bienfaisance de quelques personnes qui ont ouvert une souscription en faveur de ces malheureux naufragés, afin de leur procurer, en attendant les secours qu'ils ne vont pas tarder à recevoir de leur famille, les objets de première nécessité. Les habitans de Cherbourg ont été souvent à portée d'apprécier les actes de bienfaisance des Anglais envers nos compatriotes naufragés. Il suffit de se rappeler le naufrage de *la Jeune Emma*, et celui d'un autre bâtiment de Cherbourg, qui se perdit, il y a quelques années, à Guernesey. Une souscription ouverte dans cette île mit en peu d'heures le capitaine à portée de construire un plus beau bâtiment que celui qu'il venait de perdre.

Digitized by Google

Ne restons donc pas en arrière des sentimens de cœur et d'humanité qui distinguent, dans pareilles circonstances, les nations les plus civilisées. — Deux listes de souscriptions sont ouvertes chez M. Le Magnen, courtier, quai du Bassin, et chez M. John Robins, sur le port. »

⁂ *Voyage d'un Anglais en France pour étudier les églises romanes.* — J'ai mentionné le voyage en France de M. J. Woods, qui s'est livré à l'étude des édifices susceptibles de donner des connaissances sur l'époque de l'introduction de l'ogive. Aujourd'hui je mentionnerai le passage à Poitiers de M. Edmond Sharpe (de Lancastre), membre de l'université de Cambridge. Cet antiquaire-dessinateur a pris pour spécialité les constructions romanes, et il a fait une riche moisson, dans son long voyage scientifique, commencé par l'Allemagne, suivi par le midi de la France, et continué dans l'Ouest. J'ai fait remarquer au jeune Anglais les richesses archéologiques de Poitiers, et il part avec plusieurs dessins très-exacts, levés dans cette ville. — M. Sharpe indique, comme très-curieux pour l'architecture monumentale, deux ouvrages dont M. de Caumont n'a pas parlé dans sa notice, imprimée dans le 1er volume de cette Revue. L'un est intitulé *Notes of German Churches*, par le professeur J. Hewel, du collége de la Trinité à Cambridge; et l'autre a pour titre : *Essay on gothic architecture*, par M. Richman. Ce recueil rendra compte, plus tard, de ces deux publications.

⁂ *Adresses au Roi des Français, faites par les Anglais résidant à Paris et à Calais, à l'occasion de l'attentat du 28 juillet.* — Les Anglais qui se trouvent en France ont voulu exprimer l'horreur que leur a inspirée l'horrible attentat qui a, le 28 juillet, mis en danger la vie du Roi et des princes de sa famille, et donné la mort à un illustre maréchal et à d'autres Français. Notre collaborateur, M. G.-G. Bennis, a proposé une adresse à ce sujet, et elle a été adoptée dans une réunion où sir Charles Rich tenait le fauteuil. Le dimanche 2 août, l'adresse a été présentée à Louis-Philippe par l'amiral sir Sydney Smith et une nombreuse réunion d'Anglais, dans laquelle on remarquait un autre amiral, onze capitaines de vaisseau, un général et dix colonels. Sa Majesté, dit le *Paris Advertiser*, a paru grandement flattée de cette manifestation de respect et de sympathie. Elle a remarqué la grande quantité de personnes qui composaient la députation (il y en avait plus de 300), et elle a parlé à plusieurs de ceux qui la composaient avec l'affabilité particulière à son caractère. Cet échange réciproque de sentimens ne peut être, dit le rédacteur du journal, qu'à l'avantage des deux pays.

Two noble nations, both by heaven design'd
To be the friends and beacons of mankind !

Digitized by Google

— Les Anglais qui se trouvaient en grand nombre à Calais ont aussi voté une adresse au Roi des Français, sous la présidence du colonel Irvine. Cette pièce a cela de particulier qu'on y déclare ne vouloir faire aucune manifestation politique.

⁂ *Résolution d'une grande importance prise par le Parlement du Haut-Canada.* — « L'assemblée coloniale du Haut-Canada, avant de s'ajourner, a pris un arrêté par lequel elle déclare contraire à la constitution toute disposition prise par le parlement d'Angleterre, ou par le gouvernement de ce royaume, sans l'assentiment de l'assemblée coloniale, portant soit création de nouveaux impôts, soit disposition des revenus de la province. » (*Revue étrangère de législation et d'économie politique.*)

⁂ *Proposition et négociations pour lever les entraves qui existent dans la libre circulation, par la poste, entre la France et l'Angleterre.* — M. Labouchère a proposé à la Chambre des Communes d'Angleterre un bill tendant à étendre les relations de la poste aux lettres avec les pays étrangers. Il paraît qu'on voudrait établir qu'à volonté on pourrait mettre à la poste, 1° sans affranchir du tout, 2° en affranchissant jusqu'à la frontière, 3° en affranchissant jusqu'à destination. Des négocians anglais qui reçoivent beaucoup de lettres de commerce paraissent s'opposer surtout à la première disposition.

⁂ *Nouvelles publications de collaborateurs à la Revue Anglo-Française.*— M. Vergnaud-Romagnési a inséré dans les *Annales de la Société académique d'Orléans*, et fait tirer à part un *Mémoire sur une mosaïque et des antiquités romaines, trouvées près de Châteaudun.* Ce recueil est en retard pour rendre compte de la polémique élevée entre ce savant et M. Jollois, autre collaborateur à la Revue Anglo-Française, relativement à l'ancien emplacement du fort des Tourelles. Cette omission sera réparée. — M. G.-A. Crapelet (de Paris) a imprimé et publié, il y a quelque temps, en un volume grand in-8°, d'après les originaux de la bibliothèque du Vatican, des *lettres de Henry VIII à Anne Bouleyn.* La première édition a paru en 1826. En dernier lieu, M. Crapelet a fait paraître une brochure intitulée : *Villonie littéraire de l'abbé Prompsault, éditeur des œuvres de Villon, démontrée par l'écrit qu'il a fait suivre d'un soi-disant errata, comprenant près de 2000 corrections ou rectifications à faire dans la collection des monumens de l'histoire et de la littérature française, publiée par Crapelet.* — M. Chaudruc de Crazannes (de Figeac) a distribué une lettre qu'il avait écrite à M. Delpont de Livernon, peu avant sa mort, sur *une mosaïque antique, inédite, decouverte dans l'enclos du ci-devant couvent des religieuses Claristes à Cahors.* — M. Allou (de Paris) a publié, à part, la suite de ses

Digitized by Google

Études sur les casques du moyen-âge, qui a été aussi insérée dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*. — M. Alphonse Rastoul (d'Avignon) fait paraître, comme revue mensuelle, un *Cours d'histoire et de littérature*. — M. l'abbé Deperry (de Belley) imprime une *Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain*, dont on a déjà une bonne partie. — Une brochure extraite des *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, et intitulée : *Essai sur une monnaie d'or frappée sous les Mérovingiens et portant le nom de l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens*, par M. J. R....., ne peut être attribuée qu'à un de nos collaborateurs, très-versé dans la numismatique du moyen-âge. — On doit à M. Asselin (de Cherbourg) un *Mémoire sur la grande cheminée de Quinéville*, et une *Notice biographique sur M. Avoyne de Chantereyne, conseiller à la Cour de cassation*. — M. Em. Gaillard de Folleville (de Rouen) a inséré dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie* et fait tirer à part un *Mémoire sur le Balnéaire de Lillebonne*, avec lithographie. Il a encore extrait du *Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen, pour* 1834, et fait imprimer à part son *Rapport sur les travaux de cette compagnie, pendant l'année* 1833-1834, et d'autres morceaux. — M. Léchaudé d'Anisy (de Caen) a également inséré dans les mémoires de la même compagnie et fait tirer à part le deuxième volume du travail intitulé : *Extrait des chartes et autres actes normands ou anglo-normands qui se trouvent dans les archives du Calvados*. Cette publication est accompagnée d'un atlas in-4° contenant 500 sceaux ou contre-sceaux.—M. J. Verger aîné (de Nantes) va faire paraître une nouvelle édition de sa *Notice sur Jublains, département de la Mayenne*, ainsi qu'une *Notice sur la Chaire-au-Diable*, dans la même localité. Ce dernier morceau a été présenté à la deuxième session du Congrès scientifique de France, et est inséré dans le *compte-rendu* qui vient d'être publié. — M. E. Grille de Beuzelin, à qui on doit déjà des *Notes archéologiques recueillies dans un voyage en Allemagne, pendant l'année* 1833, vient de distribuer un magnifique grand in-4°, tiré à 162 exemplaires, ayant pour titre : *Essai historique et archéologique sur l'église et le couvent de Saint-Jacques ou Saint-Jacob-des-Écossais, à Ratisbonne*, avec six planches. — Plusieurs nouvelles publications se sont mises en relation avec la Revue Anglo-Française, notamment la *Revue d'Alsace* et le *Panorama de Londres*. Nous jetterons, plus tard, un coup d'œil sur toutes les publications périodiques qui font échange avec ce recueil.

DE LA FONTENELLE.

Digitized by Google

BATAILLE DE CRÉCY (1346).

(1) Le roi de France, Charles-le-Bel, était mort, en 1328, sans enfans mâles. Le roi d'Angleterre, Edouard III, neveu de ce prince par sa mère Isabelle de France, prétendit en vain que la couronne lui appartenait. Philippe de Valois, plus éloigné d'un degré, mais parent du côté paternel, l'emporta au jugement des pairs. Il monta sur le trône, et somma son rival de venir lui rendre hommage pour la Guienne et le comté de Ponthieu. Edouard résista ; mais, craignant de perdre ses immenses domaines en France, il fut contraint de remplir son devoir de vassal, et se rendit, avec une suite nombreuse, à Amiens, où Philippe l'attendait. Cette démarche humiliante excita dans son âme un ressentiment profond, et il ne tarda pas à en tirer vengeance. Il se jeta d'abord sur le Ponthieu, où il obtint quelques succès, et où la guerre se prolongea, sans rien produire de décisif, jusqu'à la conclusion d'une trève dont Edouard profita pour engager les habitans à soutenir ses droits. La trève expirée, Edouard apprend que Philippe se dispose à confisquer le Ponthieu, et il se hâte d'y envoyer de nouvelles troupes, mais il était déjà trop tard. Les Abbevillois, ruinés par les impôts que les Anglais levaient sur eux, et fatigués de leurs vexations, venaient de s'armer et de contraindre leurs oppresseurs à se renfermer dans le château des comtes. A la nouvelle de ce soulèvement, Philippe se mit en marche pour soutenir les révoltés; mais, quand il arriva, les troupes d'Edouard avaient capitulé (2). Ceci se passait au mois de septembre 1345, et, à la fin de la même année, Philippe avait déjà reconquis toute la pro-

(1) Voir, sur la bataille de Crécy, le mémoire de M. le baron Seymour de Constant que nous avons donné dans ce Recueil, t. 1er, p. 317 et suiv. D L. F.

(2) Ms. de Formentin.

Digitized by Google

vince. Les hostilités duraient déjà depuis long-temps entre les deux rois, lorsque Edouard débarqua en Normandie avec une flotte de mille voiles, portant quarante mille hommes. Après avoir dévasté cette province, il apprit que Philippe s'approchait avec une armée supérieure en nombre, et il se dirigea sur le comté de Ponthieu, héritage de sa mère, où il croyait trouver des partisans (1). Il mettait aussi son espérance dans les Flamands; mais on avait très-sévèrement prescrit de rompre tous les ponts et de garder les gués, de sorte qu'il se trouvait, pour ainsi dire, renfermé entre l'armée française, l'Océan et la Somme. Le roi d'Angleterre arriva à Airaines vivement harcelé par Jacques de Bourbon, qui le poursuivait à la tête d'une nombreuse cavalerie. Il défendit, sous peine de mort, d'incendier la place, parce qu'il voulait y stationner deux ou trois jours, afin de faire reposer ses troupes, fatiguées d'une longue marche. Il envoya le comte de Warwick et Geoffroy d'Harcourt, avec mille hommes d'armes et deux mille archers, pour forcer le passage de la Somme. Ces troupes passèrent à Longpré, et vinrent en bon ordre attaquer le Pont-Remi; mais un assez grand nombre de chevaliers, réunis aux habitans de ce bourg, les reçurent vigoureusement, et les Anglais, après un vif combat, furent forcés de reculer. Ils brûlèrent, dans leur retraite, Fontaine-sur-Somme, se rejetèrent ensuite sur Long, qu'ils tentèrent vainement d'enlever de vive force, et de là sur Picquigny, où ils furent également repoussés (2). Honteux de ces différens échecs, ils retournèrent vers le roi d'Angleterre, dont l'armée se trouvait dès-lors singulièrement compromise; car Philippe de Valois n'était plus qu'à quelques lieues, à la tête de près de cent mille hommes; et les habitans des villes et des campagnes, exaspérés par les cruautés des Anglais, se levaient de toutes parts pour les poursuivre. Edouard, dans cette situation critique, résolut de tenter un coup sur Abbeville. Après avoir entendu la messe un peu avant le lever du soleil, il partit d'Airaines en si grande hâte, que les Français, qui entrèrent dans

(1) De Sismondi, *Hist. des Français*, t. x.
(2) Froissart, liv. 1er, c. CCLXXVIII.

Digitized by Google

ce bourg quelques heures plus tard, « trouvèrent, dit Frois-
» sart, grand'foison de pourvéances (provisions), chairs en
» hastes (broches), pains et pâtés en fours, vins en tonneaux
» et en barils, et moult de tables mises que les Anglois avoient
» laissées. »

Edouard vint en personne sur les monts de Caubert, pour reconnaître la position d'Abbeville. Mais cette place, défendue par d'excellentes murailles et de larges fossés, se préparait à la plus vive résistance. Colart Le Ver, qui la gouvernait en qualité de maïeur, avait enflammé les habitans de son ardent patriotisme, et il envoya un fort détachement pour attaquer le roi d'Angleterre. Mais, sur l'avis qu'on avançait pour le combattre, Edouard, qui n'avait avec lui que deux cents chevaux, se retira précipitamment. Le comte de Warwick et Geoffroy d'Harcourt, ses maréchaux, s'avançèrent ensuite jusqu'aux portes d'Abbeville; mais les bourgeois, soutenus par deux mille hommes des communes voisines et par un corps de chevaliers, les repoussèrent, après leur avoir mis plus de cinq cents hommes hors de combat, et fait bon nombre de prisonniers (1).

Edouard, voyant qu'un coup de main était impossible, rétrograda *moult pensif* vers Oisemont. Une grande quantité de gens du pays s'étaient retirés dans ce bourg, dans l'espoir de s'y défendre; mais les Anglais escaladèrent aisément ses remparts, et la population qu'ils renfermaient fut passée par les armes. Le roi d'Angleterre, maître d'Oisemont, se logea au grand hôpital, et envoya de nombreux partis courir la campagne et reconnaître le pays. L'un de ces partis, qui s'était avancé jusqu'aux portes de Saint-Valery, engagea une vive escarmouche avec la garnison, et revint bientôt à Oisemont, traînant à sa suite un grand nombre d'habitans du Vimeu. Edouard, dont l'embarras était extrême, demanda à ces prisonniers si quelqu'un d'eux ne pourrait pas lui enseigner un passage sur la Somme et lui servir de guide. Un *varlet* de Mons-en-Vimeu, nommé Gobin-Agace, ou plutôt Agache, séduit par l'appât de cent pièces d'or, l'offre de sa liberté et celle de vingt de ses compagnons, tira le prince

(1) Ms. de Formentin.

Digitized by Google

anglais du mauvais pas où il s'était mis en s'avançant au milieu de la France plutôt en aventurier qu'en général habile. L'armée anglaise partit à minuit d'Oisemont (1), guidée par Gobin-Agache, et arriva, vers cinq heures du matin, au gué de Blanquetaque. Cassini s'est trompé en plaçant ce gué à l'embouchure de la Somme, au dessus du Crotoy. Ce que les marins nomment Blanquetaque, c'est-à-dire tache blanche, est le point le plus apparent de la falaise crayeuse qui forme, au dessus de Port, une longue bande de couleur blanche. C'est donc à douze ou quinze cents mètres environ, à l'aval de ce village, que nous devons placer l'endroit où se trouvait ce passage. Sur tous les points de la Somme, depuis Port jusqu'au Crotoy, le fond de la rivière est mobile comme ses flots : chaque navire le creuse ou l'exhausse alternativement ; mais le gué de Blanquetaque n'a jamais varié. Dans les longues guerres du moyen-âge, il a toujours servi de passage aux nombreuses armées qui ravagèrent le pays. Aujourd'hui, comme au temps de Gobin-Agache, ce gué est « à gravier de » blanche marle, fort et dur, sur quoi on peut fermement » charrier (Froissart). » Mais maintenant le fleuve est entièrement guéable depuis Port jusqu'à Noyelles.

La mer était dans son plein lorsqu'Édouard arriva devant le gué. Il ne put donc s'engager dans le lit du fleuve, et se vit contraint d'attendre plusieurs heures, pendant lesquelles son armée eut le temps de se former en masse sur les bords de la grève, qui s'élargit considérablement sur ce point, et qui n'est submergée que dans les marées des vives eaux. Ses soldats étaient consternés, car un nouvel obstacle se présentait encore. Mille hommes d'armes, appuyés par six mille Génois, les milices d'Abbeville et des campagnes voisines, et deux mille bourgeois de Tournay, s'étaient rangés sur l'autre rive. Ce corps, commandé par Godemard du Fay, baron normand, formait un effectif de douze mille hommes. Lorsque le flux se fut écoulé, Édouard ranima le courage de ses troupes, et donna

(1) Froissart dit qu'Édouard partit d'Oisemont vers le point du jour, et que le soleil se levait lorsqu'il atteignit le gué. Cela est impossible, car il y a au moins cinq lieues de Blanquetaque à Oisemont.

Digitized by Google

ordre à ses deux maréchaux de s'élancer dans la rivière avec les cavaliers les mieux montés, tandis que ses archers accablaient d'une foule de traits les soldats de Godemard, en bataille de l'autre côté de la rivière. Au lieu d'attendre l'ennemi, les chevaliers français se précipitèrent dans le fleuve, et attaquèrent avec vigueur la tête de la colonne ennemie. Le choc fut rude ; il y eut de part et d'autre bien des hommes d'armes désarçonnés. Mais les Anglais, sentant que leur perte serait infaillible s'ils ne réussissaient point à forcer le passage, redoublèrent d'efforts, et gagnèrent enfin la rive opposée.— « Là eut grand'-occision, dit Froissart, et maint homme mort; car ceux qui étoient à pied ne pouvoient fuir; si en y eut grand'foison de ceux d'Abbeville, de Montreuil, de Rue et de St-Riquier morts et pris; et dura la chasse plus d'une grosse lieue. » Tel est le récit que Froissart et plusieurs autres auteurs après lui font du combat de Blanquetaque; mais le continuateur de Nangis et l'auteur anonyme de la *Chronique de Flandre* disent que Godemard, loin de soutenir les siens, lâcha honteusement le pied et se sauva vers Noyelles. On ne peut pas cependant l'accuser de lâcheté, car il s'était naguère intrépidement battu, sur les frontières du nord, contre ce même Édouard (1). On l'accuse aussi de trahison : « Mais s'il s'en fût rendu coupable, dit le savant annotateur des Chroniques de Froissart, M. Buchon, il n'est pas vraisemblable que Philippe de Valois l'eût épargné, lui qui avait puni de mort le seigneur de Clisson, les frères de Malestroit et plusieurs autres, sur une légère preuve, peut-être même sur le seul soupçon qu'ils étaient d'intelligence avec Édouard. » M. de Châteaubriand, dans ses *Etudes Historiques*, cherche aussi à disculper Godemard du Fay : « Le témoignage de deux historiens qui adoptent tous les bruits populaires ne suffit pas, dit ce grand écrivain, pour détruire le récit circonstancié de Froissart, pour déshonorer la mémoire d'un vieux capitaine qui avait donné tant de preuves de courage et de fidélité. »

(1) Voyez Lacurne de Ste-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, tom. III, p. 97. — Châteaubriand, *Etudes historiques*, tom. III, p. 235, éd. de Furne.

Digitized by Google

D'après le récit d'un témoin oculaire, Michel de Northburgh, les Français perdirent dans ce combat plus de deux mille hommes. Les troupes anglaises, qui avaient passé la Somme à Blanquetaque, suivirent la grève à gauche pour se rendre à Noyelles ; car la falaise taillée à pic qui règne entre Port et ce village ne permet pas de marcher droit en sortant de la rivière. La garnison de Noyelles défendit courageusement cette petite place, autrefois fortifiée. Elle se renferma et se maintint dans le château, où résidait alors Catherine d'Artois, fille du fameux Robert, et veuve de Jean de Castille-Ponthieu, comte d'Aumale et seigneur de Noyelles. Cette dame, qui partageait l'aversion que la plus grande partie de la noblesse ressentait pour Philippe, n'avait cependant pu refuser l'entrée de son château aux troupes françaises ; mais ces troupes se virent bientôt forcées de céder aux renforts successifs qui venaient grossir les bataillons d'Édouard. Noyelles fut pris et livré aux flammes. Édouard réservait le même sort au château, lorsque Catherine d'Artois vint tomber à ses genoux, en implorant la protection de Geoffroy d'Harcourt, dont le neveu (1) avait épousé sa fille, Blanche de Castille. Grâce à l'intervention de ce traître, le château (2) fut conservé. Le roi s'y arrêta, et tint sa promesse à Agache en lui donnant *cent nobles* d'or et un cheval pour se sauver.

De nombreux détachemens anglais se répandirent dans le pays, et poussèrent des reconnaissances jusqu'aux portes d'Abbeville et de Saint-Riquier. Le capitaine anglais Hugues Spencer enleva d'assaut le Crotoy, fit massacrer la garnison, forte de quatre cents hommes, et s'empara de plusieurs bâtimens, chargés de vins du Poitou, qui venaient d'arriver. Ces vins furent aux Anglais de la plus grande utilité.

(1) Jean d'Harcourt, qui embrassa le parti de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, et que le roi Jean fit décapiter sans procès dans le château de Rouen, le 13 avril 1335. (Voy. *l'Art de vérifier les dates*, tom. XII.)

(2) Ce château n'offre plus qu'une vaste butte de décombres entourée de quelques débris de murailles et de fossés profonds. On y a retrouvé, à différentes reprises, des armes, des fers de flèches, toutes les traces d'un terrible incendie, de nombreux ossemens, et particulièrement onze squelettes dont toutes les têtes portaient au même

Digitized by Google

La division de Godemard, refoulée dans la plaine, que les habitans du pays nomment encore aujourd'hui Blanquetaque, en avant de Noyelles, se rallia vers Sailly-Bray, et se battit encore courageusement près de ce village (1).

Lorsque les Français furent entièrement repoussés, Édouard tint un conseil de guerre, réunit le lendemain toutes ses troupes et se remit en marche. Mais ne pouvant s'engager dans les marais impraticables qu'il voyait sur sa gauche, il se porta sur le village du Titre; de là sur la Motte-Bulleux, d'où il gagna Crécy, soit par le chemin qui mène à Notre-Dame-de-Foi, près de la route d'Hesdin (2), qu'il faut suivre ensuite jusqu'à Marcheville, soit à travers la forêt par un chemin vert qui va directement de Noyelles à Crécy, et aboutit à ce bourg près d'une vieille ferme appelée le *Donjon*.

Édouard savait que de nombreuses légions de milices accouraient pour lui couper la retraite.

Dans cette situation critique, il résolut de ne pas quitter le Ponthieu, et d'attendre de pied ferme qu'on vînt l'y attaquer, puisqu'il ne pouvait plus fuir sans péril.

« Prenons ci place de terre, dit-il en arrivant sur le plateau de Crécy, car nous n'irons pas plus avant. » Il avait vu la force de cette position, et tirait en outre un heureux présage de ce qu'il combattrait sur son domaine. Le Ponthieu, qu'il tenait de sa mère, avait été confisqué par Philippe, et ce prince l'avait donné à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, pour le ré-

endroit l'empreinte d'une violente fracture, et qui se trouvaient ensevelis au fond d'une oubliette.

(1) C'est peut-être sur la crête du rideau, dit le *Royon Soudart* (le rideau des soldats), que les Français se reformèrent et soutinrent le combat. Le nom et la position de ce rideau, les souvenirs de guerre qui s'y rattachent, et que la tradition a conservés, ne permettent pas de douter qu'il ne s'y soit livré plusieurs combats.

(2) Dans sa marche depuis Noyelles jusqu'à la Motte ou Notre-Dame-de-Foi, Édouard suivit toujours une ancienne voie qui paraît avoir servi de communication entre les deux rives de la Somme, par le gué de Blanquetaque. Cette voie, que nous croyons romaine, existe encore sous l'apparence d'un chemin vert, qui se divise en deux branches près du village du Titre. L'une, après avoir croisé la chaussée *Brunehaut*, avec laquelle on la confond souvent, se dirige vers la Flandre; l'autre, vers le village d'Ouville. Cette dernière, encore très-large sur quelques points, traverse Millancourt, et conduisait du port fréquenté du Crotoy à l'ancienne ville de Saint-Riquier.

Digitized by Google

compenser de ses services; mais le roi d'Angleterre, qui se considérait toujours comme maître légitime de ce fief, avait protesté contre la donation, et disait à ses troupes : « Je suis ici sur mes terres, et je veux les défendre. »

Cependant Jacques de Bourbon, non moins jaloux de soutenir ses droits sur le Ponthieu, partit d'Airaines après avoir reçu quelques renforts, et se mit à la poursuite d'Édouard. Il se dirigeait sur Oisemont, lorsqu'il apprit la marche de l'ennemi vers Blanquetaque : il se porta rapidemant sur ce point, et arriva devant le gué au moment même où les derniers escadrons anglais allaient passer la rivière. Il les chargea avec la plus grande fermeté, les tailla en pièces, et s'empara de leurs bagages. Le brave général français, frémissant de voir l'ennemi se soustraire si heureusement à une perte presque inévitable, se précipita jusqu'au milieu de la rivière; mais la marée venait de passer, comme disent les marins, et il fut contraint de se retirer, car un trop grand intervalle le séparait encore de la rive opposée.

Tandis que ces événemens se passaient, le roi de France arrivait à Airaines avec des forces imposantes. Il avait traversé Amiens, et s'avançait à grandes journées, dans l'intention de bloquer Édouard entre la Somme et l'Océan. Il suivait la même direction que le comte de la Marche; mais celui-ci, bouillant d'ardeur, et commandant des troupes légères, allait beaucoup plus vite. Philippe précipita sa marche du côté de St-Valery, où il croyait trouver Édouard, et eut la douleur d'apprendre, en arrivant à Mons-en-Vimeu (1), que ce prince venait de franchir la Somme avec toute son armée. Le roi ordonna de faire halte, passa la nuit à Mons, et prit le chemin d'Abbeville. Cette contre-marche se fit avec difficulté, parce qu'il paraît que l'on avait rompu les ponts de Rouvroy pour empêcher l'ennemi de pénétrer dans ce faubourg. La nuit approchait déjà, lorsque le gros de l'armée eut fini de traverser la Somme à Abbeville sur le pont de Talance. Il ne faut pas s'étonner que Philippe ait

(1) Village à trois lieues d'Abbeville et à une lieue en-deçà de la Somme, presqu'en face de Noyelles-sur-Mer.

Digitized by Google

rétrogradé jusqu'à Abbeville, au lieu de se porter rapidement sur Blanquetaque, par le chemin qui y conduit de Saigneville, à travers les bas champs de ce village (1); car la crue d'eau commençait à se faire sentir: mais en supposant que le gué fût praticable, devait-il tenter de le franchir sous les yeux mêmes d'Édouard, et pendant que son armée, enivrée du succès qu'elle venait d'obtenir, couvrait de ses bataillons les coteaux de la rive droite?

Les arbalétriers génois, bandits accoutumés au meurtre et au pillage, restèrent à Montort, à Rouvroi et dans les environs, bien qu'ils fussent destinés à former l'avant-garde; car on craignait que la ville ne devînt la proie de cette horde redoutable, si on lui permettait d'y séjourner pendant la nuit. La plus grande partie de l'armée française alla, sans s'arrêter, loger à Menchecourt, à Thuison et dans les champs voisins.

Le roi de France établit son quartier général à l'abbaye de St-Pierre, y appela ses principaux officiers en *grand parlement d'armes*, dit Froissart, et les pria après souper *qu'ils fussent l'un à l'autre amis et courtois, sans envie, sans haine et sans orgueil*. La crainte que le monarque anglais ne lui échappât le tourmentait vivement; il fit ses dispositions pour partir de grand matin.

Après avoir laissé la forêt de Crécy sur sa gauche, l'armée anglaise avait pris position sur une hauteur, en appuyant son aile droite à Crécy, et étendant sa gauche du côté de Vadicourt. Elle dominait ainsi, devant son front, un ravin en pente douce, nommé la *Vallée des Clercs*; cette excellente position militaire, défendue, du côté de Crécy, par plusieurs rideaux placés l'un sur l'autre en escalier, devient un peu plus accessible en s'éloignant de ce bourg, et peut être tournée du côté de Vadicourt. Afin d'obvier à cet inconvénient, le roi d'Angleterre barricada sa gauche avec des palissades et des chariots, laissant néanmoins une ouverture pour sortir et rentrer quand il serait temps

(1) Ce chemin traverse la route d'Abbeville à Saint-Valery, se dirige sur Boubers, et de là vers Frauleu, où il prend le nom de *Chemin-Perdu*. C'est le prolongement de l'ancienne voie dont nous avons parlé ci-dessus, pag. 251.

Digitized by Google

(Villani); plaça son bagage derrière lui, dans le bois, à gauche du chemin qui conduit de Crécy à Ligescourt; fortifia ce bois avec des abatis, et fit ainsi de son poste un vaste camp retranché que protégeait encore la petite rivière de Maie qui coule dans la vallée de Crécy (1).

Édouard avait amené quarante mille hommes; mais, depuis l'ouverture de la campagne, son armée s'était affaiblie par les fatigues, le défaut de subsistances, et les combats que lui avait livrés Jacques de la Marche. On n'y comptait guère que trente ou trente-deux mille combattans, parmi lesquels il y avait peu de cavalerie : mais elle allait se défendre sur un terrain où cette arme devenait presque inutile; d'ailleurs l'usage de l'infanterie commençait à prévaloir.

Une forte division occupait Crécy, et les archers étaient placés en échelons sur la colline. Ces redoutables archers formaient à peu près la moitié de son armée. Il était prêt pour la bataille, car le maréchal d'Angleterre, s'étant avancé dans la campagne, à la pointe du jour, avec une forte garde, avait enlevé, dans les bois de Marcheville, quatre chevaliers français envoyés par Philippe pour examiner de près l'ennemi, et ces chevaliers, amenés dans le camp d'Édouard, avaient été contraints de déclarer que le roi de France était arrivé à Abbeville avec son armée, et qu'il se proposait d'attaquer les Anglais dans le courant de la journée. Aussitôt Édouard fit sonner les trompettes et former ses lignes *en bataille*, pour parler le langage du temps. A la tête de la première il plaça son fils aîné, le prince de Galles, âgé de quinze ans, qu'il investit du commandement en chef pour cette journée. Les archers de la première ligne étaient, dit Froissart, *en manière d'une herse*, et les gens d'armes au fond de la bataille. Édouard fit revêtir son fils d'une cuirasse noire fort riche quoiqu'en fer bruni, dont le jeune prince conserva

(1) Dans un manuscrit intitulé : *Chronicon Flandriæ*, qui existe à la Bibliothèque du Roi, n° 6271, on trouve un ancien poëme français sur la bataille de Crécy, que M. Buchon a fait imprimer dans son excellente édition de Froissart, tom. XIV. Ce poëme, malheureusement pour nous, est moins remarquable comme écrit historique que comme une production propre à nous faire juger du style et du génie des poëtes de cette époque.

Digitized by Google

depuis le surnom. Le monarque anglais ne mit ni armure ni casque : il portait un chaperon et un pourpoint en velours vert tressé en or, et tenait un bâton blanc à la main. Le prince de Galles avait sous lui, en qualité de lieutenans, Geoffroy d'Harcourt, Warwick, Jean Chandos et Holland. La seconde ligne était sous les ordres d'Arundel et de Northampton, ayant sous eux Mortimer, Miles Stapleton et Vilhoughby. Edouard se plaça lui-même à la tête de la troisième, et défendit, sous peine de mort, de sortir des rangs. Il exhorta ensuite ses soldats à se conduire avec honneur, et à défendre son droit; puis il les fit reposer et rafraîchir.

Cet ambitieux, qui allait verser des flots de sang pour une querelle absurde, voulut communier avant de combattre. Malgré le trouble de son âme, il montrait un visage si joyeux que les plus timides y voyaient le présage de la victoire. « Point de cris, point de tumulte, » disait-il; et après avoir exalté le courage de ses troupes par l'espoir des récompenses, il alla se placer sur la hauteur, dans une tour qui subsiste encore (1), et d'où il pouvait tout découvrir et diriger l'action.

Le 26 août, au lever du soleil, un samedi, après avoir entendu aussi la messe et communié à St-Étienne, église aujourd'hui démolie, Philippe de Valois sortit d'Abbeville, afin de disposer son armée à combattre. Cette nombreuse armée se composait d'abord de troupes génoises au nombre de quinze mille, qu'il avait fait venir, après le débarquement d'Édouard, sous la conduite de Grimaldi et de Doria. Ces montagnards liguriens avaient la réputation d'être en même temps les plus habiles archers et les meilleurs marins de l'Europe (2). Le reste de son infanterie était fort inférieur à celle des Anglais ; elle était formée de bourgeois levés à la hâte et d'un grand nombre de paysans que la frayeur avait rangés sous ses drapeaux. Il y avait en outre une multitude de nobles, parmi lesquels on remarquait plusieurs princes étrangers, notam-

(1) C'est aujourd'hui un moulin à vent. M. Mazas (*Vies des grands capitaines français*) dit qu'Édouard y suspendit le grand étendard d'Angleterre.

(2) De Sismondi, *lieu cité*.

Digitized by Google

ment Jean de Luxembourg, roi de Bohême, le plus habile politique et le plus ambitieux monarque de son temps, dont la fille avait épousé Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe, et qui avait voulu, malgré sa cécité, venir en France pour secourir ce prince. Jean de Luxembourg avait amené avec lui son fils, Charles, élu roi des Romains. Parmi les autres princes étrangers, on remarquait don Jayme, roi de Majorque, détrôné par don Pèdre, roi d'Aragon, et qui s'était réfugié auprès de Philippe; Louis, comte de Flandre, expulsé de ses états par ses propres sujets; Raoul de Lorraine, qui s'était illustré contre les Maures; le duc de Savoie, nouvellement arrivé avec mille chevaux, etc.

Au nombre des princes français, on comptait Charles-le-Magnanime, comte d'Alençon, frère du roi; les comtes de Blois, de Sancerre et d'Auxerre; Pierre de Bourbon, Jean de Croï, Jean de Conflans, etc. L'armée pouvait se monter à soixante-dix mille hommes; mais il y avait trop de chefs et plus d'individus que de soldats. Philippe, d'ailleurs, moins heureux que son rival, voyait souvent son autorité méconnue; et quoiqu'il eût recommandé la veille à ses barons d'éviter entre eux toute mésintelligence, il lui était impossible de soumettre entièrement à ses ordres tant de seigneurs turbulens et jaloux les uns des autres.

Comme celle des Anglais, l'armée française se divisa en trois corps. Le premier était commandé par Doria et Grimaldi; le second avait à sa tête le comte d'Alençon; le roi commandait en personne le troisième, ayant auprès de lui le roi de Bohême, les autres princes étangers, et Jacques de la Marche, comte de Ponthieu, son frère.

Les documens du pays n'indiquent point la route que Philippe de Valois suivit en sortant d'Abbeville; mais, s'il s'était dirigé de suite sur Crécy, est-il probable que ses premières colonnes, parties d'Abbeville au point du jour, ne soient arrivées sur le champ de bataille, haletantes et harassées de fatigue, que vers trois heures après midi ?

On a vu plus haut que le maréchal d'Angleterre avait fait

Digitized by Google

prisonniers, dans les bois de Marcheville, quatre chevaliers que Philippe avait envoyés à la découverte. Tout porte à croire que les Anglais lui avaient dérobé leur marche, et qu'en voyant dévorer les campagnes voisines du Crotoy par un incendie dont la lueur s'étendait jusqu'à Abbeville, Philippe se sera d'abord porté vers Noyelles par Menchecourt, afin d'acculer Édouard dans les marais de l'Authie (1). M. de Châteaubriand, dans ses *Etudes Historiques*, nous apprend que Philippe fut trompé par un faux rapport en sortant d'Abbeville, et qu'il avait déjà fait deux lieues sur une route opposée, lorsqu'il acquit la certitude qu'Édouard se trouvait à Crécy. Cette assertion reçoit encore une nouvelle force quand on voit, dans l'*Histoire des mayeurs d'Abbeville*, que l'armée française fit ses premières dispositions dans les plaines du Titre, qu'elle devait traverser, en effet, en revenant de Noyelles pour se rendre à Crécy.

Philippe, parvenu à Marcheville, donna l'ordre de faire halte ; car le terrain s'élève au-delà de ce village, et ne permet pas de découvrir au loin. Il envoya aussitôt les sires d'Aubigny, de Beaujeu, des Noyers et le moine de Bazèle pour *regarder sur le pays*, comme dit Froissart, et s'assurer si les Anglais, qu'on disait à Crécy depuis la veille, s'y trouvaient encore. Ces chevaliers revinrent tristes, abattus, et nul d'entre eux n'osait prendre la parole. Enfin, comme ils étaient pressés de questions, l'un d'eux, le moine de Bazèle, répondit que « cette armée anglaise, que bien des gens croyaient en retraite (2), attendait de pied ferme en bon ordre de bataille. » Il conseilla au roi de différer l'action jusqu'au lendemain, de faire rafraîchir et reposer ses troupes, car elles étaient très-fatiguées, et de former des lignes plus régulières. Le conseil était sage, et Philippe s'y rendit. Le vieux roi de Bohême l'appuya, ainsi que plusieurs autres capitaines expérimentés ; et le roi donna

(1) Les habitans de Noyelles nomment encore *Chemin de Valois* la route par laquelle on y arrive d'Abbeville en suivant la grève. Nous demandâmes à l'un d'eux d'où provenait le nom de ce chemin : « Du passage de Philippe de Valois, » nous répondit-il. C'est l'ancienne voie qu'Édouard suivit après le combat de Blanquetaque.

(2) En plaçant ces mots dans la bouche du moine de Bazèle, M. Mazas nous donne la preuve qu'on ne savait pas précisément où se trouvait l'ennemi.

Digitized by Google

l'ordre d'arrêter la marche de l'avant-garde, qui venait de s'ébranler soit par impatience, soit par malendu. Il eut beau crier de par Dieu et de par Saint-Denis de faire halte; le comte d'Alençon, qui commandait le second corps, brûlant d'en venir aux mains, continua son mouvement. L'avant-garde, qui s'était arrêtée, crut, en le voyant marcher, que l'ordre était changé, et se remit en route. Le comte d'Alençon redoubla le pas; les grands seigneurs mirent leur vanité à se dépasser les uns les autres; alors il devint impossible de maîtriser cette foule, et on arriva à l'ennemi dans le plus grand désordre.

Le premier corps, en s'engageant dans la vallée des Froyelles, avait suivi le chemin qui mène à Vadicourt, et que l'on nomme encore le *Chemin de l'armée*. Quoique l'ordre de bataille n'ait jamais été parfaitement formé, il est à croire qu'après avoir tourné les sources de la Maie, les troupes françaises prirent position, la gauche en avant de Fontaine, ayant Estrées derrière leur centre, et appuyant leur droite à la ferme de Branlicourt.

Il était trois heures après midi. Un orage violent éclata sur l'armée. La pluie tombait par torrens et inondait les arbalétriers génois. Bientôt le soleil reparut, mais il donnait dans les yeux des Génois, et les aveuglait (1): les Anglais, au contraire, tournaient le dos au soleil; avantage de position qui, dans le combat à l'arc, préliminaire ordinaire des batailles, procurait souvent la victoire. Les deux armées n'étaient plus qu'à peu de distance l'une de l'autre. Le signal est donné aux arbalétriers génois, qui se trouvaient en première ligne, de commencer l'attaque; mais ces étrangers demandent un moment de repos, disent qu'ils sont accablés de fatigue et de faim, et représentent en outre que la pluie a détendu les cordes de leurs arcs. En effet, nés dans un pays où il pleut rarement, ils ne renfermaient pas leurs arbalètes dans des étuis, comme les soldats d'Edouard. Cependant, excités par leurs chefs, ils engagèrent l'action, *et commencèrent à crier si très-haut que ce fut merveilles*. Mais

(1) Qu'on franchisse la colline quand le ciel est pur, à la fin d'août, vers quatre heures du soir, et l'on reconnaîtra l'exactitude de ce fait.

Digitized by Google

bientôt ils furent repoussés par les archers anglais, qui leur envoyèrent une telle quantité de flèches que *ce semblait neige.*

L'impétueux comte d'Alençon, qui crut voir dans la défaite des Génois l'effet d'une trahison, s'écria : « Tuez cette canaille qui ne fait que nous embarrasser ! » En disant ces mots, il lança sur eux son cheval, et leur passa sur le ventre avec sa cavalerie. Tandis que les Génois, écrasés, poussent des cris effroyables, cherchent à fuir ou à éviter la mort, en coupant avec leurs dagues les jarrets des chevaux qui les foulent aux pieds, les Anglais les accablent d'une grêle de flèches ou les égorgent avec leurs sabres.

Jacques de Bourbon, envoyé par Philippe, parvint enfin à faire ouvrir un passage aux Génois, à dégager le front de bataille, et à reprendre l'offensive ; mais le vaillant général, après un vif combat, fut repoussé dans la vallée, où les dernières colonnes du deuxième corps ne faisaient que d'arriver. On y voyait les nobles de la maison du frère du roi rangés sous la bannière du comte d'Alençon, que portait Jacques d'Estracelles. La retraite des Français suspendit la marche de ses troupes ; elles jugèrent qu'il serait imprudent de recommencer l'attaque avant l'arrivée de Philippe ; mais le comte d'Alençon, avec l'impétuosité qui lui était naturelle, voulut les faire charger à l'instant même. Il courut sur Jacques d'Estracelles, et lui ordonna de se porter en avant avec sa bannière. Ce guerrier, célèbre par de nombreuses preuves de courage, avait profité d'un moment de repos pour ôter son bassinet de fer, afin de respirer plus à l'aise, car la chaleur était extrême (1). Il fit observer au prince que c'était s'exposer à une perte inévitable que de vouloir débusquer les Anglais de leurs retranchemens avec de la cavalerie. Le comte insista en disant impérieusement : « Remettez votre bassinet, et marchez ! — Vous le voulez,

(1) L'incommodité du pot-de-fer qui enveloppait toute la tête, sa grande pesanteur, la chaleur qu'il occasionait, surtout quand la visière était baissée, empêchaient qu'on ne pût le porter long-temps en cet état. Aussi voit-on souvent que, dans les tournois, les champions suspendaient le combat d'un commun accord et levaient la ventaille pour respirer. Le plus estimé et le plus heureux était celui qui gardait son heaume plus long-temps. (Le Grand-d'Aussy, *Fabliaux*, notes, tom. 1er.)

Digitized by Google

répondit le brave guerrier, eh bien, j'obéis; je remets mon bassinet, mais je ne l'ôterai plus (Mazas). » Au même instant il s'élance en avant; les troupes le suivent, et chargent avec fureur le prince de Galles, qui venait de quitter sa formidable position pour fondre sur la seconde ligne des Français, et lui porter les derniers coups. Le jeune prince s'efforça en vain de résister à ses valeureux adversaires; ils renversent tout ce qui s'oppose à leur passage et pénètrent jusqu'à lui. Entouré et jeté à terre, il serait tombé infailliblement en leur pouvoir sans un chevalier d'origine normande, Richard de Beaumont, qui portait la grande bannière du pays de Galles. Ce chevalier jeta sur le prince son vaste étendard, *mit ses pieds dessus, prit son espée à deux mains, et fit si bien qu'il empêcha son petit maître d'être tué* (1). D'Harcourt, à l'expérience duquel Edouard avait confié la jeunesse de son fils, avertit Arundel de la position critique où se trouvait l'héritier de la couronne. Alors ce dernier se porta en avant à la tête du deuxième corps, et parvint à faire reculer les Français qui s'étaient avancés jusque sur la colline.

Les comtes d'Alençon et de la Marche, n'ayant pu se maintenir dans cette position, se décidèrent à la tourner. Tout porte à croire qu'ils s'engagèrent à cet effet dans le ravin par lequel on y arrive du côté de Vadicourt (2). Mais à mesure que les Français pénétraient dans ce ravin, dont on avait barricadé l'issue, l'ennemi, couvert de ses chariots, retranché derrière des palissades, immolait tout ce qui se présentait. Les assaillans s'efforcèrent en vain de renverser les barricades; les traits lancés sur eux les entassaient sanglans au fond de la gorge.

Le comte d'Alençon fut tué, ainsi que Louis de Châtillon, comte de Blois, le duc de Lorraine, les comtes d'Auxerre et de Sancerre. Le brave d'Estracelles tomba couvert de blessures en défendant sa bannière, et n'ôta plus son bassinet (Mazas). Les ennemis n'épargnaient personne, et s'acharnaient surtout après

(1) *Histoire des mayeurs d'Abbeville.*

(2) C'est le point du champ de bataille que les habitans nomment *le Marché-à-Carognes.*

Digitized by Google

les hauts barons. Plusieurs généraux anglais, émus de les voir ainsi massacrer sans miséricorde, supplièrent Edouard de les épargner ; mais le barbare fut inflexible.

Les deux premières lignes de l'armée française étaient déjà rompues et repoussées, lorsque le roi parut dans le vallon de Crécy. Il croyait la bataille gagnée ; mais il ne vit que des troupes en pleine déroute. La fureur qui l'anime ne lui permet pas d'attendre que ses soldats ébranlés reprennent courage. Allons, mes enfans, s'écrie-t-il en marchant vers l'ennemi ; marchons au nom de Dieu et de saint Denis ! Les milices, que la défaite des nobles avait frappées de terreur, le suivirent en poussant ce cri de funeste présage : A la mort ! à la mort !

Philippe s'élance au fort de la mêlée, excite les siens par son exemple, et repousse l'ennemi jusqu'au pied de la colline. Dans ce moment Edouard accourut à la tête de sa réserve : la fortune change ; les Français reculent à leur tour et prennent la fuite. Philippe, blessé à la gorge et à la cuisse, eut deux chevaux tués sous lui. Malgré tous ses efforts pour rallier les fuyards, il se vit tout-à-coup abandonné et presque enveloppé. L'intrépide Jean de Luxembourg arrivait alors avec l'extrême arrière-garde. Comme il était aveugle, il s'informa de l'état de la bataille ; on lui dit qu'elle était perdue, et que Charles de Luxembourg, son fils, roi des Romains, avait été dangereusement blessé. Il ordonna aussitôt au moine de Bazèle de prendre le frein de son cheval, et de le guider vers les Anglais. On le supplie vainement de renoncer à ce projet et de battre en retraite. « Moi, roi de Bohême, fuir devant l'ennemi, disait-il ; je veux aller au secours de Philippe, au secours de mon fils, et je ne quitterai la place que victorieux ou j'y périrai ! » A ces mots il se fait conduire au combat, et frappe de son épée au hasard, d'estoc et de taille, à travers les ennemis.

Les soldats anglais, transportés de rage, le renversèrent de son cheval, et tuèrent Bazèle, Henri de Rosemberg et Jean de Leucstemberg, qui s'efforcèrent en vain de le sauver. Le vieux roi tomba, non pas à sept cents pas en avant de Crécy, comme

Digitized by Google

le dit M. Mazas, mais à mille neuf cents mètres (1), et on se battait encore dans les champs de Watéglise, tandis que le reste de l'armée française se retirait éparpillé sur divers points. La tradition rapporte qu'un nombreux détachement, poursuivi l'épée dans les reins jusqu'à Brailly-Cornehotte, fit volte-face près de ce village, et jura d'y mourir. Le combat fut terrible, et ne se termina que par la mort du dernier des Français. C'est pour perpétuer le souvenir de leur trépas qu'on éleva sur le lieu même une chapelle, qui subsiste encore sous le nom de chapelle de *Moriamini* (2).

Philippe, blessé, vaincu et presque isolé, ne voulait pas quitter le champ de bataille. Jean de Hainault, le comte de la Marche et le sire d'Aubigny furent obligés de lui faire violence. Ils saisirent son cheval par la bride, et l'entraînèrent malgré lui hors du lieu du combat. Jean de Beaujeu, le sire de Montfort, Charles de Montmorency, et soixante autres guerriers, déterminés à le défendre au péril de leurs jours, lui servirent d'escorte. Il se dirigea sur la droite, et arriva vers minuit au château de la Broie, dont le seigneur, Jean Lessopier, dit *Grand-Camp*, lui était entièrement dévoué. Philippe frappa lui-même à la porte. Le vieux châtelain, agité par la crainte des événemens du jour, se tenait aux créneaux : « Hommes d'armes, qui êtes-vous ? demanda-t-il. Si vous ne servez Monseigneur de Valois, vous n'entrerez oncques dans mon chastel. — Ouvrez, ouvrez, châtelain, répondit Philippe attendri, c'est l'infortuné roi des Français (3). » Lessopier,

(1) On éleva sur cette place une grande croix de pierre. Cette croix, de trois pieds de haut environ, noircie et rongée par le temps, a été cassée. On la planta en terre une seconde fois, à côté du piédestal qui la supportait, et elle existe encore ainsi sur le *chemin de l'armée*.

(2) On assigne la même origine à la chapelle de Tréchencourt (*des trois cents corps*), située près de Noyelles-en-Chaussée. Nous témoignons ici notre reconnaissance à M. Delhommel de Sorus, qui réside près du champ de bataille, et qui a bien voulu nous fournir plusieurs détails topographiques et recueillir des traditions sur les lieux mêmes.

(3) Le texte de Froissart a été altéré. On lit dans tous les imprimés : *Ouvrez, c'est la fortune de la France*. Mais le manuscrit de Breslau, regardé comme la meilleure copie de l'original, celui de Berne et celui de la bibliothèque de l'Arsenal, disent

Digitized by Google

reconnaissant sa voix, s'empressa d'introduire dans ses murs le monarque et sa suite, « non sans effroyables pleurs et lamentations de ses pauvres sujets, » dit l'*Histoire des Mayeurs d'Abbeville*. Après avoir pris à la hâte un léger repas, Philippe continua sa route et se rendit à Amiens.

Les Anglais se répandirent partout dans la plaine, pour achever la dispersion de l'armée. Édouard savait, d'ailleurs, que les milices bourgeoises d'une partie de Normandie, du Beauvaisis et des pays voisins, s'avançaient sur ses traces. En conséquence, deux de ses meilleurs généraux, Holland et Warwick, se mirent en marche le lendemain, et rencontrèrent, à plusieurs lieues du champ de bataille, des corps de plusieurs milliers d'hommes qui couraient au hasard sans savoir où porter leurs pas, car ils avaient appris, par les fuyards, la déroute des Français. Ces malheureuses troupes communales, parmi lesquelles se trouvaient les archevêques de Nîmes et de Sens et le grand-prieur de France, vinrent tomber, pendant l'obscurité de la nuit, au milieu des soldats d'Édouard, qui les massacrèrent. « On tâcha de justifier cette inhumanité, dit Hume, en alléguant que le roi de France avait donné les mêmes ordres à ses troupes; mais la véritable raison est probablement que les Anglais, dans leur situation présente, craignaient d'être embarrassés de leurs prisonniers. » Quelques historiens prétendent que les milices furent surprises et taillées en pièces dans le camp même des Anglais, à Crécy; mais comment croire, dit fort judicieusement M. Mazas, que des troupes qui venaient des lieux vers lesquels les fuyards s'étaient dirigés, n'eussent pas été instruites par eux, dans l'espace de douze heures, de ce qui se passait, et qu'elles fussent venues ainsi tomber au milieu du camp ennemi ?

Pendant que les généraux d'Édouard achevaient de disperser les bataillons français, ce prince parcourait avec son fils les lignes du combat. La terre, inondée de sang et couverte de cadavres, présentait un aspect horrible. « Que pensez-vous d'une

C'est l'infortuné roi de France, sens plus naturel que l'autre. C'est aussi le sens adopté par M. Buchon.

Digitized by Google

bataille, dit-il au jeune prince; croyez-vous que ce soit un jeu bien agréable (1)? » Il fit appeler ses clercs, afin de compter les morts, de les reconnaître, et leur recommanda surtout d'indiquer le rang des nobles. Les clercs demeurèrent un jour entier dans la vallée (2) et dans les champs voisins; et le résultat de leur funèbre exploration apprit à l'implacable Édouard qu'ils y avaient trouvé un roi, onze princes, quatre-vingts hauts barons et douze cents chevaliers, parmi lesquels le traître Geoffroy d'Harcourt reconnut son frère, dont le casque avait pour cimier la queue d'un paon mêlée d'or. Le cri de sa maison : Harcourt! Harcourt! qu'il avait entendu pendant la bataille, l'avait saisi de douleur et de remords; l'aspect de ce corps sanglant le fit frémir d'horreur. Il vint se jeter aux pieds de Philippe, l'écharpe au cou en guise de corde, témoignant ainsi qu'il se dévouait lui-même au plus infâme supplice, et il obtint le pardon de sa perfidie.

Quelques historiens disent qu'il périt trente mille hommes le jour de la bataille, et soixante mille le lendemain, mais c'est une exagération. Une lettre (3) de Michel Northburgh, témoin oculaire, réduit le nombre des hommes d'armes tués le premier jour à mille cinq cent quarante-deux, sans y comprendre *communes et pédailles*, et le lendemain à deux mille et plus.

Une ancienne tradition, conservée dans l'abbaye de Valloires, rapporte qu'Édouard, ayant donné l'ordre de relever les blessés et de leur donner des secours, les moines de ce monastère accoururent aussitôt sur le champ de bataille, enlevèrent un grand nombre de barons et de soldats, et les transportèrent dans les vastes bâtimens de leur magnifique domaine de Crécy-Grange, où ils leur prodiguèrent les soins les plus empressés.

(1) *Histoire des mayeurs d'Abbeville*, page 331.

(2) La vallée des Clercs, qui se nommait auparavant Bulecamp, tire peut-être sa dénomination de cette circonstance qui dut singulièrement frapper l'esprit du peuple. Nous ajouterons que l'on donnait le nom de clerc des gendarmes, *clericus marescalicæ equorum*, et celui de clerc des arbalétriers, *clericus arcubalistariorum*, aux grands-maîtres de ces deux corps, qui prirent une part si active à la bataille. (Voyes Ducange au mot *clericus*.)

(3) Cette lettre, insérée dans l'édition de Froissart de M. Buchon, est datée devant Calais, le quatrième jour de septembre, neuf jours seulement après la bataille.

Digitized by Google

On montre encore, dans un enclos dont le cimetière de Valloires faisait autrefois partie, la place où les disciples de saint Bernard donnèrent la sépulture aux preux qu'ils n'avaient pu sauver.

Édouard fit proclamer une trève de trois jours pour enterrer les morts, et enjoignit aux habitans des villages d'alentour de s'acquitter de ce devoir. On voit encore dans la Vallée-des-Clercs les larges fosses (1) qui furent creusées à cet effet, et dans lesquelles on jeta les soldats. Les principaux chefs reçurent la sépulture à Valloires, à Maintenoy, à Montreuil, et surtout dans l'église de Crécy. C'est là que fut enterré le comte de Flandre (2); on porta à Amiens le comte d'Alençon. On dit que le roi d'Angleterre assista en grand deuil, avec son fils, au service solennel qu'il fit faire aux barons tués dans cette journée. Mais, avant de livrer à la tombe tous ces corps mutilés, il permit que ses soldats s'emparassent des armures, des casques et des épées : lorsqu'ils en furent chargés, il en restait encore un si grand nombre, que ne pouvant les emporter, ils en firent un énorme tas que l'on couvrit de bois, et qui fut dévoré par les flammes, ainsi que les chariots.

On a vu plus haut que le roi de Bohême, s'enfonçant au milieu de l'ennemi, fut renversé de son cheval et percé de coups. Édouard, averti qu'il respirait encore sur la poussière du champ de bataille, ordonna de lui laisser la vie et de le transporter dans sa tente, où l'on s'empressa de lui donner des secours; mais il mourut dans la nuit. Le monarque anglais ne se réserva, des riches dépouilles du prince allemand, que deux plumes d'autruche, nouées avec une tresse d'or, qui surmontaient son casque, et la devise tudesque *Isch diene* (Je sers), qu'on y avait gravée. Édouard donna le panache à son fils, pour le récompenser des exploits de la veille. Les successeurs du prince de Galles, en mémoire de cette grande journée, ont

(1) L'une de ces fosses existe à l'angle qui forme cette vallée avec celle de la Maie l'autre contre un petit ravin qui descend de la colline où se trouvaient les Anglais.

(2) On lisait cette inscription sur sa tombe : « Cy gist noble et puissant prince de bonne mémoire, monseigneur Louys de Crécy, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, qui trépassa en l'an de grâce MCCCXLVI, le XXVIe jour du mois d'aoust. »

Digitized by Google

toujours conservé les plumes et la devise, et en décorent leurs armoiries.

Le corps du roi de Bohême fut déposé dans une chapelle de l'abbaye de Valloires, où l'on voyait encore, dans le dernier siècle, l'inscription suivante :

L'an mil quarante six trois cents,
Comme la chronique tesmoigne,
Fut apporté et mis céans
Jean Luxembourg, roi de Béhaigne.

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et d'autres historiens, prétendent que ses restes furent réclamés par deux tantes qu'il avait dans le couvent des Dominicaines de Montargis, et qu'on retrouva son tombeau en 1748, en réparant l'église de ce monastère ; mais les historiens de Bohême disent que la dépouille mortelle du célèbre prince étranger fut transportée en Allemagne. En effet, M. le baron Seymour de Constant nous apprend (1) que le vieux roi fut enterré dans la cathédrale de Luxembourg, et que ses restes, profanés pendant la révolution, « se trouvent maintenant chez M. Buch-Buschmann, propriétaire d'une très-belle faïencerie, auprès de Trèves, qui les a déposés dans son cabinet de curiosités, où les amateurs peuvent les voir. »

Nos mémoires nous font connaître que les Anglais, après la bataille, s'approchèrent d'Abbeville, afin d'y pénétrer de vive force, par le côté opposé à celui qu'ils avaient attaqué d'abord ; mais cette ville était en si bon état de défense et si bien gardée, qu'ils rebroussèrent chemin en livrant tout aux flammes sur leur passage.

Parmi les causes qui contribuèrent le plus au triomphe des Anglais, on doit compter d'abord la belle position militaire qu'ils avaient choisie, et dans laquelle ils attendirent qu'on vînt les attaquer, selon leur habitude dans tous les temps, sans en excepter le nôtre. Il faut compter aussi pour beaucoup la supériorité de leurs archers, accoutumés sans cesse à se servir de

(1) Voir l'article déjà cité dans la première note, sur ce morceau.

Digitized by Google

l'arbalète, et qui devinrent terribles avec cette arme (1); l'inconcevable précipitation des Français, qui vinrent donner successivement, les uns après les autres, contre les formidables lignes ennemies; la charge exécutée contre les arbalétriers génois, et le désordre épouvantable qu'occasiona cette charge dès les premiers momens de l'action. Mais il y a plus encore : Villani, célèbre historien italien, que sa qualité d'étranger a rendu suspect, et qui s'est fait remarquer cependant par la plus scrupuleuse recherche de la vérité ; Villani, bien supérieur aux historiens français de cette époque, nous apprend qu'Édouard avait entremêlé à ses archers « des bombardes qui, avec du feu, lançaient de petites balles de fer, pour effrayer et détruire les chevaux ; et que les coups de ces bombardes causèrent tant de tremblement et de bruit, qu'il semblait que Dieu tonnait avec grand massacre de gens et renversement de chevaux. » Cette première mention de l'artillerie dans une bataille est d'autant plus digne d'attention, dit M. Sismondi (*Histoire des Français*, tom. x, pag. 297), que Villani, qui mourut deux ans après, n'a pu faire d'anachronisme. M. Mazas néanmoins ne croit pas le fait exact. Froissart n'aurait pas manqué, dit-il, de mentionner cette circonstance, et le savant écrivain ajoute que les affûts roulans n'existaient pas encore. Cependant Hallam, dans son *Europe du moyen-âge*, ne craint pas de rappeler ce qu'a dit Villani à ce sujet; il ne tient pas compte de l'opinion de ceux qui se sont prévalus du silence de Froissart pour élever des doutes sur l'authenticité de cette circonstance. Hallam a raison, car il est certain que les canons étaient connus depuis longtemps. « On les nomme pour la première fois en 1340, au siége du Quesnoy, dit M. Sismondi ; mais on en parle sans étonnement, sans réflexion. On ne décrit pas même ces instrumens

(1) L'arbalète était si redoutable par sa force et si dangereuse par la facilité de s'en servir, qu'un concile de Latran, tenu l'an 1139, l'anathématisa. Les Français la regardaient comme l'arme des lâches et refusaient de s'en servir. Avec cette arme perfide, disaient-ils, un poltron peut tuer sans risque le plus vaillant homme. Ils dédaignaient également l'arc, comme *ennemie de prouesse*, et n'estimaient que l'epée, la lance et autres pareilles, qui exigeaient l'approche, et ne donnaient de supériorité qu'à la valeur et à la force. (LEGRAND D'AUSSY.)

Digitized by Google

terribles qui devaient produire une si grande révolution dans le monde (1). En effet, ajoute cet historien, ce n'était pas une découverte, une chose inouïe qui frappât d'étonnement ceux qui la voyaient pour la première fois. L'usage de l'artillerie arrivait de l'Orient avec le commerce des Arabes (2). L'importation s'en était faite lentement, mais dans plusieurs lieux à la fois. Avant d'éprouver ses effets, chacun en avait déjà entendu parler ; et comme elle était loin alors de faire les ravages qu'on lui voit faire aujourd'hui, personne ne soupçonnait l'importance de cette arme nouvelle. » (*Histoire des Français*, tom. x.)

Nous ajouterons que les Maures qui, dès l'an 1305, s'en étaient servis au siége de Ronda, s'en servirent encore, en 1343, au siége d'Algésiras, entrepris par les Castillans ; et que plusieurs bataillons anglais combattaient en qualité d'auxiliaires dans les rangs de ces derniers. Ils purent donc instruire leurs compatriotes à faire usage d'une arme dont ils avaient éprouvé la supériorité sur toutes celles employées jusqu'alors. Ces considérations nous paraissent décisives. Le temps n'altère pas le caractère des peuples ; et les Anglais, que nous avons toujours vus prêts à profiter des découvertes des autres nations, n'auront pas manqué de s'approprier celle-là.

Quelques historiens, parmi lesquels nous citerons Robert Gaguin, disent que le costume embarrassant que les Français portaient alors fut une cause de leur défaite. Leurs vêtemens, dans le quatorzième siècle, consistaient, en effet, dans une grande robe traînante jusqu'à terre, avec une ceinture et un capuchon semblables à ceux des moines. Un vieux poète, Jean Douchet, s'exprime ainsi dans l'épitaphe de Philippe de Valois :

Puis à Crécy perdis de mes gindarmes (3)

(1) Ces canons n'étaient pas comme ceux dont on se sert à présent ; ils étaient plus courts et plus gros, et avaient à peu près la forme d'un mortier.

(2) Dès l'an 1200, les Arabes faisaient usage de la poudre pour lancer des pierres et des boulets. (Voyez Langlès, *Magasin Encyclopédique*, année 1798, et la *Biographie Universelle*, tom. 40, p. 221.)

(3) Chaque gendarme avait sous lui trois ou quatre fantassins pour le servir. Il paraît que nous devions aux Croisades cette organisation de la cavalerie, l'usage de l'arbalète et de l'habit long.

Digitized by Google

Trente cinq mille, nonobstant leurs grands armes,
Par le moyen de leurs acoustremens
Et chaperons et autres vestemens,
Lesquels flottoient de toutes parts en terre,
Qui n'estoient bons pour gens de bien de guerre (1).

Il nous reste à parler d'un fait trop important pour que nous négligions de le rapporter ici. Ce fait est la création de l'Ordre de la Jarretière, institué par Edouard, au commencement de 1349, à Windsor, dans l'église de Saint-Georges, en commémoration de son étonnant triomphe, et pour récompenser ceux de ses officiers qui l'avaient le mieux secondé. Le héros de Crécy manifesta clairement le but de sa fondation, en prenant pour insigne une jarretière, dont il avait donné le mot, *Garter*, pour mot de ralliement le jour de la bataille. L'opinion que ce fut la comtesse de Salisbury qui donna naissance à cet ordre célèbre, n'est appuyée sur aucune autorité ancienne, et tous les historiens anglais eux-mêmes la repoussent, comme un conte vulgaire. M. Mazas et les auteurs du *Nouveau Dictionnaire des Origines* la rejettent également.

« Pour ne rien omettre de tout ce qu'on a dit au sujet de la bataille de Crécy, dit M. Mazas, nous parlerons d'une circonstance assez particulière, qui occupa long-temps l'esprit des habitans de la Picardie, du Ponthieu et de l'Artois. Une ancienne chronique latine, conservée parmi les manuscrits de l'abbaye de Saint-Riquier, et qui fut composée en 1200 (146 ans avant la bataille de Crécy), écrite dans un style figuré et prophétique, disait que l'an de grâce 1346, il apparaîtrait, au dessus de Bulecamp, cinq soleils; elle ajoutait qu'une éclipse serait immanquablement le résultat de la réunion de ces cinq astres. Les gens du pays interprétèrent ainsi cette prédiction: les cinq soleils étaient cinq rois réunis dans les champs de Crécy, Édouard III, Philippe de Valois, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, Charles de Luxembourg, roi des Romains, et don Jayme d'Aragon, roi de Majorque. L'éclipse était le désastre éprouvé par les Français. La chronique de Tramecourt parle de la même

(1) *Généalogie des roys de France.* Paris, 1527.

Digitized by Google

prédiction (1), et dit que les habitans du nord de la France avaient coutume d'appeler Crécy, Bulecamp ; nous en ignorons le motif. » Le Père Ignace parle également de cette prophétie, dans son *Histoire des Mayeurs d'Abbeville*, pag. 334 (2).

F.-C. LOUANDRE (*d'Abbeville*).

(1) Nous profitons de la circonstance pour rectifier une faute d'impression qui s'est glissée dans l'article relatif à la bataille d'Azincourt, imprimé ci-dessus, p. 133 et suiv., où mal à propos on a toujours mis *Trumecourt* au lieu de *Tramecourt*. D. L. F.

(2) Heureusement pour la France, Edouard, au lieu de profiter de la victoire qu'il avait obtenue à Crécy, en s'avançant dans le cœur de la France, continua son mouvement de retraite, et alla assiéger Calais. Cette ville fit, ainsi que le dit M. Louandre, la plus héroïque résistance, aidée qu'elle fut par les secours qu'on lui envoya de divers lieux, parmi lesquels se trouvaient deux cents hommes fournis par Abbeville; mais, pourtant elle aurait été forcée de se rendre faute de vivres, sans le dévoûment de deux marins abbevillois. Marant et Mestriel, ce sont leurs noms, parvinrent, malgré la vigilance des assiégeans, à faire entrer dans le port de Calais des navires chargés de vivres, et s'aventuraient sans cesse pour ravitailler cette place. « Et s'en mirent plusieurs fois en grand péril, dit Froissart, et en furent moult de fois chassés et presque pris et attrapés entre Boulogne et Calais; mais toujours échappoient eux, et firent maints Anglois mourir et noyer, ce siége durant devant Calais. » — Quelle différence, dès-lors pour la France, entre les résultats de la bataille de Crécy, où débuta le Prince-Noir dans la carrière des armes, et les résultats de celle de Poitiers, gagnée par ce même prince? D. L. F.

Digitized by Google

UN COMBAT EN CHAMP CLOS,

A MONTANDRE (1), AU COMMENCEMENT DU XVe SIÈCLE (1402).

Lorsque l'antique Aquitaine, qui depuis Auguste s'étendait jusqu'à la Loire, rentra au moyen-âge dans sa première circonscription, et prit le nom de Guienne, ses limites septentrionales furent fixées à peu de distance de la Gironde, sur le territoire des anciens Santons.

Ces frontières furent appelées *marche* (2) *de Guienne;* et, du côté de la Saintonge, plusieurs châteaux furent édifiés pour former une ligne de défense (3).

Cognac, Mirambeau, Montandre, Monlieu, Monguyon (4), en opposant leurs remparts aux entreprises des ennemis, firent plus d'une fois respecter la Saintonge.

Montandre surtout, le plus avancé dans la marche, avec ses tours élevées jusqu'aux nuages, arrêta les plus intrépides.

C'est à l'aspect de son donjon, au commencement du xve siècle (5), que fut livré un de ces combats singuliers, si communs

(1) *Montandre* ou *Montendre*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Jonzac, département de la Charente-Inférieure. C'était, à l'avénement de la famille capétienne, une grande châtellenie. En 1224, elle fut mise au nombre des cinquante qui composèrent le comté de Saintonge et relevaient du duché de Guienne. Ce qui se voit par l'état que fit faire Édouard III, pour déterminer la valeur de l'arpent dans chacune de ces châtellenies.

(2) On appelait *marche*, les frontières d'un pays où l'on établissait des fortifications pour en défendre l'entrée; de là le nom de marquis donné à celui à qui était confié le commandement d'une marche.

(3) Une lettre-patente de Charles VI, publiée par Godefroy, porte : que voulant user de ses prérogatives royales, il appliquait à son domaine les châteaux et autres lieux étant « en la frontière des ennemis près Bordeaux, où pourroit descendre » nombre de gens, pour grever notre royaume et notre pays de Saintonge. »

(4) C'étaient autant de *castellum* situés sur la frontière de Saintonge : plusieurs offrent des restes de constructions du moyen-âge.

(5) Le 19 mai 1402.

Digitized by Google

à cette époque, combat anglo-français, auquel Montandre doit attacher son nom.

Montandre, ou *Mons Andronis*, était, au xe siècle, un *castrum* qui relevait de la couronne, et servait de manoir à un de ces nobles barons qui, ne reconnaissant d'autre suzerain que le roi de France, marchaient au premier rang avec les sires de la comté de Saintonge

Mais lorsque cette province devint possession anglaise, par suite du divorce de Louis-le-Jeune avec la reine Aliénor, et du mariage de cette princesse avec un Plantagenet, Montandre suivit le sort de toute l'Aquitaine, et cette châtellenie fut assujétie à l'hommage lige envers le souverain anglais.

Au xiie siècle, le fils de Gifar, un certain Guillaume (1), s'honorait de porter le nom de sa terre, et se faisait appeler Montandre. Souvent, après avoir fait brandir sa lance sur son donjon, il courait prendre ses ébats dans sa châtellenie de Didonne (2), et promenait ses regards inquiets sur le fleuve de la Gironde, où le pilote saintongeois osait braver les écueils.

Vers 1236, un descendant de Guillaume, Hugues de Didonne, quatre fois baron, parce qu'il possédait quatre baronnies, Didonne, Tonnay (3), Royan (4), Mantandre, fier de ces hautes dignités, exerçait des violences sur le clergé de son voisinage, et, à l'instar des sires ses contemporains, après avoir vexé le prêtre, il expiait ses fautes en donnant à l'Eglise une partie de ses biens.

Pendant les longues divisions qui régnèrent entre les deux États de France et d'Angleterre, durant la séculaire alternative de possessions continentales, la plupart des seigneurs de Saintonge, sans énergie comme sans caractère, se rallièrent toujours aux vainqueurs. Lors de la révolte du comte de la Marche, fomentée par la reine Isabelle; lors de la conquête de saint

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Vaux en Saintonge.*

(2) Didonne était l'une des plus anciennes châtellenies de Saintonge; elle était située près de la Gironde, commune de Semussac, arrondissement de Saintes. La charte de fondation de l'abbaye de Saintes fait mention de Didonne, en 1047.

(3) Tonnay-Charente, sur le fleuve du même nom.

(4) Royan, à l'embouchure de la Gironde, département de la Charente-Inférieure.

Digitized by Google

Louis, et du traité qui fixa à la Charente les limites des deux États, ils furent, selon les circonstances, hommes de deçà ou de par-delà, c'est-à-dire de France ou d'Angleterre : mais ceux de Montandre conservèrent une fidélité inviolable; quoique leurs terres fussent tombées au pouvoir anglais, plusieurs restèrent au service de la France; et, au jour fatal de la bataille de Poitiers (1), le seigneur de Montandre partagea le sort de Jean, et eut l'honneur d'être fait prisonnier à côté du monarque (2).

Trois siècles de rivalité avaient affaibli les deux nations; la haine que l'Anglais portait à la France, depuis les conquêtes des Normands, ne fut point assouvie, quand cette même France abandonna les belles provinces de la dot d'Aliénor.

Depuis cette déplorable époque, l'Anglais eut long-temps le pied sur le sol français. La confiscation faite par Philippe-Auguste, les batailles de Taillebourg et de Saintes, les victoires de du Guesclin, ne purent l'éloigner que par instans. Crécy, Poitiers, ces journées de deuil pour le pays, ramenèrent avec elles l'insulaire, qui s'affermit davantage sur le continent.

Avant le traité de Brétigny (3), en vertu duquel toute la Saintonge fut cédée aux Anglais, la garde du château de Montandre avait été confiée à des agens britanniques; on y avait vu commander Aimond Arnaud, le sergent Bernard, Pierre Montauser, Arnaud de Garcie, Pierre de Castillon (4). Après le traité, ce château fut mis entre les mains de Soudan de Latrave, non moins chaud partisan de l'Angleterre. Mais en 1402, époque du combat de Montandre, le château devait appartenir à la France (5); il était réputé frontière à cause de

(1) Les seigneurs de Pons, de Tonnay-Charente et de Surgères, se trouvèrent à cette bataille. Les deux premiers y furent tués.

(2) Froissart.

(3) En 1360 : par le premier article, la Saintonge, en-deçà et au-delà de la Charente, est accordée aux Anglais.

(4) *Rôles gascons.*

(5) En 1370, Charles V ayant cité le prince de Galles à se présenter en personne à la Chambre des Pairs, pour ouïr droit sur ses complaintes et griefs, dont ses sujets clamoient droit en cour, le prince de Galles répondit qu'il comparaîtroit suivi de 60,000 hommes. La Cour des Pairs déclara alors, par arrêt, toute la Guyenne confisquée au roi. (*Théodore de Blois.*)

Digitized by Google

sa situation sur la marche de Guienne, limites des possessions anglaises signalées comme rendez-vous aux preux qui devaient combattre (1).

A cette époque l'Angleterre était dans la détresse, la France aux abois, en proie à de continuelles dissensions; ces deux États étaient énervés. Sur le continent, l'ambition des princes, se disputant la régence, lors de la minorité de Charles VI, avait fait naître des discordes que la démence du monarque entretenait. Chez les insulaires, les intrigues du duc de Lancastre, surgissant de l'impéritie de Richard II, avaient allumé la guerre civile. Les deux nations, déchirées l'une et l'autre au dedans et au dehors, avaient besoin de tranquillité. Richard, né dans la Guienne, en épousant Isabeau, fille de Charles VI, amena une trève désirée; et le duc d'Orléans, oncle de la princesse, faisant un traité d'alliance avec le duc de Lancastre, semblait promettre la paix : vain espoir! le parti du duc prévalut en Angleterre; le malheureux Richard, arrêté, emprisonné, est mis à mort, et Lancastre, parvenu sur un trône ensanglanté, règne sous le nom de Henri IV.

Bordeaux refuse le serment au nouveau roi, la reine Isabeau est rappelée en France, et le duc d'Orléans, furieux contre le roi d'Angleterre, lui porte d'insolens défis. Il lui écrivait : « Jeunesse que mon cœur requiert employer à aucun fait pour » acquérir bonne renommée, me fait penser de faire métier » d'arme, et que plus honorablement ne pourrois acquérir que » d'être en une place où fussions nous deux accompagnés, » chacun de son côté, de cent gentilshommes à un combat jus- » qu'au rendre. »

Sur quoi il fut répondu par Henri : « Nous irons personnelle- » ment dans notre pays par-delà, accompagnés de tant de gens » qu'il vous plaira, lesquels nous réputons tous nos loyaux » serviteurs sujets, et aucun pour y conserver notre droit. » Vous pouvez mettre en tel nombre de gens comme mieux » vous semblera pour acquérir honneur, soit pour combattre » entre nos deux personnes, laquelle chose nous désirons plus

(1) Allain Chartier.

Digitized by Google

» qu'autrement, que tout le monde sache que notre réponse » ne procède point de présomptuosité de cœur, et mettre en » reproche nul prud'homme qui a son honneur cher; non-seulement pour faire abattre la hautesse de cœur et surquidance de » celui quel qu'il soit qui ne sait discerner quel est lui-même. »

Et le duc d'Orléans de répliquer :

« Ce que vous avez écrit que celui qui ne sait discerner en » quel état il est soi-même, qui veut élire gens sans reproche, » sache que je sais que je suis et ceux de ma compagnie, et » vous le mande, et vous le trouverez que nous sommes tous » prud'hommes et loyeaux; et que par tels nous tenons et » réputons, et nous savons bien et saurons (si Dieu plaît) » garder et faire autre chose que loyeaux, prud'hommes et » gentils ne doivent faire ne par écrit, ne par dit, ne par » fait; mais, vous et vos gens, regardez à vous et m'écrivez » sur toute chose votre intention, laquelle chose je désire savoir moult en bref. »

Henri répondit : « Vous dites que ceux de votre compagnie et vous êtes tous prud'hommes et loyeaux et pour tels » réputés. Touchant votre compagnie, nous ne leur réprouvons pas, car nous ne les connaissons pas; mais quant à » votre personne, nous ne vous réputons pas pour tel, toute » chose considérée (1). »

L'entrevue qui devait suivre ces bravades n'eut point lieu. Les princes ne comparurent personnellement ni l'un ni l'autre; mais un combat en champ clos fut livré entre sept Français au service du duc d'Orléans et sept Anglais désignés par le roi d'Angleterre. Ce fut à la vue du *castrum* de Montandre (2) que ces athlètes se portèrent leurs coups.

Sur un sol composé de sable et de poudingue ferrugineux (3)

(1) Duchêne.

(2) Le héraut chargé de porter le cartel en Angleterre, dit, devant le roi Henri, qu'il avait déjà déterminé le champ de bataille, que ce serait auprès de Bordeaux. (*Le Laboureur.*)

(3) Ce terrain de diluvion se trouve par strades, alternant avec des sables; plusieurs fragmens ont été employés dans la construction du château actuel; on les voit également dans les vieux murs, contrastant par leur couleur rembrunie avec la teinte jaunâtre des moellons calcaires dont ils sont mélangés.

Digitized by Google

s'élèvent six mamelons, sorte de dunes diluviennes, où la matière arénacée que le temps avait consolidée est redevenue meuble par le soc du laboureur.

L'Andronis domine sur ces collines environnantes, comme le mont Capitolin sur les six collines de Rome.

C'était sur ce mont Andronis, élevé de 800 pieds au dessus du niveau de la mer, qu'était construit le *castrum*, le géant de la marche de Guienne; et c'est à l'opposite, sur le sable du monticule de l'ouest, que coula le sang des combattans.

C'était alors un goût général chez les deux nations que les combats singuliers (1), soit combats à outrance comme celui des trente (2), conduits par le français de Beaumanoir et l'anglais Richard Pembroke, soit de simples spectacles de faits d'armes pour des récréations royales, comme la joute du pas de Sandricourt (3), exécutée par dix jeunes Français, et le tournoi de Windsor, ordonné par Richard II (4).

Celui de Montandre ne fut pas de ces joutes futiles, inventées pour le plaisir des dames, où de simples rubans étaient les prix de la victoire; mais un combat opiniâtre où l'honneur du preux n'était pas séparé de celui de l'Etat.

Les deux armées se placèrent dans la plaine; les compagnies françaises qui tenaient Mirambeau, St-Maigrin, Archiac (5), se rendirent sur la marche de Guienne, et vinrent occuper

(1) Tel que le combat en champ clos de Paris, en 1383, derrière St-Martin-des-Champs, entre Pierre Courtenay, seigneur anglais, qui vint combattre Gui de la Trémouille, en présence du roi, et qui fut blessé par le français Clary. On peut encore citer celui qui eut lieu en Bretagne, entre le duc de Bretagne et le duc de Buckingham.

(2) Le combat des trente remonte à l'an 1351. Beaumanoir était chef du parti de la comtesse de Blois; Richard Pembroke commandait les Anglais qui soutenaient la comtesse de Montfort.

(3) Sandricourt, château voisin de Pontoise, remarquable par le tournoi de 1393; dix jeunes seigneurs de la cour de Charles VI y combattirent. Des dames en grand nombre, qui assistèrent à cette fête militaire, furent magnifiquement traitées par Hédouville, seigneur du château.

(4) Le roi Richard, dit Froissart, fit crier par tout son royaume, jusqu'en Écosse, une joute qui devait être à Windsor, de quarante chevaliers de dames et de quarante écuyers qui devaient être vêtus de vert, et à être la reine à cette fête bien accompagnée de dames et de demoiselles.

(5) Ces châteaux, voisins de Montandre, sont situés au midi de la Saintonge, département de la Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac.

Digitized by Google

les sables de Montandre, sous les ordres d'Harpedane, qui se trouvait avec Rutland dans l'Andronis, tandis que les troupes anglaises, arrivant des bords de la Gironde, se rangèrent dans la même plaine vis-à-vis les premières.

Ainsi les armées rivales, s'étendant au pied du *castrum*, formèrent un vaste cercle de lances autour d'un tertre destiné à être foulé par des braves.

Jean Harpedane (1), vicomte d'Aunai, alors sénéchal de Saintonge, fit tout préparer pour le combat. Il présidait la bataille au nom de Charles VI qu'il représentait. Le roi d'Angleterre Henri avait, de son côté, député le comte Rutland (2) pour le même objet.

Les Français qui devaient combattre, tous réputés preux, parurent à Montandre; ils avaient à leur tête Guillaume de Barbazan. Marchaient à la suite, Guillaume Duchâtel de Basse-Normandie, Archambeau de Villars, Colinet du Brabant, Guillaume Bataille, Caronis (3) et Champagne (4).

Les Anglais avaient pour chef Scales; les six autres se nommaient Aimar Clouet (5), Jean Héron, Richard Witevalle (6), Jean Fleuri, Thomas Trays et Robert Scales (7).

Tous étaient armés de la lance et de la hache, et portaient au bras le bouclier carré (8).

(1) Jean Harpedane II, seigneur de Belleville, fut chambellan de Charles VI; il résidait à Saint-Jean-d'Angély. Il acheta, en 1415, la terre de Mirambeau et celle de Cônac. Son fils, Harpedane III, épousa Marguerite de France, dite de Valois, fille naturelle de Charles VI.

(2) Fils du duc de Yorck et neveu du roi Henri IV. Celui-ci, encore duc de Lancastre, fut invité au tournoi de Windsor, où on avait projeté de l'assassiner. Rutland, qui était dans le secret, révéla le complot.

(3) Le Laboureur, qui l'appelle Carius, croit qu'il faut lire d'Escars dans la pièce où il a puisé. Allain Chartier dit Robert Querois.

(4) On trouve souvent les noms des sept Français du combat de Montandre dans l'*Histoire de Charles VI*. Il est dit dans une ordonnance de ce prince, rapportée par Villevault: « Arneaud Guillier de Barbasan, Guillaume Bataille, Clignet de Brabant, » Archambeau de Villars qui prennent par an, sur notre trésor, 500 livres parisis, n'en » prendront plus aucune chose. »

(5) Aimar Choter, selon Le Laboureur.

(6) Richard de Bouteville. (*Le Laboureur.*)

(7) Juvenal des Ursins. Allain Chartier ne nomme que quatre Anglais: Robert d'Escalle, Richard Heri, Fleury d'Angleterre, et Thomas Salles ou Stilles.

(8) Ce bouclier portait le nom de targe.

Digitized by Google

L'heure du combat arrive ; les sept Français, sortant du temple de la prière, se dirigent sur le champ de bataille où leurs adversaires les attendaient. Les preux sont en présence, sur la hauteur qui fait face à l'Andronis. Barbazan exhorte les siens à combattre pour l'honneur de la France. Le sénéchal Harpedane donne le signal ; un héraut s'écrie : Que chacun fasse son devoir ! Les guerriers alors s'avancent les uns vers les autres, pour combattre à la lance.

Barbazan attaque le premier le chevalier de Scales ; chacun choisit son adversaire ; les armes se croisent, se choquent, se brisent ; et, après ces premiers faits à la lance, les combattans jettent cette arme, saisissent la hache, et se disposent à se porter de plus rudes coups.

Le plus redoutable des Français était Duchâtel, qu'une haute stature, qu'une force prodigieuse rendaient un puissant athlète ; aucun Anglais n'osait se mesurer avec lui. Cependant le combat à la hache s'engage, chaque Français est aux prises avec un Anglais ; toutefois deux de ces derniers se précipitent en même temps sur Duchâtel, son bras adroit et nerveux tint bon contre ses ennemis qui attachaient à sa défaite l'espoir de la victoire.

Cependant Archambeau, demeuré sans adversaire, tombe sur Robert de Scales qui en était aux mains avec Caronis, et, le frappant à la tête d'un violent coup de hache, l'étend mort à ses pieds. S'élançant aussitôt vers Duchâtel, il rend le combat égal.

Champagne, de son côté, combattait avec ardeur. Ce jeune chevalier n'avait encore essayé ses forces dans aucune rencontre ; le premier, il s'était présenté pour être un des champions de Montandre ; mais le duc d'Orléans dont il était aimé, craignant pour son inexpérience, n'avait consenti qu'avec peine à le laisser partir (1) ; néanmoins ce jeune guerrier prouva, par ses essais, qu'il ne cédait en rien aux héros ses compagnons

(1) Monseigneur, laissez-le venir, dit Barbazan au duc d'Orléans, car s'il peut une fois tenir son ennemi aux mains et se joindre à lui par le moyen de la *luicte*, il l'abattra et le déconfira. (*Juvenal des Ursins*.)

Digitized by Google

d'armes ; il terrassa son adversaire et le força de lui demander quartier.

Les Français avaient l'avantage sur tous les points, excepté là où combattait Guillaume Bataille. Le malheureux fut abattu par son ennemi ; cependant les siens viennent à son secours, et bientôt tous les Anglais sont vaincus (1).

Telle fut l'issue de ce combat célèbre, livré en présence de deux armées, et devant les hauts barons de Saintonge, châtelains de St-Mégrin, Archiac, Pons, Matha.

Le sénéchal de Saintonge (2) ramena les Français victorieux auprès du monarque. Barbasan, leur chef, fut appelé chevalier sans reproche; le roi fit graver ce titre sur l'épée d'honneur dont il lui fit présent, y ajoutant cette devise :

Ut lapsu graviore ruant.

Ce combat, raconté de plusieurs sortes par les historiens, rendit célèbre le château de Montandre; néanmoins la tradition n'en a pas conservé le souvenir, et l'on ignorerait ces faits d'armes si l'histoire ne les eût fixés dans ses pages (3).

Cinquante années s'étaient écoulées depuis le combat des quatorze preux, et les Anglais étaient encore maîtres de Montandre. Le maréchal de Brosse en fit le siége, le prit d'assaut et

(1) Juvenal des Ursins.

(2) Le sang coula assez long-temps sans qu'on pût juger de quel côté serait la victoire. Après une vigoureuse résistance du côté des Anglais, la mort de l'un d'eux décida de l'avantage, et le sire Harpadenne ramena les vainqueurs à Paris, où ils furent reçus à grande joie et reçurent de beaux présens. (*Le Laboureur.*)

Le duc d'Orléans, quand ils furent à Paris, les festoya grandement pour la victoire qu'ils avoient eu à l'encontre desdits Anglois, et à l'entrée de Paris furent vêtus lesdits François tout de blanc, et furent les juges, le sire Harpadenne et le sire de Duras. (*Allain Chartier.*)

(3) Octavien de St-Gelais, évêque d'Angoulême, fils de Pierre de St-Gelais, seigneur de Monlieu, dans le voisinage de Montandre, parle de ce combat dans son *Verger d'honneur.* Voici des vers sur ce sujet, écrits dans le même siècle que l'évènement :

Après, dit-il, je vis sept nobles Preux
Armés à blanc, ayant au poing la hache,
Qui défirent sept arrogans Anglois,
Où pas un d'eux si ne se montra lasche.
Car si très-bien firent sans épargner,
Qu'assez en peut Montandre témoigner,
Château cognéen où fut l'emprinte faite
Et des Anglois honteux la défaite.

Digitized by Google

fit raser les fortifications ; elles tombèrent ces tours qui avaient bravé les efforts de tant d'ennemis. Peu de temps après, les Anglais, encore une fois maîtres de la Saintonge, rentrèrent dans cet Andronis, alors sans défense ; mais le fils de Jean de Brosse, après avoir contribué à délivrer la France de Talbot, vint les chasser pour toujours.

J'ai marché dans les sables de Montandre, j'ai gravi sur son sommet ; j'ai consulté les ruines du *castrum ;* j'ai interrogé la population : un seul vieillard m'a montré l'une des six collines, et m'a nommé la *Motte-à-Vaillant.*

Celle de l'Andronis, quoique privée de ses antiques fortifications, a conservé son aspect imposant. On aime à voir, de son sommet, le vaste horizon qui se montre sans obstacle dans toute l'étendue de sa circonférence, avec les sinuosités nébuleuses des hauteurs de Pons, Mirambeau, Monlieu, et la barque que le nautonier conduit sur la Gironde.

C'est au pied de l'Andronis que sont construites l'église, la halle et les demeures agglomérées qui constituent le bourg. Une autre colline est maintenant ombragée de pins maritimes ; une troisième est consacrée à la culture de la vigne. On voit, sur d'autres, des moulins exposés à l'utile influence de tous les vents; mais la plus intéressante est celle de l'ouest, à cause des souvenirs qui s'y rattachent, celle où la victoire de sept Français sur un pareil nombre de champions d'Angleterre vint ouvrir le xve siècle par le combat des quatorze. Ce tertre garda le nom de la *Motte-à-Vaillant*, pour témoigner aux siècles à venir que, des preux de France et d'Angleterre, neuf versèrent leur sang pour soutenir l'honneur des deux nations rivales (1).

MOREAU (*de Saintes*).

(1) Suivant le récit, en style du temps, dont on va parler. *Harpadaine*, seigneur de Belleville, fut juge pour les Anglais à ce mémorable combat, et pour les Français le sire de *Ponts* remplit les mêmes fonctions. De plus, *Champaigne* est aussi indiqué comme un jeune écuyer qui, voyant que les Anglais étaient sept et les Français seulement six, *requist et pria moult fort* ces derniers *de le recueillir avec eulx, à laquelle chouse accorder y eut de grans difficultés, pour ce qu'il estoit, comme dict est, jeune, et n'avoit pas grandement veu tels affaires.*

Digitized by Google

UN COMBAT EN CHAMP CLOS (1),

ÉPISODE DU RÈGNE DE CHARLES VI (1402) (2).

La guerre avait cessé entre les couronnes de France et d'Angleterre. Mais la trève de quatre ans, signée en 1393, à Lelinghen, sur la limite des comtés de Boulogne et de Ponthieu, allait expirer. Tout annonçait la reprise des hostilités, lorsque Richard, roi d'Angleterre, demanda et obtint la main d'Isabelle de France, fille de l'infortuné Charles VI, à peine âgée de sept ans. Une nouvelle trève fut conclue, à cette occasion, pour vingt-huit années, au grand dépit du duc de Glocester, oncle de Richard, et des plus puissans barons d'Angleterre.

Ce mariage, dont la principale condition fut l'évacuation des ports de Brest et de Cherbourg, occupés par les Anglais, accrut encore la haine que Richard s'était attirée de la part de ses grands vassaux. Bientôt la condamnation à mort du duc de Glocester et le bannissement du comte de Derby, tous deux chefs d'un parti redoutable, vinrent mettre le comble au mécontentement national, et déchaîner contre Richard toutes les passions populaires. Une faction terrible le renversa du trône (3), et y fit asseoir à sa place, sous le nom de Henri IV, le comte de Derby, son cousin germain. Peu de temps après, le monarque déchu fut assassiné, et sa jeune épouse, Isabelle de France, renvoyée au roi son père (4).

(1) Parfaitement bien secondé par nos collaborateurs, pour la spécialité historique que ce recueil est destiné à traiter, nous nous sommes trouvé avoir à la fois deux articles sur le combat anglo-français livré à Montandre, en 1402. Après y avoir réfléchi, nous avons cru que la mise en regard du même sujet, traité de deux manières différentes, par deux écrivains de la même province, et toujours très-bien, présenterait de l'intérêt. La *Société de l'Histoire de France*, à laquelle nous tenons à honneur d'appartenir, a aussi publié, dans son 1er vol., 2e part., p. 109 et s., un récit du même fait d'armes, écrit en style du temps et copié sur un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, à Paris. Cette société nous a, par délibération spéciale, autorisé à le réimprimer dans cette Revue, et nous usons de la permission donnée. D. L. F.

(2) Extrait d'une histoire inédite de la Saintonge et de l'Aunis.

(3) An. 1399.

(4) Froissart, *Chron.* — Bouchet, *Annales d'Aquit* — De Barante, *Ducs de Bourg*, t. II, p. 248 à 255 et 369.

Digitized by Google

Cette révolution faisait craindre une rupture entre les deux royaumes. Les ducs de Bourgogne et de Berry, oncles de Charles VI, essayèrent d'en tirer parti pour détacher les Gascons de la couronne d'Angleterre. L'ex-roi Richard était né en Guienne : il avait toujours montré beaucoup d'affection pour les hommes de cette contrée, qui, en retour, affichaient un vif attachement à sa personne. On espérait les amener aisément à repousser l'usurpateur du trône de Richard, et c'était une merveilleuse occasion de recouvrer une des plus riches provinces de France.

Le duc de Berry et le connétable Louis de Sancerre furent donc dépêchés, par le conseil de Charles VI, à Mirambeau, sur la frontière méridionale de la Saintonge, pour sonder les dispositions des peuples de Dax, de Bayonne et de Bordeaux. Des négociations s'ouvrirent entre ces envoyés et les communautés des bonnes villes de Gascogne. Mais les offres de la cour, toutes séduisantes qu'elles étaient, furent repoussées, au grand étonnement des princes français.

A entendre les députés anglo-gascons, la France était vexée et surchargée d'impôts : on y levait la taille deux ou trois fois l'an ; on y extorquait l'argent du pauvre peuple, par toutes sortes de vilaines exactions. « Nous ne sommes pas accoutumés, disaient-ils, à un pareil régime. Si les Français devenaient nos maîtres, ils nous soumettraient à leurs usages et ne respecteraient point nos libertés. Il nous faudrait, de plus, secouer l'obéissance du pape Boniface pour reconnaître, avec les Français, l'anti-pape d'Avignon. Mieux vaut rester aux Anglais qui nous tiennent en franchise. Que les gens de Londres aient déposé Richard pour couronner Henri, peu nous importe. D'ailleurs, nous faisons avec les Anglais un grand commerce de vins, de laines et de draps, et nous nous entendons mieux avec eux qu'avec les Français (1). »

Ainsi les choses avaient bien changé depuis le sage roi Charles V, alors que toute la Guienne aspirait à devenir française ! Mais si la France, épuisée d'argent, était réduite, dans la prévision d'une guerre prochaine, à faire des avances aux riches

(1) Froissart, *Chroniq.* — Barante, *Ducs de Bourg.*, tom. II, p. 369.

Digitized by Google

Gascons, d'un autre côté le nouveau roi d'Angleterre avait besoin de repos pour s'affermir sur le trône, et la paix du continent ne fut pas troublée, au moins de quelque temps.

Les barons et chevaliers, retirés dans leurs fiefs, avaient dépouillé le haubert et déposé la lance. Chacun, selon son humeur, travaillait à charmer les loisirs de la vie seigneuriale, et à varier la monotone uniformité du manoir. Mais, tandis que les uns, suivis de leurs piqueurs, précédés de leurs bons limiers, allaient courre la bête, au bruit de l'olifant, dans les vastes forêts de leurs domaines, ou, le soir, entourés de leurs féaulx, se plaisaient à prolonger, bien avant dans la nuit, les merveilleuses causeries de la veillée; d'autres, tels que Renaud, sire de Pons, et Guillaume, seigneur de Fontorbe, employaient le temps en œuvres moins mondaines.

Le premier, se recueillant dans la pensée d'une vie future, s'occupait à fonder des messes (1) pour le repos de son âme, dans l'église du moustier de Sablançeaux, en Aunis (2). L'autre, à deux genoux devant maître Gérard d'Orfeuille, abbé de Saint-Jean-d'Angély, rendait à ce moine les devoirs de vassalité pour sa châtellenie de Fontorbe, se reconnaissant d'ailleurs obligé d'assister en personne aux funérailles des abbés de St-Jean, vêtu d'une tunique blanche et ayant des gants de même couleur, et de porter le corps du défunt depuis l'abbaye jusqu'au cimetière, pour quoi il avait droit à la prébende du religieux décédé (3).

Mais ce n'était ni par les délassemens du manoir ni par des œuvres de piété que messire Jéhan de Harpedenne, seigneur de Belleville, secouait le poids d'un désœuvrement bien lourd pour son humeur active et guerrière. Sénéchal de Bordeaux, pour le roi d'Angleterre, en 1386, ce seigneur s'était donné à la France, après la révolution qui avait renversé Richard du

(1) 12 mai 1400.

(2) *Gall. Christ.*, eccl. santon, tom. II, p. 1192.

(3) Guillelmus Reilhe, dominus de Fontorbe, hominium reddidit abbati Geraldo, profiteturque se abbatum Angeriacensium sepulturæ interesse debere cum tunicâ albâ et chirotecis ejusdem coloris, nec non corpus defuncti abbatis à parte capitis ad locum sepulturæ deferre, ideòque sibi abbatis præbendam deberi. (*Ibid.* p. 1104.

Digitized by Google

trône. Charles VI l'avait fait son sénéchal en Saintonge, et il commandait, en cette qualité, un corps d'observation sur la lisière méridionale de son gouvernement. Les chevaliers de sa compagnie, pour se distraire, provoquaient souvent à l'arme courtoise les nobles anglais des marches de Gascogne, et ces rencontres avaient maintes fois donné lieu à de beaux faits de chevalerie.

Les Anglo-Gascons ne voulurent pas être en reste avec leurs voisins de l'autre bord de la Gironde. Ils informèrent (1), par un héraut, le sénéchal de Saintonge, « qu'ils avaient désir de faire armes pour l'amour de leurs dames, et que s'il y avait aucuns Français qui voulussent passer devers eux, ils les recevraient à cette intention. » Les signataires de ce cartel étaient le seigneur de Scales, messire Aimon Cloiet, Jéhan Héron, Richard Witevale, Jéhan Fleury, Thomas Troys et Robert de Scales, tous *puissans de corps et très-usités en armes.*

Le sénéchal de Saintonge ayant transmis à la cour de France le défi des Anglo-Gascons, un grand nombre de chevaliers de la compagnie du duc d'Orléans *dressèrent l'oreille* et demandèrent congé pour aller relever le gant qui leur était jeté. Quoique le prince eût pleine confiance en la *valeur et prouesse* de tous les chevaliers de sa maison, il désigna de préférence, pour ce combat en champ clos, messire Arnaud Guillon, seigneur de Barbazan, Guillaume du Chastel, Archambaud de Villars, Pierre de Brabant, Guillaume Bataille, sénéchal d'Angoulême, Jéhan de Carovis et Jéhan de la Champagne, tous vaillans gentilshommes et de grand renom.

Ils partirent de Paris *bien ordonnés et garnis de harnais*, et s'en vinrent trouver le sénéchal Jéhan de Harpedenne en Saintonge. Dix chevaliers de la compagnie du sénéchal se joignirent aux sept Parisiens, et autant en firent de leur part les Anglo-Gascons. Ceux-ci choisirent pour chef le seigneur de Scales, et les Français messire Arnaud Guillon, seigneur de Barbazan. On convint, de part et d'autre, que le combat aurait lieu le 19 mai, au matin, sous les murs du château de Montendre, en Saintonge.

(1) An. 1402.

Digitized by Google

Au jour dit, les dix-sept chevaliers français ayant ouï la messe de grand matin, *et reçu très-dévotement le précieux corps de notre Seigneur Jésus-Christ*, s'engagèrent, par serment, *à bien garder leur honneur*. Quant aux Anglo-Gascons, on ne sait ce qu'ils firent, mais aucuns disent qu'en s'apprêtant au combat, *ils mangeaient et buvaient très-bien*. Les jouteurs entrèrent au champ bien ordonnés, *entalentés de combattre* et montrant un fier courage. Les Anglo-Gascons mettaient surtout leur confiance dans l'épaisseur de leurs targes et de leurs pavois, en état de résister aux plus vigoureux coups de lances.

Tout étant disposé, le héraut, après avoir pris les ordres du sénéchal de Saintonge, cria par trois fois : « Juges, ordonnez, du consentement des parties, que chacun fasse son devoir ! » Au troisième signal, les combattans prirent du champ de part et d'autre, et fondirent, la lance au poing, sur leurs adversaires. A cette première charge nul ne fut désarçonné ; mais chacun jetant aussitôt sa lance, saisit sa hache d'armes, et la mêlée alors devint terrible.

Pensant que s'ils parvenaient à se débarrasser d'abord de Guillaume du Chastel, champion vigoureux et de haute stature, ils viendraient ensuite plus aisément à bout des autres, les Anglo-Gascons s'avisèrent de se mettre deux contre lui. De cette manière, Archambaud de Villars se trouva sans adversaire. Le premier qui s'offrit à ses coups fut Robert de Scales, qui joutait contre Jéhan de Coravis. Il porta à cet Anglais un si furieux coup de hache sur la tête, qu'il fit voler son heaume en éclats, et l'envoya rouler lui-même à dix pas sur la poussière, où il expira soudain. De son côté, Jéhan de la Champagne, ne pouvant avoir raison de son adversaire, le saisit au corps d'un bras nerveux, l'enleva de la selle, et l'abattant sous lui, le contraignit à crier merci.

Cependant Guillaume du Chastel avait fort à faire contre ses deux Anglais, qui, chacun d'un côté, l'assaillaient sans toutefois pouvoir l'atteindre. Archambaud de Villars vola à son secours, et força l'un des Anglo-Gascons à abandonner Guillaume du Chastel pour se prendre à lui. La lutte devenant alors

Digitized by Google

plus égale, on combattit long-temps avec acharnement, et il y eut, des deux côtés, de brillantes appertises d'armes (1).

Mais enfin la victoire se déclara pour les chevaliers de France. Ils eurent tout l'honneur de cette journée, au dire des seigneurs de Harpedenne et de Duras, juges du camp. Dans ces sortes de combats en champ clos, les vaincus demeuraient ordinairement prisonniers des vainqueurs, à qui ils étaient obligés de payer rançon pour recouvrer leur liberté. Cette fois, chaque chevalier anglo-gascon racheta la sienne, en donnant à son adversaire un anneau d'or enrichi de diamans (2).

D. MASSIOU (*de la Rochelle*).

(1) Pour compléter le récit du combat de Montandre, nous allons copier ici, en supprimant tous les préliminaires, la version du manuscrit de la Bibliothèque du Roi : « ..... Et pour ce que lesdictz Angloix avoient autrefoys veu à l'espreuve messire Guillaume du Chastel en pareil affaire, et que il leur estoit advis que si ilz en pouvoient venir à chef de bonne heure peu devoient estimer les autres, se délibérèrent de ordonner à deux des plus puissans d'entre eulx pour à l'arrivée assaillir ledict du Chastel, dont le grant Floury fut l'un; et quant il pleut ausdictz juges fut crié par ledict hérault que chacun fist son devoir, atant aprocharent les ungs des aultres et gectarent leurs langes (lances) de toutes pars sans porter aulcun effect fors celle dudict du Chastel, qui de telle roideur fut gectée entre ses adversaires que elle entra si avant oudict champ, que tant comme la bataille dura elle y demoura toute plantée la dernière plus de quatre piedz loing de terre; puis vindrent aux hasches, et à l'assemblée qu'ilz firent, où eust maint grant coup donné, ledict Floury et son compaignon assaillirent tout à ung coup messire Guillaume du Chastel, ainsi que entreprins estoit, pourquoy de la part des Françoys ledict Champaigne se trouva seul sans que aulcun lui demandast riens, et demoura voyant ses compaignons combattre, sans se mouvoir, jusques à ce qu'il apperceut messire Guillaume Bataille abatu par le seigneur Destalles, et lors se délibéra de l'aller revencher, ce que il fist, et tellement se y porta que à la parfin il abatit ledict seigneur Destalles et puis le tua. Et pendant ledict messire Guillaume Bataille se releva tout estonné du coup qu'il avoit receu et apperceut ledict du Chastel et lesdictz deux Angloix qui encoures ensembles se combatoient; lors s'adressa à eulx et cuydant frapper sur l'un de ses adversaires, il frappa ledict du Chastel, lequel, après avoir receu le coup, luy escrya : Aux aultres, frère! aux aultres! Et quant ledict Bataille eut ce ouy, il s'adressa à l'ung desdicts deux Angloyx, par luy ledict du Chastel se délivra en peu de temps dudict Floury le fort, et le batit en telle façon que jusques à la bataille finie ne se releva; et lors se eschauffa l'affaire d'une part et d'aultre, faisant de tous coustes merveilleux faix d'armes, et à la fin Dieu donna la victoire aux Francoys, et se rendirent les Angloix à eulx, les ungs abbatus, les aultres sur piedz, dont par le jugement commun desdits juges furent les six Angloix vifs mis hors du champ et le mort avec eulx emporté, et les Françoys furent puis après en grant honneur menez à la maîtresse église de Pontz rendre grâce à Dieu de leur victoire. Et s'en retournarent à Paris, où ils farent du Roy et de leur maître honnorablement recueillis et bien receux. » On voit qu'il y a bien des variantes pour le combat de Montandre, dont incontestablement l'avantage fut pour les Français. D. L. F.

(2) Jean Juven. des Ursins, *Hist. de Charl. VI*, an. 1402. — Chron. mss. de la Bibl. roy., n° 12297. — Villaret, *Hist. de France*, t. XII, p. 367.

Digitized by Google

PREMIÈRE CONSTRUCTION
DES PONTS DE SAUMUR,
PAR HENRI II, ROI D'ANGLETERRE, COMTE D'ANJOU.

(1) Saumur existait depuis plus de huit cents ans, et cette ville n'avait encore de ponts ni sur la Vienne ni sur la Loire. Depuis sa réunion et celle de son territoire au comté d'Anjou, ses habitans, naturellement portés au commerce, avaient formé de plus grandes liaisons avec ceux de la rive droite de la Loire, qui appartenaient au même prince. Les productions si différentes du sol placé sur les deux rives avaient établi un trafic d'échanges avantageux aux uns et aux autres; mais il était sans cesse entravé par le défaut de communications. Les inondations qui survenaient en toutes les saisons, et les glaces en hiver, interrompaient souvent toutes les relations de négoce et d'affaires. Dans les temps les plus favorables, elles étaient encore entravées par un droit féodal qui rendait les moines de Saint-Florent propriétaires du passage des rivières du Thouet, de la Vienne et de la Loire. C'était dans leurs bacs, devant leur abbaye, à un kilomètre au dessous de la ville, qu'il fallait aller chercher un passage pour les personnes et les marchandises, en payant un droit très-onéreux.

Cependant, vers l'an 1161, les rapports entre les habitans des deux rives allant toujours croissant, et la difficulté des communications se faisant sentir de plus en plus, les Saumurois osèrent braver l'autorité des moines et briser les entraves dont ils étaient chargés. Réunissant alors tous leurs moyens, et à l'aide d'emprunts faits à Tours, ils jetèrent vis-à-vis la ville, malgré l'opposition de l'abbé de Saint-Florent, des ponts de bois sur la Vienne et la Loire.

Le comte d'Anjou Henri II, roi d'Angleterre, se rendit à

(1) Voyez ci-dessus, p. 157, la note sur l'article relatif aux *levées de la Loire*.

Digitized by Google

Saumur, peu de temps après l'achèvement de ces ponts (1). Ce prince, en recevant les clefs de la ville, qui lui furent présentées à la Croix-Verte, témoigna aux magistrats sa satisfaction à la vue de ce grand ouvrage, qui devait contribuer à la prospérité du commerce, et multiplier les rapports entre ses sujets de la Guienne et du Poitou, de l'Anjou et du Maine. Cette approbation, de la part du prince, transporta de joie les magistrats et le peuple; mais cette joie fut bientôt troublée par l'arrivée des moines. Le monarque était à peine entré au château, que Froger, abbé de Saint-Florent, demanda une audience qu'il obtint. Il représenta au roi que les ponts qui venaient d'être bâtis par les Saumurois étaient préjudiciables aux intérêts de son abbaye; que Foulques Nerra, comte d'Anjou, en la faisant transporter du château sur les bords du Thouet, avait ajouté aux grands biens dont il l'avait dotée le droit de passage à perpétuité sur les trois rivières, avec un péage au profit de l'abbaye. Il s'obligea de fournir des preuves authentiques de ce qu'il avançait, et finit par demander la démolition des ponts, et le rétablissement du bac et des bateaux devant Saint-Florent, pour seul et unique passage.

Cette affaire importante fixa toute l'attention du roi. Il assembla ses barons, et, après les avoir consultés, il reconnut que la réclamation des moines était fondée. Mais, au lieu d'ordonner la démolition des ponts, comme ceux-ci le demandaient, il les leur donna en toute propriété, en les autorisant à percevoir, de tous ceux qui passeraient dessus, les mêmes droits de péage qu'ils exigeaient pour passer dans leurs bateaux les personnes et les marchandises. Ce prince mit à cette donation, qui au premier aperçu doit sembler injuste, plusieurs conditions qui prouvent qu'il savait apprécier la hardiesse des Saumurois. Il obligea les moines à leur rembourser toutes les sommes qu'ils avaient fournies et empruntées pour faire

(1) Il se plaisait beaucoup dans cette ville, dont il habitait le château. Il s'y trouvait encore en 1189, lorsque, révolté contre lui, son fils Richard-Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste, roi de France, marchaient sur Tours, ville qui fut prise peu après par escalade. Le cardinal de Reims, le duc de Bourgogne et le comte de Flandre, arrivèrent à Saumur pour réconcilier le père et le fils, et cette tentative n'eut point de résultat pour le moment.

Digitized by Google

construire ces ponts. Il les chargea en outre de bâtir tous les ans, à leurs frais, un earche en pierre, pour remplacer peu à peu les ponts de bois. De plus, il affranchit à perpétuité du droit de péage tous les habitans de Saumur et leurs marchandises, soit en allant, soit en revenant sur les ponts. Les moines, fort mécontens de l'ordonnance rendue par le monarque, furent cependant obligés de s'y soumettre, bon gré mal gré, tandis que les magistrats et le peuple la reçurent avec les témoignages de la plus vive reconnaissance.

Ces ponts traversaient la Vienne et la Loire, depuis la porte de la Tonnelle jusqu'à la Croix-Verte, et formaient une ligne d'environ douze cents mètres de longueur. Ils étaient séparés, dans la Vienne, par l'île de la Saunerie, depuis nommée le Parc, et, dans la Loire, par les pointes des îles d'Or, des Trois-Maisons et de l'île Neuve. Ces ponts, après avoir été construits en pierres, furent défendus par un château nommé la Bastille, placé entre deux ponts-levis sur la troisième arche, en entrant, du côté de la Croix-Verte. La garnison de ce fort, dont on voit encore les ruines, était commandée par un capitaine, sous les ordres du gouverneur du château.

..... Si quelque jour les villes et les campagnes élèvent des statues à leurs bienfaiteurs, les habitans de Saumur et ceux de la Vallée auront ce tribut de reconnaissance à payer à la mémoire de Henri II, comte d'Anjou. Les ponts dont nous venons de parler auraient peut-être été détruits, à la requête des moines, par tout autre que par lui; car, dans le siècle où il vivait, la plupart des princes auraient cru faire une impiété en mettant dans la même balance les intérêts d'une ville et ceux d'un monastère. Les halles qu'il fit construire à Saumur (1), pour l'avantage du commerce qu'il aimait à favoriser, et pour y donner des fêtes qui attiraient un grand nombre d'étrangers, sont encore une preuve de son affection pour cette ville; mais malheureusement ce grand édifice est détruit, et l'on ne sait même pas où il était placé (2). J.-F. BODIN (*de Saumur*).

(1) *Mémoires de Joinville*, ch. XII.

(2) L'auteur parle ici des levées de la Loire, dont il a déjà été question dans son autre article, inséré dans ce recueil. D. L. F.

Digitized by Google

Mélanges.

BEAUX-ARTS. — SALON DE 1835. — PARIS ET LONDRES. — SOMERSET-HOUSE. — MUSÉE NATIONAL. (2e article.)

6e LETTRE. — *A M. Payne, architecte, à Londres.* — 20 avril 1835.

Monsieur, dans sa dernière lettre Miss Caroline me fait part du désir que vous avez manifesté d'avoir quelques notions sur les études architectoniques exposées à notre salon, et je m'empresse de vous transmettre le travail abrégé ci-après.

Agréez, etc. F. CHATELAIN.

NOTE *sur les morceaux d'architecture exposés au salon de* 1835.

N° 2352. — *Etat actuel du portique de l'Eglise de Bourg-Argental* (*Loire*). J'aurai le courage de le dire, les ruines des colonnes, dont les fûts représentent des personnages empruntés à l'histoire du ciel, impriment à l'âme un sentiment religieux que ne remplace pas la coquetterie des colonnes tailladées proposées par l'artiste. Je regrette également les reliefs qui ornaient aux temps primitifs les écoinsons de l'archivolte, et dont le mélange bizarre n'enlevait rien à l'imposante dignité de l'ensemble du monument.

Les changemens que proposent MM. Gros et Perret auront sans doute le mérite d'une plus grande pureté; mais cette rectification du dessin et des lignes, jointe à l'apurement des surfaces par le ravalement des nus, amènera une sécheresse de style qu'il est permis de déplorer dans des monumens que les siècles nous ont légués.

Cette part faite à la critique, celle de l'éloge est d'autant plus douce qu'elle n'est pas difficile. En effet, les corrections du périmètre, la sagesse des dispositions intérieures, et surtout la richesse des décorations en peinture vigoureusement coloriée, sont autant de choses dignes de louanges dans le *projet de restauration* de MM. Gros et Perret. Je dirai en passant que l'heureuse idée de décorer les églises de France par des peintures n'est plus aujourd'hui un rêve d'artiste, c'est un fait près de s'accomplir, et auquel M. Hittorff travaille avec l'espoir du plus grand succès : les auteurs du projet joignent au talent de dessinateurs habiles celui d'architectes remarquables; s'ils sont jeunes encore, l'avenir leur promet de beaux jours.

Digitized by Google

2337. — *Détails et restauration d'une porte romaine, attenante aux murailles de la ville de Langres.*

Il s'agit encore ici d'un travail consciencieux. Le talent a passé par là. C'est encore un monument que le temps a dévoré, et qu'un jeune artiste veut rendre à l'admiration publique, greffant ainsi sa réputation sur la gloire d'un homme de génie.

M. Clerget, en reproduisant sous un lavis délicieux les restes de cette porte antique romaine de la ville de Langres, aurait droit aux éloges pour le travail seul du peintre fidèle de ces ruines; mais il a ajouté à ce premier mérite celui d'un projet de restauration, auquel je ne ferai qu'un reproche : celui de trop de légèreté dans la partie superposée de l'édifice. En effet, malgré le caractère des chapiteaux qu'il a fidèlement emprunté aux vestiges restés debout, et peut-être à cause de ces chapiteaux qui rappellent remarquablement l'ordre corinthien, grâce aux cannelures dont il orne les pilastres et les colonnes de ce deuxième ordre, je crains un moderne, une actualité d'expression qui, dans ce cas, serait funeste à l'ensemble, dépossédé qu'il serait du style qui a présidé à sa création.

Parmi ce que j'aime à louer dans l'œuvre de M. Clerget, je citerai le dessin paysage, où l'état actuel de l'édifice est représenté au milieu des habitations particulières qui sont venues l'envahir. L'artiste a prouvé, dans cette page de son travail, qu'il est peintre aussi bien qu'architecte.

2332. — *Détails d'une Chapelle dans un ancien Couvent de Cordeliers, à Troyes, style ogival chrétien, peinture sur pierre.*

M. Berthelin a fait, sur ce sujet, un fort beau dessin, mais il s'est contenté de reproduire le monument dans son état actuel, avec les ravages que le temps lui a causés, sans indiquer les moyens de le restaurer. Il est fâcheux de voir un architecte se réduire au rôle de peintre, alors qu'il ne doit pas ignorer que la noble mission qu'il a reçue des arts est essentiellement de créer ou de conserver.

2333. — *Portail de l'Eglise Saint-André, près Troyes*, par M. Berthelin.

C'est encore un beau tableau, en style de la renaissance, où les jeunes élèves pourront butiner des détails, mais ce n'est pas un projet d'architecture.

2330. — *Plan du Palais de Justice de Lyon, fondé en 1834, place de Rosane, sur la rive droite de la Saône.*

Sous ce n° 2330, M. Baltard a exposé le plan, l'élévation, et deux coupes de son Palais de Justice à Lyon.

Ce monument, qui est en construction depuis l'an dernier, a subi,

Digitized by Google

devant les juges naturels de son auteur, la censure qu'il pouvait mériter. Je ne m'étendrai donc pas sur la sagesse de la distribution des localités à raison des exigences du service, ni sur le caractère gratuitement monotone de l'élévation, dans lequel rien ne fait pressentir le sanctuaire où Thémis rend ses arrêts.

2331. — Je trouve sous ce numéro le dessin d'une colonne triomphale que le même M. Baltard voudrait ériger sur la place de la Concorde, où l'on nous menace de hisser l'obélisque de Luxor. La colonne de M. Baltard est appelée par lui *colonne de Louis-Philippe.*

Ce dessin témoigne de beaucoup de talent pour son auteur, mais il ne dépose pas de son tact pour l'opportunité. Les temps sont heureusement passés où les ovations en pierre ou en bronze s'improvisaient, les *La Feuillade* n'auraient plus d'écho en 1835! Nous n'avons plus, comme jadis, des victoires soudaines, des trônes conquis, des miracles enfin. Notre enthousiasme marche avec la froide légalité, et sur l'allure de la prospérité publique. Mieux vaut peut-être!... Quoi qu'il en soit, à moins que le règne de Louis-Philippe ne soit long et glorieux, à moins qu'il ne nous laisse des souvenirs d'abondance, de clémence et de bonheur, je ne vois pas trop à quoi pourrait nous servir, pour le quart d'heure, la colonne de M. Baltard. J'engagerai son auteur à la serrer soigneusement en portefeuille. Peut-être, un jour, la reconnaissance nationale l'en fera-t-elle sortir? Pour le bonheur de l'humanité, pour celui de ma patrie, je le souhaite!....

2345. — *Plan de nouveaux Guichets devant le nouveau pont du Carrousel.*

M. Fréchot a voulu donner au public des moyens de sécurité dans un lieu où la foule des piétons peut se trouver aux prises avec l'affluence des voitures.

Ce projet développe une ressource dont la nécessité a dû se faire sentir dès la création du pont, et je ne doute pas de son succès. Je regrette, toutefois, que les deux guichets réservés aux piétons ne puissent, suivant M. Fréchot, se pratiquer qu'en évidant à jour le soubassement de l'arcade du milieu. Il résulte de ce moyen que cette arcade perd tout son caractère de vigueur, et qu'une masse énorme ne repose plus que sur des tasseaux.

2339, — 2340, — 2341, — 2342. — Voici venir l'*Afrique*, apportant son tribut d'études architectoniques sous le pinceau de M. Coste. Je féliciterai l'auteur d'avoir rendu avec tant d'exactitude *les Mosquées et les Minarets* qu'il a copiés; mais je l'engagerai à produire, à la première occasion, un projet et non des images d'une architecture déjà connue, et dont nos goûts européens ne sauraient faire leur profit.

Digitized by Google

2336. — Je rends hommage au talent avec lequel M. Brunette a reproduit un dessin d'*un monument de la renaissance, construit à Epernay, en* 1540. La vérité des détails, leur heureuse variété pourront être utiles aux jeunes artistes, pour lesquels l'architecture de cette époque a le charme d'une mode renouvelée.

2335. — L'habitude désenchante, dit un vieux dicton populaire ; cependant il y a des exceptions à ce dire : M. Brunette, de Reims, dont l'enfance s'est écoulée dans le voisinage d'un arc de triomphe antique de sa ville, et qui, devenu homme, a su apprécier les beautés de ces ruines, et met sa gloire à les restaurer, en est une nouvelle preuve.

Je pense que le temps a manqué à l'artiste pour consacrer à son travail cette somme de soins qui enfante un beau dessin. Mais je lui sais gré du goût avec lequel il a deviné la physionomie primitive du monument, là où elle avait disparu, et son complément, partout où elle a été endommagée.

Si nos charges publiques permettent un jour de faire l'aumône aux beaux-arts, le monument de Reims sera confié, je l'espère, à M. Brunette, pour lui donner une deuxième fois la vie.

2343. — *Sainte-Chapelle du Palais, telle qu'elle était à la fin du XV• siècle.*

C'est un immense travail que ce dessin qui représente en élévation et en coupe le monument de la Sainte-Chapelle ; mais si M. Lassus, qui y a consacré tant de travail et tant de talent, eût su que le temps l'a fortement endommagé, que les différentes destinations qui lui ont été assignées l'ont endommagé à leur tour, qu'enfin la pudeur administrative songe à le réconforter, je ne doute pas qu'il n'eût joint à son admirable dessin un projet de restauration. On l'eût accueilli, peut-être !... Toutefois, comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, je laisse à M. Lassus le bénéfice de mon observation.

2354. — Que dire de l'ensemble du projet de M. Marly, qui consacre la moitié de l'*Avenue de Neuilly* à l'usage d'un cimetière ? Les monumens et les statues foisonnent dans sa vue perspective ; mais ce qui abonde encore davantage, ce sont les innombrables robes blanches, à tel point qu'on la croirait esquissée par un beau jour d'été, consacré à des réjouissances publiques, à l'usage exclusif des grisettes. Cependant je rendrai justice au bon goût de ses fontaines dont un détail remplit un cadre. La variété bien entendue des mascarons, des cuvettes, des dauphins et des figures, ainsi que l'heureuse proportion des superpositions, font de ce dessin une œuvre remarquable.

2344. — Deux cadres, sous ce numéro, renferment *des études d'architecture au XVI• siècle.* Ces dessins décèlent un grand talent de

Digitized by Google

main dans leur auteur. Ce sont deux beaux tableaux qu'a exposés M. Durand.

2343.— *Etudes architectoniques, faites en Italie, en Allemagne et dans la régence d'Alger.*

M. Delannoy a présenté deux cadres remplis d'études architectoniques. Les connaisseurs apprécieront le talent de l'auteur, notamment dans une *Vue de Rome, prise de la villa Médicis.* Ils verront aussi avec plaisir une *Vue de Saint-Georges, à Venise*, et l'*Intérieur de la Cathédrale de Mont-Réale.*

2356. — M. Périaux a pensé que la colonne de la place Vendôme n'attestait pas suffisamment la gloire de l'Empire, et il a exposé un projet dans lequel il propose le complément d'allégorie que ce règne réclame. On voit que son crayon n'a point voulu profaner ce que nous avons pris à cœur d'honorer, mais qu'au contraire il veut un autel plus large pour les dieux de l'époque. Ainsi des groupes de trophées, tant aux issues de la place que sur les quatre pans coupés qui en brisent le périmètre, diraient en langage de sculpture ce que l'œil ne peut pas toujours saisir dans cette page torse de la colonne, et rendraient plus familiers à nos souvenirs l'honneur et la bravoure des capitaines que la gloire du chef a peut-être absorbés dans son auréole.

M. Périaux a conçu une pensée généreuse, et peut même en rêver l'exécution, puisqu'on pourrait la mettre pour ainsi dire en coupe réglée, et produire ainsi des ressources pour les artistes sans gêner le crédit des beaux-arts : mais vivons-nous au temps où l'on aime à rendre justice au mérite qui nous jalouse?

M. Périaux n'en aura pas moins fait un bel ouvrage, et je pense que le temps, et non la volonté, lui aura manqué pour joindre à sa vue perspective de la place Vendôme, un plan qui eût révélé toutes ses intentions.

2334. — Il me reste, pour compléter cette note, à parler *du projet de restauration et de réunion des Tuileries au Louvre*; et d'abord je reconnaîtrai que M. Brunet-Debaines s'est dévoué bien courageusement pour entreprendre et mettre à fin un travail qui ne comporte pas moins d'un mètre superficiel, sept élévations, et une vue d'oiseau.

Non-seulement l'auteur s'est proposé de résoudre le grand problème de rectifier la disparate des deux palais, mais encore il a voulu augmenter les localités de la demeure royale, et en cela surtout, je pense qu'il a échoué. La majesté du palais des Tuileries s'accommoderait mal, suivant moi, des adjonctions proposées. Le moindre inconvénient qui en résulterait, serait de transformer en casernes les pavillons qui

Digitized by Google

ornent si convenablement aujourd'hui les bâtimens commencés par Catherine de Médicis.

Quant à la rectification du gauche dans les parallèles du Louvre et des Tuileries, je persiste à croire qu'il n'est pas donné à l'architecture d'en espérer le succès. Des plantations seules auraient le privilége de charmer l'œil au point de l'abuser. Cette idée devenue mienne par l'effet de la conviction, est l'idée d'un poète placé haut et qui parlait d'or pourtant! Sa voix n'a pas été écoutée; et cependant Châteaubriand, avec l'arme de son seul génie, était parvenu à trancher le nœud gordien!!

7e LETTRE. — *To Miss Caroline.* — Paris, le 21 avril.

Que la peinture est un art sublime! Heureux celui que le spectacle de la nature a touché! qui, frappé de la majesté d'une belle physionomie et des jeux admirables de la lumière qui se fond en mille teintes sur le visage humain, tâche d'approcher dans ses ouvrages des effets sublimes de la nature! Heureux encore le peintre que l'amour du paysage entraîne dans les promenades solitaires, qui sait exprimer sur la toile le sentiment de tristesse que lui inspire un bois sombre ou une campagne déserte! Ses productions imitent et reproduisent la nature; il crée des mers nouvelles et de noires cavernes inconnues au soleil; à son ordre, de verts bocages sortent du néant, l'azur du ciel se réfléchit dans ses tableaux; il connaît l'art de troubler les airs et de faire mugir les tempêtes. Parfois, il offre à l'œil du spectateur enchanté les campagnes délicieuses de l'antique Sicile; on voit les Nymphes éperdues fuyant, à travers les roseaux, la poursuite d'un Satyre; des temples d'une architecture majestueuse élèvent leur front superbe par-dessus la forêt sacrée qui les entoure; l'imagination se perd dans les routes silencieuses de ce pays idéal; les lointains bleuâtres se confondent avec le ciel, et le paysage entier se répétant dans les eaux d'un fleuve tranquille, forme un spectacle qu'aucune langue ne saurait décrire!

Telles étaient, Miss Caroline, les pensées qui se présentaient gracieuses à mon imagination en sortant de la grande galerie. Et n'en soyez point surprise, j'avais causé longuement avec une jeune et vive Espagnole à l'angélique regard, à laquelle, nouveau Prométhée, M. Court a donné la vie; et devant son prie-Dieu, prenant à témoin le livre sacré négligemment abandonné par elle, je lui avais juré de vous dire ses divines perfections et mon admiration pour elle; et par une transition douce, en sortant de ce charmant tête-à-tête, je m'étais mollement reposé sous ces ombrages frais, si bien idéalisés par M. Brasscassat.

Mais il était temps de m'arracher à cette poésie d'idéalité qui endort

Digitized by Google

si souvent le présent en le berçant d'illusions que l'on voudrait ressaisir, alors qu'Eurydices nouvelles, elles sont évanouies pour jamais.... Je me rappelai que je vous avais promis de vous parler aujourd'hui du salon de peinture, et, quittant la galerie, j'entrai dans le grand salon.

Soudain à mes yeux se présente une immense toile d'un jeune artiste qui vient de débuter par un tableau de maître. Elle est belle, en effet, cette scène des *Funérailles du général Marceau*, retracée par M. Bouchot; elle est rendue avec vérité et simplicité. Les attitudes, les expressions sont vraies et exemptes de toute exagération. Ces qualités se retrouvent dans le dessin et le coloris de tout l'ouvrage. Chaque personnage est bien à sa place, et exprime bien la douleur. Marceau mort, étendu sur un brancard formé par des fusils, est porté par deux Autrichiens et deux Français; des officiers de grades différens, appartenant à l'armée ennemie, contemplent avec une admiration respectueuse les restes du général français dont ils avaient si souvent reconnu la loyauté et la bravoure, et ils l'escortent, confondus avec les officiers et soldats du général mort. La couleur est largement et habilement employée, l'effet est harmonieux, et, bien qu'un ton blanchâtre règne sur le tableau généralement *embu*, l'aspect a quelque chose de solennel qui va à l'âme et qui appelle le recueillement. Il en est de même de cette page moins grande de Steuben, *la Bataille de Waterloo;* elle aussi impressionne vivement. Poésie, mouvement, action, expression, admirable sentiment surtout de résignation et de désespoir dans la belle tête de Napoléon, voilà les qualités qu'on y distingue; et si l'on passe aux épisodes, quoi de plus beau que ce vieux grenadier qui, renversé, couvert de bessures, ne songe qu'au danger que court son empereur, sur lequel il semble que l'ennemi dirige son feu? Comme ces groupes sont bien variés et bien disposés! Cette page est vraiment digne d'être comparée aux batailles de Gros!..... de Gros! hélas! Gros au salon de 1835, Napoléon à Waterloo!..... Deux gloires déchues de leur grandeur... Je me découvre, et je dis en présence du *Waterloo* de *Gros*, en présence d'*Hercule* et *Diomède*, honneur au talent malheureux!

Vous avez vu à Bruxelles le tableau de Boissy-d'Anglas par M. Court. Celui de M. Vinchon est totalement manqué. J'ai déjà eu occasion de vous dire que je n'aimais pas beaucoup le tableau de M. Court, mais au moins cet artiste a rendu la scène principale, et son président avait quelque dignité, quelque énergie. Le président de M. Vinchon est assis et ne salue pas, et c'est dans le salut donné à la tête de Feraud que se résume l'action. Outre ces défauts, M. Vinchon me semble avoir trop

Digitized by Google

sacrifié son fond, ce qui fait qu'il n'y a pas dans la scène représentée assez de mouvement, de tumulte, et d'épisodes liés entre eux. Des parties bien dessinées, bien peintes, quelques belles têtes ne rachètent pas suffisamment ce qu'il y a de défectueux dans ce tableau, peu digne, selon moi, de figurer à la chambre des députés. Le courage civil traduit aussi maladroitement n'est qu'une énigme incompréhensible.

Silence!.... Ce lit en désordre, ce tapis relevé jeté çà et là, ce bout de rideau séparé de ses anneaux laisse deviner quelle espèce de lutte a dû exister tout à l'heure entre l'homme qui est là gisant et ceux là-bas qui parlent entre eux. Nous sommes à Blois; ce cadavre est celui du duc de Guise. Approchons! Comme il est beau de sentiment! Comme la tête soulevée par le rideau, pris et tendu par le poids du cadavre, est d'un grand caractère! Qu'il est naturel et varié dans ses mouvemens ce groupe d'assassins, se séparant et formant deux haies, afin que le regard fauve d'Henri III puisse furtivement se faire jour, et porter dans son âme la conviction que son beau cousin de Guise est bien mort! Ce tableau, d'une couleur brillante, où les moindres accessoires sont étudiés avec toute la conscience que l'on connaît à son auteur, est un petit chef-d'œuvre digne de tous ceux que M. Paul Delaroche a produits.

Quel est ce Monsieur armé d'une lancette, qui s'apprête à *saignare*, et sans doute *posteà purgare?* Chut! ne parlez pas ainsi, me dit-on, ce Monsieur est S. M. Louis-Philippe, et le saigné est le courrier Vernet. Peste soit des courtisans maladroits! Ils gâtent tout ce qu'ils touchent, et font d'une action louable en elle-même le sujet d'un tableau ridicule!

Un Horace Vernet!..... *Rebecca à la fontaine donne à boire au serviteur d'Abraham.* A coup sûr, ce tableau n'a pas le caractère biblique; je suis encore à comprendre comment Horace Vernet a métamorphosé cette scène arabe, mais arabe moderne, en une composition juive des temps anciens. J'admire le gracieux de la pose de la jeune fille; rien d'élégant aussi comme la forme de ses contours! L'Arabe est beau d'expression et de caractère. La peinture est ferme et suave.

Non loin d'Horace Vernet est Léopold Robert. *Ses deux jeunes filles, des environs de Naples, se parant pour la danse*, me rappellent agréablement la couleur suave et brillante de l'auteur des *Moissonneurs*.

J'aime assez, comme composition, *les derniers momens de la famille Cenci*, de M. Schopin. Cette page, infiniment supérieure au Charles IX du même artiste, est belle; les figures sont bien peintes et pleines d'expression. La couleur est jolie, et même trop jolie; un style moins

Digitized by Google

coquet, plus sévère et plus ferme, eût été plus convenable pour une telle scène.

M. Gigoux n'avait encore abordé que des tableaux de chevalet, il s'est lancé cette fois dans un cadre de grande dimension, et de trop grande dimension, selon moi; je crois que si les personnages de la *Communion de Léonard de Vinci*, au lieu d'être de grandeur naturelle, n'avaient que deux pieds de haut, son ouvrage gagnerait singulièrement à cette métamorphose. Néanmoins, on peut dire que M. Gigoux s'est tiré de cet essai avec bonheur. Son sujet est bien conçu; il y a de belles têtes, des poses vraies et simples dans cette composition; la touche en est large, les draperies sont bien peintes. Seulement le *Léonard de Vinci* est par trop nu pour son état maladif; le personnage de François Ier est d'un dessin un peu lourd, et sa tête est vilaine. Le ton général du tableau est gris et froid.

Cette année, M. Gudin a remplacé M. Tanneur. Là où l'an passé se reflétait *le clair de lune*, esclave tributaire du génie de ce dernier artiste, s'agite aujourd'hui la tempête. C'est le *Coup de vent du 7 janvier 1831, dans la rade d'Alger.*

Cette marine est d'une couleur chaude et brillante, l'eau est d'une grande vérité, et la scène admirablement rendue. Tous les personnages sont groupés, peints avec un talent rare chez les peintres de marine. Les expressions sont si justes qu'elles font mal à voir.

Il y a deux tableaux dans la *Pêche aux Aloses* de M. Garneray. La partie où se fait la pêche papillotte par la multiplicité des tons tranchans; l'autre partie, le fond, est harmonieux, et d'un ton tout-à-fait différent. Les figures sont assez bien dessinées; mais je me demande comment cette barque peut naviguer, là où il y a à peine de l'eau à la hauteur du genou.

Pauvre *Jeanne-d'Arc!* On lui a fait encore son procès? La jeune héroïne n'en saura pas gré à M. Jollivet. L'ensemble du tableau est déplaisant. Quand on l'analyse, on y trouve cependant des têtes bien étudiées et variées de caractère.

Le Charles IX de M. Monvoisin est sans contredit, sinon le meilleur, du moins un des meilleurs ouvrages que je connaisse de cet artiste. La pose et la physionomie de Charles IX sont très-expressives; la tête est bien celle d'un mourant dévoré par la fièvre. Ce tableau, dont la couleur est brillante et ferme, dont l'ordonnance est d'une noble simplicité, est destiné à faire partie du musée historique de Versailles.

Voici un vieux garde-chasse! il doit être de la famille Grenier? Je cherche le nº 987, et je vois que ma prévision était fondée.

Le Départ pour la chasse au tir est un joli tableau, un peu couleur

Digitized by Google

porcelaine, mais dans lequel le groupe principal est vrai dans les poses, et la figure du garde-chasse pleine d'expression et de vie.

Un bel acte de tolérance a inspiré M. Gosse. *L'Evêque de Lisieux sauvant la vie aux protestans de son diocèse* est un tableau d'une bonne couleur, malheureusement la composition manque de mouvement. Il y a des parties bien étudiées; mais aussi qu'il est raide et mal dessiné ce Monsieur habillé de rouge, à droite!

Ambulance de troupes françaises après un combat contre les Autrichiens (1792), par M. Lecomte. Groupes variés, bien distribués, jolis épisodes, du mouvement, des expressions vraies, sont les qualités qui recommandent ce tableau. Les figures sont bien peintes, bien dessinées; à l'exception, toutefois, du dragon près la colonne. Ce dragon-là est court et raide, et ses jambes ressemblent parfaitement à deux poteaux.

Salut à l'auteur d'*Eberhard le larmoyeur*, il n'a pas démérité de lui-même. Que l'effet est bien harmonisé au sujet dans le nouveau tableau de Scheffer! *Dante et Virgile rencontrent l'ombre de Francisca di Rimini et de Paulo aux enfers*. Cette charmante peinture est remplie de poésie et de goût. Francisca est élégante de formes, modelée admirablement, et l'expression de sa jolie tête divinement sentie. Le bras droit de Paulo est peut-être un peu plat; en revanche, Dante et Virgile sont d'un bon sentiment, et leurs têtes d'un beau caractère.

J'ai également des éloges à donner à M. H. Scheffer. Sa *Jeanne-d'Arc allant au supplice* est un tableau étudié à la perfection; chairs, draperies, accessoires, y sont traités avec une conscience rare. Jeanne-d'Arc est belle, et d'une expression qui approche de la sublimité. L'effet général du tableau manque cependant un peu de vigueur, le ton en est monotone.

La *Fuite de Henriette.—Marie de France, reine d'Angleterre*, par M. Desmoulins, se fait remarquer par une couleur grasse et d'un bel effet. Les physionomies des personnages sont bien senties.

Quelle magnifique perspective que cette *Cathédrale de Bruges*, par Dauzats! Quelle couleur brillante, quel riche dessin! La critique ne peut reprocher à l'artiste qu'un dessin un peu lourd dans les figures de moines.

Je reconnais Brasscassat dans ce *Taureau se frottant contre un arbre*. Si cet artiste n'était pas le peintre par excellence des animaux, son taureau lui vaudrait ce titre. Personne, en effet, n'a poussé cette étude plus loin; personne ne peint plus vigoureusement, plus chaudement et avec autant de vérité que Brasscassat.

Une couleur sévère, chaude, de belles têtes qui ne manquent pas de

Digitized by Google

sentiment, se font remarquer dans le *Cantique de Judith*, de M. Boulanger; pourquoi faut-il qu'on cherche en vain sous la robe la jambe gauche de cette maîtresse femme?

Je suis loin d'aimer l'*Exorcisme de Charles II*, de M. Brune. Il peut y avoir quelques bonnes choses dans ce tableau-fantasmagorie, mais elles se trouvent noyées dans le ton noir, sec et dur de l'ensemble.

Il y a tout un drame dans le *Martyre de Sainte Procule*, par M. Aiffre. Sainte Procule, née de parens illustres, fit, dès son enfance, vœu de virginité. Ses parens voulurent la marier à un jeune seigneur nommé Géraud; mais la jeune vierge, ferme dans son premier dessein, quitta sa patrie, et se retira dans le territoire de Gannat, en Auvergne. Le père de Procule, indigné de sa disparition, permit à Géraud de la chercher partout, et lui céda toute son autorité de père, l'engageant même à ne pas épargner la vie de celle qui se jouait ainsi de leurs desseins. Géraud l'ayant rencontrée près de Gannat, et n'ayant pu la faire renoncer à ses pieux et saints engagemens, la frappa à mort d'un coup d'épée.

M. Aiffre a rendu le moment où le meurtrier, couvert du généreux sang qu'il vient de répandre, est épouvanté de son action. La figure de Géraud exprime bien la terreur muette des remords; celle de la sainte la sublimité de la résignation. Les deux personnages sont bien dessinés; mais la couleur laisse à désirer. Du reste, si je ne me trompe, le début de M. Aiffre ne date que de l'an dernier, où un joli petit tableau de genre, *le Diable emporte l'Amour*, a sorti tout-à-coup son nom de la foule: le pas qu'il a fait cette année d'un tableau de genre à la grande page du martyre de Ste Procule, annonce que ce jeune artiste a su utiliser son temps, et qu'il est digne de prendre rang parmi nos peintres distingués.

Le *Pardon de Charles-le-Mauvais par Jean II*, de M. Blondel, est une jolie peinture, soignée, mignonne, mais froide et fade, et sans animation. Les chairs sont blanches et fausses; le dessin correct, mais froid. La tête de Charles-le-Mauvais est la seule qui exprime quelque chose, elle est belle; en revanche, le page est un effronté chérubin qui montre au public ce qu'il ne devrait pas lui montrer.

La *Nymphe Io*, de M. Bosio. Dessin fin et gracieux, couleur un peu rose et uniforme.

Anne d'Autriche au Monastère du Val-de-Grâce, de M. Beaume. Le chancelier est d'une hauteur démesurée. L'effet du tableau est harmonieux.

Le *portrait équestre du maréchal comte de Rantzaw*, par M. Alaux, est plein d'énergie et d'un coloris vigoureux.

Digitized by Google

La politesse que l'on fait aux étrangers, en les hébergeant au grand salon, est une belle chose sans doute, mais il ne faudrait pas qu'elle dégénérât en abus, et qu'un mauvais tableau, par cela seul qu'un Russe ou un Belge en est l'auteur, usurpât au grand salon la place qu'occuperait plus convenablement la composition d'un artiste qui aurait l'inconvénient d'être Français. D'ailleurs pourquoi, me disais-je, a-t-on si mal placé le tableau de M. John Martin (*le Déluge*), et si bien celui de M. Navez? Serions-nous mieux avec la Belgique qu'avec l'Angleterre?... Comme vous le pensez, Miss Caroline, mes questions sont restées sans réponse, et j'en ai été pour une mauvaise humeur. Sachez donc que c'est M. Navez qui l'a causée. M. Navez nous offre le *Sommeil de Jésus*. On s'aperçoit tout d'abord que ce tableau a été fait à Bruxelles; le peintre n'a pas ménagé les dentelles, les rubans, les ganses, jusqu'aux riches meubles du moyen-âge. M. Navez a fait une macédoine de ces colifichets de notre époque, de l'ameublement du moyen-âge avec le grave et simple costume juif, et il a oublié, ce que je rappelle à sa mémoire, que Jésus-Christ est fils d'un charpentier, qu'il est venu au monde dans une étable et non dans un palais. Mais aussi un Dieu pauvre est-il présentable, dans un moment où l'or est la divinité qu'on encense? Non; et le Sommeil du Jésus de M. Navez étant destiné à orner la chapelle de la reine des Belges, point ne faut s'étonner de sa toilette extraordinaire; M. Navez a pensé, sans doute, qu'une mise décente était de rigueur pour être admis chez les rois de la terre.

Le *Saint Jean-Baptiste*, de M. Champmartin, prêche dans le désert, et sans doute fort mal, car ses auditeurs sont d'une distraction peu polie. Cette composition me paraît faible. Le Saint Jean-Baptiste est d'abord d'une maigreur qui fait peine à voir; il est vrai que les sauterelles sont, dit-on, d'une digestion peu facile, et que c'était le repas frugal de l'orateur du désert. Le torse de l'homme couché sur le premier plan est bien modelé et d'un ton extrêmement vigoureux.

Le *Sac de Rome en* 1527, *par l'armée du connétable de Bourbon*, de M. Schnetz, est bien composé; les expressions sont vraies. La touche est sèche; en revanche, le coloris est franc.

Non loin du *Chat-Murr*, élégante traduction d'Hoffmann, par M. Renoux, est *une jeune femme regardant un portrait*. Ce portrait bien peint, bien dessiné, d'un effet très-heureux, riche de lumière, est de M. Dubuffe.

L'*Intérieur d'une cuisine à Franchard* fait honneur au pinceau de M. Fouquet. Touche hardie, coloris brillant, naïveté de dessin, sont les qualités de ce petit tableau.

Digitized by Google

Merci à M. Rémond. Sa *Vue des Alpes à Crévola* me fait vivre rétrospectivement avec délices; je respire l'air de ces Alpes qu'on regrette alors qu'on les a quittées. Les lignes de son paysage sont grandes, majestueuses, comme la nature qu'il retrace. Le coloris est suave et d'un effet bien combiné. Le feuillé des arbres pourrait cependant être un peu moins négligé d'étude.

M. Durupt a fait des progrès, comme coloriste, dans son *Saint Pierre imposant les mains aux habitans de Samarie;* mais, en vérité, je ne saurais le féliciter de s'être imposé un sujet aussi insignifiant.

La *Résurrection du Lazare*, de M. Féron, est bien de composition; la touche de ce tableau est un peu sèche et dure. Les têtes sont expressives et d'un beau caractère, les poses simples et bien dessinées.

Rien de joli comme la *Rentrée des Pêcheurs*, de M. Lepoittevin; c'est une fort belle marine d'une couleur moelleuse, d'un effet juste et chaud, et dont les personnages sont peints vigoureusement et d'un dessin naïf.

Voici, Caroline, une première promenade dans le grand salon qui vous aura identifiée aux principaux morceaux qui y sont exposés; je craindrais en continuant aujourd'hui cette course d'émousser votre attention fatiguée. Reposons-nous.

J'oubliais de vous dire qu'au lieu et place où posait, il y a deux ans, le portrait de M. Bertin-de-Vaux, par M. Ingres, on a mis, cette année, une *Chapelle dans le Colysée de Rome*. C'est toujours la même fabrique de peindre, les mêmes effets. Seulement, les années précédentes, les frères de ce tableau n'étaient signés que d'un seul nom, et ce nom était celui de M. le directeur général du Musée. Or, en l'an de grâce où je vous écris ces lignes, « César a rendu à César ce qui appartenait à César; » et au dessus de ce nom *Forbin*, on lit le nom de *Granet*. Il y a progrès de franchise depuis l'an dernier. Je prends acte, et j'exclame enfin : décidément.....

Nous vivons sous un *peintre* ennemi de la fraude!

A vous. F. CHATELAIN.

8e LETTRE. — *To Miss Caroline.* — Paris, 23 avril.

My dear Miss, j'ai reçu avant-hier votre aimable épître. Merci des détails que vous me donnez sur vos projets artistiques; croyez que, de loin comme de près, je prends part à ce qui peut vous intéresser. Merci également d'avoir confié votre lettre à lady L***. Votre compatriote aux grâces de son sexe joint toute la solidité du nôtre; j'ai

Digitized by Google

pu juger de la justesse de son esprit dans une visite que nous avons faite hier au salon, dans la compagnie de sa mère.

Il y a, vous le savez, Miss Caroline, deux sources d'inspiration pour les arts : *le monde physique*, où la nature, qui nous environne de ses formes multiples, parle à nos sens d'une manière variée à l'infini ; monde qu'on peut *idéaliser*, c'est-à-dire embellir et concevoir sous son expression la plus haute, ce qui n'est autre chose que se créer un type imitatif : et *le monde symbolique*, créé d'après les dogmes religieux, se perpétuant d'âge en âge par la tradition, dans lequel le génie de l'imitation joue un rôle secondaire, et ne figure des objets que pour rappeler l'idée qu'ils expriment. L'artiste ici n'est point entièrement créateur : l'intelligence sacerdotale le dirige, et lui dicte ce qu'il doit écrire sur la toile ou sur le marbre ; elle l'accompagne partout, ne voyant en lui qu'un instrument fidèle de son écriture idéographique, et dans les chefs-d'œuvre de l'art qu'un moyen solennel et durable de parler aux hommes jusqu'à la postérité la plus reculée.

Avant de vous conduire vers ce long et étroit corridor, où l'administration persiste chaque année à exposer les œuvres de nos graveurs et de nos lithographes, je veux sortir à vos yeux de la foule un sujet dont la pensée est puisée dans le monde symbolique. Ce cadre n'eût pas été déplacé dans ce grand salon, réunion d'élite où l'aristocratie des noms, souvent plus que celle du talent, est un titre à l'admission. En vous mettant en présence de la seule belle page qui, cette année, nous ait été envoyée de Rome, je veux vous prouver, Miss Caroline, que ce n'est point contre les jeunes artistes qui font partie de cette école que s'est souvent exercée ma critique, mais bien contre les abus qui minent l'institution caduque de la *villa Médicis*.

La presse a été à peu près unanime pour saluer de ses applaudissemens le jeune artiste auquel nous devons *le Christ au Tombeau*. C'est qu'en effet, bien que *le Christ au Tombeau* ne soit pour ainsi dire pas une création, il y a néanmoins progrès immense entre la réalisation de ce beau morceau de peinture, et le *Noé maudissant ses Fils*, du même auteur. Cependant, et peut-être même à cause de son infériorité, ce tableau avait obtenu, l'an dernier, les honneurs du grand salon. A mon avis, M. Signol a su faire un ouvrage fort remarquable, sous l'inspiration des peintres religieux du moyen-âge, et, loin de vouloir cacher ses emprunts, il a pris le soin d'écrire la date de l'époque dont il s'est inspiré, dans la bordure peinte qui entoure son tableau. Ces têtes de chérubins ailés, ces imitations de mosaïque ne sont autre chose, en effet, que l'indication du siècle dans lequel il a puisé.

Digitized by Google

Si de l'encadrement on passe au tableau lui-même, on trouve que l'imitation pour être voilée n'est pas moins apparente. La disposition générale qui partage la toile en deux, ou peut-être en trois sujets, est une idée qu'un peintre de notre époque n'aurait pas; il y aurait plus d'unité dans une composition sortie vierge d'un cerveau contemporain : il faut, pour trouver de nombreux exemples dans ce genre, remonter au Giotto, à Cimabuée, à Hemling; ces grands artistes ont posé, pour la représentation des sujets religieux chrétiens, des barrières que plus tard Raphaël, Michel-Ange et Ribeira n'ont pas dépassées. C'est donc une heureuse idée de la part de M. Signol d'avoir su convenablement choisir les artistes dont il voulait s'inspirer, et une idée meilleure encore, car elle annonce un fonds de probité artistique bien rare de nos jours, de ne point avoir cherché à déguiser ses emprunts. Ainsi, ce *Christ* dont la tête est entourée de l'auréole symbolique, majestueux emblème de la Divinité; ce *Sépulcre* coupé de manière que le spectateur en voit l'intérieur; cet ange agenouillé sur la pierre et priant; ces myriades d'anges qui représentent le Ciel; la forme semi-circulaire du haut du tableau, tout cela indique des emprunts ou au moins des réminiscences : le principal mérite du tableau, on doit donc le chercher moins encore dans l'heureux choix d'un sujet créé par avance, dans la manière dont la scène est posée, que sous le rapport de l'exécution.

Le Christ est beau, bien modelé, bien dessiné : la tête s'écarte peut-être un peu de ce type de physionomie que les peintres religieux nous ont légué; mais cependant cette tête est noble et belle. Toutefois, sans adresser à M. Signol des paroles de blâme qu'on pourrait taxer de trop de sévérité, je dirai qu'en thèse générale, il ne faut changer un type consacré qu'à la condition expresse de faire beaucoup mieux; et pour moi, le visage calme, grave, pur, sublime du Christ, tel qu'il a été rendu au moyen-âge, me paraît infiniment supérieur à la personnification de M. Signol.

L'ange est bien, sa tête est chaste, les mains se joignent pieusement; mais les ailes laissent quelque chose à désirer. Dans l'état d'immobilité, de recueillement où l'ange est plongé, pourquoi ces ailes ne sont-elles pas d'ailleurs tout-à-fait ployées? Il me semble que si elles étaient plus longues, longues à traîner, la figure gagnerait beaucoup. Les peintres religieux eussent aussi fait les ailes blanches; ce symbole mystique, ils ne l'eussent point négligé, ils ne lui eussent pas même sacrifié un effet de peinture. Il est fâcheux que M. Signol ne se soit pas encore identifié davantage à l'idée mère de son poème, à ce je ne sais quoi de poétique que comporte un sujet aussi grandiose, aussi fertile en inspirations que celui qu'il a traité.

Digitized by Google

Malgré les légères imperfections que je vous signale, *le Christ au Tombeau* place, dès ce moment, M. Signol parmi nos peintres les plus distingués. La Russie nous enlève ce morceau, que ne désavouerait pas un de nos grands maîtres. Il est destiné à orner une chapelle d'un oratoire de Saint-Pétersbourg, celui de madame la comtesse de Potowska. Nous connaissons peu de peintures qui soient en possession d'impressionner religieusement, comme cette composition simple et touchante, devant laquelle l'on ne peut s'arrêter sans se recueillir et penser.

Comme transition du monde symbolique au monde physique, je trouve, à l'exposition des gravures et lithographies, la gravure de M. Sixdeniers, *le Groupe de Louis XVI*, d'après le marbre de M. Bosio. Elle est empreinte d'un sentiment angélique, cette figure qui montre le ciel au roi. Il y a de l'inspiration dans son regard.

Cette gravure est, sans contredit, la meilleure des quatre exposées par M. Sixdeniers. Le dessin en est minutieusement étudié, il est moelleux et d'un effet plein d'harmonie.

A part la gravure de M. Sixdeniers, toutes celles de l'exposition appartiennent à ce que nous appelons le monde physique. J'aime assez cette scène de bal masqué, *Séduction et Jalousie*, d'après M. Franquelin, par M. Alais. La taille est fine et fouillue, le dessin soigné, et l'effet juste.

Le Portrait, traduit *d'après Ingres*, par Calamatta, est d'un burin de maître. Cette gravure rend, avec une extrême et minutieuse vérité, le modelé de M. Ingres; il est fâcheux qu'elle soit, pour ainsi dire, perdue là où elle est placée.

L'Enlèvement de Rébecca, d'après M. L. Coignet, par M. Girard, est une des gravures les mieux travaillées de l'exposition; les plans, les clairs et les ombres sont bien observés; aussi est-elle riche d'harmonie. Il n'en est point ainsi du *Stratagème de Vénus*, d'après M. P. Carpentier, par M. Gelée; les tailles en sont sèches et produisent un effet dur.

Le Portrait de Napoléon, d'après David, gravé à l'eau-forte par M. Vallot, et achevé par M. Laugier, est d'un dessin ferme, pur, et d'un burin bien conduit.

La Léda, d'après Léonard de Vinci, par M. Ledoux, est d'un dessin devenu froid à force de corrections; le burin est sec et d'un effet terne.

L'Orage pendant la Moisson, d'après M. Beaume, fait infiniment d'honneur à M. Maile. Cette gravure rend bien la couleur brillante et la touche grasse de l'original. Il y a du moelleux dans le faire.

Digitized by Google

Des six gravures de M. Jazet, les seules traductions d'Horace Vernet nous paraissent mériter des éloges, surtout celle des *Arabes de l'intérieur de l'Atlas*, admirable d'effet. Quant aux autres productions de M. Jazet, elles doivent être classées dans ce qu'on appelle *la pacotille;* bonnes, tout au plus, pour le commerce, l'art aurait tort de chercher à y revendiquer quelque chose.

Je m'arrête avec complaisance devant *Henri IV et ses enfans*, d'après M. Ingres. J'admire le burin fin et régulier de M. Richomme. Je comprends parfaitement la situation du bon roi, qui, surpris jouant avec ses enfans par l'ambassadeur d'Espagne, le salue de ces mots : « Monsieur l'ambassadeur, êtes-vous père ? » et, sur sa réponse affirmative, ajoute : « En ce cas, je puis continuer le tour de la chambre. » De toutes les gravures exposées au salon, *Henri IV jouant avec ses enfans* est sans contredit celle dont le travail est le plus soigné.

Elle respire, cette *Tête de Rembrant* si bien reproduite par M. Martinet. On croit, à l'aspect de cette gravure, être en présence du portrait original; elle est non moins douce, non moins harmonieuse d'effet, non moins variée de ton, non moins bien modelée que la page de Rembrant lui-même. Cette gravure est une des mieux burinées du salon.

M. Prévost a exposé plusieurs gravures, son *Cromwel* est celle que nous préférons; l'effet en est grand et riche; elle est d'un burin facile. Le *Sancho*, du même auteur, d'après M. Decamps, est grassement modelé et d'un effet chaud.

Il est vraiment malheureux que les tailles des chairs soient si dures en plusieurs endroits dans cette traduction, d'après Murillo, *le Pouilleux*, que nous donne M. Masson; car le dessin est fidèle, l'effet est juste, lumineux et bien rendu.

La lithographie est veuve, cette année, d'un morceau capital. On n'y voit rien qui puisse approcher de cette *Chapelle Sixtine*, qui, l'an dernier, a placé M. Sudre le premier entre les artistes pour lesquels la lithographie n'a plus de secrets; c'est que la lithographie n'a réellement aucun encouragement en France; c'est que la classe des beaux-arts n'a dans son sein aucun artiste qui la représente, et c'est selon nous une lacune qu'elle devrait faire cesser, maintenant que la lithographie marche souvent l'égale de la gravure. Quoi qu'il en soit, c'est encore une traduction de M. Ingres qui, au présent salon, occupe la première place. *Francisca di Rimini et Paulo*, de M. Aubry Lecomte, est un morceau charmant; les têtes sont pleines d'expression, le dessin est fin et d'un crayon fort doux.

Dans les *Vues de Nice et de Gênes*, de M. Champin, les premiers plans sont d'un effet trop pâle. M. Marin Lavigne a fait mieux que le

Digitized by Google

tableau de M. Johannot dans sa lithographie du *Courrier Vernet*; l'effet est moins vaporeux. J'aime beaucoup *les Peureuses* et *les Espiègles* d'après M. Alphonse Roëhn. Le dessin de M. Noël est doux et suave, il reproduit parfaitement l'original. Quelques portraits de femmes de M. Legrand, *le Giaour* d'après Scheffer, par M. Weber, méritent une mention honorable.

Je ne saurais quitter le corridor où sont exposées les gravures, sans parler avec éloge d'un dessin à la plume, de M. Lanet; ce travail est tellement extraordinaire que, si l'auteur ne disait: *C'est un dessin à la plume*, on se refuserait à le croire, en voyant un *grené* aussi doux, aussi moelleux que celui d'une belle lithographie, et des ombres fondues et des contours fins comme dans la meilleure gravure. La pureté du dessin mérite aussi des éloges.

Le *Dessin* fait *d'après le masque de Napoléon*, par M. Calamatta, est d'une étude admirable, les moindres détails y sont accusés avec un rare talent. A mes yeux ce dessin est supérieur encore à la gravure à laquelle il a servi de modèle.

Voilà, Caroline, tout ce que je puis vous dire des gravures et lithographies: non que je puisse avoir la prétention de vous avoir fait passer en revue les 77 morceaux qui tapissent le passage du grand salon aux galeries du Conseil d'État; à quoi me servirait de vous dire que les gravures de MM. tels et tels sont au dessous du médiocre, et que leur exposition n'est qu'une simple affaire de marchand? Je préfère rentrer avec vous dans ce grand salon que nous avons quitté dans notre dernier courrier, sans avoir eu le temps de le visiter entièrement.

N° 2173. Quelle belle peinture! quel pinceau ferme et hardi! J'ai reconnu la touche de M. Ziégler. *Le portrait du connétable comte de Sancerre* est destiné au musée historique de Versailles. Cet ouvrage fait honneur à l'artiste. Le Connétable, avec sa vieille armure et son cheval bardé de fer, est d'un coloris puissant, et a une saillie extraordinaire.

M. Court n'aurait dû exposer cette année que des portraits. Que dire de son *Saint Paul au pouvoir des Romains, s'embarquant pour Jérusalem?*... si ce n'est que ce tableau est bien au dessous du talent de l'artiste. L'apôtre n'a nulle expression: l'exaltation, la foi et les signes de la vie militante du futur martyr, rien n'est indiqué dans cette figure du principal personnage entièrement dénuée de caractère. A part quelques *académies* bien dessinées et bien peintes, tout est faux dans ce tableau. La couleur est aussi indécise que l'action représentée. Rien ne se motive; ni l'emploi de la force qui oblige le saint à s'embar-

Digitized by Google

quer, ni les regrets de ceux qu'il quitte, ni les efforts de cette soldatesque contenant cette multitude inactive, fort peu soucieuse d'être contenue. Il y a loin de ce tableau à *la Mort de César*.

La *Madeleine au tombeau de Jésus*, par M. Delorme, est d'une coquetterie de pinceau telle, qu'on prendrait ce tableau pour une peinture sur verre. Nous n'aimons pas les pochades; mais le léché, le fini minutieux, quand il est poussé à l'excès, ne nous plaît pas davantage.

La Vue d'Abbeville, par M. Dupré, est d'un joli effet. *La Promenade aux châteaux de Crac, vers les sources de la Garonne*, par M. le général Lejeune, est un grand paysage dont le feuillage est sec; la couleur en est vigoureuse, mais criarde, et les personnages d'un dessin lourd.

J'aime beaucoup le portrait n° 1258, par M. Latil; beaucoup aussi celui de M. Rouillard, portant le n° 1898, dont la touche est large, le nu bien modelé, et la couleur bonne; beaucoup moins celui de M. Lépaulle, n° 1376, bien que la pose de Mlle F... soit naturelle, mais la couleur un peu prétentieuse est criarde; moins encore le portrait du général J., n° 1747, par M. Pingret, parce que, dans ce portrait qui a de l'éclat dans la couleur, les nus sont trop rouges et le bras trop raide; mais j'avoue que je déteste cordialement le portrait de Mme de W., n° 1179, par M. Kinson, car sa couleur est blafarde comme celle des porcelaines.

Il y a du mérite dans *l'Intérieur Catalan*, de M. Franquelin. Une mère malade unit sa fille à celui qu'elle aime, en reconnaissance des soins qu'il lui a prodigués pendant sa maladie. Les personnages sont étudiés avec soin; la tête de la jeune fille, celle de la mère surtout, sont peintes avec talent et vérité.

Les Restes de l'Eglise des Augustins à Rouen sont bien reproduits par M. Garneray (Hippolyte): cette peinture est jolie, mais le fond manque malheureusement d'air.

Le Jérôme Savonarole, de M. Granet, est d'un bel effet: mais *l'Assomption de la Vierge*, par M. Fournier; *les Musiciens ambulans*, par M. Gallait; *la Vieille Femme cherchant à séduire une Jeune Fille en lui offrant des présens*, par M. Gauthier; *le Tirailleur de la Vieille Garde pansé par sa Femme*, de M. Genod; *la Corvette l'Isis*, par M. Gilbert, et *la Tête de Saint-Jean offerte à Hérodias*, par M. Balthasar, toutes ces toiles badigeonnées eussent-elles dû trouver place au grand salon, de par la volonté de MM. du jury, dont le caprice a éliminé les tableaux des Chenavard, des Turpin de Crissé, des Thévenin, qui, eux, valaient au moins quelque chose? Que vous dirai-je encore d'un jury qui a admis au grand salon des turpitudes telles que celles-ci:

Digitized by Google

l'Adoration du Cœur de Jésus, de M. Holfeld; *la Bianca Capello*, de M. Bidaud; ce *Bédouin* de M. Colin, si long qu'il ne finit pas, si mal dessiné; cette *Jeanne d'Arc* mise en *prison*, par M. Dubois; cette *Chaumière Indienne*, de M. Alph. Dulong, qui n'a rien de commun avec celle de Bernardin de Saint-Pierre; ce *Naufrage du Dogre prussien le Frédéric*, par M. Mozin, d'une couleur si monotone et si froide; le *Grégoire-le-Grand*, de M. Nouviaire, mauvais au superlatif; cet extrait de *Charles V rentrant au Louvre* sur un énorme *dada*; ce *Giaour racontant sa vie au Moine*, par M. Lefebvre; ces *Deux Jeunes Filles dans une Barque*, de M. Rioult; et enfin, ce *Charlemagne présidant aux Travaux des Savans*, de M. Saint-Evre, tableau qui, d'une couleur rouge et monotone, malgré une touche grasse et quelques nus bien modelés, n'est au total qu'une composition froide qui ne s'explique pas, et tout-à-fait indigne de la place qu'elle occupe au grand salon.

Je croirais, Miss Caroline, abuser de la patience que vous avez à me lire, si j'entrais dans de nouveaux et de nombreux détails sur les nombreux tableaux dont je n'ai pas encore eu occasion de vous parler. Seulement, et pour terminer cette revue faite à la hâte par un tableau de l'un de vos compatriotes, je vous dirai que le *Déluge* de votre Martin, mieux placé qu'au commencement de l'exposition, attire aujourd'hui la foule. On reconnaît enfin l'immense et original talent de l'auteur de cette effrayante peinture, et on s'accorde à reconnaître qu'il n'y avait qu'un génie supérieur qui fût capable de concevoir et d'exécuter aussi bien un sujet aussi grandiose.

A vous, Miss Caroline, à vous... F. CHATELAIN.

— *Étude et exercice de la médecine en Europe et en Amérique.* — La question très-grave d'un règlement pour la pratique de la médecine reste à l'ordre du jour. Effleurée plutôt qu'approfondie par le Congrès scientifique de Caen, elle a coûté ensuite trois mois de débats fort animés à l'Académie royale de médecine de Paris, qui n'a pu y trouver de solution. On attend toujours que la commission nommée par le ministre de l'instruction publique produise un projet de loi assez viable pour qu'il subisse la discussion de la tribune. Cette loi, digne des progrès de la science et conciliant les droits des médecins avec les intérêts de la société, profiterait à d'autres pays encore que la France.

Aux États-Unis, la médecine française prévaut dans la Louisiane, un peu aussi à New-York. Si dix-sept docteurs reçus à Paris, la plupart réfugiés politiques, y ont succombé en 1833 lors de la recrudescence du choléra, d'autres qui sont partis pour ces états, en 1834, paraissent se bien trouver de leur émigration. C'est que les études médicales,

Digitized by Google

comme celles du droit, sont très-incomplètes. On y enseigne exclusivement la méthode écossaise ; tandis que dans l'Amérique anglaise, un statut récent exige, pour obtenir une commission de praticien, un diplôme du collége royal des chirurgiens de Londres ou des Universités d'Angleterre, et il rejette les grades conférés par les facultés de Dublin, d'Édimbourg ou de Glascow, aussi par la société des apothicaires de Londres.

Cette société a beaucoup d'influence par ses richesses et à cause du nombre de ses membres. Afin de remédier à la faiblesse trop constatée des connaissances médicales dans la Grande-Bretagne, elle obtint, en 1815, du parlement un acte qui oblige de suivre des cours d'anatomie, physiologie, botanique, chimie, pharmacie, de matière médicale et d'accouchement ; en outre, de justifier de 12 mois de fréquentation dans un hôpital, de cinq années passées dans l'officine d'un apothicaire ; enfin, de traduire assez couramment le latin de Celse. Et, sans une licence de cette société, le médecin anglais ne peut fournir lui-même les médicamens qu'il a prescrits. Aussi beaucoup d'élèves, incapables de satisfaire sur toutes ces parties aux examens que font subir concurremment les apothicaires et les chirurgiens, abandonnent la *halle* des premiers, pour se borner à l'exercice de la chirurgie et de l'art des accouchemens.

Mais en Écosse le licencié des apothicaires ne peut pas pratiquer sans un diplôme de l'école d'Édimbourg : par représaille, la halle de Londres refuse assez souvent des admissions à des gradués dans les colléges de l'Écosse. On ne manque pas à Glascow et à Édimbourg de soutenir que le cours d'études médicales y est bien supérieur à celui de la capitale de l'Angleterre ; et, dans leur pétition au parlement, les professeurs écossais attaquent, comme entachée de monopole, l'obligation d'un apprentissage de cinq années chez un apothicaire anglais.

Pendant ces démêlés fâcheux, car la science s'est placée trop haut pour que les praticiens mêmes soient encore en butte à des sarcasmes surannés, la presse, qui active les relations entre les peuples, contribue avec plus de puissance encore que l'enseignement aux progrès de la médecine. Ailleurs j'ai cité des ouvrages de docteurs de Paris qui sont traduits ou résumés à l'étranger. Des controverses toutes scientifiques sont ainsi agitées entre les méthodes diverses. C'est ce que prouve encore l'ouvrage récent de M. S. Tanchou, déjà auteur d'un *Nouveau procédé de Lithotritie*, vol. in-8°. Ce praticien, distingué à Paris, et qui y a professé des cours de maladies des voies urinaires, publie un *Traité des rétrécissemens du canal de l'urètre et de l'intestin*

Digitized by Google

rectum (1), livre méthodique et précis qu'on n'achève pas de lire sans regretter que d'autres consultans appelés auprès de Talma n'aient pas reconnu avec l'auteur la vraie cause de la maladie du célèbre tragédien. D'autres cas de malades, traités d'abord hors France, montrent que dans les Indes Orientales et Occidentales, et bien ailleurs, l'empirisme ignorant et l'esprit systématique ont toujours des partisans et des victimes. Souvent aussi le docteur Tanchou rectifie ou réfute des observations et des procédés de médecins distingués de la Grande-Bretagne. ISIDORE LEBRUN.

— *Opinion émise par un journal de Normandie, sur la chronique d'un bedeau de l'Université d'Angers.* — Le Journal de Cherbourg, dans son numéro 37 de cette année, publie un article de M. Verusmor, extrêmement flatteur pour la *Revue Anglo-Française* dont il dit beaucoup de bien, en finissant par ajouter qu'elle semble grandir avec l'âge. En tenant pour bon à peu près tout ce qu'elle publie, on y trouve un correctif, et c'est ce morceau de critique, fait de bonne foi et éclaircissant un point historique, que nous ne craignons pas de réimprimer ici : il s'agit de l'espèce de chronique donnée ci-dessus, pag. 112 et suivantes; et après avoir dit que la liste des places conquises sur les Anglais, dans la guerre de Normandie, contient des noms mal orthographiés, M. de Verusmor continue ainsi :

« Mais c'est la pièce portant n° VI qui a fixé plus particulièrement mon attention et dont je veux parler. Il importe de relever l'erreur capitale qu'elle consacre, d'autant plus que la *Revue Anglo-Française* est un ouvrage qui fait autorité dans le public. Cette pièce de la chronique traite d'une bataille de Valognes, qui aurait contribué à l'expulsion des Anglais de la Normandie. L'histoire ne parle nulle part d'une bataille de Valognes, et il est certain qu'il n'y eut aucun combat de quelque importance, livré dans le Cotentin, pendant la lutte de Charles VII, contre les troupes d'Henri VI. Le chroniqueur dit que cette prétendue bataille eut lieu près de Valognes et de Coutances, comme si ces deux villes se touchaient, pour ainsi dire, tandis qu'au contraire elles sont séparées par une distance de plus de douze lieues, en ligne droite. On voit bien que la chronique a été écrite loin du théâtre des faits dont elle parle, et par un homme qui ne connaissait point le pays. Mais l'auteur dit que la bataille de Valognes fut donnée le 15 avril 1450. Cette date est une preuve que le chroniqueur s'est trompé de lieu et de nom. Il y eut en effet, ce jour-là, une affaire mémorable entre les Anglais et les Français : ce fut la bataille décisive de Formi-

(1) Volume in-8° avec planches. Paris, Crochard, libraire ; et chez l'auteur, rue d'Amboise, n° 7, près le théâtre des Italiens.

Digitized by Google

gny, livrée près du village de ce nom, dans une plaine entre Isigny et Bayeux, à une grande distance de Valognes et de Coutances. Et ce qui me confirme dans l'opinion qu'il s'agit de cette bataille, et non d'un combat de Valognes, qui n'a jamais eu lieu, c'est que les noms cités par le chroniqueur, de Thomas Kiriel, comme chef de l'armée anglaise, du comte de Clermont et du connétable de Richemont, comme chefs de l'armée française, sont précisément ceux des commandans des parties belligérantes à la journée de Formigny.

» D'ailleurs, à cette époque du 15 avril, les troupes de Charles VII n'avaient point encore envahi le Cotentin, et après l'affaire de Formigny, où l'armée anglaise fut détruite, il n'y avait plus moyen de batailler. Il ne restait plus que quelques places fortes qu'on fit facilement capituler, et l'ennemi fut expulsé de toute la Basse-Normandie, à l'exception de Cherbourg dont la reddition n'eut lieu que dans le mois d'août suivant. »

— *Coup d'œil anglo-français jeté sur l'exposition de tableaux de Douai.* — Il y a eu à Douai, à compter du 12 juillet dernier, par les soins de la *Société des Amis des Arts*, une exposition de tableaux, qui s'est prolongée pendant la tenue du Congrès. On sait qu'en Flandre on aime généralement la peinture, que cette contrée a son école particulière, et là il devait tout naturellement se trouver de bons morceaux. Je me bornerai à indiquer ici quelques tableaux anglo-français que j'ai remarqués dans cette collection. — N° 91. *Marée basse (côtes d'Angleterre)*, par M. Ch. Collignon (de Paris); c'est une bonne marine. — 116. *Les Enfans d'Édouard*, par M. Paul Delaroche (de Paris). On a tant parlé de ce tableau, qu'il suffit de l'indiquer ici. Du reste, quel sujet à traiter par un artiste placé au premier rang! Deux enfans, Édouard V, roi d'Angleterre, et Richard, duc d'York, son frère, étouffés dans la tour de Londres, par les ordres de leur oncle qui, par suite de ce forfait, devient roi sous le nom de Richard III! — *Marie Stuart rêvant à la France (effet de lune)*, par Mlle Adèle Kindt (de Bruxelles). Ce tableau, qui a du mérite, donne une idée du faire de l'école flamande actuelle, qui est loin de suivre les erremens des anciens peintres du même pays. — 284. *Cromwel*, par M. Le Boussel (de Lille). C'est un bon portrait, mais qui néanmoins offre prise à la critique. — 292. *Incendie de la Chambre des Lords et de celle des Communes, le 16 octobre 1834, esquisse d'après nature*, par M. G. Lepaulle (de Paris). Ce morceau intéresse parce qu'il donne une idée d'un événement récent et très-désastreux par les pertes irréparables pour la science qui en sont la suite.—293. *La Coquette, jument faite en Angleterre, d'après nature*, par le même. Laissons

Digitized by Google

aux amateurs de chevaux anglais à porter un jugement sur ce petit tableau. — 335. *Jeanne d'Arc*, par Mlle Adèle Martin (de Paris). C'est un sujet tiré des *Ducs de Bourgogne*, de M. de Barante, et il a été traité de manière à produire de l'effet. Voici la notice : Le sire de Luxembourg, dont Jeanne avait été prisonnière, passant à Rouen, alla la voir dans sa prison avec le comte de Warwick et le comte de Strafford. « Jeanne, lui dit-il en plaisantant, je suis venu te mettre à rançon, mais il faut promettre de ne t'armer jamais contre nous. — Ah ! mon Dieu ! vous vous riez de moi, dit-elle, vous n'en avez pas le vouloir ni le pouvoir. Je sais bien que tes gens me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France ; mais, fussent-ils cent mille goddems de plus qu'à présent, ils n'auront pas le royaume. » Irrité de ces paroles, le comte de Strafford tira sa dague pour la frapper, et ne fut arrêté que par le comte de Warwick. — 345. *Jean-sans-Peur*, par M. Mayer (de Paris). L'artiste a voulu peindre le résultat matériel de cet immense fait du pont de Montereau, énigme encore à résoudre, pour la culpabilité du fils de Charles VI, et qui a eu tant d'influence sur les destinées de la France. Le crime est consommé ; les grands personnages, réunis la veille, ont abandonné ce lieu maudit, et c'est le curé de Montereau qui se transporte, le lendemain du meurtre, à la tête des mendians, pour enlever le corps du duc de Bourgogne et lui rendre les honneurs de la sépulture. Que de réflexions à faire à la vue de ce tableau ! — 359. *Du Guesclin expirant reçoit les clefs de Château-Randan*, par M. Mirbach (de Paris) ; morceau bien pris dans son ensemble, mais d'un coloris désagréable à l'œil. — 403. *Sujet tiré de l'Histoire d'Ecosse, de Walter-Scott*, par M. de la Piedra (de Paris). Jacques Ier, roi d'Écosse, surpris par des assassins, au moment de se retirer pour la nuit, descend dans un caveau situé sous son appartement pour se dérober à leurs poursuites. « Une tradition prétend qu'une jeune dame de la suite de la reine, » nommée Catherine Douglas, chercha à suppléer au manque d'un » verrou à la porte de la chambre du roi, en passant son bras au » travers des gâches. Ce faible obstacle fut bientôt surmonté ; mais on » avait gagné assez de temps pour que la reine et ses dames eussent » trouvé le moyen de faire descendre le roi dans un caveau situé sous » l'appartement. » Il semble que l'artiste n'a pas tiré tout le parti possible d'une scène aussi intéressante. — 404. *Lady Hermione et Marguerite Ramsay (sujet tiré des Aventures de Nigel, de Walter-Scott)*, par le même. — 405. *Madeline et Ellinor Lester (sujet tiré du Student de Balnel)*, par Mlle Maria de la Piedra (de Paris) ; morceau gracieux. — *Olivier Cromwel, d'après Paul Delaroche* (aquarelle),

Digitized by Google

par M. Alex. Queny (de Lille); copie bien faite. — 490. *Les Enfans d'Edouard dans la tour de Londres, d'après M. Alfred Johannot*, par M. Ch. Vogt (de Paris); c'est une bonne copie d'un bon tableau. — Une autre exposition a eu lieu à Valenciennes, à la suite du Congrès; mais, comme je n'ai pu voir que les premiers articles envoyés, je suis hors d'état de parler de cette autre réunion de tableaux. Mais, on le voit, la terre de Flandre a conservé ce goût pour les beaux-arts qui lui donna un si grand éclat à la fin du moyen-âge. D. L. F.

— *Sur un discours remarquable du nouveau gouverneur du Canada.* — Le comte de Gosford, gouverneur du Canada, en faisant, le 27 octobre 1835, l'ouverture du parlement de cette colonie, s'est exprimé avec sagesse et fermeté, et en même temps en se servant d'expressions conciliantes. Ce nouveau gouverneur, après avoir loué les Canadiens d'origine française sur leurs vertus domestiques, a continué ainsi : « L'Angleterre protégera et secondera le clergé bien-» veillant, actif et pieux, par la sollicitude et par les exemples du-» quel l'ordre et la tranquillité ont été maintenus de génération en » génération. »

Il faut noter que le clergé canadien est catholique, et que celui de la masse de la nation irlandaise est de la même croyance. Pourtant ceux qui protégent le clergé catholique d'une colonie sont accusés de ne pas traiter de la même manière celui d'une des deux grandes îles de l'Empire britannique? Que de réflexions on pourrait faire à ce sujet! A. D.

Digitized by Google

Bulletin Bibliographique.

Histoire du chateau et des sires de Tancarville, par M. A. Deville. 1 vol. in-8°, avec lithographies et vignettes. Rouen, N. Périaux, 1834. (1er article.)

Cette Revue a déjà donné, et avant la publication du livre qu'on annonce, un notable fragment de ce beau travail (1). Aujourd'hui il ne reste à parler que de ce qui est en dehors de la possession du château de Tancarville, par la maison de Melun.

Avant tout il est bon de faire connaître le but que s'est proposé le savant antiquaire de Rouen : « En publiant cet ouvrage, dit-il » dans son avis préliminaire, l'auteur complète la tâche qu'il s'était » imposée de décrire quelques-uns des principaux monumens de la » Haute-Normandie, dont l'histoire pût se lier à celle du moyen-âge, » dans cette partie de la France. La période qu'on est convenu » d'appeler de ce nom fut une lutte, un drame, dont le clergé, la » royauté, l'aristocratie se partagèrent les rôles. Le prêtre, le roi, » le noble, que l'archéologue traduit par le monastère, la forteresse » royale, le manoir féodal : voilà le moyen-âge. Après avoir décrit » un de nos anciens monastères normands, dans son *Essai sur l'ab-* » *baye de St-Georges de Bocherville*, puis la plus célèbre peut-être » de nos forteresses ducales, dans son *Histoire du Château-Gaillard*, » il restait à l'auteur, pour achever le plan qu'il avait conçu, de » peindre la demeure d'une de ces familles, troisième puissance de » ces temps déjà éloignés. Le château de Tancarville, situé sur les » bords et à quelques lieues de l'embouchure de la Seine, ce château » si admirable par sa position, si imposant par ses ruines, si intéres- » sant par la variété des souvenirs, s'offrait naturellement à sa plume. » Quel autre, en Normandie, se recommandait à plus de titres à » l'attention de l'archéologue et de l'historien, et se prêtait mieux au » but indiqué ? Séjour des Tancarville, de cette noble famille normande, » dont le chef avait eu pour élève l'homme le plus extraordinaire des » temps féodaux, Guillaume-le-Conquérant, et dont les descendans

(1) *Les sires de Tancarville, de la maison de Melun*, article inséré dans le second volume de ce Recueil, p. 51 et s.

Digitized by Google

» se mesurèrent plus d'une fois corps à corps avec les rois, cette an-
» tique demeure devait passer successivement, par alliance, dans des
» mains non moins illustres. Les Melun, les Harcourt, les Longue-
» ville, les Montmorency en occupèrent les tours, y appendirent leur
» lance et leur écu. Charles VI, Talbot, Dunois, Charles VII, Agnès,
» Castelnau, l'auteur des mémoires et le confident de Marie Stuart,
» les duchesses de Longueville et de Nemours, le financier Law, et,
» plus près de nous, un des lieutenans de Napoléon, le duc d'Albuféra,
» l'ont habitée ou visitée tour à tour. Au souvenir de ces personnages
» célèbres, se joignent ceux d'événemens militaires ou politiques dont
» elle fut le théâtre, et qui, des temps anciens nous ramenant jusqu'à
» nos jours, forment un tableau où semble se dérouler toute notre
» histoire. »

Voici un plan nettement et admirablement tracé. Pour le remplir, M. Deville a été assez heureux pour trouver, dans un dépôt public, les archives du château dont il s'agissait de tracer les souvenirs. Il en a tiré tout le parti possible, et c'est là un travail consciencieux par son exactitude, et en outre paré des brillantes couleurs de ces temps anciens, où tout était si poétique et si propre à embellir les narrations.

La première partie du livre contient la description du château de Tancarville que l'auteur ne fait remonter qu'au commencement du XIIe siècle. Nous ne nous arrêterons qu'à deux anciennes pièces d'artillerie trouvées dans *la Tour à l'Aigle*, parce que ces renseignemens se rattachent à des indications sur cette partie données dans cette publication (1). Ces machines, que M. Deville a dessinées, sont telles, qu'au premier coup d'œil on pourrait se demander si elles étaient destinées à lancer des armes de trait, ou à agir par le moyen de la poudre. La large ouverture pratiquée vers la culasse pourrait porter vers la première opinion; mais, comme le pense l'auteur, ce sont bien là des canons anciens. On plaçait un boulet en fer ou en pierre dans la volée de la pièce, par l'échancrure. Une boîte en forte tôle était chargée de poudre, s'introduisait dans l'échancrure, et en remplissait hermétiquement la cavité. L'anse de la boîte s'enclavait dans l'ouverture de la coulevrine, et était fixée en dessous par des chevilles. Du reste, cette pièce est aussi décrite et figurée par le père Daniel, dans son *Histoire de la milice française*; et si elle se chargeait promptement, avec l'aide de boîtes de rechange, on ne sait trop si son usage n'offrait pas des inconvéniens.

La seconde partie de l'ouvrage est le *récit historique*, et elle commence par ce qui est relatif à la maison de Tancarville. Son premier

(1) Voyez t. 2, p. 233 et s., 257, 258, 395 et s.

Digitized by Google

chef connu apparaît en 1034. C'est Raoul, fils de Gérald, gouverneur, et ensuite grand chambellan de Guillaume-le-Conquérant; il ne prend pas encore le titre de sa terre, même dans la charte de fondation de l'église de St-Georges de Bocherville. Ce n'est qu'en 1103 que *Willelmus de Tancarvilla*, fils du chambellan Raoul, paraît décoré du titre de sa terre, et ce fut lui à qui l'abbaye de Bocherville dut son érection, en 1114. Uni à Mathilde d'Arques, d'une des premières familles de la province, alliée à la maison ducale, et qui, en premières noces, avait eu pour mari un de ses parens à lui, il fut exhorté à rompre cette union, qu'on prétendait non canonique. A son sujet, l'archevêque de Rouen s'étant adressé à son collègue de Cantorbéry, celui-ci lui répondit par cette lettre, qui est un document curieux de l'époque : « Au révérend seigneur et père Guillaume, archevêque de Rouen, » Anselme, serviteur de l'église de Cantorbéry, salut et fidèles orai- » sons avec service. Vous m'avez mandé dans vos lettres que Guil- » laume le chambellan et son épouse disent que je leur ai dit qu'ils » pouvaient racheter par des aumônes leur péché, à savoir, parce que » ledit Guillaume a pour femme celle qui fut mariée à son parent. » Que votre sainteté sache que je n'ai point dit cela; mais je dis au » contraire que ni l'un ni l'autre, s'il meurt dans ce péché, ne verra » la gloire de Dieu. Portez-vous bien. »

Quoi qu'il en soit, les époux continuèrent à demeurer unis, et il vint un enfant de ce mariage. Peut-être est-ce pour s'arranger avec le clergé que Guillaume dota la somptueuse église de St-Georges de Bocherville, de 200 pieds de long, haute en proportion, et d'un grand luxe de sculpture pour l'époque, que son père avait construite seul et à ses frais. Le duc Guillaume-le-Bâtard n'avait pas encore conquis l'Angleterre, et après ce grand événement et le partage de l'administration entre ce royaume et la Normandie, Guillaume, sire de Tancarville, demeura grand chambellan du duché, comme l'avait été son père Raoul. Au contraire, le roi Henri Ier donna le même emploi, d'abord à Robert Mallet, et ensuite à Albéric de Ver pour le posséder héréditairement.

Lors de l'invasion de Louis-le-Gros en Normandie, Richard de l'Aigle ayant livré cette place, le roi Henri, dit Orderic Vital, se mit en marche dès le lendemain pour la reprendre. Mais il paraîtrait que le chambellan Guillaume Ier de Tancarville aurait trompé Henri, en lui donnant une fausse nouvelle; à l'entendre, les seigneurs révoltés contre lui auraient été campés sur la montagne de Rouen, et son neveu était prêt à livrer aux Français la ville de l'Aigle. Mais il y a lieu de croire que le chambellan avait été trompé lui-même; car il demeura fidèle à son souverain. D'après le témoignage du même histo-

Digitized by Google

rien, il fit preuve de bravoure à côté de lui, à la bataille de Brenmule, où l'élite des chevaliers normands et français combattait sous les ordres de leurs deux rois. Il n'y eut pas grande perte d'hommes ; car de neuf cents chevaliers il n'en périt que trois, tant ils étaient couverts de fer. Tancarville avait conseillé d'éviter ce combat, mais son avis n'ayant pas été goûté, il ne s'en comporta pas moins bravement.

Peu après, en novembre 1120, Guillaume de Tancarville eut le bonheur de voir son fils Rabel échapper au naufrage de la *Blanche-Nef*, partie de Harfleur pour l'Angleterre, et dans lequel périrent Guillaume et Richard, fils du roi Henri. Celui-ci s'était embarqué sur un autre vaisseau ; Rabel, déjà à bord, eut le bonheur d'en descendre, et un récif sur lequel toucha l'embarcation, presqu'à la sortie du port, la fit périr corps et biens, sauf un seul homme. Ce fut Tancarville qui fut chargé de consoler le roi, en lui donnant de singuliers conseils. Aussi, au dire du savant annotateur de Robert Wace : « Les quinze fils » naturels dont ce prince fut le père, prouvent en effet qu'il tourna son » déduit en son entente, en nobles et belles dames et en courtoises de- » moiselles, non-seulement à cette époque, mais encore pendant tout le » cours de sa vie. »

En 1124, au rapport de Robert Dumont (1), Guillaume Ier de Tancarville remporta une victoire complète, près de Bourgtheroulde, sur des seigneurs révoltés contre Henri Ier, et s'empara de plusieurs d'entre eux, notamment de Galeran, comte de Meulan, de Hugues de Montfort, son beau-frère, et autres. Le roi Henri était à Caen, où on lui apprit cette nouvelle, qu'il eut peine à croire. Les prisonniers lui furent amenés, et la sédition demeura ainsi anéantie.

Le chambellan Guillaume survécut peu à cette victoire. Il fut inhumé dans l'église de St-Georges de Bocherville, qui devint la sépulture habituelle de sa famille.

Rabel, fils de Guillaume, lui succéda dans la possession du château de Tancarville, et dans la charge de chambellan. Ayant épousé Agnès Stigand, fille d'un riche baron, il ne craignit pas de faire la guerre au roi Etienne. Il fallait que ce vassal fût bien puissant, puisque ce monarque jugea nécessaire, avant de l'attaquer, de s'assurer de l'appui du roi de France. Sans doute, c'était pour que celui-ci ne vînt point prendre parti pour Rabel. Toujours est-il qu'Étienne, *plus rassuré*, dit Orderic Vital, assiége et prend sur son chambellan les châteaux

(1) En donnant cette date, l'auteur dit que la bataille de Bourgtheroulde eut lieu quelques années *avant* le naufrage de la Blanche-Nef, et pourtant, comme il le reconnaît, cet événement eut lieu en 1119 ou 1120. Le mot *avant* est donc une faute d'impression, et il faut lire *après*.

Digitized by Google

de Lillebonne, Villers et Méridon. Le sire de Tancarville ne pouvait résister, car les Français et les Flamands venaient de se déclarer contre lui; pourtant Etienne crut devoir encore traiter avec son vassal, avant de passer à d'autres ennemis.

Le farouche et indompté chambellan Rabel accorda, par une charte, aux infirmes et aux pauvres voyageurs, la permission de prendre des lièvres dans sa garenne, et mourut en 1140, laissant pour successeur Guillaume II, dit le Jeune.

Ce nouveau possesseur de la seigneurie de Tancarville était aussi disposé que son père à prendre part dans les troubles civils. Se trouvant en Angleterre, lorsque éclata la division entre le roi Henri Plantagenet et ses enfans, on le vit s'adresser aux justiciers du roi pour passer sur le continent. Ayant fait la promesse d'être fidèle au roi, de même que Robert comte de Leicester, tous deux franchirent la mer. Mais, rendus sur le continent, ils entrèrent dans le parti formé pour Henri-le-Jeune, et dans lequel figuraient, ainsi que le dit Raoul de Diceto, Robert comte de Meulan, Robert de Montfort, Raoul de Fougères, Raoul de Faie, Geoffroi de Lusignan et Goscelin Crespin. La manière dont l'auteur cité explique le motif de leur adhésion à la cause du fils contre le père mérite d'être rapportée, parce qu'elle fait connaître la politique des grands, à cette époque. « Ils s'étaient rangés » sous la bannière de Henri-le-Jeune, dit-il, moins parce qu'ils trou- » vaient sa cause juste, que parce que le roi son père, s'efforçant d'aug- » menter l'éclat de la couronne, avait mis sous ses pieds le cou des su- » perbes et des grands; qu'il renversait les châteaux suspects à la » patrie ou s'en emparait; qu'il répétait sans cesse que les accapareurs » des biens qui, de tout temps, avaient appartenu au fisc, devaient » se contenter de leur propre patrimoine, et que, de plus, il les » forçait à restitution; enfin, parce qu'il condamnait les traîtres à » l'exil, les ravisseurs à la mort, les voleurs à la potence, à l'amende » les oppresseurs du peuple. »

Quoi qu'il en soit, Guillaume II de Tancarville se mit, de sa personne et avec son château, à la disposition d'Henri-le-Jeune. « *Vertit* » *se et castellum suum ad regem juniorem.* » Le vieux roi finit par l'emporter sur ses enfans, mais il se trouva trop heureux de pouvoir pardonner à ceux de ses barons qui avaient pris parti contre lui.

L'époux d'Aliénor était descendu au tombeau, et son chevaleresque fils, *au cœur de lion*, qui venait de le remplacer sur le trône, voulait marquer son accession au souverain pouvoir par un voyage en Palestine. Dans les possessions de la maison des Plantagenet, des deux côtés de la mer, on se disait cette grande nouvelle : « Le roi Richard,

Digitized by Google

» notre sire, part pour la Terre-Sainte... Vos armes, chevaliers! vos ar-
» mes, vos coursiers! à la Terre-Sainte! » Ce cri ne pouvait inutilement retentir dans les murs de Tancarville. Guillaume prit donc la croix; et, au moment de quitter son donjon, un vassal lui demandant une faveur, il lui répondit qu'il la lui accordait pour le cas où il reviendrait de Jérusalem : « *Si de Jerusalem rediero.* »

Mais il n'était pas donné au chambellan de Tancarville de voir les saints lieux. Il arriva jusqu'à Messine, où il se trouvait en novembre 1190, près de Richard-Cœur-de-Lion, qui le donnait comme un des garans d'un traité qu'il venait de faire avec Tancrède, roi de Sicile. A partir de là, on ne trouve plus Guillaume II. Probablement il mourut dans cette île, ou dans la traversée pour se rendre en Palestine.

Ce possesseur de la terre de Tancarville s'était fait accompagner dans cette expédition par son fils, Raoul II. Celui-ci, plus heureux que son père, revit la Normandie. Dans l'Orient, il avait mérité l'estime du roi Richard; car la reine Bérengère, femme de ce héros et la sœur de celui-ci, qu'il avait accompagnés à leur retour en Europe, le qualifie, dans une charte conservée aux archives de Rouen, de *jeune compagnon* du Cœur-de-Lion.

Raoul II de Tancarville, en donnant une église au monastère de Saint-Georges de Bocherville, et en devenant avoué de cette abbaye, adressait sa charte à tous ses hommes tant de Normandie que d'Angleterre. Il était, en effet, possessionné de l'un et de l'autre côté du détroit. Mais le lâche Jean-sans-Terre, privé par une confiscation de ses terres en France, se vengea sur ceux qui avaient reconnu Philippe-Auguste pour leur souverain, en confisquant ce que ceux-ci possédaient en Angleterre. Ainsi les sires de Tancarville perdirent les terres de Benstincton et de Wilmundetor, qui furent réunies au domaine royal.

Le nouveau possesseur de la Normandie conserva à Raoul II son titre de chambellan de cette province, et les droits qui y étaient attachés. Un d'eux consistait à prendre de chaque navire entrant à Rouen, et venant d'Irlande, un autour, ou seize sous à son défaut. Le vicomte de Rouen avait droit à vingt sous. Philippe-Auguste sanctionna ces deux droits dans la charte même des priviléges de la ville, retrouvée dans les archives par M. Deville. Ce droit, inhérent au château de Tancarville, paraît du reste n'avoir été anéanti que par un arrêt du Conseil de 1780.

La Normandie était réunie de fait à la France, et Guillaume III de Tancarville combattit à Bouvines pour Philippe-Auguste. « Notre cham-

Digitized by Google

» bellan, dit l'auteur, est cité parmi les chevaliers portant bannière. » Son nom y est accolé à ceux des du Hommet, des Tesson, des » Painel, des Ferrières, des d'Harcourt, des Marmion, des Tournebu, » des d'Estouteville : c'était comme le corps de bataille tout entier qui » était passé à l'ennemi. »

Ainsi que le remarque M. Deville, l'importance des sires de Tancarville avait grandement diminué par la réunion à la France d'une de ses provinces. L'un d'eux part pour la croisade avec saint Louis, et son nom s'efface devant des noms plus illustres encore. Guillaume IV va bien en personne au mont Saint-Michel; mais son fils se fait représenter à l'ost de Philippe-le-Hardi, à Tours, en 1272.

Une querelle entre Robert de Tancarville et le sire de Harcourt est racontée en grand détail par la chronique de Normandie, et ce récit piquant et naïf mérite d'être rapporté ici, comme une sorte de spécimen des procès entre les hauts vassaux au moyen-âge :

« Au temps du roy Philippe-le-Bel, après ce que le chevalier au » verd lyon eut conquis le roy d'Arragon, il y eut grant discention » entre deux grans barons de Normandie, c'est assavoir le sire de » Harcourt et le chambellan de Tancarville, pour cause d'un moulin, » et à prendre la possession, eut grand débat. Le Tort de Harcourt, » lui et XL de ses gens armez, battit et naura les gens au dict cham- » bellan de Tancarville, et par force il eut la possession dudict moulin. » Quand le chambellan de Tancarville sceut que ses gens estoyent vil- » lennez, il fiat semondre ses hommes et ses amis, et vint arriver à » bien III cens hommes armez à Lyslebonne où estoyent le sire de » Harcourt et le Tort (le boiteux) son frère. Là, vint courir le cham- » bellan qui cria au seigneur de Harcourt que qui lui ouuriroit le » ventre, on y trouueroit une fourche à fyens. Le sire de Harcourt le » desmentit : et là y eut grant assault, car le seigneur de Harcourt » yssit aux barrières auec ses gens, et bien se deffendirent; et eut » gens tuéz d'un costé et d'autre. Le roy ouyt parler de ce discord : si » les enuoya adiourner par messire Enguerran de Margny (Marigny) » à comparer devant lui. Or aduint que ainsi comme ilz alloient en » court, le sire de Harcourt trouua le chambellan qui pissoit, le sire » de Harcourt lui courut sus et lui creua ung œil, et puis s'en re- » tourna à ses gens. Quant le chambellan fut guéry, il alla vers le » roy, et appela de gage le sire de Harcourt. Moncieur Charles de » Valois, le frère du roy, aimoit moult ledit sire de Harcourt et le » plega. Si vint en court messire Enguerran de Margny, grand con- » seiller du roy, qui dist que le sire de Harcourt auoit faict trahison. » Moncieur Charles dist que non; messire Enguerran de Margny des-

Digitized by Google

» mentit moncieur Charles, donc après le comparut si chier, que il » en fut pendu, combien qu'il fust prudhomme, la bataille fut » adjugée : et vint le sire de Harcourt au champ armé de fleurs de lys ; » et se combattirent ces deux barons très-fièrement. *Le roy d'Angle-* » *terre et le roy de Navarre qui là estoyent presens, prièrent au roy* » *de France que la bataille cessast*, et que dommage seroit si deux » si vaillans hommes comme ils estoyent s'entretuoyent. Donc fut crié » ho ! de par le roy de France, et furent tous deux faicts contens, et » par lesditz roys fut la paix faicte d'entre deulx. Et fut environ l'an » M. CCC. »

Avant que la bataille eût été ordonnée, Philippe-le-Bel avait rendu, au parlement de la Toussaint, une ordonnance portant : « Nous vou- » lons et ordonnons que le sire de Harcourt fasse amende honorable » au chambellant de l'excès de la vengeance qu'il a pris de luy, plus » grant qu'il ne devit. — Item, nous voulons et ordonnons que la » satisfaction de l'amende soit, qu'il voise en pélérinage pour la cause » de l'amende, premièrement à Nostre-Dame de Boloigne, de Nostre- » Dame de Boloigne à Sainct-Thibaut, à Nostre-Dame du Puy, et tuit » cil (tous ceux) que furent en sa compagnie à blecer le chambellant » gentilhomme... — Nous ostons et défendons toute manière de guerre » des deux parties, soit pour ce cas, soit pour tous autres. »

Robert de Tancarville ayant été faire la guerre en Flandre, y trouva la mort dans cette sanglante journée où périrent aussi les comtes d'Arlon, d'Eu et d'Aumale, le connétable de Nesle, et tant d'autres preux. Le chambellan ne laissait qu'un fils, le jeune Guillaume, le Ve de son nom. Sa mère, Jeanne de Rosny, eut tant d'impatience de le marier, qu'il n'avait pas sept ans qu'elle l'unit à une jeune personne du même âge, fille du ministre et chambellan de Philippe-le-Bel, de cet Enguerrand de Marigny, dont la fin fut si malheureuse, et que nous avons vu prendre parti pour Tancarville dans sa querelle contre le sire d'Harcourt. Il est vrai que la dame de Tancarville, pour justifier une union aussi anticipée, fit établir par une enquête que les deux jeunes conjoints y entendaient déjà malice : « *doli capaces*, » ce furent les expressions dont on se servit. S'il y eut une précocité si extraordinaire, elle n'eut point de résultat ; aucun enfant ne provint de ce mariage. Le dernier des Tancarville devait être Guillaume V. Il mourut jeune, lorsqu'il était encore sous la garde du roi *pour la cause de son sous-âge*, dit une charte de l'époque. Sa sœur unique Jeanne, qui lui succéda, porta tous ses biens dans une famille étrangère, par son mariage, de l'an 1316 environ, avec Jean, vicomte de Melun. Cette Revue a donné le travail entier de M. Deville, pour les sires de Tan-

Digitized by Google

carville, de la maison de Melun. Dans un second article, je rendrai compte des données historiques anglo-françaises qui se rattachent à ce célèbre château depuis que les Melun cessèrent de le posséder jusqu'à ces derniers temps. D. L. F.

NOTICE SUR LES REGISTRES MANUSCRITS DU PARLEMENT DE PARIS, par M. A. H. Taillandier (extrait du XIe vol. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*). In-8°. Paris, Duverger, 1835.

« Tout ce qui se rattache à l'histoire du parlement, dit avec raison » l'auteur de la notice, est du plus haut intérêt pour les annales de la » France; et faire connaître au public les documens où il pourra étudier » le plus à fond cette histoire, c'est, nous le pensons du moins, le » mettre à portée de puiser à une source dont on a tiré trop peu de parti » jusqu'ici. »

M. Taillandier rappelle ensuite que le parlement de Paris est le plus ancien du royaume, qu'il suivait d'abord le roi et sa cour, et ne fut rendu sédentaire que par une ordonnance du roi Philippe-le-Bel du 23 mars 1302. Du reste, les délibérations du parlement étaient inscrites sur des registres avant cette époque; car il est établi que Jean de Montluc, greffier du parlement, sous le règne de Louis IX, est le premier qui ait tenu note sur des registres, connus sous le nom d'*Olim*, parce qu'ils constataient ce qui s'était passé autrefois, des actes de la compagnie près de laquelle il était placé. Auparavant les arrêts du parlement étaient écrits sur des peaux cousues et roulées ensemble, et appelés *Rotuli*. Les registres du parlement conservés aux archives judiciaires du royaume, au palais de justice à Paris, s'élèvent à environ deux mille. Ce bel établissement des archives, formé à l'époque de la révolution de 1789, par M. Térasse père, est dirigé aujourd'hui par M. Térasse fils, qui aide avec une grande complaisance et beaucoup de sagacité les personnes qui ont des recherches à faire dans l'établissement à la tête duquel il est placé.

On se tromperait si l'on croyait trouver aux archives du parlement les originaux des anciens registres du parlement de Paris, revêtus des signatures qui établissaient leur authenticité. Ces premiers registres ont été détruits dans l'incendie qui éclata au palais de justice, dans la nuit du 5 au 6 mars 1618. Heureusement que, dans la crainte d'un tel événement, on avait fait faire des copies de ces mêmes registres, et ce sont ces copies qui existent à présent et qui tiennent lieu des originaux. Du reste, « estant ce une des premières charges du greffier de la cour, » dit la Roche-Flavin, d'avoir soin des registres, d'iceux bien faire

Digitized by Google

» transcrire en volumes de parchemin pour estre de plus longue durée, » bien reliés et enchesnés aux bancs qui sont aux archives, pour en » éviter l'égarement. »

La notice indique aussi les autres collections de registres du parlement. Deux d'entre elles, ayant appartenu à M. Boissy d'Anglas et au président de Cotte, sont aujourd'hui, l'une dans la bibliothèque de la chambre des pairs, et l'autre dans la bibliothèque de la chambre des députés. Cette dernière se compose de 823 volumes. D'autres collections nombreuses ont été formées par la famille Joly de Fleury et par le chancelier Letellier; cette dernière est dans la possession de l'auteur, après avoir appartenu à M. Dulaure, qui s'en est servi pour son *Histoire de Paris*. Une pareille collection appartient à M. Benjamin Delessert. Enfin il existe aussi à la bibliothèque du Roi plusieurs registres du parlement, et la bibliothèque de l'Arsenal a la collection formée par l'académicien Conrart.

Ici l'auteur parle des lacunes qui existent dans les collections, et qui sont ainsi indiquées : « *Nota* que les registres du conseil depuis » la Saint-Martin 1395, et ceux des plaidoiries depuis la Saint-Martin » 1397 jusqu'à la Saint-Martin 1400, sont perdus. » Ce volume a dû être le tome XI de la collection des archives judiciaires, car on passe du volume Xe au XIIe. Dans la collection Conrart, à la bibliothèque de l'Arsenal, se trouve la note suivante : « Défaillent les registres des » années 1396, 1397, 1398, 1399; sont à Londres. »

Sur cela, M. Taillandier, qui voulait éclaircir un point si important, et arriver, sans doute, à compléter les collections des registres du parlement, en faisant copier ceux qui existeraient en Angleterre, s'est donc adressé à M. Francisque Michel, chargé par le gouvernement français de recueillir dans les archives de la Tour de Londres les documens susceptibles d'éclairer notre histoire. Malheureusement la lettre adressée à M. Michel lui est parvenue trop tard, et il a répondu de Lincoln, le 25 décembre 1834, qu'il s'occuperait plus tard de ce qu'on lui demandait. « Toutefois, ajoutait-il, je crois pouvoir affirmer » qu'il ne se trouve rien à la Tour de Londres, sinon les rôles ou » papiers d'état *anglais*. Je l'ai parcourue et visitée plus de vingt fois, » j'y ai même été employé pendant cinq jours, et je n'ai rien trouvé » qui se rapportât aux registres du parlement, dont je connais assez » bien la partie conservée à la Sainte-Chapelle; ce qui doit vous donner à penser que je suis aussi désireux que vous de savoir ce que » les autres sont devenus. » M. Michel ajoute que les livres pris en France par le duc de Bedfort paraissent avoir passé à son frère Humphrey, duc de Glocester, dont les livres sont à Oxford à présent. Il

Digitized by Google

annonce qu'il ira faire des recherches dans cette collection, et que si elles sont fructueuses sur la question, il les communiquera à M. Taillandier.

Ce dernier s'est aussi adressé à M. Adrien Berbrugger, ancien élève de l'école des Chartes, et aujourd'hui délégué en France de la Commission des Archives d'Angleterre, et sa réponse n'a point encore résolu le point en litige. « Quant à moi, dit M. Berbrugger, dans » l'espace de huit mois que j'ai passé à étudier le Musée britannique » et le *Record Office*, malgré mes recherches actives et les renseigne- » mens que les gardiens de ces deux importans dépôts littéraires se » sont toujours plu à me donner, et souvent de leur propre mouve- » ment, je n'ai jamais entendu parler de documens aussi importans » que ceux dont il est question dans votre lettre. Ce n'est cependant » pas une raison pour conclure qu'ils n'y existent point, aussi je » me garde bien de tirer cette conséquence; mais je pense que si en » effet ils s'y trouvent, alors leur existence en ces lieux est inconnue » aux Anglais eux-mêmes. »

Mais M. Berbrugger a plus tard communiqué à l'auteur la réponse de M. Hardy, archiviste à la Tour de Londres, aux questions à lui adressées sur l'existence des registres du parlement de Paris dans ces archives. Cette même réponse se termine ainsi : « Je ne puis que dire » que je n'ai jamais eu connaissance des faits mentionnés par M. Tail- » landier (c'est la mission donnée à Pierre de Mallet et dont on va » parler), et que ce bruit de l'existence des registres du parlement » dans nos archives est une erreur. »

Le savant rédacteur de la notice signale une seconde lacune qui existe dans la plupart des registres du parlement, du 15 novembre 1428 au 18 avril 1435. L'opinion commune est que les registres originaux relatifs à cette époque ont été emportés par les Anglais, lorsque ceux-ci évacuèrent Paris, au moment de l'entrée des troupes de Charles VII. On sait que cette capitale fut soumise à l'occupation étrangère du mois d'octobre 1421 jusqu'au mois d'avril 1436, par suite du traité de Troyes du 21 mai 1420. Mais, dès le 16 juillet 1417, la reine Isabeau de Bavière avait essayé de casser le parlement de Paris, et de le remplacer par une autre compagnie siégeant d'abord à Amiens, puis ensuite à Troyes. Le parlement avait résisté en rendant un arrêt contre le duc de Bourgogne, le 21 juillet 1417. Mais des événemens désastreux suivirent; les principaux parlementaires et le chancelier Henri de Marle furent massacrés, à l'entrée des Bourguignons, en juin 1418. Alors, et dès le 22 du mois suivant, la compagnie fut recomposée au nom de Charles VI, dans l'intérêt de ce parti et de

Digitized by Google

l'étranger. On nomma Eustache de Laistre chancelier de France, Philippe de Morvilliers premier président, Guy Ermenier, Jehan Rappiout et Jehan de Longueil présidens, Jehan Aguenin procureur général, Audry Cotin et Pierre de Marigny avocats généraux. Ce fut cette compagnie, ainsi composée, qui enregistra les lettres patentes du 9 juin 1418 portant révocation du bannissement du duc de Bourgogne, le traité de Troyes du 21 mai 1420, et enfin l'arrêt du 14 janvier 1420, qui aurait *banni et exilé à jamais* le Dauphin, depuis roi sous le nom de Charles VII. Néanmoins on doit dire que M. Boissy d'Anglas, adoptant, du reste, l'opinion du P. Hénault (1), a (2) contesté l'existence de ce dernier arrêt, rapporté par Godefroy, dans les *Preuves de l'histoire de Charles VI*, et cité par Monstrelet, comme ayant positivement été rendu.

M. Taillandier fait connaître que les extraits des registres du parlement séant à Paris, pendant l'occupation anglaise, sont peu étendus, et qu'ils contiennent généralement une lacune du 15 novembre 1428 au 18 avril 1435. Elle résulterait de l'enlèvement fait des registres tenus pour cette série de temps, enlèvement qui aurait eu lieu au moment du départ des Anglais de Paris, le 13 avril 1436. Sans doute ces registres ne se trouveraient plus en Angleterre, d'après les lettres de MM. Francisque Michel et A. Berbrugger; mais on doit croire qu'ils y auraient existé précédemment, malgré l'opinion contraire de M. Berbrugger à qui il paraît difficile de croire qu'ils aient emporté les registres du parlement, lorsqu'ils auraient laissé ceux de la chambre des comptes bien plus importans pour eux, et le défaut d'indication de Rymer qui, en parlant de pièces françaises existantes à la Tour de Londres, ne parle pas de registres. Néanmoins on aurait la preuve de l'apport à Londres, par la commission donnée, de 1602 à 1605, époque où Christophe de Harlay était ambassadeur en Angleterre, de faire des extraits de ces mêmes registres, pour combler la lacune existante pour les copies demeurées en France. « La collection de la chambre des pairs, » dit l'auteur de la notice, qui a appartenu à M. Boissy d'Anglas, contient un volume petit in-folio de 158 feuillets, écriture assez moderne, et relié en parchemin, à la première page duquel on lit, en » regard du titre : *Ad instar originalis transcriptum est hoc registrum per me Petrum de Malet in urbe Lundini, sub gratiâ et » facultate augustissimi parlamenti dictæ urbis concessâ D. D. » Christophoro de Harlay, regis Galliæ ambassatori.* Une mention » au crayon, placée en tête du titre, porte ces mots : *Ce volume se*

(1) Ab. Ch.. an 1420.

(2) *Mém. de l'Inst.*, classe d'hist., vol. IV.

Digitized by Google

» *trouve rarement dans les collections*. Et au verso du titre on lit :
» NOTA *que ce registre ne se trouve pas parmi les autres du parle-*
» *ment, ayant été emporté en Angleterre, lorsque les Anglais furent*
» *chassés de Paris par les gens de Charles VII.* »

Mais M. Taillandier établit que, lorsqu'on fit copier ce manuscrit en Angleterre, dans la croyance qu'il n'existait plus en France, on était dans l'erreur. Il a en effet trouvé dans les archives judiciaires du royaume un manuscrit du xve siècle, qu'il a collationné avec la copie faite à Londres par Pierre de Mallet, et qu'il a trouvé être tout-à-fait de conformité. C'est ce même manuscrit qui contient les renseignemens suivans sur la Pucelle d'Orléans : « Le trentième jour de mai » MCCCCXXXI, par procès de l'Église, Jehanne, qui se faisoit appeler » la Pucelle, qui avoit été prise à une saillie de la ville de Compiengne, » étant avec d'autres au siége de ladite ville, *ut in registro* 25 *die* » *mensis maii* MCCCCXXX, a été arse et brûlée en la cité de Rouen, » et étoient écrits en la mittre qu'elle avoit sur sa tête les mots qui » s'ensuivent : *Hérétique*, *relapse*, *apostate*, *idolâtre* ; et en un » tableau devant l'eschafauld, où ladite Jehanne étoit, étoient écrits » ces mots : *Jehanne qui s'est fait nommer la Pucelle*, *menteuse*, » *pernitieuse*, *abuseresse du peuple*, *devineresse*, *superstitieuse*, » *blasphémeresse de Dieu*, *présumptueuse*, *mal créant de la foy de* » *Jhésus-Christ*, *vanteresse*, *idolâtre*, *cruelle*, *dissolue*, *invoca-* » *tresse de diables*, *apostate*, *schismatique et hérétique* ; et pro- » noncea la sentence Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, au diocèse » duquel ladite Jehanne avoit été prise, comme dit est, et appela à » faire ledit procès plusieurs notables gens d'église de la duchié de » Normandie, gradués en sciences, et plusieurs théologiens et juristes » de l'université de Paris, ainsi qu'on dit être plus à plain contenu » audit procès *de gestis hujus Johanne. Vide suprà in registro* 10 » *diei maii MCCCCXXIX*, 18 *junii et* 8 *septembris MCCCCXXIX*, » *et suprà dictæ diei* 25 *maii MCCCCXXX. Et fertur quod in extre-* » *mis postquam fuit relapsa ad ignem applicata penituit lacrima-* » *biliter*, *et in ea apparuerunt signa penitentiæ. Deus suæ animæ* » *sit propitius et misericors !* »

Le parlement de Paris, dont je viens de parler, s'était montré, et au surplus on l'a déjà vu, excessivement hostile au Dauphin, en dernier lieu roi sous le nom de Charles VII. Lorsque celui-ci demeura vainqueur dans la lutte, les magistrats de cette compagnie demandèrent à être autorisés à continuer leurs fonctions ; mais le monarque répondit de Bourges qu'il avait son parlement à Poitiers, et qu'il se proposait de le transférer à Paris.

Digitized by Google

C'est ici le cas de parler de la formation du parlement de Poitiers, dont j'ai parcouru les registres avec soin, et dont j'ai commencé à écrire l'histoire pour l'insérer dans ce recueil. Ce fut dès le 21 septembre 1418 que le Dauphin, par lettres données à Niort, créa cette compagnie sous la présidence de Jehan de Vailly. Elle fut très-occupée dès le principe, ainsi que l'établit quelqu'un qui y figura, Jean Juvénal des Ursins, dans son *Histoire de Charles VI*, et que je le ferai connaître en détail. M. Taillandier indique les copies de registres conservées au parlement de Poitiers, comme ne commençant qu'à la Saint-Martin 1421, et s'étendant jusqu'au mois de septembre 1424. Puis les documens en question ne reprennent qu'à la Saint-Martin 1435, et finissent au mois d'octobre 1436. A ce sujet, je pourrais indiquer positivement les registres du parlement de Poitiers qui existent aux archives judiciaires du royaume, et sur lesquels j'ai travaillé; mais ce serait anticiper sur le travail que j'annonce.

En en finissant entre les deux parlemens de Paris et de Poitiers, M. Taillandier rappelle qu'après le refus déjà indiqué et fait à la première compagnie par Charles VII de l'autoriser à reprendre ses fonctions, il ordonna, le 15 mai 1436, que les chambres et greffes du parlement seraient fermés et scellés jusqu'à nouvel ordre. « Le 22 du » même mois de mai 1436, continue l'auteur, il nomma des commis- » saires, presque tous tirés du parlement de Poitiers, à l'effet de » rendre provisoirement la justice; et, le 6 novembre suivant, il réta- » blit définitivement le parlement de Paris. Les membres du parlement » de Poitiers avaient demandé qu'en récompense de leur fidélité, les » magistrats qui leur seraient adjoints n'eussent point rang avant eux; » que les deux tiers de la compagnie fussent composés de ceux *qui* » *avaient suivi le roi et tenu sa juste querelle;* mais surtout qu'on » n'y admît aucun de ceux qui avaient composé le parlement de Henri. » Le roi leur accorda tous ces articles, et leur répondit, spécialement » sur le dernier, que *son intention n'était pas de faire autrement.* On » reconnaît toutefois dans les registres du parlement rétabli quelques- » uns des noms proscrits; mais il paraît que c'étaient ceux d'anciens » partisans du duc de Bourgogne, que celui-ci avait obtenu de faire » maintenir dans leurs fonctions judiciaires. Ils eurent beaucoup de » difficultés à être reçus. L'un d'eux (Toussaint Bayard) ne fut admis » qu'aux conditions qu'*il ne viendrait point à la cour*, sous prétexte » qu'*il avait la vue perdue.* Il y vint cependant par la suite. Le parle- » ment enregistra, le 29 novembre, les lettres de son rétablissement, » et le 1er décembre il entra en fonctions. Adam de Cambray était pre- » mier président, Jean Barbier avocat du roi pour le criminel, et

Digitized by Google

» Jean Juvénal des Ursins pour le civil. A partir de cette époque, les » registres du parlement reprennent leur série régulière jusqu'aux » événemens de la Ligue... »

On le voit, la notice de M. Taillandier est intéressante sous le rapport historique, et, pour une bonne partie, elle entre dans le cadre de ce recueil. D. L. F.

Les Neustriennes, *chroniques et ballades*, par M. Alph. Le Flaguais. 1 vol. in-12. Caen, Avonde.—Paris, Lance, 1835.

Les lecteurs de la *Revue Anglo-Française* connaissent déjà M. Alph. Le Flaguais et ses vers faciles. Le nouveau volume que vient de publier ce poète respire encore cet esprit national dont il est si profondément animé. Ces nouvelles productions sont les *Neustriennes*, et elles sont surtout destinées à rappeler les anciens souvenirs de la province historique qui donna le jour au vainqueur et au véritable civilisateur de l'Angleterre. Le poète de Caen a voulu suivre le conseil que lui donnait une femme poète, placée au premier rang dans le Parnasse français de notre époque. En effet, Mme Amable Tastu lui écrivait, le 8 mars 1830 : « J'aime à voir la poésie française s'attacher aux événe- » mens et aux sites nationaux, c'est ainsi qu'elle viendra à prendre une » physionomie individuelle qui lui a manqué jusqu'ici. Je ne suis point » étonnée de voir votre belle Normandie..... se distinguer une des » premières sur cette route que vous lui ouvrez. » Sur cela M. Le Flaguais mettait la main à l'œuvre, et, dans ces belles plaines si étendues et si fertiles de la moderne Normandie, et à travers ses flèches hardies, et pour la plupart de construction anglaise, au dire de M. Paul de Lasalle, qui a fait la préface du livre, il recherchait les monumens et les souvenirs du moyen-âge. En écrivant, il nous préparait aussi quelques belles pages, et déjà ce recueil a donné le *Chant de Victoire sur la bataille de Formigny* (1460), (1) qu'il dédiait à l'auteur de cet article. La *Revue Anglo-Française* a aussi donné la *Ballade d'Arlette et Robert* (1029), (2) que l'auteur a depuis fait entrer dans le poëme intitulé le *Château de Falaise*, inséré dans *les Neustriennes*.

Rappelant les souvenirs de ce château historique, l'auteur n'oublie pas de dire que

Aux souvenirs sanglans empreints dans ce séjour,
Se joint un souvenir de bonheur et d'amour :
Voici l'étroite chambre et l'alcôve discrète
Où Robert conduisit la jeune et belle Arlette,

(1) Tome 1, page 345 et s.
(2) Tome 1, page 253 et s.

Digitized by Google

Et de cette fenêtre on peut voir le ruisseau
Où sa beauté l'émut d'un sentiment nouveau.

Puis montant sa lyre sur un ton plus grave, il continue ainsi :

Talbot, Montmorency, Vendôme, et toi Xaintrailles,
Vous avez tour à tour veillé dans ces murailles,
Et vers l'humble chapelle où s'arrêtent mes yeux
Vous avez tous porté vos pas religieux.
Chaque tour, chaque pierre éveille en ma pensée
Une grandeur éteinte, une gloire effacée;
Je vois autour de moi des princes, des soldats,
J'entends le bruit des chars et le choc des combats.
Sur ce sol consacré, mon âme est satisfaite ;
Si je ne l'étais pas, je deviendrais poète!

En finissant par une note, l'auteur rappelle que la grande tour du château de Falaise, haute de cent onze pieds, et l'une des plus belles qui existent en France, fut élevée pendant la dernière invasion des Anglais, de 1408 à 1450. Construite par Talbot, commandant de la place, elle porte encore le nom de ce guerrier, et M. Le Flaguais en tire la conclusion, comme pour le clocher d'Harfleur, que ceux qui l'ont bâtie n'ont pu la défendre.

Je vais actuellement suivre l'ordre des dates, en donnant ou en mentionnant les pièces du recueil qui se rattachent à la spécialité de cette Revue.

La pièce de vers ayant pour titre: *Hélène et Montgommery* (1666), contient l'histoire d'une normande par trop sensible, qui mourut de chagrin, par suite du départ de son amant, allant tenter la fort en Angleterre avec Guillaume-le-Bâtard.

Quel est ce mont battu par la tempête,
Où le soleil éteint ses rayons pâlissans ?
Dans le sein des flots mugissans
Il vit tomber son orgueilleuse tête,
Ceinte d'un voile nuageux,
Sous l'effort de la foudre et des vents orageux.

Ce mont conserve encor le nom de Tombelaine.
Un poétique souvenir
A ses flancs arides s'enchaîne,
Et le désigne à l'œil de l'avenir;
Ses bords sont consacrés par le dernier soupir
De la belle et sensible Hélène.

Digitized by Google

Quand Guillaume livrait ses destins glorieux
Aux caprices de l'onde amère,
Son bien-aimé suivit ce prince audacieux,
Qui devait aux Normands asservir l'Angleterre;
Elle vit lentement s'éloigner le vaisseau
Qui vers un royaume nouveau
Emportait en fuyant la moitié de sa vie;
Elle semblait un lis, renversé par la pluie,
Dont chaque feuille tombe au courant d'un ruisseau;
Dans ses yeux attachés sur ce triste tableau,
Son âme s'était réunie.
Mais un frisson de mort calma son agonie,
Et ce lieu devint son tombeau.

Long-temps d'une heureuse pensée
Son âme avait été bercée,
Le rêve de son cœur s'effaçait sans retour.
Sa voix douce en mourant disait à l'espérance:
« Eloigne-toi, tu trompas mon amour,
» Le souffle du départ flétrit mon existence;
» Le héros de mon cœur abandonne la France,
» Ce cœur dans le dernier séjour
» N'emporte que la souvenance. »

Le pêcheur dit que vers le soir
Du jour où l'on creusa sa tombe,
Du haut des cieux chaque année on peut voir
Descendre une blanche colombe;
Elle vient se poser au milieu des genêts
Dont le mont se couronne encore,
Et quand le lendemain il jette ses filets,
On la voit s'envoler au lever de l'aurore
Vers les lieux où la vierge emporta ses regrets.

Un aïeul du poète anglais par excellence, du commencement de ce siècle, aurait aussi été le compagnon du *Bâtard à la grande vigueur* dans sa mémorable expédition; car M. Le Flaguais assigne pour point de départ à la famille Byron le hameau de Buron, dépendant de la commune de St-Contest, près Caen.

Arrivons aux *Funerailles de Guillaume-le-Conquérant*, mort à Rouen le 9 septembre 1087, et inhumé à Caen la même année. Ce morceau est dédié à notre savant collaborateur M. Auguste Le Prévost, et il trouve tout naturellement sa place ici:

Digitized by Google

Non loin du tapis poétique
Étendu près de la cité,
Voyez cette abbaye antique
S'élever avec majesté:
Elle dresse ses tours nombreuses
Vers les régions lumineuses
Où tout s'en va sans revenir.
L'écho de sa voûte sonore
Au poète raconte encore
Un passé brillant d'avenir.

Guillaume, dont la vie haletante de gloire,
Sur les mers, sur le continent,
N'avait été qu'une victoire;
Guillaume, dont le nom tonnant
Retentit si haut dans l'histoire,
Avait empreint son dernier pas
Sur cette terre expiatoire,
Qui garde aux conquérans le palais du trépas.

Dans ce monument que naguère
Il avait bâti près des cieux,
Afin qu'au sortir de la guerre
Son corps lassé reposât mieux,
Il voulait que sa noble tête,
Ceinte des palmes de conquête,
Eût un lit de marbre et d'airain,
Et que la cloche balancée
Endormît sa cendre glacée
Au bruit de son mâle tocsin.

Les dômes répétaient les antiennes plaintives;
Les tapis noirs brodés d'argent
Couvraient les piliers, les ogives.
Chaque flambeau de mort, d'un air intelligent,
Jetait sur les arceaux ses lueurs fugitives.
Ces pontifes, ces fils de rois,
Ces abbés, ces barons, ces chevaliers courtois,
Dans l'enceinte mystérieuse,
Mêlant aux objets saints des insignes d'exploits,
Semblaient vouloir prouver, par leur pompe orgueilleuse,
Que tout chef de héros ne meurt pas sans retour,
Et que les conquérans du monde,

Digitized by Google

Pour qui la tombe est moins profonde,
Sont encor quelque chose après leur dernier jour!

Vanité, vanité des hommes!
Dans tous les lieux, dans tous les temps,
Nous fûmes donc ce que nous sommes,
Sans avancer, toujours flottans.
O misère! faiblesse étrange!
Un peuple passe, un siècle change,
Les préjugés seuls sont constans.

Le long des riches draperies,
Autour des larges armoiries,
Sur le funèbre dais, sur les rideaux soyeux,
Sur les crêpes des hommes d'armes,
Et jusques sur l'autel chargé d'encens pieux,
On avait peint, brodé des larmes;
On en voyait partout.... excepté dans les yeux.

Qu'importaient tant d'honneurs à ce peu de poussière?
L'hommage en revenait au Dieu de vérité.
Ce spectacle était peu pour une caste fière.
Mais l'évêque d'Evreux, dans la chaire monté,
Prononçait à voix haute une oraison dernière
Sur le néant et l'immortalité;
Et, sa voix s'exhalant de son âme accablée,
Un sourd frémissement passait dans l'assemblée,
Comme si l'aile de la mort,
Froissant les plus hardis de la foule troublée,
Des jours de tous eût brisé le ressort.

« Quoi, disait le soldat du divin sanctuaire,
» Guillaume devait-il conquérir l'Angleterre,
» D'une double couronne environner son front,
» Pour ne garder qu'un peu de terre
» Que les vers lui disputeront!!!

» A commander au temps l'homme ne peut prétendre.
» Dieu parle, et le héros tombe dans son orgueil;
» Un Salomon, un Alexandre,
» Du palais passent au cercueil:
» Tout finit par un peu de cendre!...
» Tout grand navire a son écueil. »

Sur une note lente et sombre
Se prolongeait l'hymne des morts;

Digitized by Google

Déjà des fidèles sans nombre
D'eau bénite aspergeaient le corps ;
Dans les clochers, le glas funèbre
Annonçait qu'un héros célèbre
Du destin subissait la loi ;
Sous la pierre il allait descendre....
Soudain ces mots se font entendre :
« Haro ! cette tombe est à moi ! »

« Régentant déjà la Neustrie,
Clamait Ascelin le bourgeois,
» Ce despote pour qui l'on prie
» Méconnut le plus saint des droits.
» Il prit la maison de mon père,
» Jugeant son terrain nécessaire,
» Quand il bâtit ce monument.
» Je défends que son héritage
» Devienne à toujours son partage ;
» Il faut justice en ce moment ! »

O sort fatal ! ô noble audace !
Un si redoutable héros
Se voit disputer une place
Où puissent reposer ses os ! —
Un vainqueur alors qu'il opprime
Se croit-il donc plus légitime ?
Pense-t-il, dans son vain espoir,
Qu'il règne encor quand il succombe,
Et qu'en usurpant une tombe
On éternise son pouvoir !

La foule, à cette scène, étonnée, immobile,
Admirait un discours si plein de fermeté ;
Ascelin confiant, courageux et tranquille,
S'appuyait sur son droit et sur la vérité.
Pour l'honneur du héros que l'univers renomme,
Henri, le fils du roi, fit compter une somme
Au hardi plébéien, satisfait désormais,
Et ce qui restait du grand homme
Au tombeau put descendre en paix.

Les derniers chants de mort finirent,
Les lampes de deuil s'éteignirent,
Les flots vivans s'évanouirent,
Et laissèrent dans le saint lieu,

Digitized by Google

Devant la grandeur immortelle,
L'ombre de la grandeur mortelle
Seule avec son juge.... avec Dieu !

Il sommeille encor dans ce temple
Que visite le voyageur,
Et chaque pèlerin contemple
Ce vestige de sa splendeur.
Napoléon s'en vint lui-même,
Aux jours de sa gloire suprême,
Sur la longue épitaphe attacher un regard ;
Et, moins heureux que lui plus tard,
Il n'obtint pas après sa vie,
Prestige merveilleux de gloire et de hasard,
La tombe qu'il s'était choisie
Parmi des rois pressés dans une autre abbaye ;
Car son enfant, banni des lieux de son berceau,
Ne put payer à d'autres maîtres,
Dans l'abîme sacré qu'occupaient leurs ancêtres,
La place d'un étroit tombeau !

Ainsi les sommités du monde
N'ont pas de repos dans la mort ;
Victime que poursuit une haine profonde,
Un grand homme au cercueil péniblement s'endort :
L'avenir, dont la voix est souvent inégale,
Le tourmente à loisir comme un cruel bourreau.
Toujours, dans la nuit sépulcrale,
Son ombre entend par intervalle
Une voix qui lui crie : *Haro !*

Un accident affreux, *le naufrage de la Blanche-Nef*, en 1117, fournit à M. Le Flaguais le sujet d'une chronique en vers, qu'il adresse à Mme Lucie Coueffin, qui elle-même fait, en Normandie, des vers qui ont un charme irrésistible.

Un jour, quittant Harfleur, et laissant loin la terre,
Henri, premier du nom, voguait vers l'Angleterre,
Et le brave Aldestan, son futur successeur,
S'éloignant de son père et de sa jeune sœur,
Devisait galamment près de sa fiancée.
Sur le large tillac une foule empressée
Regardait la grande île ouvrir ses vastes ports
Au roi qui dans son sein apportait des trésors.

Digitized by Google

Ce prince, ayant conquis toute la Normandie,
Voyait par ses travaux sa puissance agrandie.
Le glorieux hymen de son jeune héritier
Allait à sa couronne ajouter un laurier.
La mer qu'ils sillonnaient restait calme et tranquille,
Et sur les flots soumis devant leur majesté
Les deux vaisseaux glissaient avec rapidité.

Cependant Aldestan a changé de navire :
Parmi les matelots l'allégresse respire;
On accorde le vin qu'ils demandent alors,
Pour fêter sa venue et marquer leurs transports.
Au comble du bonheur peut-on croire aux alarmes ?
Le prince, environné d'illustres hommes d'armes,
A la gaîté de tous unissait sa gaîté...
Le pilote inquiet ne fut point écouté.
Les marins enivrés soudain, hélas! perdirent
La force, la raison, et bientôt s'endormirent.
Tout ordre désormais fut sans pouvoir sur eux.
Le vaisseau surchargé du cortége nombreux,
Monté d'aimables fous, privé d'habiles guides,
S'élance alors plus prompt que les vagues rapides,
Et, semblable au mortel qu'entraîne un fol orgueil,
Se brise tout-à-coup sur un fatal écueil.

Le fils du roi Henri, jeté dans la nacelle,
Est sauvé de la mort... Mais une voix l'appelle...
Voyant contre les flots lutter en expirant
Sa sœur qui pousse encore un long cri déchirant,
Il s'y plonge, il l'arrache aux fureurs de l'abîme,
Et bientôt avec elle il en devient victime!

La barque trop chargée a le sort du vaisseau,
Elle tournoie, enfonce et disparaît sous l'eau,
Et, pour éterniser toute une antique race,
Ne laisse à l'Océan qu'un sillon qui s'efface.
Le monarque achevait le voyage entrepris;
Hélas! la Blanche-Nef n'était plus qu'un débris!
D'un père jugeons-nous quelle fut la souffrance?
Il perdait dans son fils son unique espérance,
L'avenir de son nom, l'héritier de ses droits...
En de telles douleurs ne meurt-on qu'une fois?
Le roi feignait encore un courage intrépide;

Digitized by Google

Mais Dieu en ce moment punissait l'homicide.
Au sein de la grandeur, il restait isolé,
Couvert du sang d'un frère (1) à sa haine immolé,
Chassant le souvenir d'un crime que la gloire
Ne peut faire oublier au bruit d'une victoire.

Il fallut renvoyer au lieu de son berceau
La princesse dès-lors fiancée au tombeau.
Du long crêpe de veuve elle voila ses charmes;
Au lieu du nom de reine, elle emporta ses larmes!
On eût dit Andromaque, et, plus à plaindre encor,
Il ne lui restait pas les cendres d'un Hector!

Ainsi donc, tôt ou tard Dieu, que justice anime,
Punit le fratricide et se venge du crime;
D'avance, pour frapper, il marque le moment:
Plus le coupable est grand, plus grand le châtiment.

Après le récit de cet événement malheureux, vient le récit d'un crime épouvantable. Nous sommes sous le règne des Plantagenets: Richard-Cœur-de-Lion n'existe plus, c'est le cruel, le méprisable Jean-sans-Terre qui, pour régner seul, fait périr son neveu. Le poète a voulu peindre l'affreuse position du jeune prince détenu à Rouen, il exprime ses plaintes, il lui fait raconter un rêve affreux qui devait se réaliser, et il laisse l'assassinat en dehors du récit, en le faisant seulement pressentir.

Arthur à la tour de Rouen (1203).

« Dans ces funestes murs s'écoule ma jeunesse;
L'air manque à ma poitrine, et je l'invoque en vain!
Comme un cercueil de plomb ce noir séjour m'oppresse:
Au duc de Normandie on mesure le pain!

» On arrache un enfant aux baisers de sa mère;
Pour palais on lui donne un cachot ténébreux.
Tout un peuple frémit au nom de Jean-sans-Terre,
Et n'ose me prêter un appui généreux.

» Mes fidèles Normands, retrouvez ce courage
Qui dans l'Europe entière a porté vos exploits!
Vous le savez, amis, soldat dès mon jeune âge,
Les armes à la main, j'ai soutenu mes droits.

» Combattez, renversez la puissance usurpée

1) Robert Courte-Heuse, VIIIe duc de Normandie.

Digitized by Google

De ce prince cruel dont j'ai reçu des fers !
Escaladez ce fort ! Rendez-moi mon épée :
J'oublîrai dans vos rangs les maux que j'ai soufferts.

» Hélas ! j'appelle en vain ! Quelle voix peut répondre
A travers ces remparts immobiles et sourds ?
Le désespoir amer ici vient me confondre.
Ah ! je n'y connais plus ni les nuits ni les jours !

» M'avez-vous oublié, vallons de ma Bretagne !
O vous que j'aimais tant, vous témoins de mes jeux ?
Mes jardins, mon castel, mon fleuve, ma montagne,
Vous avez disparu sous un voile orageux !

» Dans le sein maternel je sommeillais encore,
Lorsque mourut mon père, atteint dans un tournoi.
Mais ma mère et ma sœur, anges purs que j'adore,
Revirent dans mes traits l'image de Geoffroi.

» Tout s'est évanoui ; maintenant il ne reste
A son jeune héritier qu'une étroite prison.
Contre un joug odieux ma faible voix proteste,
Et l'aveugle Destin soutient la trahison !

» Tous, au cri de l'honneur, pour défendre ma cause,
Et Normands et Bretons, il faut vous réveiller,
Et toi, fier Lusignan, dont la valeur impose,
Et toi, Philippe aussi, qui m'armas chevalier !

» Le despote est venu, téméraire et perfide,
M'offrir de renoncer à mon sceptre, à mon nom.
« Signe, aussitôt après, disait cet oncle avide,
» Je te rends à ta mère !.... Et j'ai répondu : Non ! »

» Alors il a rugi, m'a meurtri de ma chaîne ;
Au lieu d'un regard doux, menteur et caressant,
Il a tourné vers moi des yeux remplis de haine,
Et j'ai cru que sa lèvre avait soif de mon sang.

» Oh ! je suis resté seul depuis cette journée
Où devant son captif le tigre vint rugir.
Du moins j'ai soutenu ma haute destinée ;
L'oppresseur menaçait, et je l'ai fait rougir !

» Aujourd'hui, je ne sais... mon âme est inquiète ;
Un sinistre présage entretient mon effroi.
A cette heure tardive où la plainte est muette,
Un fantôme effrayant s'est dressé devant moi.

Digitized by Google

» J'ai fait un rêve affreux : ce spectre à l'air farouche,
Messager de la mort, d'un crêpe environné,
Soudain s'est avancé, s'est penché sur ma couche,
Il tenait un fer rouge à mes yeux destiné.

» Alors, j'ai reconnu.... c'était Hubert lui-même,
Mon gardien! c'était lui! — Veux-tu brûler ma chair?
Ai-je dit en pleurant. — Pour ma mère qui m'aime,
Pitié!... ne brûle pas mes pauvres yeux, Hubert!

» Je parlais en enfant, puis je parlais en maître...
J'ai senti la douleur et me suis réveillé.
Puis le même sommeil a ressaisi mon être;
Cette porte de fer sur ses gonds a crié!

» Jean-sans-Terre a paru : « La prison est ouverte,
» Venez, mon noble duc, dans un autre séjour. »
Et bientôt une barque à nous deux s'est offerte,
Et nous avons vogué loin de la vieille tour.

» Mais le traître a sur moi porté sa main féroce;
J'ai senti dans mon cœur s'enfoncer un poignard.
Et le lâche homicide, avec un rire atroce,
Me répétait : « Beau duc, allez trouver Richard! »

» Tout cela c'est affreux, c'est un horrible songe...
Le ciel protégera l'orphelin prisonnier.
Ce rêve est une fièvre, un délire, un mensonge,
Des longs tourmens d'Arthur que ce soit le dernier! »

Ainsi se plaignait la victime
De la plus noire trahison.
L'orgueil, l'ambition, le crime,
Veillaient autour de la prison.

Cette jeune âme, noble et fière,
Se créait encore un bonheur,
Nommant toujours dans sa prière
Sa mère et son peuple et l'honneur.

Sans cesse une pensée auguste
Ranime son cœur abattu :
Il sera prince ferme et juste,
Il régnera par la vertu.

D'un doux espoir de délivrance
Son esprit cherche à se remplir;

Digitized by Google

Pauvre enfant, trompeuse espérance !
Ton rêve seul doit s'accomplir.

Et quelque temps après la Seine
Roulait un corps ensanglanté ;
Une barque roule incertaine...
Arthur avait sa liberté.

Je finirai mon extrait, qui facilitera le moyen de juger le recueil de M. Le Flaguais en pleine connaissance de cause, en copiant une pièce de poésie qui termine en quelque sorte la lutte anglo-française en Normandie.

Le Siége de Caen (1450).

Trop long-temps dédaigneux du soin de sa mémoire,
Trop long-temps insensible à la voix de la gloire,
Et d'un repos honteux savourant le poison,
Charles sept, s'arrachant à sa douce prison,
N'était pas resté sourd à la voix d'une femme ;
De son cœur amolli retrempant la vigueur,
Il portait sur son sein les couleurs de sa dame,
Et l'amour avait dit : « Pars, tu seras vainqueur ! »

Et déjà la vierge inspirée,
Jeanne, ce glaive du Très-Haut,
Tenant sa bannière sacrée,
Aux oppresseurs livrait assaut.
Un brillant rayon d'espérance
Dorait l'horizon de la France,
C'était le phare des combats.
L'Anglais, dans sa rage impuissante,
Jetait un long cri d'épouvante,
Car le sol tremblait sous ses pas !

Le noir fléau dans la Neustrie
Bientôt cessera de mugir,
Et, refoulé vers sa patrie,
L'Anglais n'aura plus qu'à rougir.
Cependant Caen gémit encore ;
Esclave, il s'indigne, il implore
Un bras qui puisse le venger.
O bonheur ! c'est le roi de France
Qui doit, hâtant sa délivrance,
De ses murs chasser l'étranger.

Digitized by Google

De l'affranchissement le grand jour va paraître.
Eh ! comment ne pas vaincre et ne pas rester maître,
Quand on a pour guerriers les Clermont, les Dunois?
L'Anglais défend en vain les portes de la ville :
Aux plus fiers ennemis, pour sceller leurs exploits,
Les Richemont, les Tancarville,
Ne se montrent jamais deux fois!

Ecoutez, le combat commence;
Entendez-vous ce bruit confus?
Sous les remparts Dunois s'avance,
Et les remparts se sont émus;
Sa voix commande : les murs tombent;
Les enfans d'Albion succombent;
Il ouvre à son roi la cité;
L'Anglais va déposer les armes,
Les mères vont sécher leurs larmes :
Caen renaît à la liberté!

Ce siége décisif, cette sanglante attaque,
C'est le sillon de feu laissant la nue opaque,
C'est le sublime effort d'un peuple réveillé! —
Mais l'impuissant courroux d'une force expirante,
C'est le dernier écho d'une clameur mourante,
C'est le dernier adieu d'un drapeau replié!

. . . . . .
. . . . . .

Toi dont chaque ruine est une fraîche histoire
Que la fange des jours profane et veut salir,
Le vulgaire ignorant pourrait-il t'avilir!
Les flots de ton ancienne gloire
Ont débordé dans l'avenir!
Livre dont chaque siècle arrache quelques pages,
Berceau de tant de noms que le temps veut ternir,
O Caen! ne souffre pas que le torrent des âges,
Qui roule pour tout désunir,
Efface de tes murs, en touchant ton rivage,
Une date, une acanthe, une ogive, une image,
Car ton moindre vestige est un grand souvenir.

Charles dans la cité conquise
Entra sur un char triomphal,
Et de la Neustrie indécise

Digitized by Google

Ranima le pâle fanal.
Les fleurs pleuvaient sur son passage,
L'encens s'élevait en nuage
Devant le vainqueur généreux.
Le vainqueur bénit sa clémence,
Et le doux prix de sa vaillance
Ce fut l'amour d'un peuple heureux.

Alors la France consolée
Reprit une noble fierté.
De son triste exil rappelée,
Alors revint la liberté.
Ainsi l'espoir d'un doux sourire
Sauva la gloire d'un héros!
Agnès, qui sur son âme exerçait tant d'empire,
Rendit ce prince à ses drapeaux.
Et peut-être que notre France,
De toutes ses splendeurs célébrant le retour,
Dut ses prospérités et son indépendance
Au pouvoir d'un regard d'amour.

Jeanne! Dunois! Agnès! noms chers à la patrie,
De foi, d'amour, de gloire auréole chérie,
Penser à vous fait palpiter nos cœurs.
Quand notre France en deuil et déplorant les causes
De ses cruels et longs malheurs,
N'avait que ses soupirs, son espoir et ses pleurs,
Vous aviez des rayons, des lauriers et des roses
Pour cicatriser vos douleurs!

Il se trouve dans ce morceau une strophe contenant des paroles acerbes et trop rudes contre l'ennemi d'alors, aussi j'ai cru devoir ne pas la reproduire. La France délivrée, pour une partie de son sol, de la domination étrangère, due d'abord à la bravoure de ses propres enfans, je veux dire la conquête de l'Angleterre par les Normands, qui fit de l'antique Neustrie une sorte d'annexe de l'île primitivement asservie, et ensuite au mariage de l'héritière des ducs d'Aquitaine, comtes de Poitou, à Henri Plantagenet, appelé au trône d'Angleterre, devait se montrer grande et généreuse envers les vaincus dont la vaillance avait pendant tant de siècles rendu la lutte incertaine. L'accusation de cruauté et surtout de perfidie sied donc mal, au moins à mon avis, dans des vers qui rendent bien, pour le surplus, les sentimens de la position du

Digitized by Google

moment. C'est une tache qu'on devait faire remarquer dans des tableaux la plupart d'un coloris assez remarquable. D. L. F.

France social, literaly, political, by Henry Lyllon Bulwer. 1 vol. in-8°. Paris, Baudry, 1834.

Dans ce volume, d'une lecture très-attachante, l'auteur indique clairement son plan. Il veut peindre la France telle qu'elle est, faire connaître la France gaie et sérieuse, ses crimes et ses plaisirs, les réunions du haut étage, la guinguette et la prison. L'ouvrage est bien écrit, le cadre tracé est esquissé d'une manière aisée; mais c'est Paris que M. H. Bulwer a peint, et non la France. De plus, on pense que si certains tableaux sont riches de peinture, ils pèchent par un défaut de vérité. Sans parler des détails statistiques donnés par l'auteur, où il a pour lui des chiffres, on peut dire que sa description des quartiers de Paris offre du piquant et même de la vérité. Au contraire, dans l'expression du caractère français, la politesse, la galanterie, la vanité, l'esprit, la frivolité, il y aurait bien des erreurs à relever. La partie historique, où l'on passe en revue l'ancien régime, la révolution de 89, le directoire, le consulat et l'empire, la restauration en deux périodes, la révolution de 1830 et ses suites, forme un coup d'œil sur l'histoire de France extrêmement intéressant, d'autant plus qu'il y a assez d'impartialité, ce qu'on peut difficilement attendre d'un Français qui entreprendrait aujourd'hui la même tâche. Ce travail est la seconde partie du livre. Le troisième est destiné à faire connaître les influences prédominantes, et traite des femmes, de l'influence militaire, de l'influence de la littérature, de l'histoire et du drame. Dans l'avant-dernier chapitre, après avoir passé en revue les différentes manières d'écrire l'histoire, M. H. Bulwer arrive aux derniers écrivains, et cite, en en donnant presque toujours des extraits, MM. Michaud, de Barante, Aug. Thierry, Thiers, Mignet et Guizot. La relation de la descente de Guillaume-le-Bâtard en Angleterre, par M. Thierry, est traduite notamment par l'auteur, qui la déclare admirable. On dira ici que la version anglaise a conservé la vigueur de l'original. En lisant le volume on trouvera bien des points qu'on aurait pu noter dans cette Revue, si leur énumération n'eût pas mené trop loin. En résultat, il suffira de citer ce nouveau travail de M. H. Bulwer comme une production très-remarquable. Qu'un Français en fasse autant pour l'Angleterre en général, et pour Londres en particulier, et son travail sera du plus grand intérêt. D. L. F.

Digitized by Google

Documens historiques

ET DISSERTATIONS.

Suite de la polémique relative au fait du pont de Montereau (1419).

Lettre au directeur de la *Revue Anglo-Française*.

J'ai lu dans votre *Revue Anglo-Française* (t. II, p. 389 et s.) la notice d'un Rouennais relative à l'assassinat de Jean-sans-Peur, sur le pont de Montereau ; mais, comme cet article qui paraît être, suivant son titre et son contenu, une réfutation de la note que je vous ai envoyée et que vous avez insérée en partie dans votre Revue, n'est signé que par des initiales, il paraît que dans cette polémique je n'aurai à combattre que les présomptions d'une ombre, et cependant j'aurais bien désiré connaître personnellement mon adversaire, parce que lors de mon passage à Rouen, j'y ai reçu tant de marques de bonté, si peu méritée de ma part, que sans doute je rencontrerais, dans M. E. G. (1), un de mes collègues à la *Société libre d'Emulation* de cette cité célèbre.

Cependant, pour ne pas laisser d'incertitude sur un point important de notre histoire, je le fixerai succinctement par des faits et des preuves, parce qu'il est temps de ne plus se laisser traîner à la remorque par des auteurs qui, sans titres originaux et sans critique, se sont les uns les autres copiés, et qu'en les comparant, je me suis convaincu qu'ils ont successivement propagé des erreurs souvent dictées par les passions et l'exagération des chroniqueurs, même de ceux présens aux événemens qu'ils racontaient, favorisant le parti qu'ils avaient adopté, se vengeant de leurs intérêts froissés, et ne connaissant pas les motifs secrets de la politique d'alors.

C'est donc dans les pièces originales et légalement dressées qu'il faut de nos jours refaire notre histoire, et nos archives sont encore assez riches pour nous en fournir des matériaux.

(1) L'auteur de la réponse à M. Baudot est M. Em. Gaillard (de Rouen), qui a fourni à ce recueil l'excellent article intitulé *Messire Jacques d'Harcourt*. Il nous a autorisé à le nommer, car il est un de ces hommes qui aiment à combattre le visage à découvert. Du reste, nous devons faire remarquer que la polémique entre lui et le savant Bourguignon a été suivie avec une urbanité qu'on ne rencontre pas toujours dans les débats littéraires. Nous ajouterons que l'archéologue normand, surchargé de travaux relatifs à sa province, n'est pas disposé à rompre une nouvelle lance relativement au fait si grave du pont de Montereau. D. L. F.

Digitized by Google

Ce sont ces motifs qui m'engagent à lire quelquefois à la commission archéologique de notre académie, commission que j'ai l'honneur de présider, des morceaux de critique dans ce genre, en réfutation des opinions communes, sur divers passages historiques de notre ancienne province.

Dans la réfutation de la notice de M. E. G., ou plutôt dans l'exposition de mon opinion contraire à la sienne, qu'il ne donne d'ailleurs qu'avec incertitude, puisqu'il me paraît désirer provoquer la résolution du problème, j'oublierai les auteurs qui ont parlé des faits dont il s'agit, pour ne puiser, moi, que dans les sources pures et vraies. D'ailleurs, devant, dans une simple lettre, me resserrer dans un cadre étroit, en me résumant aux principales questions posées, je ne présenterai que les couleurs primitives du tableau original d'une action qui produisit tant de calamités, et je vous ferai voir Tanneguy *dépouillé jusqu'à la chemise*; heureux si je pouvais persuader M. E. G. de la vérité des détails certains d'un fait historique qui fut la cause de tant de fléaux qui se précipitèrent sur notre patrie.

J'ai donc à repondre : 1o à ce que mon savant contradicteur regarde Barbazan comme n'ayant jamais été bien compris dans le meurtre commis sur la personne du duc de Bourgogne ;

2o Que le dauphin et Tanneguy-Duchâtel ont toujours paru innocens de ce crime ;

3o Que Tanneguy et Barbazan passaient pour tellement gens de bien, que Jean-sans-Peur leur frappa sur l'épaule à Montereau, en leur disant *qu'il en avait là deux auxquels il se fiait*;

4o Enfin, que le dauphin n'a pas su l'assassinat avant sa consommation, et qu'il s'est toujours complu à combler Tanneguy de faveurs et de marques de la plus haute estime.

Tels sont en substance les points sur lesquels je dois répondre, et qui font la matière de la réfutation de ma note insérée en partie dans votre Revue (t. II, p. 178 et s.); réfutation, je le répète, présentée par M. E. G. plutôt sous la forme de doute, que de dénégation formelle appuyée de preuves; et je vous avouerai que je ne regarde pas la tâche qui m'est imposée comme difficile à remplir, au moyen des faits et des actes que je puiserai dans nos originaux.

Avant d'arriver à l'événement de Montereau, il est nécessaire de vous dire un mot sur le renouvellement de la vieille haine qui existait depuis long-temps entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne. Elle fut provoquée, au temps de Philippe-le-Hardi, par le conseil que donna au roi le duc d'Orléans de porter la guerre dans les états du duc de Bretagne, contre l'avis du duc de Bourgogne, lié d'une amitié particulière avec

Digitized by Google

ce dernier. Le motif donné à cette guerre était que le duc de Bretagne avait donné asile au sire de Craon, assassin du connétable de Clisson, et Philippe-le-Hardi avertit secrètement son ami le duc de Bretagne de ce qui se passait, par Guillaume Blondel, son écuyer et échanson, qu'il lui dépêcha; ce qui explique la lenteur que le duc de Bourgogne mit à fournir au roi le contingent qui lui était demandé pour cette expédition. Cet avertissement donna même la facilité au duc de Bretagne d'imaginer un stratagème dont l'exécution, qui eut lieu, en 1392, près la ville du Mans, effraya tellement le roi Charles VI, qu'il devint la cause de la maladie funeste qui le tourmenta toute sa vie.

La même année, les états généraux choisirent Philippe, véritablement homme d'état, pour gouverner le royaume pendant l'absence de la raison du roi, contre les prétentions du jeune duc d'Orléans, à peine âgé de vingt ans, et qui n'était, près de son frère, qu'un chevalier galant et l'Adonis des dames d'une cour corrompue.

Il m'a toujours paru extraordinaire que les circonstances et les détails de l'assassinat du duc Jean, sur le pont de Montereau, en 1419, qui fait de notre histoire un point très-essentiel à bien connaître, puisqu'il devint l'origine d'événemens majeurs qui faillirent faire passer la France dans des mains étrangères, et devait décider du sort des habitans, soient restés dans l'incertitude, tandis qu'une lettre seule, écrite sept jours après l'assassinat, contient, à côté d'une calomnie, l'aveu de la part du dauphin de sa présence au crime, lorsque cette lettre est imprimée dans *l'Histoire de Bourgogne*, in-folio, *par dom Planchet*, tome III, aux *Preuves*, pages CCCX et CCCXI. J'ai vu un des originaux de cette pièce curieuse, signé de la main même du dauphin; je l'ai tenue, examinée, comparée, mesurée, copiée, collationnée, vérifiée, ainsi que le filigrane de son papier, et j'en conserve le *fac-simile* très-exactement exécuté. Elle fut envoyée dans les provinces afin de prévenir les soulèvemens que l'attentat pouvait provoquer, dans un moment où les Anglais inondaient la capitale et le pays. Ainsi, je pense que ce document suffira à M. E.-G., pour lui prouver matériellement que Philippe était présent à l'action; et je le prie de lire dans la même *Histoire de Bourgogne*, aux *Preuves*, la pièce qui suit immédiatement cette lettre. Je vous ai dit qu'elle contenait une calomnie, ainsi que vous pouvez vous en assurer dans dom Planchet; car cette assertion fausse est de plus suffisamment démentie par la déposition que fit, dans cette affaire, Jean Seguinat, ancien secrétaire du duc, et qui l'était alors du roi, dans une enquête faite le 14 janvier 1421, attestée et signée par Etienne d'Essoya, qui tenait la plume en sa qualité de *clericus lingonensis diocesis publicus*, *auctoritatibus*

Digitized by Google

apostolica et imperiali notarius ordinarius epredictus lingonensis tabellio juratus, etc., etc., ainsi que par d'autres officiers du duc, et enfin par Simon Martin de Langres, clerc et notaire apostolique, qui l'orna de son volumineux et curieux paraphe. C'est dans cette enquête originale en parchemin qu'il faut apprendre les faits de cet *événement*. Elle eut lieu par suite de procuration donnée par la duchesse de Bourgogne, devenue veuve du duc Jean, de Marguerite, duchesse de Guienne, Anne et Agnès ses filles, et qu'elles avaient passée le 16 janvier 1420, *devant* Me *Hugues Clément, clerc, saige en droit, garde du scel royal commun établi au baillage de Mascon, pour le roy notre sire, savoir faisons*, etc., afin de poursuivre le dauphin en leurs noms, principalement au duc Philippe-le-Bon, à Jean de Luxembourg, Guillaume de Vienne, Jean de la Trémouille, Antoine de Vergy, Regner Pot, Jean de Roubaix, Guy de Pontailler, Jacques de Courtiambles, Guillevin de Lannois, David de Briveu, Philibert de St-Légier, tous chevaliers, Pierre de Marigny, Richard de Chancey, Thierry Le Roy, Nicolas Raoulins, Robert-le-Juesne, Jean Choussat, Guy Gelemer, Joceran Frepier, Laurens des Bordes, Jean Pron, Guillaume de Saulieu, Pierre de Clervaulx, Guillaume Le Changeur, Baude de Torde, Jean de Gand, Barthélemy des Courbes, Oudart-Lefer et Guy Bertrand. Dans cette enquête, dont les formalités sont en latin, et la déposition de Seguinat en français, on trouve de plus la preuve que Tanneguy et Barbazan étaient auteurs de cette scène tragique, et je vais en extraire les portions les plus saillantes.

« In nomine Domini, amen. Per hoc presens publicum instrumentum » cunctis manifestetur ex anno Domini currente millesimo quadringen- » tesimo viscesimo primo indicione decima quarta die jovis post dedicam » qua cantatur in die Ecclesia ad introitum missæ misericordia Domini, » qui fuit et est dies decima mensis aprilis, pontificatus sanctissimi » in Christo patris et Domini nostri Domini Martini, divina provi- » dentia pape, quinti anno ejusdem quarto, in nostrorum publicorum » notarium et testium, etc.

» Maistre Jehan Seguinat, secretaire du roy nostre sire, et jadis de » feu monseigneur Jehan en son vivant duc de Bourgogne, cui Dieu » pardonne, requis, examine et interrogue par les commis dessus diz à » la requête dudit procureur, sur la mort et occision traitreuse de feu » mondit seigneur le duc, et des coupables et consentans d'icelle, dit » est depose par son serment en savoir ce et en la manière que s'en suis, » premièrement, etc., etc.; et afin qu'ils se voulissent assembler et » parler ensemble et en icelle confiance, feu mondit seigneur party » de Troyes et s'en alla de Bray-sur-Seine, auquel lieu de Bray furent

Digitized by Google

» par plusieurs fois aucuns des chevallers dudit daulphin, en spécial
» lesdits Tanguy, Barbazan, le sire Descourailles, Jaques Dupeschin
» et autres qui pressoyent toujours fort feu mondit seigneur de aler
» devers ledit daulphin, en lui disant que icelui daulphin le aimoit
» plus que nul autre homme après son père, et mondit feu seigneur
» leur repondoit qu'il le vouloit servir et y employer lui et tous ses amis,
» allicz, subgiez et pais, et futant pressé feu mondit seigneur, que le
» dimanche, dixième jour de septembre, l'an mil quatre cent et dix-
» neuf, il parti de Broy pour aler à Monsterault, ou estoit ledit daul-
» phin, et lui qui parle s'en alla devant audit Monstereau; c'est allé
» voir, etc., etc. Et tanstot après feu mondit seigneur, et le diz dix
» de sa compagnie avec eulx lui qui parle passèrent et entrèrent de-
» dans la barrière dudit daulphin, et aussitost qu'ils furent dedans,
» ledit Tanneguy tira lui qui parle par la manche dedans lesdites
» barrières pour plus hastivement fermer le guichet d'icelles, etc., et
» pour plus grande seurté, s'il sembloit au daulphin que on traittia
» de la paix et alliances faites entre eulx feussent aucunes choses à
» adjouster, qui estoit prest de la faire audit de lui et de ses gens illec
» présens, en disant par feu mondit seigneur audit daulphin et à ses
» gens : Monseigneur, et entre vous messires, dy-je bien ; et ces paroles
» dictes, ledit daulphin lui dict : Beau cousin, vous dites si bien que l'on
» ne pourroit mieulx, levez-vous et vous couvrez, en le tenant par la
» main. Ledit président de Provence vint derrière ledit daulphin et
» parla à lui bien bas à l'oreille, ne scet lui qui parle qu'il lui dit, mais
» il asperceut bien que les diz daulphin et le président firent signe de
» l'œuil en regardant ledit Tanguy, lequel Tanguy incontinent bouta
» feu mondit seigneur d'une grant hache de guerre sans dague qu'il
» tenoit, en le poussant entre deux espaules et lui disant : Monseigneur
» de Bourgoigne, entrez ceans ; lequel feu mondit seigneur se retourna
» de costé et pot veoir mon dit seigneur, si comme il sembla a celui qui
» parle un grand homme brun, le nom duquel lui qui parla ne scet, qui
» tenoit une grante espee taillant, toute nue, et en ce mouvement en
» commencèrent a crier les gens dudit daulphin : Tuez, tuez, et ce grand
» homme commenca à froy par feu mondit seigneur de la dite espée sur
» la teste, en descendant au long du visage du costé destre, et feu mon-
» dit seigneur pour cuidier eviter le cop, getta le bras au devant, dont
» il fut blocié très villainement ; car il ne pot tant obvier que le cop ne
» lui cheuts sur le visage et ot dudit cop le bras empres la main presque
» coppe, duquel cop il ne cheus point, et estoit ledit Barbazan au plus
» près de cellui qui donna ledit cop, mais tantost ledit Tanguy frappa
» mondit feu seigneur de ladite hache qu'il tenoit si grant cop sur la

Digitized by Google

» teste qu'il chay à terre sur le costé senestre, le visage de devers » ledit daulphin qui y estait présent, et vit lui qui parle que le seigneur de Nouhailles et messire Jehan de Vergey, seigneur Dautrey, » qui se mirent au devant de mondit seigneur pour empescher les » cops que on lui donnoit, furent bleciez; et des si tost que ledit cry » de tuez fut fait, ceulx qui estoyent en la compagnie du daulphin » fondirent et emprisonnèrent lesdiz seigneurs qui estoyent entrez » avec lui, excepte messire Jean de Neuf-Chastel qui se eschappa, et » lui qui parle regardoit toujours mondit feu seigneur en grant » crainte doubte de sa vie; ce fait, vit un homme tenant une espée » nue en sa main qui se agenoilla et bouta sadite espée par dessoubz » au corps de feu mondit seigneur, et alors mondit feu seigneur de » commencer à estendre les rains en rendant ung soupir, et sembla à » lui qui parle que à icelle heure il rendit l'esprit, que Dieu par sa » grace vueille avoir en sa saincte gloire, et vit oster à mondit seigneur » les anneaulx des doiz par ung dont il ne sait le nom, mais depuis il » a oy dire ung des gens du sire de Gintry, et celui qui parle incon- » tinent fut pris par le bataillier, et depar ledit daulphin, bailla en » garde à maistre Robert Mallié, secrétaire dudit daulphin, qui le garda » audit lieu de Monstereau, etc., etc., etc. Interroge s'il depose les- » choses dessusdictes pour avoir faveur ou hayne, dit que non, tant » seulement pour dire la pure vérité qui est telle comme dessus, et » depose et plus ne scet. Signé Seguinat. *De et super quibus omni- » bus*, etc., etc. »

Je pense, Monsieur, que l'extrait que je viens de vous donner d'une pièce existante, et que j'ai fait copier moi-même avec beaucoup d'attention sur l'original, satisfera M. E. G. J'aurais même pu me dispenser de vous la transcrire, puisqu'elle est imprimée dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne, etc., etc., Paris*, 1729, in-4°, recueillis par dom de Salles, bénédictin, et mis au jour par M. de la Barre, de l'Académie des Belles-Lettres, avec quelques morceaux de dom Guillaume Aubry, bénédictin. (V. encore dans ce livre, pag. 308 et s., relativement à Tanneguy.) Cette pièce judiciaire et du sac de la procédure faite dans le temps, revêtue de toutes les formalités d'un acte légal et authentique, interrogatoire fait *per magistros Richardum de Chanceyo, baillium divisionensis; Lambertum de Salione gubernatorem cancellarie ducatus Burgundie; Guillelmum Courteti duxorem marescalli, aliosque consiliarios*, etc., est sans doute suffisante pour persuader à M. E. G. que non-seulement le Dauphin, mais Tanneguy et Barbazan ont été présens et auteurs du meurtre; et que si le duc, étant sur le pont, dit aux deux derniers

Digitized by Google

qu'il se fiait à eux, c'est qu'étant à Bray, il céda de bonne foi à leurs perfides protestations de l'affection du Dauphin, et qu'il était alors rassuré sur le piége qui lui était préparé, confiance qu'il manifesta dans les paroles que je viens de rapporter, lorsqu'il eut aperçu les armes desquelles les gens du Dauphin étaient armés, contre les conventions arrêtées. M. E. G. doit donc convenir que cette manifestation de confiance, mêlée alors, dans l'esprit du prince, d'un reste d'inquiétude sur la bonne foi du Dauphin, ne fait que fortifier les motifs du retard que mit le duc à exécuter la promesse qui lui avait été arrachée malgré lui, de se rendre à Montereau; et dans cette confiance qu'il avait eue dans les perfides suggestions de ceux qui le pressaient d'exécuter cette démarche, de laquelle il redoutait les suites, il s'y mêla de l'inquiétude.

Vous avez vu que le Dauphin avec ses complices méditait depuis long-temps l'acte qui fut consommé à côté de lui, et que ceux qui pensent qu'il ne l'apprit qu'après sa consommation confondent le Dauphin avec Charles VI; car il est certain que ce dernier ignorait absolument les trames qui s'ourdissaient contre le duc de Bourgogne, et l'acte du 23 décembre 1420 en fournit la preuve; des auteurs disent même qu'après la mort du duc, le Dauphin s'approcha de son cadavre et voulut avec son pied s'assurer s'il n'avait plus rien à craindre de son ennemi, ainsi que fit long-temps après Henri III, pour se rendre certain de la mort des Guises qu'il avait fait assassiner, en 1588, à la porte de son cabinet.

Quant aux marques de faveurs que le Dauphin, devenu Charles VII, en 1422, prodigua à Tanneguy, duquel il pouvait redouter le repentir, cette conduite ne me paraît pas étonnante à raison du sacrifice des sentimens d'honneur et de reconnaissance que Tanneguy devait au duc, puisque ce dernier, qui, d'abord domestique du duc d'Orléans, fut fait écuyer par lui, ensuite passa, en 1406, comme homme d'armes, et sans doute espion, dans l'armée du duc, où cependant, s'étant comporté en brave dans une rencontre contre les Anglais, le duc le fit chevalier, quoiqu'il eût grand sujet de se plaindre du duc d'Orléans, et ne laissa pas de donner à Tanneguy pour étrennes, étant à Paris, six beaux *hanaps d'argent doré* pour son présent de chevalier. Cela ne l'empêcha pas de repasser au service de son ancien patron; car on voit que toujours, en l'année 1407, le duc de Bourgogne, avant de partir de Flandre, permit à Jean Karnekent, l'un de ses écuyers, d'aller en Portugal pour se battre à outrance contre Tanneguy du Châtel, alors chambellan du duc d'Orléans, parce que Karnekent voulait venger en personne la mort de son maître; et, en sortant de Bruges, le duc fit donner 200 écus à son écuyer.

Digitized by Google

IMAGE(S)

Digitized by Google

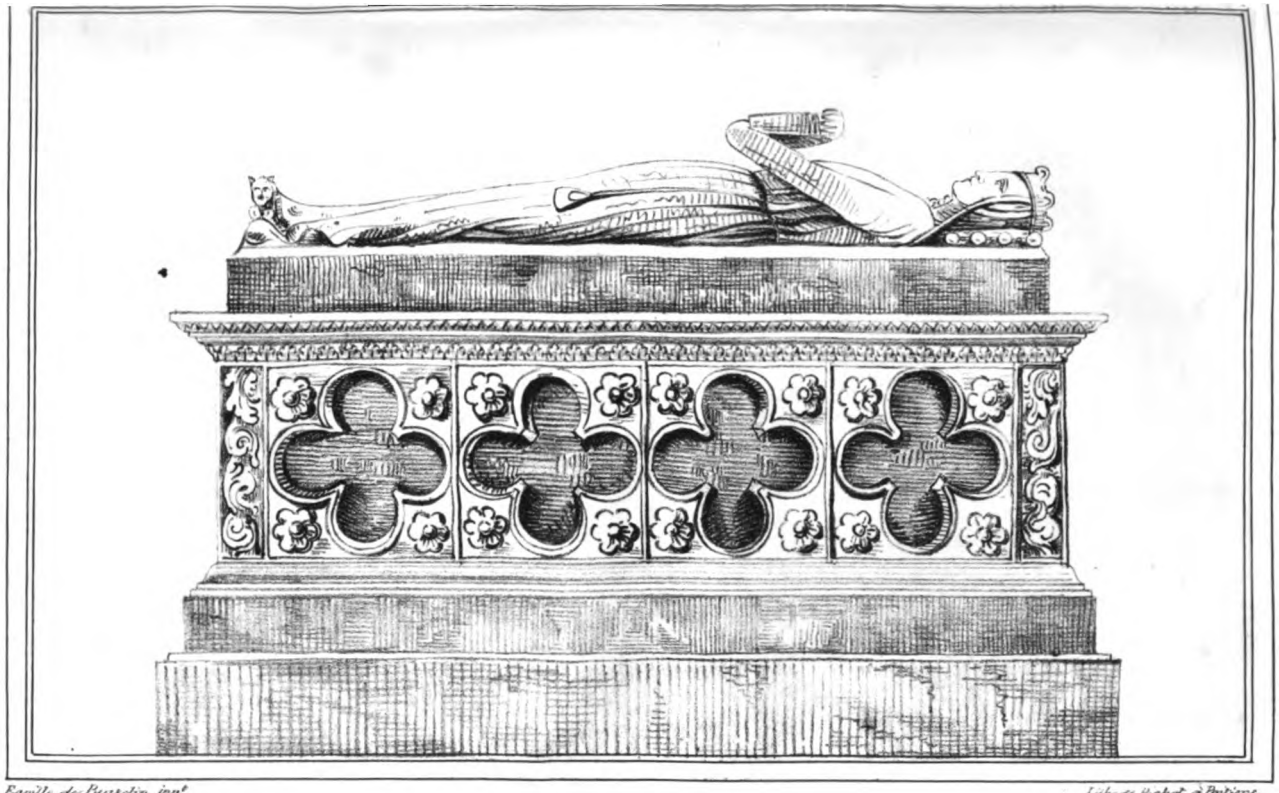

Egrille de Beuzelin inv.t Lith. de Pichot, à Poitiers.

TOMBEAU DE BERENGERE, FEMME DE RICHARD CŒUR DE LION.

Digitized by Google

Je n'ai point à m'occuper particulièrement de savoir si Tanneguy a ravi le prêt aux troupes qui allaient délivrer Graville, et s'il a tué le comte d'Auvergne en plein conseil ; ces faits ne sont point mentionnés dans ma lettre du 23 février 1834, et je me bornerai à appuyer ici ce que j'ai avancé avec certitude et que je crois actuellement prouvé. Cette épître est sans doute déjà trop longue, mais je vous prie de m'excuser et de croire que je suis trop vieux pour que mon sang s'échauffe à la lecture d'une erreur sans preuves, commise dans la narration de l'histoire d'un de nos ducs, qui d'ailleurs dans d'autres circonstances de sa vie mérite assez le blâme. A mon âge on lit et on voit tout de sang-froid, on se garantit de la passion, on aime la vérité, et pourvu que le bon sens domine, en s'instruisant contradictoirement des faits, on peut au travers du nuage faire apparaître cette même vérité.

BAUDOT (*de Dijon*).

— *Tombeau de Berengère, femme de Richard-Cœur-de-Lion.* Le tombeau dont nous donnons ici la représentation est celui de Bérengère, fondatrice du couvent de l'Épau, et qui fut transporté de l'église de ce couvent dans la cathédrale du Mans, en 1821.

Cette Bérengère était fille de don Sanche VI, roi de Navarre, et femme de Richard Ier, roi d'Angleterre, surnommé Cœur-de-Lion. Devenue veuve et sans enfant, elle obtint de Philippe-Auguste la jouissance du comté du Maine, et vint habiter le Mans. Elle fonda, vers l'an 1228, l'abbaye de l'Epau, avec autorisation de saint Louis, et y plaça des Bernardins. Elle ne cesse d'être mentionnée dans l'histoire du Maine que vers 1234 ; mais d'ailleurs M. Allou, dans son ouvrage sur les monumens de la Haute-Vienne, s'exprime ainsi : « Rothilde ou, » selon d'autres écrivains, Bérengère d'Aragon, épouse de Richard, » qui, pour quelque mécontentement, avait fait détruire une partie » de la cité de Limoges et semer du sel sur ses débris, mourut, di- » sent les chroniques, trois jours après, et fut ensevelie sous le clo- » cher de l'abbaye Saint-Augustin en 1189 ou 1190. On y plaça plus » tard son mausolée et sa statue. » Il semblerait donc clairement ressortir de ceci que Richard eut successivement deux femmes, bien que tous les historiens les aient confondues en une seule : l'une, fille de Raimond, comte de Barcelonne, enterrée en 1190 à Saint-Augustin de Limoges ; l'autre, fille de Sanche VI, roi de Navarre, mariée dans l'île de Chipre vers 1191, et qui mourut veuve au Mans, vers 1234 (1).

GRILLE DE BEUZELIN (*de Paris*).

— *Détails sur Bérengère de Navarre, femme de Richard-Cœur-de-*

(1) *V.* J. Bouchet, 3me partie. — Allou, *Description des monumens de la Haute-Vienne.* — Belon, *le Mans ancien et moderne*, 1830.

Digitized by Google

Lion (1). — « ..... (2) Philippe-Auguste, loyal et généreux en cette occasion (à l'ouverture des portes du Mans aux Français, par Guillaume des Roches, au commencement du XIIIe siècle), donna à la reine Bérengère, veuve de Richard-Cœur-de-Lion, pour son douaire, la jouissance de la seigneurie du Maine, à titre de comtesse de cette province. Non-seulement elle y jouit, comme telle, des droits qu'on appelle utiles, mais aussi des droits honorifiques qui étaient attachés à cette dignité. Cette princesse résida pendant plus de trente ans dans la ville du Mans, où sa mémoire subsiste encore sous le nom de la BONNE REINE BÉRENGÈRE. Elle vivait en 1230, elle n'existait plus en 1234 : c'est dire qu'on ignore l'époque précise de sa mort. Enterrée dans le monastère de l'Epau, qu'elle avait fondé près le Mans, le mausolée qu'on y voyait sur sa tombe, où elle est représentée couchée, a été transféré dans la cathédrale de St-Julien. Modeste comme celle dont il retrace l'image, ce tombeau en pierre est assez bien conservé pour justifier ce que nous apprend l'histoire, que Bérengère fut une des plus belles femmes de son temps. Deux maisons de la Grand'rue du Mans, sous les numéros 10 et 12, furent, dit-on, le palais de cette princesse pendant le long espace de temps qu'elle habita cette cité. Ces maisons ne justifient plus guère aujourd'hui le nom de palais dont on les décorait alors ; mais, comparées aux maisons voisines, les curieux ornemens d'architecture qu'on y remarque, tout simples qu'ils sont, ne permettent pas de rejeter cette tradition. »

« (3) L'EPAU, l'ESPAU, *Spallum*, *abbatia de Spallo*, *seu de Pietate Dei*, abbaye d'hommes, de l'ordre de Citeaux, fondée en 1229, par la reine Bérengère de Navarre, veuve de Richard Ier, roi d'Angleterre, sur la rive gauche de l'Huisne, à quatre kilomètres E.-S.-E. de la ville du Mans, dans la paroisse d'Yvré-l'Évêque. Arthus de Bretagne, un instant en possession du comté du Maine, avait fait don de la forêt de l'Epau aux Frères de la maison hospitalière de Coëffort. Bérengère, qui habitait le Mans et y jouissait des droits de comtesse usufruitière, retira cette forêt des mains de ces religieux, au moyen d'une indemnité, et fit construire le monastère qui fut appelé *de Pietate Dei*, de l'intention pieuse qui le faisait édifier : ce dernier nom n'a jamais pu signifier l'Epau, mais bien celui, assez commun dans le pays, de la PITIÉ-DIEU.

(1) Nous croyons devoir donner ici tout ce que notre savant et infatigable collaborateur, M. J.-B. Pesche (du Mans), a publié, dans ses différens ouvrages sur le Maine, relativement à la reine Bérengère, dont la vie était demeurée à peu près inconnue aux historiens, même à ceux qui se sont le plus occupés de la lutte anglo-française. D. L. F.

(2) *Précis historique sur le Maine*, 1829-1830.

(3) *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, 1831.

Digitized by Google

Cette fondation fut confirmée par le roi St Louis, qui non-seulement l'exempta de toutes charges publiques, et lui accorda le droit de chauffage dans la forêt de Longaunay, mais encore, par un privilége singulier, déchargea de tous subsides tel citoyen du Mans que choisirait l'abbé pour prendre soin des affaires du monastère. Plusieurs seigneurs et autres habitans de la province contribuèrent non-seulement à édifier cette abbaye, mais la dotèrent de manière à en augmenter les revenus. Bérengère, décédée peu de temps après avoir fondé l'Epau, fut inhumée dans l'église, d'où son tombeau en pierre a été transféré dans la cathédrale du Mans, en 1821. On lisait une inscription placée à côté du grand autel de l'église de l'Epau, indiquant l'inhumation de cette princesse dans ce lieu... »

« (1) Nous avons dit, d'après l'autorité d'un historien manceau qui n'avait point été contredit jusqu'ici, que Philippe-Auguste, après la confiscation du Maine sur Jean-sans-Terre, avait donné ce comté à la reine Bérengère, veuve de Richard-Cœur-de-Lion, « pour son douaire. » C'est une erreur qu'il importe de réparer. Richard étant parti pour la Terre-Sainte, après avoir renvoyé à Philippe-Auguste sa sœur Alix, avec qui il avait été fiancé, chargea sa mère Eléonore d'aller en Espagne conclure son mariage avec Bérengère, fille de Sanche VI, roi de Navarre. Les deux princesses vinrent le rejoindre à Messine où il avait relâché, et où Nicolas, son aumônier, qui fut le XLIe évêque du Mans (2), le maria. Par ses lettres patentes du 12 mai 1191, Richard assigna à Bérengère, pour son douaire, plusieurs villes ou châteaux en Normandie, Loches en Touraine, plusieurs seigneuries en Anjou, etc. Philippe-Auguste ayant désiré, à ce qu'il paraît, mettre entre ses mains les places de Normandie qui étaient du douaire de Bérengère, lui en proposa l'échange contre la ville et le comté du Mans, ce qui fut accepté.

(1) *Chronologie des comtes du Maine*, 1833.

(2) « Après la démission de l'évêque Hamelin (confesseur et aumônier d'Henri II, roi d'Angleterre), le chapitre (du Mans) fit choix de Nicolas, son doyen, qui avait été aumônier du roi Richard, avait béni son mariage avec Bérengère, et l'avait suivi à la Terre-Sainte : Philippe-Auguste donna son approbation à ce choix. Ce fut pendant cet épiscopat que furent exécutées les différentes décisions des conciles... qui retiraient les cures aux ecclésiastiques réguliers, pour les confier à des séculiers. Nicolas enrichit son siége et son chapitre de plusieurs acquisitions faites de ses deniers, et mourut en 1216, dans un âge avancé. — Maurice, simple chanoine du Mans, fut nommé par le chapitre pour succéder à l'évêque Nicolas. Aidé du crédit de la reine Bérengère, il obtint de Philippe-Auguste de pouvoir donner une nouvelle extension à la cathédrale en dehors de l'ancienne enceinte, ce qui donna lieu à la construction de la chapelle de N.-D. du Chevet, et des nombreux arcs-boutans destinés à rendre plus solide l'édifice entier. La mort de l'évêque centenaire Hamelin et celle de l'illustre veuve de Richard-Cœur-de-Lion eurent lieu sous son épiscopat. » (*Chronologie des évêques du Mans.*)

Digitized by Google

» L'original de cet acte d'échange, écrit en latin et que nous croyons inédit, se trouve entre les mains de M. de Musset de Cogners, qui a bien voulu nous mettre à même d'en donner ici la traduction :

« Bérengère, reine d'Angleterre, etc. Qu'il soit notoire à tous qui » s'ensuivent les conventions arrêtées entre nous et notre seigneur Phi- » lippe, illustre roi de France : le château de Falaise avec la ville et ses » dépendances ; le château de Domfront, la ville et ses dépendances ; le » château et la ville de Bonneville, *superstoque*... avec ses dépen- » dances et toutes les forêts de ses trois châteaux, *quita clamamus ipsi* » *et heredibus suis in perpetuum*, que Richard, notre mari, roi des » Anglais, nous a assignés pour douaire. Mais le seigneur roi de France » paraît désirer nous donner à leur place, à la charge de les tenir com- » me un bien dotal ou *douaire* doit être tenu, la ville du Mans, ses » dépendances et ses forêts, et rentrer dans les objets susdits, en éva- » luant les trois châteaux et leurs annexes au prix qu'ils valaient à l'é- » poque où le roi d'Angleterre Richard, notre mari, partit pour Jéru- » salem... Mais si la valeur de la ville du Mans et de ses annexes est » réputée d'un moindre prix qu'elles ne sont estimées, comme il a été » dit, le seigneur roi des Français (*Dominus rex Francorum*) nous » complétera le déficit dans l'Anjou et dans la Touraine ; si au contraire » elle est plus estimée, le seigneur roi des Français retiendrait la plus » value sur les dépendances de ladite ville. Mais notre seigneur Philippe, » roi des Français, pour terminer sur tous ces objets (et nous faire quitte) » tant des châteaux que leurs dépendances et les forêts, nous a donné » la ville du Mans, telle qu'il la possédait, excepté l'évêché et ce qui en » dépend, excepté aussi les devoirs des barons et des châtelains. Mais » les vassaux de cette cité nous feront hommage lige envers et contre » tous, sauf la foi qu'ils doivent au seigneur roi et à ses héritiers. Pour » nous, nous en avons fait hommage lige entre les mains du seigneur » roi, et il nous a acceptée pour sa femme lige, ainsi que ses autres » hommes. Et s'il arrivait que son successeur voulût nous déposséder » du domaine ci-dessus désigné, nous serons libre de reprendre notre » douaire dans l'état où il se trouvait à l'époque du présent traité. Fait » à Paris, l'an du Seigneur 1204. »

« Nous avons parlé, à l'article de Château-du-Loir du Dictionnaire statistique, de la cession que fit la reine Bérengère à Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, Maine et Touraine, de tous ses droits comme comtesse du Maine, tant dans la forêt de Bersay que dans la seigneurie de Château-du-Loir, et autres lieux en dépendans, que possédait le sénéchal (1). Ajoutons ici un autre document curieux.

(1) Philippe-Auguste ratifia ce don, à la condition du rétablissement de ces droits à

Digitized by Google

» Nous avons dit aussi que Bérengère, qui vivait en 1230, n'existait plus en 1234, mais qu'on ignorait l'époque précise de sa mort. Cette mort paraît devoir être fixée à la première de ces deux époques, d'après le traité d'Angers de 1231, entre Pierre de Dreux dit Mauclerc et Louis IX, traité conclu dans l'espoir de l'alliance de Jean, frère du roi, avec la fille de Pierre de Dreux, d'après lequel celui-ci fut mis en possession de la ville du Mans pour quatorze ans : le frère du roi étant venu à mourir avant le mariage projeté, la ville du Mans fut ôtée au duc de Bretagne, en 1234, par un autre traité. Il est évident que si Bérengère, qui vécut et mourut paisiblement au Mans et fut enterrée à l'abbaye de l'Epau, eût encore existé en 1231, ce premier traité n'eût pas eu lieu. Bérengère, comme on l'a rapporté au précis, contribua à beaucoup de fondations et d'établissemens pieux et utiles, et laissa une mémoire honorée dans le pays. On lit cette inscription sur la table de marbre qui supporte son tombeau placé dans la cathédrale du Mans :

» *Mausoleum istud serenissimæ Berengariæ Anglorum reginæ, hujus cœnobii fundatricis inditæ, restauratum et in Augustiorum locum hunc translatum fuit, in eoque recondita sunt ossa hæc quæ reperta fuerunt in antiquo tumulo, die 27 maii anno Domini* 1672; *ex ecclesiâ abbatiali de Pietate Dei translatum fuit et depositum in ecclesiâ cathedrali die decembris* 1821. »

« (1) La reine Bérengère de Navarre, épouse de Richard-Cœur-de-Lion... Nous avons dit... que cette princesse reçut le comté du Maine en douaire de la munificence de Philippe-Auguste. C'est une erreur qui se trouve rectifiée... Une notice biographique que nous avons sous les yeux la fait mourir en 1225 ; c'est une autre erreur, réfutée par ce que nous avons dit, d'après des titres authentiques, qu'elle vivait encore en 1230, année qui paraît avoir été celle de sa mort. L'auteur de l'ouvrage intitulé *le Mans ancien et moderne* (M. Cauvin) ne veut pas que les maisons numéros 10 et 12 de la Grand'rue du Mans aient été habitées par Bérengère. Malgré l'estime que nous faisons de ses connaissances archéologiques, nous pensons qu'il assigne une époque trop rapprochée à la construction de ces maisons. Il nous semble probable d'ailleurs que, quoiqu'on ait écrit que cette princesse jouissait des droits utiles et *honorifiques* de comtesse du Maine, cela ne doit pas s'entendre des droits de souveraineté qui durent être exercés depuis lors au nom du roi ; qu'aucun titre ne prouve, en effet, que Bérengère les ait exercés; que, par conséquent, le palais des anciens comtes (l'hôtel-de-ville ac-

la sénéchaussée du Maine, après la mort de Bérengère. — Celle-ci rebâtit aussi l'église de St-Pierre-de-la-Cour du Mans.

(1) *Biographie et Bibliographie du Maine et de la Sarthe*, 1833.

Digitized by Google

tuel) dut rester affecté au siége des autorités administratives et judiciaires, à la fabrication des monnaies, etc. ; qu'enfin une tradition aussi généralement admise que l'est celle qui affecte les maisons en question à la demeure personnelle de Bérengère, ne nous paraît pas devoir être dépourvue de tout fondement (1). » J.-R. PESCHE *(du Mans)*.

(1) Walter Scott trace ainsi, dans son *Richard en Palestine*, le portrait au physique de la femme de son héros, au moment où les époux se trouvaient dans la Terre-Sainte. Je me sers de la traduction de M. de Faucompret : « La reine Bérengère, dit-» il, fille de don Sanche, roi de Navarre, et épouse du valeureux Richard, passait » pour une des plus belles femmes de son siècle. Sa taille était légère et ses proportions » admirables. Elle avait une beauté de teint peu commune dans son pays, une abon-» dance de cheveux blonds, un si grand air de jeunesse, qu'on lui aurait donné quel-» ques années de moins qu'elle n'en avait, quoiqu'elle ne comptât encore que vingt-» un ans... » A la mort de Richard, et fixée au Mans, Bérengère se fit aimer de ses vassaux, puisque son souvenir, avec une épithète heureuse, s'est conservé dans le peuple jusqu'à nos jours. Elle aimait à rendre la justice. La vigile de la St-Barthélemy (1216 ou 1219), elle assista à un combat singulier, sur la place du Marché-St-Pierre, au Mans, entre les deux frères Huet et Hodeburge de Corlesant ; le premier voulant priver son frère de la succession de leur père, pour avoir, disait-il, forfait à l'honneur. Les contendans étaient représentés par chacun un champion. Raoul Fleury, qui se battit pour Huet, vainquit Josset le Fèvre, champion de Hodeburge ; et Raoul Lanterie, sacristain de la collégiale de St-Pierre-de-la-Cour, eut, selon la coutume, le bouclier et la lance du vaincu. L'exemple suivant, donné encore par M. Pesche, mérite d'être cité : « En 1226, un différend s'étant élevé entre les chanoines de St-Pierre-de-la-» Cour et Gervais de Cogners, *Gervasius de Coogneris, miles*, la bonne reine Bérengère, » veuve de Richard-Cœur-de-Lion, comtesse usufruitière du Maine, voulut bien être » arbitre de ce différend : elle rendit une sentence fort curieuse, par laquelle Gervais » est tenu, et ses héritiers, de payer 60 livres tournois audit chapitre, non pour le pré-» sent et tant qu'ils vivront en bonne intelligence, mais dans le cas seulement où il » arriverait qu'ils se missent, en quelque manière que ce fût, en état d'hostilité contre » ledit chapitre, ses vassaux et leurs propriétés. » N'était-ce pas un bon moyen d'assurer la paix entre des voisins ? D. L. F.

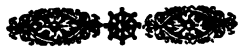

Digitized by Google

Chronique.

∴ *Troisième session du Congrès scientifique de France.* — La troisième session du Congrès scientifique de France s'est ouverte à Douai (Nord), le 6 septembre 1835. Environ 180 membres ont siégé dans cette réunion, où l'on trouvait un général russe, un officier supérieur polonais, des Anglais et des Belges. Les travaux des sections et de l'assemblée générale ont offert beaucoup d'intérêt. Les bureaux ont été composés de la manière suivante : — *President du Congrès :* M. de la Fontenelle de Vaudoré, directeur de la *Revue Anglo-Française.* — *Vice-présidens :* MM. le docteur Le Glay, archiviste général du département du Nord, et Em. Gaillard, secrétaire perpétuel de l'Académie et de la Société d'agriculture de Rouen. — *Secrétaire général :* M. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. — 1re section. *Sciences naturelles. Président :* M. le baron de Chauvenet, capitaine du génie à Arras. — *Vice-président :* M. Moreau, bibliothécaire à Saintes. — *Secrétaires :* MM. Rivière, professeur à Bourbon-Vendée; Lamarle aîné, ingénieur des ponts et chaussées à Douai, et Dournay, directeur des mines de houille de l'Obsann (Haut-Rhin). — 2e section. *Agriculture et Industrie. Président :* M. Lair, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture et de commerce de Caen. — *Vice-président :* M. Crespel-Delisse, fabricant de sucre de betteraves à Arras. — *Secrétaires :* MM. Mangin, D.-M. à Douai, et Ernest Lamarle, ingénieur des ponts et chaussées à Arras. — 3e section. *Sciences médicales. Président :* M. Hunault de la Peltrie, D.-M. à Angers. — *Vice-président :* M. Lenot, professeur de chirurgie à Lille. — *Secrétaires :* MM. Delanoi et Tesse, D.-M., à Douai. — 4e section. *Histoire et antiquités. Président :* M. le baron de Reiffenberg, correspondant de l'Institut de France, recteur de l'université de Louvain. — *Vice-président :* M. Quinson, conseiller à la Cour royale de Douai. — *Secrétaires :* MM. Tailliar, conseiller à la Cour royale de Douai, et Arthur Dinaux, homme de lettres, à Valenciennes. — 5e section. *Littérature, Beaux-Arts et Philologie. Président :* M. de Caumont, correspondant de l'Institut et secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie,

Digitized by Google

à Caen. — *Vice-président* : M. James Yates, député de l'Association britannique pour l'avancement de la science, à Londres. — *Secrétaires* : MM. Delâge, littérateur et professeur à Douai, et Hector Parmentier, avocat à la Cour royale de Douai. — 6e section. *Sciences morales et Législation. Président* : M. Jullien (de Paris), homme de lettres, fondateur de la *Revue Encyclopédique*. — *Vice-président* : M. Corne, président du tribunal civil de Douai. — *Secrétaires* : MM. Pillot, substitut du procureur général à Douai, et Daman, député de la Société des Antiquaires de la Morinie.

⁂ *Fondation d'une Revue de la numismatique française.* — MM. E. Cartier (d'Amboise), ancien caissier de la Monnaie de Paris, et de la Saussaye (de Blois), l'un de nos collaborateurs, viennent de créer dans cette dernière ville une revue sous le titre que nous indiquons. Leur prospectus est distribué ; il promet beaucoup, et ceux qui, comme nous, connaissent ces deux savans, ne doutent pas qu'ils ne tiennent tout ce qu'ils promettent. C'est une de ces spécialités, dans le genre de celle-ci, qui offrent d'abondans matériaux, et doivent aider à l'avancement de la science. La Revue de MM. Cartier et de la Saussaye se rencontrera quelquefois sur le même terrain que la nôtre : car, comme ils le disent, « l'histoire monétaire de l'Aquitaine nous » transmet tous les souvenirs de la première cause et de presque » toutes les phases de la sanglante rivalité de la France avec l'Angle- » terre. » Mais entre nos deux recueils, écrits par des rédacteurs amis et ayant le même but, il n'y aura point rivalité, mais bien émulation.

⁂ *Mort de l'abbé de la Rue.* — Le vénérable abbé de la Rue, associé libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président de la première session du Congrès scientifique de France, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, et notamment du grand ouvrage sur *les Trouvères Normands et Anglo-Normands*, est mort il y a quelques mois. Nous donnerons une notice sur ce savant du premier ordre, qui nous avait envoyé des documens historiques pour ce recueil dont il avait apprécié toute la portée.

⁂ *Indication raisonnée d'un éloge d'Agnès Sorel.* — Dans une notice sur la vie et les ouvrages de M. Riboud, lue, le 20 septembre 1835, à la Société royale d'émulation de l'Ain, on a rappelé que ce savant magistrat, correspondant de l'Institut, président honoraire de la Cour royale de Lyon, ancien député, etc., avait publié, dès 1835, un *Eloge d'Agnès Sorel*. Alors les études historiques n'étaient pas autant en progrès qu'elles le sont aujourd'hui. « Ici, dit l'auteur de » la notice, il (M. Riboud, homme que nous reconnaissons comme » d'un grand savoir et d'une grande étendue de connaissances) ne

Digitized by Google

» laisse échapper aucune occasion de louer dans tous les temps ce » qu'il trouve de grand, de noble et de généreux. Ici il exalte le pa- » triotisme de cette femme, au cœur vraiment français, qui réveilla » dans l'âme engourdie de Charles VII le sentiment de l'honneur et de » la gloire, et le poussa contre les bandes anglaises qui inondaient le » malheureux pays de France. » Ainsi on attribuait à une passion illégitime ce qu'une influence d'une nature plus pure avait obtenu.

⁂ *Documens anglo-français analysés dans le compte-rendu de la Société d'émulation de l'Ain, année* 1835. — Dans le compte-rendu de M. de Moyria, secrétaire de cette Société, on lit ce qui suit : « M. de » la Teyssonnière père, qui occupe si utilement et si honorablement ses » loisirs en écrivant l'histoire de notre pays, nous a donné connais- » sance d'une des pièces justificatives de son travail. Cette pièce nous » apprend que, lorsque le roi d'Angleterre assiégeait Cambrai avec » 12,000 hommes, des guerriers bressans, dombistes ou bugistes, » formaient une partie notable de la garnison qui se défendit si vail- » lamment. Le moderne historien a trouvé leurs noms dans un compte » écrit sur un rouleau de parchemin par François de l'Hôpital, tréso- » rier des arbalestriers, et scellé par lui. Cette pièce contient encore » un compte de 25 francs 2 sols 6 deniers, pour achat de six canons » destinés à la défense de Cambrai, preuve certaine que les armes à » feu étaient employées en France, de 1328 à 1340, fait constaté par » quelques historiens, mais que Ducange a donné comme positif en » s'étayant des registres de la chambre des comptes. » Nous avons le projet de donner plus tard, dans ce recueil, le travail même de M. de la Teyssonnière.

⁂ *Vente de la bibliothèque anglo-française de l'abbé de la Rue.* — « M. Galeron, procureur du roi à Falaise, vient de faire l'acquisition de la riche bibliothèque de M. l'abbé de la Rue. On nous assure qu'une partie des livres du savant auteur de l'*Histoire des Bardes et des Trouvères Normands* sont destinés à la bibliothèque publique de Falaise. Il reste encore les manuscrits. » (*Journal de Cherbourg.*)

⁂ *Menu du dîner donné à Londres, cette année, à l'occasion de l'installation du lord-maire.* — En France, lorsqu'il s'agit d'une fête, on en parle d'une manière générale; mais nos voisins de l'autre côté du détroit, hommes plus positifs que nous Français, ne négligent jamais les détails. Aussi l'on publie, chaque année, le menu du banquet donné à l'occasion de l'installation du lord-maire de Londres. Voici, par aperçu, l'énorme quantité de mets servis, en 1835, pour célébrer l'exaltation au pouvoir du chef municipal de la cité, capitale de l'empire britannique : 230 ragoûts de tortues de mer, 200 caraffes de sor-

Digitized by Google

bets, 6 énormes plats de poissons, 4 dindons bouillis avec une sauce aux huîtres, 60 poulets rôtis, 60 plats de poulardes, 46 plats de chapons, 50 pâtés à la française, 60 pâtés de pigeons, 58 jambons ornés, 43 langues, 20 énormes pièces de bœufs, 60 plats de pommes de terre, 48 plats de homards et de langoustes, 140 gelées, 50 blancs-mangers, 80 dindons rôtis, 68 levrauts, 80 faisans, 24 oies, 40 plats de perdrix, 60 plats de canards sauvages, 2 paons, 56 salades, et un nombre immense de menue pâtisserie. — Au dessert, on a servi 100 ananas, 200 corbeilles de raisin de serre, 75 assiettes de pommes, 75 assiettes de poires, 75 assiettes de noix, 60 biscuits de Savoie ou pièces analogues et décorées, 250 crèmes glacées, 80 assiettes de fruits secs ou confits, 50 assiettes de gingembre confit, et 36 bocaux de cerises à l'eau-de-vie.

⁂ *Récompenses décernées par le gouvernement anglais à des habitans de l'île de Sein.* — Le roi d'Angleterre vient de décerner une médaille d'or à M. Charlès, curé de l'île de Sein, en reconnaissance du courageux dévoûment dont il a fait preuve, lors du naufrage du navire anglais *la Bellessima*, au mois d'octobre dernier. Il a également fait remettre à M. Broquet, commissaire des classes de ce quartier, une tabatière en or, pour le remercier des soins qu'il a prodigués à l'équipage naufragé, et du zèle et de l'activité qu'il a déployés au sauvetage des débris du navire et de la cargaison. L'amirauté anglaise a de plus chargé M. Perrier, consul de *S. M. B.*, de remettre de sa part à M. Charlès une montre en or; à chacun des nommés Guilcher et Milliner 250 francs en espèces; et aux autres habitans de l'île qui se sont le plus distingués 250 francs, dont M. le curé a été chargé de faire la distribution. — Ces récompenses, si bien méritées, produiront un effet d'autant plus salutaire dans le pays, qu'elles vont coïncider avec le châtiment qui sera, sans doute, infligé aux abominables pillards du dernier navire qui s'est perdu dans la baie des Trépassés. (*Armoricain.*)

⁂ *L'escalier de Mme de Sévigné.* — « C'est encore d'un Anglais voyageur qu'il faut recevoir une leçon du respect que l'on doit aux illustrations de la France. Ce voyageur allait visiter, en Provence, le château où avait résidé Mme de Sévigné. « Est-ce bien là l'escalier que montait et descendait la grande dame de Sévigné? » demande-t-il. — « Oui sans doute. » — « Est-ce bien la rampe sur laquelle elle posait sa main? » — « Très-certainement. » — « Il est bien délabré. Veut-on le vendre? » — « Pourquoi pas, répondit le concierge; j'en référerai au propriétaire. » Le propriétaire accorde, et l'Anglais acheta 16,000 fr., dit-on, cet escalier, et le transporta en Angleterre. » (*Le Constitutionnel.*) DE LA FONTENELLE.

Digitized by Google

INSURRECTION DE L'AQUITAINE

CONTRE LA DOMINATION ANGLAISE,

Après le Traité de Brétigny (1). (1367—1372.)

La révolution opérée en Aquitaine par le traité de Brétigny n'était rien moins qu'accomplie. Arrachant ses vassaux à la solitude du manoir pour les faire participer à l'éclat d'une cour somptueuse et galante, le Prince-Noir espérait vainement dompter, par sa courtoisie chevaleresque, la sauvage indocilité des barons méridionaux, et les façonner au joug anglo-normand, en leur faisant perdre insensiblement le souvenir de leur vieille indépendance. L'antipathie nationale pour la domination étrangère n'était qu'assoupie, et il ne fallait qu'une occasion pour la réveiller. Cette occasion se présenta bientôt.

Edward avait convoqué à Niort les états de sa principauté d'Aquitaine (2). Il leur demanda un subside extraordinaire pour réparer ses finances épuisées en fastueuses profusions. Les barons du Poitou, du Limousin, du Rouergue et de la Saintonge ne manifestèrent que par de sourds murmures leur mécontentement; mais la noblesse de la Haute-Gascogne, les sires d'Albret, de Comminges, d'Armagnac, de Périgord, emportés par l'impétuosité de leur fougue méridionale, déclarèrent hautement qu'ils ne paieraient pas, ajoutant que jamais, sous la suzeraineté des rois de France, ils n'avaient été grevés d'autant d'impôts, et qu'ils sauraient bien défendre leurs franchises (3).

(1) Extrait d'une *Histoire* inédite *de la Saintonge et de l'Aunis*, dont la partie relative aux guerres de religion est sous presse en ce moment.

(2) An 1367 — Nous donnerons plus tard un article spécial sur le parlement d'Aquitaine tenu à Niort. D. L. F.

(3) Froissart, *Chroniq.*, t. I, chap. 244 et 246.

Digitized by Google

Profondément irrité d'une pareille résistance, le prince d'Aquitaine dissimula toutefois son courroux, et se contenta d'ajourner l'assemblée. Mais le signal de l'insurrection était donné : les barons jurèrent, avant de se séparer, de secouer le joug de l'Angleterre.

Des députés furent envoyés, par la confédération, à la cour de France, pour implorer la justice du roi contre le prince d'Aquitaine, son vassal. Charles V avait à se plaindre de plus d'une infraction au traité de Brétigny; jugeant que le moment était venu de réparer les revers de son aïeul et de son père, il fit ajourner le prince d'Aquitaine devant sa cour des pairs (1), comme vassal de la couronne de France.

A la lecture de l'acte d'ajournement, le prince, contenant à peine sa colère, demeura un moment pensif; puis, se tournant vers l'envoyé du roi son seigneur : « Nous irons volontiers à Paris, s'écria-t-il, puisque ainsi mandé nous est du roi de France ; mais ce sera le bacinet en tête et soixante mille hommes en notre compagnie (2). »

Charles V cependant ne cessait de recevoir des courriers d'Aquitaine. « Cher sire, lui écrivait-on des rives de la Gironde, de la Charente et de la Vienne, entreprenez hardiment la guerre. Sachez qu'aussitôt que vous l'aurez entreprise, vous verrez que ceux de la duché d'Aquitaine se tourneront devers vous, pour ce que ceux de Poitou, Saintonge, Querci, Rouergue et la Rochelle sont de telle nature, qu'ils ne peuvent aimer les Anglois. Avec ce, les officiers du prince font tant d'extorsions au pauvre peuple en Saintonge, en Poitou et à la Rochelle, qu'ils prennent tout en abandon, et font si grandes levées au titre du prince, que nul n'a plus rien au sien (3). »

En apprenant la réponse arrogante du Prince-Noir, Charles V n'hésita plus à envoyer un officier de sa maison défier le roi d'Angleterre. De son côté, Edward informa son père de

(1) An 1368.

(2) Froissart, t. 1, chap. 246. — Christine de Pisan, *Hist de Charl. V*, apud Petitot, *Coll. de mém.*, tom. IV, p. 150, et tom. V, p. 342.

(3) Froissart, *loc. cit.*

Digitized by Google

l'attitude hostile que prenaient les hommes du continent. Mais le vieux monarque ne croyait pas le royaume de France en état de réparer, de long-temps, les pertes qu'il avait essuyées sous les deux derniers règnes, et, plein de confiance en la fortune qui l'avait si constamment favorisé, il s'endormait dans une aveugle sécurité.

Le prince d'Aquitaine, qui ne partageait pas la quiétude de son père, parce qu'il voyait le danger de plus près, rassemblait à Bordeaux ses chevaliers et ses hommes d'armes, dans le dessein d'ouvrir le premier la campagne, lorsqu'il fut prévenu par un soulèvement presque général des provinces de l'Ouest et du Midi (1). Alors s'engagea, dans ces contrées, une grande lutte entre l'indépendance méridionale et la domination anglo-normande.

Le duc de Berry et le comte d'Anjou, frères du roi, attaquent les frontières du Poitou et soumettent une partie du Querci. Dans le Ponthieu, le Rouergue et le Limousin, plus de soixante places fortes sont emportées d'assaut, ou secouent spontanément le joug de l'Angleterre. Les comtes de Cambridge et de Pembrock, Jean Chandos, le captal de Buch parcourent les provinces pour les contenir dans l'obéissance; mais ils ne peuvent arrêter le débordement de l'insurrection, et pendant qu'ils repreanent ou fortifient quelques places, ils apprennent la prise ou la défection de plusieurs autres. Bientôt la mort du brave Chandos, tué dans une rencontre sur le pont de Lussac, en Poitou (2), vient jeter la consternation parmi les hommes d'outre-mer, et la douleur dans l'âme du prince d'Aquitaine.

Encore à la fleur de l'âge, ce prince se mourait d'une maladie lente qu'il avait contractée en Espagne. Ses médecins lui conseillèrent d'aller respirer l'air natal. Il partit, laissant au jeune duc de Lancastre, son frère, le gouvernement des affaires du continent. Son départ, dans un moment si critique, acheva de décourager les barons de son parti. Des intelligences s'établirent

(1) An 1369.

(2) Voir ci-dessus p. 209 et s., l'article relatif *au tombeau de J. Chandos*.

Digitized by Google

entre les capitaines français et ceux des vassaux de l'Angleterre que retenait encore la sainteté du serment féodal. Plusieurs passèrent sous la bannière de France : de ce nombre fut Renaud, sire de Pons en Saintonge, l'un des seigneurs les plus influens du pays.

A la sollicitation de Louis de Saint-Julien et du vicomte de Rochechouart, Renaud se fit français en dépit de son épouse et de ses hommes de Pons, qui s'épuisèrent en vains efforts pour le retenir dans le parti de l'Angleterre. De son côté, il tenta inutilement d'entraîner dans sa défection sa femme et ses vassaux, et fut bientôt obligé d'abandonner sa ville et ses fiefs, où il ne voyait plus que des ennemis prêts à le combattre.

Le duc de Lancastre sut beaucoup de gré à la dame de Pons de sa fidélité, et lui envoya un chevalier, appelé Aimenon de Bours, *hardi homme et vaillant*, pour l'aider à défendre ses domaines. Pendant que l'épouse, retranchée avec son protecteur derrière les hautes tours du manoir, bravait les soupçons qu'inspirait naturellement sa position équivoque, le sire de Pons, avec quelques hommes d'armes, venait rôder le soir au pied de ses remparts, dont il était souvent repoussé par ses vassaux et sous les yeux de sa femme (1).

Cependant le duc de Lancastre tenait conseil dans Bordeaux avec ses capitaines. On lui persuada d'aller presser le roi son père d'envoyer une armée en Aquitaine pour préserver cette principauté d'une invasion totale. Il s'embarqua pour l'Angleterre, après avoir confié le gouvernement de la Gascogne à Jean de Grailly, captal de Buch, et aux sieurs de Mucident et de Lespare, celui du Poitou à Louis de Harcourt et au sire de Parthenay, et celui de la Saintonge à Louis d'Argenton et à Guillaume de Montendre (2).

Le roi d'Angleterre se décida enfin (3) à équiper une flotte, dont il donna le commandement à Jean, comte de Pembrock.

(1) Froissart, t. 1, chap. 295.
(2) *Ibid.*, chap. 301.
(3) An 1371.

Digitized by Google

Informé qu'en Aquitaine on manquait moins d'hommes pour combattre, que d'un général habile pour les commander et d'argent pour les solder, le comte s'embarqua avec une faible troupe composée des chevaliers de sa maison et de quelques archers : mais il eut soin de faire porter sur son navire une caisse pleine de nobles et de florins pour soudoyer une armée de trois mille hommes (1).

Charles V avait prévu cet armement. Une escadre équipée en Castille par Henri de Transtamare, son allié, se disposait à faire voile pour l'Aquitaine, sous le commandement de quatre amiraux, Ambroise Bocca-Negra, Cabesse de Vacadent, Ferrand de Pion et Rodrigue-le-Roux. Elle était composée de quarante vaisseaux de guerre et de treize moindres navires, montés par des archers, et armés de petites tours crénelées propres à lancer des traits, des pierres et autres projectiles, sorte d'artillerie qui rendait alors les Espagnols si redoutables sur les mers (2).

Le jeune Yvain de Galles, descendant de ce malheureux Léolyn, qui, en 1272, avait été dépouillé de son héritage et pendu par ordre du roi d'Angleterre, Yvain de Galles, réfugié à la cour du roi de France dont il avait gagné l'affection, alla au-devant de l'escadre castillane avec douze gros bâtimens armés à Honfleur, et montés par cinq cents hommes d'armes et trois cents archers. Les deux flottes s'étant réunies vinrent mouiller dans la rade de la Rochelle, où elles attendirent, à l'ancre, l'arrivée du comte de Pembrock. Quelques navires, détachés en éclaireurs, signalèrent bientôt l'escadre anglaise. Les vaisseaux français et espagnols s'alignèrent aussitôt sur les deux rivages de l'anse que forme l'Atlantique en face du port de la Rochelle ; couverts, dans cette position, par la hauteur des promontoires, ils ne pouvaient être aperçus de ceux qui venaient de la haute mer (3).

Poussés, toute la nuit, par un vent frais du nord-ouest,

(1) Froissart, tom. 1, chap. 301.
(2) *Ibid.*, chap. 302.
(3) *Ibid.* — Polyd. Vergil., *Hist. Angl.*, lib. XIX.

Digitized by Google

les Anglais parurent, le 22 juin, au lever du jour, dans la rade de Chef-de-Baye. Comme ils entraient à pleines voiles dans le golfe de la Rochelle, ils aperçurent les Français et les Espagnols qui se disposaient à fondre sur eux. Troublés à cette vue et forcés de se préparer à soutenir un combat inégal, lorsqu'ils n'avaient songé qu'à se reposer des fatigues de la traversée, ils s'agitèrent d'abord en désordre. Mais, pressés par le besoin de se défendre, ils se remirent promptement à la voix du comte de Pembrock. Ce capitaine arma chevaliers un grand nombre de ses écuyers pour les enflammer d'une noble audace ; puis, il plaça en avant son corps d'arbalétriers, sur le derrière ses chevaliers armés de toutes pièces, et attendit de pied ferme les Espagnols et les Français.

Ceux-ci, profitant du trouble où la surprise et l'effroi avaient d'abord jeté leurs adversaires, s'étaient emparés du vent : ils fondirent à toutes voiles sur les Anglais, et un grand cri s'éleva des deux flottes, comme c'était l'usage alors au moment d'une rencontre. Le choc fut terrible. Les Français et les Castillans, beaucoup plus nombreux que leurs ennemis, faisaient pleuvoir, du haut de leurs tours, une grêle de traits et de pierres, et fracassaient les navires anglais sous les coups redoublés de leurs machines armées de crocs de fer et de massues de plomb (1).

Le comte de Pembrock, Guischard d'Angle, Othe de Grandson, le sire de Pinane, tous les chevaliers d'Aquitaine qui se trouvaient sur l'escadre anglaise faisaient bonne contenance, animant leurs gens de la voix, et renversant tout ce qui s'offrait à leurs coups. L'aspect du danger dont ils étaient environnés enflammait leur courage et semblait doubler leurs forces. Jamais hommes ne déployèrent autant de vigueur, ne montrèrent autant d'audace. Étonnés d'une telle intrépidité, les Castillans n'osaient attaquer de près ces guerriers, dont chaque coup portait la mort, dont l'aspect seul imprimait l'épouvante.

Qui pourrait énumérer les brillantes appertises d'armes, les

(1) Froissart, tom. 1, chap. 302

Digitized by Google

nobles prouesses de chevalerie qui furent accomplies dans cette journée ? Si les Espagnols et les Français n'eussent pas eu l'avantage du nombre et des armes, la victoire était aux Anglais. Mais ceux-ci ; renversés par les pierres, le fer et le plomb que les Castillans leur lançaient de loin, voyaient avec désespoir leurs rangs s'éclaircir, et s'épuisaient en efforts inutiles. La nuit vint suspendre ce carnage, qui durait depuis l'aurore ; les deux flottes, obligées de se séparer, jetèrent l'ancre à quelque distance l'une de l'autre, et attendirent le lendemain pour recommencer le combat (1).

Les Rochelais, du haut de leurs remparts, étaient demeurés spectateurs de la bataille. Toute la nuit, messire Jean de Harpedanne, sénéchal du roi d'Angleterre à la Rochelle, ne cessa de supplier le maire, Jean Chandorier, et ses échevins, d'armer la communauté de la ville, et d'aller, sur les navires mouillés dans le port, au secours des Anglais. Mais les bourgeois, qui, ainsi qu'ils l'avaient promis, n'obéissaient au roi d'Angleterre *que des lèvres*, s'excusèrent, disant qu'ils avaient leur ville à garder. Le sire de Tonnay-Boutonne, Jacques, seigneur de Surgères, et Maubrun de Liniers, qui se trouvaient à la Rochelle, ayant inutilement joint leurs prières à celles du sénéchal, prirent le parti d'aller seuls au secours du comte de Pembrock et de ses compagnons d'armes. Ils montèrent, avec leurs écuyers et leurs varlets, sur quatre barques échouées dans le port, et au lever du jour, lorsque la pleine mer eut mis les barques à flot, ils gagnèrent à force de rames l'escadre anglaise (2).

Dans ce moment, Yvain de Galles et les quatre amiraux castillans faisaient lever les ancres et hisser les voiles au bruit des trompettes et des tambours. Prenant, comme la veille, l'avantage du vent, ils se rangèrent en bataille et se disposèrent à envelopper les Anglais. Ceux-ci, combinant leurs manœuvres sur celles de l'ennemi, se pressèrent les uns contre les autres pour ne former qu'un noyau, et placèrent, comme le

(1) Froissart, tom. 1, chap. 302 et 303.
(2) *Ibid.*, chap. 303.

Digitized by Google

jour précédent, les arbalétriers sur le devant et les chevaliers au centre.

Les Français et leurs alliés arrivèrent bientôt voiles déployées, et l'action commença avec vigueur. Le combat de ce jour (1) fut plus terrible encore que celui de la veille. Les Espagnols eurent recours à un stratagème alors peu connu. Ils lancèrent sur les flots des barques chargées de bois secs et de matières combustibles, et y mirent le feu. Conduits par d'habiles plongeurs, ces bateaux allèrent, tout enflammés, se mêler à l'escadre anglaise. L'embrasement se communiqua avec une telle rapidité, que treize des plus grosses rambarges furent consumées par les flammes avant qu'on eût pu les secourir.

Pendant que les Anglais s'efforçaient d'arrêter les progrès de l'incendie, les Français et les Espagnols, profitant du désordre qui régnait sur la flotte ennemie, accrochèrent, avec leurs crampons de fer, ceux des navires que le feu n'avait pas atteints, et, les attirant à eux, les lièrent fortement à leurs gros vaisseaux. Alors les deux escadres offrirent aux combattans comme un terrain solide sur lequel, d'un côté la fureur, de l'autre le désespoir, rivalisèrent d'efforts, de constance et d'audace (2).

La lutte la plus sanglante se passait sur le navire du comte de Pembrock, attaqué par quatre vaisseaux espagnols que commandaient Cabesse de Vacadent et Ferrand de Pion. Là, les deux partis, acharnés l'un contre l'autre, combattaient corps à corps et nageaient dans le sang. Long-temps la victoire demeura indécise. Enfin les compagnons du comte, excédés de fatigue, accablés par le nombre, furent tous ou tués ou faits prisonniers : Jean de Mortagne, Simon Houssagre, Jean Touchet et quantité d'autres chevaliers tombèrent percés de coups. Le comte, obligé de rendre son épée, fut chargé de chaînes, avec Robert Buffors, Jean Courson, Jean de Grivères, et nombre d'autres de sa suite.

(1) 23 juin 1371.

(2) Froissart, tom. 1, chap. 304. — *Anc. mém. sur du Guescl.*, apud Petitot, *Coll.* tom. v, p. 122.

Digitized by Google

Guischard d'Angle, le sire de Pinane, le sire de Tonnay-Boutonne, Othe de Grandson et les autres chevaliers d'Aquitaine tinrent quelque temps encore, sur leurs navires, contre Yvain de Galles, Ambroise Bocca-Negra et Rodrigue-le-Roux. Mais, après la défaite du comte de Pembrock, Français et Castillans s'étant réunis contre les Aquitains, ceux-ci subirent bientôt le sort des Anglais : tous furent pris, morts ou vifs. Alors le carnage cessa, car les chefs prisonniers supplièrent les vainqueurs d'épargner leurs gens. Le roi d'Angleterre perdit, dans cette journée, sa flotte, son plus habile général, plusieurs chevaliers de grand renom, et la finance destinée à solder l'armée d'Aquitaine (1).

S'il faut en croire un vieil annaliste, on trouva, dans la cale de l'un des navires anglais, un amas considérable de chaînes. Ces fers devaient servir à garrotter les plus notables bourgeois de la Rochelle, dont le roi d'Angleterre suspectait la fidélité, et à les emmener prisonniers par-delà le détroit. Suivant des lettres patentes qui furent trouvées, toutes scellées, dans le vaisseau du comte de Pembrock, le projet du monarque était d'établir, à la Rochelle, une colonie anglaise, dont le comte de Pembrock devait avoir le gouvernement (2).

L'escadre castillane demeura le reste du jour et une partie du lendemain (3) mouillée devant la Rochelle. Tous les prisonniers furent étroitement serrés, à l'exception de Jacques, sire de Surgères, qui obtient sa liberté à force de sollicitations, et moyennant une rançon de mille écus qu'il paya sur-le-champ. Ce seigneur alla dîner à la Rochelle, et rendit compte des circonstances du combat. Les magistrats affectèrent d'abord une profonde douleur : mais, en apprenant le sort que leur avait destiné le roi d'Angleterre, ils ne contraignirent plus la joie que leur causait un événement qui portait le coup mortel à la domination anglo-normande en Saintonge, et manifestèrent

(1) Froissart, tom. I, chap. 304. — *Anc. mém. sur du Guesc.*, apud Petitot, *Coll.* tom. V, p. 122.

(2) *Ibid.*

(3) 24 juin.

Digitized by Google

hautement l'espoir qu'ils avaient de s'en affranchir (1).

A la pleine mer, les Espagnols ayant hissé les voiles et levé les ancres, appareillèrent *en demenant grand'noise de trompettes et de tambours*. Il y avait plaisir à contempler les mâts de leurs vaisseaux, auxquels flottaient des étendards en forme de grands pennons blasonnés aux armes de Castille, et si longs que leurs extrémités effleuraient les eaux. L'escadre, ainsi pavoisée, gagna la haute mer et cingla vers la Galice (2).

Le soir même arriva à la Rochelle un corps de six cents cavaliers anglo-gascons, commandé par Jean de Grailly, captal de Buch, Thomas de Percy, Richard de Pontchardon et autres seigneurs de Guienne. Ils ignoraient la défaite du comte de Pembrock ; ils avaient seulement appris qu'une escadre espagnole croisait, depuis trois jours, devant la Rochelle, et ils venaient au secours de cette ville. En apprenant la prise de la flotte anglaise, la captivité du comte de Pembrock et de ses chevaliers, et la perte des fonds destinés à l'armée, ils furent désespérés d'être arrivés si tard. Ne sachant quel parti prendre, ni de quel côté porter leurs pas, ils demeurèrent plusieurs jours en délibération à la Rochelle (3).

Informé de la défaite des Anglais devant cette ville, Charles V résolut de donner toute son attention aux affaires d'Aquitaine. Il se décida à envoyer, dans le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, le connétable Bertrand du Guesclin avec l'élite de sa chevalerie, pour *chaudement guerroyer* dans ces trois pays, pendant qu'aucun capitaine expérimenté n'y commandait pour le roi d'Angleterre. En même temps il expédia Yvain de Galles à la cour du roi de Castille, avec ordre de demander à ce prince une nouvelle flotte pour assiéger la Rochelle par mer (4).

Les capitaines anglo-gascons étaient encore dans cette ville, d'autant plus incertains du parti qu'ils devaient prendre, qu'ils se défiaient beaucoup des Rochelais. Ils se décidèrent enfin à

(1) Froissart, *loc. cit.* — *Anc. mém. sur du Guescl.*, loc. cit., p. 123.
(2) Froissart, tom. I, chap. 304.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, chap. 305.

Digitized by Google

laisser Jean d'Evreux, avec *trois cents armures de fer*, dans le château, persuadés que tant que cette forteresse serait au pouvoir de la garnison, ceux de la ville n'oseraient remuer; puis le captal de Buch sortit de la Rochelle, à la tête de quatre cents lances, et alla mettre en fuite un corps de Bretons qui s'était retranché près du château de Soubise.

Le connétable Bertrand du Guesclin, les ducs de Bourbon et d'Alençon, les sires de Clisson, de Laval et de Beaumanoir étaient entrés en Poitou, à la tête de trois mille lansquenets. Jean d'Evreux, à la nouvelle de l'orage qui menaçait Poitiers, alla se jeter dans cette ville avec cinquante lances, laissant la garde du château de la Rochelle à un simple écuyer, nommé Philippe Mancel (1).

Sur ces entrefaites, Yvain de Galles et l'amiral don Rodrigue-le-Roux vinrent mouiller dans la rade de Chef-de-Baye avec quarante vaisseaux, treize barges et huit galères, amplement pourvus de soldats et de munitions. Après avoir occupé tous les passages, afin qu'aucun secours ne pût pénétrer dans la Rochelle, ils se disposèrent à assiéger cette ville. A la vue de ces préparatifs, les Rochelais alarmés brûlaient d'ouvrir leurs portes; mais, observés de près par la garnison du château, ils n'osaient remuer et dissimulaient jusqu'à leur effroi. Ils réussirent néanmoins à informer l'amiral castillan de leurs dispositions amicales, et obtinrent qu'il ne serait fait aucun acte d'hostilité. Toutefois l'escadre espagnole se tint à l'ancre en vue de la place, pour observer les mouvemens de la garnison (2).

Le connétable s'étant emparé de Poitiers par surprise, tous les chefs anglo-gascons allèrent s'enfermer, les uns dans Niort, les autres dans Saint-Jean-d'Angély avec le captal de Buch. Ce capitaine avait laissé dans le château de Soubise une poignée d'hommes pour défendre la dame du lieu, qui y faisait sa résidence. Situé sur la Charente, à deux lieues de l'embouchure de ce fleuve dont il commandait la navigation, Soubise était un

(1) Froissart, tom. 1, chap. 308.
(2) *Ibid.*, chap. 310.

Digitized by Google

poste important. Du Guesclin envoya Renaud, sire de Pons, et Thibaut Dupont, avec trois cents lances, assiéger cette place. La dame châtelaine, trop faible de monde pour soutenir le siége, envoya un écuyer demander du secours au captal de Buch. Jean de Grailly rassembla à Saint-Jean-d'Angély Henri de la Haye, sénéchal d'Angoulême, Thomas de Percy, sénéchal de Poitiers, Guillaume de Mareuil et Jean Crénelle, avec leurs hommes d'armes, et se mettant à la tête de cette cavalerie, marcha au secours de Soubise (1).

Yvain de Galles fut informé de ce mouvement par ses espions échelonnés sur la côte, et résolut d'aller tendre une embuscade au captal de Buch. Il fit embarquer, sur les treize barges, quatre cents Espagnols, dont il partagea le commandement avec Jacques de Montmaur et Morellet, son frère; et, laissant don Rodrigue devant la Rochelle avec le reste de l'escadre, alla débarquer au pied du château de Soubise, à l'insu du sire de Pons qui était campé du côté opposé.

Croyant n'avoir à combattre que ce seigneur et sa faible troupe, le captal de Buch arriva, dans la nuit, avec sa cavalerie, sous les murs de la place, et alla mettre pied à terre derrière un petit bois à quelque distance des Français. Là, chacun resserra les courroies de son armure et les sangles de son palefroi; puis toute la compagnie, se remettant en selle, déploya ses enseignes, et fondit, à grands coups de lances, sur le camp des Français. Ceux-ci, surpris par une attaque aussi brusque, n'eurent pas même le temps de courir aux armes. Le sire de Pons et soixante de ses plus valeureux chevaliers rendirent leur épée. Tout le reste s'enfuit en désordre, ou tomba percé de coups (2).

Déjà les vainqueurs, donnant un libre cours à leur joie, s'étaient débarrassés de leurs armures, et, dispersés çà et là, commençaient à se partager les dépouilles des vaincus, lorsque Yvain de Galles et ses quatre cents Espagnols, portant des brandons allumés, tombèrent à l'improviste sur cette troupe dés-

(1) Froissart, tom. 1, chap. 310.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

armée et en firent un affreux carnage. Un instant suffit à la défaite des Anglo-Gascons. Au plus fort de la mêlée, un simple vavasseur du Vermandois, nommé Pierre d'Auvillier, osa se mesurer avec le captal de Buch et *le fit fiancer prisonnier par un beau fait d'armes*. De tous les chevaliers du parti d'Angleterre, Jean de Grailly était celui que Charles V désirait le plus avoir en sa puissance, parce que, depuis la mort de Jean Chandos et la retraite du Prince-Noir, c'était le seul grand capitaine que les Français eussent à redouter. Thomas de Percy, pris par un prêtre espagnol, nommé David Honnel, Henri de la Haye, Maurice de Line et quantité d'autres chevaliers de distinction tombèrent aussi au pouvoir du vainqueur. Gautier Huet, Petiton de Courton, Guillaume Ferrancone et quelques autres prirent la fuite vers le château, dont la dame de Soubise fit abattre les ponts pour les recevoir.

Le lendemain au matin, Yvain de Galles ayant fait avancer sa petite flotte jusque sous les murs de la place, se disposa à l'assiéger du côté de la Charente, tandis que le sire de Pons se mettait en devoir de l'attaquer du côté opposé. Mais la dame de Soubise, privée de tout espoir de secours par la défaite du captal de Buch, se décida, sur l'avis de ses chevaliers, à traiter avec les Français. Il fut convenu qu'elle se reconnaîtrait vassale du roi de France, et que la garnison anglo-gasconne serait libre de se retirer où bon lui semblerait. Alors les ponts du château furent abattus, la garnison sortit avec armes et bagages, et la dame de Soubise, après avoir mis les Français en possession de sa ville, prêta serment de féauté pour elle et ses vassaux. Yvain de Galles, ayant fait embarquer sur ses navires le captal de Buch et ses autres prisonniers, sortit de la Charente à force de rames, et alla rejoindre l'escadre mouillée devant la Rochelle (1).

Le sire de Pons et ses chevaliers allèrent se réunir, sous les murs de Saint-Jean-d'Angély, à un corps d'armée que le connétable du Guesclin avait envoyé mettre le siége devant cette

(1) Froissart, tom. 1, chap. 310. — Christine de Pisan, *Livre des faits et vertus du sage roi Charles*, chap. XXVI, apud Petitot, *Coll.*, tom. V, p. 295.

Digitized by Google

place. Là se trouvaient le vicomte de Rohan, les sires de Clisson, de Tournemine, de Beaumanoir et de Rochefort, Guillaume de Bourdes, Olivier de Mauny, Alain de Saint-Pol et nombre d'autres capitaines avec leurs hommes d'armes. Bien que découragée par la perte du captal de Buch, la garnison fit bonne contenance et se défendit vaillamment dans la place investie de toutes parts. Mais les bourgeois de Saint-Jean-d'Angély, subissant à regret le joug de l'Angleterre, résolurent de s'en affranchir par un coup hardi. A la voix du sieur de Cumont, leur maire, gentilhomme plein de bravoure et estimé de ses concitoyens, ils s'insurgèrent contre la garnison anglo-normande, et l'ayant forcée, après un rude combat, à mettre bas les armes, ils ouvrirent leurs portes aux Français, qui entrèrent dans la ville et en prirent possession au nom du roi (1).

Le château de Taillebourg se rendit sans coup férir. Les vainqueurs allèrent mettre le siége devant Saintes, où, après la capitulation de Soubise, Guillaume Ferrancone s'était jeté avec un petit nombre de soldats. Ce capitaine, qui commandait dans la place, se préparait à opposer une vigoureuse résistance, lorsque ceux de la ville, à l'instigation de Bernard, leur évêque, se saisirent de sa personne, et le menacèrent de lui abattre la tête, s'il ne faisait promptement ouvrir les portes. Forcé de rendre la place, il obtint de se retirer avec armes et bagages, et fut escorté jusqu'à Bordeaux (2).

Cependant la flotte d'Espagne était toujours à l'ancre devant la Rochelle. Les municipaux de cette ville entretenaient des intelligences avec Yvain de Galles et l'amiral castillan : mais ils n'osaient rien entreprendre, tant ils étaient surveillés par le capitaine Philippe Mancel, retranché dans le château. Toutefois le moment semblait favorable : Mancel n'avait que cent hommes d'armes; le reste de la garnison avait suivi à Poitiers le sénéchal Jean d'Evreux, qui n'était pas de retour. Résolu à secouer le joug anglo-normand, le maire, Jean Chandorier,

(1) Froissart, tom. 1, chap. 310.
(2) *Ibid.* — *Anc. mém. sur du Guesel.*, chap. 34, apud Petitot, *Coll.*, t. V, p. 124.

Digitized by Google

imagina un singulier stratagème (1). Il réunit les plus notables bourgeois de la ville, *de ceux qui étaient plus Français qu'Anglais*, et leur parla ainsi :

« Beaux seigneurs, tous nos voisins sont redevenus Français : bientôt nous serons serrés de si près, que nous n'aurons plus la faculté de sortir de nos murs. Le moment est venu de nous emparer de ce châtel qui tant de fois nous a courroucés et travaillés, et qui se trouve aujourd'hui presque sans défense. Philippe Mancel *n'est pas trop malicieux :* je lui ferai croire que j'ai reçu mandement de par le roi d'Angleterre de réunir sur la place toutes les forces de la ville et du château, afin d'en faire la revue et d'en rendre compte au roi. J'ordonnerai en conséquence au capitaine de faire sortir sa garnison de la citadelle, et je pense qu'il le fera sans difficulté. Cependant nous aurons embusqué, parmi les vieilles murailles qui se trouvent près de là, *deux cents bons compagnons* qui, lorsque la garnison sera sortie, se jetteront entre elle et le pont *avalé* (abattu) du château, pendant qu'avec le reste de nos bourgeois nous les prendrons en front et les forcerons à rendre les armes. Ceci vous semble-t-il bon ? » Toute l'assemblée répondit oui, et, d'une voix unanime, on chargea le maire de l'entreprise.

Jean Chandorier manda, le soir même, le capitaine Mancel, et lui donna à dîner *bien et grandement* ainsi qu'aux notables bourgeois dépositaires de son secret. Puis il se fit apporter *une belle lettre* scellée du grand sceau d'Angleterre, afin de mieux tromper le capitaine, *qui point ne savait lire, mais bien connaissait le scel.* Alors il fit semblant de lire un ordre du roi, et s'adressant à Philippe Mancel : « Sire châtelain, lui dit-il, vous voyez et oyez comment le roi, notre sire, me mande que je vous ordonne, de par lui, de faire sortir demain tout votre monde du château, afin que j'en puisse faire la *montre* (revue) ainsi que de notre bourgeoisie. » Le châtelain répondit qu'il se conformerait aux ordres du roi, et se retira.

(1) An 1372.

Digitized by Google

Dans la nuit, le maire aposta, au lieu convenu, deux cents bourgeois bien armés. Au lever du jour, il fit sonner la cloche et mettre sous les armes toutes les milices de la commune. Philippe Mancel ne tarda pas à paraître à la tête de sa garnison. A peine avait-il franchi le pont-levis, que l'embuscade du maire sortit de sa retraite et se jeta entre la porte du château et les Anglo-Gascons. Ceux-ci, se voyant joués, voulurent s'ouvrir un passage à travers les Rochelais pour rentrer dans la citadelle : mais dans ce moment arriva Jean Chandorier, suivi de sa bourgeoisie au nombre de deux cents lances. Les Anglais, enveloppés de toutes parts, furent forcés de se rendre.

Toutefois ceux de la ville ne tenaient pas encore le château. Mancel y avait laissé douze hommes qui, voyant leurs gens désarmés par les bourgeois, avaient relevé le pont et abattu la herse. Mais le maire ayant fait amener les prisonniers au bord du fossé : « Messeigneurs, leur dit-il, sachez que si vous ne faites ouvrir sur-le-champ les portes du château, je vous ferai tous décapiter à l'entrée de ce pont. » Effrayés d'une telle menace, les Anglais parlementèrent aussitôt avec ceux de dedans : ceux-ci consentirent à rendre la citadelle, à condition que la garnison anglo-gasconne sortirait de la ville avec armes et bagages et serait conduite par mer jusqu'à Bordeaux (1).

Le connétable du Guesclin était encore à Poitiers avec les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon. Dès qu'ils apprirent l'expulsion des Anglais de la Rochelle, les princes envoyèrent des messagers vers les municipaux de cette ville pour traiter de leur soumission au roi. Mais ceux-ci refusèrent de recevoir ces envoyés, et dépêchèrent eux-mêmes à Poitiers quelques citoyens chargés d'exposer aux princes qu'ils ne se soumettraient qu'à trois conditions, savoir : que le château de la Rochelle serait rasé et ne pourrait jamais être relevé, que la ville serait incorporée au domaine de la couronne

(1) Froissart, tom. 1, chap. 310.

Digitized by Google

de manière à n'en pouvoir être aliénée ni par mariage, ni par traité de paix, ni par *aucune autre aventure qui pût advenir au royaume de France ;* enfin, que les Rochelais seraient rétablis dans le droit *d'avoir coins pour forger florins et monnaie blanche et noire de même forme et aloi que ceux de Paris* (1).

Les princes n'osant prendre sur eux de souscrire à de pareilles conditions, délivrèrent aux Rochelais un sauf-conduit pour envoyer des commissaires à Paris. Douze notables bourgeois furent députés auprès du roi, qui *moult les festoya, leur donna beaux joyaux*, et leur accorda tout ce qu'ils demandèrent au nom de leur commune. Lorsque, de retour parmi leurs concitoyens, ils eurent déployé les lettres patentes scellées du sceau royal, chacun travailla à démolir *le grand et fort chastel de la Rochelle*, qui fut bientôt ruiné de fond en comble. Puis le maire informa les princes qu'ils pouvaient venir prendre possession de la ville (2).

Du Guesclin prit les devans, accompagné seulement de deux cents lances. Le corps de ville alla à sa rencontre jusqu'à une métairie située sur le chemin de la Rochelle à Nouaillé, et qui porte encore le nom de *Treuil-au-Secret*, parce que ce fut là qu'on discuta, en conseil privé, le cérémonial de la prise de possession. On raconte que le connétable, en abordant les magistrats, les somma, avec la brusquerie naturelle aux gens de guerre, de se rendre au roi de France, ajoutant que s'ils man-

(1) Froissart, t. 1, chap. 310. — Ce chroniqueur, et tous ceux qui ont écrit d'après lui, datent de cette époque le premier établissement d'une fabrique de monnaies à la Rochelle. L'origine de cette fabrique remonte à un temps bien plus reculé. Elle avait pu subir, au milieu des guerres du continent, des modifications, ou même une interruption temporaire, mais Charles V ne fit que la rétablir ou en confirmer le privilége. C'est ce qui résulte du droit accordé, en 1360, par Edward, roi d'Angleterre, aux Rochelais, de prélever à leur profit la moitié de toute la monnaie qui serait frappée à l'avenir dans leur ville : *Quod burgenses Rupellæ capiant medietatem monetæ in prædictâ villâ fabricandæ.* (Rymer, *Act. publ.*, tom. VI, p. 217.) C'est ce qui résulte encore des lettres patentes de Charles V, du 25 novembre 1372, par lesquelles ce prince, en confirmant aux Rochelais le droit de battre monnaie, reconnaît que ce droit existait sous le roi Jean, son père : *Comme la ville de la Rochelle, en laquelle, pour le temps qu'elle estoit en obéissance de nostre très-cher seigneur et père, l'en avoit acoustumé faire monnoye*, etc. (*Ordonnances des rois de France*, tom. V, p. 543. M. de la Fontenelle, *Hist. d'Ol. de Clisson.*)

(2) Froissart, tom. 1, chap. 310.

Digitized by Google

quaient à leur promesse, il mettrait le feu à leur ville. « Croyez-vous, lui dit un des échevins, qu'il vous suffise de paraître devant nos murs pour les voir tomber devant vous? — Si les rayons du soleil, reprit le guerrier, pénètrent dans les remparts de la Rochelle, du Guesclin y peut entrer (1). »

Les princes suivirent de près le connétable. Leur entrée dans la Rochelle fut un vrai triomphe. Il n'y avait, dit un vieil écrivain, bourgeois ni bourgeoise qui ne fût réjoui au cœur; chacun fit moult noble appareil pour recevoir nos seigneurs. On voyait gentille assemblée de gens armés de toutes armes et rangés en bataille comme au moment de livrer combat. Bannières et pennons étaient éployés. Il n'y avait seigneur qui, ce jour-là, n'eût revêtu sa tunique par-dessus sa cotte d'armes. Tout le corps de ville, sans armures, alla au son des trompettes attendre les princes à la barrière. Lorsqu'ils parurent, le maire leur présenta les clefs de la ville en disant : « Que messieurs du noble sang de France soient les très-bien venus. » Comme ils se disposaient à entrer dans la ville, le magistrat les arrêta devant un cordon de soie tendu, selon l'antique usage, en travers de la porte, et leur présenta les franchises de la commune. Ils jurèrent, au nom du roi, de les respecter; alors le cordon fut rompu, et tout le cortége entra au bruit des acclamations et des fanfares (2).

En apercevant les bannières royales, semées de fleurs-de-lis d'or, grands et petits, hommes, femmes, enfans à genoux sur l'herbe, joignant les mains et *plorant moult tendrement pour la grande liesse qu'ils avaient au cœur, tant que c'était pitié de les voir*, s'écrièrent tout d'une voix : « Bien viegne la fleur-de-lis qui dignement fut envoyée des saints cieux au roi Clovis! Bien devons aimer le jour qu'elle nous vient visiter. » Puis les petits enfans reprenaient : « Montjoie au roi de France, notre sire (3) ! »

(1) *Hist. de du Guescl.*, chap. 49. — D'Argentré, *Hist. de Bret.* — La Popelin., *Amiral de Fr.*, p. 45.

(2) *Hist. de du Guescl.*, chap. 49. — Galland, *Disc. au roi*, p. 89. — Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochel.*

(3) *Ibid.*

Digitized by Google

Les princes et le connétable passèrent quatre jours à la Rochelle, où ils reçurent les sermens du corps de ville et des bourgeois. Puis du Guesclin, avec une nombreuse chevalerie et trois mille lances, marcha à la conquête des châteaux forts qui tenaient encore pour les Anglais aux environs de la Rochelle. Il alla d'abord assiéger le château de Benon, défendu par un chevalier napolitain appelé messire Jacques, sans autre nom, et par un écuyer du comté de Foix, nommé Guillaume de Pans. Ce dernier, d'une bravoure éprouvée, mais plus féroce encore que brave, était ennemi mortel des Français. En apprenant la soumission de la Rochelle, il entra dans une telle fureur, qu'ayant fait saisir quelques bourgeois de cette ville qui se trouvaient parmi sa garnison, il leur fit couper les mains, les oreilles et les lèvres, et les fit jeter, ainsi mutilés, sur la route de la Rochelle. Ces malheureux cheminaient tristement vers cette ville, lorsqu'ils furent rencontrés par les Français qui marchaient sur Benon. A la vue d'une pareille atrocité, l'armée hâta le pas, saisie d'indignation et de pitié (1).

En arrivant sous les murs du château, du Guesclin fit sommer le commandant d'ouvrir ses portes, et n'obtint qu'une réponse pleine de fierté. Alors il ordonna le blocus de la place. Au milieu de la nuit, les assiégés firent une sortie vigoureuse sur le camp des Français; mais, repoussés avec perte, ils s'enfuirent précipitamment vers leurs portes. Un chevalier, nommé Payen, qui le premier les avait aperçus, s'abandonna avec tant d'ardeur à leur poursuite, que, se trouvant hors de portée d'être secouru, il fut enveloppé par les fuyards et forcé de rendre son épée. Sommé de se faire connaître, il dit qu'il commandait trente hommes d'armes dans la compagnie d'Olivier de Clisson. A ce nom si redouté et si détesté des Anglais, ceux-ci portèrent au chevalier tant de coups, qu'ils le laissèrent mort sur la place. Olivier de Clisson arriva bientôt à la tête de cinq cents hommes d'armes portant des brandons allumés. Le premier objet qui frappa ses yeux fut le corps de son chevalier percé

(1) M. de la Fontenelle, *Hist. d'Ol. de Clisson.*

Digitized by Google

de coups. Enflammé de colère et pénétré de douleur à cette vue, le capitaine jura sur ce cadavre sanglant de ne faire aucun quartier aux Anglais durant toute la campagne (1).

On passa la journée du lendemain à s'observer. A quelque distance de là, le château de Surgères était encore occupé par un faible corps d'Anglo-Gascons. Ces derniers projetèrent d'aller, pendant la nuit, donner l'éveil aux Français sous les murs de Benon. Ils communiquèrent leur dessein à la garnison anglaise de Marans, qui leur envoya un renfort de quelques hommes. Lorsque la nuit fut venue, ils sortirent au nombre de quarante lances, et, marchant sans bruit vers le camp des Français, tombèrent avec impétuosité sur le logis du connétable, blessèrent plusieurs de ses gens et tuèrent un de ses écuyers. Les Français coururent aux armes; mais ils ne savaient pas encore d'où venait l'attaque, que déjà les Anglo-Gascons fuyaient à toute bride vers leurs remparts (2).

Du Guesclin, furieux d'une telle insulte, jura qu'il ne décamperait pas que le château de Benon ne fût en son pouvoir, et qu'il n'eût fait passer la garnison au fil de l'épée. Au lever du jour, il ordonna à tous ses gens de ceindre leurs cuirasses de siége, et fit livrer à la place un si furieux assaut, que depuis long-temps on n'en avait pas vu de pareil. C'était merveille de voir les hommes d'armes se précipiter en foule dans le fossé. Ici, les Bretons, pressés au pied des tours, d'une main élevaient leurs pavois en forme de tortue, de l'autre frappaient la muraille à grands coups de hoyaux. Là, les Bourguignons, dressant des échelles contre les remparts, s'efforçaient d'en atteindre le faîte. Le premier qui y parvint fut renversé d'un coup de lance au moment où il plantait son pennon sur la muraille. Prenant alors un ton railleur : « Français, s'écrièrent les Anglo-Gascons, vous n'entendez rien à l'escalade ; retirez-vous, et que la chute de l'un des vôtres vous serve de leçon. »

(1) Froissart, tom. I, chap. 311. — Ménard d'Auvigny, *Hist. de du Guescl.* — *Vies des Hommes illustres*, tom. VII, pag. 30. — M. de la Fontenelle, *Hist. d'Ol. de Clisson.*

(2) Froissart, *loc. cit.*

Digitized by Google

Un écuyer, nommé Imbert de Cugnières, piqué de cette bravade, arracha le pennon des mains du soldat mourant, et, montant sur l'échelle à travers une grêle de traits, planta son étendard sur les créneaux. Son exemple enflamma les Bourguignons, qui s'élancèrent après lui et escaladèrent les remparts, tandis que les Bretons, qui n'avaient cessé de saper la muraille, la voyant enfin trembler et s'ouvrir sous leurs coups, se précipitèrent en foule sur la brèche. Maîtres de la première enceinte, les Français tombèrent alors sur les Anglo-Gascons qui, poursuivis l'épée dans les reins, se jetèrent en désordre dans le donjon.

Profitant de l'ardeur dont ses soldats étaient animés pour forcer l'ennemi dans son dernier retranchement : « Compagnons, s'écria du Guesclin, point ne sommes ici venus pour gagner du terrain, mais bien pour conquerre la citadelle ! » Quelques hommes d'armes qui l'entouraient rendirent hommage à son activité en feignant de s'en plaindre. « Eh ! Dieu, dirent-ils, n'aurons-nous jà de repos, tant comme Bertrand vivra ? » Sommés de rendre les armes, les assiégés y consentirent pourvu qu'on les laissât sortir vies et bagues sauves. Du Guesclin ne voulut les recevoir qu'à discrétion ; force leur fut de se mettre à la merci du vainqueur.

Impatient de venger la mort de son ami Payen, Olivier de Clisson supplia le connétable de lui abandonner les prisonniers. Le général y consentit, ne soupçonnant pas son dessein. Comme les vaincus se préparaient à sortir du donjon, la corde au cou en signe de soumission, Olivier se plaça en côté de la porte, une hache d'armes à la main, et pendant que ces malheureux défilaient les uns après les autres, il fit tomber leurs têtes à ses pieds. Il en immola quinze de cette manière aux mânes de son chevalier (1).

Du Guesclin, ayant fait relever les murs de Benon, laissa une garnison dans cette forteresse et marcha sur Marans. Mais la terreur de ses armes lui avait déjà soumis cette place, dont la

(1) Froissart, tom. 1, chap. 311. — Ménard d'Auvigny, *Hist. de du Guesc.*—M. de la Fontenelle, *Hist. d'Ol. de Clisson.*

Digitized by Google

garnison se rendit sans combat. De là il prit le chemin de Surgères. Ceux qui occupaient ce château, craignant que le guerrier ne leur fît payer cher l'alerte qu'ils lui avaient donnée sous les murs de Benon, évacuèrent la ville à son approche, et allèrent s'enfermer dans la vieille tour de Brou, laissant aux bourgeois de Surgères le soin d'ouvrir leurs portes au vainqueur (1).

Maître de presque tout le pays situé entre la Sèvre et la Gironde, du Guesclin, étant entré en Poitou, alla mettre le siége devant Thouars, place très-fortifiée où s'étaient enfermés les barons aquitains restés fidèles au roi d'Angleterre. Là se trouvaient le vicomte de Thouars, les seigneurs de Parthenay, de Pousauges et de Cors, messires Louis de Harcourt, Geoffroy d'Argenton, Jacques de Surgères, Parceval de Coulonges et nombre d'autres.

L'artillerie, encore à sa naissance et dont les Anglais avaient, dit-on, fait le premier essai à la bataille de Crécy, fut employée avec succès au siége de Thouars. Du Guesclin avait fait construire à la Rochelle de *grands engins* et des espèces de canons qui foudroyaient les remparts. Les assiégés furent poussés avec une telle vigueur, que désespérant de pouvoir défendre la place s'ils n'étaient promptement secourus, ils demandèrent à capituler. Par un traité signé à Surgères (2), on convint de suspendre les hostilités jusqu'à la St-André, à condition que si, à cette époque, le roi d'Angleterre n'avait pas envoyé du secours à la garnison, elle se soumettrait au roi de France (3).

Le monarque anglais se réveilla enfin au bruit des conquêtes du connétable. Honteux de perdre par son indolence des provinces qui lui avaient coûté tant d'hommes et d'argent, il résolut de s'embarquer en personne pour l'Aquitaine, et de ne repasser le détroit qu'après avoir recouvré toutes ses possessions du continent. Accompagné de ses deux fils, le Prince-Noir

(1) *Ibid.*
(2) Le 28 septembre 1372.
(3) Froissart, tom. 1, chap. 311. — Galland, *Disc. au roi*, p. 93.

Digitized by Google

et le duc de Lancastre, des comtes de Cambridge, de Salisbury, de Warwick, d'Arondel, de Suffolk et des plus illustres chevaliers d'Angleterre, il s'embarqua sur une escadre de quatre cents voiles avec trois mille lances et dix mille archers, et cingla vers les côtes de l'Aunis, dans le dessein de prendre terre près de la Rochelle. Mais, après avoir erré sur les mers pendant près de trois mois, sans pouvoir aborder au continent dont l'éloignaient toujours les vents contraires, il reprit brusquement la route de ses états, disant, dans son dépit, que jamais prince ne s'était moins armé que le roi de France, et que pourtant jamais ennemi ne lui avait donné autant d'embarras (1).

Le temps fixé pour la reddition de Thouars étant expiré, du Guesclin se présenta devant cette place avec dix mille lances et une nombreuse infanterie. Les assiégés, trompés dans leur espoir, ouvrirent leurs portes (2) à l'armée française, et furent conduits à Poitiers, où les princes reçurent leur serment de féauté au nom du roi. La soumission de toute cette noblesse hâta la conquête de la Saintonge et du Poitou, où les Anglo-Gascons n'occupaient plus que quelques châteaux isolés qui ne tinrent pas long-temps. Bientôt le connétable du Guesclin et les princes, ayant congédié leur armée, retournèrent à Paris recevoir les félicitations de Charles V, et se concerter avec ce prince sur les opérations de la prochaine campagne.

D. MASSIOU (*de la Rochelle*).

(1) Froissart, *ibid.*
(2) Le 30 novembre.

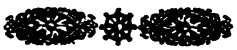

Digitized by Google

LE SIÉGE DE ROUEN

EN 1418.

Le 20 mai 1418, Henri V était à Caen, gagnant les cœurs par son affabilité (1), abolissant les impôts sur le sel, et captant une anachorète, qui vivait dans une cellule adossée à l'église de Saint-Pierre de Caen, où sa piété et sa vertu lui donnaient un grand pouvoir sur l'esprit des peuples (2).

Ce prince de trente ans, vainqueur aux champs d'Azincourt (3), avait révélé ses passions ambitieuses et guerrières au lit de mort de son père, quand Henri IV, lui montrant sa couronne usurpée, avait dit avec remords : « Voilà une couronne sur laquelle nous n'avons droit ni vous ni moi. » A quoi Henri de Monmouth, nom qu'on donnait à Henri V, répondit fièrement : « Mon épée me conservera ce que la vôtre vous a acquis. »

Favorisé dans son évasion de la Basse-Normandie par la retraite de presque toutes les garnisons appelées autour de Paris, quand d'Armagnac était menacé de Jean-sans-Peur, Henri, ne voyant plus de résistance sérieuse qu'à Domfront et à Cher-

(1) Il se fit aimer des plus basses classes de France et d'Angleterre, par la protection qu'il leur accordait contre l'oppression de leurs supérieurs. — D'ailleurs, fils respectueux, bon mari, frère tendre, ami sûr et généreux, maître indulgent, il avait, dit Lingard, la tête froide et l'âme ardente.

(2) La pension de cette anachorète, nommée Colette, fut de quarante écus d'or, valant quarante-quatre livres dix-huit sous, en un temps où le boisseau de blé se vendait *deux sous*. Avec un écu d'or on achetait donc onze boisseaux et un quart de froment. Les quarante écus d'or, à ce compte, faisaient cent louis, ou quatre cent quarante-neuf boisseaux de blé, à cinq francs cinquante centimes le boisseau.

(3) A la bataille d'Azincourt, Henri crut, à la fin du combat, que la victoire allait lui être ravie, et il n'hésita pas à donner l'ordre d'égorger tous les prisonniers. On enleva, disent les historiens, les casques de ces braves et vieux chevaliers que le sort avait trahis, et on les frappa à coups de hache sur la tête. Selon le droit de la guerre, alors fort inhumain, la vie du prisonnier était la propriété de celui qui l'avait dans ses fers.

Digitized by Google

bourg, organisa son gouvernement, en nommant, pour la Normandie, un chancelier et un trésorier; et, dès le 9 juin, il se mit en marche pour entreprendre le siége de Rouen.

S'appuyant sur seize mille quatre cents gendarmes et sur autant d'archers, débarqués avec lui à Touques, le 1er août 1417, en un port où, du sein de quinze cents navires, il fit sortir une artillerie immense pour le temps, il venait tout récemment de se fortifier d'un renfort de quinze mille hommes. Son seul embarras était les finances : comment fournir à ce qu'un tel siége allait coûter, avec un revenu restreint (1), et les faibles secours que lui octroyaient des sujets qui toujours se disaient épuisés (2)? Un emprunt usuraire sur ses joyaux et sur sa couronne (3) n'était-il pas sa constante ressource? Mais combien cela était insuffisant!

Cependant, avant de se mettre en marche, il avait appris les événemens du 28 mai; il savait que Paris s'était tout-à-coup déclaré ville *bourguignonne*, et que, par là, les Armagnacs se trouvaient abattus, au grand dam de la noblesse de France, et à la vive joie du commun peuple, que ne secondait pas la haute bourgeoisie. Quelle confusion l'action de Perrinet-Le-

(1) Le revenu de la couronne d'Angleterre ne se montait, sous Henri V, qu'à cinquante-cinq mille sept cent quatorze livres sterling dix schellings dix pences, dont quarante-deux mille cinq cent sept livres sterling seize schellings dix pences étaient indispensables aux dépenses ordinaires du gouvernement. Calais seul coûtait plus de dix-neuf mille livres sterling. Pour sa liste civile et ses ambassades, il ne restait donc à Henri que treize mille deux cents livres sterling quatorze schellings. Or, voici un aperçu de la seule dépense de la solde d'une armée anglaise : chaque archer recevait journellement six deniers, l'écuyer avait un sou, le baron ou banneret quatre sous, le comte six sous huit deniers, et le duc treize sous quatre deniers. L'archer devait avoir un cheval, l'écuyer quatre, le chevalier six, le baron ou banneret seize, le comte vingt-quatre, et le duc cinquante.

(2) Tous les secours extraordinaires accordés à Henri V par des parlemens, où il fait jouer un grand et nouveau rôle aux communes, s'élevèrent à deux cent trois mille livres sterling pendant dix ans de règne.

(3) L'extrême disproportion de ses revenus avec les dépenses qu'entraînaient ses grandes entreprises, entravant constamment la mise à fin de ses projets, on le vit sans cesse mettre en gage ses joyaux et sa couronne, et emprunter de toutes parts, sans pouvoir presque jamais payer ses dettes. Le service que lui rendit Gaucourt, prisonnier d'Azincourt, revenu en France pour y retrouver la couronne et les joyaux d'Henri V, pillés par des paysans picards, expliquerait peut-être l'animosité du roi d'Angleterre contre Alain Blanchard, instigateur présumé du meurtre de ce bailli royal; du moins c'est là l'idée que nous en donne Monstrelet.

Digitized by Google

clerc, introduisant l'Ile-Adam dans la capitale, allait jeter dans les affaires! Et que ne pas entreprendre au milieu de ces convulsions de partis tour à tour triomphans?

Cette pensée décida Henri V, et, de Caen, il se dirigea sur Louviers, qui se rendit sans coup férir. Puis il fit marcher devant lui ses troupes hibernoises; et c'est ici que commence, non le siége de Rouen, mais son investissement, deux événemens que les historiens n'ont que trop confondus (1).

Lente avait été la marche de cette armée, restée considérable, malgré de nombreuses garnisons mises partout, et cinq mille hommes envoyés, sous Glocester, devant Cherbourg. L'état des routes rendait difficile à traîner le matériel d'un grand siége; et, d'ailleurs, le Pont-de-l'Arche et quelques forteresses voisines résistèrent trois semaines. Le Pont-de-l'Arche, mal secouru de Jacques de Harcourt, fut défendu par Mallet de Graville, cet amant d'Isabelle de Bavière (2), dont la vaillance (3) permit à Rouen de recevoir de grands renforts, et de compléter la réparation de ses remparts.

Ce ne fut que le 21 juillet que l'armée anglaise entra dans le Pont-de-l'Arche; et tout aussitôt Henri V, voulant empêcher la prochaine récolte de ravitailler Rouen, se hâta de faire passer le fleuve à une nuée de maraudeurs qui décrivirent un vaste cercle autour de la cité, non encore attaquée.

(1) Au mois de juin, dit du Souillet, la ville fut tellement environnée d'Anglais, que le chemin des vivres fut entièrement fermé. Il serait fastidieux de prouver, par une foule de passages, que les annalistes, soit anglais, soit français, ont tantôt fait commencer le siége en juin, vers le 12; puis vers la fin, et tantôt à la fin de juillet, puisqu'ils l'ont reculé jusqu'à la fin d'août. Etranges incertitudes!

(2) Isabelle de Bavière s'était formé une garde, et avait mis à sa tête trois hommes de guerre, dont les trop vives familiarités finirent par irriter contre elle le roi son mari. Celui-ci fit noyer Louis de *Bosredon*. Charles, dauphin, poussa l'outrage non moins loin, et s'attira dès lors la haine furieuse d'une mère à laquelle il ôtait l'honneur.

(3) Mallet de Graville, capitaine de cette garde de la reine, ne s'en déclara pas moins *dauphinois*; il vit ses biens confisqués par les Anglais, et défendit contre eux Montargis. Il était, avec la Pucelle d'Orléans, au sacre de Reims, et il mourut après avoir été grand-maître des arbalétriers de France. Son second fils, l'amiral de Graville, gouverna la France sous la régence d'Anne de Beaujeu, et s'y enrichit tellement, que le cardinal de Richelieu, voulant justifier ses propres richesses, fit imprimer le testament de Graville. Les reproches de Coranousilles contre la prétendue timidité du capitaine du Pont-de-l'Arche n'ont fait nul tort à la réputation de courage et de bonne conduite de Jean Mallet de Graville, illustré depuis sous les murs d'Orléans.

Digitized by Google

L'abbaye de Mortemer-en-Lyons fut un des postes occupés par ces Irlandais, dont Monstrelet nous a fait une curieuse peinture : « Gens n'ayant qu'un pied chaussé et l'autre nud, » pauvrement habillés; ils paroissoient être sans braies, et » leurs gros couteaux avoient une étrange façon. La faible » partie chevauchoit, et le faisoit habilement, assis comme » des meuniers sur de bons petits chevaux de montagne, » d'ailleurs de chestive défense, mais courant le pays, mais » ramenant au camp anglois de larges proies, causes de maux » infinis pour le peuple rançonné, privé de son bétail, et même » de ses petits enfans, que les pauvres mères rachetoient » ensuite de ces méchans. »

Mais du dehors passons à la ville; là, les Rouennais, dont le cœur fut toujours du parti de Bourgogne (1), s'étaient, en 1417, soulevés trois fois contre le joug des Armagnacs.

D'abord, Alain Blanchard, les animant contre un impôt qu'ils disaient intolérable et contre une garnison génoise qu'on soutenait cruelle, avait ameuté les drapiers (2) et tout ce qu'on nommait, dans cette ville manufacturière, le *menu-commun*.

Par embûches, à l'aide d'hommes masqués, le parti de Bourgogne avait fait tuer, de nuit, Raoul de Gaucourt, auquel Henri V devait le recouvrement de sa couronne et de presque tous ses joyaux perdus dans les bagages d'Azincourt. Léger, lieutenant de ce bailli royal, avait été noyé dans la Seine, et dix autres gens de bien avaient péri. Blanchard, fuyant la colère du dauphin, accouru pour le punir, avait

(1) Etre du parti de Bourgogne, c'était alors ne vouloir point d'impôts, et, depuis long-temps, tel était le vœu de Rouen, où l'on comptait plus de mille fabricans de draps rayés et unis. On peut lire, dans l'Histoire de France du P. Daniel, année 1381, l'étrange sédition qui fit proclamer roi un manufacturier de si grosse corpulence, qu'il n'était connu que sous le nom de *le Gras*. Deux cents ouvriers drapiers firent la sédition. *Le Gras*, monarque proclamé pour un jour, signa de force la pancarte qui abolissait les taxes. Sous ce règne, de pareilles séditions furent fréquentes à Rouen.

Raoul de Gaucourt était un trouvère. On a de lui des ballades et des rondeaux. M. l'abbé de La Rue se trompe en le faisant vivre en 1422. Ce dut être sa succession qui fut dépouillée, le 10 mars 1422, au profit de l'anglais Jean Hanefford.

(2) Ces drapiers, victimes du siége, ont disparu de la ville, dont ils avaient fait, pendant plus d'un demi-siècle, l'incroyable prospérité : leur turbulence égalait celle des bouchers de Paris.

Digitized by Google

laissé le très-jeune archevêque Louis de Harcourt apaiser le prince irrité. Et, toutefois, une nouvelle sédition, bientôt réprimée, avait préludé à un soulèvement tel, qu'à la fin de l'année, Rouen s'était livré avec son château au duc de Bourgogne. Celui-ci en avait fait capitaine messire Guy Le Bouteiller, dont les terres étaient voisines (1), fort habile homme de guerre, et très-populaire dans le parti de Bourgogne.

Le Bouteiller, ne perdant pas de temps, s'était mis à exercer au maniement des armes quinze mille (2), ou citoyens, ou riches, ou gens de cœur, redoutant le joug anglais, lequel n'était doux que pour le petit peuple (3). Beaucoup étaient venus se réfugier dans Rouen, comme sur un rempart contre lequel se briserait l'orgueil britannique. C'était la commune opinion que le roi d'Angleterre faisait une entreprise téméraire. En effet, une milice si considérable, tout à l'heure aguerrie, ne manqua, durant le siége, ni d'armes, ni d'équipemens, ni de provisions de guerre, tant la prévoyance et le zèle avaient été grands chez le capitaine Le Bouteiller.

Malheureusement il n'y eut que pour trois mois de vivres. En vain les bouches inutiles avaient été renvoyées, et les chemins de Normandie, venant de Rouen, s'étaient couverts de femmes, d'enfans, de gens d'église (4), de malades, de faibles

(1) Les historiens disent que Henri V, à peine maître de Rouen, rendit à Guy Le Bouteiller ses terres, qui dès lors devaient être en Normandie. On affirme d'ailleurs qu'il était *homme du pays*. Ce qui est plus incertain, c'est qu'il fût des illustres Bouteiller de Senlis.

(2) Ce nombre de quinze mille hommes de milice est affirmé par Saint-Remy (c. XCI), et répété par Monstrelet. Il paraîtra bien considérable, si on ne s'arrête pas à la partie du récit qui montre tous les gens redoutant la domination anglaise empressés d'accourir à Rouen. Henri V était très-dur et très-hautain pour les nobles et les riches; or les gentilshommes étaient si peu endurans dans ce siècle d'anarchie, que la plupart refusaient l'obéissance sous le moindre prétexte. La solde s'étant arriérée en octobre 1417, les gens d'armes qui gardaient le Pont-de-l'Arche, bien que les Anglais s'approchassent, voulurent se retirer chez eux. Mallet de Graville fut obligé de distraire, pour les payer, une partie des fonds destinés aux fortifications.

(3) Le docteur Lingard lui-même, si favorable à Henri V, convient que ce prince ne ménagea pas assez la noblesse de France, accoutumée, sous son roi Charles VI, à ne rien craindre et à tout oser. Il prononce même le mot d'*arrogance*, et ce mot qualifie bien la conduite tenue par son héros envers les gentilshommes français. Qui ne se souvient de la manière dont il traita un personnage tel que le maréchal de l'Ile-Adam? Jacques de Harcourt se fit dauphinois, de zélé bourguignon qu'il était.

(4) L'exemple de la fuite fut donné aux gens d'église par Louis de Harcourt, qui se

Digitized by Google

et de pauvres; en vain une proclamation des magistrats avait ordonné qu'on se procurât pour dix mois de vivres : juin et juillet advenus s'opposaient à ce que cet ordre prévoyant reçût sa stricte exécution.

Et cependant, au sein de la ville où, par un faux calcul, on croyait deux cent mille habitans, personne encore ne prédisait la famine. Ce siége ne devait pas être long, à voir combien, de toutes parts, arrivaient les secours. C'était Paris, devenu, depuis le 12 juin, un théâtre d'égorgemens horribles, qui envoyait trois cents archers et trois cents hommes de sa jeunesse; c'était le duc de Bourgogne qui se détachait, pour la défense de si nobles remparts, de l'élite de ses hommes d'armes et de ses plus habiles capitaines, tels que Montagu, illustré par la défense d'Arras et par son beau pas d'armes avec le comte d'Eu (1); Toulongeon, qu'il ne faut pas confondre avec le maréchal de Bourgogne, devenu l'un des premiers officiers de la couronne (2); le bâtard de Thien qui, trois mois avant, en vertu de l'affreux droit de la guerre, avait, selon les mœurs du temps, et comme capitaine de Senlis, noyé deux femmes et

retira dans Châtellerault, en Poitou : Cet archevêque de Rouen n'avait que vingt-quatre ans, en 1406, quand il fut élu, et quarante ans quand il mourut loin de son diocèse, en 1422 (octobre). Il aurait dû ne pas abandonner son chapitre, qui avait besoin d'être réprimé dans son humeur guerrière. On sait que, venant du Pont-de-l'Arche, en 1417, où il était allé implorer le dauphin, prince que Jean de Graville supplia aussi en faveur des Rouennais en insurrection, il trouva, aux portes de sa ville archiépiscopale, plusieurs de ces chanoines en armes : ils faisaient la montre avec les bourgeois.

Parmi ceux qui sortirent de Rouen, fut un trouvère normand, Guillaume Granson, né anglais; il avait épousé Jeanne, dame de Rouvray, entre l'Andelle et Gournay. Voyant ses compatriotes triomphans, il quitta Gisors où il s'était retiré, et alla combattre avec Henri V, lequel, en 1418, lui donna les domaines confisqués sur Jean de Sillans. On ne voit pas qu'il ait chanté le roi dont il avait les drapeaux. On a de lui des complaintes amoureuses, ou des *Adieux à sa Jeunesse*, qui pourraient être touchans. Avec lui partirent de Rouen un Talmond et plusieurs autres chevaliers.

(1) Ce Montagu est le même qui, se sauvant du guet-apens de Montéreau, en 1419, écrivit à toutes les bonnes villes pour les soulever contre Charles VII, alors dauphin.

Il reçut de grands bienfaits des Anglais. Le duc de Bedfort lui rendit un des offices de la couronne, et lui fit don de très-grands domaines, et personne ne l'accusa d'avoir trahi Rouen. Il avait fait cependant presque toutes les actions reprochées à Le Bouteiller, sauf celle de dénoncer des bourgeois patriotes qui voulaient secouer le joug anglais.

(2) Toulongeon est nommé *Antoine* par Monstrelet : conséquemment il ne doit pas être confondu avec *Jean* et *Andrieu*. Cette famille chevaleresque s'est éteinte, et est remplacée par celle de Gaspard.

Digitized by Google

tué cinquante prisonniers. Ces capitaines et bien d'autres (1), en venant renforcer Guy Le Bouteiller et son lieutenant, Largheu, bâtard d'Arly, portaient le nombre des hommes d'armes à quatre mille, selon Saint-Remy, et à douze ou quinze cents, selon Fenin, panetier du roi Charles VI.

Quel jour de joie pour la foule que celui où, à la suite de ces guerriers couverts de fer, elle vit paraître Blanchard et les autres bannis de 1417! Blanchard conserva, pendant le siége, sa popularité, « et y eut, dit Monstrelet, grande autorité et » gouvernement. » On rapporte qu'à cette entrée, les riches bourgeois froncèrent le sourcil, en revoyant cet homme qui allait bientôt devenir illustre (2).

Cependant Guy Le Bouteiller, voulant affamer l'armée anglaise qui approchait, mit le feu à tous les faubourgs, et dans cet incendie disparurent huit paroisses. Etendant ce précautionneux ravage au loin, il changea les environs de Rouen en un vaste désert, négligeant si peu de choses, qu'on nivela le terrain tout autour de la place; puis, les citoyens attendirent de pied ferme le roi d'Angleterre, sachant que, s'ils tombaient, le retentissement de leur chute se ferait sentir jusqu'aux extrémités de la France.

Henri, le 30 juillet, à minuit, vint avec son armée se placer en silence en face des murailles. Les Rouennais, à l'aurore, le virent du haut des remparts. Il logeait aux Chartreux, alors à Notre-Dame-de-la-Rose, pavé de Saint-Hilaire.

Dans les premiers momens du siége, la garnison fit maintes sorties; et, quoique les Anglais eussent l'avantage du nombre, comme les assiégés avaient leurs murs d'où ils foudroyaient l'ennemi, on vit que le siége serait long et l'un des plus mémorables de l'histoire.

(1) Monstrelet cite le seigneur de Bapaume. Il le met en tête; puis viennent messire Andrieu de Roches, Henri de Chauffour, le Grand-Jacques, natif de Lombardie, Guérard, Bâtard de Grimeu, et plusieurs autres prud'hommes et renommés en armes.

(2) Alain Blanchard, dit l'historiographe d'Henri IV, Jean de Serres, capitaine du commun, digne d'être immortel en l'histoire, étant mort pour le service du roi et de sa patrie, en un temps signalé d'une tant désespérée confusion.

Digitized by Google

Jusqu'au 26 août, le fort Sainte-Catherine, placé à l'entrée d'un bois, qui est aujourd'hui une riche plaine, résista sur la hauteur ; mais la famine le fit se rendre, et alors on descendit combattre dans la vallée.

Ici se place le défi fait aux chevaliers français par Leblanc, lieutenant anglais de la colonne d'Harfleur. D'Arly défendait la porte Cauchoise. Sorti des murs avec trente compagnons, tous gens de pied, il alla, devant la barrière, droit à qui le défiait, et, du premier coup, le chevalier anglais fut transpercé sur son cheval, abattu et traîné de vive force dans la ville, où d'Arly reçut, pour la rançon du corps, quatre cents nobles, qui auraient aujourd'hui une valeur de douze mille francs (1). « A cause de sa vaillance, dit Monstrelet, il fut moult honoré » de tous ceux qui étoient dans Rouen. »

Mais à cette joie se mêla une tribulation ; car, bien qu'il soit inexact de dire que les châteaux et les forteresses de la Haute-Normandie, au lieu de défendre une ville qui leur servait de donjon (2), convinrent avec Henri de faire dépendre leur reddition du sort réservé à Rouen, néanmoins il est vrai que, sauf le Château-Gaillard et Caudebec, qui, six mois après la cité conquise, soutinrent encore l'effort des armes britanniques, puis Gisors, Gournay et la ville d'Eu, d'où Saveuse, Bournonville, Gouy et Philippe Le Lys, inquiétèrent fortement les Anglais, il y eut une honteuse suspension d'hostilités partout ailleurs.

Ainsi, plus tranquille pour ses quartiers, Henri songea à préserver ses troupes du feu terrible des remparts, qu'entretenait l'habileté de Jean Jourdain, un citoyen de Rouen, dont

(1) Deux nobles faisaient un écu d'or ; chaque écu d'or valait onze boisseaux et un quart de blé. Il en résulte que la même quantité de blé, achetée alors avec un écu ou deux nobles, ne pourrait être obtenue, aujourd'hui que le prix du blé est de cinq francs cinquante centimes le boisseau, à moins de soixante francs ; or, quatre cents nobles à trente francs, ou deux cents écus à soixante francs, font bien douze mille francs. Le calcul par marc d'argent serait fort différent, mais il serait trompeur, et j'ai préféré fixer le prix de l'écu sur le taux du froment ; cette denrée pouvait servir de régulateur précis des valeurs diverses.

(2) Jean de Serres emploie cette expression en parlant de Rouen ; il dit que cette ville était le *donjon* de la Normandie.

Digitized by Google

on ne trouve pas le nom dans la capitulation, mais que Monstrelet dit avoir été mis à rançon par le roi d'Angleterre.

Ce prince fit creuser autour des murailles une enceinte de larges fossés, dont la terre fut rejetée vers la ville, et, grâce à l'abri de ce chemin couvert, la circulation de poste à poste fut sûre et facile. Monstrelet, parlant de ce grand ouvrage, fait observer que les canons et les traits lancés par des machines purent seuls désormais atteindre les assiégeans.

Au 29 septembre, il y eut un nouveau malheur à déplorer dans la ville. Cherbourg, assiégé, se rendit à Glocester. Depuis trois mois, d'Angennes, celui qui avait capitulé dans Touques, mettait une vigueur à le défendre qui ne le préserva pas du nom prodigué de traître (1). La capitulation interdit aux assiégés le droit, pendant un an, de porter les armes. Avec un sauf-conduit d'Henri, d'Angennes s'introduisit dans Rouen. Nous verrons le sort que, malgré quelques velléités de protection, lui réserva le roi anglais.

De son côté, Glocester rejoignit, en octobre, Henri son frère, qui le plaça devant la porte Saint-Hilaire. Exeter et Dorset étaient à Beauvoisine, Cornouailles et Nottingham à Bouvreuil, Clarence à Cauchoise, Hungtinghton, Salisbury et le fils du comte de Northumberland à Saint-Sever, en face de la *barbacane* ou tête de pont, et Warwick à Martainville.

Sentant la nécessité de lier le corps placé sur la rive gauche avec les cinq qui attaquaient les portes de ville, Henri imagina de faire construire des radeaux, soulevés ou abaissés sans danger par la marée, et, sur ces pièces fortement liées, il établit un pont appelé *Saint-Georges*, jeté en amont du fleuve.

(1) Scipion Dupleix fait un étrange raisonnement pour prouver la trahison de Guy Le Bouteiller. Sa trahison fut, dit-il, prouvée par sa perfidie. Quand, deux siècles et demi après les événemens, on emploie ce genre d'induction, il est à croire que, dans toute la chaleur des passions, et lorsque les événemens étaient ce qu'on appelle aujourd'hui *palpitans*, on avait bien des manières de conclure contre ceux qui rendaient les places dont on leur avait confié la garde. Aussi voyons-nous Graville, Le Bouteiller et d'Angennes, accusés tour à tour. De Serres a dit de d'Angennes, *plus avare que magnanime*. La critique historique n'a pas ratifié ce jugement d'un historien que nos aïeux lisaient beaucoup, et que nous ne connaissons plus guère aujourd'hui.

Digitized by Google

Le difficile était de le défendre ; on ne peut dire avec quelle peine on y parvint. Manquant de navires, on en tira de la basse Seine pour les porter dans la haute, à travers la péninsule qui s'étend de Moulineaux à Oissel ; puis, après les avoir attachés au pont *Saint-Georges*, on les remplit d'armes et de soldats.

Et, d'un autre côté, pour fermer l'entrée aux navires qui venaient de Caudebec, on barra la rivière, vers Croisset, par trois chaînes de fer. Une entrait de dix-huit pouces dans les flots, l'autre était à fleur d'eau, et la dernière surpassait l'onde de trois pieds : obstacle puissant alors, et qui serait une faible barrière aujourd'hui.

Désespérant, à la fin d'octobre, de réduire de vive force une ville si enthousiaste de gloire, de prouesses et d'indépendance, Henri V se préserva des escarmouches sanglantes et des alarmes au milieu desquelles il vivait depuis trois mois, en formant, en arrière du fossé d'investissement, une ligne de terrasses garnies d'épais buissons d'épine ; arrêtant ensuite les convois, et surveillant ceux qui tenteraient des surprises, il fit placer, sur les hauteurs environnantes, des tours en bois garnies de canons et de machines à lancer des flèches (1).

Qu'on se figure tout cet appareil de guerre et la solitude farouche de tant de lieux incendiés, et qu'on compare la ville et ses environs, dans cet âge héroïque, avec les splendeurs de nos jours !

L'approvisionnement des Anglais s'opérait à l'aide de deux cents petits navires qui, chaque jour, naviguaient sur le fleuve, dont l'entrée se trouvait gardée par une flotte portugaise soldée par l'Angleterre.

(1) Le nom de *Mont-Fortin*, appliqué à l'une des hauteurs qui environnent Rouen, tient peut-être de l'un de ces forts. Entre la grande et la petite Étoile, il existe, sur la côte, *le Grand et le Petit Châtelet* ; à l'entrée de la Forêt-Verte, on trouve un lieu nommé *la Bretesche* ; enfin, dans les bois, en face de Saint-Léger-de-Bourg-Deny, et au Mont-Main, sur la hauteur qui surveille le vieux chemin de Lyons, on aperçoit des *Mottes*. Celle du Mont-Main ne ressemble en rien aux Mottes, soit gauloises, soit romaines ou normandes, qui existent ailleurs ; la terre est rejetée sur les bords, et prise du sein d'un fond de cuve. Ces bords exhaussés paraissent merveilleusement propres à recevoir un de ces châteaux de bois qu'on appelait *Castiax*.

Digitized by Google

Cette enceinte, si bien fermée, n'inquiétait pas la grande cité. Les Anglais avaient beau faire des sommations réitérées, on leur répondait toujours de la ville par ces belles paroles : « Nous préférons l'honneur au salut, tant que nous pourrons porter l'épée. » Est-il vrai que Henri V, l'idole des Anglais, ait puni cette loyauté comme un crime? que, pour intimider de si nobles citoyens, il ait fait entourer les remparts de potences où ces braves allaient chaque jour expier le malheur d'avoir succombé dans les combats?

Vraiment, qui l'affirme et qui peut y ajouter foi, quand on a lu Juvénal des Ursins, dont voici les paroles : « Ce prince, » dit-il, de haut et grand courage, vaillant en armes, pru- » dent, sage et grand justicier, sans acception de personnes, » faisoit bonne justice au grand comme au petit. »

On n'était pas à la Toussaint, et déjà la famine s'annonçait. Lorsqu'il paraissait dans les rues quelques viandes devenues bien rares, le peuple accourait pour les ravir. Les chevaliers donnèrent alors leurs destriers, et on commença à distribuer la chair du cheval par faibles rations. Les vivres, devenus d'un prix excessif, annonçaient que les pauvres allaient mourir.

Mais, voici qu'on se soutient par l'espoir des négociations. On a vu, du haut des murs, arriver au logis du roi d'Angleterre le cardinal des Ursins : envoyé du père commun des fidèles, il ne cesse de prêcher la paix aux rois Charles et Henri, aux Bourguignons et aux Dauphinois.

Le cœur de Henri fut ému quand le cardinal lui offrit l'image de la belle Catherine de France; mais, chez lui, bientôt l'ambition satisfaite s'écria :

« Oui, c'est la bénédiction de Dieu qui m'a inspiré de venir » dans ce royaume : je châtierai les sujets, je régnerai sur eux » en vrai roi; car ce royaume doit être transféré d'une per- » sonne à une autre; toutes les causes pour le changer de main » s'y rencontrent à la fois. Oh! la volonté de Dieu est que je » prenne possession de la France; il m'en donne le droit. »

Puis, étouffant ce mouvement d'arrogance échappé à un cœur naturellement artificieux, Henri finit par promettre d'envoyer

Digitized by Google

ses ambassadeurs au Pont-de-l'Arche. Ceux-ci disputèrent longtemps, prétendant n'entendre plus ce français qu'avait parlé leur vieille cour. A la suite de ce futile débat, ils demandèrent l'Aquitaine, la Normandie, le Ponthieu et maintes seigneuries. On allait tout accorder, quand ils vinrent dire : « Voici » votre roi tout à l'heure redevenu insensé; ainsi, qui peut » traiter avec nous? Le dauphin? Il est trop jeune et n'est pas » roi. Le duc de Bourgogne? Ce n'est pas à lui l'héritage. »

A Rouen, on déplora la rupture de négociations dont une durée de quinze jours avait paru d'heureux augure; mais il était d'autres pourparlers qui allaient s'ouvrir à Alençon, entre le dauphin et le roi Henri.

Pourquoi, se disait-on dans la ville, ne ferions-nous pas comme notre ennemi, n'irions-nous pas à celui qui est le fils unique du roi? On avait d'autant plus de raisons de désespérer du secours du Bourguignon, que chevaliers, écuyers et tenant fiefs répondaient bien faiblement aux semonces d'Isabelle de Bavière, régente du parti de Bourgogne. Le duc Jean-sans-Peur le disait lui-même à qui lui reprochait Rouen lâchement abandonné. « La grande partie du royaume, s'écriait-il, a délaissé à faire aide et secours au roi; on a publié l'arrière-ban, et le peuple a petitement obéi. »

Les magistrats rouennais, qui voyaient commencer les longues funérailles où trente mille personnes périrent par la faim et vingt mille par la contagion (d'autres forment un total de quatre-vingt mille morts), députèrent au dauphin, dont ils savaient l'armée dans le Maine. Mais Charles, appelé depuis *le Victorieux*, outre qu'il ne put s'accommoder avec Henri, lequel voulait, de plus qu'au Pont-de-l'Arche, la Flandre conquise à frais communs, reçut mal les citoyens d'une ville trois fois séditieuse, et dont le dernier soulèvement avait failli ruiner à jamais le parti Armagnac.

L'unique ressource des Rouennais fut donc d'envoyer à Paris un vieux prêtre fort respecté. Ce vieux prêtre, embarrassé de parler au roi et au duc de Bourgogne, se ressouvint d'Eustache de Pavilly, l'orateur des séditieux, celui dont la voix était

Digitized by Google

rude aux princes ; il avait par ses remontrances, au nom de l'Université, causé, en 1413, des troubles mémorables.

Le carme normand ne refusa pas son vieux compatriote, et, l'accompagnant, il harangua le conseil des princes sur un texte plein d'amertume : « *Domine, quid faciemus ?* » Longuement Eustache de Pavilly raconta les misères de la ville assiégée. Le vieux prêtre n'ajouta que ce peu de mots :

« Très-excellent prince et seigneur, dit-il au roi, il m'est enjoint, par les habitans de la ville de Rouen, de venir contre vous, et aussi contre vous, sire de Bourgogne, crier le grand *hâro*, à cause de leur oppression par les Anglais. Si, faute de votre secours, ils deviennent sujets du roi d'Angleterre, vous n'aurez pas dans le monde de plus grands ennemis qu'eux ; et, s'ils le peuvent, ils détruiront vous et votre race. »

A Rouen, on revit l'homme respecté ; il dit toutes les belles paroles de secours qui lui avaient été données ; comme il avait vu le Parlement, l'Université, les bourgeois de Paris, requérir le secours royal pour la ville de Rouen, et comment Jean-sans-Peur, pour solder une armée qu'il faisait venir de Bourgogne, seul pays de France où la noblesse lui obéît volontiers, avait rétabli les aides abolies, et prélevé, sous forme d'emprunt forcé, cent mille livres sur les Parisiens.

Alors, qui n'eût cru à une prochaine délivrance ? Des chariots d'argent envoyés à la duchesse de Bourgogne, pour solder et hâter les gens d'armes ; le roi parti pour Saint-Denis, afin d'aller y chercher l'oriflamme (1) ; la cour déjà en route pour Pontoise ; enfin, les communes de France et quelques gentilshommes s'amassant à Beauvais.

Et cependant Rouen n'était pas secouru. Comme un flambeau d'abord brillant, cette ville s'éteignait faute de nourriture ; on y mangeait la paille des lits.

Mais un beau désespoir pouvait sauver la ville, ennemie du joug étranger. Jusque-là, la voie des armes lui avait réussi ; elle résolut encore d'y recourir. Dix mille se présentèrent

(1) La haute noblesse était si peu bourguignonne, qu'à défaut d'illustres seigneurs, on fut obligé de donner l'oriflamme à porter au seigneur de Montmort.

Digitized by Google

pour combattre, sans compter ceux qui devaient rester à la garde des remparts. Chacun devait avoir des vivres pour deux jours ; et, quand tout fut prêt, deux mille sortirent par la porte Cauchoise, et allèrent, dans les ombres de la nuit, porter chez les Anglais endormis la mort et le ravage. Déjà deux cents avaient franchi la porte Bouvreuil ; alors le pont-levis se rompt sur ceux qui suivent, et voilà un affreux cri de trahison qui circule dans l'armée. Elle sait le fossé rempli de morts ou de blessés. On dit que les supports du pont ont été trouvés sciés. Le temps se perd dans l'hésitation, et les Anglais viennent de sonner le cor qui réveille. Alors les chefs dirigent les huit mille vers la porte Saint-Hilaire ; c'est les conduire où est Henri. Ce prince était si peu averti de l'attaque nocturne, que, sans casque et à demi armé, il marchait au combat, ne craignant qu'une chose, c'était le bruit de sa mort. Pour détromper ses amis et ses ennemis, il fit allumer deux torches ; brûlant à ses côtés, elles le montrèrent à son armée ravie des grâces de sa personne (1).

Du côté des Rouennais, on distinguait d'Arly, auquel, selon Monstrelet, les gens de la ville se fiaient plus qu'en nul autre capitaine.

Cependant un dommage immense était causé à l'ennemi. Chaque corps des assiégés s'était réuni ; mais cinquante braves Rouennais restaient, ou morts, ou prisonniers. Les citoyens crurent donc sage de rentrer dans leurs murs. Là, murmurant contre messire Guy Le Bouteiller, si vanté par les historiens anglais, ils lui attribuèrent ce pont-levis rompu ; accusation injuste, à laquelle beaucoup de bourgeois furent loin d'ajouter foi.

Au reste, durant les dix semaines cruelles de la fin d'oc-

(1) Un contemporain qui s'est caché, en Angleterre, sous le nom très-orgueilleux de *Tite-Live*, a fait de Henri V le portrait que voici :

« Il réunissait, dans une taille un peu au-dessus de la moyenne, les grâces d'une agréable conformation. Il avait le cou et la tête bien détachés des épaules, les membres svelles et admirablement proportionnés ; d'ailleurs si vigoureux et si léger à la course, qu'accompagné de deux de ses courtisans, il força et prit un daim, sans chiens et sans armes. Il aimait passionnément la musique, et excellait dans tous les exercices militaires. »

Digitized by Google

tobre à la mi-janvier, les vivres finirent par être quarante fois plus chers que de coutume, et bientôt aux chevaux on substitua de plus hideux alimens; d'abord le chien et le chat domestiques, puis les animaux rongeurs, puis ceux qui sont immondes; puis rien pour le pauvre, et à peine quelque chose pour l'opulence. On vit des affamés qui croyaient trouver des sucs nutritifs dans le cuir des tables et des coffres. Que faire quand tous expiraient, jusqu'à d'Arly, si cher aux Rouennais ?

Dure fut la résolution qu'on prit. Après avoir assemblé les plus indigens, on les mit hors des murs : ils étaient douze mille. La saison était fort rigoureuse. L'Anglais en laissa passer quelques-uns, et il en repoussa la foule. Il fallut les solennités du jour de Noël pour que Henri consentît à alimenter faiblement ces infortunés, réfugiés entre les remparts et les glacis, que le froid et la faim décimaient chaque jour au milieu des plus cruelles douleurs. Leur ressource fut l'herbe fanée des fossés ; ils allaient arracher jusqu'aux plantes saxatiles du rempart. Dans cette horrible situation, des enfans furent mis au jour ; quelques-uns seulement reçurent les eaux du baptême. On les hissa au haut des murs, mais la corbeille revint, et le nouveau-né alla mourir sur le sein tari de sa mère.

En considérant de telles extrémités, on accuse presque la fermeté de Le Bouteiller; et cependant le courage d'un peuple si impitoyable pour lui-même et pour les siens est tellement patriotique, qu'il a rendu immortel le nom de Blanchard, dont l'empire s'exerça sur la commune de manière à lui inspirer une constance qui paraît renouvelée de Sagonte; elle est belle comme l'antique, et nos murs s'en couvrent de gloire. Simple membre de la confrérie de Saint-Romain , et chef du *menu-commun*, la mort de Blanchard fut aussi pure que le commencement de sa vie avait paru séditieux.

La tradition place à côté de lui un prêtre qui, durant le siége, se gouverna et se conduisit *moult prudemment*. C'est ainsi qu'en parle le chroniqueur. Il se nommait Robert de Livet, était vicaire-général, et déjà chanoine en 1408. Prisonnier en Angleterre après le siége, il revint mourir à Rouen, dans sa

Digitized by Google

maison canoniale (1), comme un bon citoyen dans le sein de sa ville. Cependant ces douze mille, qui mouraient sur le glacis, n'étaient que barbarie, et ne donnaient pas ce secours, secours qu'il fallait prompt et efficace. Pour le hâter, on se décida, vers la mi-décembre, à députer à Beauvais quatre gentilshommes et quatre bourgeois. Ceux-ci, après avoir peint la détresse de la ville immortelle, finirent ainsi leur discours :

« Vous, notre sire le roi, et vous, noble duc de Bourgogne, les bonnes gens de Rouen vous ont déjà, par plusieurs fois, signifié la détresse qu'ils souffrent pour vous; mais si, dans bien peu de jours, ils ne sont secourus, ils se rendront au roi anglais. Quant à présent, voici leur foi, leur serment, leur loyauté, leur service et leur obéissance. Reprenez-les, ou secourez ces bonnes gens. » — Au plaisir de Dieu, leur répondit-on, vous serez secourus. — Mais dans quel terme ? — Ce sera, reprit le duc de Bourgogne, le quatrième jour après Noël.

Et eux de partir. Que dans la ville ils tardaient à paraître (2) ! Comme on y comptait les heures ! Enfin, ils ont échappé aux périls du camp anglais qu'il leur a fallu traverser. Les voici revenus mourir avec leurs concitoyens. On les mène à la maison de ville ; c'est le bruit de la cité ; chacun accourt. On veut les voir, et surtout les entendre. Ils ont dit : *Quatre jours après Noël.* Quelle allégresse ! Les cloches sonnent ; on fait partout, selon Lingard, des réjouissances, et chaque combattant est averti de se tenir sur ses gardes et de seconder les efforts de ses amis.

Mais, peu de jours après, voici une autre rumeur : *Le secours ! le secours !* il vient du côté de la Forêt-Verte.

« Durant ces tempêtes, dit Monstrelet, messire Jacques d'Harcourt et le seigneur de Moreuil assemblèrent environ deux mille combattans, puis se tinrent en embuscade à deux lieues de Rouen. Ils envoyèrent cent vingt gendarmes tomber sur un village voisin du quartier de Bouvreuil, d'où Cornouailles, averti par les fuyards, alla droit aux Français avec six cents combat-

(1) Je dois ce dernier détail à l'érudition de M. Achille Deville.

(2) Dans un récit poétique, peut-être serait-ce ici que le poète devait commencer son poëme et ne faire de ce qui précède que des épisodes?

Digitized by Google

tans, pressés de venger leurs morts et leurs blessés. Les Anglais font reculer les Français jusqu'à l'embuscade, et les y suivent hardiment; leur contenance fière en impose, elle effraie même. Aussi une partie des Français se met en déroute. Cependant Moreuil veut combattre; il est pris (1). Jacques d'Harcourt, contraint de fuir, franchit avec son petit cheval un fossé large de dix pieds, et Cornouailles revient triomphant devant Rouen. »

Le dirai-je? les Rouennais virent passer le quatrième jour après Noël, et nul Français ne parut. Enfin, au commencement de janvier, un envoyé de Jean-sans-Peur vint dire mystérieusement aux magistrats : « Les bonnes villes, les gens d'armes, tout est congédié ou est mis en garnison autour de Paris, car le dauphin menace cette cité; que Rouen traite avec Henri, et qu'il obtienne, s'il peut, de bonnes conditions. »

« A peine, dit Monstrelet, ces nouvelles furent répandues, qu'il y eut grand deuil. Jamais les habitans n'eurent au cœur une tristesse plus forte que celle-là; et, quant à la plupart des gens d'armes, ils ne savaient comment sortir de ce danger. Néanmoins plusieurs des capitaines et les plus notables de la ville les reconfortèrent de leur mieux. Ensuite, on s'assembla en la maison de ville, et il y fut arrêté, vu le peu de vivres qui restait, d'envoyer un héraut au roi d'Angleterre. »

De ce prince on eut un sauf-conduit pour six députés. Deux gens d'église, deux gentilshommes et deux bourgeois sortirent de la cité en silence, dit-on, et habillés de deuil. Le chroniqueur se borne à raconter qu'ils étaient sages et éloquens; qu'ils allèrent droit à la tente de Henri, et que ceux du logis royal les menèrent chez l'archevêque de Cantorbéry, où se trouvaient Warwick et deux autres négociateurs anglais.

Quand les six députés revinrent de chez l'archevêque anglais, ils dirent, dans une assemblée très-nombreuse de gens notables et de gens du commun, que le roi Henri voulait avoir la ville à merci.

(1) Thibault de Soissons, seigneur de Moreuil, demeura prisonnier des Anglais jusqu'en 1422; alors il leur promit de ne plus porter les armes. Avant ses revers, il était capitaine de Boulogne.

Digitized by Google

« Et tous ceux qui étaient là répondirent, selon Monstrelet, qu'ils préféraient vivre et mourir tous ensemble les armes à la main, plutôt que d'accepter telle condition. »

Mais, le lendemain, il fallut délibérer comment on mourrait tous ensemble, et la multitude fut grande en la maison de ville, les pourparlers furent longs, mais la résolution fut unanime.

Saper cinq cents toises de murs, les jeter dans le fossé, quand on aurait passé; les hommes tous armés, ayant au milieu d'eux les femmes et les enfans, laissant la ville en feu; aller sous la garde de Dieu, où il lui plairait de conduire son peuple: voilà quel fut le dessein.

La nuit du lendemain, ce prodige de courage devait avoir lieu.

A peine averti, le roi d'Angleterre, sous je ne sais quel prétexte, redemanda les six députés. Cette fois, ils parurent devant lui.

« Sire roi, dit un des docteurs, c'est bien peu de gloire à vous. Quoi! affamer un peuple simple, pauvre et innocent? Ne serait-ce pas une chose plus digne de vous de laisser passer ces misérables qui périssent entre nos murailles et nos fossés, puis de nous livrer un vigoureux assaut? »

Henri, irrité de ce qu'il appelait arrogance, répondit:

« La déesse de la guerre tient à ses ordres trois servantes: l'épée, la flamme et la famine. J'ai cru devoir choisir la plus douce. Quant aux malheureux qui meurent dans les fossés, la faute en est à vous qui avez eu la cruauté de les chasser; pour l'assaut je le donnerai quand et comme je voudrai; c'est à moi et non à vous d'y aviser. »

Courroucé, il finit cependant par leur faire bon accueil, et même il leur fit servir un repas.

Cédant à la nécessité, ils terminèrent par lui demander une trève. Craignant leur désespoir, Henri consentit à ce que, sous une tente, Guy Le Bouteiller et vingt-trois commissaires vinssent traiter, durant huit jours, avec des commissaires anglais. Parmi les Rouennais, on distinguait d'Houdemare, Martel, Mustel, Deschamps, Dubosc, Croixmare et Le Lyeur, noms aujourd'hui portés encore honorablement.

Digitized by Google

Le traité fut dur ; mais ce n'était pas cette soumission sans condition préalable, qu'un vainqueur orgueilleux voulait d'abord imposer.

La ville garda ses vieilles lois. Les pauvres des glacis rentrèrent et furent nourris quelques jours sur les provisions épuisées des habitans. Les chaînes de rues furent enlevées, mais vendues au profit des bourgeois. On paya trois cent mille écus d'or au roi d'Angleterre. Celui-ci se réserva une place pour y bâtir un palais, dont les fortifications devaient brider la population, et, outre les quatre-vingts otages du traité, il stipula qu'il y aurait des prisonniers, notamment tous les déserteurs de son service. C'était un moyen habituel de finance que n'oubliait guère le besoigneux Henri. Ainsi d'Houdetot, bailli royal, ruina lui et les siens, en se rachetant pour quatre mille écus. Ainsi le maire, Jean Seigneur, et Robert de Livet, vicaire-général, se rachetèrent aussi, preuve que Henri frappait sur tous ceux qui avaient eu l'autorité durant le siége. Parmi les personnes qui furent exceptées de la clémence royale, on cite un inconnu qui l'avait injurié ; un Italien, nommé Luc, qui pouvait être quelque riche financier, car il est nommé le premier ; un bailli de Valmont, et jusqu'à deux marchands de poissons. L'histoire se tait sur l'étendue des vengeances de Henri V ; elle se borne à dire comment d'Angennes fut décapité malgré son sauf-conduit, et la tradition rapporte que, avant d'avoir la tête tranchée, Blanchard dit un beau mot : « Je n'ai pas de biens, mais si j'avais de quoi payer ma ran-» çon, je ne voudrais pas racheter le roi anglais de son dés-» honneur. » Ce mot-là est si beau qu'il doit être vrai (1).

Quant à Le Bouteiller, il vit les gens d'armes qu'il avait eu l'honneur de commander, conduits au faubourg Saint-Sever, puis ramenés sur la rive droite par le pont Saint-Georges, où les attendaient d'indignes misérables, chargés de les dépouiller

(1) Le roi Henri n'aurait plus eu de rançon, s'il avait épargné les prisonniers qui se refusaient à une bonne composition ; et d'ailleurs des prisonniers mis à mort, tel était l'affreux droit de la guerrre du temps. Charles de Lens, amiral de France, pris dans les barricades de Montereau, au moment où son maître, le duc Jean-sans-Peur, succombait dans un guet-apens, eut la tête coupée par ordre du parti dauphinois.

Digitized by Google

de leur or, et même des habits où se trouverait quelque orfévrerie. A cette vue, les chevaliers français jetèrent leurs *trousselets* dans le fleuve, et l'on vit de grands seigneurs se couvrir de haillons.

« Pour messire Guy Le Bouteiller (c'est Monstrelet qui parle), il se rendit anglais et fit serment au roi d'Angleterre, en délaissant son souverain et naturel seigneur le roi de France, » dont ensuite il mena les restes aux caveaux de Saint-Denis. Singulière destinée du malheureux Charles VI, de livrer son royaume à l'étranger, et d'avoir pour gardien de son corps, menacé par de bons Français, un de ses meilleurs capitaines qui s'était fait anglais!

Une telle défection ne parut qu'une feinte à quelques bourgeois de Rouen, qui, continuant à avoir confiance en lui, lui vinrent dire, après que Henri V eut pris leur ville, que s'il voulait leur aider, ils remettraient Rouen en la main du roi Charles. Mais, selon Fenin, panetier de Charles VI, *il fit semblant de vouloir entendre*, et il le redit au roi Henri; pourquoi il y eut plusieurs têtes coupées. Guy Le Bouteiller fut fort blâmé pour cette trahison.

Qu'il l'ait commencée durant le siége, cela est fort incertain (1), la ville se défendit si bien; toutefois, ils le crurent, ces sages dont parle Monstrelet, qui, voyant pour banderole de lance une queue de renard qu'un page portait derrière Henri V, à son entrée dans Rouen, se dirent :

« Voici qui fait allusion à quelque chose; c'est signe que la ville n'a été prise que par ruse; elle aura été vendue par son capitaine. » Conclusion singulière qu'adopta, sans doute, la dame de la Roche-Guyon, veuve d'un chevalier mort aux champs d'Azincourt, fille de l'illustre Bureau de la Rivière. Elle préféra s'exiler, elle et ses jeunes enfans, au malheur d'avoir un tel époux. Henri le lui offrait, et le vengea en le gratifiant des domaines de cette femme vraiment française.

(1) Il est faux qu'il ait eu la charge de capitaine de Rouen immédiatement après le siége; car, sous le commandement supérieur du duc de Glocester, cette charge fut donnée à Gaultier de Beauchamp, et ce ne fut que plus d'un an après que Guy reprit sous l'autorité anglaise les fonctions que lui avait confiées le duc de Bourgogne.

Digitized by Google

Cependant, vinrent au-devant du roi vainqueur le peuple et les prêtres. On était au jeudi 19 janvier 1419. Ce fut un grand triomphe. Accompagné des seigneurs de son sang et d'autres nobles en très-grand nombre, Henri, sur les deux heures de l'après-midi, alla avec pompe à la cathédrale pour remercier le Dieu des armées. Toutes les cloches sonnaient. En s'inclinant devant l'autel, il ne dut rien adresser au ciel miséricordieux.

Moins de quatre ans après, Rouen fut témoin d'une autre entrée (en septembre 1422). De la route de Paris, on vit s'avancer un char funèbre ; sur ce char, en un lit cramoisi, brodé d'or et surmonté d'une riche tenture de soie, reposait l'effigie de Henri V, vêtu de ses habits et la couronne en tête, le sceptre dans la dextre, et un globe, surmonté d'une croix, dans la sénestre.

Autour du corps, on ne voyait que prêtres sur deux files, qu'armoiries, bannières et pennons ; trois cents torches s'y mêlaient, puis, en avant et en arrière, cinq cents chevaliers en armures noires avec des lances renversées. Le jeune roi d'Écosse menait le deuil de celui dont il était le prisonnier, mais l'ami. Ensuite venaient les princes du sang d'Angleterre et la noblesse qui chevauchait.

Enfin, à une demi-lieue de distance, apparaissait Catherine, fille de France, et reine d'Angleterre, belle, jeune et chérie de celui auquel elle avait apporté un trône usurpé pour dot, et qui l'avait rendu père d'un fils, Henri VI, orphelin de huit mois. A la suite de la reine accourait un peuple immense (1).

Entrée dans Rouen, l'effigie de Henri V fut placée sur un lit de parade. Une statue d'argent l'attendait sur son tombeau de Westminster. EM. GAILLARD (*de Rouen*).

(1) Il est difficile de croire que la reine Catherine ignorât son malheur, et suivît cette pompe funèbre, sans pressentir, et même sans savoir que son glorieux époux n'était plus. On l'a pourtant affirmé.

Digitized by Google

IMAGE(S)

Digitized by Google

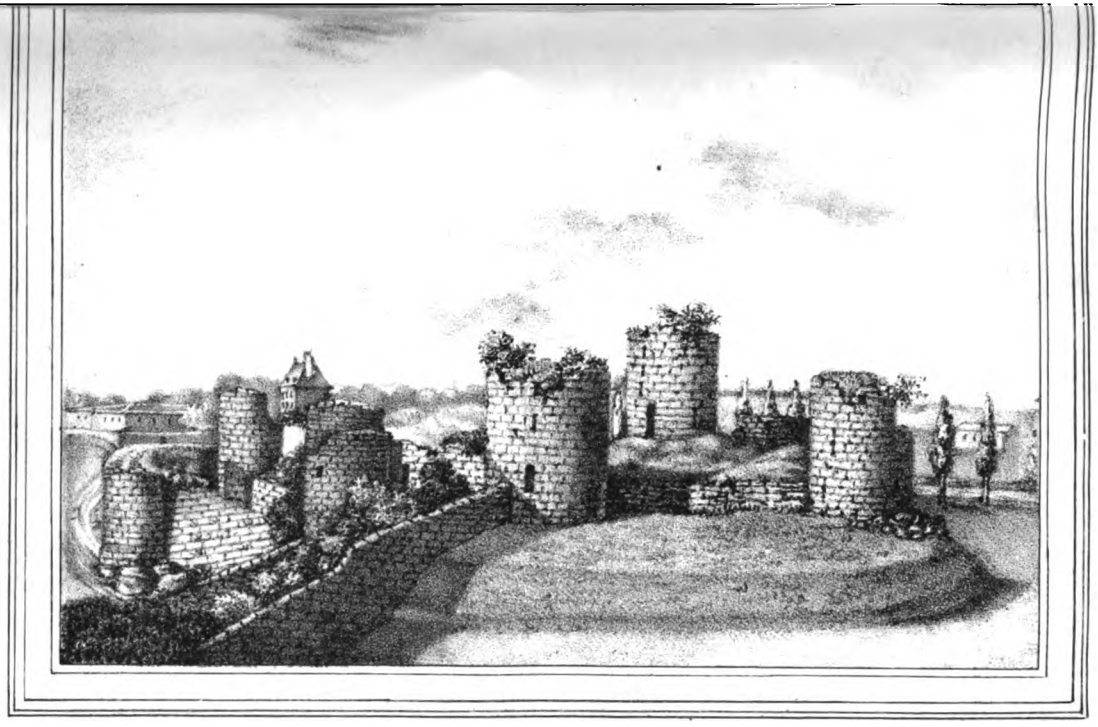

RUINES DU CHÂTEAU DE PARTHENAY, (Deux-Sèvres.)

détruites entièrement en 1831.

Digitized by Google

LE SIÉGE DE PARTHENAY,

EN 1419.

Une copie vidimée d'une charte du mois d'août 1419, qu'on peut considérer comme la charte originale elle-même, parce qu'elle a été faite la même année, en mars (qu'on ne s'étonne pas de cette coïncidence, l'année commençait alors à Pâques), me donne occasion de parler du siége de la ville de Parthenay, de la même année. Ce fait d'armes, important pour la province du Poitou, et d'un certain poids dans la balance générale des grands événemens de l'époque, et surtout le traité particulier qui le termina, n'avaient jamais été parfaitement connus. On en savait quelque chose d'après les documens du temps, notamment par une lettre de Charles VI (1) et par Juvénal des Ursins (2) et d'autres écrivains de l'époque; mais c'est la charte dont M. Dorfeuille (3) a fait hommage à la Société des Antiquaires de l'Ouest, et sur laquelle j'ai rédigé cet article, comme rapport détaillé (4), qui fait connaître précisément à quelle condition l'armée du dauphin, depuis roi sous le nom de Charles VII, et ayant assumé sur sa tête l'autorité royale dans l'Ouest de la France, pendant la démence du roi Charles VI, son père, consentit à la levée du siége de Parthenay. On voit les mesures prises par chacune des parties pour la conservation de ses droits, et les précautions jugées nécessaires pour neu-

(1) Insérée dans le *Recueil des Ordonnances*, t. XII, p. 263.

(2) *Histoire de Charles VI.*

(3) M. Dorfeuille, né à Saint-Maixent, d'une ancienne famille du Poitou, qui a marqué surtout dans les derniers siècles, s'est beaucoup occupé de l'histoire de sa province. On lui doit plusieurs notices, entre autres une sur les *Teifaliens*, sur le *Dragon de Niort*, etc. M. Dorfeuille a donné à la *Société des Antiquaires de l'Ouest* des chartes, des manuscrits, etc., très-précieux pour le pays.

(4) Ce morceau a été lu à une séance de la *Société des Antiquaires de l'Ouest.*

Digitized by Google

traliser, en quelque sorte, un point important, le château et la ville de Parthenay, et même la contrée qui en dépendait.

On comprendrait difficilement les causes qui amenèrent le siége de Parthenay, à l'encontre d'un grand vassal qui ne s'annonçait pas en rébellion ouverte contre son suzerain le comte de Poitou, et les conditions faites pour la levée de ce siége, si on ne connaissait pas exactement la position réelle des choses d'alors, pour le dauphin-régent et Poitiers dont il avait fait sa capitale. Disons donc quelques mots de généralité pour l'intelligence du sujet particulier à traiter ici.

Le dauphin Charles, troisième fils du roi Charles VI et de la reine Isabeau de Bavière, de malheureuse mémoire, était devenu comte de Poitou, à la suite de son grand-oncle Jean, duc de Berry, et du dauphin Louis; et il avait pris possession de cet apanage, au moment où les troubles, en France, devinrent de la nature la plus inquiétante. Lorsqu'eut lieu l'entrée des Bourguignons et le massacre des Armagnacs à Paris, le dauphin Charles fut sauvé de l'hôtel St-Paul par Tanneguy du Châtel qui l'enveloppa dans un linceul, et, monté sur le cheval que lui procura Robert-le-Maçon (1), depuis son chancelier, ce prince chercha tout d'abord un asile à Poitiers. Une des plus belles constructions du duc Jean de Berry, le château de Clain-et-Boivre dont le savant et vénérable collègue dont nous pleurons la perte, M. l'abbé Gibault, nous a fait un portrait si enchanteur (2), devint alors le Louvre ou les Tuileries du véritable souverain de la France. Mais à l'est, vers Paris, étaient des provinces qui avaient pris parti contre lui, et qu'occupaient les Bourguignons et les guerriers du parti anglais; au midi, à Bordeaux, se trouvaient les Anglais eux-mêmes; au nord, c'était la Bretagne, dont le duc flottait entre les deux partis, et qui ne tarda pas, comme on disait alors, à se faire bourguignon. Le dauphin-régent devait assurer sa nouvelle

(1) On peut voir, sur ce point, une ordonnance du 7 nov. 1420 portant concession à Robert-le-Maçon d'un péage en Anjou, à raison de ce service. La circonstance relative au cheval y est positivement indiquée.

(2) Dans ce recueil, t. 1er.

Digitized by Google

capitale, en l'entourant d'un pays, sinon entièrement soumis, du moins dont il n'eût rien à craindre. Ainsi il avait tout près de lui les possessions de la maison d'Anjou, qui venaient presqu'aux portes de Poitiers, à Mirebeau. Mais, époux de la belle et vertueuse Marie d'Anjou, et gendre chéri de la reine de Sicile, duchesse d'Anjou, Yolande d'Aragon, le pouvoir de Charles n'avait rien à craindre de ce côté, il ne pouvait en espérer que des secours et de bons conseils.

Or, il était un grand vassal du comté de Poitou, dont les domaines s'avançaient jusqu'à cinq lieues de la capitale de la province, à Cramart, près Ayron. Je veux parler ici de Jean de Parthenay-l'Archevêque, véritable souverain de la Gâtine, comme puîné de la royale maison de Lusignan, et descendant du chef d'une ancienne peuplade fixée et possessionnée dans notre contrée. Le sire de Parthenay s'était toujours montré attaché au parti bourguignon, et prêt à entrer en opposition avec l'autorité royale ; il était déjà âgé, sans enfant, et ses héritières naturelles étaient ses deux sœurs, savoir : Jeanne de Parthenay, mariée à Guillaume, comte de Tancarville et de Melun, et Marie de Parthenay, épouse de Louis de Châlons, comte de Tonnerre. Sentant l'importance de la réunion de la Gâtine et de Parthenay, qui en est la capitale, au comté du Poitou, Charles VI avait traité avec Jean l'Archevêque pour avoir, à sa mort, ses importantes possessions. Le dauphin avait fait un pareil acte, mais cette sorte de convention de succéder ne devait avoir d'effet que pour l'avenir. Cependant la possession actuelle de Parthenay et de son territoire par les ennemis du régent pouvait avoir un résultat désastreux pour la cause de celui-ci, et il était instant, dès lors, de prendre des mesures à ce sujet.

La guerre civile désolait effectivement la France dans les premiers mois de 1419. Le dauphin s'était emparé de Tours, et, dans un voyage en Limousin, il s'assura que cette province résisterait aux efforts des Anglais, qui pouvaient arriver par la route de Bordeaux. Mais on savait que Jean l'Archevêque était de plus en plus en relation avec le parti bourguignon. Or, ce

Digitized by Google

seigneur avait nombre de bonnes forteresses au cœur du Poitou (1); et Parthenay, à dix lieues de Poitiers, occupé par l'ennemi, aurait sans doute obligé la cour et le parlement de prendre un refuge ailleurs. C'était, du reste, une position dont il était utile, sous un autre point de vue, de ne pas laisser prendre possession à d'autres. Parthenay, au dire de Juvénal des Ursins, l'un des membres du parlement de Poitiers dont j'écris l'histoire, après en avoir lu tous les registres; Parthenay était une ville très-forte et même réputée imprenable, *ayant trois paires de fosses et deux paires de murs* qui l'entouraient. Le château était aussi très-fort, et on n'y craignait pas la famine, car, au dire du même écrivain, il était suffisamment approvisionné de seigle, grain qui se garde dix ans (je laisse toujours parler l'auteur), tandis que le froment ne se conserve guère. De plus, la garnison était nombreuse et composée d'hommes de grand cœur, ou *Francs*, comme on le disait et comme on le dit encore dans le pays. Ils étaient commandés en chef par deux vaillans chevaliers de la contrée et de la même maison, Guischard et Gilles d'Appelvoisin (2); ce dernier était plus connu sous le nom de *messire Gilles*. Sous eux, on remarquait de nobles guerriers du même pays, dont les familles existent encore ou ne se sont éteintes que beaucoup plus tard et après avoir jeté de l'éclat, savoir : Guille ou Guillaume de la Court (3), Guillaume Perceval..... Chabot (4), Jean Sauvestre (5), Guillaume

(1) Vouvant, Mervant, Secondigny, le Coudray-Salbart, etc.

(2) La maison d'Appelvoisin a marqué grandement en Poitou, et elle n'est éteinte que depuis peu d'années. Il est ridicule de croire qu'elle vient d'Italie et qu'elle est la même que celle des *Pallavicini*. Les Appelvoisin sortent de la terre portant ce nom, entre la forêt de Chantemerle et la Châtaigneraye, en Bas-Poitou, vendue depuis peu d'années par Mme la marquise de la Brousse de Vertèillac. Or, le nom de celle-ci est Tiercelin d'Appelvoisin de la Roche-du-Maine. D'Appelvoisin de la Roche-du-Maine, général français marquant du XVIe siècle, n'ayant qu'une fille unique, la marie à Tiercelin, le lieutenant de sa compagnie d'hommes d'armes, à charge d'unir les deux noms. Des Appelvoisin d'une branche cadette, notamment Bodinatière et Brebandet, des environs de Fontenay-le-Comte, ont marqué dans les guerres de religion.

(3) Cette famille s'est éteinte vers Douzauges, il y a environ un siècle.

(4) La maison de Chabot, encore existante et l'une des plus illustres du Poitou, remonte par titres à l'époque où a commencé l'usage des noms propres.

(5) Un Sauvestre est cité dans les mémoires du connétable de Richemont. Cette

Digitized by Google

Jousseaume (1), Micheau Baudouin (2), Jean de Nuchèze (3) et Jean Chauvereau.

Pour attaquer une place si forte et si bien en position d'être défendue, le dauphin réunit un bon corps d'armée, composé des guerriers des différentes provinces soumises à l'ennemi qui s'étaient réfugiés près de lui, des contingens des pays en son pouvoir, et surtout de guerriers de la province de Poitou. Le commandement de l'armée fut donné au prince Philippe d'Orléans, comte de Vertus (4), à qui le régent concéda le titre de capitaine général du roi et de lui dauphin *ès pays de Guienne et de Poitou*, et au sire de Torsay (5), grand maître des arbalétriers de France; ces deux généraux avaient sous eux des capitaines expérimentés. Parthenay fut donc investi, et on employa d'abord tous les moyens en usage pour arriver à une prompte réduction, sans pouvoir y parvenir. Mais, plus tard, on usa aussi d'une tactique qui ne fut pas infructueuse, ainsi qu'on le verra bientôt. Il y avait, dans l'intérieur de la ville et au château, plusieurs gentilshommes poitevins, grands propriétaires et très-attachés au sol, dont les maisons et les domaines étaient hors de la ville et dans le surplus de la Gâtine; on leur fit notifier que, s'il n'y avait pas capitulation, on confisquerait leurs biens, et que tout d'abord on les séquestrerait, en commençant par abattre et détruire les bâtimens. Pour quelques-uns, et d'abord pour ceux qui passaient pour des bourguignons, la menace fut suivie de l'effet. Pendant ce temps, *messire Gilles* sortait tous les jours de la ville, bien monté et bien armé, invitant

maison possédait la terre de Clisson-en-Bolsmé, près Bressuire, et c'est une héritière de ce nom qui l'a portée à un Lescure, du midi de la France, venu en Poitou avec son oncle, l'un des évêques de Luçon.

(1) Les Jousseaume ont possédé les terres de Commequiers et de la Forêt-sur-Sèvre. Le marquis de la Bretèche, de cette maison, a marqué assez comme officier général pour qu'une médaille ait été frappée en son honneur.

(2) Famille éteinte vers la Roche-sur-Yon, il y a moins d'un siècle, dans les seigneurs de la Lierre, dont la terre a passé à un Gascau.

(3) Cette maison, encore existante, a fourni un évêque de Châlons. L'un de ses membres a comparu au procès-verbal de la grande réformation de la coutume du Poitou.

(4) Frère du duc d'Orléans.

(5) Il a été aussi grand sénéchal du Poitou.

Digitized by Google

chacun des chevaliers dauphinois à venir rompre une lance avec lui. Souvent le défi était accepté; et toujours vainqueur, tant grande était sa force, tellement supérieure était son adresse, il ne prenait jamais que le cheval de celui qu'il abattait, et un marc d'argent : tel était son taux, dit le chroniqueur; c'était toute loyauté de sa part. Il en était autrement de Lévesque, dit le *Capitaine-Noir*, véritable chef de brigands, qui se tenait le plus souvent dans les bois, et en sortait à la dérobée pour faire grand dommage à l'armée des assiégeans, en empêchant la venue des vivres, et en surprenant et mettant à mort, sans miséricorde, ceux qui s'écartaient. Aussi les Dauphinois agissaient de la même manière avec les soldats de Lévesque; autant ils en prenaient, autant ils en pendaient. La mort par les armes leur semblait même trop douce et trop honorable pour de tels brigands.

Près de Parthenay est un vieux château qui a appartenu long-temps à une famille, l'une des plus anciennes et des plus illustres du Poitou, aux Châteigner, qu'on a appelés, non sans raison, *les Montmorency du Poitou* (1). Le vieux château de Thenessu, ferme-modèle de nos jours, me disait-on dernièrement, était alors un château, bien fortifié et en rase campagne, susceptible de résister long-temps. Toujours est-il qu'un détachement de l'armée du comte de Vertus vint l'investir, et que cette petite forteresse, en bon état de défense, bien pourvue de vivres et d'hommes, se trouva en position de résister autant que la ville de Parthenay elle-même.

Mais les négociations et les intrigues, comme plus tard, dès ces temps éloignés, dominaient la politique de cour; on répugnait peut-être aussi, lorsqu'on était français, à se diviser, au lieu de se réunir contre les ennemis nés de cette époque, les Anglais, que la nationalité française devait rejeter en dehors de l'ancien sol des Gaules. Telle était l'idée fixe et toute natu-

(1) Pour peu qu'on connaisse l'histoire du Poitou, on sait ce que furent les sires de la Roche-Posay et d'Abain. L'évêque de Poitou, de cette maison, était un homme lettré, et il a publié plusieurs ouvrages. La branche cadette de Thenessu s'est éteinte pendant la révolution. L'érudit Duchesne a écrit l'*Histoire de la maison de Châteigner*, qui a donné son nom à la Châtaignerais, petite ville du Bas-Poitou.

Digitized by Google

relle du moment (1). Puis, il faut le dire, il y avait alors une puissance très-grande, qui avait été et qui était encore envahissante au-delà de ses limites, mais qui aussi, par contre, dans ces siècles lointains, répondait au principe d'où elle partait, en essayant de rétablir la paix dans la chrétienté. Je veux parler de la cour papale d'Avignon ou de Rome, qu'importe, qui si souvent est intervenue dans les guerres anglo-françaises, et qui a, autant qu'elle l'a pu, par exemple, voulu éviter à la France l'échec d'auprès de nous, la défaite de Maupertuis. Au temps pour lequel j'écris, le dauphin et le duc de Bourgogne essayèrent d'arriver à une conférence près de Paris, et ce fut surtout à l'instigation d'un légat du pape, l'évêque de Léon, qui fit, à cette occasion, plus d'un voyage, se portant successivement près des chefs des deux partis, qu'on obtint un résultat quelconque. Enfin, par suite de ces pourparlers, il y eut, le 15 juillet, une entrevue du dauphin et du duc de Bourgogne, sur la chaussée d'un étang, à Pouilly-le-Fort, près de Melun, et un traité fut arrêté portant que les deux partis qui divisaient le royaume se réuniraient pour chasser, d'un commun accord, les Anglais de France.

Le 19 du même mois de juillet, Charles VI, ou plutôt la reine et son conseil, au nom du roi, donnèrent une ratification du traité de Pouilly, avec des dispositions fort étendues, et ayant toutes pour but le rétablissement de la tranquillité. Il y avait notamment une clause portant que le siége de Chartres, fait par les Bourguignons, et le siége de Parthenay, entrepris par les Dauphinois, seraient également levés. Mais quant à cette dernière place, il y eut en outre des arrangemens spéciaux qui furent négociés particulièrement par Guillaume Cousinot (2), magistrat d'une grande distinction, qui fit divers voyages de la cour à Parthenay, et de Parthenay à la cour. Il eut aussi plu-

(1) Aussi, dans la charte sur laquelle on a fait cet article, on voit que l'idée fixe est une paix générale intérieure de la France, pour agir d'un commun accord *contre les Angloys enciens ennemys de cest royaulme.* La position politique des deux nations l'une envers l'autre, au commencement du XVe siècle et actuellement, semble être tout autre.

(2) Il serait facile ici de faire une note assez curieuse sur Guillaume Cousinot, mais cela mènerait trop loin.

Digitized by Google

sieurs conférences avec Jean l'Archevêque, avec les chevaliers et officiers de ce haut vassal, et les notables bourgeois de la ville de Parthenay, réunis en conseil. Outre les chefs dont nous avons parlé, on voyait figurer dans ces assemblées maître Jéhan de la Chaussée (1), homme de robe et bailli de Gâtine, c'était le principal conseiller du sire de Parthenay, et aussi Jean Bazelleau, Pierre Roygne, Loys Moysen (2), Jacques de Saint-Gelais (3), François Audebaut, Gabriel de Courdaut, Pierre Chusent, André Masiceau et Pierre Chambon.

Les négociations devinrent plus faciles par le rapprochement du dauphin, qui vint à Poitiers pour faire exécuter la pacification et réunir, comme il était convenu, une armée afin de marcher contre les Anglais. Il en résulta le traité particulier pour Parthenay, dont les clauses sont inscrites dans la charte qui donne lieu à cet article. Elle est datée de Parthenay-le-Vieil, le dernier jour d'août 1419, et émanée du comte de Vertus seul, agissant comme lieutenant et capitaine général du roi et du dauphin en Poitou et Guienne. On y voit qu'il a été arrêté entre les contractans que la paix générale du royaume devait être publiée à Parthenay et à l'armée qui assiégeait cette ville, et que cette publication faite, le gouverneur de Parthenay installé, et les sermens qu'on va mentionner prêtés, cette même armée devait lever le siége et se retirer. Aussitôt les seigneurs et autres possesseurs de domaines occupés au nom du dauphin, devaient en reprendre possession, nonobstant tous dons que celui-ci pouvait en avoir faits depuis les hostilités. Pareillement les ecclésiastiques dépossédés de leurs bénéfices, de la même manière, devaient les reprendre en expulsant les titulaires *intrus*. Le sire de Parthenay protestait, du reste, que, nonobstant cet acte et le traité général, son intention était de

(1) Gruel, dans les *Mémoires d'Artus de Richemont*, parle aussi de Jéhan de la Chaussée, qui prenait son nom de la terre de ce nom, près du Thouet et de Gourgé, et ainsi nommée d'une voie romaine dont j'indiquerai la direction plus tard.

(2) Cette famille vient de s'éteindre.

(3) Les St-Gelais étaient une branche de la maison de Lusignan, possessionnée sur les bords de la Sèvre-Niortaise. Le sire de Parthenay, à cause du Coudray-Salbart, étendait sa domination jusque dans ces parages.

Digitized by Google

ne rien préjuger sur l'exécution des contrats faits entre lui et le roi et le dauphin. Enfin, un point principal était l'établissement dans le château et la ville de Parthenay d'un capitaine nommé par le duc de Bourgogne, agréé par le dauphin, et auquel le sire de Parthenay devait donner entrée. Le choix des deux princes s'était porté sur Regnier Pot, chevalier, seigneur de la Périgne, homme de guerre distingué et conseiller habile, que l'on trouve nommé dans des lettres (1) de Charles VI, du 28 avril 1407, comme devant assister, avec les princes du sang et les grands officiers de la couronne, aux grands conseils secrets et privés. Or, Regnier Pot accepta le poste de confiance qui lui était assigné, et, rendu sur les lieux, son installation fut le complément du traité. Mais cette même prise de possession devait être précédée de sermens qui contenaient les obligations respectives des parties. C'était alors l'usage de prendre Dieu à témoin qu'on voulait exécuter les conventions que l'on faisait, souvent sur des points bien minimes. Ici du moins les traités qu'on faisait avaient une grande importance.

Le premier appelé à faire son serment fut le sire de Parthenay qu'on mettait en tutelle, on peut le dire, et qui cessait, par les conventions faites, d'être le maître chez lui. Il promit de tenir et garder la paix, ordonnée par le roi, de concert avec la reine, le régent et le duc de Bourgogne, et jura de se conformer aux dispositions du traité; de ne point faire la guerre aux sujets et pays du régent, et d'obéir à ce prince comme à son seigneur naturel; de garder la ville et le château de Parthenay en l'obéissance du régent, sans pouvoir y laisser entrer qu'un nombre d'hommes de guerre déterminé et restreint, et la compagnie de Regnier Pot, commis à la garde de la place; que nonobstant que les contrats faits entre lui et le roi et le régent ne fussent *renommés et repris*, ce sont les expressions, il ne souffrirait faire guerre dans le pays de Poitou, ou ne s'en mêlerait pas.

En second lieu, les chevaliers, écuyers, officiers et serviteurs du sire de Parthenay, et les manans et habitans de la ville, furent appelés à faire serment. Ils jurèrent d'être bons, vrais et

(1) *Ord. des Rois de France*, t. XII, p. 225.

Digitized by Google

loyaux sujets et très-obéissans du régent, comme à leur seigneur naturel, comte de Poitou; de garder loyalement la ville en son obéissance, et de ne pas même souffrir que leur seigneur direct, le sire de Parthenay, levât *pennon* dorénavant, pour faire la guerre aux sujets et aux pays du régent. Ils ajoutèrent à ces promesses celle-ci d'un grand intérêt pour le dauphin, qu'arrivant le cas du décès du sire de Parthenay, ils ne souffriraient pas que la ville et le château de Parthenay fussent livrés à d'autres qu'au roi, au dauphin ou aux officiers députés par eux, suivant les traités faits entre le roi et le régent d'une part, et le seigneur de Parthenay de l'autre, et au cas où ces traités seraient renouvelés et maintenus. Et au cas de non-renouvellement ou faute d'effet, les seigneurs, officiers et bourgeois de Parthenay promettaient d'empêcher qu'on ne levât *pennon* pour faire guerre, par ce motif, dans le pays de Poitou, à moins qu'on ne vînt attaquer Parthenay.

Ce fut en troisième lieu le tour de Regnier Pot, seigneur de la Périgne, de faire son serment. Il promit solennellement de garder la ville et le château de Parthenay au profit de Jean l'Archevêque, durant sa vie, et de le garder lui et ses sujets de tout dommage. Il jura d'obéir audit seigneur tant qu'il aurait la charge de ladite ville et du château, excepté si celui-ci voulait le mettre dehors ainsi que ses gens, ou y introduire au-delà du nombre d'hommes y étant alors ou ordonnés y être par le traité fait avec le duc de Bourgogne, le régent et le sire de Parthenay, et à moins de conventions contraires arrêtées entre eux.

Pour en finir, c'était le tour des barons, chevaliers et écuyers du Poitou étant au siége de Parthenay. Ils firent serment de garder et observer la paix générale du royaume, en la forme et manière que le roi l'avait ordonnée, et qu'elle était portée dans le traité; de ne faire guerre au seigneur de Parthenay, ni de souffrir qu'on la lui fît, non-seulement à *lui*, mais encore à ses pays, à ses sujets, chevaliers, écuyers, officiers et serviteurs. Ils ajoutèrent la promesse de ne point agir par voies de fait sur ces mêmes personnes.

Alors, les sermens faits, la paix publiée, et le seigneur de la

Digitized by Google

Périgne mis en possession du gouvernement de Parthenay, ce qui fut sans doute assez désagréable pour Jean l'Archevêque, le comte de Vertus et son armée levèrent le siége de Parthenay et du château de Thenessu, et se dirigèrent sur Poitiers où le dauphin réunit une armée de 20,000 hommes, pour se porter à l'encontre des Anglais, comme on l'avait arrêté à Pouilly-le-Fort. Mais la France n'était pas encore au moment d'être délivrée d'une domination étrangère, et auparavant elle devait être livrée aux plus grands malheurs. En effet, peu après eut lieu le néfaste événement du pont de Montereau, grande difficulté historique à résoudre, et plus tard le siége d'Orléans..... Il fallait quelque chose de miraculeux pour arracher le royaume à un océan de maux... On sait ce qu'eurent de merveilleux peut-être, d'héroïque au moins, les *faits et gestes* de la vierge de Vaucouleurs.

Mais je vais trop loin. Arrêtons-nous à cet épisode des guerres du commencement du xve siècle, au siége de Parthenay et à sa levée, par suite d'un traité dont nous devons l'exacte connaissance à la charte dont on a doté nos archives. Cette convention fut très-importante pour Poitiers, puisqu'elle conserva au dauphin-régent sa libre résidence dans cette ville, par l'espèce de neutralité convenue pour Parthenay, dont la possession future était, du reste, assurée à l'autorité royale. Ainsi notre ville, sans crainte d'avoir une ville ennemie à 10 lieues d'elle, fut maintenue dans sa haute position de capitale de la France non envahie par l'ennemi, et de résidence de la cour et du parlement, position dont elle jouit pendant 18 années, de 1418 à 1438.

Il est aussi un autre point de vue sous lequel on doit considérer les conventions consignées dans la charte de 1419. Je veux parler de la singularité, surtout pour le temps, des clauses portées dans le traité pour la levée du siége de Parthenay, et formulées dans les quatre sermens distincts prêtés par des parties ayant aussi des intérêts différens. En premier lieu, c'est le sire de Parthenay qui parle comme un chef humble et résigné, et quelques années avant il était souverain absolu, en quelque

Digitized by Google

sorte, sauf l'hommage à son suzerain le comte de Poitou. Mais un second serment est fait, il est l'acte d'un autre pouvoir ; c'est la classe immédiatement inférieure, celle des chevaliers et écuyers de la Gâtine, réunie à la bourgeoisie de la ville de Parthenay, ou à la classe moyenne. Qu'il y avait loin de ces vilains, taillables et corvéables à volonté, choses plutôt qu'hommes aux XIe et XIIe siècles, à ces bourgeois de Parthenay prenant part à des traités politiques au XVe siècle ! Mais les années avaient suivi leur cours. Alors, le pouvoir féodal s'annihilait, et la société marchait vers un autre ordre de choses ; en un mot, le moyen-âge, ce temps si chevaleresque, si riche en détails curieux pour l'histoire, mais en même temps trop peu prodigue de sûretés pour les personnes et les propriétés, s'effaçait insensiblement et cédait la place à une ère nouvelle, qui est celle sous laquelle nous vivons (1). DE LA FONTENELLE.

(1) On donne ici le dessin des restes du château de Parthenay, tels qu'ils existaient lors de la révolution de juillet. Depuis on les a entièrement détruits, malgré mes démarches auprès des autorités locales pour en obtenir la conservation. Parthenay a eu de l'importance dans les différentes phases de la lutte anglo-française. Jean-sans-Terre s'est mis à couvert, sous ses murailles, des poursuites d'un ennemi acharné. Plus tard, ce point de vint la résidence habituelle du connétable de Richemont. On doit noter aussi la mort singulière du sire d'Harcourt, qui voulait enlever, par ruse, à son parent Parthenay-l'Archevêque, la possession de la forteresse de Parthenay. Tous ces faits seront, plus tard, racontés en détail, étant tout-à-fait de nature à entrer dans cette publication.

Digitized by Google

LES ILES SAINT-MARCOUF.

Les îles Saint-Marcouf, qui sont comme la digue de la rade de la Hougue, se trouvent vers l'entrée de la baie d'Isigny, en face de la commune de Saint-Marcouf, et à cinq quarts de lieue de la côte de la Manche. Elles sont au nombre de deux, l'île d'Aval ou de terre et l'île d'Amont ou du large, éloignées l'une de l'autre de cinq à six cents mètres. C'est à tort que la plupart des géographes y en ajoutent une troisième, sous le nom d'île Bastin; le rocher Bastin n'est point une île, puisqu'il est privé de terre et recouvert par les flots à toutes les grandes marées. Ces îles sont fort petites; l'île d'Amont, qui est la plus étendue, a moins de sept cents mètres de circonférence, au moment de la pleine mer.

Le nom de Saint-Marcouf, donné à ces îlots, leur vient de l'abbé Marcouf, évêque de Bayeux, qui vint au VIe siècle fonder un prieuré sur le rivage voisin (1), et qui passait, tous les ans, le temps du carême à l'île d'Amont, se recueillant et priant dans un pauvre ermitage qu'il y avait bâti. Avant cette époque, et pendant la domination romaine, ces îlots étaient connus sous la dénomination de *Duolimonis*, nom latin que leur avaient donné sans doute les maîtres du monde.

Jadis les îles Saint-Marcouf étaient désertes; des habitans de la côte y transportaient des chevaux, des bœufs et des moutons qui y paissaient pendant toute la belle saison, moyennant un léger tribut que payaient leurs propriétaires. Cet état de choses existait encore en 1792. Aujourd'hui elles n'ont d'habitans que

(1) En un lieu nommé *Nantus*, selon la légende et les histoires ecclésiastiques de Normandie. Il n'y a aujourd'hui sur cette côte aucun endroit qui porte le nom de *Nante*; on ne trouve nulle part non plus le moindre indice des ruines du monastère de Marcouf: ce qui porterait à croire que cet établissement était construit peut-être sur un terrain que les flots ont dévoré depuis des siècles.

Digitized by Google

la garnison et les employés du service ; il serait d'ailleurs difficile qu'elles en eussent davantage, puisque les fortifications qui les défendent couvrent presque entièrement le sol, et que c'est à peine si les officiers peuvent y former quelques jardins d'agrément.

La position de ces îles fixa l'attention des Anglais ; ils sentirent de quelle importance serait pour eux la possession de ce point que le gouvernement français dédaignait d'occuper, et en messidor an III (juillet 1795) ils vinrent s'y établir et s'y fortifièrent. Bientôt les rochers Saint-Marcouf furent un poste formidable contre la France. Les communications par mer entre le Havre et Cherbourg devinrent impossibles, et les approvisionnemens de ce dernier port durent se faire par terre, ce qui entraîna à des frais de transport considérables. Cette station navale, en rapport avec celles de Guernesey et de Jersey, avait constamment des navires qui croisaient près des côtes et au large : tout bâtiment français qui osait prendre la mer était à l'instant capturé ; le peu de cabotage qui se faisait encore fut anéanti dans ces parages. L'occupation de ces rochers porta plus d'un préjudice à la France. De là les Anglais correspondaient avec les Vendéens (1) et les mécontens de Paris ; ils jetaient sur la république leurs brandons de discorde ; ils soufflaient le feu de la guerre civile.

Ces attentats sans cesse renouvelés aigrirent le directoire, et il résolut de reprendre ces îles. Une expédition partit à cet effet du port de la Hougue le 17 floréal an VI (6 mai 1798) ; elle était composée de quinze chaloupes canonnières, quatre bombardes et trente-trois bateaux plats, aux ordres d'un officier supérieur de la marine, et de trois mille hommes de débarquement, commandés par un général. L'expédition sortit à la rame, sur les neuf heures du soir, favorisée par une brume épaisse et par une mer tranquille, et n'ayant rien à redouter de la station anglaise, qui croisait au large. La flottille s'approcha des îles à la distance d'une lieue, et y prit le mouillage à minuit. A trois

(1) Nous établirons, plus tard, quelles ont été les relations de l'Angleterre avec la Vendée. D. L. F.

Digitized by Google

heures du matin, tout étant disposé pour agir, elle se forma en trois divisions qui devaient attaquer simultanément sur trois points différens, d'abord l'île d'Aval et ensuite l'île d'Amont. Tout promettait un succès complet à cette expédition; et, au lieu d'une réussite qui paraissait certaine, le manque d'ensemble dans ses opérations ne lui fit trouver qu'un déplorable échec. La première division, formant la droite de la flottille, exécuta son mouvement pour se porter au sud de l'île d'Aval; mais de fausses manœuvres l'éloignèrent de la route qu'elle devait tenir; elle s'engagea dans les Veys, courans impétueux, et se trouva bientôt à une distance qui la mit dans l'impossibilité de pouvoir seconder le reste de l'expédition, et qui rendit son concours absolument nul. En ne coopérant point à l'attaque, dont le plan avait été arrêté avant le départ, c'était en paralyser les moyens d'action et peut-être la faire échouer; du moins cette manœuvre, qu'on ne peut s'expliquer, rendait fort douteux le succès de l'entreprise.

Cependant la division de gauche se porta au nord-ouest et attaqua avec vigueur, en même temps que les bateaux plats de la division du centre s'avançaient audacieusement sous la volée des boulets de l'ennemi, et ripostaient par leur artillerie aux foudres des batteries anglaises. Alors un cruel malentendu vint de nouveau contrarier les efforts des assaillans: des chaloupes canonnières restées sur les derrières de la seconde division, et qui devaient se porter sur ses flancs pour s'approcher de l'île, tirèrent maladroitement sur les bateaux plats, qui se trouvèrent ainsi placés entre deux feux. Cependant l'attaque continuait avec impétuosité, et la défense faiblissait. Les troupes de débarquement, dont l'odeur de la poudre et le bruit du canon animaient encore le courage, se disposaient à opérer leur descente aux cris: *A terre! à terre!* tandis que les Anglais, effrayés de tant d'audace, cessaient leur feu, et que leur commodore se jetait dans son canot pour abandonner l'île. L'issue du combat n'était plus douteuse. Mais, qui le croirait! alors qu'il n'y avait plus, pour ainsi dire, qu'à recueillir les fruits de la victoire, le commandant de l'expédition ordonna la

Digitized by Google

retraite et revint à la Hougue. L'action avait duré trois heures. Dans cette affaire qui ne donna que la confusion d'un échec pour résultat, un bateau plat fut coulé près du rocher de Bastin, plusieurs chaloupes sombrèrent, et beaucoup de sang fut inutilement répandu.

Cette expédition si mal exécutée dut son revers à la mésintelligence des chefs, au défaut de concert dans l'attaque, et à la confusion des bâtimens de la division du centre. Elle ne servit qu'à mettre les Anglais sur leurs gardes : ils augmentèrent les fortifications des îles Saint-Marcouf, et s'y maintinrent jusqu'en 1802, qu'ils les rendirent à la France en vertu d'une stipulation du traité de paix d'Amiens.

Les Anglais avaient leurs établissemens dans l'île d'Aval. Ils y avaient formé une rue de cent mètres de longueur, bordée d'une double rangée de baraques qui servaient de magasins et de casernes aux troupes de la garnison. On voit encore aujourd'hui plusieurs de ces baraques, qui sont en bois et qu'on construisait en Angleterre. Le pavé de la rue, formé de galets, existe aussi dans presque toute sa longueur.

Dès que le gouvernement français fut en possession de ces îles, le premier consul donna l'ordre d'y élever des ouvrages de défense. Un fort fut bâti en 1810 dans l'île d'Amont, sur l'emplacement d'une chapelle dédiée à saint Marcouf. Il consiste en une forte tour de plus de cinquante pieds de circonférence, qui est à deux batteries, dont la première est casematée. Pour compléter le système de défense de ces îlots, il faudrait qu'on élevât quelque redoute sur l'île d'Aval, et même sur le rocher Bastin. Il serait encore à désirer, dans l'intérêt du commerce, qu'on rétablît le petit port qui existe au couchant de l'île d'Amont ; dégradé par les flots, il n'offre plus de garantie aux navires que la tempête force à y chercher un refuge.

S'il faut en croire la tradition, les îles Saint-Marcouf tenaient anciennement au continent, non-seulement vers Saint-Vaast, mais aussi du côté de la pointe de Grand-Camp, qui en est aujourd'hui distante de quatre lieues. Ce n'est pas ici que je veux examiner ce que cette tradition peut avoir de spécieux. Il

Digitized by Google

pourrait se faire, en effet, que ces îles eussent fait autrefois partie des côtes de la Manche; il ne faut, pour donner du poids à cette supposition, qu'étudier un peu l'action envahissante de la mer sur nos rivages; mais ç'a dû être à une époque fort reculée : l'histoire de Saint-Marcouf nous apprend qu'au VIe siècle ces îlots existaient déjà, et tout porte à croire qu'il en était de même au temps de la conquête de la Gaule par les armées romaines (1). VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

(1) Notre intention est de donner à l'avenir des morceaux historiques anglo-français, pour des temps qui se rapprochent de l'époque actuelle, mais en évitant de froisser les opinions politiques du moment. Pour compléter le morceau de notre zélé collaborateur de Cherbourg, nous allons copier ici deux fragemens du *Moniteur* de l'époque, dont l'un est remarquable par sa fausseté. — « Une lettre de Cherbourg, du 18 floréal, annonce la prise des îles Marcouf. Le combat a commencé le 17, à onze heures du soir, et a duré sept heures. L'on a pris 140 pièces de canon, et fait 900 prisonniers, tant anglais qu'émigrés français. Le général Roullon a mis le premier pied à terre. La seconde redoute a été emportée à la baïonnette. Cependant les dernières nouvelles du Havre disaient que le 18, au soir, on avait entendu une forte canonnade. Quel en aurait été le but, si les îles avaient été prises la veille? » — *De la Hougue, le 19 floréal. Le lieutenant de vaisseau Vallée, commandant la canonnière l'Éclatante, au citoyen Levasseur, adjudant-général à Caen.* « Je m'empresse de vous informer, Général, de la sortie de la flottille commandée par le capitaine de vaisseau Muskein, dont la mission était d'enlever les îles Marcouf. Nous avons quitté la rade le 17, au soir, avec le plus beau temps possible; nous nous sommes rendus, dans la même nuit, à une petite distance des îles, afin de nous trouver au jour à portée d'effectuer la descente. Je ne sais par quelle fatalité une grande partie de la division n'a pas donné. Je me suis trouvé avec cinq ou six bateaux plats à un quart de portée des îles; là, nous avons fait tout le feu dont nous étions capables. Un bateau plat a été coulé, mais on a sauvé l'équipage; deux hommes seulement ont péri par le boulet : les quatre autres bateaux canonniers ont perdu quelques hommes. Pour moi, je n'en ai perdu qu'un seul : une partie de mes manœuvres a été coupée. — Nous avons eu, dans cette petite affaire, dix hommes tués et quinze blessés, sur cinq bateaux plats et deux canonnières seulement : le reste de la flottille n'a éprouvé aucun mal. Comme elle faisait route pour la Hougue, et que nous nous trouvions abandonnés, nous nous sommes repliés sur elle. » D. L. F.

Digitized by Google

LITTÉRATURE. — JOHN MILTON.

Il est à remarquer que chaque nation de l'Europe a eu tour à tour, et dans une constante progression, deux phases bien distinctes de son développement. D'abord, c'est le temps d'une littérature nationale, pleine de vigueur, d'énergie primitive, d'originalité. Ainsi vous voyez en Espagne les romances du Cid, en Italie la divine comédie, en Angleterre les drames de Shakespeare, précéder les productions plus régulières qui, dans un temps postérieur, jetèrent un grand éclat en se rattachant, par l'imitation, aux modèles des temps anciens.

Ensuite, quand le premier âge d'un peuple est passé, non pas seulement l'enfance ou la première époque de la vie sortie du berceau, mais quand la première floraison est tombée, et qu'enfin, après la jeunesse pleine, ardente, impétueuse, est venue la maturité, c'est alors le temps où la littérature d'un peuple se fixe, procède selon les lois de l'équilibre et de la juste mesure, et entre dans les voies de l'imitation du beau immuable et pur. Or, comme cette règle permanente du beau a été une première fois réalisée par les premiers artistes de la Grèce, alors on accepte la règle antique avec les inconvéniens qui lui sont propres, et alors on recueille beaucoup de sécurité vis-à-vis des arrêts de la critique, mais, il faut le dire, on aliène aussi beaucoup de liberté.

C'est là ce qui s'est montré dans la littérature européenne, quand chaque nation vit naître tour à tour l'heure de son réveil au goût classique de l'antiquité. Après Dante et le treizième siècle, l'Italie, en effet, a vu son siècle de renaissance, et Pétrarque a été le précurseur des poètes italiens du seizième. Long-temps après les romances du Cid apparaît l'école de Charles-Quint, Boscan avec Garcilaso. En Angleterre, quand

Digitized by Google

Elisabeth et Shakespeare ont laissé vides deux scènes, le trône et le théâtre, il est arrivé qu'un flot de littérature classique, venu de Florence et de Madrid, a passé jusqu'à Londres, la grande et tumultueuse cité.

Chose singulière ! c'était le moment où l'Angleterre entrait dans le choc des plus extrêmes révolutions ; c'était le temps où cette nation anglaise, si énergique dans son vieux terroir, si puissante dans la nationalité de ses souvenirs, si profondément sillonnée par les passions religieuses et politiques qui la remuaient jusqu'en ses fondemens, portait en elle tous les traits de l'individualité la plus prononcée. Eh bien ! ce fut alors que le goût de la littérature classique prévalut sur l'élément romantique, ou, si l'on veut, sur l'élément national et primitif dont Shakespeare avait été le célèbre représentant. L'Angleterre eut donc son poète épique, son poête homérique et virgilien, qui sut aussi lui, comme l'Italien Torquato, resserrer dans la forme classique un sujet qui, par lui-même, n'avait rien à démêler avec la muse de l'antiquité : alors parut John Milton.

Je ne parlerai point des différentes productions de Milton, des élégies bucoliques, l'Allegro et le Penseroso, du brillant poëme dramatique de Comus, de l'Agonie de Samson, et de plusieurs autres productions qui auraient acquis à leur auteur un rang élevé sur le Parnasse moderne, mais qui ont presque disparu dans la splendeur jetée sous le ciel de la poésie par l'immortelle épopée du Paradis Perdu.

Le Paradis Perdu a pour sujet, comme son titre le dit, la chute du premier homme par le péché, le triomphe de Satan sur l'homme nouveau-créé, puis la promesse de la rédemption : nul sujet ne pouvait être plus immense, plus imposant. Le ciel, la terre, l'enfer, voilà le lieu de la scène ; Dieu avec ses anges, l'homme et l'archange déchu, voilà les personnages. Et cependant, malgré l'extrême dimension d'un pareil sujet, les conditions de l'épopée y sont fidèlement observées. La triple loi des unités classiques est maintenue ; tout a pu se passer dans un temps très-court, grâce à l'usage antique qui lui a permis, à l'aide d'un récit et d'une vision prophétiques, de subordonner

Digitized by Google

au sujet, qui est proprement la chute de l'homme, tous les événemens qui ont précédé et ceux qui ont suivi : d'abord l'histoire cosmogonique du monde et des esprits de Dieu, puis le berceau ou la création de l'humanité, enfin le berceau social lui-même, après avoir flotté sur l'abîme, ramené sur la montagne céleste et rétabli dans sa première éternité.

Le Paradis Perdu est le chef-d'œuvre de l'épopée moderne. On peut s'étonner comment, avec un sujet purement biblique, et dont les inspirations tiennent toutes aux idées chrétiennes, Milton a pu soumettre toute sa poésie à la forme de la muse ancienne; comment il a adopté la poétique des auteurs d'épopée, ses devanciers, en un mot la tradition classique issue des Grecs et des Romains. Milton, c'est l'Homère des temps modernes; son imagination, vraiment homérique, relève du génie de l'antiquité. Son armée des anges rebelles, par exemple, n'emprunte rien aux traditions poétiques du moyen-âge; aucune comparaison à établir entre le prince des ténèbres du Dante et le Satan de Milton. Ce n'est plus cet impur reptile émané des imaginations cloîtrées du xe siècle, tel qu'il s'était empreint, avec une énergie vraiment sauvage, dans l'ardente pensée du chantre de l'Enfer; c'est un héros vaincu, mais toujours redoutable; c'est Ajax, c'est Turnus; c'est plus, c'est un de ces Titans orgueilleux que l'antiquité nous fait voir précipités dans l'abîme par la foudre intelligente de Jupiter.

Mais en même temps que la forme antique se retrouve sous les conceptions épiques du Paradis Perdu, dans la noblesse égale et soutenue de la versification, le caractère biblique s'y fait jour aussi avec une grande fidélité de détail et de couleur. Sous ce rapport, la poésie de Milton est beaucoup plus biblique que celle du Tasse n'est évangélique. Il y circule un air oriental, splendide et resplendissant. Ses vers ont coulé, non pas sur les rives brumeuses de la Tamise, mais parmi les oliviers des collines de Judée, et le long des bords du poétique Jourdain. Les conceptions de Milton sont pleines de grandeur; on ne peut quelquefois leur reprocher que de dépasser les limites du sublime, et de pécher par l'excès même de l'imagination.

Digitized by Google

Je ne rappellerai pas tous les passages que les rhétoriques n'ont cessé de critiquer, depuis deux siècles, comme contraires aux convenances ou à la justesse du goût. On allègue le pont établi sur l'abîme, par lequel Satan s'achemine à l'empire de la lumière, et la théorie même du chaos, mauvaise physique vivifiée par une assez mauvaise poésie; et les dissertations érudites, pesantes et multipliées d'une querelleuse théologie puritaine, et ces discours d'amplification classique prononcés dans les conseils de l'Eternel, et surtout l'incestueuse allégorie du Péché et de la Mort. Ce sont, il est vrai, des erreurs du génie, qu'il faut livrer avec Addisson aux détracteurs d'un grand homme. Mais pour la plupart des autres critiques dont vous trouvez le détail dans ce même Addisson qui les réfute avec supériorité, les murs d'albâtre entourant le paradis terrestre, la funeste invention de l'artillerie attribuée aux démons qui s'en servent dans l'immensité, avec des projectiles qui sont des montagnes déracinées, les combats entre les deux familles du Ciel et de l'Enfer, de Satan et de l'Eternel,... on peut encore plaider pour le mérite littéraire de ces conceptions; et même en les abandonnant, que de beautés incontestées surabondent dans le Paradis Perdu!

Il ne saurait appartenir aux limites de cet ouvrage d'entrer dans le détail des beautés du poëme de Milton. Vous auriez beau posséder l'imagination la plus ardente, la pensée la plus mystique, la plus prompte à s'égarer dans l'éther des conceptions poétiques et des représentations figurées, malgré cela il ne vous serait pas facile de comprendre quelque chose de plus grand, de plus dévoilé, que la poésie de Milton, dans sa triple conception, du Ciel, de la Terre et de l'Enfer.

Vous donc, hommes d'imagination, vous, pèlerins au monde de la pensée, qui avez aimé à voyager avec Dante et Milton dans l'idéal de ce monde poétique, impénétrable aux sens matériels, vous qui savez l'art d'appliquer votre pensée à celle d'un poète, et de vous nourrir de sa substance, rappelez-vous quelles furent vos impressions à la première lecture du Paradis. Montés au septième cercle de l'Empyrée, souvenez-

Digitized by Google

vous d'avoir contemplé les saintes hiérarchies, adoucissant les sons de leurs harpes d'or, se voilant de leurs ailes, et elles-mêmes resplendissantes, ne pouvant soutenir la toute splendeur qui jaillit du sanctuaire ténébreux où l'Eternel manifeste en la cachant sa divinité profonde. Pendant ce temps, les armées célestes, couvertes d'armures de feu, composaient le cortége du fils du Très-Haut, quand il allait, de son char triomphal, secouer sur les races révoltées sa foudre inévitable.

Puis, avec votre poète, vous vous êtes abaissés sur notre monde, pour y voir le tableau de cette terre dans sa fraîcheur virginale, au matin de son époque primitive, quand aucun souffle impur ne l'a souillée, quand les fleurs la parfument, comme une couronne de roses sur une coupe d'or. Alors la nature entière salue le roi que Dieu lui a donné, et l'épouse du roi, la servante du roi, la chair de sa chair, cette Eve, idéal poétique qui dépasse en pureté ce que les poètes ont pu réunir d'attraits sur une féminine et poétique création. Qu'ils sont beaux tous les deux, quand ils marchent solitaires parmi les bosquets enchantés, visités par Dieu même, ou par les messagers de Dieu! Mais, hélas! quel souffle empoisonné approche ces deux époux? C'est lui, c'est le serpent, c'est le maudit. Infortunés, ils l'écoutent, ils tombent.... Et après leur chute, que de génie le poète avait en réserve pour amener l'humanité pleurante au tombeau de l'innocence des premiers pères, tombeau fatal qui fut en même temps le berceau de nous, leur triste et fragile postérité!

Enfin, si vous descendez avec Milton dans les profondes retraites de l'Enfer, vous y trouvez d'abord un mélange de la clarté pittoresque qui se remarque au 6e livre de l'Enéide, avec la sombre et mystérieuse obscurité qui règne dans les lugubres terzines du Florentin. Les lieux y sont peints avec la vérité de relief ordinaire au poète romain, encore agrandie par la verve effrayante que l'esprit du moyen-âge inspirait au Dante, quand il creusait le terrible entonnoir de flamme et de glace au fond duquel est étendu Satan. Le Dante n'a rien trouvé de plus énergique, pas de jour plus vengeur que ces ténèbres

Digitized by Google

visibles à travers lesquelles est mis à nu l'infernal chaos dans Milton. Sans doute le satan de Milton emprunte aux souvenirs classiques du poète quelque chose de plus héroïque, mais aussi de moins sublime, que le hideux reptile imaginé par Alighiery, reptile aux trois gueules ouvertes qui broient leurs trois victimes éternellement. Il y a néanmoins bien de la grandeur épique, quoique différente, dans la conception de Milton, quand le Dieu tombé, montrant encore sa splendeur d'archange sur son front cicatrisé par la foudre, sort du milieu des flammes, et, debout sur un écueil calciné, déclare la reprise des hostilités au Dieu qui l'a vaincu, et s'avance, formidable, vers les champs de la lumière, au séjour heureux où l'innocence attend son souffle impur pour se troubler et tomber.

Milton avait 47 ans lorsqu'il entreprit la composition du Paradis Perdu. Après l'épuisement des guerres civiles auxquelles il avait pris trop de part, il consacra à son épopée les dernières années d'une vie que les passions politiques avaient dévastée. C'était vers 1660; le roi Charles II avait depuis six années retrouvé son trône paternel. Le poète, alors retiré dans une petite maison, pauvre et infirme, essayait de calmer, par les vives images de la poésie, les cuisans ressouvenirs d'une âme que la ruine totale de son parti n'avait pas su fléchir. Il mourut en 1674, à l'âge de soixante-six ans; et quand son dernier moment fut venu, il n'eut point la joie d'entendre commencer autour de lui la postérité. Le délaissement le poursuivit par-delà le tombeau. Vendu à un libraire pour la somme de vingt livres sterling, le manuscrit du Paradis Perdu demeura de longues années dans la poudre du magasin, jusqu'à ce que la voix éloquente d'Addisson l'en fît sortir avec splendeur, et révélât aux Anglais leur Homère trop long-temps méconnu. Mais ne plaignez pas le génie; tandis que cet autre aveugle dictait à ses filles l'œuvre de sa pensée radieuse, sans doute il savait pressentir sa gloire, et par-delà ces quelques années qu'il devait vivre encore ici-bas, marchant triste et sans issue dans le désert du silence, il voyait s'élever l'horizon du vaste avenir. Et enfin que de joies intérieures descendirent dans cette âme de poète, lorsque solitaire et recueilli

Digitized by Google

en lui, il sentait couler en son âme, comme il le dit, la fontaine de poésie, pareille à l'eau sainte de Siloé! Quand la clarté du monde visible a disparu de ses regards, une seconde vue plus pénétrante lui fait percer les ténèbres mortelles dont il est environné. Du fond de son imagination puissante, il évoque un monde sans fin d'images, d'idées, de créations; il prend le ciel et la terre, qu'il est toujours permis au poète, selon le langage des prophètes, de plier et de replier à son gré, il les place à distance de lui pour les peindre à loisir, tels que l'imagination les lui révèle dans leur plus haute réalité.

Et cependant ce Milton qu'il est si beau de se représenter dans son obscure retraite, dictant à deux jeunes filles, ses compagnes, ses admiratrices, les beaux vers qui semblent un écho de la lyre sacrée, ce Milton qui souriait si doucement aux lumières azurées du Paradis et aux splendeurs de l'Éternité, c'était un farouche républicain, ayant consumé sa vie dans les orages d'une politique violente dont il avait épousé les excès jusqu'au plus cruel égarement. Long-temps secrétaire de Cromwell et du long-parlement, il avait loué publiquement, et comme apologiste officiel, le jugement régicide de 1646; il avait écrit son *Aréopagita*, la plus éloquente philippique pour la liberté de la presse. Il croyait n'avoir rien de plus haut placé dans le cœur que sa haine du pouvoir royal, et son culte délirant pour la liberté. Il se trompait le grand poète! Un peu plus tard, la corde vive de son âme, long-temps inconnue à lui-même, devait retentir en harmonies qui lui feraient tout oublier; un peu plus tard, ce grand courroux suscité par les passions politiques devait s'apaiser. Le puritanisme allait s'évanouir comme une ombre gigantesque, fugitive, devant l'inflexible destinée. Et alors qu'importeraient à l'insouciante postérité les illusions généreuses d'un poète fanatique, mais sincère? Que lui importerait John Milton, sa faiblesse, son crime, ses vertus même? Le génie de la poésie devait tout absorber en lui, purifier la mémoire du poète de tout ce qui n'était pas la poésie, et consacrer cette mémoire, rendue pure et virginale, pour la postérité.

AD. MAZURE (*de Poitiers*).

Digitized by Google

Bulletin Bibliographique.

Histoire de la ville de Thérouanne, ancienne capitale de la Morinie, et notices historiques sur Fauquembergues et Renti; par H. Piers. 1 vol. in-8°. St-Omer, J.-B. Le Maire, 1833.

Il s'agit ici de l'histoire, non d'une ville encore existante, mais d'une des cités des Gaules, fameuse au moyen-âge, et à présent entièrement détruite. Un écrivain de la localité, dans un journal du pays (1), en rendant compte des *Variétés historiques sur la ville de Saint-Omer*, s'écriait : « Thérouanne, cette cité aux fréquentes et tragiques épreuves, n'a-t-elle rien d'intéressant à vous raconter ? » M. de Rheims disait à la Société des Antiquaires de la Normandie, dans un mémoire sur l'*importance des recherches historiques* : « Nous tournerons les yeux vers la capitale de la Morinie, nous chercherons cette ville riche et célèbre que les guerres ont effacée, nous pleurerons sur son sort, et les pleurs de la pitié sont doux et consolans. » Ces interpellations ont été entendues par M. Piers, bibliothécaire à St-Omer. Il a mis la main à la plume, son travail a été imprimé d'abord dans les *Archives du Nord*, et le livre que j'annonce est une seconde édition beaucoup plus complète que l'autre.

Les premiers événemens de l'histoire de Thérouanne ne peuvent pas, comme on le pense bien, entrer dans le cadre de ce recueil. Il faut aller, pour trouver quelque chose d'anglo-français, jusqu'à l'époque de la bataille de Bouvines, où l'on trouve l'*advoué* de Thérouanne et Baudouin d'Aire parmi les combattans, et les évêques de Cambrai, de Tournai et de Thérouanne, dépêchés auprès de la comtesse de Flandre, pour lui annoncer le résultat de ce mémorable engagement. Je passe la journée de Courtray, et je me trouve tout-à-fait dans mon sujet.

« A l'époque de la bataille de Crécy, dit M. Piers, les Flamands tenaient le parti du roi d'Angleterre, et désolaient continuellement l'Artois. Il paraît qu'alors de nouveau ils prirent Thérouanne et la pillèrent. Henry fixe ce désastre à l'année même de la grande déroute des Français, en 1346 : les habitans de Calais, lors de leur mémorable résistance, firent de fréquentes sorties, dans l'une desquelles Arnould d'Andrehem

(1) *Courrier du Pas-de-Calais*, numéro du 4 novembre 1832.

Digitized by Google

pénétra avec son détachement jusqu'à Thérouanne, et s'enferma dans cette place qu'il défendit courageusement. « Siége et incendie de Thé-» rouanne, note-t-il dans ses éphémérides. D'Andrehem est fait pri-» sonnier après avoir été blessé. »

» Lorsque Philippe de Valois, contre son assentiment, avait été arraché au carnage de Crécy, et s'était fait ouvrir les portes du château de la Broie, en déclarant noblement que *c'était la fortune de la France* (1), on remarquait Jean de Vienne dans le petit nombre de fidèles serviteurs du malheureux monarque. « Jean de Vienne était » passé du siége épiscopal de Thérouanne à celui de Reims, et se trou-» vait à Crécy à la tête de ses vassaux. » (Hennebert.)

» Hennebert corrobore l'opinion de Henry, mais il allègue que ce furent les Anglais, sous les ordres du comte de Northampton, qui dévastèrent alors la cité des vieux Morins. Les Anglais n'entrèrent dans cette ville que pour l'incendier, après l'avoir pillée; ils y profanèrent les choses les plus sacrées de l'église cathédrale. Un prodige épouvanta ces bandits. La couronne de la Sainte Vierge, atteinte d'une flèche, renvoya un éclat qui blessa la main sacrilége qui l'avait lancée. Les malfaiteurs sont superstitieux : ils comblèrent alors de présens l'autel outragé, et s'enfuirent. Les ravages des Anglais plongèrent ce canton dans une grande consternation. Il y a certitude historique que ce sac doit être attribué à nos voisins d'outre-mer. Ils désolèrent encore ce canton en 1353.

» A l'expiration de la trève d'octobre 1355, Edouard III descendit à Calais avec une armée qu'il dirigea vers le Boulonnais, et, traversant Thérouanne et St-Pol, alla camper à Hesdin. Les Flamands soutenaient toujours l'ambitieux héros d'Albion, parce qu'ils espéraient surtout réunir à leur province la précieuse place de Thérouanne, qu'ils convoitaient vainement depuis tant d'années.

» Lorsque Jean apprit que le roi d'Angleterre s'en retournait vers Calais, il se hâta pour le combattre, et s'en vint coucher, le premier jour après avoir quitté Amiens, à St-Pol, et le lendemain à Thérouanne. (Froissart.)

» Les évêques de Thérouanne savaient consoler l'adverse fortune de leurs souverains. Le loyal dévoûment de Jean de Vienne fut dignement imité par Gilles d'Aiscelin, chancelier de France; le roi Jean, pendant sa captivité, avait réclamé les soins de ce prélat, et Innocent VI avait

(1) Voir, à ce sujet, les différens articles sur la *Bataille de Crécy*, qui existent dans ce recueil, et notamment celui de M. de Seymour-Constant. Cette expression, qu'on a long-temps attribuée à Philippe de Valois, paraît en effet bien déplacée à ceux qui pèsent un peu les événemens, et les propos qu'ils ont pu faire tenir à ceux qui y ont joué un grand rôle. D. L. F.

Digitized by Google

récompensé du chapeau de cardinal les adoucissemens qu'il avait procurés à son maître captif. « Il avait tenu les sceaux de France, auprès de » lui, pour les expéditions qu'il eut à faire pendant sa détention. » Il reçut le surnom de cardinal *Morin*.

» Le royaume était infesté de brigands. Jean, par ordonnance du 5 décembre 1363, prescrivit des mesures répressives. Le contingent du diocèse de Thérouanne fut fixé, à cet effet, à 229 combattans; ils devaient rôder jour et nuit et dissiper les mécréans.

» Lors de l'invasion du duc de Lancastre, en 1369, ce prince poussa ses courses et ses ravages jusqu'aux murs d'Aire et de Thérouanne. Le duc de Bourgogne s'était chargé de le repousser. Le comte de St-Pol s'était retranché à Thérouanne. On s'y battit dans ce temps-là, selon toute apparence, puisqu'il résulte d'une lettre de l'évêque de cette ville, du 8 septembre 1370, que celui-ci accordait la permission au magistrat de Saint-Omer de faire enterrer dans le cimetière les Audomarois qui avaient été tués dans la bataille livrée aux Anglais, la veille de la Nativité de la Vierge, *quoiqu'ils n'eussent point fait de testament*. Selon Bernard, les Anglais, en se retirant de Thérouanne, s'étaient éparpillés dans nos environs. Les auteurs varient sur le nom du chef de cette entreprise.

» Robert Canolle n'osa attaquer Thérouanne. Le comte de Buckingham passa outre sans rien faire. On ne pouvait alors assurer si les Flamands étaient plus acharnés que ces insulaires contre l'ancienne cité des Morins.

» Philippe-le-Bel avait comblé de biens l'église de Thérouanne, surtout dans le Calaisis; elle en fut dépouillée sous la longue domination anglaise.

» Charles VI, rentrant en France après la destruction de Bergues-St-Winoc, en 1383, laissa Clisson à Thérouanne avec des troupes suffisantes pour garder la frontière. L'impatient Boucicaut voulut tenir garnison avec le connétable.

» Robert de Genève, chanoine de Paris, devint, l'an 1365, évêque de Thérouanne, trois ans après évêque de Cambrai, puis cardinal, et l'an 1378, le 21 septembre, il fut élu pape à Fondi. Agé alors seulement de trente-deux ans (d'autres disent de trente-six), il joignait, à une haute noblesse, de l'activité, de l'éloquence, et une grande aptitude aux affaires et au travail; il prit le nom de Clément VII, et mourut d'apoplexie le 16 septembre 1394, après un pontificat d'environ seize ans. On n'ignore pas que c'est l'époque du schisme d'Occident, qui dura cinquante-un ans. Toute la communauté de St-Bertin adhérait au parti de l'ancien évêque de Thérouanne.

Digitized by Google

» Lors des préliminaires de paix entre Charles VI et Richard II, il avait été question de Thérouanne pour le séjour du roi de France.

» Les seigneurs de ce pays sollicitèrent la nomination de Jean Tabary au siége vacant de Thérouanne. Ses belles qualités le rendaient recommandable, et lorsqu'il fut élevé à cette dignité, il exerçait la profession de médecin auprès de Charles VI. Son successeur, Mathieu Renaud, natif de Bapaume, était le confesseur de cet infortuné roi; il faisait partie, au Louvre, de l'assemblée où il fut déclaré que la reine gouvernerait le royaume. Nous lisons dans Bernard ce paragraphe curieux sur l'état des mœurs, au moment du décès de ce monarque : « Quoi-
» que le temps fût très-malheureux, les femmes n'avaient pas moins
» d'ambition qu'aujourd'hui. Les annales de la Flandre disent qu'elles
» portaient, sur la tête, des huppes en forme de tours, et qu'un religieux
» carme, nommé frère Thomas, prêchant contre ces vanités, en pleine
» campagne, avait quelquefois plus de vingt mille personnes à sa suite...
» On dit pourtant qu'après avoir prêché dans Thérouanne, les femmes
» s'emportèrent contre lui avec tant de fureur, qu'il fut obligé de se
» sauver du côté de la mer, où il s'embarqua. »

» Lors du siége de Mark, près Calais, entrepris par le comte de St-Pol, au commencement du xve siècle, les Anglais repoussèrent avec succès les assaillans, et Walleran de Luxembourg se retira blessé à Thérouanne. En 1406, le duc de Bourgogne nomma Balot capitaine du château de Thérouanne.

» Des lettres de Charles VI du 27 septembre 1409 déterminent des statuts et règlemens pour les ville et cité de Thérouanne; elles ne furent publiées qu'en août 1444.

» Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, signala effrontément son attachement à la domination anglaise. Il s'était transporté sur le champ de bataille d'Azincourt (1), et ayant béni un endroit de la plaine, il y avait fait enterrer ceux qui avaient été tués. Le meurtre de Jean-sans-Peur lui fit ensuite épouser trop passionnément le ressentiment de la maison de Bourgogne. Il était un des évêques qui assistèrent au service solennel de ce prince, le 13 octobre 1420, dans l'abbaye de St-Vaast.

(1) M. Piers donne une note sur la bataille d'Azincourt, qui indique des faits déjà mentionnés dans cette revue. Elle fait connaître, de plus, que Jean de Croï de Renti, tué à cette bataille, fut inhumé dans l'abbaye de St-Bertin, et qu'on retrouva, en juillet 1808, dans le caveau d'une chapelle de la paroisse de St-Denis, à St-Omer, le cercueil de Guillaume d'Averoult, comte de Licques, tué aussi à cette journée. Elle apprend encore qu'à Azincourt, « les archers et arbalétriers de St-Omer, n'ayant pu se mettre en bataille, pensèrent à garantir leurs corps et laissèrent tout là. » Ce fait est mentionné dans les archives de St-Omer.

Digitized by Google

» Lors du traité de Troyes, Philippe-le-Bon eut grand'peine à y décider Jean de Luxembourg et Louis son frère : « Vous le voulez, lui » dirent-ils, nous prêterons ce serment, mais aussi nous le tiendrons » jusqu'à la mort. »

» Conformément à ses instructions, il parvint à obtenir la soumission des trois états de St-Omer à cette paix si humiliante.

» Henri V, après son mariage avec Catherine de France, ramena sa femme en Angleterre, accompagné de Bedfort et de six mille combattans; il passa par Amiens, St-Pol, Thérouanne, et de là se rendit à Calais. (Monstrelet.) Ce prince, à Azincourt, après avoir jeté ses regards autour de lui, acquit la triste conviction qu'il ne pouvait sortir de ce mauvais pas sans combattre; car, en se jetant sur sa droite, il serait tombé dans Thérouanne, ville alors très-considérable et fournie d'une bonne garnison. (Mazas.)

» L'évêque de Thérouanne devint si affectionné au parti de Henri VI, qu'il conduisit lui-même des secours aux commandans de ses troupes. On le remarqua parmi les députés venus pour saluer ce roi enfant, qui vit à peine la capitale des conquêtes de son père, et qui trouva une mort si cruelle dans celle de ses états héréditaires.

» Louis de Luxembourg accompagnait Henri VI, lors de son entrée à » Paris. Cet évêque, chancelier de France pour les Anglais, maria sa » nièce, fille du comte de St-Pol, au duc de Bedfort. Le mariage fut » promptement célébré à Thérouanne en 1433. Bedfort fit venir d'An- » gleterre deux belles cloches qu'il donna à la cathédrale de Thé- » rouanne. » (De Barante.)

» La *Légende des Flamands* accusa Louis de Luxembourg d'avoir vendu la Pucelle aux Anglais. Jeanne d'Arc avait passé quelque temps dans les prisons d'Arras, avant d'être transférée à Rouen. Le cruel évêque de Thérouanne y assista, avons-nous déjà observé avec indignation, « au supplice inhumain de la vierge miraculeuse qui avait » sauvé les états de l'ingrat Charles VII (1). »

» En 1436, le duc d'Yorck, régent de France après Bedfort, commença par ôter l'office de chancelier à Louis de Luxembourg; ce dernier cependant ne se relâcha pas de ses efforts pour maintenir le joug de l'étranger. Il exerça dans Paris une odieuse tyrannie, et y fit prêter un nouveau serment général au roi d'Angleterre. Lors de la rentrée du légitime souverain, il se réfugia à la Bastille; contraint d'y laisser sa chapelle qui était d'une grande valeur, il en sortit couvert des huées des Français qui le traitaient de *vieux renard*. On voit, il est vrai,

(1) *Variétés historiques sur St-Omer.*

Digitized by Google

qu'en 1440, peu d'années avant sa mort, il essaya des négociations avec les Anglais pour la paix.

» David, fils naturel du duc de Bourgogne, fut nommé, quelque temps après, évêque de Thérouanne. Charles-le-Téméraire assista à son installation.

» En 1444, l'official de Thérouanne avait mis en interdit la ville de St-Omer, par un mécontentement que l'histoire n'explique pas. Déjà une mesure semblable avait été prise par ce clergé contre les Audomarois, en octobre 1422, à cause de l'emprisonnement dans leur château du clerc Robert de St-Aldegonde, accusé d'avoir volé le comte de Warwick et les Anglais de sa suite..... ».

« Le 9 juin 1486, Thérouanne retomba momentanément au pouvoir des ennemis de la France. Salesar, gouverneur de Douai, à la tête d'un détachement d'environ mille soldats anglais et bourguignons, et à la faveur d'une nuit pluvieuse, franchit en silence, par un temps affreux, les murs faiblement gardés, pénétra sur le marché, et, après avoir surmonté une légère résistance, occupa cette place que Maximilien se hâta d'approvisionner, mais qui rouvrit ses portes à l'intrépide Desquerdes, le 25 juillet 1487, malgré les secours envoyés de St-Omer.

» Il paraît que la population considérable de Thérouanne ressentait alors les horreurs de la disette. Le général français s'était ménagé des intelligences dans l'intérieur; au signal convenu, il fit cacher pendant la nuit des guerriers dévoués dans les fossés de la cité. « Au point du jour » et au moment où l'on relevait la garde, ils appliquèrent des échelles » aux murs. On les escalada, et on s'empara de la ville avec autant de » facilité qu'elle avait été prise. » (Devienne.)

» ... Thérouanne..... conservait toujours l'avantage de demeurer soumise à la domination des Valois; mais nous entrons dans le siècle fatal où le ressentiment jaloux et vindicatif des Flamands et des Anglais réunis va cruellement la punir de sa longue fidélité.

» La fin du règne de Louis XII fut troublée par la ligue de ses implacables voisins. Leurs coups se dirigeaient habituellement sur Thérouanne. Maximilien et Henri VIII en firent tous deux le siége personnellement, en 1513. L'empereur s'y montra l'humble vassal du monarque anglais. Ce dernier, échappé à la valeur de Bayard, traversa St-Omer pour se rendre à son camp qu'il établit à peu de distance de cette ville.

» L'armée ennemie était au moins de 40,000 hommes. « Tallebot » faisoit battre la ville de Thérouanne par telle faction, que c'étoit » orreur de veoir l'apparant, car faisant la batterie, ung pan de mur » tomby, et la pluspart d'une tour (1). » La garnison se défendit avec

(1) Macquereau.

Digitized by Google

intrépidité ; et l'ardeur qui l'animait avait été soutenue par un ravitaillement favorable de combattans, de vivres et de munitions. Elle avait annoncé au roi de France qu'elle résisterait jusqu'à la dernière extrémité, mais que, pour ne point périr de faim, elle serait forcée de se rendre à un jour désigné. Louis XII fit les plus grandes diligences pour secourir efficacement la première cité d'une contrée qu'il affectionnait singulièrement, et s'avança même jusqu'à Amiens, dans cette généreuse intention. On tenta l'expédition d'un second convoi, mais on fut loin de réussir. « Henri VIII leva son armée par-derrière Thérouanne, du » côté vers St-Omer, pour combattre les Français... » Alors fut livrée, le 18 août, la seconde bataille d'Enguinegatte, dite *Journée des éperons*. Maximilien dirigea l'action que maintint le prince anglais ; et, après diverses chances, ils restèrent maîtres du terrain, qui devint célèbre par l'aventure mémorable du chevalier Bayard, demeuré prisonnier, et par les faits d'armes de quelques noms éclatans dans nos annales militaires (1). Les historiens ont décrit amplement ce combat ; il est difficile de rendre un compte exact de son résultat. Pendant l'ardeur du carnage, « les assiégés firent une sortie, et le duc d'Alençon essaya de » pénétrer à travers les tranchées ; mais ces deux tentatives furent re- » poussées, l'une par le lord Herbert, l'autre par le comte de Shrews- » bury ; et le gouverneur Tétigny, désespérant d'être secouru, remit » la place le 22 août. *Elle avait été, pour les habitans d'Aire et de St-* » *Omer, un redoutable voisinage.* Henri, à la requête de Maximilien, » leur permit d'en raser les fortifications, le 27 août (2). »

» Thérouanne fut démantelée et brûlée, à la réserve des édifices religieux, à cause de l'opiniâtre résistance qu'on y avait faite, et les habitans en furent chassés inhumainement. Le récit de dom Devienne est habilement tracé. La garnison se retira avec des conditions honorables, et le sac n'eut lieu que par une violation manifeste de la capitulation. Thérouanne, malgré les efforts de Louis XII, se soumit, le 21 août 1513, date adoptée par nos chroniqueurs, après avoir soutenu le siége neuf semaines, avec la consolation glorieuse d'avoir procuré, par sa longue et courageuse résistance, le salut de la monarchie française qui, assaillie de tous côtés par des armées formidables, ne s'était jamais trouvée dans un plus pressant danger.

» Les vicaires-généraux furent obligés de se retirer à St-Omer dans la maison décanale du chapitre, pour y exercer librement la juridiction épiscopale. Pendant le siége, Henri VIII avait invité le clergé de cette ville à faire une procession générale pour le succès de son entreprise.

(1) *Variétés historiques sur St-Omer.*
(2) Lingard.

Digitized by Google

» Le roi d'Angleterre, accompagné de l'empereur Maximilien, qui lui cédait toujours le pas, avait fait son entrée dans Thérouanne, le 24 août 1513 (1). On avait cru à la conservation de la ville prise, comme un monument illustre du brillant début de Henri VIII dans les champs de la gloire, mais le prince flamand en obtint la destruction, pour le prix de sa solde et la récompense de sa soumission. Cette cruelle décision souffrit cependant quelque difficulté ; Montfaucon prétend qu'une dispute s'éleva à ce sujet entre ces deux souverains, qui la terminèrent aux dépens des vaincus. Vély allègue que s'étant trouvés embarrassés d'une conquête qu'ils avaient achetée si chèrement, et dont la garde aurait été très-dispendieuse sans aucun profit réel, ils prononcèrent le rigoureux arrêt dont l'exécution fut si déplorable ; et il ajoute que, « quelques mois après Marguerite, gouvernante des Pays-» Bas, craignant que les Français n'entreprissent de la réparer, acheva » de ruiner ce qui restait encore des bâtimens. »

Une note de M. Piers nous fait savoir que le n° 22 du catalogue des manuscrits de Lille mentionne que « la conquestre faite par le roy d'Engleterre de Thérouanne et Tournay, pour la dépense dudit roy d'Engleterre, porte la *somme de 36,000 libr. sterl.* vaillant 72,000 nobles à la rose, faissant sept millions et 20,000 nobles à la rose. »

» Le funeste hymen de Louis XII avec Marguerite d'Angleterre, continue le même auteur, procura aux Artésiens une paix momentanée. François Ier, son successeur, commenca généreusement son règne en prenant toutes les mesures nécessaires pour réédifier l'ancienne cité de Thérouanne. « On en rétablit en même temps les fortifications, en » sorte que cette ville, qu'on regardait comme *la clef et le boulevard* » *de la France*, se trouva en peu de temps sur un pied plus respec-» table qu'elle n'avait jamais été (2). » Hendricq (3) rapporte que ce monarque y fit venir des habitans ; et le *grand cartulaire de St-Bertin*, qu'il s'y transporta lui-même, en juin 1517. Il avait promis, dit-on, de laisser cette place dans l'état où on la lui avait rendue ; mais, malgré les plaintes de Henri VIII, il perfectionna la nouvelle enceinte, et ajouta à ses titres à l'amour de ses sujets celui de *restaurateur de Thérouanne*. Hélas! son fils ne put préserver la ville moderne du plus horrible des désastres, ni en transmettre la possession au sceptre de ses héritiers.

» Dix-huit jours après son entrevue avec le roi d'Angleterre, au champ

(1) Larrey.
(2) Devienne.
(3) *Chroniqueur Audomarois.*

Digitized by Google

du Drap-d'Or, le 15 juin 1520, François Ier partit d'Ardres et alla coucher à Thérouanne (1).

».... En 1544, après la prise de Boulogne par Henri VIII, de nombreux habitans de cette ville allèrent résider à Thérouanne. C'était en vain que les Anglais avaient espéré alors d'ajouter cette place à leurs conquêtes. Ils perdirent, pendant qu'ils faisaient le siége de Montreuil, un convoi considérable sorti des portes d'Aire et de St-Omer, et nécessaire à leur entreprise; le duc de Vendôme le conduisit à Thérouanne avec 800 prisonniers. »

Nous sortons de la lutte anglo-française, plus prolongée dans cette partie du continent français que dans le surplus du sol. Notez en effet que Bayard et ses compagnons aux guerres d'Italie s'y sont trouvés en contact avec les Anglais.

Or il arriva que Henri II, à son avénement à la couronne, somma Charles-Quint de *comparoir* à Reims, le 26 juillet 1547, jour de son sacre, pour y faire hommage et charge de pair de France, comme comte de Flandre. L'empereur répond par une déclaration de guerre, et en 1549 il forme le siége de Thérouanne, l'un des plus mémorables qui aient jamais été faits. En vain Dessé-Montalembert, vaillant chevalier poitevin, était entré dans la place à la tête d'une brillante jeunesse. Dessé était sorti de son lit, malade de la jaunisse, pour se mettre à la tête de l'expédition, et avait dit : « Quand on vous annon- » cera que Thérouanne est prise, Dessé sera guéri de la jaunisse et » mort sur la brèche. » Il fut tué là en effet. François de Montmorency, qui commandait la place, à la fois bouillant et inexpérimenté, tint encore; mais, réduit à capituler, il ne prit point les précautions d'usage; il en résulta que, pendant les pourparlers, Thérouanne fut prise d'assaut, et que tout ce qu'on y trouva fut passé au fil de l'épée. Le pillage accompagna le meurtre, et ensuite le feu fut mis partout; rien ne fut épargné, pas même les églises. Les peuples de la Flandre et de l'Artois vinrent assister à cette destruction et concourir à la rendre totale; de sorte qu'au bout d'un mois on sema du sel sur le sol, en signe d'extermination irrévocable, et il ne resta pas pierre sur pierre, ni aucune forme de ville ou de maison, là où peu auparavant il y avait eu une population qu'on a portée de douze à vingt mille habitans.

« La France perdit dans cette place, observe justement l'historien de » Calais, un des plus forts boulevards qu'elle eût eus pour arrêter les » irruptions des Anglais et des Flamands de ce côté-là, et qui avait été » fortifiée avec tant de soin qu'elle passait pour une des plus fortes du » royaume. » François Ier avait coutume en effet de dire que *The-*

(1) *Journal de la duchesse d'Angoulême.*

Digitized by Google

rouanne et Acqs en Provence étaient les deux oreillers sur lesquels le roi de France pouvait dormir en paix. Pour empêcher le rétablissement de cette première forteresse, il fut stipulé dans le traité de paix du Cateau-Cambrésis du 3 avril 1559, d'après une mention existante dans les archives de St-Omer (1), qu'en restituant à la France, de la part de l'Espagne, le sol où avait existé Thérouanne, il était bien entendu que cette cité ne pourrait jamais être rebâtie, ni même aucun fort construit sur son plateau. Il paraît que l'Espagne tint tellement à cette clause, qu'elle obtint plus tard la démolition d'une maison particulière édifiée sur ce plateau.

Mais, comme le dit M. Piers, la prise de Calais consola la France de la chute de Thérouanne, et ceux qui contribuèrent le plus à repeupler Calais furent les habitans de la ville détruite. « Les anciens Morins, continue l'auteur du livre dont nous rendons compte, apportèrent dans leur nouvelle patrie leur amour inaltérable pour la domination française; car les annalistes calaisiens assurent qu'en 1596, lors de l'entrée sanglante du cardinal Albert, il n'y resta avec les Espagnols que deux familles, que méprisèrent toutes celles qui revinrent à la paix de Vervins. »

Comme on le voit, la destinée de Thérouanne fut des plus singulières et des plus malheureuses. On a dit avec raison que sa destruction fut plus digne d'un despote ottoman que d'un empereur chrétien. Il semble en effet que cet acte de barbarie soit de plusieurs siècles en arrière de l'époque où il a eu lieu. « Ce sujet, dit M. Piers, a été le motif de graves méditations pour de nombreux historiens, d'immenses recherches pour les archéologues, et d'inspirations dramatiques pour quelques poètes. »

Et moi, qui veux créer, à l'aide de nombreux amis, de savans collaborateurs, un recueil historique qui puisse intéresser à la fois les deux nations qui civilisent aujourd'hui le monde, je serai assez heureux pour ne pas rencontrer souvent des exemples d'un pareil vandalisme! La destruction de Thérouanne reporte en imagination hors des temps historiques. Sur le terrain si remarquable qu'a occupé jadis cette ville, et que recouvre une croûte de douze pieds d'épaisseur de décombres, un écrivain (2) s'est écrié : *Nunc seges ubi Troja fuit!*

Terminons avec M. Piers. « Apparaissant sur le théâtre du monde avec les premiers Césars, brûlée sous Néron et par Attila, passant du despotisme des empereurs romains sous le joug des rois Francs, berceau du christianisme dans la deuxième Gaule belgique, siége épiscopal

(1) Mss de Balin.

(2) Piganiol.

Digitized by Google

d'une juridiction étendue, ne reconnaissant jamais d'autre maître ou suzerain que le roi de France, saccagée plusieurs fois par les Normands, incendiée par les Normands et les Anglais dans le XIVe siècle, dévastée deux siècles après par ces implacables ennemis réunis, restaurée vainement par François Ier, détruite enfin de fond en comble par l'inexorable Charles-Quint, et soulevant lentement ses ruines, telle est la destinée de Thérouanne, capitale de l'ancienne Morinie, dont l'origine et la catastrophe composent principalement le drame. »

« Ainsi les plus superbes villes du monde, s'écrie à ce sujet Scipion » Dupleix, ont leur commencement, leur progrès et leur fin, selon » qu'il plaît à la divine Providence d'en étendre la durée ; ce qui nous » fait connaître que les ouvrages des hommes ne sont pas de plus » avantageuse condition que les hommes mêmes, qui en sont les au- » teurs, et sont sujets à la même vicissitude. »

J'ai extrait surtout de l'ouvrage de M. Piers. Je laisse aux lecteurs à porter leur jugement. Je pense qu'au total il sera un encouragement marqué pour l'auteur, qui se livre aux travaux historiques avec un grand zèle (1). D. L. F.

FABLES NOUVELLES, par L. I..... 1 vol. in-8°. Nantes, Mellinet, 1835.

Le recueil que j'annonce ici est dû à un habitant de l'île de Noirmoutiers, connu par ses travaux en histoire naturelle, et dont quelques-unes des fables avaient déjà été publiées. Il sera aisé de le reconnaître sous son nom pseudonyme, et à son attachement pour Edouard Richer, son ami et son compatriote, à la mémoire duquel il a dédié son livre, en disant :

. . . . . Oui, le peu que je suis,
Je le dois à toi seul, à tes sages avis.
Trop faible pour te suivre au sein de la carrière
Où tu volais te perdre en des flots de lumière,
Plus simple dans mes vœux, d'une modeste main,
J'allais cueillant des fleurs sur le bord du chemin.
Ces fleurs, tu les connus ; à mes faibles ouvrages

(1) M. Piers, en établissant toute l'importance qu'aurait un bon plan de ce qu'était Thérouanne au moyen âge s'exprime ainsi : « Lorsque de zélés Calaisiens se rendirent récemment à Londres pour en rapporter, pour leur bibliothèque publique, des documens précieux sur les siècles de la domination anglaise, ils eurent occasion d'examiner un beau plan du siége de Thérouanne, en 1513. La publication de ce travail, attrayant pour l'archéologie, est une entreprise digne de la Société des Antiquaires de la Morinie. Le chevalier Beauvain a exécuté une vue de cette ancienne cité. Sir Thomas Phillips, savant bibliophile anglais, a puissamment contribué à la découverte de ces précieux monumens. »

Digitized by Google

Je te vis le premier accorder tes suffrages,
Encourager ma muse, et, sévère parfois,
Me rappeler au goût, quand j'enfreignais ses lois.

L'auteur de ce recueil de fables, M. L. I....., a, de plus, placé à la fin de son livre une excellente notice sur son ami Richer, qui fait connaître à fond ce que fut cet homme si supérieur, si bon écrivain, et que Paris n'eut point le pouvoir d'enlever à la province.

Mais il faut revenir au livre dont je voulais rendre compte, et dans lequel il y a des fables très-bonnes, parmi d'autres qui valent moins, comme il arrive toujours dans un recueil de cette espèce. Pour pouvoir mettre le lecteur à même de juger, je copierai ici une fable en quelque sorte anglo-française, puisqu'elle est traduite d'un auteur anglais.

Le Persan, le Soleil et le Nuage.

Envie et sotte Vanité
Sont filles de même lignage :
L'une se croit un personnage,
Malgré toute sa nullité ;
L'autre, monstre odieux que le sombre Cocyte
Vomit de ses antres profonds,
Dans le noir courroux qui l'agite,
Incessamment tourmente, insulte le mérite,
Et le noircit de ses poisons.
C'est une ombre au tableau ; tout doit payer la gloire :
Dieu, roi, vestale, auteur, chacun en fait l'essai.
Comme on pourrait ne pas m'en croire,
Je m'en vais sur ce point vous conter une histoire
Que j'emprunte aux fables de Gay.

Un jour, au Dieu de la lumière,
Un Persan, bon dévot, adressait sa prière.
Un Nuage qui l'entendit,
Afin de jouer pièce au mage,
De ses sombres vapeurs voila, dans son dépit,
L'astre resplendissant, objet de cet hommage.
Insensé, lui dit-il, d'un ton plein de fierté,
De ton dieu quelle est la faiblesse ?
Je n'ai qu'à le vouloir, j'obscurcis sa clarté,
Et c'est à lui que l'on s'adresse !
Ce devrait être à moi. Depuis quand, s'il vous plaît,
Je suis curieux de l'apprendre,
Ose-t-on refuser à qui doit y prétendre

Digitized by Google

Les respects qu'on prodigue à ce risible objet ?
Le Persan, indigné d'un si hardi langage,
Repartit soudain au Nuage :
Je voudrais bien savoir, insolent orgueilleux,
D'où vient ce sujet d'arrogance ?
Que serais-tu, réponds, sans cet astre pompeux,
Que, dans ta jalouse impuissance,
Poursuivent tes cris envieux ?
Tu les voiles, dis-tu ; mais quelle est ta substance ?
De grossières vapeurs que le moindre zéphir
A son gré fait évanouir.
Voilà, certes, en conscience,
Beau sujet de s'enorgueillir.
A peine achevait-il qu'une brise légère
D'un coteau voisin accourut.
Le Nuage soudain, comme une ombre éphémère,
A son approche disparut,
Et laissa le Soleil des flots de sa lumière
Inonder de nouveau la terre.

Tel est le sort des envieux :
Ils ont et beau dire et beau faire,
Le talent poursuit sa carrière
Sans prendre aucun souci de leurs cris furieux.

Cette fable est d'un ordre un peu élevé. Deux autres, dans le recueil, sont également traduites de l'anglais de Gay. Je passe *le Dogue et le Taureau*, et je m'en tiens à celle où il s'agit d'une correction qui pouvait profiter, tandis que pour l'autre il y aurait eu mort du pauvre animal, victime de sa mauvaise éducation.

Le Chien corrigé.

S'élève-t-il quelque querelle,
Par humeur et par goût, gens hargneux d'y courir.
Que leur arrive-t-il? Souvent un si beau zèle,
Tout sanglans et penauds, à leur grand déplaisir,
Au logis les fait revenir.
Un dogue vigoureux, leste, de forte taille,
Taquin, s'il en fut onc, drôle ami du danger,
Etait si querelleur, que, pour livrer bataille,
Il aurait laissé là le boire et le manger.
Deux chiens se grognaient-ils pour un os en litige,
Les mâtins du quartier en venaient-ils aux coups,

Digitized by Google

Vite lui d'y courir. C'eût été vrai prodige,
S'il eût fait faute au rendez-vous.
Deux dogues, certain jour, se gourmaient d'importance.
Quand notre batailleur, qui de loin l'entendit,
Accourut sur les lieux, attiré par le bruit,
Bel et bien résolu de prendre à la cadence
Sa bonne part. Les combattans
Voyant cet importun au fort de la mêlée
Se jeter la tête baissée,
L'accueillent à grands coups de dents.
Le drôle, en chien versé dans ces sortes d'affaires,
Soutint le choc quelques instans,
Et tailla même des croupières
A messeigneurs les assaillans.
Il en eût triomphé, si les cris des passans,
Les coups de pied, les coups de pierre,
Qui tombaient sur son dos comme grêle pleuvans,
N'eussent changé pour lui les chances de la guerre.
L'être hargneux ne peut compter un seul ami.
On le lui prouva bien. Nos mâtins en colère
A belles dents sautent sur lui,
Le pillent, le jettent par terre,
Et l'étranglent plus qu'à demi.
Il aurait même vu les rives du Ténare,
Sans un spectateur du conflit
Qui, par compassion, sur son sort s'attendrit,
Et le tira de la bagarre.
Moitié mort et moitié boiteux,
Couvert de sang et de poussière,
Il gagna son logis tout triste et tout piteux,
Poursuivi des haros de la gent ouvrière.
Tout bas, en s'en allant, il jura ses grands dieux,
Mais peut-être un peu tard, que, peur des étrivières,
Il ne voulait jamais se mêler des affaires
De gens qui se battent entre eux.

J'ajouterai que le volume est imprimé avec luxe, et fait honneur aux presses de M. Mellinet, qui va donner les ouvrages posthumes d'Edouard Richer.

D. L. F.

Digitized by Google

Souvenirs de l'assemblée générale de la Société linnéenne de Normandie, a Bayeux, le 4 juin 1835. In-8°. Caen, A. Hardel, 1835.

Cette brochure est due à notre zélé collaborateur sir Spencer Smith, que j'ai fait connaître comme protégeant les Français, lorsqu'il représentait l'empire britannique à Constantinople, et qui, fixé aujourd'hui au milieu de nous, prend part aux travaux académiques de la province. Nommé vice-président de la Société linnéenne de Normandie, il a présidé la solennité scientifique dont cet imprimé rend compte. En parlant du lieu de la réunion, il a cru devoir dire un mot historique sur un trésor anglo-français dont j'ai déjà eu occasion de parler : « Dans un » des appartemens de la municipalité de la commune, dit-il, est » conservée provisoirement, du moins il faut l'espérer, cette curiosité » du moyen-âge, connue sous le nom de la tapisserie de la reine » Mathilde. Ce monument, d'un genre presque unique, est une toile » blanche, brochée à l'aiguille, ayant près de 200 pieds de long sur » deux de large ; mais dont le titre populaire est plus problématique » que son antiquité, qui est incontestablement du douzième siècle. » Il est plus probable que ce travail fut exécuté par les soins du » clergé de l'époque, sous le patronage personnel de la reine. »

Le sous-préfet de Bayeux, M. Rougier de la Bergerie, qui porte un nom cher à l'agriculture française, a, dans son discours à la Société, qu'il était heureux de voir réunie dans son arrondissement, bien indiqué notre époque en général et noté la circonstance particulière qui se rattachait à cette réunion : « Les peuples de l'Europe, » a-t-il dit, vivent entre eux comme frères. Les rapports des savans, » les communications des grandes sociétés scientifiques, l'envoi des » ouvrages respectifs, l'association mutuelle dans les travaux, l'ac- » cueil, les prévenances réciproques, voilà ce qui a remplacé de nos » jours et les cartels de guerre, et les sanglantes batailles, et les ter- » ribles lois d'isolement national.

» Que dis-je ? pour exprimer en ce moment ma pensée, ai-je besoin » d'autre chose que d'appeler les regards de l'assemblée sur le savant res- » pectable qui la préside aujourd'hui ? M. Spencer-Smith dirigeant la So- » ciété linnéenne de Normandie, et conduisant ses courses botaniques, » ses recherches géologiques, entre la colonne monumentale de For- » migny et les batteries napoléoniennes (1) de Pont-en-Bessin, n'est- » il pas pour nous la plus touchante expression de la réconciliation et » de la paix, à jamais affermie entre les deux plus grandes nations du » monde ? »

D. L. F.

(1) M. S. Spencer Smith est le frère de l'amiral Sidney Smith, qui a défendu St-Jean-d'Acre contre Napoléon.

Digitized by Google

Biographie Anglo-Française.

Sur Jean Bailleul, roi d'Écosse (1). — Lettre au directeur de la *Revue Anglo-Française.*

Vous savez que plusieurs provinces de France réclament, par leurs historiens, l'origine de la famille de Jean Bailleul, de ce gentilhomme-roi dont les malheurs ont surtout perpétué le souvenir. Chez elles, le nom de Bailleul figure parmi leur antique noblesse, entre autres la Flandre, la Picardie et particulièrement la Normandie. Cette dernière province surtout semble illustrer les siens de cette origine. Ce qui a accrédité, ou pour mieux dire, ce qui a fixé cette opinion, c'est ce qu'en dit l'*Art de vérifier les dates*, ouvrage estimable, que les discussions historiques prennent ordinairement pour juge.

« On ignore, dit-il, le temps de la mort du roi Jean Bailleul, et on dispute sur celui de sa retraite. L'opinion la plus commune est qu'il se fixa en Normandie, dans le pays de Caux, où il avait des terres, et d'où la famille des Bailleul, qui subsiste encore aujourd'hui dans cette province, est originaire; mais il nous paraît certain qu'il retourna à Mons-en-Vimeu, d'où il était seigneur, et d'où Édouard l'avait fait venir pour le placer sur le trône d'Écosse. Nous voyons, en effet, qu'en 1304, il vendit à la commune d'Abbeville, sous le vain titre de roi d'Écosse, plusieurs terres qu'il avait sur la Somme, et qu'en 1311 il eut un différend, pour la justice, avec le comte de Ponthieu. Il n'est donc pas mort en 1306, comme le prétendent Smolett et Hume. La forteresse de Héliscourt fut confisquée sur Édouard, son fils, en 1335; ce qui prouve que le père n'existait plus. (*Histoire de Ponthieu.*) On voit encore aujourd'hui son épitaphe dans l'église de Saint-Vast de Bailleul-sur-Eaulne (soit que ce soit le lieu de sa première sépulture ou d'une seconde), par laquelle on apprend qu'il mourut un samedi, dans le mois d'avril; le reste de la date est effacé. » (Tom. 1, pag. 844.)

Tout cet article est erroné : je vais le prouver.

1° *L'opinion la plus commune est qu'il se fixa en Normandie, dans le pays de Caux où il avait des terres.* — J'ai fait beaucoup de recherches sur le roi Bailleul, et je n'ai vu nulle part qu'il eût des

(1) Sur ce sujet, voir ci-dessus p. 205 et s., un article de M. Em. Gaillard, qui a provoqué celui-ci. Voir aussi, t. 2, pag. 400 de ce recueil, une note empruntée à M. Langlois (de Rouen). D. L. F.

Digitized by Google

terres en Normandie. Ses biens se trouvaient dans le Vimeu-Ponthieu, où étaient situées les seigneuries de Bailleul, Dompierre, Harnoy, Héliscourt, sur lesquelles il assigna le douaire d'Isabelle de France, fille de Charles, comte de Valois, âgée de deux ans, par le contrat de mariage de cette princesse avec Édouard, fils de ce roi d'Écosse, du 23 octobre 1295, ainsi que sur celles de la Mark, de Kadiou, de Madisles, Cuingham, Hadington et Dunde, situées en Écosse. (*Trésor de Chartres*, vol. VIII.) Dès 1142, Bernard de Bailleul s'intitulait seigneur de Dompierre.

Le roi Bailleul n'assigne aucune seigneurie en Normandie, parce qu'il n'y en possédait pas. Dans cette province est Bailleul-sur-Eaulne, qui a donné une maison de ce nom, comme on le verra.

2° *Et d'où la famille des Bailleul, qui subsiste encore aujourd'hui, est originaire.* — La famille des Bailleul du pays de Caux n'a rien de commun avec les Bailleul du Vimeu et celle de Bailleul-sur-Eaulne; elle a été anoblie en 1502. *Magister Petrus Bailleul de Angervilla bailliviatu calatensi.* 3 *februarii* 1502. (*Chambre des Comptes*, regist. 9, fol. 239.)

La généalogie de cette famille, dans l'*Histoire des grands officiers de la Couronne* (tom. VIII), commence à Pierre Bailleul, dont était Charles de Bailleul, grand louvetier de France, en 1652.

La Roque a aussi erré, dans son *Histoire de la maison d'Harcourt*, en faisant sortir de cette maison celle du roi d'Écosse. Cet auteur mentionne différentes familles du nom de Bailleul. L'abbé d'Expilly, dans son *Dictionnaire historique*, a aussi suivi l'opinion de La Roque.

3° *Il nous paraît certain que Jean Bailleul retourna à Mons-en-Vimeu, d'où il était seigneur, et d'où Édouard l'avait fait venir pour le placer sur le trône d'Écosse.* — Autres erreurs. On ne voit aucun acte où ce roi s'intitule seigneur de Mons-en-Vimeu. On le trouve s'intitulant seigneur de Héliscourt-en-Vimeu, dans l'aveu qu'il donne au comte de Ponthieu, en 1311. On voit, au contraire, que dans un cartulaire du Ponthieu de 1311, Aléaume, sire de Brimeu, avoue tenir du comte de Ponthieu son fief et maison de Mons-en-Vimeu.

Le roi d'Angleterre ne fit pas venir de Mons Jean Bailleul, pour le placer sur le trône d'Écosse. Au contraire, il paraît encore, par les *Actes de Rymer*, que Jean Bailleul résidait en Angleterre et en Écosse plus qu'en France.

4° *Il vendit, en* 1304, *à la commune d'Abbeville, sous le vain titre de roi d'Écosse, plusieurs terres qu'il avait sur la Somme.* — Ce n'était pas des terres qu'il vendit à cette commune, mais un *droit de travers* sur l'eau d'Abbeville (la Somme) qui relevait immédia-

Digitized by Google

tement du roi de France, selon les titres royaux du mois de septembre 1304, portant permission à Jean de Bailleul, roi d'Écosse, de faire cette vente aux maire et échevins d'Abbeville. (*Archives de l'hôtel-de-ville.*)

5° *En* 1311, *il eut un différend, pour la justice, avec le comte de Ponthieu.* — C'est probablement le sujet de l'appel au parlement de Paris, contre le roi d'Angleterre, comte de Ponthieu, pour des fourches qu'il avait fait élever à Rue, où il avait toute justice et seigneurie. (Jeudi après la nativité de la Vierge, 1312. Original, *au bureau des finances à Amiens.*)

6° *On voit encore aujourd'hui son épitaphe dans l'église de Saint-Vast de Bailleul-sur-Eaulne.* — J'ai vu cette épitaphe. Elle est autour d'une pierre tumulaire, longue de cinq pieds environ, autant que je me le rappelle. Elle est gravée en creux. Deux lignes parallèles la séparent en deux parties égales. Dans celle de droite, on ne voit aucune figure. Plus bas que le milieu, est gravée une croix ancrée. Autour de ce côté, on lit : *Cy gist monseigneur Jehan, jadis . . . . . seigneur. . . . . l..espasse l'an de grâce. . . . . samedi* † *auril . . . . . Priés pour l'âme de luy.*

La partie gauche porte la figure d'une femme. A la hauteur des yeux sont deux écussons incrustés. Celui de droite, qui doit avoir été celui du mari, n'y est plus. Celui de gauche, qui est celui de la femme, m'a paru porter un sautoir de vair ; ce qui serait les armes des Bailleul-Douxlier, maison illustre de Flandre, si toutefois je ne me suis pas trompé. Autour de ce côté, on lit : *Ci* † *gist madame Johanne* †. . . . *moult seur de* (ici trois lettres que je n'ai pu lire), *Edeuauer* (des copistes en ont fait Edouard) † *jadis fame* † *monseigneur Jehan, seigneur de Balloel. . . . . trespassa l'an de grâce mil* ccc *et* II *le* IIe *jour deuant le chandelier.*

Le mot dont je fais *seur* est probablement mal lu, car il n'a jamais été d'usage d'indiquer la fraternité d'une femme sur une pierre tumulaire où le nom du mari se trouve.

Dans cette chapelle est une verrière représentant un homme à genoux, les mains jointes, revêtu de sa cotte d'armes, armoriée d'une croix ancrée, cantonnée de quatre croix patées ; sur chacun de ses genoux, une croix patée.

Derrière lui est aussi sa femme à genoux, les mains jointes ; elle n'est qu'à mi-corps, la verrière ayant été rompue et remplacée en partie par un verre blanc, ce qui est d'autant plus à regretter que, sur son vêtement, ses armoiries auraient été accolées avec celles de son mari. Cette verrière est, je crois, moins ancienne que la gravure de la pierre tumulaire.

Digitized by Google

La Roque, dans son *Histoire de la maison d'Harcourt*, cite plusieurs familles du nom de Bailleul, dont il donne le blason. Il y mentionne l'alliance de la maison d'Harcourt avec celle de Bailleul-sur-Eaulne, dont il fournit un précis généalogique, et les armoiries qui sont de gueules, semées de croisettes recroisetées, au pied fiché d'argent. Ces armoiries ressemblent beaucoup à celles de cette verrière. Au contraire, les armes du roi d'Ecosse sont d'hermine, à l'écu de gueules, en abîme. Elles se trouvent ainsi dans un sceau de Donagilde, mère du roi Bailleul, placé à une donation qu'elle fait à l'université d'Oxford, en 1284. Celles de Donagilde sont de..... au lion rampant de..... couronné et lampassé, de..... (*Historia et antiquitates universitatis Oxinii*, *à Th. Schel. fol.* 1674, 1675.)

L'acte qui suit prouve évidemment que la famille du roi d'Ecosse était du Ponthieu. C'est une obligation de ce roi de payer au roi d'Angleterre, comte de Ponthieu, 160 liv., à quoi il avait été condamné par le sénéchal de Ponthieu.

« Nous Jehans, par la grace de Dieu, roys d'Escosse, sire de Bailleul en Vimeu, faisons savoir, etc., que pour plusieurs entrepresures meffris trespas desques li senescaus de Pontiu nous acaisonnoit (nous accusait) nos gens et nous metoit sus auoir fais en nre terre de Heliscourt aptenanches, seans en Vimeu, lequel nous tenons en fief de très-excellent pnche nre chier seigneur Edouar par la gce de Dieu, rois d'Englet-re et conte de Pontiu, etc. »

Je ne vous copie pas l'acte entier, parce qu'il est fort long. Par ce même acte, le roi Bailleul s'oblige à payer au roi d'Angleterre, comte de Ponthieu, huit cents livres de *boins fort*, *renonçant à tout privilége de la croix qu'on a commencé à prêcher*. Effectivement, on avait prêché alors une croisade. Il renonce aussi au privilége pour la vente d'une partie de ses biens qu'il avait vendus au roi de France, pour payer ses dettes. Il donne, pour caution de cette somme de 160 liv., sa terre de Hériscourt, qu'il remet aux mains du sénéchal de Ponthieu.

Cet acte est du 4 mars 1313 V. S., qui correspond au 4 mars 1314. Le scel n'est plus à cet original, qui était au bureau des finances à Amiens.

Cet acte prouve que Jean Bailleul, roi d'Ecosse, vivait le 4 mars 1314. Mais il ne vivait plus le 4 janvier 1315 V. S. ou 1316, comme nous comptons; car on voit, dans Rymer, une lettre du roi d'Angleterre au roi de France, sous cette date, par laquelle, ayant appris la mort du seigneur Jean Bailleul, il prie le roi de France de recevoir Renaud de Pequigny, vidame d'Amiens, chargé de la procuration d'Edouard, fils et héritier dudit Jean Bailleul, son vassal (*alumpnum* (1), à l'effet de

(1) Je rends *alumpnum* par vassal; les glossaires ne sont pas d'accord sur sa signification précise.

Digitized by Google

lui rendre les devoirs féodaux que ledit Édouard lui doit pour les terres qu'il a en France.

Les lois féodales voulaient que les devoirs féodaux fussent rendus dans les quarante jours par le successeur de celui qui les devait. Si l'on ajoute à ce temps une trentaine de jours écoulés avant que la mort de Jean Bailleul fût connue au-delà du détroit, en Angleterre, il se trouve que cette mort peut être arrivée vers le mois d'octobre 1315.

Effectivement, ce qui pourrait donner du poids à cette supposition, c'est une attestation du 21 septembre 1315 de Jean Sandale, chancelier du roi d'Angleterre, qui certifie qu'Edouard Bailleul est de retour de son voyage d'outre-mer, et qu'il s'est présenté devant le chancelier *in hospitio nostro juxta algate London*, le dimanche jour de Saint-Mathieu (2 septembre) 1315. (*Rymer.*)

Probablement qu'Edouard Bailleul, avec la permission du roi d'Angleterre, avait fait le voyage d'outre-mer, pour cause de maladie de son père, qui serait mort depuis le retour de son fils en Angleterre, et que ce roi n'aura pas voulu laisser Edouard rendre en personne ses devoirs féodaux au roi de France, de crainte que ce monarque n'en exigeât de contraires à l'intérêt de lui roi d'Angleterre. C'est pourquoi Edouard Bailleul aura chargé le vidame d'Amiens, son parent, de rendre en son nom les devoirs féodaux qu'il devait au roi de France, par la mort de son père (1).

(1) J'oubliais de vous dire que Jehan Bailleul était un quatrième frère, et que les trois aînés étaient morts, lorsque Donagill, leur mère, acquit des droits à la couronne d'Ecosse (*Rymer*). Le nom de Jehanne, inscrit sur la pierre tumulaire de l'église St-Wast de Bailleul-sur-Eaulne, n'est pas celui de sa femme. En effet, il avait épousé Isabelle, fille de Willaume, comte de Varennes et de Surray, descendant d'Hamelin, bâtard de Geoffroy V d'Anjou dit Plantagenet, conséquemment frère de Henri II, roi d'Angleterre; le fils d'Hamelin épousa l'héritière des comtés de Varennes et de Surray, dont les descendants prirent le nom. (Im-Hoff, *Magna Britannia historia genealogica.* — *Histoire des grands officiers de la couronne*, t. VI.)

La qualité de chevalier donnée sur cette pierre tumulaire à Jehan Bailleul prouverait incontestablement, s'il n'y avait pas d'autres indices, que cette tombe n'est pas celle de Jehan Bailleul, roi d'Ecosse, car, dans ce cas, on l'aurait qualifié de roi.

Dans l'usage, ce titre est indélébile, et celui qui l'a porté le conserve, quoiqu'il soit descendu du trône et tombé dans un rang inférieur. Autrefois même les reines le conservaient après s'être remariées. Dans toutes les chartes où figura Jehanne de Dammartin, comtesse de Pontieu, veuve de Ferdinand, roi de Castille et de Léon, qui avait convolé, vers 1260, avec Jean de Neelle, elle se dit *par la grâce de Dieu, reine de Castille et de Léon, comtesse de Pontieu, femme de noble homme Jean de Neelle, comte de Pontieu.* Adèle de Savoie, veuve du roi Louis-le-Gros, qui avait épousé Mathieu de Montmorency, connétable de France, s'intitule ainsi dans une charte: *Adela Regina et vir meus dominus Mathaus.* (*Hist. de la maison de Montmorency*, par Duchesne. (On trouve encore, dans la *Revue anglo-française*, l'exemple d'Isabelle

Digitized by Google

De ces différens actes il résulte : 1° que la famille de Jean Bailleul, roi d'Ecosse, était du Ponthieu et non de Normandie, comme plusieurs historiens l'ont cru ; 2° qu'il n'était pas seigneur de Mons-en-Vimeu ; 3° qu'il n'est point enterré à Bailleul-sur-Eaulne, près de Neufchâtel ; 4° qu'il a vécu beaucoup plus long-temps qu'aucun historien ne l'a écrit, puisqu'il existait en 1315, et qu'il n'est mort que vers la fin de cette même année.

Depuis long-temps je m'occupe de recherches sur la famille de ce gentilhomme-roi, de l'époque où elle s'établit dans la Grande-Bretagne, et de l'histoire des malheurs de cette tête couronnée. Si je complète mes recherches, et si je suis content de mon travail, je pourrai un jour le livrer au public, pour servir de matériaux à ceux qui seront plus capables que moi de traiter un sujet si intéressant. Alors, par avance, je donnerais des extraits de mon livre dans ce recueil dont je sens toute l'importance. LE MARQUIS LE VER.

Au château de Roquefort, près Yvetot (Seine-Inférieure).

— *Autre épitaphe de la reine Bérengère.*— On trouve dans Dreux-du-Radier (*Bibl. du Poitou*) l'inscription suivante gravée, d'après un manuscrit dont il se servait, sur une plaque de cuivre, dans l'abbaye de l'Epau, près d'un tombeau de pierre représentant une reine, portant en sa main la représentation d'une église : *Anno Domini MCCXXIX, Gregorio IX sedem apostolicam administrante, Frederico II in Germanos, D. Ludovico IX in Gallos, Henrico III in Anglos imperium habentibus,* BERENGARIA, *Sanctii Navarræ, et Arragoniæ regis, et barcinonensis comitis filia, quæ quondam Ricardo hujus nominis primo, cui Corde Leonis cognomen fuit, Anglorum regi, connubio juncta fuerat, nullis ex eo relictis liberis, hoc S. Pacullæ cœnobium, quod aliàs Pietas Dei dicitur, extructius, angustiusque quàm nunc videtur extruxit, à D. Gaufrido de Laval, cenomanensi episcopo, dei-paræ Virginis, et sancti Joannis-Baptistæ nomine Deo sanctorum (fortè sacratum), quod tandem C. XXX post annis à Cenomanis civibus, ne ex eo ab Anglis urbem cenomanensem concursionibus urgentibus propugnaculum fieret, exustum, magnaque ex parte disjectum est; anno videlicet* 1367. *Berengariæ justis more regio solutis, ejus corpus hâc in æde tumulatum est.*

d'Angoulême, veuve de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, qui, remariée à Hugues de Lusignan, comte de la Marche, se faisait toujours appeler la *comtesse-reine.*

Ainsi, lorsque l'historien du Ponthieu critique la qualité de roi que prend Jehan Bailleul, dans la vente qu'il fait à l'hôtel-de-ville d'Abbeville, vente déjà citée; cela prouve que souvent l'ignorance ridiculise des faits, par cela seul qu'elle ne connaît pas les usages dont ils dérivent.

Digitized by Google

Documens historiques
ET DISSERTATIONS.

Recherches dans les bibliothèques d'Angleterre d'ouvrages inédits, en tout ou en partie, français ou anglo-français (1).

Monsieur le Ministre, en août 1833, vous me fîtes l'honneur de m'envoyer en Angleterre, à l'effet, 1° de transcrire en entier la chronique de Benoît de Sainte-More, et l'histoire des rois anglo-saxons de Geoffroi Gaimar ; 2° de fouiller les manuscrits du musée britannique, des bibliothèques des universités d'Oxford et de Cambridge, et les divers dépôts littéraires dans lesquels je pourrais pénétrer, afin de pouvoir prendre note ou copie immédiate de tout ce qui me semblerait important pour l'histoire et l'ancienne littérature de la France. Après un séjour de deux ans à l'étranger, je suis revenu dans ma patrie, où mon premier soin sera de vous rendre un compte détaillé de la manière dont j'ai rempli la mission que vous m'avez confiée.

A ma première visite au musée britannique, je m'empressai de demander communication du manuscrit harléien, 1717, qui contient l'*Estoire et la généalogie des ducs qui ont esté par ordre en Normendie*, par Benoît de Ste-More, trouvère anglo-normand du XIIe siècle. Il fut mis sur-le-champ entre mes mains, aussi bien que le manuscrit royal 16, E. VIII, qui renferme un ancien poëme sur l'expédition supposée de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople, ouvrage de 870 vers rimant par assonances, lequel M. de La Rue prétend être le plus ancien poëme français connu, tandis que M. Raynouard, d'accord en cela avec d'autres savans, persiste à le regarder comme étant du XIIe siècle. J'en fis une copie soignée, que je m'empressai de vous adresser; et vous-même, Monsieur le Ministre, vous la fîtes remettre à M. Raynouard, qui en fit l'objet d'un rapport succinct à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Plus tard, je vous demandai l'autorisation de publier le poëme, et vous eûtes la bonté de me la donner, en m'indiquant les points que je devais tâcher d'éclaircir dans mon introduction.

Ce volume, qui est encore sous presse à Londres, chez William Pickering, contiendra : 1° une dissertation sur la tradition qui sert

(1) Ce rapport à M. le ministre de l'instruction publique est tellement important, tellement anglo-français, qu'on a cru devoir l'insérer ici. D. L. F.

Digitized by Google

de fondement au poëme ; 2o un examen de l'opinion de M. l'abbé de La Rue, sur l'antiquité qu'il lui attribue ; 3o une description détaillée du manuscrit 16, E. VIII ; 4o une description du manuscrit royal 15, E. VI, qui renferme un poëme sur les aventures de quelques paladins de la cour de Charlemagne, que ce prince aurait envoyés en Orient ; 5o une analyse de ce poëme ; 6o une indication des autres romans ou passages de romans relatifs au prétendu pèlerinage du grand empereur à Jérusalem et à Constantinople ; 7o le texte du poëme contenu dans le manuscrit 16, E. VIII ; 8o un *Glossarial index* très-étendu et conçu sur un plan nouveau, tout au moins en France, dans lequel je me suis appliqué surtout à rechercher dans le gothique, l'anglo-saxon et les anciens idiomes du nord, les racines de certains mots employés par le vieux rimeur ; mots dont la plupart sont restés dans la langue française actuelle, et auxquels le grec et le latin ne peuvent fournir d'étymologies probables. De plus, lorsqu'un mot du poëme se retrouve sous une forme reconnaissable dans quelqu'une des langues anciennes ou modernes de l'Europe, je me suis fait un devoir de le consigner dans mon *index*, sous toutes ses diverses physionomies.

En même temps, Monsieur le Ministre, je m'occupais activement à transcrire la chronique de Benoît de Sainte-More, qui ne nous était connue que par ce qu'en avait dit M. de La Rue dans l'*Archæologia*, et par les fragmens qu'en avaient publiés MM. de la Fresnaye (1) et Depping (2). Je ne fus pas long-temps à reconnaître qu'à quelques différences près, Benoît suivait pas à pas Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiéges, jusqu'à l'époque où s'arrête le dernier de ces deux chroniqueurs, c'est-à-dire au commencement du règne d'Étienne. Passé ce temps, il vole de ses propres ailes, et donne des détails précieux sur les événemens qui eurent lieu du règne d'Étienne à celui de Henri II, sous lequel il florissait. Là se termine son travail, qui contient environ 48,000 vers, auxquels on ne saurait refuser un certain mérite littéraire. Je ne puis donc, Monsieur le Ministre, que vous remercier, au nom des savans, de la résolution que vous avez prise de mettre immédiatement sous presse la totalité de cette chronique, dont j'ai publié, avec votre autorisation, toute la partie relative à la bataille d'Hastings et à la conquête de l'Angleterre (3).

(1) *Nouvelle histoire de Normandie*, etc. Versailles, imp. de J. P. Jalabert, 1814, in-8o.

(2) *Histoire des expéditions maritimes des Normands*. Paris, 1826, 2 vol. in-8o.

(3) *Histoire de Normandie*, par MM. Licquet et Depping. Rouen, E. Frère, 1834, 2 vol. in-8o, appendice au t. II. — Dans une séance du comité historique du ministère de l'instruction publique, la publication immédiate de la chronique de Benoît de Ste-More a été décidée, et confiée à M. Francisque Michel.

Digitized by Google

Cependant, de temps à autre, je vous adressais, Monsieur le Ministre, des rapports détaillés sur des manuscrits du musée britannique que je croyais dignes d'attirer votre attention. C'est ainsi que je vous ai transmis, 1° une description du manuscrit royal 16, F. II, qui contient les œuvres de Charles, duc d'Orléans, ainsi que la table des pièces qu'il renferme; 2° un mémoire sur le manuscrit lansdownien, n° 782 (in-4°, vél., XIIIe siècle), qui renferme un notable fragment du roman métrique de *Girard d'Euphrate*; 3° une notice du manuscrit Arundel, n° XIV, conservé au collége d'armes à Londres, et décrit dans le catalogue de M. Young, pag. 20; lequel manuscrit contient, entre autres, le *Roman du Brut*, par Wace; l'*Histoire des Rois anglo-saxons*, de G. Gaimar; le *Lay d'Havelok* et le *Roman de Perceval le Gallois*; 4° une note sur le manuscrit du cabinet de sir Thomas Philipps, n° 222 (petit in4°, vél., milieu du XIIIe siècle), qui renferme le *Roman d'Hugon le Berruyer* et *d'Orson de Beauvais*; 5° une description du manuscrit royal, 20, D. XI (grand in-fol., vél., 3 colonn., XIVe siècle), où l'on trouve les romans de Guérin de Monglave, de Girard de Vienne, d'Aimery de Narbonne, de Guillaume d'Orange (1), de Foulques de Candie, etc.; 6° une description du manuscrit harléien 4404 (in-fol., papier, XVe siècle), qui renferme le *Roman de Doon de la Roche* et celui des *Enfances Ogier*, par Adenès; 7° la description du manuscrit harléien 4388 (in-fol., vél., XIIIe siècle), qui contient une traduction, avec gloses, des Proverbes de Salomon, par Samson de Nanteuil, et le *Sermam Guillhart de Beauliu*, *etc.*; 8° la description du manuscrit royal 15, E. VI, que nous avons insérée dans la préface de notre édition du Voyage de Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem; 9° un catalogue des actes du traité de Brétigny, conservés dans le manuscrit cottonien Nero, D. VI; 10° la description du manuscrit harléien 1321 (petit in-fol., vél., fin du XIIIe siècle), qui renferme le *Roman de Girard de Vienne* et l'*Estoire don vaillant conte Aimery*; 11° un *memorandum* du manuscrit royal 19, D. II, qui *fut pris onc le roy de Fraunce, à la bataille de Peyters*; 12° la description du manuscrit cottonien Vespas. A. VII, dans lequel se trouve encore le *Roman d'Ypomedon*, par Hues de Rotelande; 13° enfin, une notice du manuscrit additionnel 7103, qui contient une chronique française inédite du XIIIe siècle, laquelle se retrouve aussi à Paris, dans

(1) Mès qui bien set chanter du Borgoing Aubery,
De Girart de Viane, de l'Ardenois Tierri,
De Guillaume-au-Cort-Nez, de son père Aimeri,
Doivent partout le monde bien estre seignori.

(Le Laboureur. — *Jongleurs et trouvères*, p. 169.)

Digitized by Google

le manuscrit du fonds de Sorbonne 454, et fondue dans les *Chroniques de Normandie*, manuscrit royal, musée britannique, 15. E. VI.

J'ai aussi signalé à votre attention, Monsieur le Ministre, le manuscrit cottonien, Nero, C. IV., qui a été exécuté sans aucun doute en Angleterre dans le XIIe siècle, et qui contient un Psautier latin avec une version française de la même époque, sinon plus ancienne. Je vous ai pareillement donné avis des recherches infructueuses que j'ai faites pour retrouver, soit la *Descriptio utriusque Britanniæ* de Conrad, Conradinus ou Conradianus, de Salisbury (1), qui vivait au XIIe siècle; soit la relation du pèlerinage de Richard Ier d'Angleterre, qu'aurait composée Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, si l'on veut en croire les savans rédacteurs de la *Gallia Christiana* (2); soit enfin quelque ancien manuscrit des lois françaises de Guillaume-le-Bâtard (3).

(1) Moreau de Mautour, dans une dissertation sur le *Volianus* de l'inscription de Nantes (*Mémoires de Trévoux*, janv. 1707), donne un passage du livre IV de l'ouvrage de ce Conrad; D. Martin reproduit ce passage dans sa *Religion des Gaules*, l. IV, ch. IV; D. Morice le répète dans son *Hist. de Bretagne*, t. 1, p. 860, note 4; enfin Ogée, Richard jeune, Huet et Fournier, raisonnent d'après Conrad, Conradinus, Conradianus. Moreau affirme que l'ouvrage a été imprimé à Londres, sans dire à quelle époque.

(2) L. XI, col. 58. — (*Walterius de Constantiâ, archiepisc. rothomagensis*, A.D. 1184-1207, *scripsit de peregrinatione regis Richardi librum unum.*

(3) Elles ont été publiées dans les ouvrages suivans: *Eadmeri monachi cantuariensis historiæ novorum sive sui sæculi libri* VI... *in lucem ex bibliothecâ cottonianâ emisit Joannes Seldenus, Londini, typis et impensis Guillelmi Stanesbey, ex officinis Richardi Meighen et Thomæ Dew.* MDC. XXIII, in-fol., pag. 179-189, en lat. et norm. — *Rerum anglicarum scriptarum tomus* I (*ed. Th. Gale*), *Oxoniæ, è Theatro Sheldeniano*, MDCLXXXIV, in-fol., p. 88. Les lois de Guillaume-le-Conquérant y sont insérées dans l'*Historia Ingulphi abbatum monasterii Croyland*, précédemment donnée, mais incomplète, par H. Savile, et sans les lois. — *Leges anglo-saxonicæ ecclesiasticæ et civiles. Accedunt leges Edvardi latinæ, Guilielmi conquestoris gallo-normannicæ et Henrici I latinæ..... ed. David Wilkins. Londini: typis Guil. Bowyer.* M. DCCXXI, in-fol., p. 29, en lat. et anglo-norm. — *Sancti Anselmi ex Becensi abbate cantuariensis archiepiscopi opera: nec non Eadmeri monachi cantuariensis historia novorum et alia opuscula: labore ac studio D. Gabrielis Gerberon. Lutetiæ Parisiorum, sumptibus Mentalant.* MDCCXXI, in-fol., 2e part., p. 116. Les lois de Guillaume-le-Conquérant s'y trouvent dans *Johannis Selideni in Eadmerum notæ*. Elles sont en normand, avec une traduction latine de Selden et une autre version de Du Cange, que M. de Roquefort (*Biog. univ.*) ne cite pas parmi ses ouvrages. — Les lois de Guillaume-le-Conquérant, en latin et en normand, se trouvent aussi col. 1640, 1641-1654 et 1655 de *Joannis Seldeni jurisconsulti opera omnia tàm edita quàm inedita*, vol. II, t. II, édit. de Wilkins, Londres, MDCCXXIV, 4 part. in-fol. — *Anciennes Lois des Français, ou Additions aux remarques sur les coutumes anglaises, recueillies par Littleton; par M. David Houard. A Rouen, de l'imp. de Richard Lallemand.* MDCCLXVI, 2 vol. in-4o, t. II, p. 76. — *The Laws of William the Conqueror, with notes and references, etc.; translated into english, with occasional notes, by Robert Ketham, of Lincoln-Inn. London*, printed for Edward Brook.

Digitized by Google

Je profitais des jours où le musée était fermé pour me livrer à des recherches sur Tristan, dont l'histoire romanesque, comme vous le savez, a été répandue dans toute l'Europe, dont elle fit les délices du XIIe au XVe siècle. J'avais surtout à cœur de retrouver le poëme de Chrestien de Troyes, qu'il m'en coûte beaucoup de peine de croire irrévocablement perdu. Mes peines à cet égard n'ont pas été couronnées de succès. Quoi qu'il en soit, je suis parvenu à rassembler trois poëmes complets, deux fragmens de deux autres, un long morceau relatif à Tristan, extrait d'un grand ouvrage, deux ballades espagnoles, un fragment grec de 306 vers politiques, et une ballade irlandaise; et de tout cela j'ai fait un recueil, précédé d'une introduction et suivi de notes, ainsi que d'un glossaire des mots les plus difficiles. Cette collection, dont vous avez bien voulu accepter la dédicace, est maintenant sous presse à Londres, en deux volumes in-8, qui ne tarderont pas à paraître.

J'étais aussi inquiet de savoir quels romans des cycles anglo et dano-saxons avaient échappé à la faux du temps. Outre le *Lai d'Havelok*, que j'ai publié de nouveau à Paris, le *Roman du roi Attla*, qui existe en vers français (au nombre d'environ 22,000) dans la bibliothèque de feu Richard Héber, et dont il y a une version latine à Dublin et dans la collection de manuscrits légués par l'archevêque Parker au *Corpus Christi College*, à Cambridge, je savais qu'il y avait un *Roman de Horn et de Rimel*, dans deux manuscrits du XIIIe siècle; l'un harléien (no 527, vélin, deux colonnes, petit in-folio), l'autre appartenant à mon savant ami, maintenant défunt, M. Francis Douce. Je parvins à obtenir le prêt de celui-ci, et j'en fis une copie complète, à laquelle j'ai ajouté les variantes du manuscrit harléien, qui est défectueux au commencement et à la fin, mais qui néanmoins contient, dans le milieu de l'ouvrage, une partie que n'a pas le manuscrit de M. Douce. Ce travail, auquel j'ai ajouté des ballades écossaises sur le même héros, tirées des recueils de Cromek et de Motherwell, est prêt à être mis sous presse, avec les versions anglaises des manuscrits de la bibliothèque harléienne, de la bodléienne, de la bibliothèque de l'université de Cambridge, et de celle des avocats à Edimburgh (1).

MDCCXXIX, in-8o. — *Die Gesetze der Angelsachsen... herausgegeben von Dr Reinhlod Schmid-Erster Teil. Leipzig : F. A. Brockhaus.* 1832, in-8o, p. 174-188. Le normand sur une colonne et une traduction allemande sur l'autre. — Il est assez étonnant que, dans la *Biographie universelle*, article de GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT, par M. Nicolle, il ne soit pas question de ces lois.

(1) M. Thomas Wright m'a obligeamment promis de se charger de ce dernier travail, et M. Frédérick Madden a mis à ma disposition sa copie du manuscrit bodléien.

Digitized by Google

Je venais de publier le *Roman de la Violette*, mon travail sur Hugues de Lincoln, et le *Roman d'Eustache-le-Moine*, que j'avais enrichi d'un grand nombre de documens historiques et de chartes, tirés du musée britannique, de la tour de Londres, et des archives de la maison capitulaire de Westminster (1), lorsque je reçus de vous, Monsieur le Ministre, l'ordre de rechercher les manuscrits du voyage en Orient du moine Guillaume de Rubruquis, que notre roi Louis IX avait, en 1253, envoyé en ambassade au khan des Tartares. Je pris copie du manuscrit royal, 14, C. XIII, qui n'en contient que la moitié; puis je me rendis à Cambridge, où, aidé d'un jeune et savant anglais, membre de cette université (M. Thomas Wright, du *Trinity College*), je transcrivis le manuscrit du *Corpus Christi College*, coté LXVI, qui renferme la totalité de la relation. J'y ajoutai, toujours avec l'aide du même collaborateur, les variantes des manuscrits du même dépôt, cotés CCCCVII et CLXXXI, dont l'un est incomplet comme le manuscrit de Londres, et celui de lord Cumley qu'a publié Hakluyt. Notre travail fut plus tard, avec votre autorisation, Monsieur le Ministre, offert par l'intermédiaire du savant M. de la Renaudière, à la Société de géographie de Paris, qui s'est empressée d'en ordonner l'impression dans l'un des volumes de ses mémoires. De plus, elle a mis à notre disposition le manuscrit de Vossius, conservé à Leyde, dont nous donnerons les variantes (2). Nous placerons à la suite de notre édition de la relation de G. de Rubruquis, celles de Jean du Plan-Carpin et du moine Sæwulf (3), et la totalité du voyage aux Lieux Saints de Bernard-le-Sage, que Mabillon a déjà pu-

(1) Voici un nouveau passage que nous n'avons connu que trop tard : « Enmeisme cel seisoun un grant seignour qavoit à noun Eustace le Moigne od autres grantz seignours de France voloint estre venus en cel terre od grant poair pur eyder Lowys. Mais Hubert de Burgh et les. v. portz od. viij. nefes soulement les encountèrent en la mère et les assailèrent egrement si les conquistrent, et couperent les testes Eustas le Moygne, et pristrent des grantz seignours de Frarence et les mistrent en prisoun. » *Scala Chronica*, manusc. du *Corpus Christi College*, Cambridge, fol. 186 verso.

(2) M. T. Wright nous fait espérer les variantes d'un autre manuscrit, appartenant à sir Thomas Philipps, baronnet de Middle-Hille (Worcestershire).

(3) D'après le manuscrit CXI du *Corpus Christus College*, vélin XIIe siècle, p. 37. Les autres manuscrits de ce collége qui ont excité mon intérêt, sont : le manuscrit coté L, qui est sur vélin, et du XIIIe siècle. Il contient le *Roman du Brut*, par Wace. — Le *Roman de un chivaler e de sa dame e de un clerk*. — L'*Estoria de syrus Amis e Amilum*. — L'*Estorie des iiii sœurs*. — Le *Romanz de Gui de Warwyk*. — Le manuscrit XCI, XIVe siècle, vélin, contient l'*Hystoires des seigneurs de Gaures*, dont une courte notice se trouve dans le catalogue de J. Nasmith, pag. 61. — L'auteur dit qu'elle a d'abord été écrite en grec, puis traduite en latin, ensuite en flamand, puis en français, le dernier jour de mars 1356. J'ai pris aussi copie d'une collection, par ordre alphabétique, des *Proverbes de Fraunec*, manuscrit CCCCL, p. 252.

Digitized by Google

blié, d'après un manuscrit de Reims qui n'en contenait que la moitié.

J'eus l'occasion d'examiner à Cambridge, dans la bibliothèque du *Trinity College*, un superbe manuscrit du XIIe siècle (R. 17. 1.) qui renferme une triple version, latine, anglo-saxonne et française du Psautier. Je reconnus que cette dernière n'était autre chose que celle qui est contenue dans le célèbre manuscrit connu sous le nom de *manuscrit de Corbie*. Je découvris aussi, dans la même bibliothèque, un manuscrit du *Roman de Roncevaux* (R. 3. 32. papier, XVIe siècle); mais, vu son exécution assez récente, je négligeai d'en prendre copie. Je me bornai aussi à prendre note du manuscrit O. 2. 14, du même collége, qui contient une traduction métrique en français des sermons de Maurice de Sully, évêque de Paris, traduction inconnue aux savans rédacteurs de l'*Histoire littéraire de France* (voy. le vol. XV, p. 149-158); et j'en usai de même à l'égard des poésies françaises de William de la Pole, de la *Riote du Monde*, du *Roman de tute chevalerie*, par Thomas de Kent (O. 9. 34. *Trinity College*), de la grammaire française et anglaise de Walter de Biblesworth (O. 2. 21. *Trinity College*), et d'un recueil de contes dévots, en vers français du XIIIe siècle.

Dans mes recherches à la biliothèque publique de l'université, je trouvai le fragment du *Roman de Horn* (manusc. F. F. VI. 17), dont j'ai déjà eu, Monsieur le Ministre, l'occasion de vous entretenir; le *Roman du reis Yder* (manusc. E. E. IV. 26), qui appartient au cycle de la Table-Ronde, et la *Estoire de seint Ædward le rei, translatée du latin* (E. E. 3. 59), en rimes françaises, dans le XIIe ou le XIIIe siècle. J'en ai extrait toute la partie relative à la bataille d'Hastings et à la conquête de l'Angleterre, et je l'ai imprimée dans un recueil dont j'aurai l'honneur de vous parler plus loin.

Revenu à Londres, je m'occupai de rechercher le manuscrit d'une histoire de Lisieux, composée par un moine nommé Picard, volume que M. l'abbé de La Rue assurait avoir vu au musée britannique; mais je ne pus réussir à le retrouver (1). J'eus aussi la douleur d'acquérir la conviction qu'un manuscrit qui contenait la chronique de Frodoard avait été brûlé, avec tant d'autres, dans l'incendie qui éclata, le 30 novembre 1731, dans la bibliothèque cottonienne, pendant qu'elle était déposée à Westminster, dans la petite cour du doyen. Comme tous les exemplaires de cette chronique, que nous possédons en France, ne commencent qu'à l'année 919, tandis qu'originairement elle contenait

(1) Depuis, des indications plus précises m'ont été données par M. de Formeville, conseiller à la Cour royale de Caen, et ce manuscrit a été retrouvé dans la bibliothèque bréléonne. Il est du XVIe siècle.

Digitized by Google

42 années de plus, puisque Frodoard avait fait partir son récit de l'année 877, il eût été d'un grand intérêt de savoir à quelle année ce manuscrit commençait.

En même temps, je continuais la transcription de la chronique de Benoît de Sainte-More; je prenais copie du *Treytiz que moun sire Gauter de Bibelesworthe fist à ma dame Dyonisie de Mounchensy pur aprise de langwage* (1), et du manuscrit harléien 4434 (vél. fin du XIIe siècle), qui contient un long fragment du *Roman de Gerard de Roussillon*, en langue d'Oil, et de la partie du manuscrit burnéien 553, qui renferme *Patriarchæ hierosolymitani epistola ad Innocentium papam III, de statu Terræ Sanctæ*. J'examinais aussi le manuscrit cottonien Claudius, B. IX (2 col. vél. XVe siècle), qui renferme *Prima pars chronicorum Helinandi monachi ordinis cisterciensis*, que n'ont pas les manuscrits de ces chroniques conservées en France; et je collationnais, avec M. Thomas Wright, les manuscrits de la vie de Merlin, composée en vers latins dans le XIIe siècle, par le fameux Geoffroy de Monmouth (2). En outre, je rassemblais les matériaux de la collection historique sur *Guillaume-le-Conquérant et ses fils*, dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Ce recueil, que vous m'avez permis de publier à Rouen, sous vos auspices, se composera de deux volumes in-8°, dont le premier, qui est prêt à paraître, contiendra : 1° la moitié de la chronique en vers anglo-normands, de Geoffroy Gaimar (3), poète du XIIe siècle; 2° une partie de la vie de saint Edward, déjà citée; 3° la continuation du Brut de Wace, par un poète anonyme du XIIIe siècle; 4° une partie des chroniques de Pierre de Langtoft, chanoine de Bridlington (Yorkshire) et rimeur du XIVe siècle; 5° un morceau considérable de la chronique de Benoît de Sainte-More; 6° *le dit de Guillaume d'Angleterre*, par Chrestien de Troyes. Le second volume renfermera : 1° la vie latine d'Hereward, publiée d'après un manuscrit de Cambridge, par M. Thomas Wright; 2° la vie latine du comte Waltheof et de Judith son épouse, d'après un manuscrit de la bibliothèque publique de Douai; 3° un

(1) Manuscrit Arundel, musée britannique, n° 220. Ce même ouvrage se trouve aussi dans les manuscrits harléiens 490 et 740 et dans le manuscrit Sloane 809, et un fragment à moitié effacé est contenu dans le manuscrit cottonien Vespas. VI, fol. 60, v°. Il n'est pas mentionné dans le catalogue. Voy. p. 434, col. 2.

(2) Il fait partie d'une monographie sur Merlin, qui est sous presse à Paris, aux frais du savant et généreux M. de la Renaudière, et qui paraîtra chez le libraire Silvestre.

(3) La première partie, qui traite des rois anglo-saxons, paraîtra publiée par M. H. Petrie, garde du *records office* de la Tour de Londres, dans le 1er vol. de la grande collection des historiens de l'Angleterre, d'après les manuscrits du musée britannique, du collége d'armes, et des bibliothèques des cathédrales de Durham et de Lincoln.

Digitized by Google

poëme latin d'un certain Guido sur la bataille d'Hastings, publié d'après un manuscrit unique de la bibliothèque publique de Bruxelles ; 4° la vie latine d'Harold, dernier roi anglo-saxon, que j'ai transcrite sur un manuscrit de l'abbaye de Waltham, dans le comté d'Essex, où Harold, son fondateur et son bienfaiteur, fut enterré, lequel manuscrit appartient maintenant à la bibliothèque harléienne ; 5° des notes, un double glossaire et un index.

Comme de temps à autre, Monsieur le Ministre, le musée se ferme pour une semaine ou deux, je mettais ce temps à profit pour faire des recherches dans les bibliothèques d'établissemens publics ou particuliers. C'est dans une de ces fouilles que je trouvai, dans la bibliothèque du palais de Lambeth, qui appartient à S. G. l'archevêque de Canterbury, un vieux poëme anglo-normand incomplet, sur la conquête de l'Irlande par Henri II (1). Je m'empressai, avec la permission du savant prélat auquel il appartient, d'en prendre copie, et je l'ai mise sous presse à Londres, chez William Pickering.

Je passe sous silence des recherches entreprises pour éclaircir quelques points sur lesquels les savans n'étaient pas d'accord, faute de documens, et j'en viens au voyage que je fis à Oxford, pour travailler dans les bibliothèques des colléges de cette université, et surtout dans la bodléienne.

C'était, Monsieur le Ministre, au commencement de juillet 1835. Je commençai mes travaux par transcrire la *Chanson de Roland*, ou *Roman de Roncevaux*, que renferme le manuscrit Digby, du XIIe siècle, coté n° 23. Je reconnus que cette version était celle dont nous avons des remaniemens postérieurs, dans le manuscrit de la bibliothèque royale de Paris 7227[5], auquel manquent environ 1,500 vers du commencement ; dans celui de M. Bourdillon, appartenant autrefois à M. le comte Garnier, pair de France (2) ; dans un manuscrit de la bibliothèque publique de la ville de Lyon (3), et dans celui de la bibliothèque du *Trinity College*, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler. Je remarquai aussi avec étonnement que presque tous les couplets de ce poëme, dont les vers riment par assonances souvent éloignées, se terminent par le mot *aoi*. Ne serait-ce pas, me disais-je, et me dis-je encore maintenant, une façon de *hourra*, un cri de bataille ? C'est une question assez piquante que j'aurai peut-être le bonheur de ré-

(1) Manuscrit de Lambeth, n° 596. Voir, sur l'ouvrage qu'il contient, *Notes to the second and third books of the history of king Henry the Second*, etc., by Georges lord Lyttleton. The 2e édit., Lond. 1767, in-4°, p. 270.

(2) Il en existe une copie moderne dans le manuscrit de la bibliothèque royale, supplément français, 254[2 v], in-4° papier.

(3) N° 984, olim 649.

Digitized by Google

soudre dans mon introduction à ce poëme, que je viens, avec votre autorisation, Monsieur le Ministre, de mettre sous presse à Paris, chez le libraire Silvestre.

Je transcrivis ensuite une ballade irlandaise sur Tristan, qui paraîtra dans mon recueil; une partie du *Roman de Gérard de Roussillon* (1), et quelques autres pièces qu'il serait trop long de mentionner ici. Puis laissant, quoiqu'à regret, la bibliothèque bodléienne, je fouillai celle des colléges d'Oxford. La seule chose importante que j'y aie découverte est un manuscrit sur vélin, du XIIIe siècle, contenant en entier la relation du voyage en Orient du moine français Bernard-le-Sage (manuscrit de *Lincoln College*, 29, in-4o), dont j'ai eu l'honneur de vous parler, à propos de Guillaume de Rubruquis.

Dois-je mentionner ici, Monsieur le Ministre, que, désireux de fournir à mes compatriotes qui voudraient étudier l'anglo-saxon et le gothique, une bibliographie spéciale qui pût les guider à leurs premiers pas, j'ai dressé, avec M. John Kemble, un catalogue de tous les ouvrages en anglo-saxon et en gothique, et sur l'anglo-saxon et le gothique, que j'ai pu trouver dans mes recherches? Me permettrez-vous d'ajouter que ce catalogue, que j'ai lieu de croire aussi complet que possible, est maintenant, avec votre autorisation, sous presse à Paris, chez le libraire Silvestre?

Je crois convenable de vous indiquer deux ouvrages dont l'importance ne saurait être mise en doute, et dont cependant il m'a été impossible, faute de temps, de prendre copie. Je veux parler ici d'une chronique latine, sur des faits passés en France de 688 à 820, et surtout d'un poëme en vers anglo-normands de douze syllabes, composé par Jordan Fantome, trouvère du XIIe siècle, sur la guerre que suscita Henri-le-Jeune à son père Henri II, roi d'Angleterre: deux manuscrits qui se trouvent dans la bibliothèque de la cathédrale de Durham (2). Je n'ai pu également me rendre à Lincoln, où se conservent aussi quelques curieux manuscrits en langue anglo-normande, entre autres un exemplaire de la chronique de Geoffroy Gaimar, dont il a déjà été question dans ce rapport. Un autre sera plus heureux

(1) *Canonici manuscripti*, no 94, in-fol. oblong vél., XIIIe siècle, de 173 folios, écriture d'environ 1200.

(2) *Codicum manuscriptorum ecclesiæ cathedralis dunelmensis catalogus classicus, descriptus à Thomas Rud.* (Edid. J. Raine). Dunelmiæ: excudebat F. Humble, etc. 1865, in-fol., p. 300, manuscrit C. IV. 15, in-4o. — *Chronica Pipini*, 27 folios. M. Rud les croit inédites, l'écriture est du XIIe siècle. — E. pag. 311, manusc. C.IV., 27, in-4o. Le Brut de Wace, l'*Histoire des rois anglo-saxons de Gaimar*; et fol. 138 à 165, la chronique de Jordan Fantome, le *Roman d'Alexandre*, XIVe siècle — Manusc. C. IV. catal., p. 312.

Digitized by Google

que nous, et publiera bientôt, nous le souhaitons vivement, l'ouvrage de Jordan Fantome. Dieu veuille que cet éditeur soit un Français (1)!

Je m'arrête, Monsieur le Ministre, et suis tenté de me reprocher d'avoir été trop long; mais j'ai dû vous rendre avec scrupule compte de mon temps. Maintenant j'attends avec respect et confiance ce que vous jugerez à propos de prononcer sur la manière dont j'ai rempli ma mission : quelles que soient vos paroles, quel que soit le dédommagement que vous voudrez bien m'accorder, je suis et serai toujours, etc.

FRANCISQUE MICHEL.

— *Le timbre de la grosse horloge de Poitiers, fondu par un Anglais, à la fin du* XIVe *siècle.* — Un des monumens publics élevés à Poitiers, de 1383 à 1396, par Jean, duc de Berry et comte de Poitou, était la Tour du Beffroi. On y plaça une des premières horloges de France, et son timbre, cassé bientôt, fut raccommodé, bien et à bas prix, ainsi que l'établit l'*Inventaire des titres de l'Hôtel-de-Ville*. Ceci semblera extraordinaire aujourd'hui que l'on considère une cloche *fêlée* comme devant être absolument refondue; et, aussi il y a quelques années, un journal (l'*Universel*) annonçait comme une découverte nouvelle le procédé dont on vient de parler. *Quoi qu'il en soit*, cette même cloche a été, pendant la révolution, descendue sans accident et d'une manière ingénieuse par un ouvrier, devenu depuis un architecte habile (M. Z. Galland); mais ensuite on la brisa à grands frais. Plus tard, la tour de l'horloge a aussi été détruite. La cloche servant de timbre, allongée et très-épaisse, avait pour dimensions 6 pouces 6 lignes d'élévation sans y comprendre les angles du couronnement, 6 pieds 5 pouces et demi de plus grande largeur, et 6 pouces 4 lignes d'épaisseur. Elle était ornée des armoiries du duc Jean, et portait une inscription annonçant que ce prince l'avait fait faire par un Anglais, Guillaume de Roussy, de Cantorbéry, avec l'horloge, pour marquer les heures du jour et de la nuit, à la louange de Jésus-Christ, et pour l'utilité des habitans de Poitiers. Voici l'inscription :

Hanc campanam, cum horlogio; ad notificandum horas diri ac noctis facit fieri illustrissimus princeps Johannes, regis Francorum filius, dux Bituriae, comes pictaviensis, Boloniae et Alverniae, et par Franciae, ad laudem Christi et civium suorum; quam constituit Guillelmus de Roussi, habitator villae de Cantorberi; anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo sexto. D. L. F.

(1) J'aurais dû terminer en adressant des remercimens à sir Frederick Madden, garde-adjoint des manuscrits du musée britannique, à MM. Thomas Wright, Antonio Panizzi, O'Gilvie, H. J. Rose, J. Stevenson, W. Pickering, J. Solmes, Young, Thomas Duffus Hardy, Petrie, W. Whewel; aux rév. docteurs Lamb, Bukland et Bandinel; à MM. W. Cureton, Jacobson, Calcott, qui m'ont fourni les moyens de continuer mes travaux, et m'ont introduit dans les dépôts littéraires publics et particuliers que je désirais fouiller.

Digitized by Google

Chronique.

⁂ *Médaille anglo-française curieuse donnée au musée de Boulogne-sur-Mer.* — « M. William Hami vient de faire don au muséum de Boulogne d'une médaille rare et curieuse, frappée à l'occasion de l'expédition projetée de l'Angleterre, par Napoléon. Voici la description de cette pièce, empruntée à un ouvrage anglais sur les médailles frappées sous le règne de l'empereur : « Tête, légende : « Napoléon empereur. » Tête laurée de Napoléon. Revers, légende : « Descente en Angleterre. » Hercule étouffant en ses bras une figure moitié homme, moitié poisson. Exergue : « Frappée à Londres en 1804. » On suppose généralement, dit l'auteur de l'ouvrage, que Napoléon n'eut jamais l'intention d'envahir réellement l'Angleterre ; il paraîtrait cependant, par cette médaille, qui n'a pu être exécutée que par ses ordres immédiats, qu'il se proposait non-seulement d'entreprendre cette expédition, mais qu'avec sa confiance accoutumée dans sa fortune, il se considérait comme certain du succès. » (*L'Impartial.*)

⁂ *Remise au concours, par l'académie de Bordeaux, d'une question anglo-française.* — L'académie de Bordeaux n'ayant point reçu de mémoire sur le sujet qu'on va indiquer, pour lequel elle avait proposé une médaille d'or de 300 fr., a, à sa séance publique de 1835, remis le même sujet au concours pour 1836. Cette question est ainsi conçue : « A l'époque où les Anglais étaient maîtres de la Guienne, à quelle forme de gouvernement la province fut-elle soumise ? quelle fut l'influence de ce gouvernement sur le commerce, les arts, les mœurs, et sur la prospérité du pays ? »

⁂ *Précieuse pièce anglo-française rencontrée près de Bordeaux.* — A la séance de l'académie de Bordeaux du 3 septembre 1835, M. Jouanet a présenté une pièce provenant d'une fouille récente faite dans l'intérieur de l'église de St-Siméon. « Elle est rare, dit notre savant collaborateur, et l'une des premières frappées à l'époque où le second mariage d'Éléonore fit passer le duché d'Aquitaine dans la maison des Plantagenets. Cette monnaie anglo-gasconne date du règne de Henri II. Elle a été publiée par l'honorable M. Ainsworth, et gravée sous le nº 64, planche VI de son bel ouvrage, intitulé : *Illustration of*

Digitized by Google

the anglo-french coinage. Toutes les monnaies anglo-gasconnes de Henri II sont rares. Après nombre de recherches suivies avec constance et à grands frais pendant plusieurs années, M. Ainsworth n'avait pu s'en procurer que cinq ou six. — Celle-ci est un demi-denier d'argent mêlé de cuivre (3 arg., 9 alliage); elle porte, d'un côté, l'image de Henri II vu de face, la tête couronnée, une épée nue dans la main droite: on lit à la légende, en caractères gothiques du XIIe siècle: ENRIC. R. ANGLI. (*Henricus rex Angliæ*). Un grènetis demi-circulaire entoure extérieurement le personnage, et, à la naissance de la couronne, ce grènetis se rattache par un petit ornement à un entourage ogival et fleuronné, qui s'élève un peu au-dessus de la tête. — Au revers, c'est une croix filetée, pattée aux extrémités, cantonnée de léopards et de fleurs-de-lis: les bras de la croix coupent la légende. Aux deux cantons occupés par la fleur-de-lis, au-dessous d'elle, on voit une marque circulaire au point auquel M. Ainsworth, dans sa description, a donné le nom d'*annulet*: peut-être est-ce une marque de la valeur de la pièce? On lit à la légende: AQUIT..... Le reste est fruste. »

⁂ *Envoi à la bibliothèque de la ville de Poitiers d'un exemplaire des ouvrages publiés par la Commission des archives d'Angleterre.* — Nous donnerons dans un de nos prochains cahiers, un catalogue détaillé de toutes les publications faites par la Commission des *records*, et on connaîtra alors toute l'importance de cette collection. « Elle offre, a dit notre savant collaborateur M. le docteur Leglay, dans ses diverses sections et divisions, tous les actes authentiques qui se rattachent à l'histoire civile et religieuse, au droit public, à l'existence légale des peuples de la Grande-Bretagne: statuts, chartes fondamentales, constitutions, édits, actes parlementaires, *bills*, *writs*, traités de paix, trèves, franchises municipales, notifications, notes diplomatiques, dépêches, lettres ministérielles, hommages, redevances, renseignemens, enquêtes, brefs, rôles, plaids, inventaires, catalogues, etc., tout est là; c'est l'histoire d'Angleterre mise à nu, dans ses sources, dans ses élémens les plus intimes. » — Le directeur de cette revue se trouve heureux d'avoir concouru à faire obtenir à la ville de Poitiers un pareil trésor scientifique, qui n'a été accordé qu'à quatorze autres bibliothèques du royaume.

⁂ *Concordance presque entière dans les mesures prises en Angleterre et en Bavière, relativement à la recherche de la paternité non admise par la loi française.* — « Ici c'est le lieu d'examiner, dit M. Mittermaier, dans un article donné en dernier lieu par la *Revue Germanique*, s'il faut maintenir la disposition du Code civil français qui interdit la recherche de la paternité, et si elle contribue à l'aug-

Digitized by Google

mentation du nombre des enfans naturels. Elle est encore en vigueur dans les provinces du Rhin, autrefois annexées à la France; nous la retrouvons dans le droit badois, et une loi du 30 mai 1822 a introduit dans le grand-duché de Hesse les prescriptions de la loi française. Un fait qui est loin d'être sans intérêt, c'est qu'au moment où le parlement anglais, à propos de la discussion sur la loi des pauvres, adoptait les dispositions du Code français, et où, dans la loi sur la réforme du paupérisme du 4 août 1834, il abolissait l'action de la mère contre le séducteur; en Bavière, la première chambre, prenant en considération l'accroissement du nombre des enfans naturels, proposait d'interdire la recherche de la paternité. »

⁂ *Tentative de vandalisme en Normandie, à l'encontre d'un monument anglo-français.* — Il existe à St-Jean-d'Abbetot une église d'architecture gothique construite dans le XIe siècle, sous le règne de Guillaume-le-Conquérant. Ce qui la distingue du petit nombre d'édifices de cette époque reculée, c'est une chapelle souterraine ou crypte qu'elle possède, qui se trouve placée sous le chœur. Cette chapelle est décorée de chapiteaux d'un style original et barbare, et de peintures à fresque du temps. L'église de St-Jean-d'Abbetot était sous le patronage des sires de Tancarville. Le premier d'entre eux, Raoul de Tancarville, qui fut gouverneur de Guillaume-le-Conquérant et son grand chambellan, le cite dans sa charte de fondation de l'église de St-Georges-de-Bocherville, qu'il construisit vers l'an 1050. — Il paraît que le conseil municipal, peu touché du mérite historique de cet édifice, avait proposé à M. le préfet de la Seine-Inférieure de le vendre pour en opérer la démolition. Le directeur du musée (*M. Ach. Deville*) et la commission des antiquités doivent, dit-on, s'adresser à ce magistrat pour obtenir la conservation de ce monument, l'un des plus précieux de la Normandie. Tout porte à croire que M. le préfet, auquel on doit la conservation de précieux objets d'antiquité et la création du musée, accueillera avec faveur cette réclamation. (*Echo de Rouen.*)

⁂ *Encore sur le procès relatif à la citadelle de Blaye.* — Nous avons parlé, dans ce volume, pag. 132, du procès relatif à la citadelle de Blaye. La Cour royale d'Agen, à qui l'affaire avait été renvoyée, a proscrit les prétentions de la famille de Grammont.

⁂ *Procès jugé à Poitiers et rappelant des souvenirs anglo-français.* — Dans un procès porté à la Cour royale de Poitiers, à l'occasion des landes de Montreuil-Bonnin, on a rappelé que le château de ce nom avait été le séjour d'affection de Richard-Cœur-de-Lion; qu'à une époque de la lutte anglo-française, grand nombre de monnayeurs y avaient été *occis*, et que plus tard cette terre avait été donnée par

Digitized by Google

Charles VII à un de ses fidèles sujets, qui s'était distingué dans les guerres anglo-françaises.

⁂ *Différence entre la France et l'Angleterre, relativement à la visite des musées, des bibliothèques et autres centres d'instruction.* — Une publication morale, religieuse, et à bon marché, le *Moniteur des Villes et des Campagnes*, termine ainsi un article sur la cathédrale de Cologne, édifice unique dans son espèce, mais non achevé, et qui, s'il l'avait été, serait, comme on l'a dit avec esprit, le *Saint-Pierre du christianisme septentrional.* « La contemplation de la cathédrale est gratuite, mais la visite aux autres curiosités ne l'est pas, tant s'en faut. Le jour que j'allai porter mon tribut, je me trouvai en compagnie avec un Anglais, qui paraissait révolté de cet impôt exorbitant. « Ce n'est pas à vous, lui dis-je, qu'il sied d'être indigné » de l'énormité de cette exigence, mais à moi, qui habite le pays où les » plus belles choses se peuvent voir pour rien, où il n'est besoin que » de montrer un passe-port pour être admis dans les plus belles gale- » ries du monde, où le cicerone le plus exigeant se tient satisfait de » quelques sous, où l'on peut descendre dans les caveaux de St-Denis » et se faire faire l'histoire des rois des trois races moyennant quelque » cinquante centimes... — *Honneur à la France, entre tous les* pays » civilisés ! Chez elle, le peuple lui-même n'est pas exclu des plus nobles » jouissances intellectuelles, et les monuments de la patrie appartien- » nent à tous. Aussi, comparez le peuple anglais, qui est exclu des » musées, exclu des bibliothèques, exclu des établissemens d'histoire » naturelle, exclu de tous les foyers d'instruction et de lumière, avec » le peuple français qui est admis partout où il frappe, à la seule con- » dition qu'il se présente avec une décence qui ne demande pas de ri- » chesse. L'ouvrier honnête et grave va regarder nos tableaux et com- » pulser nos livres à côté de l'homme riche, de l'écrivain, de l'artiste ; » il n'y a que le *gamin* d'exclu, et encore lui est-il permis d'aller au » Jardin-des-Plantes faire grimper les ours des fossés à leur arbre sans » branches, et essayer de faire rugir le lion royal endormi dans sa » cage. — C'est à moi, dis-je à l'Anglais, à nous, voyageurs français, » qu'il convient de nous plaindre. Nous seuls sommes rançonnés par » l'étranger, parce que l'argent qu'il nous demande n'est pas levé en » vertu du droit de représailles ; c'est le droit de la guerre, sur l'homme » qui vit en paix. »

⁂ *Nouvelle reprise des négociations pour les postes entre la France et l'Angleterre.* — On nous annonce encore qu'on s'occupe d'aplanir les difficultés qui existent pour la correspondance entre les deux grandes nations. Mais combien de tentatives, et quand aurons-nous enfin un résultat ?

DE LA FONTENELLE.

Digitized by Google

DEUXIÈME LISTE

DES ABONNÉS-COLLABORATEURS A LA REVUE ANGLO-FRANÇAISE ET DES SOCIÉTÉS ET RECUEILS FAISANT ÉCHANGE AVEC CETTE PUBLICATION.

Le Messager des sciences et des arts, à Gand (Belgique).—La Société de la Morale chrétienne, à Paris. —Le Cercle Montpensier, à Paris.— La Société archéologique du Midi, à Toulouse. — La Société centrale d'agriculture, sciences et arts du Nord, à Douai. — La Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente, à Angoulême. — La Société académique de Rochefort. — L'*Ancien Bourbonnais*, à Moulins-sur-Allier. — La Revue d'Alsace, à Strasbourg. — La Revue de Lorraine, à Nancy. — *L'Art en Province*, à Moulins-sur-Allier.— La Revue historique des cinq départemens de la Normandie, à Pont-Audemer (Eure). — La Revue de la Numismatique française, à Blois. — Les Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, à Valenciennes. — Le Mémorial de l'Ouest, à Niort. — Le Journal de Cherbourg.

MM.

Cartier, ancien caissier de la monnaie de Paris, antiquaire, à Amboise.

Cheveraux, avocat, membre de l'ancienne Société académique de l'Eure, à Évreux.

Arthur Dinaux, homme de lettres, à Valenciennes.

Ch. Drouet, antiquaire, au Mans.

Charles Labitte, homme de lettres, à Paris.

De La Rue, membre de l'Institut, à Caen.

F. C. Louandre, bibliothécaire, à Abbeville.

F. Michel, anc. élève de l'éc. des chartes, homme de lettres, à Paris.

De Monferrand, l'un des directeurs de l'*Echo du monde savant*, à Paris.

Neirière-Fontaine, libraire, à Fontenay-le-Comte (Vendée). (3 ex.)

O'Sullivan, directeur de la *Bibliothèque Anglo-Française*, à Paris.

Piers, bibliothécaire, à St-Omer.

Redet, ancien élève de l'école des chartes, archiviste, à Poitiers.

Le baron de Reiffemberg, correspondant de l'Institut de France, à Liége (Belgique).

M. G. W. Reynold, homme de lettres anglais, à Paris.

Rivière, auteur de la *Statistique de la Vendée*, à Paris.

Edmund Sharpe, membre de l'Université de Cambridge, à Lancaster (Angleterre).

F. Verger, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Nantes.

Verusmor, littérateur, à Cherbourg.

Le Mis de Villeneuve-Trans, correspondant de l'Institut, à Nancy.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Pages.

De l'influence du divorce de Louis VII sur les destinées de la France, par M. H. de Ste-Hermine (*de Niort*). 5

Premier siége de la Rochelle, en 1224, par M. D. Massiou (*de la Rochelle*). 34

La tour de Béruges (1241-1242), par M. l'abbé H.-B. Gibault (*de Poitiers*). 47

De la part prise par le Dauphiné aux événemens de l'invasion anglaise (1345 à 1385), par M. Jules Olivier (*de Valence*). 59

MÉLANGES.

Complainte de Robert Courte-Heuse, par M. Alph. Le Flaguais (*de Caen*). 63

— Un mot sur l'architecture féodale en Poitou, à la fin de la lutte anglo-française. — Le château de Cherveux, par M. de la Fontenelle. 64

— Le château de Cherveux, *lithographie*.

— L'instruction publique dans l'Amérique septentrionale, par M. Isidore Le Brun (*de Paris*). 65

— Sur les navigateurs de notre époque et sur leurs ouvrages, par M. I. L. B. 74

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères anglais et anglo-normands, par M. l'abbé de La Rue. (1er art. *Preliminaires*. — *Des Bardes et des Jongleurs*.) — M. de la Fontenelle. 73

Tableau politique et statistique des deux Canadas, par M. Isidore Le Brun. (1er art.) — M. A. P***. 89

Digitized by Google

Pages.

Études sur les casques du moyen-âge (1re partie), par M. C. N. Allou. — M. de la Fontenelle. 94

La cour et les lois de Howel-le-Bon, roi d'Aberfraw, de 907 à 948, comme monumens de mœurs au xe siècle. (Compte-rendu d'une publication de M. Crapelet.) — M. E. Foucart (*de Poitiers*). 105

Dissertation sur l'abolition du culte de Roth, soit par St Melon, premier évêque, soit par St Romain, dix-neuvième évêque de Rouen; par M. le marquis Le Ver. — M. de la Fontenelle. . . 108

BIOGRAPHIE ANGLO-FRANÇAISE.

Mlle Mercœur (Elisa), par M. de la Fontenelle. 109

DOCUMENS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS.

Histoire de France. — Publication de pièces inédites, relatives au règne de Charles VII, par M. Ad. Mazure (*de Poitiers*), 112. — I. S'ensuit aucun denombrement des ducs et des contes de France, etc., *ibid.* — II. Comment Charles, roy de France, VII de ce nom, fist son entrée en la ville de Rouen, etc., 115. — III. Ballade faicte touchant la grant déception des Anglois, 117. — IV. S'ensuyvent les noms des places que le roy a conquesté de nouvel en Normandie, 122. — V. Taille perpétuelle, 123. — VI. De la journée Valongnée en Normandie, 124. — VII. Mariage du Dauphin, 125. — VIII. Épitaphes, *ibid.*

CHRONIQUE.

Échange de documens relatifs aux pauvres, entre la France et l'Angleterre, 129. — Les retranchemens qui se rattachent au champ de bataille de 507, entre Clovis et Alarik II, mal à propos attribués aux Anglais, *ib.* — Nouveaux conflits, dans la Manche, entre les pêcheurs français et anglais, 130. — Proposition du docteur Bowring, relative à un échange de livres entre l'Angleterre et la France, *ib.* — Note sur les matériaux historiques destinés pour la Commission des archives d'Angleterre, et recueillis en Basse-Normandie, *ib.* — Réclamation adressée à la Chambre des Communes, contre les autorités déléguées par l'Angleterre pour administrer le Canada, et envoi d'un haut-commissaire dans cette contrée, 131. — Souvenir anglo-français à Avignon, *ib.* — Sur le procès relatif à la citadelle de Blaye, 132.

Bataille d'Azincourt (1415), par M. Charles Labitte (*de Paris*). . 133

Fouilles du champ de bataille d'Azincourt, par M. Pigault de Beaupré (*de Calais*). 148

Tentative infructueuse du roi d'Angleterre pour recouvrer la

Digitized by Google

Pages.

Rochelle, en 1226, par M. Massiou (*de la Rochelle*). . . . 150

Construction des levées de la Loire par Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou ; par M. J.-F. Bodin (*de Saumur*). . . 157

MÉLANGES.

Hommage d'un voyageur français aux grands hommes qu'a produits l'Angleterre, par M. Jullien (*de Paris*). 164

Beaux-arts. — Salon de 1835. — Paris et Londres. — Sommerset-House. — Musée national (1er article), par M. F. Châtelain (*de Paris*). 171

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Tableau politique et statistique des deux Canadas, par M. Isidore Le Brun (2e article.) — M. A. P***. 183

Histoire ancienne et moderne d'Abbeville et du comté de Ponthieu, par M. F.-C. Louandre. — M. de Pongerville (*de l'Institut*). 191

L'histoire de Falaise, pendant la lutte anglo-française, racontée aux enfans de la localité. (Compte-rendu du 5e *cahier manuscrit à l'usage des écoles primaires de l'arrondissement de Falaise*, par M. F. Galeron.) — M. de la Fontenelle. 198

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, t. 1, année 1833. — M. de la Fontenelle. 203

BIOGRAPHIE ANGLO-FRANÇAISE.

Clément (Henri Ier), seigneur de Mez en Gâtinois, par M. Em. Gaillard (*de Rouen*). 204

Jean Baliol ou Bailleul, roi d'Écosse, et sire de Bailleul-en-Vimeu, par le même. 205

DOCUMENS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS.

Notice sur le tombeau de Jean Chandos, près Lussac (Vienne), par M. C.-N. Allou (*de Paris*). 209

Monument présumé de Jean Chandos, près du pont de Lussac, sur la Vienne, au bord de la route de Limoges à Poitiers, *lithog.* 212

Discours prononcés au placement du monument de Formigny, 221. — M. Lambert, bibliothécaire à Bayeux, *ibid.* — M. C.-G. Chesnon, naturaliste, principal du collége à Bayeux. . 222

LÉGISLATIONS ANGLAISE ET FRANÇAISE COMPARÉES.

Sur les hospices d'enfans trouvés, discours prononcé par M. Wakefield, à la 6e section du Congrès scientifique de France (2e session). 223

Des avantages et des inconvéniens de la légitimation par mariage subséquent, admise en France et repoussée par la législation

Digitized by Google

Pages.

anglaise. (Analyse d'un mémoire présenté au Congrès de Poitiers, par M. N. Gaillard). 230

CHRONIQUE.

Monument de Jean-sans-Terre, 235. — Du danger qu'ont couru les précieux débris anglo-français de Fontevrault, *ib.* — Justice rendue, de l'autre côté du détroit, aux pêcheurs français dans leurs démêlés avec les pêcheurs anglais, *ib.* — Enquête sur les moyens de répandre la connaissance des beaux-arts en Angleterre, 236. — De la destruction des petits oiseaux en France, et de leur conservation dans les Iles Britanniques, *ib.* — Documens anglo-français qui justifient honorablement un collaborateur à ce recueil d'une imputation grave qui lui avait été faite par l'empereur Napoléon, 238.—Adoption des pianos français en Angleterre, 239. — Projet d'une biographie normande, *ib.* — Officiers français envoyés en Angleterre pour fournir des renseignemens sur le Code pénal militaire de France, 240. — Mort, par le choléra, d'un collaborateur à la Revue Anglo-Française, *ib.* — Prochaine publication d'une histoire de Saintonge, pendant les guerres de religion, *ib.* — Efforts pour arriver à de mutuels secours en faveur des naufragés anglais sur les côtes de France, *et vice versâ*, 241. — Voyage d'un Anglais en France, pour étudier les églises romanes, 242. — Adresses au Roi des Français, faites par les Anglais résidans à Paris et à Calais, à l'occasion de l'attentat du 28 juillet, *ib.* — Résolution d'une grande importance, prise par le parlement du Haut-Canada, 243. — Proposition et négociation pour lever les entraves qui existent dans la libre circulation, par la poste, entre la France et l'Angleterre, *ib.* — Nouvelles publications de collaborateurs à la Revue Anglo-Française, *ib.*

Bataille de Crécy (1346), par M. F.-C. Louandre (*d'Abbeville*). 245

Un combat en champ clos, à Montandre, au commencement du xve siècle (1402), par M. Moreau (*de Saintes*). 271

Un combat en champ clos, épisode du règne de Charles VI (1402), par M. Massiou (*de la Rochelle*). 281

Première construction des ponts de Saumur, par Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou; par M. J.-F. Bodin (*de Saumur*). 287

MÉLANGES.

Beaux-arts. — Salon de 1835. — Paris et Londres. — Sommerset-House. — Musée national (2e article), par M. F. Châtelain

Digitized by Google

Pages.

(*de Paris*) 290

Etude et exercice de la médecine en Europe et en Amérique, par M. Isidore Le Brun (*de Paris*) 309

Opinion émise par un journal de Normandie sur la chronique d'un bedeau de l'université d'Angers. 311

Coup d'œil anglo-français jeté sur l'exposition des tableaux de Douai, par M. de la Fontenelle. 312

Sur un discours remarquable du nouveau gouverneur du Canada, par M. A. D. 314

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire du château et des sires de Tancarville, par M. A. Deville. — M. de la Fontenelle. 315

Notice sur les registres manuscrits du Parlement de Paris, par M. A.-H. Taillandier. — M. de la Fontenelle. 321

Les Neustriennes, chroniques et ballades, par M. A. Le Flaguais. — M. de la Fontenelle. 327

France social, literaly, political, by H.-L. Bulwer. — M. de la Fontenelle. 343

DOCUMENS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS.

Suite de la polémique relative au fait du pont de Montereau. — Lettre au directeur de la Revue Anglo-Française, par M. Baudot (*de Dijon*) 344

Tombeau de Bérengère, femme de Richard-Cœur-de-Lion, par M. Grille de Beuzelin (*de Paris*) 351

Détails sur Bérengère de Navarre, femme de Richard-Cœur-de-Lion, par M. J.-R. Pesche (*du Mans*) . . . . . *Ibid.*

Tombeau de la reine Bérengère (*lithographie*).

CHRONIQUE.

Troisième session du Congrès scientifique de France, 357. — Fondation d'une Revue de la Numismatique française, 358. — Mort de l'abbé de La Rue, *ibid.* — Indication raisonnée d'un éloge d'Agnès Sorel, *ibid.* — Documens anglo-français analysés dans le compte-rendu de la Société d'émulation de l'Ain, année 1835, 359. — Vente de la bibliothèque anglo-française de l'abbé de la Rue, *ibid.* — Menu du dîner donné à Londres, cette année, à l'occasion de l'installation du lord-maire, *ibid.* — Récompenses décernées par le gouvernement anglais aux habitans de l'île de Sein, 360. — L'escalier de Mme de Sévigné, *ib.*

Insurrection de l'Aquitaine, contre la domination anglaise, après le traité de Brétigny (1367-1372), par M. D. Massiou (*de la Rochelle*. 361

Digitized by Google

Pages.

Le siége de Rouen, en 1418, par M. Em. Gaillard (*de Rouen*). . 384

Le siége de Parthenay, en 1419, par M. de la Fontenelle. . . . 405

Ruines du château de Parthenay, entièrement détruites, en 1831. *Lithographie.*

Les îles Saint-Marcouf, par M. Vérusmor (*de Cherbourg*). . . 417

Littérature. — John Milton, par M. Ad. Mazure (*de Poitiers*). 422

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de la ville de Thérouanne, ancienne capitale de la Morinie, et notices historiques sur Fauquembergues et Renti, par M. H. Piers. — M. de la Fontenelle. 429

Fables nouvelles, par Lidener. — M. de la Fontenelle. . . . 439

Souvenirs de l'assemblée générale de la Société linnéenne de Normandie, à Bayeux, le 4 juin 1835. — M. de la Fontenelle. . . 443

BIOGRAPHIE ANGLO-FRANÇAISE.

Sur Jean Bailleul, roi d'Écosse. — Lettre au directeur de la Revue Anglo-Française, par M. le Mis Le Ver. 444

Autre épitaphe de la reine Bérengère. 449

DOCUMENS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS.

Recherches dans les bibliothèques d'Angleterre, d'ouvrages inédits, en tout ou en partie, français ou anglo-français, par M. Francisque Michel. 450

Le timbre de la grosse horloge de Poitiers, fondu par un Anglais à la fin du XIVe siècle. 460

CHRONIQUE.

Médaille anglo-française, curieuse, donnée au musée de Boulogne-sur-Mer, 461. — Remise au concours, par l'Académie de Bordeaux, d'une question anglo-française, *ib.* — Précieuse pièce anglo-française rencontrée près de Bordeaux, *ib.* — Envoi à la bibliothèque de la ville de Poitiers d'un exemplaire des ouvrages publiés par la Commission des archives d'Angleterre, 462. — Concordance presque entière dans les mesures prises en Angleterre et en Bavière, relativement à la recherche de la paternité, non admise par la loi française, *ib.* — Tentative de vandalisme en Normandie, à l'encontre d'un monument anglo-français, 463. — Encore sur le procès relatif à la citadelle de Blaye, *ib.* — Procès jugé à Poitiers et rappelant des souvenirs anglo-français, *ib.* — Différence entre la France et l'Angleterre, relativement à la visite des musées, des bibliothèques et autres centres d'instruction, 464. — Nouvelle reprise des négociations pour les postes entre la France et l'Angleterre, *ib.*

Digitized by Google

ERRATA.

P. 240, l. 34. M. Peyre-Ferry, bibliothécaire à Toulouse, *lisez:* bibliothécaire à Toulon.

P. 331, vers 22. *N'emporte que la souvenance*, *lisez :* N'emporte que sa souvenance. — P. 332, avant-dernier vers. *Que tout chef de héros*, *lisez :* Que tout chez un héros. — P. 335, vers 29. *Un jour quittant Harfleur*, *lisez :* Un jour quittant Barfleur. — P. 336, après ce vers : La mer qu'ils sillonnaient restait calme et tranquille, *ajoutez celui-ci :* Le vent d'un souffle pur enflait la voile agile. — P. 337, premier vers. *Mais Dieu en ce moment*, *lisez :* Mais Dieu de ce moment. — Même page, 1er vers du morceau sur Arthur. *Dans ces funestes murs s'écoule ma jeunesse; L'air manque à ma poitrine, et je l'invoque en vain*, *lisez:* Dans ces funèbres murs s'écoule ma jeunesse; *L'air manque à ma poitrine, et je l'appelle en vain.* — P. 340, 5e v. *Une barque roule incertaine*, *lisez :* Une barque errait incertaine. — P. 341, 19e v. *C'est le sillon de feu laissant la nue opaque*, *lisez :* C'est le sillon de feu brisant la nue opaque. — P. 242, 5e v. *Le vainqueur bénit sa clémence*, *lisez :* Le vaincu bénit sa clémence. — Même page, dernier vers. *Pour cicatriser vos douleurs*, *lisez :* Pour cicatriser ses douleurs.

P. 351, *note*, et à la p. 355, l. 29, on indique l'ouvrage intitulé : *Le Mans ancien et moderne*, comme étant de M. Cauvin. C'est une erreur; l'auteur de cet ouvrage est M. Richelet, conservateur de la bibliothèque publique du Mans.

Poitiers, imp. de Saurin.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04921 0183

Digitized by Google

Digitized by Google